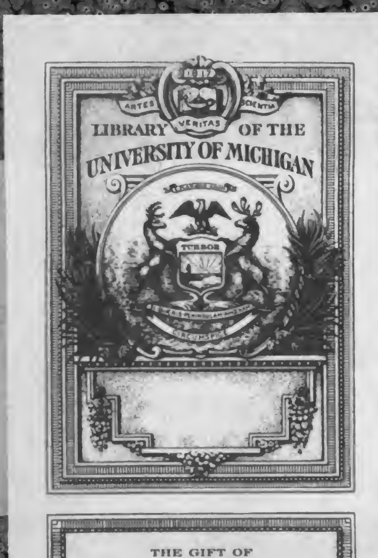

M53
v.2


PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
-82-
PARIS VIe ARROND.
D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS
FRANÇAIS
&
ETRANGERS


ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR



HISTOIRE DE LAON.

LAON. — IMP. DE ED. FLEURY ET A. [illegible]



Façade d'escalier du 12e siècle.

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE LAON

ET DE

SES INSTITUTIONS

CIVILES, JUDICIAIRES, FÉODALES, MILITAIRES, FINANCIÈRES ET RELIGIEUSES;
MONUMENTS, ANTIQUITÉS, MOEURS, USAGES,
IMPÔTS, FINANCES, COMMERCE, POPULATION, ETC.;

PAR Mr MELLEVILLE,

Membre de plusieurs Sociétés savantes;

OUVRAGE

ILLUSTRÉ DE GRAVURES SUR BOIS

REPRÉSENTANT

les Monuments civils, religieux et autres, conservés ou détruits,
de la ville de Laon.



A LAON,

A l'Imprimerie du *Journal de l'Aisne*, rue Sérurier, 22,
et chez tous les libraires du département.

A PARIS,

Chez **DUMOULIN**, libraire, quai des Augustins, 13.

1846

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE LAON.

LIVRE VIII.

INSTITUTIONS RELIGIEUSES.

CHAPITRE Ier.

LES ÉVÊQUES DE LAON.

Leur élection ; serment qu'ils prêtaient à l'église de Reims : leurs droits spirituels. Prétentions du chapitre. — Ils étaient ducs de Laon, comtes d'Anizy et seconds pairs ecclésiastiques du royaume. Origine de ces dignités ; droits, privilèges et honneurs qu'elles leur conféraient. — Leur cour : le vidame, histoire et liste de ces seigneurs ; le prévôt ; le vicomte et le maréchal du Laonnois ; le chambellan ; le gonfalonier ; le maître d'hôtel ; le bouteillier ; le pannetier ; le queux ; le monétaire ; le châtelain.

Pendant très-longtemps, les évêques de Laon furent élus en commun par le chapitre de la cathédrale, les abbayes, les paroisses de la campagne, les nobles laïcs, et les bourgeois de la ville.

Cet usage reçut une première atteinte au 10me siècle. Le peuple et le clergé ne pouvant s'entendre sur le choix d'un successeur à Roricon, qui était mort en 971, le roi Lothaire termina le différent en nommant de sa propre autorité Adalbéron au siège épiscopal de Laon. Il fut encore méconnu cent ans plus tard par Louis-le-Gros. Sous prétexte qu'on avait fait

un mauvais choix dans la personne de Gaudri, élu en 1106, ce prince nomma lui-même son successeur. Mais cet évêque étant mort deux mois après, les ecclésiastiques et le peuple rentrèrent dans leur ancien droit d'élection.

Les choses continuèrent sur ce pied pendant quelque temps encore; mais insensiblement, soit négligence de la part du peuple, du clergé de la ville ou des abbayes, soit quelqu'autre cause qui nous est inconnue, le chapitre de la cathédrale procéda seul à l'élection des évêques de Laon et s'attribua ce droit à l'exclusion des autres communautés religieuses et de la bourgeoisie. Dès la fin du 13me siècle, on voit les chanoines nommer seuls les évêques.

Il en était ainsi depuis longtemps, lorsqu'enfin le chapitre fut, à son tour, dépouillé par les rois de France des prérogatives qu'il avait usurpées. D'abord, le prince se contenta de recommander aux chanoines le prélat qu'il désirait voir monter sur le siége de Laon; ensuite, il y nomma d'office, malgré les réclamations incessantes du chapitre; puis enfin, le concordat passé en 1516, entre le pape et François Ier, attribua définitivement ce droit aux rois de France.

La première atteinte au privilège des chanoines de Laon eut lieu dans la seconde moitié du 15me siècle. En 1460, le roi Charles VII, sans même les consulter, nomma à l'évêché de Laon, Jean de Gaucourt, fils de son premier chambellan. Ce prélat étant mort huit ans après, le chapitre voulut profiter de la circonstance pour ressaisir son ancien droit; mais Louis XI lui défendit d'abord de procéder à une nouvelle élection, puis, après quelque temps de vacance, il pourvut de ce siége Charles de Luxembourg, à peine âgé de vingt-six ans. Dès ce moment, le droit des chanoines ne fut plus qu'illusoire et il était aboli de fait, lorsque le concordat de 1516 l'attribua définitivement au roi.

A leur avènement à l'épiscopat, les évêques de Laon prêtaient à l'église de Reims un serment qu'ils signaient sur le grand autel, après quoi, en signe de prise de possession défi-

nitive de leur siège, ils étaient installés au chœur de cette église ; ce serment était ainsi conçu :

« Moi, N., nommé et consacré évêque de l'église de Laon, je promets » d'obéir à l'église de Reims selon les canons et décrets promulgués par le » saint siège apostolique et conformément aux lois ecclésiastiques; d'aider » l'église métropolitaine de mes conseils et de mon assistance dans ses affaires » publiques ou privées, comme aussi de ne m'engager dans aucune affaire im- » portante sans son consentement et ses conseils. En témoignage de cet en- » gagement, contracté devant Dieu et ses saints, et en présence des membres » de cette église, je l'ai signé de ma main. »

Ainsi que les évêques d'aujourd'hui, celui de Laon avait la police spirituelle du diocèse, la provision à un certain nombre de cures, et de plus le droit de nommer aux canonicats, ainsi qu'aux dignités d'archidiacre, trésorier, grand-chantre, sous-chantre, official, théologal et grand pénitencier dans le chapitre de la cathédrale.

L'élection des abbés ne pouvait se faire sans sa permission et qu'en sa présence ou en celle de son délégué; il la confirmait. Il avait d'ailleurs le droit de contrôle, tant sur le spirituel que sur le temporel des abbayes de son diocèse.

Les évêques de Laon furent à différentes époques en lutte avec leur chapitre dont l'indépendance et la puissance les offusquaient ; nous raconterons plus loin (voyez, *Chapitre de la cathédrale*) ces longues querelles où les évêques eurent toujours le dessous; ici, nous dirons seulement que les choses en vinrent à ce point, qu'à la fin du 14[me] siècle, les chanoines contestèrent à l'évêque le droit d'assembler des synodes dans la cathédrale, et même d'y faire les fonctions de son ministère, sans leur autorisation. Mais le pape, en 1385, débouta le chapitre de prétentions qui, si elles eussent été accueillies, auraient donné aux chanoines le droit de fermer à l'évêque les portes de son église.

L'évêque de Laon portait les titres de duc de Laon, comte d'Anizy et second pair ecclésiastique du royaume.

On ignore l'époque précise où ces prélats prirent le titre de

duc de Laon auquel la tradition donnait une antique origine; les uns veulent que les évêques de Laon soient devenus ducs de cette ville par le don que saint Remi leur fit du duché de Laon; les autres, que cette dignité ait été créée, au 10me siècle, par Hugues Capet en faveur d'Adalberon, évêque de Laon, pour le récompenser de lui avoir livré Charles de Lorraine, dernier rejeton de la race Carlovingienne. L'acte le plus ancien où il soit question du duché de Laon est de 1221. Cet acte, qui établit les droits respectifs de juridiction du roi et de l'évêque, en parle comme d'un titre existant de temps immémorial. Néanmoins, Gazo de Savigny, qui fut évêque de cette ville de 1297 à 1307, est le premier à qui l'on voit prendre ce titre.

On n'est pas mieux instruit de l'époque où ces prélats furent décorés de la dignité de pair. Les uns pensent que l'évêché de Laon fut érigé en pairie avec l'archevêché de Reims et les évêchés de Langres, Beauvais, Châlons et Noyon, par Louis-le-Gros, en 1131; les autres attribuent cette fondation à Philippe-Auguste, en 1206.

La première date paraît la plus vraie; il est au moins certain que ce titre existait dès 1179, puisque les pairs du roi ou pairs de France, alors au nombre de onze seulement, assistèrent en cette qualité au sacre de Philippe-Auguste. L'évêque de Langres fut créé pair à cette occasion et compléta le nombre de douze.

Les pairs de France, et l'évêque de Laon comme les autres, signaient les chartes et ordonnances et siégeaient près du roi aux états-généraux. Ils l'assistaient de leurs conseils dans les affaires difficiles et l'aidaient à rendre la justice. Ils faisaient en outre partie du parlement, avaient leur entrée franche et voix délibérative en la grande chambre et aux chambres assemblées, toutes les fois qu'ils jugeaient à propos d'y aller.

Au sacre du roi, les pairs assistaient à la cérémonie revêtus de l'habit royal et la couronne en tête. L'évêque de Laon et

celui de Beauvais accompagnaient l'archevêque de Reims lorsqu'il allait recevoir le roi à la porte de l'église; et, le jour de la cérémonie, ils étaient députés, l'un comme duc et l'autre comme premier comte ecclésiastique, pour aller chercher le roi au palais épiscopal, le lever de dessus son lit, le mener à l'église et l'accompagner pendant tout le temps de cette cérémonie. L'évêque de Laon portait la sainte ampoule, celui de Langres, le sceptre, celui de Beauvais, le manteau royal, celui de Châlons, l'anneau royal, et celui de Noyon, la ceinture ou baudrier.

L'évêque de Laon était le seul duc ecclésiastique du royaume; en cette qualité, il avait le second rang parmi les six pairs de France appartenant au clergé et passait immédiatement après l'archevêque de Reims, dont la prééminence n'était due qu'à la suprématie de ses fonctions ecclésiastiques.

Les évêques de Laon prirent le titre de comte d'Anizy au 13[me] siècle, après que la terre de ce nom eut été érigée en comté en faveur de Robert de Châtillon, l'un d'eux (1).

Ces prélats étaient, à proprement parler, ducs du Laonnois plutôt que ducs de Laon; en effet, leur duché comprenait plusieurs bourgs ou villages situés dans le Laonnois, mais non la ville de Laon, qui ne reconnut jamais d'autres seigneurs que les rois de France. Ils tentèrent, il est vrai, à différentes reprises, de s'emparer de la puissance séculière dans cette ville; mais chaque fois ils furent contraints de renoncer à leurs prétentions. Ainsi, après la mort d'Hugues Capet, à la fin du 10[me] siècle, Adalbéron fit occuper Laon par les troupes de l'évêché, prétendit posséder cette ville en propre et refusa au roi Robert l'exercice de tout droit et de tout acte d'autorité; mais après une assez longue résistance, il se vit contraint de céder et de rendre à ce prince la libre jouissance des droits qui lui appartenaient.

(1) Certains écrivains prétendent à tort que cette terre ne fut érigée en comté qu'un siècle plus tard, en faveur de Jean de Roucy.

Néanmoins, les rois de France ayant doté les évêques de vastes domaines, ceux-ci établirent des officiers pour y rendre la justice et ils exigèrent le serment de fidélité de leurs serfs et de leurs vassaux. Ce serment, joint à l'obéissance canonique que le clergé et les citoyens observaient vis-à-vis d'eux, fit peu à peu confondre ce qui leur était dû comme seigneurs temporels, avec ce qu'on leur devait comme évêques, et les fit passer à tort pour seigneurs de la ville.

Dix-sept bourgs et villages avec leur territoire formaient le domaine des évêques de Laon et constituaient leur duché; ils possédaient en outre des fiefs plus ou moins étendus, dans plusieurs autres lieux.

Ces prélats levaient autrefois dans la ville plusieurs droits productifs pour lesquels nous renvoyons au Livre IV, tome Ier, p. 208. Avant le 12me siècle, ils étaient les gardiens de l'étalon des poids et mesures, et les clefs de la ville restaient déposées dans leur palais; nul ne pouvait alors venir s'établir à Laon, sans leur permission.

A l'exemple de tous les grands seigneurs du moyen-âge, les évêques de Laon s'entouraient d'une cour composée de seigneurs et d'officiers dont les fonctions étaient judiciaires, civiles ou militaires en même temps qu'honorifiques.

Ces officiers étaient nombreux : à leur tête paraissait le vidame; venaient ensuite le prévôt, le vicomte et le maréchal du Laonnois, puis enfin le chambellan, le gonfalonier, le maître d'hôtel, le bouteillier, le pannetier, le queux et le monétaire.

Le vidame (*vice dominus.*) — Le vidame existait dès le temps d'Hincmar, au 9me siècle. Cet officier était l'économe de l'évêque : il avait la régie de ses biens, devait veiller à ses intérêts, exerçait pour lui et à ses frais l'hospitalité envers les étrangers. Il était le protecteur de ses sujets et de ses vassaux, et leur administrait la justice en son nom.

Le vidame était le général né des troupes de l'évêque ; il les

rassemblait ordinairement dans un endroit près de Mons-en-Laonnois, dit *la Croix-le-Vidame*. Il rendait la justice non-seulement dans l'étendue des domaines de l'évêque, mais quelquefois encore aux habitants de Laon sur lesquels ce prélat prétendait avoir autorité. Le vidame nommait un bailli ou prévôt pour le suppléer dans ses fonctions. Il avait en outre sous ses ordres des sergents et des délégués placés dans les chef-lieux des domaines de l'évêque. Il paraît que ceux-ci, qui portaient, selon les lieux, les noms de *mayeur* ou de *doyen*, y rendaient la justice dans les causes peu importantes.

Le vidame devait faire garder les prisonniers de l'évêque par des gardes : il avait une part dans les aubaines, les épaves, les amendes et exerçaient d'autres droits seigneuriaux, comme, par exemple, celui de faire cueillir tous les jours à Mons-en-Laonnois, avant les vendanges, le raisin nécessaire à sa table. Il voulut aussi s'arroger le droit de chasse sur tous les domaines de l'évêché; mais ce droit lui ayant été contesté en 1242, il y renonça moyennant une somme de 300 liv. (9,600 fr.)

Lors de l'affranchissement des hommes de l'évêque, en 1185, il fut règlé que ces hommes paieraient au vidame de Laon une somme annuelle de 160 liv., et une redevance de 250 muids de vin.

Indépendamment de ces droits et redevances, le vidame en percevait encore sur son prévôt et sur ses délégués placés dans les chef-lieux des domaines de l'évêque; ces revenus étaient considérables au 13[me] siècle; et au 15[me] ils étaient encore assez importants pour que la vidamie de Laon ait été vendue 9,000 liv. tournois. Mais dans les derniers temps, lorsque cette charge fut devenue un titre sans fonctions, les seigneurs qui la possédaient ne touchaient plus, pour toute redevance, qu'une somme de 34 pistoles, ou 333 liv. 5 sols 6 deniers parisis, sur la grande taille de l'évêque.

Les charges et obligations dont le vidame était tenu envers celui-ci, furent de tout temps fort légères : au 13[me] siècle, il

lui payait une somme annuelle de 25 liv. parisis, et il devait l'accompagner à la guerre avec quatre chevaliers entretenus à ses frais.

Les vidames de Laon essayèrent, à plusieurs reprises, de se soustraire à la mouvance des évêques et de se rendre indépendants. Les contestations devinrent même si grandes, que Barthélemi, en 1125, supplia le roi de réunir les droits et les émoluments de cette charge à l'évêché. Louis-le-Gros lui accorda sa demande à la condition que la vidamie ne sortirait plus en aucune manière des mains de l'évêque, et ne serait jamais séparée de l'église de Laon. Néanmoins, ce même prélat, en 1138, rétablit cette charge sans que l'on en sache la raison, et la rendit aux seigneurs de Clacy dans les mains de qui elle avait été longtemps. Ce rétablissement du vidamé fut un des principaux griefs que l'on reprocha plus tard à ce prélat.

En 1435, le vidamé de Laon fut définitivement réuni à l'évêché, et devint un simple titre sans fonctions ni autorité.

En 1235, Gérard de Clacy, vidame de Laon, avait mis toutes ses terres sous la protection et la mouvance de l'évêque, avec injonction à ses héritiers et successeurs de relever immédiatement et à perpétuité de ce prélat. Depuis ce temps, les évêques de Laon regardèrent les vidames comme leurs vassaux. Aussi, en 1234, ce même Gérard ayant fait mettre dans les prisons de Mons-en-Laonnois des hommes dépendant de l'évêque, celui-ci les revendiqua, et sur le refus de Gérard, on le contraignit de comparaître au chapitre en la présence des chanoines et de plusieurs seigneurs assemblés, et il fut condamné par l'official à payer l'amende et à faire satisfaction.

La charge de vidame du Laonnois se trouvait, dès le commencement du 12[me] siècle, dans la maison des seigneurs de Clacy. Elle y resta pendant 200 ans; mais au 14[me] siècle, Baudouin II, seigneur de Clacy, mourut sans enfant mâle, et sa fille Marie ayant hérité de cette charge, la porta dans la maison de Châtillon par son mariage avec Hugues de Châtillon,

seigneur de Rozoy. Le vidamé de Laon passa ensuite dans la maison de Craon, où il ne resta que peu de temps : Jean de Craon, craignant peut-être le contre-coup des poursuites dirigées contre son frère Pierre, qui venait de s'enfuir pour se dérober à l'accusation de s'être approprié les sommes destinées à la solde des troupes du duc d'Anjou, dans son expédition de Naples, Jean de Craon, disons-nous, vendit cette charge, en 1389, à Guillaume Cassinel, son beau-frère, moyennant 9,000 liv. tournois (77,400 fr. d'aujourd'hui), ce qui prouve que les revenus en étaient encore considérables. Dès l'année suivante, ce dernier échangea le vidamé de Laon contre la seigneurie de Ver, avec Jean de Montaigu, son neveu. De la maison de Montaigu, cette charge passa dans celle de Bourbon, au commencement du 15me siècle, par le mariage d'Isabelle de Montaigu avec Pierre de Bourbon, seigneur de Préaux. Ce dernier ayant été tué par accident, en 1422, le vidamé resta dans les mains de cette même Isabelle, sa veuve, jusqu'en 1429, époque où, étant morte à son tour, il passa dans la maison des sires de Graville, parceque Jean Mallet V avait épousé la fille d'Isabelle et son héritière, Jacqueline de Montaigu, veuve de Jean de Craon.

Après la mort de cette dernière, en 1436, le vidamé de Laon fut, comme nous l'avons dit, définitivement réuni à l'évêché et demeura un simple titre sans fonctions. A la fin du 15me siècle, l'un des sires de Graville et de Marcoussis, dans la maison de qui ce titre était passé, l'échangea avec Jean de Sarrebruck, contre les terres de Marcoussis et de Montaigu. Il se trouva alors dans la maison de Roucy, Jean de Sarrebruck possédant le nom et les titres de cette seigneurie. Peu d'années après, le vidamé de Laon entra dans la maison de Roye, par le mariage de Catherine de Sarrebruck avec Antoine de Roye ; puis, dans celle de Condé, par le mariage d'Eléonore de Roye avec Louis Ier, prince de Condé. A la mort de ce dernier, Charlotte de Roye, veuve de Charles de

Roucy, s'étant remariée à François III de La Rochefoucault, lui apporta le titre de comte de Roucy et de vidame de Laon; enfin, au commencement du 18me siècle, Marthe-Elisabeth de Roucy, veuve de François IV de Roucy, ayant épousé François-Joseph de Béthune, porta le vidamé de Laon dans cette maison.

Nous noterons en passant, comme une chose remarquable, que près d'un quart des seigneurs qui furent investis de la charge de vidame de Laon, a péri de mort violente, comme si une sorte de fatalité eût été attachée à la possession de ce titre.

Adon était vidame de Laon lorsqu'éclatèrent les troubles de la commune de cette ville, au commencement du 12me siècle. Au premier bruit de l'insurrection des bourgeois, il s'arma à la hâte et accourut à la défense de l'évêque. Attaqué par une troupe d'insurgés au moment où il pénétrait dans le palais épiscopal, il se défendit si vigoureusement qu'il abattit à ses pieds trois des assaillants; puis, arrivé dans la cour de l'évêché, il monta sur une table où, quoiqu'obligé de se tenir à genoux à cause de ses blessures, il continua de combattre; mais une flèche le renversa sans vie, et bientôt après son cadavre fut entièrement consumé par les flammes qui dévorèrent en même temps le palais de l'évêque, et une grande partie de la ville de Laon.

Un autre vidame de Laon, Jean de Montaigu, était grand maitre de l'hôtel du roi Charles VI, et son secrétaire. Il avait su profiter de sa place pour amasser des richesses immenses; aussi, son château faisait honte aux palais de nos rois par la magnificence de son architecture, et le luxe de sa table, de sa vaisselle et de ses ameublements, effaçait celui des plus grands princes. Ce faste excita la jalousie des seigneurs de la cour qui se rappelaient l'obscure origine de ce bourgeois de Paris, fils d'un secrétaire du roi, annobli par le roi précédent et qui le raillaient fort de sa mauvaise mine, de ses façons

vulgaires et de son bégaiement. Mais ce qui perdit Jean de Montaigu, c'est qu'ayant eu la principale administration des affaires du royaume pendant quinze ans, il s'était attiré, dans ce poste élevé, la haine du duc de Bourgogne et du roi de Navarre. Ces seigneurs profitèrent, en 1409, de la maladie de Charles VI pour faire arrêter Montaigu et le livrer à une commission comme coupable de sortilège, d'empoisonnement et de malversation. Comme on le pense bien, ces accusations, excepté peut-être la dernière, n'avaient rien de fondé; néanmoins, Montaigu eut la tête tranchée et son corps fut ensuite attaché au gibet de Montfaucon où il resta exposé pendant trois ans.

La bataille d'Azincourt vit périr trois vidames de Laon : Jean de Craon qui l'avait été quelque temps, Charles de Montaigu qui possédait alors cette charge, et Jean de Roucy qui en héritait par la mort de ce dernier, comme mari de sa fille Isabelle.

Pierre de Bourbon, second époux de cette même Isabelle, n'eut pas une fin plus heureuse. Il se trouvait, en 1422, avec le Dauphin, dans une chambre à La Rochelle, lorsque le plancher s'écroula tout-à-coup sous eux : le Dauphin en fut quitte pour de légères blessures; mais Pierre de Bourbon périt écrasé sous les décombres.

Louis de Bourbon succomba non moins malheureusement à Jarnac. Il venait d'avoir le bras cassé lorsque, au moment de livrer bataille, le cheval du comte de La Rochefoucault, son beau-frère, lui fracassa encore la jambe : « Avec un bras en » écharpe et une jambe cassée, le prince de Condé, s'écria- » t-il, en s'adressant à ceux qui l'entouraient, ne craint pas » de donner la bataille puisque vous le suivez. » Mais bientôt couvert de blessures et ne pouvant plus soutenir le poids de ses armes, il se rendait, lorsqu'un capitaine des gardes du duc d'Anjou fondit sur lui en criant : « Tuez, mordieu, tuez ! » et lui brisa le crâne d'un coup de pistolet.

La mort de François III de La Rochefoucault fut également tragique. Il avait embrassé le calvinisme et se trouvait à Paris auprès de Charles IX, la veille de la Saint-Barthélemi. Le roi qui voulait le sauver, lui dit : « Foucault ne t'en va point ; il » est déjà tard, nous baliverneons le reste de la nuit. — Cela » ne se peut, lui répondit ledict comte, car il faut dormir et » se coucher. — Tu coucheras, lui dit-il, avec mes valets de » chambre. — Les pieds leur puent, respondit-il ; adieu mon » petit maitre. » Le roi fut obligé de le laisser partir pour ne pas compromettre l'exécution de ses desseins par une indiscrétion, et quelques instants après, La Rochefoucault était enveloppé dans les massacres de la Saint-Barthélemi.

Josué de La Rochefoucault, vidame de Laon, fut tué à la bataille d'Arques, en 1589 ; Henri de La Rochefoucault périt au siège de Mouzon, en 1653 ; enfin, Gui de La Rochefoucault trouva la mort au siège de Luxembourg, en 1684.

LISTE des Vidames de Laon

1047. Gérold.
1080. Ibert ou Ilbert, mort sans enfants.
10. . Pierre.
11. . Adon ou Adam.
1112. Elbert, Erbert ou Robert, seigneur de Clacy.
1127. Raoul.
1129. Gérard I de Clacy.
1140. Sarrazine, vidamesse de Laon.
1141. Hector.
1157. Raoul, son fils.
1187. Adeline de Clacy, vidamesse de Laon.
1189. Gérard II de Clacy.
1206. Gobert de Clacy.
1221. Gérard III de Clacy, son fils.
1248. Gérard IV, fils de ce dernier.
1255. Baudouin, son frère.
1304. Baudouin II, son fils.
1327. Marie de Clacy, fille de ce dernier.
1328. Hugues de Châtillon, seigneur de Rozoy.
1338. Gaucher de Châtillon, leur fils, seigneur de Rozoy.
1355. Marie de Coucy, sa veuve.
1363. Marie de Châtillon, leur fille.
1363. Jean de Craon, seigneur de Dammard et de Montbazon.
1389. Guillaume de Cassinel, seigneur de Pomponne, son beau-frère.
1407. Jean de Montaigu.
1409. Charles de Montaigu, son fils.
1415. Jean VI, comte de Roucy.
1416. Pierre de Bourbon, seigneur de Préaux.

1422. Isabelle de Montaigu, sa veuve.
1429. Jean Mallet V, grand arbalétrier de France.
1439. Jean Mallet VII, sire de Graville et de Marcoussis.
1470. Louis Mallet, amiral de France.
1491. Jean de Sarrebruck, comte de Roucy.
1497. Robert II de Sarrebruck, c^te de Roucy.
1525. Catherine de Sarrebruck, sœur du précédent, veuve d'Antoine de Roye.
1526. Charles de Roye, son frère, comte de Roucy.
1551. Louis I, prince de Condé.
1557. François III de La Rochefoucault.
1572. Josué de La Rochefoucault.
1589. Charles II de La Rochefoucault, comte de Roucy.
1605. François II de Roucy.
1640. Henri de Roye de La Rochefoucault, comte de Roucy.
1663. Guy de Roye de la Rochefoucault.
1684. François III de La Rochefoucault.
1721. François IV de Roucy.
1725. Marthe-Elisabeth, comtesse de Roucy, sa veuve.
1757. François-Joseph de Béthune.

Le prévôt ou bailli du Laonnois (*Prepositus, baillivus laudunensis*). — Il y en avait un dès le 8me siècle; il était à la nomination du vidame. Ses fonctions consistaient à rendre la justice conjointement avec lui ou en son absence; il avait aussi quelquefois la conduite du temporel. C'est lui qui exerçait la milice de l'évêque; lorsque ce prélat lui confiait le commandement de ses vassaux, il devait le défrayer tout le temps de la guerre. Ses revenus étaient autrefois considérables et il avait, comme le vidame, une part dans les amendes. Dans les derniers temps, cette charge ne produisait plus que 7 à 800 liv.

La prévôté du Laonnois, abolie en 1125 en même temps que la vidamie, fut rétablie comme elle en 1138, par Barthélemi, évêque de Laon. Elle fut longtemps en la possession des seigneurs de Montchâlons, passa ensuite aux seigneurs de Valavergny, lorsque cette terre appartenait à la maison de Châtillon, et elle se trouvait, en dernier lieu, dans les mains des seigneurs de Vincy.

Le vicomte du Laonnois (*Vice-comes laudunensis*). — Comme nous l'avons dit ailleurs, le vicomte était d'institution royale et chargé de rendre la justice au nom du prince; mais

quand l'autorité des comtes fut passée entre les mains des évêques, ceux-ci la donnèrent à leurs vidames et le vicomte devint un simple officier de leur palais. Les possesseurs de la vicomté du Laonnois n'exerçaient aucune charge ; comme la prévôté, la vicomté relevait du vidame.

Le vicomte du Laonnois avait une part dans le hallage et le mesurage du grain à Laon, et un four banal à Urcel.

Aux 16me et 17me siècles, cette charge était possédée par la maison de Clacy ; elle passa ensuite dans celles de Bouchavanne et de Bussy Lameth, puis, enfin, dans les mains des seigneurs de Laniscourt.

Le maréchal du Laonnois (***Marescalcus laudunensis.***) — Il était en même temps connétable et écuyer de l'évêque, en sorte que ces trois titres ne formaient qu'une seule charge et non trois charges distinctes, comme on l'a dit.

Le maréchal du Laonnois avait la garde des armes de l'évêque, l'intendance de ses équipages et de ses écuries. Il marchait à la tête des serfs et des vassaux de l'évêché, et commandait particulièrement la cavalerie. Dans les derniers temps, ses fonctions se réduisaient à accompagner l'évêque pendant son entrée solennelle : il lui présentait un cheval caparaçonné qui, après la cérémonie, appartenait à l'abbaye de Saint-Vincent, ainsi que le chapeau et les éperons du nouveau prélat.

Au 14me siècle, le maréchal du Laonnois avait en fief la seigneurie de Lierval, la *varenne* de ce terroir, la moitié des rouages de ce lieu, valant alors 10 sous, 20 muids de vinage à Vissignicourt et quelques autres petits droits.

Les seigneurs de Lierval furent longtemps maréchaux du Laonnois.

Le chambellan (*Cambellanus*) assistait l'évêque non seulement dans les actes de féodalité, mais encore dans toutes les cérémonies religieuses. Ses droits consistaient à retenir le manteau et le pourpoint du vassal qui était reçu en foi et hommage, et à occuper une stalle dans le chœur de l'église.

La charge de chambellan fut réunie au domaine de l'évêché en 1220.

Le gonfalonier (*Signifer*). — La charge de gonfalonnier ou *porte-étendard* était très-ancienne; on n'en sait rien autre chose.

Le maitre d'hôtel (*Dapifer*). — On n'est pas mieux instruit sur cette charge, qui disparut au 12me siècle.

Le bouteiller (*Buticularius*). — Nous ne connaissons pas les obligations de la charge de bouteiller ou échanson; nous savons seulement que son fief était composé d'un manoir à Assis, du moulin de ce village, et de deux chapons à prendre chaque année sur plusieurs héritages. La coupe dans laquelle buvait l'évêque au repas de son entrée solennelle, lui appartenait également, et à chacun des six jours de grandes fêtes de l'année, il avait droit à 9 setiers de vin, 9 pains, 9 deniers, 2 chandelles de cire, etc.

On ne sait absolument rien sur les charges de *pannetier*, de *queux* (*cocus*, cuisinier), et de *monétaire* (*monetarius*). Celle de queux paraît avoir été supprimée à la fin du 12me siècle.

Le chatelain (*Castellanus*). — Il paraît que les évêques n'eurent de châtelains qu'à la fin du 12me siècle. Celui qui existait à Laon antérieurement à cette époque, relevait directement du roi (voyez Tome Ier, page 402).

CHAPITRE II.

LISTE BIOGRAPHIQUE DES ÉVÊQUES DE LAON.

Le siège épiscopal de Laon, pendant une existence d'environ treize siècles, a été successivement occupé par quatre-vingt-deux évêques, ce qui donne une durée moyenne de quinze années et demie à l'épiscopat de chacun d'eux.

1. Génébaud fut le premier évêque de Laon. Avant son ordination, ce prélat était marié à une nièce de saint Remi;

lorsqu'il eut été promu au siège de cette ville, les deux époux se séparèrent d'un consentement réciproque. Néanmoins, sa femme continua de le venir voir, et Génébaud se crut assez sûr de lui-même pour souffrir sans danger ses visites. Mais l'évènement fit voir qu'il avait trop compté sur ses forces : il eut successivement de son ancienne épouse une fille et un garçon, auxquels on donna les noms de *Renardine* et de *Latro* (larron), pour rappeler leur naissance frauduleuse.

Saint Remi informé de cette double faute, imposa en expiation à Génébaud une dure pénitence : il l'enferma dans une espèce de tombeau creusé près de l'église St-Julien, à Laon. Génébaud y passa, dit-on, sept années dans les prières et dans les larmes, après quoi il fut rétabli sur son siège.

Ce prélat mourut vers 550 et fut ensuite canonisé.

2. La naissance de Latro ne fut point pour lui un motif d'exclusion des fonctions épiscopales, et on ne le choisit pas moins pour succéder à son père. On ignore combien de temps il gouverna l'église de Laon ; on pense qu'il mourut vers 566.

3. Gondulfe fut le troisième évêque de cette ville. On ne sait absolument rien sur ce prélat, qu'on croit être mort en 580.

4. Après lui vient Ebretin qu'on ne connait pas mieux ; il mourut, dit-on, en 604.

5. A celui-ci succéda Robert I[er] sur lequel on n'en sait pas davantage.

6. Après ces quatre derniers évêques, qui occupèrent successivement le siège épiscopal de Laon, jusqu'en l'année 620, on choisit, pour le remplir, saint Canoald, vulgairement saint Cagnou, alors moine de l'abbaye de Luxeuil.

Ce prélat mourut d'apoplexie, selon les uns en 632, selon les autres en 638; il fut enterré dans le cimetière commun de la ville, à Saint-Vincent. Dans la suite, Canoald fut vénéré comme un saint : son corps levé de terre en 1196, était porté processionnellement par les rues de la ville et exposé dans la cathédrale pendant les temps d'épidémie.

7. A saint Canoald succéda Attile ou Attole. Ce prélat était originaire d'Aquitaine et frère de Leudégisile, archevêque de Reims. On prétend qu'il était duc et qu'il avait été gouverneur du roi Dagobert.

Attole mourut entre 673 et 679.

8, 9, 10 et 11. Pendant les sept années qui suivirent, le siége épiscopal de Laon fut, selon l'opinon commune, occupé par quatre évêques : Wulfrad ou Wilfrid, Pérégrin, Gérard et Sérulfe. Mais nous ne savons de ces prélats rien autre chose que les noms.

12. A Sérulfe succéda, vers l'an 685, Mauger ou Madalgaire : cet évêque mourut entre 695 et 698.

13, 14 et 15. Depuis ce temps jusque vers l'an 740, le siége de Laon fut successivement occupé par les trois évêques Sigobald ou Sigoald, Bertefroid et Madelan ou Magdelan. On n'en sait absolument rien.

16. Après eux vint Génébaud II, sur lequel on n'est pas mieux instruit : ce prélat mourut vers 770.

17. Son successeur fut Bernico, qui mourut au bout de deux ans d'épiscopat.

18. Un prêtre nommé Geoffroy ou Gilfroid fut élu après lui.

Plusieurs anciens catalogues donnent pour successeur à Geoffroy deux Vanilons ou Ganilons, Cilon ou Ceilon, Ebon, Rimfride ou Rimfroi, Sigebaud et Ostroald.

Selon Hincmar, archevêque de Reims, dont le témoignage nous paraît préférable parce que ce prélat était presque contemporain, Geoffroy aurait eu pour successeur seulement Vanilon et Ostroald.

19. Vanilon, Ganilon ou Ganelon gouverna l'église de Laon jusque dans les dernières années de l'empire de Charlemagne.

Le désastre de Roncevaux et la mort du fameux Roland ont rendu célèbre dans l'histoire le nom de Ganelon, à la trahison duquel ils sont l'un et l'autre attribués.

En l'an 778, Charlemagne était passé en Espagne avec une

armée pour s'emparer de plusieurs villes dont un chef Sarrazin, à qui elles appartenaient, lui avait fait hommage. A son retour en France, il traversa les Pyrénées. Les Gascons animés du désir de piller les richesses qu'il rapportait de son expédition, s'embusquèrent dans les bois qui dominaient les défilés par où il devait passer. Quand l'armée s'y fut engagée, se montrant tout-à-coup, ils lancèrent de haut en bas leurs flèches sur la multitude embarrassée dans ce passage étroit et où elle ne pouvait faire usage de ses armes, et roulèrent de toute part sur elle des quartiers de rocher. En un instant l'armée franque fut écrasée, anéantie; Charlemagne lui-même s'échappa avec peine; mais plusieurs hommes de marque et particulièrement le fameux Roland, restèrent sur la place. Ce désastre fut attribué à la perfidie d'un Ganelon qui aurait machiné cette attaque avec les Gascons, afin de partager le butin avec eux.

Le souvenir de cette trahison était autrefois si répandu, qu'on le retrouve dans un grand nombre de chroniques du moyen-âge et même dans la plupart des traditions des peuples Européens. C'est au point qu'anciennement, dans beaucoup de contrées, pour désigner un traître on disait: *c'est un Ganelon.* Mais si les critiques sont aujourd'hui à peu près d'accord sur l'exactitude du fait en lui-même, ils sont loin de l'être sur le personnage qui y a donné lieu. La tradition du pays veut que ce soit l'évêque de Laon dont nous nous occupons, et voici ce qu'elle raconte à ce sujet :

Ganelon ayant été soupçonné d'avoir causé le désastre de Roncevaux, fut arrêté et conduit devant l'empereur Charlemagne qui se trouvait alors à Laon. Pinabel, neveu de Ganelon, prit sa défense contre Thierry l'Ardennais qui l'accusait: selon l'usage on recourut au combat judiciaire, et les deux champions combattirent en champ-clos, en bas de la montagne de Laon.

Pinabel fut vaincu et confessa la trahison dont il était lui-même complice. Ganelon et lui furent alors condamnés *par*

leurs pairs à être tirés à quatre chevaux et la sentence fut exécutée au faubourg de Leuilly.

A l'appui de cette tradition, on montre près de ce village un champ appelé de toute ancienneté le *champ de la bataille*, et aux quatre coins duquel on voyait encore, au siècle dernier, des piliers de 10 pieds de haut.

Jean Laurent, écrivain du 17me siècle, rapporte que de son temps un jeu rappelant le souvenir de la perfidie de Ganelon et dont l'origine remontait aux siècles les plus reculés, était encore en usage parmi la jeunesse de Laon. Dans l'hiver, les enfants, se réunissant par bandes, couraient dans la campagne en détachant en avant quelques uns d'entre eux et en chantant :

Encore un peu plus long, dit, dit Ganelon,
Encore un peu plus long, trois rois défaits seront.

Puis, quand ces éclaireurs étaient parvenus à une certaine distance, comme s'ils avaient craint qu'ils ne fussent surpris dans une embuscade, ils les rappelaient en criant : *rachat boury! rachat boury!* Nous devons ajouter que ce jeu existe encore aujourd'hui, mais avec des changements.

20. Ostroald succéda à Ganelon vers 810 et mourut vers 834.

21. Après deux ans de vacance, le siège épiscopal de Laon fut occupé par Siméon, qui mourut vers l'an 848.

22. On nomma pour lui succéder Pardule, alors vidame de l'église de Reims. Pardule était né dans le Laonnois, et son père Odelher jouissait en bénéfice de la terre de Folembray : ce prélat mourut vers l'an 858.

Il nous est resté de Pardule une lettre adressée à l'archevêque de Reims. Cette pièce est doublement curieuse, et à cause de l'époque reculée où elle a été écrite, et sous le rapport des idées hygiéniques qu'elle renferme.

Après quelques mots sur les contrariétés de la maladie, Pardule exprime à Hincmar le plaisir qu'il ressent de son retour à la santé ; puis, il lui conseille d'en avoir plus de soin et de s'abstenir de tout ce qui pourrait lui porter atteinte.

« D'abord, dit-il, il ne faut pas jeûner ni manger comme vous le faites du » petit poisson, ni mettre de l'eau dans votre vin. Ne mangez pas de viande » fraîchement tuée ; si c'est de la volaille ou du gibier, il faut d'abord la faire » vider, en sécher l'humeur avec du sel et en manger sobrement. Ne vous » abstenez pas de porc, parce que sans lui l'estomac se refait difficilement ; » mais gardez-vous de choses crues et particulièrement d'ache, jusqu'à ce que » votre santé soit bien rétablie, et revenez ainsi peu à peu à la nourriture » sèche et étroite des moines. Avant de vous lever de table, prenez une fève » purgative cuite dans de la graisse, laquelle n'émousse pas les sens, comme » disent les philosophes, mais sèche et chasse la bile *sans bruit*. Ne buvez de » vin ni trop fort ni trop faible, c'est-à-dire, de celui récolté sur le haut des » montagnes ou dans le fond des vallées; mais faites usage du vin médiocre » que l'on récolte sur le flanc des collines, comme celui du Mont-Abon, à » Epernay, celui de Chaumuzy, etc. »

En 855, Pardule fut nommé par Charles-le-Chauve commissaire ou envoyé du roi pour tenir des assemblées afin d'aviser aux moyens de remédier aux maux qui affligeaient le pays. Il eut dans sa circonscription le Laonnois, le Soissonnais, le Portien et quelques autres cantons voisins.

23. Hincmar, chanoine de Reims, fut choisi par le clergé et le peuple de Laon pour succéder à Pardule. Il était neveu par sa mère d'Hincmar, archevêque de Reims, et il dut en partie sa nomination à la grande influence de ce prélat.

Hincmar de Laon est célèbre par ses longues querelles avec son oncle et avec le roi Charles-le-Chauve, et par les malheurs qu'elles lui attirèrent. Nous allons raconter brièvement ces querelles qui tiennent une large place dans l'histoire de ce temps.

L'archevêque de Reims, Hincmar, était le personnage le plus important du 9[me] siècle, et le rôle qu'il joua dans les affaires de cette époque est si considérable, qu'un historien a dit de lui qu'il était le seul roi, le seul pape de la France. Hincmar de Reims était d'ailleurs passionné, impérieux et voulait sans cesse faire plier ses suffragants sous toutes ses volontés. Hincmar de Laon, jeune, impétueux, jaloux de son autorité, prétendait gouverner son diocèse sans contrôle : de là, les différents qui

s'élevèrent entre l'oncle et le neveu, et qui eurent pour ce dernier des suites si funestes.

Une circonstance assez légère fut la première cause de ces démêlés. Le roi avait envoyé dans l'abbaye de St-Vincent de Laon, un religieux tiré de Saint-Denis, pour y donner des leçons et des instructions. Hincmar trouva mauvais que Charles-le-Chauve eût introduit sans sa permission un étranger dans une abbaye de son diocèse. Il chercha donc à inquiéter l'intrus et prononça des censures contre lui.

Le roi indisposé par cette conduite de l'évêque de Laon, s'adressa à son métropolitain l'archevêque de Reims, l'engageant à donner ordre à son suffragant de lever ses censures; mais Hincmar de Laon refusa d'obéir.

Hincmar de Reims à son tour fut irrité de voir ses ordres méprisés : dès ce moment une vive mésintelligence éclata entre l'oncle et le neveu, et une autre affaire qui arriva sur ces entrefaites acheva d'envenimer la querelle.

Le roi donna en bénéfice à un seigneur nommé Nortman la terre de Pouilly qui appartenait à l'église de Laon. Hincmar aussitôt excommunia ce seigneur afin de le forcer à restituer un bien qui faisait partie du patrimoine de son évêché, et sur son refus, il assembla ses vassaux, se mit à leur tête, vint assiéger le comte dans Pouilly, pilla ses meubles et ses effets et l'en chassa avec sa femme qui était enceinte.

A la nouvelle de ce qui venait de se passer, le roi fut très-irrité, et, chose singulière! c'est qu'Hincmar de Reims se rangea de son côté, quoique l'évêque de Laon, dans cette circonstance, eût défendu des droits dont le clergé était alors fort jaloux.

Hincmar de Reims dressa donc une liste de griefs contre son neveu et la fit présenter à Charles-le-Chauve, lorsqu'il vint à Laon en 867. Il l'accusait de désobéir aux ordres du roi, de retirer les bénéfices à ceux que le prince en avait dotés, et de le calomnier en l'accusant de dépouiller les églises

pour en donner les biens à ses officiers. A ces principaux griefs, Hincmar ajoutait ceux de mépriser ses remontrances et de troubler le diocèse de Laon par sa conduite turbulente.

Le roi commanda à l'évêque de Laon de comparaître devant lui pour répondre à ces accusations; mais ce prélat s'y refusa sous prétexte qu'il ne pouvait être traduit que devant un tribunal ecclésiastique. Sur ce refus, Charles-le-Chauve fit saisir le temporel d'Hincmar et lui retira une charge qu'il avait à la cour. Alors, l'archevêque de Reims, d'accusateur devint le défenseur de l'évêque de Laon, et, sur ses représentations, le roi donna bientôt main-levée de cette saisie.

Toutefois, une commission composée d'ecclésiastiques fut nommée pour arranger ce différent : elle décida que la terre de Pouilly resterait à celui à qui le roi l'avait donnée. Hincmar de Laon, mécontent de cette sentence, en appela au pape. Le roi, en apprenant cet appel, fit aussitôt citer ce prélat devant lui : mais Hincmar refusa de nouveau de se présenter. Les évêques rassemblés à Compiègne le firent à leur tour sommer de comparaître en leur présence. Hincmar ne leur obéit pas plus qu'il ne l'avait fait au roi.

Sur ces entrefaites arriva la réponse du pape : il sommait le roi et l'archevêque de Reims, sous peine d'excommunication, de laisser partir Hincmar pour Rome, afin d'y venir expliquer son affaire.

Le mécontentement du roi fut porté à son comble par ces lettres. Il envoya des prélats à Laon pour engager une dernière fois Hincmar à comparaître, et fit suivre ces députés d'un détachement de cavalerie avec ordre de l'amener de force en cas de refus. Ces envoyés ne gagnèrent rien sur son esprit; mais apprenant qu'on voulait l'enlever, il se réfugia dans son église cathédrale comme dans un asile inviolable, et prononça anathème contre ceux qui tenteraient de lui faire violence.

Un concile fut alors convoqué à Verberie, le 24 avril 869, afin d'y juger la conduite d'Hincmar de Laon. Cette fois il

comparut ; mais craignant que la décision des évêques ne lui fût pas favorable, il en appela encore au pape avant même qu'elle n'ait été rendue.

Revenu à Laon, Hincmar trouva son clergé indisposé contre lui à cause de toute cette affaire ; alors il excommunia son clergé et mit tout le diocèse en interdit. Cette dernière violence détermina le roi à le faire arrêter, conduire et enfermer à Servais. Mais bientôt après, il le relâcha.

Aussitôt rendu à la liberté, l'évêque de Laon écrivit un mémoire contre son oncle l'archevêque de Reims, à la haine duquel il attribuait les persécutions dont il se croyait l'objet. Celui-ci lui répondit de son côté avec une grande amertume. Sur ces entrefaites, un concile s'étant assemblé à Attigny, la conduite d'Hincmar de Laon fut de nouveau examinée, et l'on chercha à réconcilier l'oncle et le neveu et à assoupir cette affaire : tout parut en effet s'arranger par une déclaration dans laquelle Hincmar de Laon promettait fidélité au roi et obéissance à son métropolitain ; mais lorsqu'on voulut aborder le différent relatif à la terre de Pouilly, Hincmar se retira nuitamment sans attendre la décision du concile, et forma encore un appel au saint-siège.

Les choses en étaient là, lorsque, en 871, Hincmar de Reims et les autres évêques prononcèrent l'excommunication contre Carloman, accusé d'avoir voulu détrôner son père Charles-le-Chauve, et contre ses complices. Hincmar fut invité à souscrire à ces censures ; mais, ami et partisan de ce jeune prince, l'évêque de Laon s'y refusa, ce qui acheva d'irriter le roi contre lui. Un nouveau concile fut alors convoqué à Douzy : Hincmar ne s'y étant point présenté, son oncle dressa enfin un acte d'accusation en forme contre lui. Il commençait par rappeler tous les bienfaits dont le roi l'avait comblé, lui et son église, à laquelle ce prince avait donné plus de 2,000 manses ou métairies ; il reprochait ensuite à son neveu d'avoir accepté contre les canons une charge à la cour, et une abbaye sans

son consentement; de ne pas s'être trouvé à l'élection de l'évêque de Cambrai qui avait succédé à un intrus nommé par Lothaire; d'avoir excommunié injustement l'un de ses diocésains et le religieux de St-Denis envoyé par le roi dans l'abbaye de St-Vincent; d'avoir appelé des sentences prononcées contre lui par les évêques, non seulement au pape, mais encore à un tribunal séculier, et de s'être vanté que le saint-siège avait cassé ces jugements; de lui avoir à lui-même envoyé une collection de décrétales des papes à laquelle étaient joints des vers contre le roi; d'avoir sans motif sérieux jeté des interdits et lancé des excommunications préjudiciables au salut de son peuple; enfin, l'archevêque de Reims allait jusqu'à critiquer les gestes, le maintien de son neveu, et terminait en l'appelant *un Judas*, *une bête indomptable*, *un animal à cornes*.

Cité de nouveau pour avoir à répondre à ces accusations, Hincmar de Laon, craignant quelque violence, voulut se faire accompagner de ses vassaux armés: mais le roi lui défendit d'avoir à sa suite plus de douze serviteurs. Alors, ce prélat, pour rendre sa personne plus sacrée, se mit en route portant avec lui les archives de son église, les croix, les reliquaires, les calices et les ornements sacrés. Il présenta d'abord au concile un recueil de pièces justificatives; puis, voyant qu'il allait être sacrifié, il récusa son oncle et appela encore une fois au saint-siège. Il n'en fut pas moins condamné, déposé et privé de l'épiscopat.

Le pape prit alors sa défense: il désapprouva le concile d'avoir passé outre malgré l'appel d'Hincmar, et défendit que l'on nommât au siège de Laon avant qu'il n'eût lui-même examiné l'affaire.

Cependant, depuis le concile de Douzy, ce siège était regardé comme vacant, et après sa déposition, Hincmar avait été exilé et emprisonné. L'archevêque de Reims le gouverna jusqu'en 876, époque où le pape ayant enfin approuvé la procédure, il fut pourvu au remplacement d'Hincmar de Laon.

Charles-le-Chauve étant mort sur ces entrefaites, ce prélat s'empressa d'appeler du jugement qui l'avait condamné, pardevant un nouveau concile qui fut, deux ans après, tenu à Troyes par le pape Jean VIII. Il adressa à ce pontife la lettre suivante :

« Souverain seigneur et père, écoutez ma voix et ayez compassion de mes » malheurs ! Cité par l'archevêque de Reims au synode de Douzy, j'ai été » violemment enlevé en route, séparé de mes serviteurs et dépouillé de mes » effets. Conduit à Douzy, j'y ai trouvé le roi tenant un écrit dans lequel j'étais » accusé de parjure, parce que j'en avais appelé à Rome sans sa permission. » Pressé de répondre, j'ai refusé de le faire, parce que, contre tout droit, on » m'avait dépouillé de mon caractère sacré, de mes biens et de ma liberté ; » je me suis contenté d'en appeler au saint-siège apostolique. Alors, l'archevêque de Reims, au milieu des pleurs et des sanglots de tous les assistans, » dont aucun n'osait prendre ma défense, a prononcé un jugement qui me » privait de mon siège. Je fus ensuite conduit en exil, où l'on me laissa » d'abord en liberté ; mais depuis quelque temps on m'a retenu dans les fers. » Enfin depuis bientôt deux ans je suis aveugle. Aussitôt que j'ai pu me rendre » auprès de vous, je me suis empressé de le faire. J'implore de votre clémence » un jugement équitable, et à cause du nombre de mes misères, et selon la » grandeur de votre pitié. »

Emu de compassion à l'aspect de ce prélat malheureux et aveugle, Hédénulfe qui lui avait succédé dans sa charge offrit de s'en démettre, afin qu'Hincmar pût remonter sur son siège; mais le pape ne le lui permit pas. On rendit seulement la liberté à l'ancien évêque de Laon, et on lui assigna pour sa subsistance une part dans les revenus de l'évêché. Hincmar ne survécut pas longtemps à cette tardive réparation : il mourut en 882, la même année que son persécuteur, Hincmar de Reims, et que son successeur, Hédénulfe dont nous allons parler.

On a d'Hincmar de Laon des lettres, des mémoires, des requêtes, des collections de décrétales, des réponses aux 55 chapitres de son oncle et d'autres écrits tant en prose qu'en vers. Le tout se trouve dans la bibliothèque des Pères, et dans la collection des ouvrages d'Hincmar de Reims.

24. Après la déposition d'Hincmar, le clergé et le peuple de Laon, sur les ordres du pape, avaient procédé, à la fin de

mars 876, à une nouvelle élection, et, comme nous l'avons vu, Hédénulfe avait été élevé au siège de cette ville. Ce prélat avancé en âge et d'une faible santé, voulut décliner cet honneur et se retirer dans un monastère; mais le pape ne le lui permit pas. Hédénulfe ne gouverna cette église que peu de temps et mourut après six ans d'épiscopat.

25. Didon fut élu pour le remplacer : il mourut en 893.

26. Après le décès de cet évêque, quelques troubles éclatèrent dans la ville au sujet de l'élection de son successeur : le peuple et le clergé ne pouvaient s'accorder et le roi Eudes cherchait de son côté à faire nommer une de ses créatures. Enfin, un chanoine de la cathédrale, nommé Raoul, homme de mérite et considéré, fut élu. Ce prélat gouverna l'église de Laon pendant un peu plus de vingt-six années, et mourut au mois de janvier 921.

27. Adelelme, chanoine et trésorier de Laon, le remplaça. Après neuf années d'épiscopat, ce prélat mourut en 930. Il fut enterré dans la chapelle de St-Christophe, à St-Vincent.

28. Son neveu Gozbert, aussi chanoine de l'église de Laon, fut choisi pour lui succéder. Gozbert ne fut évêque que deux ans; il mourut en 932, et fut enterré dans l'église de l'abbaye de Saint-Vincent.

29. L'année suivante, Enguerrand Ier fut promu au siège épiscopal de Laon. Il était alors doyen de l'abbaye de Saint-Médard-lès-Soissons. Cet évêque ne gouverna également cette église que peu de temps : il mourut en 936 et fut enterré à Saint-Vincent.

30. Le clergé et le peuple choisirent unanimement pour son successeur, un prêtre de l'église de Laon nommé Raoul. Il était l'ami particulier de Frodoard qu'il engagea à écrire l'histoire de l'église de Reims. C'est à lui que cet ouvrage fut dédié.

En 939, Raoul accusé de vouloir livrer la ville de Laon au comte du Vermandois, fut chassé de son siège par le roi, qui saisit son temporel et destitua ses officiers pour les remplacer

par des hommes à sa dévotion. Rentré en grâce trois ans après, il fut de nouveau chassé en 946 par Hugues, comte de Paris, qui s'était fait donner la ville de Laon pour la rançon du roi. Raoul mourut en exil dans le courant de l'année 948.

31. Afin d'être agréables au roi, le clergé et le peuple de Laon qui lui étaient restés attachés quoique leur ville fût en la puissance du duc de France, portèrent leurs suffrages sur un diacre de cette église nommé Roricon. Il était fils naturel de Charles-le-Simple qui l'avait eu d'une concubine.

Ce prélat ne pouvant remplir les fonctions de son ministère dans sa ville épiscopale, se retira avec quelques chanoines et plusieurs autres clercs à Pierrepont, qui devint ainsi le siége de l'évéché pendant quelque temps ; il ne rentra à Laon que quand le roi y fut lui-même rentré en 950.

Tombé en paralysie en 976, Roricon mourut l'année suivante. Il fut enterré dans le chœur de l'église abbatiale de Saint-Vincent. Sa tombe, qui était de marbre, ne portait que cette seule inscription : *Rorico episcopus.*

32. Le clergé et le peuple ne purent s'entendre pour le choix de son successeur. Lothaire termina ces différents en nommant de sa pleine autorité, le 16 de janvier 977, un jeune ecclésiastique qui n'était encore que diacre. Il se nommait Adalbéron ou Ascelin.

Adalbéron était né en Lorraine, d'une famille qui possédait de grandes richesses. Il procura au siége de Laon des biens immenses et décora l'église des ornements les plus magnifiques ; il avait étudié à Reims sous le célèbre Gerbert, et passait pour l'un des plus savants hommes du siècle. Ses contemporains étaient surtout frappés de son éloquence, car Dieu lui avait donné, disent-ils, un incomparable talent de persuader.

Ce prélat, qui devait son élévation au roi et qui entretenait avec sa femme un commerce coupable, ne tenta pas moins, en 981, de livrer la ville de Laon à Charles de Lorraine. Celui-ci, frère puiné de Lothaire, était mécontent du roi qui

n'avait pas voulu, selon l'usage, partager le royaume avec lui. Chassé de son siège en 986, par Louis V, Adalbéron se plaignit dans une lettre qu'il adressa aux suffragants de Reims :

« Quoique chassé de mon siège, disait-il, par l'autorité du roi et la faction » de certaines personnes, je ne suis cependant ni déposé, ni privé de mes » fonctions. L'accusation injuste que l'on porte contre moi ne me rend pas » coupable. Vous devez plaindre mon sort, et mon troupeau doit être sen- » sible à mon absence. Je vous exhorte donc et vous supplie de ne point mettre » un autre évêque à ma place; si vous le faisiez, comme ce serait contre toute » règle divine et humaine, Dieu en tirerait vengeance, et je serais obligé d'en » appeler à un jugement plus canonique. »

Quelques années après, Adalbéron trahit Charles de Lorraine en le livrant avec la ville de Laon à Hugues Capet. Cet évènement mit fin à la dynastie des Carlovingiens et lui substitua celle des Capétiens.

Après la mort d'Hugues Capet en 996, Adalbéron eut avec Robert son successeur des démêlés à la suite desquels il s'empara de Laon pour son propre compte. Cité à cette occasion devant le concile de Soissons, ce prélat implora la clémence du roi, s'engageant à lui restituer la ville de Laon. Mais il fit ensuite arrêter ceux qui étaient chargés d'en reprendre possession au nom de Robert. Celui-ci fut obligé de venir assiéger cette ville, et lorsqu'il s'en fut rendu maître, Adalbéron parvint à rentrer dans ses bonnes grâces malgré sa trahison.

Mais Gerbert, archevêque de Reims, devenu pape sous le nom de Sylvestre II, indigné de la conduite de ce prélat, lui écrivit une lettre foudroyante dont voici quelques passages :

« Vous n'avez point', lui dit-il, les mœurs d'un homme décoré du titre » d'évêque : si la foi associe l'homme à Dieu, la perfidie l'assimile aux brutes... » Vous vous êtes porté à commettre des crimes et des cruautés inouies : les » lettres du roi Robert et des évêques de son royaume, vous accusent de vous » en être rendu coupable à la face du clergé et du peuple. Cité au concile de » Compiègne pour y rendre compte de votre conduite, vous n'avez osé vous y » montrer qu'après avoir sollicité l'assurance qu'il ne vous serait fait aucun » mal; et ne pouvant vous disculper, vous avez été réduit à implorer la misé- » ricorde de l'assemblée. C'est seulement après avoir donné votre archidiacre

» et un gentilhomme pour cautions de votre conduite, et après avoir promis » de remettre les tours et la forteresse de Laon, que vous avez pu obtenir la » grâce du roi; mais vous avez, comme un autre Judas, voulu trahir l'archevêque de Reims. O Judas de notre temps! dont vous avez renouvelé la perfidie en trahissant votre métropolitain et en avilissant l'épiscopat, que de » fois n'avez vous pas été admonesté par nos lettres? que n'avons nous pas » fait pour vous tirer du danger où vous vous êtes précipité de vous-même? » Mais puisque vous avez mis le comble à vos attentats, nous vous ordonnons » de vous trouver au concile qui se tiendra à Rome dans la semaine de Pâques; » qu'aucune raison ne vous empêche de vous rendre à nos ordres, si ce n'est » celle de maladie bien constatée, etc. »

On ne voit pas comment Adalbéron s'y prit pour éluder les ordres du pape.

En 1015, ce prélat eut des démêlés avec Hardouin, évêque de Noyon qui avait été son ami. Dans un synode, il demanda sa déposition, comme ayant encouru l'anathème; mais l'assemblée n'ayant rien prononcé, les deux prélats coururent aux armes et levèrent des troupes. Il fallut, pour empêcher les hostilités, que le synode se rassemblât de nouveau. La mort de Hardouin arrivée sur ces entrefaites, mit fin à la querelle.

Se sentant avancé en âge et ébloui, dit-on, par des offres pécuniaires, Adalbéron fit tous ses efforts pour faire monter de son vivant, sur le siége de Laon, Guy, neveu de Bérold, évêque de Soissons. Il mourut le 19 juillet 1030, après un épiscopat de cinquante-trois ans, et fut enterré dans l'église de l'abbaye de Saint-Vincent.

Ce prélat est l'auteur d'un poëme latin en forme de dialogue: c'est une satyre bizarre des moines, de la cour et même de la conduite personnelle du roi.

33. Son successeur fut Gébuin dont nous ne connaissons pas les titres. Accusé de simonie dans un concile tenu à Reims en 1049, ce prélat fut excommunié et privé de son siége. Il mourut l'année suivante pendant un voyage lointain qu'il avait entrepris. Son corps fut rapporté à Laon, et enterré dans le chœur de l'église abbatiale de Saint-Vincent.

34. Le siège épiscopal de Laon resta vacant pendant quelque temps. Leuteric, chanoine et chantre de l'église de Sens, y fut promu en 1050. Ce prélat qui était riche, augmenta d'un tiers les prébendes de son église ; mais il ne la gouverna pas longtemps, et mourut en 1051. Selon l'usage, il fut enterré à Saint-Vincent. On mit sur sa fosse une large pierre où il était représenté en habits sacerdotaux. Son épitaphe ne portait que ces mots : *Leutericus, episcopus laudunensis.*

35. Son successeur fut Elinand : ce prélat était né à Pontoise de parents pauvres et obscurs. Il était lui-même d'une figure peu avantageuse, petit de corps, d'une taille fort mince, d'un esprit médiocre et peu orné, mais vif. Néanmoins il acquit l'affection de Gautier, comte de Pontoise, qui le produisit à la cour du roi d'Angleterre, et le fit nommer chapelain de la reine. Dans cette charge, Elinand amassa des richesses considérables qui lui frayèrent le chemin de l'épiscopat.

Pour s'attacher son clergé, Elinand, aussitôt sa nomination, fit construire de nouveaux bâtiments et décorer les églises de reliquaires et d'ornements précieux. Il fit faire à saint Béat une riche chasse portée sur quatre colonnes, donna à l'église deux croix d'or garnies de diamans, deux calices d'or, quatre textes d'évangile dont trois étaient revêtus d'or et d'argent et enrichis de pierreries, et une quantité considérable d'ornements et d'habillements d'église garnis d'or, d'argent et de pierres précieuses : il décora en outre la cathédrale de beaucoup d'étoffes très-riches.

En 1082, le siège de l'évêché de Reims étant devenu vacant par la déposition de Manassès, Elinand s'empara de l'administration de ce diocèse, et pendant deux ans, sans quitter le siège de Laon, jouit de ses biens et revenus; mais enfin, le pape l'avertit que quiconque a une épouse ne peut en prendre et en conserver une seconde, et il l'obligea de se démettre de la gestion du diocèse de Reims.

Après le long épiscopat de quarante-sept ans, Elinand

mourut le 18 janvier 1099 ; il fut enterré dans l'église abbatiale de Saint-Vincent. On mit une épitaphe en vers sur son tombeau.

36. Après la mort de ce prélat, Enguerrand Ier, sire de Coucy, qui se trouvait sous le coup de plusieurs excommunications, travailla à faire monter sur le siège de cette ville un homme qui lui fût dévoué, et parvint à faire nommer un de ses parents nommé Enguerrand comme lui.

C'était, dit Guibert de Nogent, un homme d'une figure avantageuse, s'exprimant bien, mais de mœurs dissolues, ami du faste et de la bonne chère, tenant sans cesse des discours bouffons et indécens et parlant mal de la religion.

Avant son élection, Enguerrand s'était croisé et avait fait le voyage de la terre sainte. Il tomba dangereusement malade et mourut en 1104 ; il fut enterré à Saint-Vincent.

37. Pendant deux ans que le siège de Laon demeura vacant, le sire de Coucy recommença ses intrigues afin d'y faire encore monter une de ses créatures, et il parvint ainsi à faire nommer successivement les archidiacres Gautier et Ebal; mais sur les réclamations adressées à Rome par le doyen, le pape cassa leur élection. Le premier en effet n'était point clerc, et avait toujours mené la vie de chevalier; le second était accusé d'incontinence dans l'amour des femmes. Le grand chantre se mit alors sur les rangs, alla à la cour, fit semblant de s'employer pour un autre, sollicita et obtint le siège pour lui-même en offrant au roi de riches et nombreux présents; mais la veille du jour où il devait faire son entrée solennelle comme évêque, il mourut subitement.

38. On pensa alors à procéder à une nouvelle élection. Enguerrand de Coucy proposa Gaudri ou Waldric, anglais d'origine et officier de la chancellerie d'Angleterre, et parvint encore à le faire nommer en 1106. Gaudri n'était que simple clerc ; mais quand il fut question de son élection, il s'empressa de prendre le sous-diaconat et de se faire donner une prébende

dans l'église de Rouen. Il fit ensuite confirmer par le pape qu'il alla trouver à Langres sa nomination qui avait été contestée par le chapitre de la cathédrale.

L'histoire de l'épiscopat de ce prélat tristement célèbre se trouvant intimement liée à celle de la ville de Laon, nous y renvoyons le lecteur (voyez Livre IX, Chapitre IV).

Après sa fin malheureuse, Gaudri fut porté furtivement à Saint-Vincent où l'on procéda à son inhumation avec tant de précipitation, que les planches mal jointes de son cercueil cédant au poids de la terre, écrasèrent son cadavre et le firent crever. On mit sur sa tombe une large pierre où, avec son nom, on lisait ces seuls mots : *Pastorem jugulavit ovis.* Plus tard, on y ajouta des éloges que Gaudri était loin de mériter.

39. Après la mort de ce prélat, le roi refusa au clergé et aux habitants de la ville l'exercice du droit de se choisir un nouvel évêque, sous prétexte qu'ils en avaient mal usé en faisant un mauvais choix dans la personne de Gaudri. Il nomma donc lui-même au siège de Laon, en août 1112, Hugues, doyen d'Orléans; mais ce prélat, après quelques mois de charge seulement, mourut sur la fin de cette même année.

40. Le clergé et le peuple élurent aussitôt d'une voix unanime, Barthélemi de Vir ou de Jur. Il était fils de Foulques, seigneur de Vir en Bourgogne, et d'Adèle de Roucy, et avait été élevé auprès de Manassès II, archevêque de Reims. Celui-ci l'engagea dans la cléricature et le fit chanoine de son église. Au moment de son élection, Barthélemi se trouvait encore pourvu d'une prébende dans l'église de Laon et était trésorier de celle de Saint-Quentin.

Barthélemi est l'un des prélats les plus distingués parmi ceux qui ont occupé le siège de Laon. Non content de réparer les désastres qui avaient désolé son église, il rétablit l'ordre et la discipline dans les communautés religieuses de son diocèse, y fonda jusqu'à neuf abbayes nouvelles, dont l'une devint le chef-lieu d'un ordre qui s'étendit dans toute la chrétienté, et

a élevé plusieurs monuments dignes d'admiration. C'est à lui qu'on attribue et avec raison la construction de la superbe cathédrale de Laon.

Vers 1142, Barthélemi fut suspendu de sa charge dans les circonstances suivantes : la reine avait une sœur nommée Pétronille, laquelle, pour sa part de l'héritage paternel, avait reçu quelques fiefs situés dans la Bourgogne. Louis VII craignant que Pétronille n'élevât plus tard des prétentions sur la dot de sa sœur, désirait la marier à l'un de ses plus fidèles vassaux. A cet effet, il fit choix de son parent, Raoul de Vermandois, surnommé le *vaillant* et le *borgne*, et qui était âgé d'au-moins cinquante ans. Raoul était marié; mais dégoûté de sa femme, il saisit avec empressement cette occasion de s'en défaire, et demanda la cassation de son mariage aux évêques de Laon, Noyon et Senlis. Ces prélats, influencés sans doute par le roi, firent une déclaration par serment, portant que le premier mariage de Raoul était nul, pour cause de parenté. Aussitôt, celui-ci se sépara de sa femme et épousa Pétronille de Guyenne.

Thibaut, comte de Champagne et frère de la première femme de Raoul, se trouva fort blessé de l'affront fait à sa sœur; il en instruisit saint Bernard, son ami, et ce dernier, qui jouissait d'une grande influence, en demanda la réparation au pape. Le comte du Vermandois fut excommunié, et les évêques de Laon, Noyon et Senlis, suspendus de leurs charges. Mais le roi entra en Champagne à la tête d'une armée, et força le comte Thibaut à valider le divorce de Raoul. Les censures prononcées contre celui-ci furent alors levées, et les trois évêques rétablis dans l'exercice de leurs fonctions.

Après trente-huit ans de charge et un épiscopat rempli de travaux, Barthélemi se démit volontairement en 1150, pour se retirer dans l'abbaye de Foigny qu'il affectionnait et qu'il avait fondée, et il y prit l'habit des moines de Citeaux. On donne pour motifs à cette retraite les réformes qu'il avait voulu

introduire dans le chapitre de la cathédrale, et auxquelles la résistance opiniâtre des chanoines l'avait forcé de renoncer.

Mais bientôt, *le pauvre moine de Foigny*, comme il s'intitulait lui-même, entendit du fond de sa retraite une voix qui l'accusait d'avoir dépouillé l'église de Laon de plusieurs de ses domaines pour en doter ou en enrichir l'abbaye de Prémontré et les autres dont il était le fondateur.

Cette voix était celle de Gautier de Mortagne, son second successeur au siège de Laon. Barthélemi adressa à l'archevêque de Reims et au concile assemblé en cette ville, sa justification où il rappelle en termes nobles et dignes tout ce qu'il a fait pour son ancien diocèse :

« Lorsque je suis monté sur le siège de Laon, dit-il, il était triste et affligé, » car il avait été ruiné par la sédition et réduit en cendres. L'état de l'église » était pis encore et ses revenus modiques : Dieu et les fidèles savent si j'ai » fait tous mes efforts pour les rétablir... En outre, j'ai trouvé dans le diocèse » cinq abbayes où la règle était détruite et les revenus dissipés ; bientôt, avec » la grâce de Dieu, elles redevinrent florissantes et par le nombre de leurs » religieux, et par leurs richesses ; de plus, j'ai fondé dans ce diocèse neuf » abbayes nouvelles : toutes sont florissantes par l'accroissement de leur com- » munauté, illustres par la régularité du service divin, riches par les domaines » qu'elles ont acquis.... Le pape Calixte m'avait recommandé Norbert afin » que je lui donnasse un emplacement et l'aidasse de quelques biens ; je ne » lui ai abandonné qu'une terre à peine de la contenance de deux charrues, » d'ailleurs inculte depuis longtemps et dont l'évêché ne tirait aucun produit... » Si j'ai procuré au siège de Laon quelque honneur, je n'en dois compte qu'à » Dieu ; si je lui ai causé quelque dommage, j'en confesse la honte devant les » hommes. Je m'abandonne à votre justice, car je ne crains pas les calomnia- » teurs, ayant dit toute la vérité. »

Le roi et l'archevêque de Reims assoupirent cette affaire. Néanmoins, elle ne fut entièrement terminée qu'en 1158, après la mort de Barthélemi. Pour arriver à y mettre un terme, l'abbaye de Prémontré dut faire des sacrifices, et le roi lui-même ne put apaiser Gautier de Mortagne, qu'en renonçant au droit de régale dont il avait joui jusqu'alors.

On n'est pas bien d'accord sur l'époque précise où mourut

Barthélemi : les uns la placent au 12 juillet 1154, les autres la reculent jusqu'en 1157. Il fut enterré au milieu du sanctuaire de l'église de Foigny. Il était représenté en bas-relief sur son tombeau, revêtu de ses habits pontificaux et tenant à la main sa crosse avec la pointe de laquelle il perçait un dragon. On prétend que c'était pour rappeler qu'il avait tué un serpent monstrueux à Foigny. Au commencement du 18me siècle, sa pierre tumulaire, par suite de réparations à l'église de cette abbaye, fut déplacée et reculée derrière l'autel, à deux toises de la place où reposaient ses ossements.

L'épitaphe gravée sur la tombe de Barthélemi rappelait tous ses travaux :

Qui jacet hic præsul marianam condidit ædem
Lauduni, pariterque domos antistitis ustas.
Templa decem instruxit : Benedicto contulit unum,
Bernardo quatuor, Norberto quinque piavit
Dat diadema genus, lauduni ecclesia mitram,
Funera Fusniacus, lauream et astra Deus (1).

En 1843, M. le comte de Mérode, ancien ministre de Belgique, a fait don à la cathédrale de Laon d'une superbe pierre tombale sur laquelle ont été reproduits avec une scrupuleuse exactitude, tous les détails de celle qui recouvrait les restes de Barthélemi, à Foigny. Cette pierre, honorablement placée dans la chapelle des fonts, restera comme un monument élevé à la mémoire de cet illustre prélat.

41. Après la démission de Barthélemi, le clergé et le peuple avaient élu pour leur évêque Gautier de Saint-Maurice, alors abbé de Saint-Martin de Laon.

Au bout de trois ans seulement d'épiscopat, Gautier mourut le 5 octobre 1155. Son corps fut enterré selon ses désirs dans

(1) Le prélat qui repose ici a construit l'église de Marie à Laon, et le palais des évêques détruits par l'incendie. Il a en outre élevé dix temples (dix abbayes), un à Benoît, quatre à Bernard et cinq à Norbert. Il doit le diadème (la couronne de comte) à son père, la mitre à l'église de Laon, la sépulture à Foigny, et à Dieu la gloire et la félicité éternelles.

l'abbaye de Prémontré, où il avait embrassé l'état religieux sous saint Norbert.

42. Le clergé et le peuple choisirent pour le remplacer, Gautier de Mortagne, doyen de l'église de Laon.

Gautier avait commencé par enseigner avec succès la théologie au Mont-Ste-Geneviève de Paris. Pourvu d'un canonicat à Anthoin, en Flandre, il fut député à Rome par son chapitre à l'occasion d'un différent qui s'était élevé entre lui et l'abbaye de Lobbes. La réputation d'Albéric, qui dirigeait l'école de l'église de Reims, l'attira ensuite dans cette ville. Il posa au maître des questions difficiles, et ayant cru s'apercevoir de son embarras à les résoudre, il affecta de lui en faire tous les jours de nouvelles. Albéric s'en offensa, et défendit à Gautier de mettre davantage les pieds dans son école. Alors, celui-ci en éleva une dans l'abbaye de Saint-Remi, et y attira les écoliers d'Albéric, ce qui irrita tellement ce dernier, qu'il força Gautier à quitter Reims. Gautier se retira à Laon, suivi d'un grand nombre d'écoliers, et il fut nommé *modérateur* de l'école de la cathédrale, où il obtint ensuite une prébende qui lui ouvrit le chemin du décanat.

Gautier était un des célèbres *réalistes* de son temps : il suivait Platon et Bernard de Chartres par rapport aux *universaux* qu'il disait être une notion de l'entendement ou des idées.

En 1167, Gautier fut chargé d'examiner et de juger, conjointement avec l'archevêque de Lyon, l'évêque de Nevers et l'abbé de Vezelai, des hérétiques manichéens de la Flandre. Sept de ces malheureux convaincus de rejeter le baptême des enfants, l'eucharistie, le mariage, les vœux monastiques et plusieurs pratiques de l'église catholique, furent condamnés par ces commissaires au supplice du feu.

Ce prélat mourut le 3 juillet 1174, dans le cours d'un voyage à Rome qu'il avait entrepris dans le but de faire révoquer des bulles accordées par le pape en faveur de l'abbaye de Prémontré. Selon ses intentions, son corps fut rapporté à Laon et enterré dans l'église de Saint-Martin.

On a de Gautier plusieurs lettres à différents personnages de son temps. L'une d'elles, la cinquième, adressée à Abailard, établit que l'on ne peut avoir en cette vie une parfaite connaissance de Dieu et de la Trinité.

43. Le siège épiscopal de Laon vaqua quelque temps. Les chanoines, dans la vue de s'opposer aux efforts d'affranchissement tentés de tous côtés par les serfs de l'évêché et qu'ils craignaient de voir s'étendre aux vassaux de leurs propres domaines, résolurent de porter leurs suffrages sur un homme qui fût d'une famille puissante, et dont le caractère ferme pût arrêter ces efforts. A cet effet, ils jetèrent les yeux sur l'un de leurs confrères nommé Roger de Rosoy, et l'élurent en 1175.

Roger était fils de Clarembaud, seigneur de Rosoy, et d'Elisabeth de Namur. Il avait le goût du monde, les manières nobles et les réparties vives : il était alors doyen de Châlons en même temps que chanoine de Laon.

Ce prélat entra avec ardeur dans les vues du chapitre. Pendant la vacance du siège, la plupart des bourgs et villages du domaine de l'évêché avaient offert au roi une somme d'argent en échange d'une charte collective d'affranchissement, et étaient parvenus à l'obtenir sous le nom de *commune du Laonnois*. Les premiers soins de Roger furent de travailler à la faire abolir; mais ses voyages à la cour et ses instances auprès du prince demeurèrent sans succès. Il résolut alors de recourir à la force et de punir la prétendue rebellion de ses vassaux. Comme il manquait d'argent, il fit un emprunt de 600 marcs au chapitre : avec cette somme il rassembla des troupes autour de lui, appela ensuite à son aide ses parents et les seigneurs du voisinage, et vint attaquer les confédérés qui l'attendaient sur les bords de l'Ailette. Les paysans mal armés, sans expérience de la guerre et sans discipline, furent bientôt enfoncés : l'évêque en fit une horrible boucherie, et ceux qui cherchèrent à s'échapper périrent dans la rivière.

A la nouvelle de cet évènement, le roi Louis-le-Jeune entra

dans une grande colère : il commença par saisir le temporel de l'évêque de Laon ; puis, rassemblant des troupes à son tour, il se porta vers le Laonnois, tant pour se saisir du prélat coupable, que pour punir les seigneurs qui avaient pris part à cette expédition. Roger fut obligé de s'enfuir : il se retira d'abord chez le comte de Hainaut, son cousin ; ensuite, auprès du pape.

Celui-ci, à la demande du roi, commit trois évêques pour examiner la conduite de Roger : ce prélat jura devant eux qu'il n'avait point répandu le sang, ni tué aucun homme dans le combat livré par lui à la commune du Laonnois, et qu'il n'avait d'ailleurs eu recours à ce moyen extrême, que pour le plus grand bien de son église. Là-dessus, il fut renvoyé absous : il rentra ensuite en grâce auprès du roi, et revint dans son diocèse en 1179.

Malgré cette leçon, Roger ne pouvant se faire à l'affranchissement des serfs de ses domaines, recommença l'année suivante, auprès de Philippe-Auguste, des instances qui demeurèrent encore sans succès. Mais il fut plus heureux en 1190 : ce prince partant pour la croisade, lui accorda enfin l'abolition de la commune du Laonnois moyennant la cession de la terre de La Fère.

Roger de Rosoy mourut le 21 mai 1206, et fut enterré au pied du maître-autel de Saint-Vincent. Son épitaphe faisait l'éloge de l'illustration de sa naissance.

44. Après la mort de ce prélat, le siège de Laon vaqua plus d'un an. Les chanoines élurent enfin, en 1207, un de leurs confrères nommé Renaud Sourdelle ou Surdelle.

Surdelle était d'une naissance obscure et d'une grande simplicité de mœurs. Lorsque les députés du chapitre le présentèrent à Philippe-Auguste, ce prince leur demanda ce qu'il était avant son élection : « Notre confrère, répondirent-ils.
» — Quoi, rien de plus, dit le roi. — Non, sire. — Tant
» mieux, reprit-il ; le choix d'un simple chanoine ne peut

» venir que de Dieu. Il est bien rare qu'on m'en annonce de » semblable ; je n'entends parler que de doyens, d'archidiacres, » d'écolâtres, dont on croit me donner une grande idée en » faisant sonner bien haut leur titre. Mais vous savez comme » moi par quelle voie les dignitaires parviennent à l'épiscopat : » l'écolâtre emploie son savoir à défendre les procès des cha- » noines, pour s'en faire des amis ; le doyen, jaloux de plaire, » laisse introduire le relâchement dans le chapitre ; l'archi- » diacre qui n'a d'autre mérite que sa naissance, achète les » voix avec l'argent de sa famille. De là vient la maladie dont » la tête des églises est attaquée. Pour vous, ajouta Philippe- » Auguste en s'adressant à Renaud Surdelle, votre élection » me parait louable et canonique, comptez sur mon appui. »

La durée de l'épiscopat de ce prélat fut très-courte : il mourut de la pierre au commencement de l'année 1209, et fut enterré à Saint-Vincent.

45. Le chapitre lui donna pour successeur, au mois de juin de la même année, Robert de Châtillon, archidiacre de Cambrai et trésorier de l'église de Beauvais. Il était fils de Guy, seigneur de Châtillon, et d'Aline de Montmorenci.

Ce prélat, quoique non encore sacré, se croisa en 1212 contre les Albigeois, et alla faire la guerre en Languedoc. Il fit fortifier le bourg d'Anizy, en reconstruisit le château et obtint que cette terre fût érigée en comté.

A son retour de la croisade, Robert de Châtillon affranchit beaucoup de serfs des domaines de l'évêché, à la seule condition qu'ils ne serviraient point contre l'église et qu'ils transmettraient leurs biens à ses seuls vassaux.

Ce prélat mourut dans l'automne de l'année 1215 ; il fut enterré à Saint-Vincent.

46. Au commencement de l'année suivante, Anselme de Mauny, chanoine de la cathédrale, fut élevé au siége de Laon. Après vingt-deux ans de charge, ce prélat mourut le 3 septembre 1238. Il fut enterré dans l'église de l'abbaye de Vau-

cluiseau, au diocèse de Sens. C'est lui qui fonda l'abbaye du Sauvoir.

47. Les chanoines, le clergé et le peuple, après une vacance de deux années, élurent pour évêque Garnier, archidiacre de l'église de Laon.

Ce prélat gouverna son église pendant neuf ans, et mourut le 7 septembre 1249. Il fut enterré dans le chœur de la cathédrale : c'est le premier évêque de Laon qui y ait pris sa sépulture.

48. Itier de Mauny, frère puiné d'Anselme de Mauny, qui avait été évêque de Laon avant Garnier, fut promu au siége épiscopal cette même année. Il était alors doyen de la cathédrale.

Bien fait de corps, Itier avait le caractère doux et le cœur plein de piété. Après douze ans d'épiscopat, il mourut le 22 mai 1261. Il fut, comme son prédécesseur, enterré dans le chœur de la cathédrale, et son épitaphe le qualifiait de *bon évêque*.

49. Guillaume de Troye, dit du Moustier, fut choisi par le chapitre, le 29 août 1261, pour remplir le siège vacant par la mort d'Itier de Mauny.

Ce prélat mourut après onze ans d'épiscopat, le 8 mars 1272. Il fut aussi enterré dans la cathédrale.

50. Peu de temps après, le chapitre nomma pour remplacer l'évêque défunt, Geoffroy ou Gaudefroy de Beaumont, chanoine de la cathédrale. Ce prélat, qui avait été chancelier de l'église de Bayeux, chapelain du pape et conseiller de Charles de France, roi de Sicile, mourut en pays étranger, au mois de mars 1280, sans avoir mis le pied dans son diocèse.

51. Lorsqu'on fut certain de son décès, le chapitre procéda à une nouvelle élection. Guillaume de Châtillon-Jaligny fut nommé : il était fils du seigneur de Jaligny et chanoine de la cathédrale. Ce prélat mourut le 3 août 1285.

52. Robert de Thorotte succéda à Guillaume de Châtillon. Il était fils de Jean, châtelain de Noyon, et de Lucie d'Honnecourt.

Ce prélat gouverna l'église de Laon pendant douze ans. Se trouvant à Montaigu en 1297, il y tomba malade et y mourut.

53. Il fut remplacé dans son siège par Gazo de Savigny. Ce prélat l'occupa dix ans et mourut en 1306.

La plupart des historiens, et entre autres D. Varoqueaux, D. Bugniatre et Bellotte, ne parlent pas de cet évêque de Laon. Cependant on est certain que Robert de Thorotte mourut en 1297, et que Gazo de Champagne ne fut nommé qu'en 1307. Il faut bien qu'un évêque ait rempli cet intervalle, et l'on a, en effet, des pièces qui parlent de Gazo de Savigny comme remplissant le siège de Laon à cette époque. Nous avons de plus trouvé une lettre de Philippe-le-Bel, par laquelle on voit que ce poste était de nouveau vacant en 1306, et qu'il était question d'y nommer quelqu'un. Cette lettre, adressée au pape, dit : « Quoique dotée de médiocres revenus, nous re-
» gardons l'église de Laon comme la plus noble de notre
» royaume à cause de son titre de pairie, honneur qui rehausse
» notre propre gloire... Nous vous supplions donc d'y nommer un
» prélat zélé pour le bien de l'état, affectionné à notre personne,
» qui soit digne de ce poste élevé, et qui mérite d'être décoré
» de l'insigne honneur de la pairie attaché à ce siège, etc. »

54. Son successeur fut Gazo ou Gazon de Champagne, docteur en droit et chanoine de l'église de Laon. Il était né aux environs de Paris dans un village nommé Champagne, d'où lui venait son nom.

Après la suppression de l'ordre des Templiers, ce prélat fut chargé par le roi et le pape d'informer avec deux chanoines de la cathédrale sur la vie et les mœurs de ces religieux.

Gazo de Champagne mourut au mois d'avril 1317. Il fut enterré dans le sanctuaire de la cathédrale, au côté gauche du maître-autel. Son épitaphe lui donnait le nom de duc de Laon; c'est la première fois que l'on voit les évêques de cette ville prendre ce titre.

55. Le pape Jean XXII et le roi Philippe-le-Long firent

porter les suffrages des chanoines sur Raoul Rousselet qui, après avoir été avocat, était entré dans les ordres et se trouvait alors évêque de Saint-Malo.

Lorsqu'il n'était encore qu'avocat, Raoul Rousselet avait soutenu les droits des habitants de Laon et avait ainsi puissamment contribué au maintien de leurs franchises. Devenu leur évêque, il se tourna contre eux et employa tout son crédit à faire abroger cette charte communale qu'il avait défendue. Il réussit à obtenir, en 1322, un premier arrêt qui déclarait la commune supprimée; mais il ne vit pas la fin de cette affaire, et mourut deux ans après.

56. Son successeur fut Albert de Roye. Ce prélat ne s'employa pas avec moins d'ardeur à poursuivre l'abolition de la commune de Laon, et il vit ses efforts couronnés d'un plein succès en 1331. Il mourut sept ans après, le 25 avril 1338. Il fut enterré dans la cathédrale, et l'on mit sur son tombeau une épitaphe où l'on rappelait avec éloge la noblesse de sa naissance, sa charité, sa science dans le droit, et surtout son zèle à défendre les privilèges de son église.

57. Albert de Roye fut, la même année, remplacé dans son siège par Roger d'Armagnac, alors évêque de Lavaur. Ce prélat mourut l'année suivante dans le château d'Anizy, où il fut enterré.

58. Il eut pour successeur Hugues d'Arcy, d'une illustre famille de ce nom qui habitait le diocèse d'Auxerre. Hugues était alors doyen et chanoine de Beauvais. Ce prélat, qui avait été institué par le roi Philippe de Valois, l'un de ses exécuteurs testamentaires, fut nommé à l'archevêché de Reims en 1351, et y mourut peu de temps après.

59. La même année, le chapitre de Laon avait nommé pour le remplacer Robert Lecocq, chanoine et chantre d'Amiens.

Robert Lecocq était né à Montdidier d'une famille considérée dans la bourgeoisie et originaire d'Orléans. On nous le représente comme un homme fourbe et ambitieux, peu propre

aux fonctions qu'il était appelé à remplir. Il joua en effet un rôle important dans les troubles de cette époque.

Après avoir été avocat du roi au parlement de Paris, puis, maître des requêtes, Robert Lecocq s'engagea dans les ordres, devint chanoine du chapitre d'Amiens et enfin évêque de Laon. Comme il avait une profonde connaissance des affaires, il fut employé par le roi dans plusieurs négociations délicates. C'est lui qui obtint en mariage pour le quatrième fils de ce prince, Philippe de Bourgogne, la fille de Louis III, comte de Flandres.

La carrière politique de Robert Lecocq commença avec les troubles qui suivirent la désastreuse bataille de Poitiers. Nommé par le clergé aux états généraux de 1356, il se mit à la tête du parti populaire avec Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, et plusieurs autres.

Le premier acte de ce parti fut de demander au Dauphin le rétablissement des anciennes libertés féodales et communales, et de préposer au gouvernement du royaume, conjointement avec lui, un conseil composé de quatre prélats, douze nobles et douze bourgeois choisis parmi les états. Robert Lecocq en fut nommé le chef; mais le Dauphin qui vit l'autorité royale compromise par ce conseil, parvint à l'affaiblir en renvoyant les états.

L'année suivante, ceux-ci s'étant rassemblés de nouveau, Robert Lecocq, au nom du conseil, accorda au roi 30,000 hommes et l'argent nécessaire pour les solder, à la condition que des réformes seraient faites dans toutes les parties de l'administration du royaume, et qu'il serait formé un conseil de trente-six personnes armées des pouvoirs les plus étendus.

Le Dauphin consentit à toutes ces demandes, et publia une ordonnance de réformation par laquelle il renonçait à toute imposition non votée par les états; s'engageait à ne rien détourner du trésor; à réformer les abus de pouvoir de ses officiers; à rendre la justice impartiale et prompte; à ne plus

vendre les offices de judicature et à ne plus altérer les monnaies. Il interdit encore les droits de prise, les emprunts forcés et les jugements par commissions; il autorisa la résistance à main armée à toute entreprise illégale; déclara les membres des états inviolables, et ordonna l'armement de toutes gens, selon leur état.

Le conseil des trente-six, à la tête duquel fut placé Robert Lecocq, commença ses opérations par séparer entièrement les attributions de la chambre des comptes et du parlement; il destitua tous les officiers de justice et de finance, receveurs, châtelains, sergents d'armes, etc., presque tous les conseillers royaux; s'empara des coins de la monnaie et créa la cour des aides, destinée à régulariser l'assiette des impôts. C'était l'évêque de Laon qui dirigeait tous ces changements, et le Dauphin n'avait plus d'autre pouvoir que de promulguer les ordonnances qui portaient : *de l'avis de notre grand conseil, des états et des hommes des bonnes villes.*

Mais la royauté ne tarda pas à ressaisir tout le pouvoir qu'elle avait perdu. Différentes fausses mesures prises par le grand conseil et les états, en furent la première cause. Bientôt après, Etienne Marcel, principal chef du parti populaire, ayant été tué au moment où il voulait introduire Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, dans Paris, il s'en suivit une réaction royaliste. Dans ces conjonctures, Robert Lecocq fut obligé de quitter Paris et de venir se refugier à Laon. Il forma, dit-on, alors le projet de livrer cette ville aux Anglais et au roi de Navarre, mais le complot ayant été découvert, il s'enfuit en Espagne, où Charles-le-Mauvais lui donna l'évêché de Calahorre; il ne rentra jamais dans son diocèse.

60. Après la fuite de Robert Lecocq, le pape et le roi avaient déclaré vacant le siège de Laon, et nommé deux grands vicaires pour gouverner le diocèse. Cependant, le chapitre ne procéda à une nouvelle élection qu'en 1361 et nomma Geoffroy Lemaingre, doyen de l'église de Tours et frère de Jean Lemaingre, maréchal de France.

En 1369, ce prélat ayant eu des difficultés avec son chapitre, résolut de faire le voyage de Rome pour presser le pape de terminer la contestation ; mais il tomba malade en route, et mourut à Boulogne-la-Grasse au commencement de l'an 1370. Il fut enterré dans cette ville.

61. Le roi fit élire pour son successeur Pierre Aiscelin de Montaigu-Listenois, fils de Gilles II de Montaigu en Auvergne, et de Macaronne de Latour. Pierre Aiscelin était alors prieur de Saint-Martin-des-Champs de Paris.

La même année, ce prélat fut nommé conseiller du roi et créé cardinal en 1383 ; deux ans après, il fut nommé proviseur de Sorbonne. Son bref lui permettait de garder son évêché en commende; il s'en démit l'année suivante, en conservant toutefois le titre de *cardinal de Laon.*

Pierre Aiscelin mourut tragiquement à Reims en 1388. Charles VI avait réuni un grand conseil dans cette ville, afin de s'occuper des affaires publiques et de délibérer sur les moyens de donner au royaume une sage et habile direction. Le cardinal de Laon fut invité comme conseiller du roi, à donner le premier son avis. Il déclara que dans son opinion Charles VI n'avait plus désormais besoin de tuteurs : qu'il était capable et en âge de tenir seul les rênes de l'état. Le roi ayant ensuite fait connaître que telles étaient aussi ses intentions, la proposition de l'ancien évêque de Laon obtint l'assentiment général.

Mais Aiscelin de Montaigu fut atteint, deux jours après, d'une indisposition grave à laquelle il succomba au bout de peu de temps. Le bruit courut aussitôt que les oncles du roi l'avaient empoisonné pour se venger de ce qu'il avait fait soustraire ce prince à leur tutelle. Il fut enterré dans l'église de Saint-Martin-des-Champs, à Paris.

62. Après la démission de Pierre Aiscelin, en 1386, Jean de Roucy avait été nommé au siège épiscopal de Laon ; il était fils de Simon, comte de Braine et de Roucy, et de Marie de Châtillon.

Ce prélat, après un épiscopat de près de trente-trois ans, fut massacré le 12 juin 1418 par la populace dans les prisons de Paris, où l'avait fait jeter le duc de Bourgogne pour le punir de ce qu'il tenait le parti du Dauphin. Son corps fut, selon ses intentions, porté à Braine et enterré dans l'église de St-Ived. On l'avait, de son vivant, surnommé le *bon évêque*.

63. Après la mort de ce prélat, le Dauphin Charles donna l'expectative de ce siège à Pierre Béchebien, évêque de Chartres; mais au bout de quelques mois de vacance, la faction de Bourgogne fit tomber le choix sur Guillaume de Champeaux, chanoine de Soissons, premier président de la chambre des comptes et conseiller du roi. Ce prélat étant attaché à la cour, ne résida point dans son diocèse, et envoya à Laon pour le gouverner à sa place, un évêque *in partibus*; c'était Jean, évêque de Pamiers, son suffragant.

Guillaume de Champeaux étant enfin venu à Laon en 1443, ne fut pas plus tôt arrivé, qu'il y tomba malade et y mourut le 23 de mars.

64. Après quelque temps passé à attendre la permission de Charles VI, les chanoines élurent au siège de Laon Pierre Goudeman, leur doyen; mais cette élection était à peine consommée, qu'ils reçurent des lettres du roi par lesquelles il leur recommandait Jean Jouvenel ou Juvenal des Ursins, déjà évêque de Beauvais. Goudeman, après quelque difficulté, renonça à son élection et donna sa démission.

Jean Juvenal était fils du baron du Trainel et de Michelle de Vitry. Il avait été d'abord conseiller au parlement, puis, prévôt des marchands de Paris, et avait quitté le barreau pour entrer dans l'état ecclésiastique. Il ne gouverna l'église de Laon que cinq ans, et fut nommé à l'archevêché de Reims en 1449. Il a écrit l'histoire des rois Charles VI et Charles VII.

65. Le pape Nicolas V qui était intervenu dans la translation de ce prélat au siège de Reims, adressa un bref au roi pour lui recommander Antoine du Bec-Crespin, évêque de

Paris. Le roi en écrivit au chapitre de Laon qui l'élut d'une voix unanime.

Antoine de Crespin était fils de Guillaume IX, seigneur de Crespin et connétable héréditaire de Normandie.

Ce prélat fit faire pour la décoration de la cathédrale, des tapisseries de haute lice représentant les miracles opérés par les reliques de cette église, lors de leur voyage au 12me siècle. Il fut transféré au siège de Narbonne, en 1460.

Antoine du Bec-Crespin écrivit par ordre du roi un mémoire, resté manuscrit, en faveur de la couronne de France contre les prétentions du roi d'Angleterre.

66. Pendant la vacance qui suivit la promotion d'Antoine de Crespin au siège de Narbonne, les deux archidiacres donnèrent des marques publiques d'une scandaleuse cupidité. Ils firent publier par les doyens ruraux du diocèse, que tous ceux qui voudraient prendre la tonsure cléricale pourraient se présenter en payant 14 patars, c'est-à-dire, 17 sous 6 deniers; que l'on ferait crédit jusqu'à la Saint-Martin à ceux qui n'auraient pas d'argent, et que Toussains, évêque de Dionople, ferait la cérémonie. Plus de 2,000 enfants furent ainsi tonsurés sans examen préalable par ce prélat, qui plus tard se plaignit de n'avoir point été payé de ceux qui l'avaient employé.

Lorsque le nouvel évêque fut élu, il porta des plaintes à son métropolitain sur ce scandaleux trafic; néanmoins, la seule punition infligée aux archidiacres fut de saisir ce qui leur restait dû.

Cet évêque était Jean de Gaucourt, chanoine de Noyon, que le roi nomma au siège de Laon sans la participation du chapitre. Il était fils de Raoul de Gaucourt, premier chambellan de Charles VII et de Jeanne de Preuilli.

Les chanoines de la cathédrale protestèrent d'abord contre cette nomination qui s'était faite sans eux; mais ils finirent par la reconnaître et l'accepter, à la condition qu'elle ne porterait point pour l'avenir préjudice à leur droit d'élire les évêques, ni atteinte à la pragmatique sanction.

Jean de Gaucourt mourut à Anizy, le 6 juin 1468, de la maladie contagieuse. Il avait manifesté le désir d'être enterré dans la cathédrale ; mais les chanoines s'y opposèrent dans la crainte de l'infection.

67. Après la mort de ce prélat, Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol et connétable de France, écrivit aux chanoines pour leur recommander son fils Charles, leur doyen. Le duc de Bourbon écrivit aussi de son côté en faveur de Renaud de Bourbon, protonotaire apostolique et son parent. L'envoyé porteur de sa lettre déclara aux chanoines que le roi ne ratifierait pas l'élection d'une autre personne que le protégé du duc. Les chanoines répondirent à ces deux seigneurs qu'ils attendraient les ordres du roi, et que, fermement résolus à voter selon leur conscience, ils chercheraient néanmoins à contenter tout le monde ; mais ils temporisèrent, et le siège épiscopal resta vacant pendant plus de cinq ans. Louis XI, d'abord favorable au protégé du duc de Bourbon, changea alors de sentiment à son égard : il fit savoir au chapitre qu'il avait arrêté les bulles et provisions de la cour de Rome délivrées en faveur de Renaud, et qu'il s'opposait à sa nomination.

Les chanoines procédèrent aussitôt à l'élection, et nommèrent Charles de Luxembourg. Ce prélat, fils du connétable de France, était seulement âgé de 26 ans. Il ne s'était pas d'abord destiné à l'état ecclésiastique, et, avant d'y entrer, il avait eu d'une concubine des enfants qu'il fit légitimer. Les conseils de sa famille et l'espérance d'une belle prélature, triomphèrent de ses premières résolutions.

La disgrâce du connétable de Saint-Pol qui fut condamné à mort pour avoir trahi son pays, rejaillit sur l'évêque de Laon. En 1475, Charles de Luxembourg s'enfuit à Cologne, puis en Guyenne, et ne reparut à Laon qu'après la mort de Louis XI, en 1484. Ce prince, qui craignait quelque tentative de la part de cet évêque sur sa ville épiscopale, avait, l'année précédente sollicité le pape et était parvenu à en obtenir sa trans-

lation à l'évêché de Lombez, et la nomination de l'évêque de Lombez au siége de Laon. Sa mort empêcha cet arrangement.

Charles de Luxembourg mourut à son tour le 6 février 1510. Il fut enterré dans le sanctuaire de la cathédrale, sous une grande tombe de cuivre très-ouvragée.

68. Ce prélat était à peine décédé, que les chanoines reçurent des lettres de Louis XII par lesquelles il leur ordonnait de surseoir à une nouvelle élection.

Sur ces entrefaites, un canonicat étant venu à vaquer dans le chapitre, ce prince y nomma Louis de Bourbon-Vendôme, fils de François, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg; il était donc neveu de l'évêque défunt et grand oncle de Henri IV. Louis de Bourbon n'avait que 18 ans; néanmoins il était à peine pourvu de ce canonicat que le roi écrivit encore en sa faveur, et sollicita le chapitre de le nommer à l'évêché de Laon; il fut élu en 1510. En attendant qu'il eût atteint l'âge de recevoir la confirmation et la consécration des ordres, le pape conféra à Adrien Gemelli, comme procureur de l'évêque, les droits, émoluments et revenus de l'évêché. Gui de Montmirail, évêque titulaire de Magarance, remplit les fonctions épiscopales jusqu'en 1518, époque où Louis de Bourbon vint enfin prendre possession de son siége. Deux ans auparavant, il avait été créé cardinal du titre de saint Sylvestre.

En 1523, Louis de Bourbon fit le voyage de Rome pour concourir comme cardinal à l'élection d'un nouveau pontife, en remplacement du pape qui venait de mourir. Onze ans après, il fut promu par le roi à l'archevêché de Sens.

Ce prélat était alors en quelque sorte accablé sous le poids des bénéfices : aux siéges de Sens et de Laon, il réunissait encore les évêchés de Saintes, du Mans, de Luçon, de Treguier, et les abbayes de St-Denis, de Corbie, de St-Vincent, de St-Faron, d'Aisnay, de St-Amand, de St-Crépin-le-Grand et de Saint-Serge-lès-Angers.

En 1551, le cardinal de Bourbon ayant été nommé par le

roi son lieutenant-général dans Paris, fut pris d'un scrupule et crut devoir résigner, en faveur de Jean Doc, grand prieur de son abbaye de Saint-Denis, l'évêché de Laon, tout en conservant néanmoins les honneurs et les revenus de ce siège sous le titre de *ci-devant évéque et pendant sa vie duc de Laon et pair de France.* La lettre qu'il écrivit à ce sujet au chapitre est assez curieuse pour mériter de trouver place ici :

« Messieurs, je crois que vous avez bien entendu comme pour satisfaire à la » constitution de nostre saint Père le pape, conclue par délibération consis- » toriale et de tout le saint-siège apostolique, sur la pluralité des éveschiés que » tiennent auscuns prélats, j'ai résigné mon éveschié de Laon, et icelui fait » mettre ès-mains de frère Jehan Doc, grand prieur de mon abbaye de Saint- » Denys, personnage que j'ai choisi pour ses vertus et auquel je l'ai commis, » attendant que le second fils de M. de Brienne, mon cousin, soit dispensé de » son âge pour en estre pourveu, ne l'ayant laissié pour vous habandonner, » mais pour le remettre en la maison de Luxembourg où je l'ai prins, et m'as- » seurer d'un successeur que j'ai eslu, ayant néanmoins réservé à moi, tant » qu'il plaira à Dieu me laissier en ce monde, toute l'administration et gouver- » nement dudit éveschié, tant au spirituel qu'au temporel, en manière que j'en » quitte le titre seulement; et ayant ledit Doc obtenu sa provision de Rome et » prêté le serment de fidélité pour ce dû au roy, il s'en va prendre sa possession » en personne, sans toutefois faire entrée solennelle, l'ayant conseillé partir de » mon hostel épiscopal pour entrer en l'église samedi prochain, et en mon » absence y faire le service en ceste feste de Pentecôte. Vous priant, Messieurs, » le recevoir en sadite possession à la fourme que j'ai prescrit, et lui faire » bonne accueil et assistance, vous assurant que je demeurerai toute ma vie » tel en vostre endroit comme j'ai esté tout le temps passé, depuis ma promo- » tion audit éveschié jusques à présent, pour vous aider et vous favoriser en » toutes vos affaires, vous représentans autant mieus et mes amis comme tou- » jours vous ai estimé. J'ai ordonné au doyen de Sons, archidiacre de Thiérache, » lui faire compaignie et l'assister à ceste réception et prinse de possession, » vous priant le croire de ce que de ma part il vous déclarera ; et en cet en- » droit ferai fin à ma lettre, suppliant au créateur vous donner à tous ce que » désirez.

» A Paris, le 18 may 1552.

» L'entièrement vostre amy,

» Louys, cardinal de BOURBON. »

Le cardinal de Bourbon avait fait faire, de son vivant, un caveau dans le sanctuaire de la cathédrale du côté de l'épître, pour y être inhumé après sa mort. Etant décédé à Paris le 12 mars 1557, son corps fut rapporté à Laon et placé dans ce même caveau; son cœur et ses entrailles furent portés à Saint-Denis. On ne mit sur sa tombe aucune inscription.

69. Jean Doc avait été sacré le 1er mai 1552. Il était fils de Jean Doc, écuyer du roi, et, comme nous l'avons dit, prieur de l'abbaye de St-Denis. Ce prélat mourut le 1er juillet 1560. Il fut enterré revêtu de ses habits pontificaux, la mitre en tête et la crosse à la main, et placé dans le sanctuaire de la cathédrale aux pieds de son prédécesseur.

Ce prélat conserva toute sa vie le titre de grand prieur de St-Denis où il allait chaque année passer quelques mois. Après la mort du cardinal de Bourbon, il présenta requête au parlement pour être reconnu pair de France, ce que sa qualité de moine ne permettait pas; mais le roi, à qui l'affaire fut renvoyée, lui accorda sa demande.

Jean Doc a écrit quelques ouvrages : l'un d'eux traite de l'*Eternelle génération du Verbe et de sa naissance temporelle*. Il a aussi laissé deux discours sur la passion du Sauveur et la vie de saint Denis.

70. Après la mort de ce prélat, le siège de Laon vaqua pendant quatre ans. Vers le milieu de 1564, le roi Charles IX y nomma enfin Jean de Bours, l'un de ses aumôniers, doyen de St-Quentin et abbé commendataire de St-Quentin-en-l'Ile.

Ce prélat mourut de la peste au mois de juin 1580.

71. Après quelques mois de vacance du siège, le roi y nomma Valentin Duglas : il était d'origine écossaise et alors abbé de Saint-Remi de Sens.

Valentin Duglas mourut le 5 août 1598, et fut enterré dans le sanctuaire de la cathédrale. Il était représenté sur sa pierre sépulcrale en habits sacerdotaux. Il avait donné à la cathédrale des tapisseries antiques représentant les combats d'Annibal : il les tenait de la reine Marguerite de Valois.

72. Après la mort de Valentin Duglas, le siège vaqua deux ans; à la fin de l'année 1600, le roi y nomma Geoffroy de Billy. Il était fils de Louis de Billy, seigneur de Prunay, gouverneur de Guise, et de Marie de Brichanteau. Il fut d'abord religieux bénédictin, grand prieur de l'abbaye de St-Denis, et ensuite abbé commendataire de Saint-Vincent de Laon et de Saint-Jean de Beauvais : lors de son élection au siège de Laon, il se démit de cette dernière commende. Le 10 janvier 1605, après la mort de Philippe de Bec, archevêque de Reims, il fut chargé de l'administration spirituelle de ce diocèse.

En 1609, Geoffroy de Billy se trouvant plus que septuagénaire, demanda au roi la permission de se choisir un coadjuteur pour le soulager dans ses fonctions, et obtint que son neveu maternel, Benjamin de Brichanteau, fût nommé à cette place. Il mourut à Anizy deux ans après, et fut enterré dans le sanctuaire de la cathédrale. On ne mit sur son tombeau ni épitaphe ni inscription. Geoffroy de Billy est auteur d'un grand nombre d'ouvrages de piété, et d'une traduction française de quelques traités espagnols de Vivès et de Lanspergé.

73. Son coadjuteur et son neveu, Benjamin de Brichanteau, abbé de Barbeaux, de Sainte-Geneviève de Paris, et évêque titulaire de Philadelphie, lui succéda. Il était fils d'Antoine de Brichanteau, marquis de Nangis, colonel du régiment des gardes, et d'Antoinette de La Rochefoucault.

Benjamin de Brichanteau attaqué de la maladie contagieuse en 1619, succomba le 13 juillet, âgé seulement de trente-cinq ans. Il fut enterré dans l'église de Sainte-Geneviève de Paris.

74. Après la mort de ce prélat, Louis Seguier, doyen de l'église de Paris, fut nommé pour le remplacer au siège de Laon; mais il céda cette charge à Pierre Bérulle qui la refusa. Philibert de Brichanteau, neveu de l'évêque défunt et abbé commendataire de Saint-Vincent, fut alors élu. Le zèle de la religion l'avait porté à entreprendre le voyage du Canada en

qualité de missionnaire. Ce fut le dernier évêque qui fit une entrée solennelle.

Philibert de Brichanteau mourut le 22 décembre 1651. Selon ses intentions, son cœur fut placé dans la petite chapelle de la Trinité sur le Bourg, une partie de ses entrailles aux Capucins et l'autre à l'église des religieuses de la Congrégation qu'il avait établies. Son corps fut porté à Meillan, en Bourbonnais.

75. Après sa mort, le siège de Laon ne vaqua pas longtemps : il fut d'abord donné à Jean de Ligné ; mais ce prélat n'en ayant point reçu les bulles, fut nommé à l'évêché de Meaux. Bientôt après, le roi donna celui de Laon à César d'Estrées, prêtre, docteur en théologie de l'université de Paris, abbé commendataire de Longpont. Il était fils du maréchal d'Estrées et de Marie de Béthune. Il n'obtint ses bulles qu'en 1655 ; nommé cardinal en 1672, il fit le voyage d'Italie où il contribua beaucoup à l'élection d'Innocent XI.

Après son retour en France, César d'Estrées se rendit en Bavière chargé d'une mission importante. Revenu de Munich, il se démit en 1681 de son évêché en faveur de son neveu, Jean d'Estrées, et retourna à Rome pour y traiter l'épineuse affaire de la régale. Nous ne suivrons pas César d'Estrées dans les diverses négociations diplomatiques dont il fut chargé : ces faits n'appartiennent point à notre sujet, puisque ce prélat n'était plus évêque de Laon.

Le duc de St-Simon nous dépeint ainsi le cardinal d'Estrées : « C'était l'homme du monde le mieux et le plus noblement fait de corps et d'âme, d'esprit et de visage, qu'on voyait avoir été beau en jeunesse, et qui était vénérable en vieillesse ; l'air prévenant mais majestueux, de grande taille, des cheveux presque blancs, une physionomie qui montrait beaucoup d'esprit et qui tenait parole, un esprit supérieur et un bel esprit, une érudition vaste, profonde, beaucoup de vraie et de sage théologie, une éloquence naturelle et beaucoup de grâce et de

facilité à s'énoncer, extrêmement noble, désintéressé, magnifique, libéral. Il avait été galant dans sa jeunesse, et il l'était demeuré sans blesser aucune bienséance. »

César d'Estrées était un homme très-généreux et aussi fort courtisan, comme le prouve l'anecdote suivante : il avait conservé jusque dans un âge avancé une fort belle denture que sa grande bouche laissait facilement apercevoir. Un jour qu'il dînait à la table du roi Louis XIV, ce prince se plaignit de l'incommodité de n'avoir plus de dents. César d'Estrées lui répondit en souriant, et en laissant voir un magnifique ratelier : *eh! sire, qu'est-ce qui a des dents?*

Ce prélat était d'ailleurs sujet à de grandes et étranges distractions. On raconte que se trouvant à Fontainebleau, il voulut fêter le prince de Parme, qui venait d'y arriver, dans un grand repas où il se proposait de réunir les principaux seigneurs de la cour. Il fait donc ses invitations en allant et venant, au fur et à mesure qu'il rencontre les personnes qu'il se proposait d'engager. Mais le moment du repas arrivé, on ne voit point paraître le duc de Parme; il demanda alors quel était celui de ses gens qui l'avait été inviter de sa part : il se trouva qu'il n'en avait chargé aucun. Il envoya vite; mais le prince était déjà invité ailleurs, de sorte qu'on fit sans lui un repas uniquement préparé pour lui.

César d'Estrées mourut en 1714, âgé de 87 ans.

76. Comme nous l'avons dit, le neveu de César, Jean d'Estrées, docteur en théologie, abbé commendataire de Conches, avait été nommé à l'évêché de Laon en remplacement de son oncle, en 1681. Il était fils de François-Annibal II d'Estrées, gouverneur de l'Ile-de-France, et de Catherine de Lauzières-Themines.

Ce prélat s'occupa avec une grande activité à détruire la religion réformée dans son diocèse. Il obtint en 1685 la fermeture et la démolition des prêches de Crépy, Eppes, Roucy, Dercy, Coucy et Guise, envoya des ecclésiastiques pour y

prêcher la controverse, et parcourut lui-même le diocèse pour ramener les populations au giron de l'église.

En 1689, Jean d'Estrées se forma, pour délibérer sur toutes les affaires du gouvernement spirituel du diocèse, un conseil composé du vicaire-général, des deux archidiacres et de plusieurs chanoines. Il institua en outre douze chanoines pour veiller sur ce qui se passait dans le diocèse : chacun avait son canton et faisait son rapport au conseil assemblé, qui délibérait.

L'année suivante, ce prélat fut député de la province de Reims à l'assemblée générale du clergé.

Jean d'Estrées, d'une santé depuis longtemps chanceiante, se retira en 1694, pour se rétablir, dans le sein de sa famille à Paris. Il y mourut le 1[er] décembre de cette année, à l'âge de 43 ans. Il avait choisi la cathédrale pour lieu de sa sépulture ; mais sa famille le fit ensevelir aux Feuillans de Soissons. Son cœur seul fut enterré dans l'église de Laon.

77. Le roi nomma immédiatement au siége de Laon, Louis de Clermont-Chaste, prêtre, docteur en théologie de l'université de Paris, vicaire-général de l'évêché de Tournai. Il était fils de M. de Clermont, comte de Chaste, sénéchal héréditaire de Puy-en-Velai, et de Claire de Morges, dame de Noyers.

Au bout de vingt-sept ans de charge, Louis de Clermont, depuis longtemps souffrant, mourut le 4 octobre 1721, à l'âge de 63 ans.

78. Son coadjuteur, Louis d'Orléans, plus connu sous le nom de Charles de St-Albin, travailla aussitôt à faire changer ses bulles de coadjutorerie en celles d'évêque en titre, et reçut sa nomination au mois de mai 1722.

Louis d'Orléans était fils naturel de Philippe, duc d'Orléans, et d'une fille nommée Florence. Il n'avait point été légitimé, et se faisait appeler abbé de Saint-Albin. Il était alors abbé de Saint-Ouen de Rouen.

Ce prélat fut élevé à l'archevêché de Cambrai, en 1723.

Le siège de Laon fut aussitôt donné à Henri-François-Xavier de Belzunce, évêque de Marseille. Tout le diocèse apprit avec joie la nomination de ce vénérable prélat qui avait consolé et soigné ses ouailles pendant le temps d'une peste dont sa ville épiscopale venait d'être affligée : mais il refusa de quitter son troupeau.

79. Joseph-Etienne de La Fare fut alors pourvu de l'évêché de Laon. Il était fils du poète de ce nom, et venait d'être nommé au siège de Viviers, mais n'avait point encore reçu ses bulles. N'ayant pas non plus les grades dans l'université, il prit des lettres de licence en droit.

Un écrivain contemporain fait de ce prélat un portrait d'une laideur sans doute exagérée : « intrigant, actif, bavard, ne » doutant jamais de rien, difficile à déconcerter, La Fare, » dit-il, était une espèce de petit monstre par la figure et plus » encore par son âme. »

Quoi qu'il en soit, ce prélat, comme son prédécesseur, a laissé de pénibles souvenirs à cause de ses persécutions contre son clergé et les citoyens soupçonnés de jansénisme. Il était d'ailleurs dissipé et prodigue, et toujours aux expédients pour se procurer de l'argent. Aussi, après sa mort qui arriva le 23 avril 1741, fit-on sur lui le quatrain suivant :

Ici gît un prélat de prodigue mémoire
Qui toujours empruntait et jamais ne rendit ;
S'il est, Seigneur, dans votre gloire
Ce ne peut être qu'à crédit.

Cet évêque mourut à Leschelles, près de Guise, comme il faisait une tournée dans son diocèse. Il fut enterré dans l'église de ce village.

80. Son successeur fut Jean-François-Joseph de Rochechouart. Ce prélat, vicaire-général de l'archevêque de Rouen, appartenait à une ancienne famille dont une branche était décorée de la pairie.

Son premier soin fut de chercher à rétablir le calme dans

son église, et à faire oublier les persécutions qui l'avaient troublée pendant vingt ans; ce qui lui concilia l'amour de son troupeau.

M. de Rochechouart fut chargé de plusieurs négociations importantes : c'est lui qui fit de la part de Louis XV à Ricci, général des jésuites, des propositions au moyen desquelles l'ordre aurait été conservé en France. On connait la réponse du ministre du pape : *sint ut sunt, aut non sint* (qu'ils soient comme ils sont, ou qu'ils ne soient pas).

Ce prélat fut décoré de la pourpre romaine et nommé grand aumônier de la reine : mais son plus beau titre est d'avoir été l'ami et le bienfaiteur des pauvres. Les malades, les vieillards, les femmes et les orphelins trouvèrent pendant tout le temps qu'il gouverna le diocèse, des secours assurés dans l'emploi qu'il faisait de ses revenus. Il mourut à Paris le 20 mars 1777; son corps fut porté à Laon où on l'ensevelit dans un caveau que ce prélat avait fait construire sous le maitre-autel de l'église-cathédrale.

81. Il fut remplacé dans le siège de Laon par Louis-Hector-Honoré-Maxime de Sabran, fils du comte de Sabran et de Marie-Thérèse d'Arlatan de Lauris. Ce prélat occupait depuis trois ans le siège de Nancy; il le quitta pour celui de Laon dont il prit possession le 26 avril 1778.

M. de Sabran est le dernier évêque qui soit monté sur le siège épiscopal de Laon, dont la suppression fut prononcée par l'assemblée constituante, le 12 juillet 1790. Ce prélat émigra durant la révolution, et il est mort en pays étranger.

CHAPITRE III.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Anciens établissements religieux de Laon; chapitres; abbayes; prieurés; prévôtés; couvents. Leur origine; réformes qui y furent introduites. — Double communauté des abbayes; obligations imposées pour y entrer;

frères lais; frères et moines à secourir, discipline intérieure. — Cour des abbés. — Reliques : de la cathédrale, de l'abbaye de St-Vincent, de celle de St-Martin, de celle de St-Jean et de celle de Montreuil. — Illustration du clergé de Laon : grands dignitaires ecclésiastiques sortis du chapitre, papes, cardinaux, patriarches, archevêques, évêques, abbés, chanceliers de France, recteurs de l'université de Paris; autres dignitaires sortis des abbayes; théologiens, mathématiciens, jurisconsultes, prédicateurs, historiens, professeurs, poètes, philosophes, etc. — Richesses du clergé de Laon : leur origine; les prévôts; les avoués. — Domaines et revenus de l'évêque; des chapitres; des abbayes; des prieurés et prévôtés; des curés et des fabriques. Abbaye de Saint-Jean donnée en douaire aux reines de France : commendes. — Taxe des bénéfices payée à Rome. — Usage de la mitre et des habits sacerdotaux accordé aux abbés de Laon.

Laon possédait autrefois plusieurs établissements religieux et un clergé puissant, riche et nombreux. Ces établissements se composaient d'un évêché, quatre chapitres, cinq abbayes dont deux de filles, un prieuré, trois prévôtés, un couvent de Cordeliers, un de Minimes, un de Capucins, une commanderie de l'ordre de Malte, une maison de Béguines, un séminaire et une maison de retraite pour les curés infirmes du diocèse.

L'évêché fut établi dans les dernières années du 5me siècle par saint Remi, à l'effet de convertir plus activement à la religion chrétienne les habitants du Laonnois et de la Thiérache qui étaient encore pour la plupart des idolâtres ou payens.

On fait remonter à une époque encore plus reculée la fondation du chapitre de la cathédrale; mais on n'en connait pas exactement la date. Les autres communautés religieuses, soit chapitres, abbayes ou couvents, s'établirent successivement depuis le 6me jusqu'au 17me siècle.

Les chapitres étaient des communautés d'hommes cloitrés dans l'origine, mais qui, plus tard, abandonnèrent la vie commune pour demeurer chacun de son côté. Ils tiraient leur nom de ce que, dans le principe, les membres qui les composaient se réunissaient chaque jour dans une salle pour y lire *un chapitre* de leur règle.

Cette règle ne leur imposait pas grands travaux ni des exercices religieux bien pénibles : les chanoines n'étaient généralement tenus qu'à assister aux offices, soit de jour, soit de nuit.

Les abbayes étaient aussi des communautés, soit d'hommes, soit de femmes, placés sous une règle quelconque et toujours cloitrés. On distinguait alors plusieurs règles : les abbayes de Laon observaient seulement l'une des trois règles de saint Benoit, de saint Bernard ou de saint Norbert, c'est-à-dire, que les religieux de ces maisons étaient Bénédictins, Bernardins ou Prémontrés.

Les Bénédictins, en outre des devoirs ordinaires de la religion, devaient se livrer aux travaux manuels et surtout aux travaux intellectuels, comme la lecture et les recherches scientifiques.

Les Bernardins avaient une règle plus sévère : aux jeûnes, aux macérations, aux exercices religieux, ils devaient joindre encore les travaux manuels. On les voyait labourer la terre, couper le bois, défricher les terrains incultes, faire les moissons et faner les foins.

Les Norbertins ou Prémontrés joignaient l'hospitalité aux exercices de la religion. Ils recevaient chez eux et défrayaient les étrangers et les pélerins. Ils se livraient aussi à des travaux manuels, faisaient toujours maigre, marchaient pieds nus et n'étaient vêtus que d'habits grossiers.

Les prieurés et les prévôtés étaient de petites communautés détachées d'une abbaye, et leurs membres suivaient la règle de la maison mère.

Enfin, les couvents étaient des maisons de moines mendiants. Après les exercices religieux communs à tous les ordres, la règle de ceux-ci leur prescrivait particulièrement de ne rien posséder en propre, et de vivre de la charité publique. Nous expliquerons ailleurs ce qu'étaient les Béguines.

Les chapitres et les abbayes de Laon devaient leur origine

soit au zèle religieux des évêques de cette ville, soit à la pieuse libéralité de quelques particuliers. La ferveur était grande chez les premiers religieux qui les occupèrent; mais elle ne tarda pas à s'affaiblir au point que, dès le commencement du 12me siècle, nous voyons Barthélemi, évêque de Laon, dans la nécessité de chasser les chanoines de Saint-Martin pour les remplacer par des Prémontrés, et les religieuses de Notre-Dame, pour leur substituer des Bénédictins. Néanmoins, ce violent remède n'arrêta le mal que momentanément : dans les siècles suivants les évêques furent encore obligés de réformer les abus qui ne cessaient de s'introduire dans ces maisons religieuses, jusqu'à ce qu'enfin, au 17me siècle, le relâchement fût devenu partout si grand, qu'on pensa à en faire une réforme générale. Dès 1630, la réforme de saint Maur fut introduite dans l'abbaye de Saint-Jean, et en 1640, dans celle de Saint-Vincent.

Dans le principe, les abbayes de St-Jean et de St-Vincent étaient doubles, c'est-à-dire, que des moines et des religieuses soumis à la même règle habitaient la même enceinte. Il devait en être de même à St-Martin, puisque la règle de Prémontré l'ordonnait expressément, et l'on a dit que les Béguines dont nous parlerons ailleurs, formaient cette seconde communauté; mais aucun document n'établit l'exactitude de cette assertion.

A St-Vincent, les religieuses étaient soumises aux moines; c'était tout le contraire à St-Jean : les moines s'y trouvaient sous la dépendance des religieuses.

La commune habitation des deux sexes qui nous paraît si contraire à la conservation des bonnes mœurs, fut détruite dès le 9me siècle à Saint-Vincent, par suite des ravages des Normands qui dispersèrent les religieuses de Saint-Hilaire contiguës à cette abbaye; et à Saint-Jean en 1128, par la substitution de Bénédictins aux religieuses de Notre-Dame. Elle fut ensuite formellement interdite par le concile de Nicée.

Cette coutume ne se reproduisit pas moins à Saint-Vincent

dès le 12me siècle sous une autre forme. Des femmes *se donnaient* à cette abbaye et y prenaient l'habit. On les distinguait en deux classes, les *religieuses simples* et les *religieuses converses*. Elles occupaient tant un logis séparé, mais renfermé dans l'enceinte de la maison, que les fermes au dehors. On ignore quelle était leur manière de vivre.

Aucun serf ne pouvait prétendre à l'état clérical; mais quand on voyait un enfant donner de bonnes espérances, on lui permettait de prendre la tonsure, ce qui l'affranchissait.

En 1407, un nommé Jean Lefort de Mortiers, serf du chapitre de Laon, s'étant présenté à l'évêque pour en être tonsuré, les chanoines s'y opposèrent par la raison qu'en sa qualité d'homme de corps du chapitre, il ne pouvait disposer de sa personne sans leur agrément. Jean Lefort fut obligé de racheter sa liberté moyennant la somme de 150 livres (1,170 fr. d'aujourd'hui) et il put ensuite recevoir la tonsure.

On n'était d'ailleurs admis dans aucune communauté religieuse qu'après un noviciat dont la durée et les épreuves variaient suivant la règle de chacune d'elles. Dans les abbayes, les novices portaient le nom de *frères lais*.

A St-Vincent, l'on recevait comme novice non seulement les hommes d'un âge mûr, mais encore les enfants en bas âge qui se présentaient de leur plein gré. Ils étaient d'abord revêtus de l'habit de novice, lequel consistait en un frac avec un chapeau; plus tard, quand ils étaient grands et qu'ils avaient atteint l'âge voulu, on leur donnait la *cucule* (robe de moine avec son capuchon); ils étaient alors admis à faire profession et reçus moines.

Indépendamment des moines et des frères lais, on admettait encore dans la même maison les gens du monde sous le nom de *clercs* et de *frères ou moines à secourir* (*fratres vel monachi ad succurendum*). Les premiers recevaient la tonsure monastique et remplissaient les fonctions du chœur et de l'église; les seconds restaient dans le siècle; mais ils pouvaient se faire

religieux quand il leur plaisait : seulement ils devaient alors faire l'abandon de tous leurs biens à l'abbaye, et, en attendant, ils étaient revêtus d'une *coulle* ou *cucule* d'une forme particulière.

L'abbaye de Saint-Martin recevait également des moines à secourir. En signe d'affiliation à l'ordre de Prémontré, ils portaient simplement un petit scapulaire blanc sous leurs habits.

Chaque abbaye avait encore ses *frères convers :* ceux-ci étaient les serviteurs et gens à gages de la maison : ils ne portaient point l'habit.

La discipline intérieure était généralement très-sévère, surtout dans les premiers temps. Le moine coupable de fautes légères était ordinairement condamné à rester debout devant un crucifix pendant un temps plus ou moins long. Pour les fautes graves, on le descendait dans une espèce de caveau dont on refermait sur lui l'ouverture : c'est ce que l'on disait *vade in pace.*

On veillait avec non moins de soin sur la conduite et les mœurs des ecclésiastiques, et les enfreintes à cet égard, surtout lorsqu'elles produisaient du scandale, étaient sévèrement punies, comme on pourra en juger par les exemples suivants :

En 1399, un chapelain de la cathédrale accusé de tenir des propos libertins et de fréquenter des femmes mondaines, ayant été arrêté une nuit en compagnie d'une malheureuse, fut condamné par l'official du chapitre à paraître pendant quinze jours à l'église revêtu d'une chappe noire, et à s'asseoir au banc des enfants de chœur.

En 1412, un chanoine qui entretenait une jeune fille avec laquelle il venait de faire un voyage à Paris, fut chassé du chœur.

Quarante ans après, un chapelain qui avait commis une action scandaleuse, fut condamné à faire le pélerinage de Liesse, à y offrir un cierge et à payer une amende.

A la même époque, le trésorier de la cathédrale qui venait d'être suspendu pour oubli dans sa charge, fut ensuite con-

damné à une satisfaction publique et à 40 liv. d'amende, pour avoir parlé indécemment dans l'église. Deux chanoines furent privés de leurs prébendes et chassés de l'église à cause de leur mauvaise conduite. Ils s'adressèrent au pape et en obtinrent un rescript qui ordonnait leur rétablissement : mais le chapitre ne voulut jamais y consentir.

Enfin, un siècle plus tard, un chanoine atteint et convaincu d'incontinence scandaleuse, fut condamné à trois mois de prison, à la ration d'une livre de pain par jour, à être amené chaque matin à l'église pour y entendre la grand'messe, tête nue, à genoux au pied de l'autel et à réciter dans cette posture les sept psaumes et les litanies.

On veillait avec non moins de soin sur la conduite des servantes, des nièces et des sœurs que les chanoines avaient avec eux, et on rendait ceux-ci responsables de leur conduite. En 1513, un chanoine perdit le fruit de sa prébende pour avoir souffert chez lui une fille enceinte, et en 1570 le chapitre décida qu'on refuserait la sépulture à ceux qui feraient des dispositions testamentaires en faveur de servantes ou de femmes de mœurs suspectes.

Nous avons vu précédemment que les évêques de Laon s'entouraient d'une cour nombreuse et brillante; à leur exemple les communautés religieuses avaient non seulement des officiers destinés à rendre la justice dans l'étendue de leur domaine, mais encore d'autres officiers dont les charges étaient tout honorifiques. En attendant que nous fassions connaître ceux du chapitre qui, sous ce rapport, n'avait presque rien à envier aux évêques, nous dirons quelques mots de ceux que l'on voyait dans certaines abbayes, et dont l'histoire nous a conservé le souvenir.

L'abbé de Saint-Vincent avait un chambellan : ses fonctions consistaient à accompagner l'abbé à l'église et d'assister à sa cour une verge à la main. Le jour de la fête de saint Vincent et de saint Christophe il marchait encore en tête de la procession,

gardait ensuite l'huis du chœur, et pendant le repas veillait à la vaisselle de la maison.

En revanche, il jouissait de certains droits qui, au 15me siècle, étaient les suivants : l'abbaye lui devait chaque année une miche de pain et un lod de vin de la maison ; aux fêtes de saint Vincent et de saint Christophe une miche de pain et un septier de vin ; enfin, le jour de carême prenant, *une charbonnée de lard d'un pied et demi de long prise de l'espés du bacon* (du meillleur morceau du porc) *sans fendre à tout la couënne.*

Dans l'abbaye de Saint-Jean, il y avait, au 12me siècle, un maréchal. Ses fonctions nous sont inconnues; elles étaient sans doute à peu près les mêmes que celles du chambellan de Saint-Vincent. Un fief était attaché à cette charge : il consistait en une portion de religieux pour le titulaire pendant toute l'année, la nourriture de son cheval, la selle, les fers, les clous et la peau des chevaux de selle de l'abbé après sa mort; et si le maréchal perdait le sien au service de la maison, celle-ci était tenue de lui en donner un autre.

Il n'y avait pas d'église, de chapitre, ou d'abbaye qui ne possédât autrefois et qui n'exposât à la vénération des fidèles des reliques de toutes sortes. La foi était alors si naïve et si sincère que personne ne songeait à mettre en doute leur authenticité, encore moins à trouver quelque chose de ridicule dans l'origine, les noms et la vertu de plusieurs d'entre elles.

La cathédrale possédait plusieurs reliques d'une grande réputation. C'était d'abord le *philactère*, ainsi nommé de ce que ce reliquaire renfermait avec du lait et des cheveux de la vierge, l'éponge dont on humecta la bouche de J. C. sur la croix, son linceul et son mouchoir, enfin, un morceau de la vraie croix. Ce reliquaire était orné des deux vers suivants :

Spongia, crux Domini cum sindone, cum fasciali
Me sacrat, atque tui, genitrix et virgo, capilli (1).

(1) L'éponge, la croix du seigneur, son suaire et son mouchoir, me consacrent, ainsi que tes cheveux, vierge et mère de Dieu.

Les femmes en couches avaient la plus grande confiance dans le *philactère*.

On voyait en outre dans cette église les reliques des Martyrs, des saints Innocents, de sainte Célinie, de saint Génébaud, de sainte Preuve et de saint Montain, que l'on descendait et exposait à la vénération des fidèles en temps d'épidémies, et celles de saint Béat auxquelles l'on attribuait la vertu d'activer et de faciliter l'accroissement des enfants en bas âge. La châsse de ce dernier saint est encore aujourd'hui exposée dans la cathédrale pendant le mois de mai.

L'abbaye de Saint-Vincent avait un très-grand nombre de reliques parmi lesquelles on remarquait : un morceau de la vraie croix ; le menton et un bras de saint Vincent, lequel donna lieu au calembourg dont nous avons parlé ailleurs (tome Ier, page 50) ; une grosse dent de saint Christophe ; des cheveux de saint Paul, apôtre, avec ses vêtements tachés de sang ; un morceau de la ceinture de la vierge et de la tunique de saint Jean, évangéliste ; le chef de saint Paul, premier ermite ; les vêtements de sainte Marthe ; la paille sur laquelle notre seigneur a reposé ; une grosse épine de sa couronne ; un bras de saint Philibert et de saint Thomas, apôtres ; des cheveux de sainte Marie Madeleine ; du bois de la croix du bon larron ; la palme de saint Georges et la lance avec laquelle il tua le dragon ; une pièce du banc de la cène, enfin, l'un des clous avec lesquels J.-C. fut attaché à la croix. La dent de saint Christophe était large d'un pouce, ce que l'historien ecclésiastique et manuscrit de saint Vincent explique en disant que ce saint avait une taille de 12 coudées ou 18 pieds.

Indépendamment de ces reliques qui, pour la plupart, furent apportées de Rome par un abbé de cette maison qui y était allé en 1145, cette abbaye avait encore les os de saint Canoald que l'on portait en procession par la ville dans les temps d'épidémies, et les deux anneaux pastoraux de cet ancien évêque,

lesquels avaient, dit-on, une vertu merveilleuse pour la délivrance des femmes en couches.

L'abbaye de Saint-Martin possédait également plusieurs reliques, parmi lesquelles la plus renommée était un os du bras de saint Laurent. Il lui avait été donné en 1235 par un moine de cette abbaye qui l'avait volé à une maison de son ordre en Hongrie, où il était allé. A cette époque, les reliques en renom étaient une source intarrissable de dons de la part des fidèles, de sorte que, pour s'en procurer, on ne reculait pas devant le vol; et loin d'attacher de la honte à cette action, on la considérait au contraire comme une pieuse ruse très-agréable aux saints dont les reliques en étaient le sujet.

Voici comme on raconte que la chose se passa. Au commencement du 13me siècle, il se trouvait dans l'abbaye de Saint-Martin un moine nommé frère Thomas, lequel avait une dévotion toute particulière à saint Laurent. Une nuit, pendant son sommeil, il eut une vision et crut entendre une voix qui lui ordonnait d'entreprendre un long voyage; les nuits suivantes la même vision s'étant renouvelée, il se décida à partir malgré les railleries de ses confrères qui le traitaient de visionnaire. Un jour donc, après s'être échappé de la maison sans rien dire à personne, il se mit en route, traversa la France en mendiant, et arriva enfin à Jérusalem. Après avoir visité les lieux saints, il se remit à voyager dans le dessein de revenir dans sa patrie, et, en traversant la Hongrie, il s'arrêta dans une maison de son ordre où il fut parfaitement accueilli. Le lendemain, étant allé faire ses dévotions aux reliques de cette maison, qui étaient nombreuses, il découvrit un vieux coffre dont l'inscription annonçait le bras gauche de saint Laurent.

Frère Thomas crut voir dans cette découverte, qu'il considérait comme miraculeuse, l'explication des visions qu'il avait eues dans l'abbaye de Saint-Martin, où saint Laurent lui-même lui avait ordonné d'entreprendre ce voyage afin de tirer ses reliques de l'oubli et de la poussière où elles étaient laissées.

Résolu donc de se les approprier à quelque prix que ce fût, frère Thomas se leva dans la nuit, s'en empara sans bruit, et s'échappa furtivement avec elles du couvent où il avait reçu l'hospitalité. Bientôt pourtant on s'aperçut de son départ et de son larcin, et l'on se mit à sa poursuite ; mais les gens envoyés pour l'arrêter, ne le trouvèrent point, quoiqu'ils fussent passés près de lui, car la glorieuse relique de saint Laurent le rendit invisible à leurs yeux.

Après avoir échappé à ce danger et marché longtemps, frère Thomas rencontra des marchands qui se rendaient à la ville voisine. Il demanda à monter sur la voiture de l'un d'eux, car il était brisé de fatigue, et il ne tarda pas à s'y endormir. Mais, pendant son sommeil, le bras de saint Laurent tomba de la place où il était, sans qu'il s'en aperçût. Quelle fut la douleur de frère Thomas quand, en s'éveillant, il ne vit plus auprès de lui la précieuse relique ! Se jetant aussitôt en bas de la voiture, il retourna sur ses pas, et après bien des recherches, la retrouva enfin gisant dans la poussière. Bien des voyageurs étaient cependant passés auprès d'elle, mais aucun ne l'avait aperçue, car elle était invisible à tous les yeux, excepté à ceux de frère Thomas. Celui-ci la releva en pleurant, la baisa avec tendresse, et pour éviter le danger de la perdre une seconde fois, résolut de faire le reste du voyage à pied. C'est ainsi qu'après de longues marches et de nombreuses aventures, frère Thomas arriva au bas de la montagne de Laon, où le clergé de la ville alla en grande pompe recevoir de sa main le bras de saint Laurent. Cette relique fut ensuite placée dans l'église de Saint-Martin, où de nombreux miracles signalèrent bientôt, dit-on, sa présence.

Indépendamment de cette relique, l'église de Saint-Martin avait encore quatre corps des 11,000 vierges et six des martyrs de la légion Thébéenne.

Parmi les reliques de l'abbaye de Montreuil on distinguait surtout la *Véronique* ou *sainte Face;* c'était le portrait de

Jésus-Christ peint sur un linge. Il avait été donné aux religieuses de cette maison en 1249, par Jacques de Troyes, chanoine de la cathédrale et chapelain du souverain pontife, et qui fut lui-même pape sous le nom d'Urbain IV. Cette image est encore aujourd'hui conservée à la cathédrale (voyez tome Ier, page 127).

On conservait dans l'abbaye de Saint-Jean les reliques de sainte Salaberge, fondatrice de cette maison. Elle y était représentée en bas-relief avec une chèvre auprès d'elle portant une clochette au cou. On prétendait que cette sainte ayant une grande frayeur du tonnerre, Dieu lui avait fait apporter par une chèvre une sonnette dont le son avait la vertu d'écarter la foudre. Les reliques de sainte Salaberge guérissaient de la fièvre comme l'expliquent les deux vers suivants placés au bas de sa statue :

Relliquiæ sanctæ Salabergæ et campana præsens
Expellunt febres, atque ipsa tonitrua pellunt.

L'illustration du clergé de Laon fut grande à toutes les époques, et par la vertu et le mérite de la plupart de ses membres, et par les hautes dignités ecclésiastiques ou civiles auxquelles ils parvinrent.

De ce clergé sont sortis plusieurs saints, parmi lesquels on doit surtout remarquer saint Remi, à qui la France dut son premier roi chrétien et Laon son évêché et son premier évêque. Les autres sont saint Vivent, saint Génébaud, saint Canoald, saint Erme, saint Baudouin, saint Gervin, etc. On y compte aussi deux saintes, sainte Salaberge et sainte Anstrude.

Parmi les évêques qui ont occupé le siège de Laon, un grand nombre se sont distingués par leur mérite, leur science ou leurs travaux apostoliques. On doit particulièrement remarquer Barthélemi, dont l'épiscopat fut rempli par tant de travaux, et plusieurs autres qui nous ont laissé des écrits sur la théologie, l'histoire, etc. (Voyez la liste biographique des évêques de Laon, page 19).

Aucun chapitre en France n'a brillé d'un plus vif éclat que celui de la cathédrale de Laon : il a donné trois souverains pontifes, quinze cardinaux, deux patriarches, sept archevêques, quarante-six évêques et plusieurs abbés à l'église ; des aumôniers, des chapelains, des confesseurs, des secrétaires et des médecins aux rois de France ; des chanceliers au royaume ; des magistrats au parlement de Paris ; des recteurs et des professeurs à l'université de cette ville, enfin, des docteurs à la Sorbonne.

Les souverains pontifes sortis du chapitre de Laon, sont :

1. Jacques Pantaléon de Court-Palais, ou de Troyes, fut élu pape en 1262 sous le nom d'Urbain IV. Jacques de Troyes, fils d'un cordonnier de cette ville, avait été reçu enfant de chœur à la cathédrale, lorsque ses heureuses dispositions et ses progrès rapides lui valurent, quoique fort jeune encore, un canonicat dans la même église. Après avoir perfectionné ses études dans l'université de Paris, où il obtint le grade de docteur, Jacques de Troyes revint à Laon, et fut pourvu de l'archidiaconat. Envoyé par le chapitre au concile de Lyon, il y fit la connaissance du pape Innocent IV qui le nomma son chapelain. Bientôt après, revêtu du titre de légat, il accompagna saint Louis dans sa première croisade et partagea sa captivité après la funeste bataille de Mansourah. Rendu à la liberté, une mission délicate qu'il remplit dans le Nord de l'Europe, lui valut l'évêché de Verdun ; et peu de temps après, il fut nommé patriarche de Jérusalem. Etant revenu en Europe en 1261, pour les affaires de son église, il trouva le saint-siège vacant et les cardinaux divisés sur le choix d'un sujet pour le remplir. Jacques Pantaléon leur parut envoyé par la providence et ils l'élurent d'une voix unanime.

Ainsi parvenu à ce poste éminent, Jacques de Troyes n'oublia point l'église où il avait été élevé et instruit, et à laquelle il devait sa fortune. Dès la première année de son pontificat, il adressa un bref au chapitre de Laon où il lui dit :

« Nous voulons honorer l'église de Laon où nous avons été longtemps :
» n'est-ce pas cette église qui nous a élevé et nourri comme une bonne mère
» et une tendre nourrice, qui nous a protégé comme une tutrice, qui nous a
» instruit comme une maîtresse dans les sciences et la connaissance de la
» religion. Elle s'est montrée généreuse à notre égard, en nous honorant de
» ses bienfaits... C'est dans son école que nos études ont fait leurs premiers
» progrès ; c'est dans son sein que nous avons reçu la première dignité dont
» nous avons été honoré... Le souvenir de l'église de Laon nous sera toujours
» agréable et doux : nous y pensons avec joie et avec un vif sentiment de
» gratitude... »

2. Jean Gaëtan des Ursins, chanoine, puis cardinal, devint pape en 1277, sous le nom de Nicolas III.

3. Pierre Roger, chanoine et trésorier, fut élevé au souverain pontificat en 1342, sous le nom de Clément VI.

Les cardinaux sortis du chapitre de Laon, sont :

1. Mathieu, d'abord enfant de chœur et clerc de la cathédrale, devint successivement chanoine de Reims, prieur de St-Martin-des-Champs, cardinal et évêque d'Albane en 1120.

2. Guillaume de Braye, doyen, nommé cardinal du titre de saint Marc en 1262.

3. Ancher Pantaléon, chanoine, fait cardinal du titre de sainte Praxède, la même année.

4. Mathieu des Ursins, chanoine, cardinal sous le titre de saint Martin *in porticu*, en 1263.

5. Hugues, chanoine, cardinal en 1280.

6. Jourdain, chanoine, était cardinal huit ans plus tard.

7. François, chanoine, nommé cardinal en 1299.

8. Mathieu Rubens, chanoine, devint cardinal en 1303.

9. Etienne de Suzy, chanoine, fut fait cardinal du titre de saint Ciriac, en 1305.

10. Pierre de Chappes, trésorier, cardinal du titre de saint Clément, en 1327.

11. Guillaume de Saint-Maur, trésorier, cardinal-diacre du titre de sainte Marie *in cosmedin*, vers 1342.

12. Jean Flandrin, doyen, d'abord évêque de Carpentras, puis archevêque d'Auch, nommé cardinal en 1390.

13. Guillaume Filâtre, chanoine, puis évêque de Verdun et cardinal vers 1403.

14. De Gregis Petris, trésorier et chanoine, cardinal en 1....

15. Louis de Bourbon-Vendôme, chanoine, évêque de Laon et cardinal du titre de saint Sylvestre en 1516.

Les deux patriarches sortis du chapitre de Laon, sont Jacques Pantaléon dont nous avons parlé, et Michel Guy, doyen, puis évêque de Sens et enfin patriarche.

Les archevêques sortis de ce même chapitre, sont :

1. Arnoul, chanoine, archevêque de Reims en 989.
2. Albéric de Laon, chanoine, archevêque de Bourges en 1140.
3. Michel de Corbeil, doyen, archevêque de Sens en 1200.
4. Jean de Courtenai, chanoine, archevêque de Reims en 1266.
5. Jean Flandrin, doyen, d'abord évêque de Carpentras, puis archevêque d'Auch en 1371, cardinal et enfin archevêque de Rouen.
6 Gilles, archevêque de Bourges.
7. Hambaut, archevêque de Ravenne.

Les évêques sortis du chapitre de Laon, sont :

1. Saint Vivent ou Viviant, prêtre de l'église de Laon, fut fait évêque de Reims après la mort de saint Donatien, vers 390.
2. Latro, chanoine de Laon, évêque de cette ville vers 550.
3. Isaac, archidiacre, nommé à l'évêché de Langres en 859.
4. Lindon, archidiacre, nommé évêque d'Autun en 865.
5. Hédénulphe, chanoine, évêque de Laon en 876.
6. Raoul, chanoine, évêque de Laon en 897.
7. Adelelme, chanoine, évêque de cette ville en 921.
8. Gozbert, chanoine, élu au même siège en 930.
9. Raoul II, chanoine, nommé évêque de cette ville, en 936.
10. Roricon, diacre, aussi évêque de Laon en 948.
11. Hudulfe, chanoine, nommé évêque de Noyon vers 956.
12. Guy, archidiacre, fut fait évêque de Beauvais en 1063.
13. Guy de Mortagne, doyen, évêque de Châlons en 1138.
14. Gautier de Mortagne, chanoine, puis doyen, et enfin évêque de Laon en 1150.
15. Richard de Crisse, archidiacre, évêque de Verdun en 1162.
16. Barthélemi de Montcornet, archidiacre, évêque de Beauvais la même année.
17. Mathieu, chanoine, évêque de Troyes en 1170.
18. Roger de Rosoy, chanoine, fut fait évêque de Laon en 1174.
19. Renaud Surdelle, chanoine, évêque de Laon en 1207.

20. Anselme de Mauny, chanoine, évêque de la même ville en 1216.

21. Raoul de Torotte, chanoine et grand chantre, évêque de Verdun en 1225.

22. Nicolas de Roye, évêque de Noyon en 1228.

23. Garnier, archidiacre, devint évêque de Laon en 1240.

24. Guy de Château-Porcien, doyen, fut fait évêque de Soissons en 1245.

25. Jacques de Dinant, évêque d'Arras en 1247.

26. Itier de Mauny, doyen, nommé évêque de Laon en 1249.

27. Guillaume de Troyes, chanoine, évêque de la même ville en 1261.

28. Guillaume de Mâcon, doyen, fait évêque d'Amiens en 1271.

29. Godefroy de Beaumont, chanoine, évêque de Laon en 1271.

30. Guillaume de Matescone, doyen, évêque d'Amiens en 1278.

31. Guillaume de Châtillon-Jaligny, chanoine, évêque de Laon en 1280.

32. Robert de Torotte, chanoine et écolâtre, évêque de cette même ville en 1286.

33. Hugues d'Arcy, chanoine, évêque d'Autun en 1286.

34. Guy de Valperge, chanoine, évêque d'Ast en 1292.

35. Hubert, chanoine, fait évêque de Boulogne en 1303.

36. Gazo de Champagne, chanoine, évêque de Laon en 1307.

37. Pierre de Chappes, chanoine, d'abord évêque d'Arras en 1324, puis évêque de Chartres.

38. Hugues de Besançon, chanoine et official, évêque de Paris en 1326.

39. Pierre de Château-Neuf, trésorier, évêque de Noyon en 1331.

40. Pierre d'Orgemont, chanoine, évêque de Paris en 1384.

41. Jean Flandrin, doyen, évêque de Carpentras en 1384.

42. Dieudonné d'Estaing, chanoine, évêque de St-Paul-Trois-Châteaux en 1389.

43. Guillaume Bertrand, chanoine, évêque de Soissons en 1447.

44. Charles de Luxembourg, doyen, évêque de Laon en 1478.

45. Louis de Bourbon-Vendôme, chanoine, évêque cette ville en 1510.

46. Charles de Roucy-Sissonne, chanoine et trésorier, évêque de Soissons en 1558.

Les abbés sortis du chapitre de Laon, sont :

1. Saint Erme, chanoine, fait abbé de Lobbes en ....

2. Lucas de Roucy, doyen, abbé de Cuissy en 1116.

3. Odon, chanoine, abbé de Bonne-Espérance en 1125.

4. Charles de Roucy, chanoine, abbé de St-Basle et de la Valroy en 1540.

5. Nicolas Bertrand, théologal, abbé de Bellème vers 1626.

6. Jean Aubert, chanoine, abbé de Saint-Remi de Sens, en 1649.

Chanceliers de France :

1. Henri de Vézelai, chanoine, nommé d'abord conseiller du roi saint Louis, fut fait chancelier de France en 1279.

2. Etienne de Suzy, chanoine, cardinal et chancelier de France en 1292.

3. Pierre de Château-Neuf, trésorier en 1317, devint conseiller au parlement, puis, chancelier de France.

4. Pierre de Chappes, chanoine, puis, évêque d'Arras et de Chartres, fut fait chancelier en 1321.

5. Jean de Cherchemont, trésorier, nommé chancelier de France en 1323. puis, premier président du parlement de Paris.

6. Guillaume de St-Maur, trésorier, fut créé chancelier de France en 1329.

Recteurs de l'université de Paris :

1. Guillaume Evrard, chanoine, recteur de l'université en 1421.

2. Philippe de Longueval, chanoine et archidiacre, recteur vers 1435.

3. Adrien Gemelli, chanoine, recteur en 1500.

4. Jean Raoul, chanoine, recteur en 1525.

5. Jean Bertoult, chanoine, recteur, la même année.

6. Denis Hangard, doyen, recteur en 16..

L'abbaye de Saint-Vincent a donné à l'eglise un cardinal et plusieurs évêques. Le cardinal est Robert, abbé de cette maison au 13me siècle; les évêques sont :

Anselme, également abbé, qui fut choisi par le pape pour être le premier évêque de Tournai, en 1145;

Geoffroy de Billy et Philibert de Brichanteau, tous deux abbés commendataires, qui furent nommés évêques de Laon, l'un en 1600, l'autre en 1620.

De l'abbaye de Saint-Jean sont sortis un cardinal, deux évêques et plusieurs abbés.

Dreux, abbé de St-Jean, fut créé cardinal évêque d'Ostie, en 1168; Jacques Botin, fut nommé évêque *in partibus* d'Hiéraphe en Asie, en 1461.

L'abbaye de Saint-Martin a donné à l'église un pape, trois évêques, plusieurs généraux à l'ordre de Prémontré et un grand nombre d'abbés à différentes maisons.

Albert, simple moine de cette maison, fut d'abord créé

cardinal, puis devint pape en 1187 sous le nom de Grégoire VIII.

Les évêques sont : Concordat, moine, évêque d'Autun; Arnoul, également simple religieux, évêque de Laur, en Espagne, et Gautier de Saint-Maurice, abbé, qui devint évêque de Laon en 1151.

Enfin, du chapitre de Saint-Pierre-en-l'Abbaye est sorti un évêque, Bodon, frère de sainte Salaberge, lequel monta sur le siège épiscopal de Toul au 7[me] siècle.

Indépendamment de toutes ces illustrations, le clergé de Laon a encore produit des théologiens distingués, des mathématiciens et des jurisconsultes, des prédicateurs de mérite, des historiens, des professeurs illustres et des poëtes, des philosophes, etc.

Dès le 9[me] siècle, un archidiacre de la cathédrale nommé Isaac, formait un recueil de canons qui a été inséré dans la collection des conciles.

Adam de Courlandon, doyen de la même église en 1195, a laissé plusieurs ouvrages sur l'écriture sainte, parmi lesquels on distingue ceux intitulés *Sponsa Christi*, et *Verbum abbreviatum*, etc. Il a en outre écrit quelques petits traités de morale.

Lisiard, également doyen de la cathédrale en 1154, a composé un ordinaire de cette église. Ce livre était autrefois attaché par une chaîne de fer aux stalles du chœur.

Dreux ou Drogon, abbé de Saint-Jean vers la même époque, a écrit quelques ouvrages religieux qui ont été insérés dans la bibliothèque des Pères.

Michel de Flavigny, chanoine de la cathédrale à la fin du 15[me] siècle, a composé plusieurs petits ouvrages de piété parmi lesquels on remarquait un traité des vertus et des vices, *les Ailes des Chérubins expliquées dans un sens moral*, etc.; le tout formait un recueil manuscrit qui se voyait encore au siècle dernier dans le chartrier du chapitre.

Adrien Gemelli, chanoine et grand archidiacre en 1500, a

donné la traduction de plusieurs ouvrages des Pères de l'église.

Pierre Emotte, chanoine de la cathédrale, a écrit différents ouvrages religieux, entre autres : *Catholica fidei professio*, et plusieurs recueils de sermons.

Antoine Bellotte nous a laissé un gros et curieux volume in-folio sur les rites et usages de l'église de Laon, dont il était doyen au 17me siècle.

Guillaume de Bray, chanoine de la cathédrale au 13me siècle, puis cardinal, était un grand mathématicien, jurisconsulte et poëte.

Pierre Ameli florissait au siècle suivant : il était grand archidiacre de Laon. Il a laissé un traité sur la nécessité des conciles généraux pour éteindre le schisme, etc.

Côme Guymier, doyen du chapitre de St-Julien et président aux enquêtes du parlement, vivait à la fin du 15me siècle. Il a écrit un savant commentaire latin sur la pragmatique sanction.

Jean Aubert et Claude Bottée florissaient l'un et l'autre au 17me siècle; c'étaient deux habiles orateurs, ce qui leur valut le titre de prédicateurs du roi.

Au siècle suivant, trois chanoines de la cathédrale brillèrent encore avec éclat dans l'éloquence de la chaire : c'étaient Adrien Mignot, doyen, Nicolas Villette, archidiacre, et Claude Leleu, grand chantre de cette église.

Jean de l'Arbre et J.-B. Cadry, appelé aussi Darcy qui est l'anagramme de son nom, tous deux théologaux de la cathédrale, le premier au 16me siècle, le second au 18me, n'étaient pas seulement d'habiles orateurs, mais encore des écrivains distingués. De l'Arbre a composé plusieurs ouvrages de théologie parmi lesquels on distingue sa *Théosophie ;* Cadry a publié différents écrits en faveur des chartreux de son temps.

Dès le 7me siècle, on trouvait des historiens dans l'église de Laon. Deux moines anonymes nous ont laissé les vies de sainte Salaberge et de sainte Anstrude, petits ouvrages qui ne manquent pas de mérite pour le temps où ils furent écrits. Au

commencement du 12me siècle, Herman, moine de St-Vincent, racontait les miracles des reliques de l'église de Laon et écrivait la vie de saint Ildefonse.

A la fin de ce même siècle, un chanoine de la cathédrale, également anonyme, composait une chronique latine qu'on désirerait voir plus étendue, car elle renferme des renseignements historiques qu'on ne trouve pas ailleurs.

Jean d'Arcy, archidiacre de la même église à la fin du siècle suivant, a écrit un journal des évènements arrivés de son temps, sous le titre de *Diarium Gallicum.*

Jean de Guise, abbé de St-Vincent, composait un siècle plus tard, une histoire universelle divisée en vingt-huit livres. Les huit derniers livres qui seuls nous sont restés, font regretter le perte des autres.

N. Jovet, chanoine de la cathédrale et prieur de Plain-Châtel au 17me siècle, a écrit une histoire de toutes les religions du monde, l'histoire de Coucy et celle de N.-D. de Liesse. Cette dernière est restée manuscrite.

Claude Douen, chanoine de la même église, a publié en 1617, une seconde histoire de Liesse.

Un demi-siècle après, Antoine Maquelin, chanoine de Ste-Geneviève, écrivait pour l'histoire de Laon des mémoires dont on regrette la perte.

Emilien de la Vigne, prieur de St-Vincent au 17me siècle, et Vialart, moine de la même maison au siècle suivant, ont chacun écrit l'histoire de cette abbaye, le premier en latin, le second en français.

A la même époque, l'abbé Fondeur, curé de St-Pierre-le-Viel, composait un dictionnaire historique des royaumes, provinces, villes, etc. Il a aussi laissé une relation latine élégante de la peste de Laon en 1668.

En 1707, Nicolas Villette, archidiacre, écrivait une troisième histoire de Liesse.

A la fin du 17me siècle, dom Leleu, chanoine de la cathé-

drale de Laon, rassemblait les matériaux d'une histoire de cette ville et de son diocèse. A la même époque, dom Varoquaux, bénédictin de Saint-Jean, faisait dans le même but des recherches au sein des bibliothèques et des chartriers, et écrivait une histoire volumineuse dont le manuscrit est parvenu jusqu'à nous. Au milieu du 18me siècle, dom Bugniatre marchant sur les traces de ces deux savants laborieux, écrivait à son tour des mémoires fort étendus sur Laon et le pays Laonnois.

Pour faire apprécier les professeurs qui sont sortis de l'église de Laon, il suffit de nommer le docteur Anselme et son frère Raoul.

Anselme, doyen et écolâtre de l'église de Laon, surnommé le scholastique et le docteur des docteurs, avait au 12me siècle une réputation de science si étendue qu'elle attirait à ses leçons des écoliers et des auditeurs de toutes les parties de la chrétienté. Il a laissé plusieurs ouvrages sur l'écriture sainte.

Raoul, archidiacre de la même église, monta dans la chaire d'Anselme et dirigea encore l'école de Laon avec éclat. Il a laissé deux ouvrages aujourd'hui perdus.

Les poëtes sortis de l'église de Laon sont Godefroy, chanoine de la cathédrale, qui vivait au 12me siècle, les abbés Porte, Fourneaux et Jean Tilorier, chanoines aussi tous les trois, qui florissaient au 18me siècle. Le premier a composé un poëme latin en l'honneur des saints, un traité sur la manière de se conduire pour vivre saintement, et d'autres petits ouvrages. L'abbé Porte cultiva la poësie légère et plusieurs de ses compositions ont été insérées dans les papiers publics du temps. Enfin, les abbés Fourneaux et Tilorier ont aussi écrit quelques poésies aujourd'hui oubliées.

Jean-Pierre-François Dupont, chanoine de la cathédrale, qui vivait à la fin du 18me siècle, composait en même temps que Buffon une théorie de l'univers qui n'a pas vu le jour.

Enfin, Louis Cotte, chanoine, faisait dans la seconde moitié

de ce même siècle des recherches météorologiques très-étendues, et publiait sur la physique des ouvrages nombreux et estimés.

Les revenus des communautés religieuses généralement très-bornés au moment de leur naissance, s'accrurent avec une grande rapidité, grâce à la libéralité intarissable des rois, des seigneurs et des particuliers. Cette libéralité fut sans bornes aux 11me, 12me et 13me siècles, excitée qu'elle était par différentes circonstances, soit politiques, soit religieuses. Tout le monde alors, comme animé d'une espèce de vertige, se dépouillait à l'envi de ses biens en faveur des églises et des établissements religieux. Tantôt il fallait se concilier le ciel, car la fin du monde approchait puisque le clergé l'annonçait partout en appelant le peuple à la pénitence ; tantôt, on voulait acheter une place dans le paradis pour soi-même, pour un père, une mère, un époux ou un fils; tantôt, des gens partant pour la croisade désiraient s'assurer un heureux retour; tantôt, enfin, des hommes souillés de toute sorte de crimes, avaient besoin d'acheter le repos de leur conscience ; et pour atteindre ces divers résultats on ne connaissait alors qu'un moyen, c'était pour les premiers de se dépouiller de leurs biens en faveur de l'église, et pour les derniers de lui faire partager le fruit de leurs rapines. Au rapport même d'historiens ecclésiastiques qui déplorent ces tristes abus, le clergé n'employait que trop souvent la violence pour obtenir ces pieuses libéralités : on vit les derniers sacrements refusés au moribond qui ne faisait pas de dons à l'église et son corps privé de sépulture; et dans le cas où il avait été enterré sans que l'on connût ses volontés testamentaires, son cadavre était exhumé de la terre sainte et jeté hors du cimetière des fidèles, quand on venait à savoir que l'église y avait été oubliée.

Malheur aussi à celui qui osait porter une main sacrilège sur les biens de l'église ! Elle employait contre lui une arme redoutable à laquelle le coupable, quelque puissant qu'il fût, ne pouvait longtemps résister. Cette arme c'était l'excommunication :

elle ne lui laissait aucun repos qu'il ne fût venu à résipiscence et alors il ne pouvait obtenir son pardon qu'en ajoutant de nouveaux biens à ceux qu'il restituait, au milieu souvent des cérémonies les plus humiliantes.

C'est ce qui arriva à Anselme, comte de Ribemont, à la fin du 12me siècle. Ce seigneur, accusé par les religieux de St-Vincent d'avoir usurpé des biens de leur maison, fut excommunié. Longtemps Anselme, envers qui l'église aurait dû être reconnaissante puisqu'il avait doté de ses propres domaines l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés de Ribemont, dont il était aussi le fondateur, longtemps Anselme se mit peu en peine des censures prononcées contre lui; mais en 1096, au moment de partir pour la croisade, dans la crainte qu'elles ne fussent fatales à son entreprise, il offrit à Saint-Vincent les réparations qu'on exigeait de lui. Au jour convenu, ce seigneur se présenta devant les moines assemblés, dans la posture d'un suppliant, la tête découverte et les épaules nues; puis, après avoir restitué ce qu'on lui réclamait, il se mit à genoux et les religieux présents vinrent tour à tour le battre de verges.

Les 11me, 12me et 13me siècles étaient donc le temps où les maisons religieuses possédaient les plus grandes richesses, et où elles atteignirent l'apogée de leur splendeur; mais ces grands biens y amenèrent le relâchement; le relâchement enfanta à son tour le désordre dans l'administration intérieure et les finances, désordre qui fut bientôt après augmenté par les guerres civiles et étrangères, de sorte que l'on vit au 15me et au 16me siècles plusieurs de ces maisons dans un grand état de gêne. Mais elles se relevèrent promptement, et à la fin du 18me siècle elles jouissaient encore toutes de richesses considérables.

Pour administrer leurs revenus les abbayes avaient dans leurs domaines des officiers qui portaient le nom de *prévôts* et dont les commissions étaient révocables à volonté. Ces officiers faisaient les recettes et envoyaient à la maison les fruits et les récoltes. D'ailleurs, tous les ans l'abbé rassemblait

les prieurs, curés et autres bénéficiers du monastère, et leur faisait rendre un compte exact de leur administration.

Au moyen-âge, et avant le 12me siècle surtout, comme le vol et le pillage étaient fréquents, la sûreté des personnes et des biens toujours incertaine, l'usage s'introduisit dans les établissements religieux de choisir parmi les seigneurs les plus puissants du pays, ce que l'on nommait *un avoué* dont on achetait la protection par la concession de quelque fief ou de quelques revenus. Mais ces avoués destinés à défendre les maisons religieuses profitèrent au contraire de leur position pour les piller tout à leur aise, de sorte que l'on dut songer à renoncer à leur patronage; ce qui n'était pas toujours facile. Dès le milieu du 11me siècle, les chanoines de la cathédrale rachetèrent l'avouerie de leur église et supprimèrent le titre d'avoué. L'abbaye de Notre-Dame eut plus de mal avec le fameux Thomas de Marle, qui était son avoué au commencement du 12me siècle; le roi lui-même fut obligé d'aller faire le siège des châteaux que ce seigneur avait fait élever sur les terres de cette maison, et de les emporter de vive force pour pouvoir les raser.

Nous allons présenter le tableau des domaines et faire connaître ce qu'étaient, vers 1760, les revenus des établissements religieux de Laon. Toutefois, il ne sera question ici que des revenus fixes, c'est-à-dire, des rentes et du produit de ces domaines, et non des recettes éventuelles comme celles qui composent aujourd'hui le casuel du clergé.

Les domaines de l'évêque furent toujours considérables : dès le temps d'Hincmar, au 9me siècle, ils se composaient de plus de 2,000 manses ou fermes. En dernier lieu ils comprenaient les dix-sept villages suivants avec leur terroir : Anizy, comté; Bourguignon, Brancourt, Chevregny, Chivy-Etouvelles, Jumigny, Laval, Lierval, Lizy, Merlieux-Fouquerolles, Monampteuil, Mons-en-Laonnois, Nouvion-le-Vineux, Presles-Thierny, Urcel, Vaucelles-Beffecourt et Wissignicourt. Ce

prélat possédait en outre des fiefs étendus à Vorges, Lavergny, etc.

A la même époque de 1760, il retirait de ses domaines 140 muids de blé et 43 à 44,000 liv. Il percevait en outre le droit de lots et ventes, ceux de relief, de quint et requint, etc., ce qui lui faisait encore un produit assez considérable, de sorte que le total de ses revenus dépassait 50,000 liv.

On prétend que, dans l'origine, les biens du chapitre étaient indivis avec ceux de l'évêque : la séparation s'en serait faite au 9[me] siècle, par suite de la condamnation d'Hincmar, évêque de Laon, qui fut accusé d'avoir dissipé ces biens. On en fit trois parts : la première fut affectée à l'évêché, la seconde à l'église et la troisième au chapitre.

Quoi qu'il en soit, les domaines de ce dernier avaient, au 18[me] siècle, une étendue plus considérable que ceux de l'évêque : ils comprenaient les vingt-cinq villages suivants avec tout leur territoire : Agnicourt, Ailles, Alaincourt, Amigny-Rouy, Athies, Barenton-Cel, Barenton-Bugny, Barenton-sur-Serre, Braye-en-Laonnois, Brécy, Chaillevois (le haut) en partie, Chailvet, Crécy et Ceply en partie, Festieux, Glennes, Maizy pour moitié, Montigny-le-Franc, Martigny, Montbavin et Montarcène, Montbérault, Mortiers, Mennessis, Moulin, Moussy, Paissy, Tavaux-Pontséricourt, Remies, Verneuil-sur-Serre, Vivaise et Pouilly.

A la même époque, ses revenus qui se trouvaient alors de 76,450 liv., étaient ainsi répartis entre ses membres :

Le doyen	1,800 liv.	Le trésorier	3,000 liv.
L'archidiacre de Laon . .	2,000	Le grand chantre	1,200
——— de Thiérache	1,300	Chacun des chanoines . .	850

En 1727, le total des revenus du chapitre n'était que de 68,312 liv. et il avait pour 18,721 liv. de charges.

Les revenus du chapitre de Saint-Jean-au-Bourg en 1760 étaient de 15,200 liv.; ceux de Saint-Julien, de 1,950 liv.; et ceux de Sainte-Geneviève, de 1,080 liv.

Les domaines de l'abbaye de St-Vincent comprenaient les

huit villages de Bucy-lès-Cerny, Chamouille, Courbes, Crandelain, Erlon, La Neuville-sous-Marle, Sainte-Croix et Villers-le-Sec pour moitié.

Ses revenus étaient de 52,000 liv., savoir :

Manse abbatiale	30,000 liv.
—— conventuelle	22,000

Cette maison possédait en outre les prieurés de Montaigu, Lesquielles, Neufville, La Ferté-sur-Péron, Saint-Gobain et Saint-Thomas, Vendeuil et Omont, diocèse de Noyon; plus, quarante cures dans celui de Laon.

L'abbaye de St-Jean comptait dans ses domaines les vingt-quatre villages suivants avec leur terroir : Sauvrezis, Suzy, Nouvion-l'Abbesse, Montigny-Carotte, Bourlette, Bois-Pargny, Crécy, Chalandry, Cohartille-Froidmont, Voyenne, Fontaine, Hannape, Mont-St-Jean, Chamery en partie, Bignicourt en Champagne, Meslette et l'Epine, Crandelain, Colligis en partie, Trucy, Courtecon, Malval, Paissy et Moulins en partie, Vendresse, Troyon, et enfin Cerny-en-Laonnois en partie.

St-Jean avait encore le patronage de dix églises paroissiales et de quelques chapelles, et possédait le prieuré de Richecourt en Lorraine.

Ses revenus étaient de 34,000 liv., savoir :

Manse abbatiale	20,000 liv.
—— conventuelle	14,000

L'abbaye de Saint-Martin passait pour l'une des plus riches maisons religieuses de France dès le milieu du 12me siècle. A cette époque elle récoltait jusqu'à 3,000 muids de vin dans ses vignes, et le nombre de ses domaines surpassait celui d'aucune autre abbaye du diocèse.

Au moment de la révolution française les revenus de cette maison étaient encore de 73,000 liv., savoir :

Manse abbatiale	35,000 liv.
—— conventuelle	38,000

Ceux de Montreuil, de 30,000 liv., savoir :

Manse abbatiale.	20,000 liv.
—— conventuelle.	10,000

Ceux du Sauvoir, de 13,000 liv., savoir :

Manse abbatiale	7,000 liv.
—— conventuelle	6,000

Les revenus des autres maisons religieuses de Laon étaient :

Le prieuré de Saint-Nicolas-Cordelle	4,000 liv.
La prévôté de Chantrud (les deux autres prévôtés étaient réunies aux manses de Saint-Jean-au-Bourg et de Saint-Martin)	5,600
La commanderie de Puisieux	18,000
Les dix-huit curés de la ville et des faubourgs avaient.	6,800
Enfin, les revenus des fabriques étaient de (1). . .	86,296

Au résumé, le clergé de Laon touchait annuellement une somme fixe de 467,376 liv., non compris ses revenus éventuels

(1) Voici comme se distribuaient ces dernières sommes :

	Revenus.	Fabriques.
Cure de Saint-Pierre-au-Marché.	300 liv.	400 liv.
—— Sainte-Geneviève	90	140
—— Sainte-Benoîte.	450	500
—— Saint-Remi-Porte.	400	600
—— Saint-Martin-au-Parvis.	180	400
—— Saint-Remi-Place	500	700
—— Saint-Michel.	230	320
—— Saint-Cyr	500	700
—— Saint-Jean-au-Bourg	600	400
—— Saint-Julien.	350	500
—— Saint-Pierre-le-Viel	300	400
—— Saint-Eloi, uni à Saint-Martin . .	»	»
—— Saint-Jean-Baptiste de Vaux. . . .	500	400
—— Saint-Marcel.	400	150
—— N.-D. de Leuilly.	400	200
—— Saint-Jacques de Semilly	600	100
—— Saint-Pierre-d'Ardon	400	300
—— La Neuville	600	86
—— la cathédrale.	»	80,000

que l'on ne connait pas. A cette somme considérable il convient d'ajouter encore le produit de la quête des ordres mendiants, les revenus du séminaire, de la maison de retraite, des frères des écoles chrétiennes, des religieuses de la Congrégation et des sœurs Marquette qui, en 1789, s'élevaient en tout à 29,964 liv. On peut donc sans exagération porter les recettes de toute nature du clergé Laonnois au moins à 600,000 liv. par année.

Aux 9me et 10me siècles, les rois de France dont les domaines se trouvaient réduits à presque rien, donnèrent à des princesses les revenus de certaines abbayes de filles qui se trouvèrent alors momentanément gouvernées par des abbesses laïques. Ainsi, Otgive, femme de Charles-le-Simple, Gerberge, femme de Louis-d'Outremer, et Adélaïde ou Adelide, qu'on pense avoir été femme de Louis-le-Gros, possédèrent tour à tour l'abbaye de Notre-Dame. Ce furent là les premiers exemples à Laon de maisons religieuses données en commende.

Pendant trois siècles cet abus ne se renouvela plus: mais au 15me, les communautés religieuses de la France étant arrivées à un haut point d'opulence, virent un grand relâchement s'introduire en même temps parmi elles. On pensa alors qu'en leur ôtant le superflu de leurs biens, ce serait une raison pour leurs membres de se conformer à l'esprit de leur institution. Les papes permirent donc qu'un ecclésiastique séculier, recommandable par l'amour du travail et des qualités reconnues, pût trouver dans ce superflu des secours qui lui permissent de se livrer à l'étude. Dès lors, les rois disposèrent des revenus abbatiaux en faveur de qui bon leur sembla. Dès 1464, un abbé commendataire fut donné à St-Jean; St-Vincent en eut un en 1515 et St-Martin en 1544. En 1701, Louis XIV réunit les revenus de St-Martin à ceux de l'évêché; puis, en 1760, Louis XV à son tour supprima le titre abbatial de St-Jean, et malgré une vive opposition des religieux, en réunit les revenus à l'école royale militaire qu'il venait d'établir.

Dès le milieu du 13me siècle, la cour de Rome percevait, sous le nom d'*annates*, une taxe pour la provision des bulles aux nouveaux titulaires des grands bénéfices, comme évêchés et abbayes. Nous voyons en 1264 l'abbé de St-Vincent payer le premier pour cette taxe la somme de 300 florins. Dans le concordat fait en 1516 entre le pape et François premier, cette taxe fut régularisée et établie sur l'estimation faite du revenu de chaque bénéfice. L'évêque de Laon payait 4,000 florins; l'abbaye de St-Vincent, 1,000 florins, et celle de St-Jean, 3,000 florins; nous ignorons ce que payaient les autres.

Aux immenses richesses que nous venons de détailler, le clergé de Laon voulut encore de bonne heure joindre des honneurs non moins grands. Dès la fin du 14me siècle, les abbés de Saint-Vincent qui avaient l'usage de la crosse depuis les temps les plus reculés, prétendirent à celui de la mitre et des habits sacerdotaux, et en 1384, le pape leur accorda le droit de les porter. Quelques années après, ce fut le tour des abbés de Saint-Martin : malgré la désapprobation générale qu'excita une prétention aussi éloignée de l'esprit de l'institution des Norbertins, ces religieux obtinrent, en 1393, le droit de porter ces ornements. Enfin, les abbés de St-Jean parvinrent à jouir des mêmes privilèges en 1482.

CHAPITRE IV.

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX ANCIENNEMENT DÉTRUITS.

Ancien chapitre de Saint Pierre-en-l'Abbaye; chapitre de Saint-Pierre-au-Marché; chapitre de Saint-Martin; chapitre de Saint-Corneille. — Abbaye de Saint-Hilaire; abbaye de Saint-Jean-au-Bourg. — Prieuré de Saint-Nicolas-Cordelle; Prieuré de Sainte-Preuve. — Couvent de Nazareth. — Templiers. — Béguines.

Avant de parler des établissements religieux qui existaient à Laon lors de la révolution de 1789, il convient de dire quelques mots des communautés alors détruites depuis longtemps.

Ces anciens établissements étaient quatre chapitres, deux abbayes de filles, deux prieurés, un couvent de Nazareth, une maison de Templiers et une maison de Béguines.

Ancien chapitre de Saint-Pierre-en-l'Abbaye. — Ce n'était d'abord que des moines à qui Salaberge, au moment de la fondation de son monastère, au 7me siècle, abandonna la gestion des biens de sa maison ; mais, bientôt, ils se sécularisèrent et prirent le titre de chanoines.

La suppression de ce chapitre fut prononcée en 1128, lors de la dispersion des religieuses de Notre-Dame (voyez abbaye de St-Jean), et ses biens réunis quelque temps après à cette dernière abbaye. Ces religieux se trouvaient alors au nombre de vingt.

Chapitre de Saint-Pierre-au-Marché. — L'histoire en est assez obscure : il paraît cependant qu'il existait déjà dans la seconde moitié du 11me siècle, puisque Elinand, qui fut évêque de Laon de 1050 à 1097, le dota de biens qui permirent d'y établir plusieurs chanoines au lieu d'un ou de deux seulement que l'on y voyait alors.

Il paraît également qu'après la suppression du chapitre de St-Jean-en-l'Abbaye, celui de la cathédrale abandonna à ceux des membres de cette communauté qui n'avaient pu être placés dans le chapitre de Sainte-Geneviève, l'église de Saint-Pierre-au-Marché, de sorte qu'il s'y trouva dès-lors une douzaine de chanoines.

Ce dernier chapitre fut à son tour supprimé en 1702, à cause de la modicité de ses revenus, et réuni à celui de Saint-Jean-au-Bourg. Il se trouvait alors composé d'un doyen et de douze chanoines.

Chapitre de Saint-Martin. — On ignore à quelle époque et par qui il avait été établi : on sait seulement qu'il existait dès le commencement du 12me siècle.

Les religieux qui le composaient étaient alors tombés dans un tel relâchement et menaient une vie si peu régulière, que

Barthélemi, évêque de Laon, essaya en 1120 de les réformer. A cet effet, il mit à leur tête saint Norbert qu'il avait ramené de Reims avec lui, et qu'il désirait fixer dans son diocèse. Mais ce saint vit échouer les efforts qu'il fit pour ramener les chanoines de Saint-Martin à une vie conforme à la sainteté de leur état, et se trouva dans la nécessité de les quitter.

Quatre ans après, Barthélemi voyant l'impossibilité de réformer ces chanoines, prit enfin le parti de les chasser de leur maison, et l'offrit une seconde fois à saint Norbert, en le priant d'y envoyer quelques religieux du nouveau monastère qu'il venait de fonder à Prémontré. Cette substitution ayant été consommée, le chapitre de Saint-Martin se trouva dès-lors remplacé par une abbaye (voyez abbaye de Saint-Martin).

Chapitre de Saint-Corneille. — Les uns prétendent qu'il fut fondé par Louis-le-Gros en 1120, d'autres pensent qu'il fut établi dans la seconde moitié du 12me siècle, par Gautier de Mortagne, évêque de Laon.

La communauté en était formée par les curés de la ville qui, à cette époque, vivaient rassemblés dans une maison commune. On les appelait alors ***les cardinaux*** ou ***chanoines de Saint-Corneille***, et encore ***les chapelains de la cité*** ou ***les chapelains nés du roi***, parce qu'il se croyaient de fondation royale.

Ce chapitre jouissait d'un droit assez singulier : il percevait la dîme du pain et du vin qui se servaient à la table des rois, des princes ou des princesses, quand ils venaient à Laon.

Abbaye de Saint-Hilaire. — Cette maison de filles qu'on croit avoir été fondée vers l'an 700, on ne sait d'ailleurs par qui, était placée près de l'abbaye de Saint-Vincent, dont elle formait à ce qu'il parait une seconde section, selon la méthode du temps. Elle fut entièrement détruite en 882 par les Normands, et ses revenus réunis plus tard à l'abbaye de Saint-Vincent.

Abbaye de Saint-Jean-au-Bourg. — On ignore le vrai nom

de ce monastère qui était une maison de filles ; elle fut détruite au 9me siècle par les Normands. En 1063, Elinand, évêque de Laon, y plaça des chanoines (voyez chapitre de Saint-Jean-au-Bourg).

Prieuré de Saint-Nicolas-Cordelle. — Malgré son titre, cette maison n'était point un prieuré. Son emplacement, qui portait de toute ancienneté le nom de *Cordelle*, était originairement occupé par un hôpital où l'on élevait de pauvres écoliers. Itard, archidiacre de Laon au 12me siècle, leur abandonna son droit du *déport* de tous les ecclésiastiques qui venaient à mourir. Ce droit consistait dans la jouissance, une année durant, des bénéfices ecclésiastiques après le décès des titulaires. Ces écoliers se trouvèrent alors dans une abondance qui amena chez eux le déréglement.

Anselme de Mauny n'ayant pu les ramener dans le devoir, les chassa de leur hôpital en 1226, et mit à leur place des religieux du Val-des-Ecoliers.

Cet ordre devait sa naissance à quatre fameux professeurs en théologie de l'université de Paris, qui s'étaient retirés dans une solitude du diocèse de Sens, nommée *le Val*. Plusieurs de leurs anciens écoliers étant ensuite allés les rejoindre, on appela le nouvel institut l'*ordre du Val-des-Ecoliers*. Ils suivaient la règle de saint Augustin.

Les religieux du Val établis à Laon donnèrent à leur supérieur le nom de prieur, d'où le lieu de leur établissement perdit peu à peu le nom d'hôpital pour prendre celui de prieuré ; et comme le titre de leur église était Saint-Nicolas, que le lieu se nommait *Cordelle*, on l'appela prieuré de Saint-Nicolas-Cordelle. Il n'y avait cependant ni manse priorale, ni titre de prieuré.

Les religieux du Val de Laon étaient obligés de prêcher à la cathédrale les jours de grande fête.

Au commencement du 17me siècle, cette maison se trouvant réduite à un seul religieux, Geoffroy de Billy, évêque de Laon,

pensa à y mettre les Minimes qu'il venait d'introduire dans cette ville.

En 1611, le prieur de St-Nicolas-Cordelle leur céda donc son prieuré avec tous ses biens et ses bâtiments, moyennant une rente de 500 liv. pour lui-même, et de 200 liv. au profit de l'ordre du Val-des-Ecoliers.

La maison des religieux du Val-des-Ecoliers entièrement détruite par un incendie en 1468, fut alors rétablie au moyen d'une quête.

Prieuré de Sainte-Preuve. — On prétend que cette petite communauté fut établie au 6me siècle par Clotilde, reine de France. On sait qu'elle habitait sur le Bourg; mais on en ignore la place précise. Un ancien manuscrit nous apprend qu'elle fut dispersée par des *malintentionnés*, sans nous en faire connaitre l'époque ni les causes.

Couvent de Nazareth. — Selon la tradition, cette communauté d'hommes aurait été formée au 12me siècle dans le faubourg de Vaux, par un religieux Flamand qui revenait de la terre sainte. On pense qu'elle fut dissoute pendant la guerre des Anglais au 14me siècle.

Templiers. — Barthélemi, évêque de Laon, se trouvant en 1128 au concile de Troyes où fut approuvé l'institut des Templiers, pensa aussitôt à introduire ces nouveaux religieux dans son diocèse. Il leur donna à cet effet une maison dans la rue Sainte-Geneviève, et quelque temps après la terre de Puisieux.

Aussitôt leur établissement à Laon, les chevaliers du Temple sollicitèrent le pape et en obtinrent en 1134 la permission d'élever une chapelle dans leur maison de la rue Ste-Geneviève, et d'y avoir un cimetière particulier pour les membres de leur ordre.

Les Templiers de Laon furent enveloppés dans la suppression générale de cet ordre en 1307, et leurs biens donnés aux hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Béguines. — Au milieu du 13me siècle, quelques filles de Laon, édifiées de la vie des Béguines qui venaient de s'établir à Guise, eurent envie de les imiter et s'associèrent dans ce but. Elles en firent aussitôt venir quelques-unes parmi elles pour les instruire de leur institut, et le roi Louis IX prit la communauté naissante sous sa protection, d'où elle fut surnommée *Congrégation du couvent ly roy.*

Les Béguines de Laon étaient au nombre de trente-deux, sous la direction de deux *mères* ou *maîtresses.* Elles habitaient près de l'abbaye de Saint-Martin, dans le lieu où fut plus tard établi le collége, des logements séparés mais renfermés dans une même enceinte. Elles jouissaient d'ailleurs chacune de leurs biens, avaient des domestiques, et quoiqu'habillées en religieuses, elles ne formaient que des vœux simples, pouvaient se retirer à volonté du Béguinage et se marier.

On prétend que les Béguines priaient debout, la face tournée contre la paroi, et qu'elles avaient l'opinion que le baiser était un péché mortel, mais non l'acte de la chair quand il procède de l'impétuosité de la nature. Ces opinions et d'autres hérésies dont elles furent encore accusées, déterminèrent le pape Jean XXII à supprimer l'ordre entier des Béguines en 1312.

Toutefois, il paraît que les Béguines de Laon ne partageaient point les erreurs de celles condamnées au concile de Vienne, car elles ne furent point dispersées; mais elles s'éteignirent insensiblement par suite du manque de sujets.

CHAPITRE V.

LES CHAPITRES.

Chapitre de la cathédrale : son antiquité ; ses revenus ; ses membres ; ses dignitaires : le doyen ; les archiacres ; le grand chantre ; le trésorier ; l'official ; le promoteur ; le butillier ; le théologal ; l'écolâtre ; le maître et le sous-maître des cérémonies. Anciens dignitaires : le prévôt ; le chancelier et le pannetier.

Election du doyen. Vie commune des chanoines; règlement intérieur. Chanoines mineurs; chanoines ruraux; le *presbyterium*, les chantres, le barchœur. Officiers du chapitre : le maire, les coûtres, le greffier de chœur, le secrétaire, le receveur, le claviger. Privilèges du chapitre; ses querelles avec les évêques; contestations au sujet du droit de préséance. Les chapelains. — Chapitre de St-Jean-au-Bourg. — Chapitre de Ste-Geneviève. — Chapitre de Saint-Julien.

Chapitre de la cathédrale. — Selon l'opinion commune, la fondation de ce chapitre remontait aux premiers siècles du christianisme, c'est-à-dire, à l'époque même où celui-ci fut introduit dans nos contrées; on a du moins des raisons de croire qu'il existait dès avant l'établissement de l'évêché de Laon.

Les chanoines de la cathédrale n'étaient originairement qu'au nombre de douze; ce nombre augmenta peu à peu, au fur et à mesure que le chapitre acquit des richesses, et dès la fin du 12me siècle, il s'élevait à quatre-vingt-quatre chanoines y compris les cinq dignitaires, savoir : le doyen, l'archidiacre de Laon et celui de Thiérache, le grand chantre et le trésorier. Ce nombre était encore le même au moment de la révolution française.

Le doyen était le chef de la compagnie; sa dignité seule était élective. Il la tenait à vie; et quoiqu'il fût élu par les chanoines, il n'en faisait pas moins hommage à l'évêque.

Il avait le droit de célébrer au vendredi saint et aux fêtes solennelles en l'absence de l'évêque, et d'avoir pour assistants huit chanoines avec diacre et sous-diacre. Quand, au retour de voyage, il paraissait pour la première fois à l'église, les enfants de chœur le saluaient en disant : *benè veneritis, Domine.* Il administrait les sacrements aux chanoines et à tous autres *de gremio capituli*, dispensait au besoin et permettait l'usage de la viande. Il veillait sur les mœurs et la conduite des chanoines et devait les dénoncer au chapitre s'ils ne déféraient point à un avertissement donné en particulier. Le doyen jouissait en outre d'une double prébende, et il était dépositaire de l'une des

trois clés du trésor où se conservaient les chartes et les titres de la communauté.

Les archidiacres étaient les officiers de l'évêque et du diocèse plutôt que du chapitre. Leurs fonctions consistaient à assister et à servir l'évêque dans l'office divin. A cet effet, ils occupaient à l'église et dans les assemblées ecclésiastiques les places les plus proches du siége épiscopal, ce qui, insensiblement, leur fit accorder un rang d'honneur et un droit de préséance.

Pendant la vacance du siége, le grand archidiacre exerçait la juridiction de l'évêque et en percevait tous les profits. Mais lorsque ce siége était rempli, il n'avait droit qu'au tiers de tous fruits, profits et émoluments de cette juridiction. En 1461, il fut passé entre l'évêque et l'archidiacre un compromis par lequel on décida que ce dernier droit serait réuni à l'évêché moyennant une somme de 400 fr. d'or ou livres parisis de poids et de coin du roi, qui seraient annuellement payés à l'archidiacre par l'évêque. Plus tard, ce prélat voulut se soustraire à cette charge devenue très-lourde par suite de la diminution de la juridiction épiscopale. Cette prétention fit naître plusieurs procès; ils furent terminés en 1570 par un arrêt du parlement qui donna gain de cause à l'archidiacre.

Le grand chantre avait la direction du chœur.

Le trésorier était nommé pour trois ans. Sa charge était un fief mouvant de l'évêque à qui il en faisait hommage; mais il était justiciable du chapitre pour sa conduite. Ce dignitaire avait ses seigneuries, ses revenus à part et des officiers pour y rendre la justice en son nom. Ses fonctions consistaient à avoir soin des vitres, du linge et des cloches. La garde de l'église et du trésor lui était confiée et il était responsable de tout ce qui s'y trouvait.

Indépendamment de ses revenus, il jouissait encore de quelques droits dans l'église : lui seul pouvait faire vendre des chandelles ou des cierges sous le portail de la cathédrale ;

toutes les amendes de l'église lui appartenaient, ainsi que les offrandes en cire du jour de la chandeleur; enfin, il avait la moitié des oblations pendant cinq jours de l'année.

Il paraît qu'on pouvait être trésorier sans être chanoine, à la condition toutefois d'en porter l'habit. Le chapitre voulut plusieurs fois faire supprimer cet office, mais le pape s'y refusa constamment.

Indépendamment de ces cinq dignités principales, on en voyait encore quelques autres à la possession desquelles n'étaient pas attachés de revenus particuliers : c'étaient un *official* et un *promoteur*, un *butillier*, un *théologal*, un *écolâtre*, un *maître* et un *sous-maître des cérémonies*.

L'official, le promoteur et le butillier avec d'autres officiers rendaient la justice du chapitre (voyez *Juridictions anciennes.*)

Le théologal faisait aux chanoines des lectures et des conférences sur l'écriture sainte; il prêchait tous les dimanches.

L'écolâtre avait la direction de l'école de la cathédrale, le droit de visite et de correction dans les écoles paroissiales de la ville. Sa place était d'abord un bénéfice en titre : en 1179, on la rendit amovible en lui affectant les biens d'une prébende. Après la fondation du collège, l'écolâtre eut le droit de voter à l'élection du principal, et avant d'entrer en fonctions, les professeurs passaient un examen devant lui. Il avait l'inspection sur les livres qui devaient leur servir dans leurs cours, et il pouvait au besoin prononcer leur destitution. Aucune thèse ne pouvait être imprimée qu'après qu'il y avait mis son attache. L'écolâtre exerçait donc un droit de juridiction, et il avait à cet effet un greffier sous ses ordres.

Enfin, le maître et le sous-maître des cérémonies qui portaient les noms de *renaire* et *sous-renaire*, étaient chargés de l'ordonnance des fêtes et cérémonies religieuses.

Avant le 12me siècle, on voyait encore, dans le chapitre de la cathédrale, d'autres dignitaires dont les offices furent postérieurement supprimés. C'étaient un prévôt, un sous-doyen, un chancelier et un pannetier.

La prévôté, supprimée en 1129, était alors la première et la plus considérable dignité du chapitre. Le titulaire jouissait seul de plusieurs seigneuries, et avait des officiers pour y rendre la justice en son nom. La principale était Tavaux, où il résidait avec quelques chanoines. Après sa suppression, la prévôté fut érigée en titre d'office amovible, auquel le chapitre pourvoyait tous les ans pour faire la recette des censives et autres droits.

Le chancelier dressait les actes du chapitre et les expédiait.

Enfin, le pannetier pourvoyait à la subsistance des chanoines : sa charge fut supprimée en 1219.

Jusqu'à la fin du 15me siècle, les chanoines élurent leur doyen. En 1473, le pape Sixte IV porta une première atteinte à ce privilège en donnant le décanat du chapitre à Guillaume Armire. Sept ans après, Louis XI voulant en pourvoir son aumonier Poly Chaudet, le recommanda aux chanoines. Ceux-ci firent des remontrances; mais le roi insista et il leur fallut céder. Bientôt, les rois de France se passèrent du consentement des chanoines et nommèrent au décanat sans même les consulter sur le choix de celui qu'ils voulaient mettre à leur tête : en sorte que le droit de nommer le doyen leur était acquis de fait lorsque le concordat de 1516 vint le consacrer.

De tout temps les canonicats furent très-recherchés : avant le 13me siècle, on voyait même des enfants en bas âge pourvus de prébendes. On fit alors un règlement pour défendre de posséder des canonicats avant l'âge de 12 ans. Au 15me siècle on se les disputait avec une sorte d'acharnement. Le pape y nommait d'un côté, le roi du sien et d'autres particuliers se présentaient également appuyés sur de puissantes protections. Puis, tous ces concurrents plaidaient entre eux pour établir leurs droits.

Dès avant le 7me siècle, les chanoines de la cathédrale de Laon vivaient dans un cloître et un réfectoire communs. Bientôt après cependant ils abandonnèrent la vie commune pour

demeurer chacun en son particulier. Néanmoins, sous Louis-le-Débonnaire ils la reprirent et furent cloitrés de nouveau. Cet état de choses dura trois siècles; mais en 1112, après l'incendie de leur maison, les chanoines recommencèrent à vivre chacun de son côté, jusqu'au moment où Barthélemi ayant fait reconstruire la maison capitulaire, ils reprirent encore une fois la vie commune. Vers le milieu du 13me siècle, ils y renoncèrent définitivement.

Nous ne connaissons pas le règlement par lequel étaient gouvernés les chanoines de la cathédrale avant cette époque, mais dès le 12me siècle, le relâchement s'était introduit parmi eux, et on les voyait rarement assister aux offices divins. Pour les engager à mieux remplir leurs devoirs, on imagina alors de disposer du fruit des prébendes des non résidants en faveur des plus exacts : deux pièces d'argent étaient données à ceux qui assistaient à matines, une quand ils venaient à la messe et autant quand ils se rendaient aux vêpres. Le chapitre décida encore, en 1232, que l'on distribuerait 40 jallois de froment à ceux qui assisteraient assidument à matines pendant tout le carême, et depuis le 13 de novembre jusqu'à Noël. Néanmoins, vers 1266, Guillaume de Troyes, évêque de Laon, porta des plaintes à l'archevêque de Reims, sur la manière de vivre de ses chanoines, qu'il prétendait être contraire à la sainteté de leur état. Jean de Courtenay fit alors pour eux un nouveau règlement.

Ce document ne donne pas une idée avantageuse de la conduite des chanoines. A cette époque, d'après leur ancien règlement, ils étaient bien tenus, sous peine d'amende, à avoir chacun un cheval; mais là ne se bornait pas leur luxe : ils vivaient en gens du monde, avec un train d'équipage et une bonne table, ce qui leur faisait oublier la plupart du temps l'heure des offices. Il leur fut défendu par ce nouveau règlement de chanter avec précipitation l'office divin, de causer ni de babiller à haute voix dans la cathédrale, d'aller d'une stalle

à l'autre ni de se promener dans l'église, de causer avec des personnes du sexe suspectes ou mal famées; d'aller par la ville à pied ou à cheval sans soutane ni manteau; de porter ostensiblement des armes ou des bouquets de fleurs; de trafiquer dans l'église; d'y étaler ni vendre des marchandises; d'y plaider; de recevoir des présents pour procurer des grâces, etc.

Nous avons dit plus haut que l'on voyait au 12me siècle des enfants en bas âge pourvus de prébendes. Après qu'il eut été décidé qu'il fallait avoir 12 ans pour pouvoir en posséder, on vit encore un certain nombre d'enfants de cet âge en avoir; on les appelait *les chanoines mineurs.* Ils étaient exempts de la résidence, mais obligés de faire leurs études pour lesquelles on leur accordait une pension. Le chiffre de cette pension, longtemps arbitraire, fut enfin fixé à 300 livres en 1728, et à 420 livres lorsque ces enfants avaient des degrés.

Les chanoines mineurs ne jouissaient d'ailleurs d'aucun des droits attachés à la possession du canonicat : ils ne prêtaient pas serment, n'avaient point voix au chapitre, étaient rasés et tondus comme les enfants de chœur, au banc desquels ils s'asseyaient à l'église.

Dans la seconde moitié du 12me siècle, comme plusieurs chanoines ne résidaient pas et que d'autres, sous le nom de *chanoines ruraux*, desservaient les églises de la campagne, il en résultait que l'on avait quelquefois du mal à trouver parmi les chanoines présents le nombre nécessaire au service des grandes messes du chœur. Afin de remédier à cette disette, le chapitre institua, en 1172, ce que l'on nommait *le presbyterium.* On grossit à cet effet le revenu des chanoines prêtres, et on érigea sept canonicats en prébendes sacerdotales, dont on augmenta les revenus d'un huitième que l'on amortit. Les sept possesseurs de ces prébendes formaient le *presbyterium* : ils devaient être assidus à l'office toute l'année. Leurs revenus s'étant augmentés peu à peu, leur nombre fut successivement porté jusqu'à 12.

A son tour, Gazo de Champagne, en 1311, pour suppléer à l'absence des chanoines qui étaient de service à l'autel et au chœur, institua douze vicaires dont quatre prêtres, quatre diacres et quatre sous-diacres, et leur assigna trois prébendes. Leurs fonctions consistaient à chanter et à psalmodier. Ils furent plus tard réduits à huit.

Cependant, comme la plupart des chanoines ne savaient pas le chant, on institua encore en 1346 des chantres et un bas-chœur. Les chantres étaient au nombre de huit; ils devaient être prêtres afin de pouvoir à l'occasion suppléer dans les fonctions de diacres, sous-diacres et choristes. Ils étaient ordinairement choisis parmi les chapelains dont nous parlerons plus bas.

Le bas-chœur était composé de dix enfants avec leur maître, et de huit à dix musiciens. Les enfants de chœur vivaient rassemblés dans une même maison : ils avaient leurs revenus à part. Le chapitre était tenu de les régaler extraordinairement le jour de saint Nicolas et celui des Innocents.

Indépendamment des officiers et serviteurs que nous avons fait connaitre, le chapitre en avait encore plusieurs autres chargés de différents services intérieurs.

Le *maire du chapitre* veillait à la porte du chapitre, vêtu d'une robe noire et portant une baguette à la main. Il marchait devant les chanoines dans la ville, lorsqu'ils y allaient pour leurs affaires.

Les *coûtres* (*custos*, gardien) étaient au nombre de sept, quatre clercs et trois laïcs. Ils étaient chargés de sonner les cloches et de veiller sur l'église où ils devaient coucher tour à tour. Ils avaient au 13me siècle 60 sous de gages par an; au 15me il n'en restait plus qu'un qui prenait le titre de *sacristain*.

Le *greffier de chœur* ou *pointeur*, était chargé de noter la présence des chanoines à l'église; le *secrétaire du chapitre* tenait la correspondance; le *receveur* faisait la rentrée des grains et des deniers de la bourse commune. Enfin, le *claviger* ou

gardien du chartrier, était préposé à la conservation des titres et papiers de la communauté.

Le *prévôt*, le *butillier*, le *pénitencier* et le *solliciteur* ou *procureur* étaient des officiers chargés d'administrer la justice du chapitre (voyez Juridictions anciennes, tome Ier).

Telle était l'organisation intérieure du chapitre de la cathédrale de Laon. Les prérogatives dont jouissait ce corps puissant se trouvaient en rapport avec ses richesses et son influence. Indépendamment du droit de haute, moyenne et basse justice qu'il possédait sur tous ses vassaux et quelques quartiers de la ville, il exerçait une juridiction coactive sur toutes les personnes de son corps ou dépendant de sa compagnie. Il possédait en outre le droit d'excommunier les usurpateurs de ses biens et ceux qui commettaient des violences contre ses membres, leurs gens ou leurs vassaux. Lui seul pouvait lever les censures qu'il avait fulminées; enfin, il avait le droit de contraindre et punir les prêtres et curés du diocèse qui refusaient de reconnaître sa juridiction.

A des prérogatives déjà si étendues, le pape Clément VII, en 1384, ajouta encore les suivantes: il exempta le chapitre de la juridiction du métropolitain et le soumit directement au saint siége; permit aux chanoines la non résidence, même dans les bénéfices à charge d'âmes; les autorisa à réconcilier l'église au besoin, à recevoir les ordres de quelque évêque qu'ils voudront, et enfin à forcer, même par l'excommunication, les juges soit laïcs soit ecclésiastiques à leur rendre le criminel de leur juridiction pour en faire justice eux-mêmes. En reconnaissance, le chapitre s'obligea de payer annuellement une obole ou florin d'or au saint siége.

Il parait en outre que dans certains cas le chapitre pouvait encore prononcer des censures contre son propre évêque, et même l'exclure du chœur de la cathédrale.

En 1681, les chanoines renoncèrent à l'exemption de la juridiction du métropolitain. Ils s'engagèrent de nouveau à

porter devant lui les sentences rendues en première instance par leurs juges et officiers. En conséquence, l'archevêque de Reims leur fit la remise des 16 livres parisis qu'ils lui payaient pour ce privilège.

Le chapitre de Laon jouissait encore du droit de *committimus*, l'un des privilèges les plus iniques de l'ancien régime. Il consistait dans la faculté de faire juger leurs débats en première instance, tant en demandant qu'en défendant, par les requêtes de l'hôtel ou les requêtes du palais.

De vives et longues querelles s'élevèrent à différentes époques entre le chapitre de la cathédrale et les évêques de Laon. La bonne intelligence se maintenait difficilement entre ces deux puissances rivales, car l'une voulait à chaque instant exercer sur l'autre une autorité qu'elle se croyait légitimement due comme son supérieur, ou essayait de ressaisir des droits qu'elle prétendait lui avoir été ravis; la seconde, fière de sa puissance et de ses richesses, battait sans cesse en brèche le pouvoir épiscopal et ne souffrait aucune atteinte à sa propre indépendance.

Dès le commencement du 12me siècle, nous voyons des querelles s'élever entre le chapitre de la cathédrale et l'évêque de Laon. Barthélemi qui occupait alors ce siège ayant voulu apporter des réformes dans cette communauté, vit échouer tous ses efforts. C'est alors, dit-on, que pénétré de chagrin, il prit le parti de se démettre de son évêché et de se retirer à Foigny.

Trente ans après, Roger de Rozoy voulut à son tour attaquer les franchises de ce corps; mais il ne réussit pas mieux. Dénoncé au pape comme disposant des prébendes par des collations anticipées et entachées de simonie, Roger se vit réduit à promettre par serment de ne plus retomber dans cette faute. En même temps son frère fut excommunié par le chapitre, sous prétexte qu'il avait violé les franchises de cette communauté, et il se trouva trop heureux qu'on voulût bien lui accorder son absolution à prix d'argent.

Après son élection en 1209, Robert de Châtillon traita les chanoines avec hauteur et prétendit étendre sa juridiction sur leurs sujets. Aussitôt, le chapitre s'apprêta à la résistance en faisant chanter ses offices à voix basse. Robert craignant alors les suites de cette affaire, se présenta devant le chapitre assemblé, promit de renoncer à ses entreprises, et en signe de désistement donna l'aile de son surplis à toucher au doyen. Mais pour se venger des chanoines, il permit à leurs vassaux de bâtir des forteresses dans leurs domaines et même d'aller s'établir ailleurs. Le chapitre dressa alors une liste de griefs contre ce prélat et l'adressa au légat. Celui-ci ordonna que les forteresses seraient démolies, et que les vassaux fugitifs rentreraient dans les terres du chapitre.

Un siècle après, ce fut le tour de Gazo de Champagne. Ce prélat ayant, en 1304, ordonné l'un de ses neveux sous-diacre dans la cathédrale sans l'assentiment des chanoines, ceux-ci citèrent l'intrus en pleine assemblée; il se vit contraint de comparaître et de donner satisfaction. En outre, il lui fut fait défense d'entrer au chapitre avant deux ans, de remplir les fonctions de sous-diacre même à son tour comme semainier, et il fut tenu de se faire remplacer dans cet office, jusqu'à l'époque où le chapitre lui en permettrait l'exercice.

Valentin Duglas parait être le dernier évêque qui ait voulu se mêler des affaires de cette communauté. Il demanda un jour à entrer au chapitre sous prétexte qu'il avait reçu des lettres du cardinal de Plaisance, légat, par lesquelles celui-ci se plaignait beaucoup des mœurs des chanoines et du peu de cas qu'ils avaient fait de ses remontrances, et chargeait l'évêque de Laon d'y remédier. Mais les chanoines refusèrent de laisser entrer ce prélat dans leur intérieur, et se contentèrent de lui répondre que l'on ferait des recherches, et que, s'il y avait des abus, on punirait les coupables. Le légat insista et envoya en 1594 une commission en forme à Valentin Duglas, pour qu'il eût à rechercher lui-même ces abus et à y remédier. Ce fut

inutilement. Le chapitre refusa d'enregistrer cet acte, somma l'évêque de lui dénoncer ceux qu'on accusait de concubinage, et déclara qu'il n'admettrait la commission du légat que quand il aurait vérifié si ses propres pouvoirs étaient bien homologués à la cour. Cette menace arrêta court les poursuites de l'évêque, et l'affaire n'eut pas d'autres suites.

Un corps qui tenait si bien tête à ses supérieurs ne pouvait être aussi que très-jaloux de faire respecter son autorité par ses inférieurs et ses subordonnés. C'est en effet ce qui avait lieu.

En 1400, le curé de Saint-Remi-Place ayant manqué à la bénédiction du saint-chrême à la cathédrale, fut condamné par l'official du chapitre à donner un cierge d'une livre à la chapelle de la vierge, et à aller en pélerinage à Liesse pour y offrir deux sous parisis.

Les chanoines n'étaient pas moins jaloux de tenir partout le premier rang. En 1514, François Ier étant venu à Laon, les chanoines de la cathédrale l'attendaient sous le porche de la cathédrale quand les trois abbés de St-Vincent, St-Jean et Saint-Martin se présentèrent revêtus des habits pontificaux et prétendirent avoir le droit de se placer à leur tête. Mais ceux-ci leur ordonnèrent de se retirer, les menaçant, dans le cas contraire, de mettre leurs habits en pièces. Ces abbés durent obéir, pour ne pas se commettre avec un corps aussi puissant.

Au commencement du 17me siècle, le chapitre eut encore une affaire à l'occasion du droit de préséance, mais cette fois ce fut avec l'un de ses propres membres. En 1617, un procès s'engagea à ce sujet entre le chapitr et un chanoine nommé Chambellan, docteur en théologie à la faculté de Toulouse. Celui-ci perdit sa cause devant l'official, mais il en appela à la cour qui cassa la procédure. En même temps Chambellan fit paraître un écrit apologétique qu'il fit imprimer en 1628 sous le titre de *Polyphème*. Dans ce libelle pétillant d'esprit, dit-on, il déversait à pleine main sur ses confrères le sarcasme

et l'épigramme. Cet écrit humilia beaucoup les chanoines qui voulurent y répondre; mais ils ne purent parvenir à détruire l'effet qu'il avait produit. Ils firent alors citer Chambellan en la chambre de la Tournelle où il fut obligé de demander pardon à Dieu, au roi et à la justice, et de plus, condamné à 200 livres d'amende et à se démettre de sa prébende.

Chapelains. — Dès avant le 12me siècle, on comptait un grand nombre de chapelains dans la cathédrale. Nous ignorons l'époque précise où ils furent institués et nous possédons même peu de détails sur leur organisation.

Le chapitre fit, en 1167, un réglement concernant les chapelains. Ils payaient une amende lorsqu'ils manquaient aux offices. Six d'entre eux étaient choisis pour chanter et psalmodier au chœur comme firent plus tard les musiciens. Ils avaient une pitance évaluée deux deniers aux fêtes solennelles, et non les autres jours; ils ne pouvaient s'absenter plus d'un mois sans permission.

En dernier lieu, les chapelains de la cathédrale étaient au nombre de cinquante-deux. Ils formaient entre eux une espèce de société sous le nom de *la Madeleine*. Dès 1377, ils avaient obtenu du roi l'autorisation d'avoir un sceau et des procureurs pour soutenir les droits de leur compagnie. Ils s'assemblaient dans la chapelle de la Madeleine sous la direction d'un doyen. Ils étaient d'ailleurs en tout sous la dépendance et la juridiction du chapitre de la cathédrale.

Chapitre de St-Jean-au-Bourg. (*Sanctus Johannes in Borgo*). — Ainsi que nous l'avons dit précédemment, cette maison était originairement un monastère de filles. Ces religieuses ayant été dispersées au 9me siècle par les Normands, Elinand, évêque de Laon, les remplaça en 1073 par douze chanoines.

Après la suppression du chapitre de St-Pierre-au-Marché, en 1702, les chanoines de cette maison furent réunis à ceux de St-Jean-au-Bourg qui, dès-lors, se trouvèrent au nombre de vingt-un, savoir : un doyen, un grand chantre et dix-neuf chanoines.

Cet état de choses durait encore au moment de la révolution.

Chapitre de Sainte-Geneviève. (*Sancta Genovefa*). — Ce n'était avant le 12me siècle qu'une église paroissiale. Un chapitre y fut fondé en 1189 par suite de la réunion des biens de la collégiale de Saint-Pierre à l'abbaye de Saint-Jean (voyez chapitre de Saint-Pierre-en-l'Abbaye). Il était encore dans ces derniers temps composé de neuf chanoines, sous la conduite d'un doyen.

Chapitre de St-Julien. (*Sanctus Julianus.*) — Cette maison n'était originairement aussi qu'une simple église paroissiale desservie par un curé. En 1178, Hugues, abbé de St-Vincent, y plaça douze chanoines sous la conduite d'un doyen. Les prébendes furent toujours à la nomination des abbés de Saint-Vincent.

Saint-Julien, après son érection en collégiale, ayant continué de servir de paroisse, le doyen en était en même temps le curé.

Lorsque les minimes furent introduits à Laon, en 1608, Geoffroy de Billy, toujours disposé à nuire aux moines de Saint-Vincent dont il était cependant abbé, mais avec lesquels il avait eu de graves démêlés (voyez abbaye de St-Vincent), résolut de leur enlever cette collégiale qui leur appartenait, en la transformant en couvent pour les nouveaux Pères, et en transportant la paroisse ailleurs. Il commença donc par amortir et supprimer les prébendes de St-Julien; mais bientôt il rencontra une si vive résistance, qu'il se vit forcé d'abandonner ses desseins.

CHAPITRE VI.

LES ABBAYES.

Abbaye de Saint-Vincent : son origine ; les moines sont dispersés ; est occupée par les religieux de St-Bavon et de St-Boëtian ; repeuplée par Roricon ; est surprise par les Anglais ; est ruinée ; ses biens pillés par un abbé ; contestations des religieux avec un autre abbé ; desseins de l'évêque sur cette maison

ses privilèges ; école publique. Nombre de religieux : leur occupation. Charles de Bourbon, roi de la ligue, en fut abbé. — Abbaye de St-Jean : son origine ; occupée d'abord par des filles ; elles sont chassées ; suppression de la collégiale de St-Jean ; violences d'un abbé ; relâchement des religieux ; leur droit d'élection. — Abbaye de Saint-Martin : sa fondation ; démêlés des religieux avec l'évêque ; réunion de la mense abbatiale à l'évêché ; les moines condamnés comme fraudeurs ; enceinte de l'abbaye. — Abbaye du Sauvoir ; son origine ; change d'emplacement ; relâchement des religieuses. Droit d'élection ; abbesses de cette maison. — Abbaye de Montreuil : originairement placée près de La Capelle ; la guerre chasse les religieuses ; elles s'établissent à Crépy, puis à Chantrud, enfin à La Neuville. Vol commis dans leur maison.

Abbaye de Saint-Vincent (Bénédictins). — La partie du plateau de la montagne où fut construite l'abbaye de St-Vincent servait originairement de cimetière commun aux fidèles de la ville de Laon (v. t. Ier, p. 57). Vers l'année 580, les habitants y firent construire une chapelle en l'honneur de saint Christophe. Neuf ans après, Brunehaut, veuve de Sigebert, roi d'Austrasie, convertit cette chapelle en un monastère qu'elle mit sous le patronage de saint Vincent en qui elle avait une grande dévotion, parce que comme elle il était originaire d'Espagne.

Au 9me siècle, les Normands tuèrent ou dispersèrent les religieux et ravagèrent leur maison qui dès lors resta déserte. Vers 866, les religieux de Saint-Bavon de Gand fuyant devant ces mêmes Normands, vinrent se refugier à Laon, et obtinrent la permission de s'établir comme ils le pourraient dans les ruines de ce monastère. Ils y restèrent jusqu'en 882, époque où les Normands ayant pénétré jusqu'au pied de la montagne, ils furent obligés de l'abandonner pour se mettre en sûreté dans la ville. Ils y demeurèrent treize ans, après quoi leur abbé étant mort, ils retournèrent dans leur patrie.

Cependant les chanoines de St-Boëtian de Pierrepont dont l'église avait aussi été pillée par les Normands, s'étaient installés en 886, dans les ruines de Saint-Vincent. Mais quand le calme revint, ils les quittèrent également pour retourner chez eux.

Saint-Vincent resta à peu près désert, puisqu'on n'y voyait plus qu'un seul prêtre, jusqu'en 925, époque où, sur l'ordre du roi Raoul, l'évêque de Laon Adelelme y établit une communauté de douze chanoines. Mais ceux-ci l'abandonnèrent peu de temps après.

L'évêque Roricon essaya à son tour, vers 950, d'y mettre des religieux, qu'il prit à St-Benoit-sur-Loire, et plaça à leur tête Melcalm, abbé de St-Michel en Thiérache. Son entreprise eut enfin du succès, et dès ce moment l'abbaye de St-Vincent demeura occupée par des moines.

L'abbaye de Saint-Vincent placée sur une pointe escarpée de la montagne, isolée du reste de la ville et entourée de murs élevés, était une espèce de forteresse que tous les partis durant les guerres civiles, et les ennemis extérieurs, pendant les invasions, se disputaient tour à tour. Elle fut une première fois occupée, pillée et saccagée en 1359 par les Anglais qui venaient de mettre le siège devant Reims. En 1434, ces mêmes Anglais revinrent de nouveau, s'y établirent après s'en être rendus maîtres, et firent de là des courses dans les environs. Mais bientôt le duc de Bourgogne les en chassa et en fit raser les fortifications. Les gens de la campagne, après son départ, se mirent en tête d'en détruire entièrement les murs, parce que, ayant beaucoup souffert pendant son occupation par les Anglais, ils craignaient que d'autres troupes ennemies ne vinssent s'y loger à leur tour et ne recommençassent les mêmes ravages. Les brèches qu'ils y firent partout furent réparées en 1438. Enfin, les calvinistes pillèrent cette maison au 16me siècle, et Henri III fit démolir les parapets et découvrir les tours de son enceinte.

En 1478, un protonotaire apostolique nommé Hélie Darson prit possession de Saint-Vincent à titre de commendataire. Cet étranger ne pensa qu'à s'emparer des biens de l'abbaye et vendit à son profit plusieurs fonds considérables. Pour éviter qu'un nouveau commendataire ne leur fût donné, les religieux

s'assemblèrent le jour même de la mort d'Hélie Darson et procédèrent à une nouvelle élection. Mais un autre protonotaire réclama, sous prétexte que cette abbaye lui avait été promise. L'affaire fut portée au parlement qui la décida en faveur des moines.

En 1572, l'abbaye de Saint-Vincent fut de nouveau donnée en commende à Geoffroy de Billy, grand prieur de St-Denis, qui ne résida pas et la négligea tout à fait. Les religieux le traduisirent devant le parlement, et leur prieur, Antoine Danye, alla à Paris suivre l'affaire; mais l'abbé, mécontent de la démarche de son prieur, le chassa avec violence du monastère lorsqu'il voulut y rentrer. Le parlement, saisi de cette affaire, condamna Geoffroy de Billy à une réparation publique envers Antoine Danye. Quand donc celui-ci rentra dans la maison, l'abbé alla l'attendre à la porte et le conduisit à l'église au son des cloches; enfin, il lui donna toute satisfaction. Mais Geoffroy n'en éprouva que plus d'éloignement pour cette maison, et pendant quarante ans qu'il la tint en commende, il refusa constamment de la soutenir et de réparer les dégats qu'elle avait soufferts. Loin de là, lorsqu'il fut évêque, il permit aux Capucins et aux religieuses de la Congrégation d'y prendre des matériaux pour construire leurs maisons.

Saint-Vincent eut encore beaucoup à souffrir du siège de Laon en 1594. Henri IV y plaça une batterie, mit même du canon sur la tour de l'église, et l'artillerie de la ville en tirant sans cesse sur l'abbaye, lui causa de grands dégats.

Lorsque Philibert de Brichanteau fut nommé abbé commendataire de cette maison, en 1612, elle était dans un état déplorable par suite de tous ces malheurs. Après qu'il eut été nommé évêque de Laon, il s'occupa d'y rétablir l'ordre : les uns lui conseillaient de réunir les revenus de la mense abbatiale à son évêché et celle des moines aux prébendes de ses chanoines; d'autres lui proposaient d'en faire une collégiale ou d'en donner la maison à des religieux mendiants, ou enfin

d'en réunir les fonds à une église ou à quelqu'autre établissement religieux. Les Pères jésuites offrirent de s'y établir ; on parla d'y introduire des Feuillants ; mais le projet de Philibert était d'en faire une chartreuse, et peu s'en fallut qu'il ne reçût son exécution. Néanmoins, il se contenta d'y introduire la réforme de saint Maur, en 1643.

L'abbaye de Saint-Vincent portait le titre de second *siège de l'évêché.* En cette qualité elle jouissait des privilèges suivants : en l'absence ou par empêchement de l'évêque, l'abbé officiait pontificalement à sa place dans l'église cathédrale aux jours de grandes fêtes de l'année ; il occupait après lui la seconde place d'honneur dans les synodes et autres assemblées ecclésiastiques ; enfin, il faisait la bénédiction du feu pour la cathédrale le jeudi saint.

Cette maison eut de très-bonne heure une école publique : dès le 7me siècle la jeunesse y était enseignée, et saint Humbert ou Hubert y fut instruit. Cette école avait encore quelque célébrité au 12me siècle ; mais après cette époque, il n'en est plus question.

En 1517, on comptait dans cette abbaye vingt-deux religieux, savoir : treize prêtres, cinq novices profès, et quatre novices non profès. En 1580, ils n'étaient plus que vingt, et au moment de la révolution ce nombre se trouvait réduit à quatre ou cinq moines.

Les premiers religieux de St-Vincent vivaient dans la plus grande retraite. Ils étaient vêtus de serge et faisaient continuellement maigre. Leurs jeûnes étaient rigoureux et duraient une partie de l'année. La méditation, le chant, le travail des mains formaient leur occupation journalière. Ils travaillaient à toute sorte d'ouvrages, en sorte qu'on trouvait dans la maison tout ce dont on avait besoin.

Parmi les abbés de Saint-Vincent nous devons surtout mentionner Charles de Bourbon-Vendôme qui devint plus tard fameux sous le nom de cardinal de Bourbon, et que la ligue

voulut élever sur le trône de France après la mort de Henri III. Charles de Bourbon avait été nommé abbé commendataire de Saint-Vincent en 1544, par suite de la démission que Louis de Bourbon, son oncle, évêque de Laon, en avait faite en sa faveur.

Abbaye de Saint-Jean (Bénédictins). — L'abbaye de St-Jean était originairement une maison de filles; elle portait alors le nom d'abbaye de *Notre-Dame-la-Profonde* et pour la distinguer de l'église cathédrale également consacrée à la vierge, et parce que le pavé de son église principale étant plus bas que le sol environnant, on était obligé de descendre pour y entrer. On l'appelait aussi *Notre-Dame-la-Noble*, parce qu'elle passait pour la plus noble et l'une des plus anciennes du diocèse, ou simplement encore *le monastère de Sainte-Salaberge.*

Après qu'Attole, évêque de Laon, eut assigné à Salaberge un emplacement sur la montagne (voyez *Histoire*, chap. Ier), cette sainte y fit aussitôt construire les bâtiments nécessaires pour recevoir et loger sa communauté, et sept églises ou oratoires où les religieuses chantaient jour et nuit les louanges du seigneur.

En même temps, dans la vue de n'être distraite par aucun soin temporel, Salaberge abandonna la gestion des biens de son abbaye à des moines, pour qui elle fit élever un logement à part. Ces moines prirent plus tard le titre de chanoines.

Salaberge s'enferma dans ce monastère avec ses enfants et les compagnes qui l'avaient suivie. On remarquait parmi elles plusieurs filles de noble extraction et en particulier une nommée Odile qui était mariée, mais dont le mari nommé Bodon se fit religieux en même temps qu'elle. Cette communauté prit d'ailleurs un si rapide accroissement, qu'on y compta jusqu'à 300 religieuses du vivant même de sa première abbesse.

Cette abbaye jouissait alors d'une grande renommée. Comme nous l'avons dit, des reines en furent abbesses, et l'on y renferma plusieurs fois des princesses que la politique des rois

voulait retrancher du monde. En 788, l'une des filles de Tassillon, duc de Bavière, que Charlemagne venait de réduire et de condamner à être tonsuré, fut ainsi renfermée dans l'abbaye de Notre-Dame. Alors les rois de France, lorsqu'ils venaient à Laon, n'entraient dans cette maison que la couronne sur la tête et à pied, après avoir laissé leurs chevaux à la porte.

La ferveur des religieuses de Notre-Dame s'éteignit insensiblement, et le relâchement devint si grand dans cette maison au 12me siècle, que Barthélemi, évêque de Laon, dut songer à y mettre un terme.

Ce prélat, après avoir pris l'avis de saint Bernard et obtenu le consentement du roi et du souverain pontife, et après que les religieuses eurent été condamnées dans le concile de Troyes, en 1128, les dispersa dans plusieurs villages de leurs domaines, où il fit construire des cellules pour les recevoir. Il pensa ensuite à les remplacer dans leur maison de Laon par des bénédictins. A cet effet, il pria Drogon, abbé de Saint-Nicaise de Reims, de lui envoyer des religieux de sa maison. Cet abbé y consentit, mais à la condition que le chapitre de Saint-Pierre fondé dans l'abbaye de Notre-Dame serait supprimé, les prébendes réunies à la mense conventuelle au fur et à mesure du décès des titulaires, et l'église de Saint-Pierre démolie. Ces conditions furent acceptées, et le roi, le pape et les évêques y donnèrent leur assentiment.

Néanmoins, vers 1170, un prêtre obtint encore une des prébendes de cette église, après la mort de l'un des titulaires. En même temps, les chanoines de la cathédrale revinrent sur le consentement qu'ils avaient donné à cette suppression, et s'opposèrent à la démolition de l'église Saint-Pierre. Celle-ci n'en fut pas moins abattue en 1185; mais les chanoines portèrent leurs plaintes à l'archevêque de Reims, et celui-ci condamna les religieux de Saint-Jean non seulement à reconstruire une autre église de Saint-Pierre, mais encore à fonder dans

la paroisse de Sainte-Benoîte dix prébendes en place des vingt dont était auparavant composée leur collégiale.

Trois ans après, les religieux de Saint-Jean ne remplissant pas leurs obligations, le chapitre de la cathédrale s'adressa au pape. Celui-ci renouvela contre eux la condamnation portée par l'archevêque de Reims. Enfin, après bien des débats, l'affaire s'arrangea ainsi : les religieux s'engagèrent à payer une somme de 500 livres laonisiennes pour fonder dix prébendes dans l'église de Sainte-Geneviève, moyennant quoi il ne serait plus question de la collégiale de Saint-Pierre, et ses revenus et ses dépendances leur appartiendraient.

A la fin du 14me siècle, Saint-Jean eut pour abbé un homme qui appartenait à la puissante maison de Châtillon. Hugues, c'était son nom, pilla les biens du monastère, en laissa tomber les bâtiments en ruine, donna dans tous les dérèglements, et un jour, dans une dispute avec l'un de ses religieux, le frappa d'une épée et le laissa pour mort sur la place. Jean de Roucy, alors évêque de Laon, évoqua l'affaire devant lui et Hugues fut suspendu des ordres, dépouillé du gouvernement de Saint-Jean et enfermé dans une prison. Mais sa famille se remua si vivement qu'elle parvint à le faire mettre en liberté et même rétablir dans sa charge. Aussitôt rentré dans la maison, Hugues en maltraita les frères et leur refusa le nécessaire. En vain ces religieux se plaignirent du triste état où il les réduisait, ils ne furent point écoutés. La nomination de Hugues à l'abbaye de Beaulieu, les délivra enfin de cet abbé en 1406.

Comme les religieuses de Notre-Dame qu'ils avaient remplacées, les bénédictins de Saint-Jean tombèrent insensiblement dans le relâchement, à ce point qu'au 17me siècle la règle était entièrement détruite dans leur maison : ils vivaient chacun à sa guise et dans un logement séparé, n'ayant d'autre communauté qu'à l'église où d'ailleurs ils étaient loin de se rendre régulièrement. Quand Charles de l'Aubépine en eut été nommé abbé en 1630, il remédia à ces désordres en y introduisant la réforme de saint Maur.

Les religieux de Saint-Jean exercèrent jusqu'au milieu du 15[me] siècle le droit d'élire leurs abbés; mais en 1464, le pape porta une première atteinte à ce privilège en y nommant de sa pleine autorité pour commendataire, Antoine du Bec Crépin, archevêque de Narbonne. Après sa mort, les moines de Saint-Jean rentrèrent un instant dans leur ancien droit de nommer leurs abbés : mais à son tour le roi, en 1472, pourvut de cette dignité Charles de Luxembourg, évêque de Laon. A la mort de ce prélat, arrivée en 1510, les religieux cherchèrent à ressaisir leur droit d'élection en s'empressant de lui nommer un successeur. Mais quelques années après, le concordat passé entre le pape et François 1[er] le leur enleva sans retour.

Abbaye de Saint-Martin (Prémontrés). — Après que Barthélemi, évêque de Laon, eut chassé en 1124, les chanoines de St-Martin, il en donna l'église à saint Norbert en le priant d'y envoyer pour la desservir une colonie de moines de son ordre.

Cette communauté naissante se trouva d'abord dans une grande gêne par suite des dilapidations des religieux précédents. Chaque jour les moines de Saint-Martin étaient obligés pour subvenir à leurs besoins d'aller dans la forêt de St-Gobain ramasser du bois mort qu'ils rapportaient sur un âne pour le vendre à Laon. Mais bientôt ce monastère acquit de si grandes richesses, et la communauté s'augmenta si rapidement, que dès 1136, c'est-à-dire, douze ans après sa fondation, on y comptait jusqu'à 500 moines, et qu'en 1150, cette abbaye passait pour l'une des plus riches de l'ordre.

Vers le milieu du 17[me] siècle, les religieux de Saint-Martin profitant de la haute position de leur abbé commendataire, le cardinal de Mazarin, élevèrent quelques prétentions auxquelles l'évêque et le chapitre de Laon résistèrent. Pour s'en venger, un jour que l'évêque César d'Estrées faisait un sermon dans leur église, un moine se mit à jouer des orgues, l'interrompit et l'empêcha de continuer son discours.

César d'Estrées demanda satisfaction de cette insulte au général des Prémontrés ; mais celui-ci ne fit aucune réponse. Alors une information eut lieu à la requête du promoteur du diocèse, et le religieux coupable fut enfermé dans la géole de l'officialité. L'abbé de Prémontré et le prieur de Saint-Martin réclamèrent vainement le prisonnier : il fut condamné à une peine légère d'ailleurs. Aussitôt le général de l'ordre en appela au parlement.

Pendant cet appel, l'évêque ayant indiqué l'église de Saint-Martin pour y conférer la confirmation et la tonsure cléricale, se présenta au jour fixé à la tête des curés de la ville et des faubourgs, et du peuple; mais il en trouva les portes fermées. Les religieux prétendirent que l'évêque ne pouvait exercer ses fonctions dans leur église, sans porter atteinte à leurs privilèges et exemptions.

Une nouvelle information eut lieu pour cette seconde insulte, et le prieur de St-Martin n'ayant point comparu, fut décrété de prise de corps. L'affaire fut alors portée devant le conseil, et un chanoine de la cathédrale, nommé De Launoy, publia une brochure dans laquelle il examinait les privilèges de l'ordre de Prémontré.

Cependant l'affaire trainait en longueur, lorsque de nouveaux incidents aigrirent encore les esprits. Les religieux de Saint-Martin refusèrent d'assister à une procession publique que l'on était dans l'usage de faire, et l'un d'eux fit paraitre, en réponse à la brochure de De Launoy, un écrit injurieux pour la personne de l'évêque et attentatoire à la dignité de l'épiscopat. Le lieutenant civil de Paris condamna cette réponse à être brûlée par la main du bourreau, et l'auteur fut obligé de s'enfuir. Peu de temps après, en 1665, une sentence fut enfin rendue en faveur de l'évêque : elle soumettait les religieux de Saint-Martin à sa juridiction et les condamnait aux dépens.

En 1701, Louis XIV réunit les revenus de la mense abbatiale de Saint-Martin à l'évêché de Laon, malgré une vive

opposition de la part du procureur général de Prémontré au nom de l'ordre entier. Après une longue résistance puisqu'elle dura plus de trente ans, cette mesure ayant été approuvée par le pape, les religieux durent se soumettre. En 1734, il fut passé une transaction par laquelle ils consentirent à la réunion de la crosse et des revenus abbatiaux à l'évêché de Laon, sous la condition que l'évêque donnerait annuellement une somme de 10,000 livres pour entretenir quelques religieux étudiants dans le collège de Prémontré à Paris.

En 1719, les moines de Saint-Martin eurent une affaire fâcheuse. Accusés d'introduire en fraude du sel dans leur abbaye, l'adjudicataire des gabelles y ordonna une visite; mais ses agents furent injuriés, maltraités et jetés à la porte. Traduits pour ces faits devant la généralité de Soissons, ces religieux se virent condamnés à faire réparation, à demander pardon et à payer *comme fraudeurs et contrebandiers*, 20,000 livres de dommages-intérêts et 3,000 livres d'amende.

L'enceinte de l'abbaye de Saint-Martin était dans l'origine fort restreinte, et ne s'étendait qu'autour de l'église en se prolongeant à l'est jusqu'à la rue actuelle de l'Ancien Collège. En 1153, l'abbaye de Saint-Jean lui donna pour s'agrandir un vaste terrain situé au nord, et, en 1531, celle de Saint-Vincent lui fit don d'un autre terrain plus vaste encore, situé sur le Champ-Saint-Martin.

On prétend qu'un fils de France dont on ne dit pas le nom se fit religieux à St-Martin et lui donna les vignes de *la roue*, d'où cette abbaye prit les armes de France avec une roue au milieu de trois fleurs de lys. Ces vignes rapportaient jusqu'à 3,000 muids de vin par année.

Abbaye du Sauvoir (*Salvatorium*) Bernardines. — Dans le siècle qui suivit la fondation de l'abbaye de Montreuil-en-Thiérache, il se présenta un si grand nombre de filles pour y prendre le voile, qu'on dut songer à fixer le chiffre des professes qui pourraient être reçues dans cette maison, afin de n'en pas

8

dépasser les revenus. Ce réglement donna naissance à l'abbaye du Sauvoir.

En 1220, Anselme de Mauny, évêque de Laon, accorda à plusieurs filles qui désiraient embrasser l'état monastique, et n'avaient pu entrer à Montreuil, une petite ferme de son domaine nommée *Bircom* ou *Briconville*, située au pied de la montagne de Laon, dans un lieu que l'on croit être le bois de Laon-Perdu.

La communauté ayant rapidement prospéré, les religieuses songèrent à quitter une maison devenue trop étroite et placée d'ailleurs dans un lieu malsain. Elles jetèrent donc les yeux sur un emplacement où se voyait alors une petite ferme appelée *la Ramée*, laquelle appartenait à un riche habitant de Laon du nom de Soibert. Après la lui avoir achetée, elles vinrent s'y établir en 1246. Cet emplacement est encore aujourd'hui connu sous le nom du Sauvoir.

Les religieuses de cette maison formaient d'abord une simple communauté qui n'était assujettie à aucune règle particulière ; en 1240, elles furent affiliées à l'ordre de Citeaux, et cloîtrées seulement en 1657.

Cette mesure était devenue nécessaire par suite du relâchement qui s'était introduit dans cette communauté. Dès le milieu du 16me siècle, la régularité y était détruite et les religieuses, parmi lesquelles il y en avait plusieurs d'extraction noble, vivaient en femmes du monde. Ce fut Louise de Choiseul qui, en 1650, y fit refleurir la règle de Citeaux.

Jusqu'à la fin du 16me siècle, les religieuses du Sauvoir furent en possession de nommer leur abbesse. A la mort de l'une d'elles, en 1578, les religieuses craignant de voir le roi user du droit que lui donnait le concordat de François Ier, se hâtèrent de procéder à une nouvelle élection et nommèrent l'une d'entre elles qui appartenait à la famille de Renty. Mais le roi refusa d'approuver ce choix. Les religieuses pensant que ce refus était tout personnel à leur élue, procédèrent à une

seconde élection ; cette fois le roi non-seulement refusa de la ratifier, mais encore nomma lui-même une autre abbesse. Les religieuses du Sauvoir durent se résigner et renoncer dès-lors à leur ancien droit d'élection.

A la suppression des ordres religieux en 1789, les religieuses du Sauvoir obtinrent de demeurer dans leur maison comme simples particulières. Mais trois ans après, ayant été insultées par une troupe de volontaires, la ville les engagea à se joindre aux religieuses de Montreuil où elles se seraient trouvées moins éloignées de la ville ; elles préférèrent se retirer à Laon même. Elles ne tardèrent pas à être dispersées, et plusieurs, au nombre desquelles était leur abbesse, furent incarcérées.

Cette maison a eu pour abbesses plusieurs filles de grande maison parmi lesquelles on remarque Jeanne de Flandres, veuve d'Enguerrand IV, sire de Coucy, en 1324 ; Madeleine de Châtillon, en 1541 ; Jacqueline de Châtillon, sa nièce, en 1559 ; Louise de Balzac d'Entragues, en 1579 ; Louise de Choiseul, en 1650, et Marie-Chrétienne de Choiseul, en 1676. Sa dernière abbesse fut Gabrielle-Louise de Lamire.

Abbaye de Montreuil-sous-Laon, autrefois Montreuil-les-Dames. (*Monasteriolum*, *monasterolium sub urbe laudunensis*) Bernardines. — Cette maison fut fondée en 1136 par Barthélemi, évêque de Laon. Il l'avait placée dans une solitude à une lieue de La Capelle, d'où elle prit d'abord le nom d'*Abbaye de Montreuil-en-Thiérache ;* mais sa situation sur les frontières du royaume l'ayant exposée aux malheurs de la guerre durant le 17me siècle, les religieuses qui l'occupaient durent songer à l'abandonner et à s'aller établir ailleurs.

Elles étaient retirées à Crépy en 1636, lorsqu'il vint dans la pensée de l'abbesse de demander au roi la confiscation de la prévôté de Chantrud, dépendante de l'abbaye de Tournai, par représailles de ce que les Espagnols avec qui l'on était en guerre, avaient détruit leur propre maison. Le roi trouva cette demande légitime, et permit aux religieuses de Montreuil de

prendre possession de la prévôté de Chantrud et de toutes ses dépendances jusqu'à la fin de la guerre. Elles y étaient installées depuis deux ans, lorsque la disette affligea le pays : elles tombèrent alors dans une grande misère et se virent dans la nécessité de vivre de pain d'avoine.

Au rétablissement de la paix, les religieuses de Montreuil, obligées de restituer aux religieux de Chantrud les bâtiments qu'elles occupaient à Laon, pensaient à retourner dans leur maison de Montreuil-en-Thiérache quoiqu'à moitié détruite, lorsque dans l'hiver de 1658, des bergers ayant pour se chauffer allumé du feu dans les bâtiments en ruines, la flamme se communiqua on ne sait comment aux charpentes de l'édifice et réduisit en cendres ce qui en restait debout. Cet évènement fit définitivement renoncer les religieuses à leur ancienne maison.

César d'Estrées, évêque de Laon à cette époque, leur offrit alors les bâtiments de la léproserie de Saint-Ladre à La Neuville-sous-Laon, à la condition que si la lèpre recommençait ses ravages, elles seraient tenues de fournir les logements nécessaires aux malades de la ville. Ces conditions furent acceptées par les religieuses de Montreuil : elles s'établirent aussitôt à La Neuville, et leur maison prit dès-lors le nom d'*Abbaye de Montreuil-sous-Laon*.

Cependant les malheurs des religieuses de Montreuil n'étaient point encore arrivés à leur terme : elles étaient entrées dans leur nouvel établissement depuis cinq ans à peine, lorsqu'en 1663, des voleurs s'y introduisirent pendant la nuit, et emportèrent toute l'argenterie de leur maison, ainsi que les ornements et vases sacrés de leur chapelle. On ne put jamais découvrir les auteurs de ce vol audacieux.

Les religieuses de Montreuil avaient apporté avec elles la Véronique ou sainte Face (voyez t. Ier, p. 127), relique d'un grand renom et qui attirait chaque année un concours considérable de pélerins. Lorsqu'elles furent établies sous Laon, il

se forma dans leur maison une confrérie particulière à laquelle le pape accorda en 1681 des indulgences plénières et perpétuelles.

CHAPITRE VII.

LES PRÉVÔTÉS, COUVENTS, ETC.

Prévôté de Chantrud : son premier emplacement ; est transportée à Laon. Prévôtés de Saint-Jean et de Saint-Martin. — Couvent des Cordeliers : son premier emplacement ; ils veulent en changer ; contestations à ce sujet avec les habitants et les religieux de Saint-Jean. — Minimes : s'opposent par une ruse aux réformes qu'on veut introduire dans leur maison. — Capucins. — Chevaliers de Malte ; se divisaient en trois sortes de personnes : division de leurs biens en trois, puis en deux commanderies. — Maison de retraite pour les curés infirmes. — Séminaire : première tentative pour en établir un ; devait être placé à St-Nicolas-aux-Bois ; est dirigé successivement par des Nicolaïtes et des Pères de l'oratoire ; fermé à la révolution, est rouvert en 1824.

Prévôté de Chantrud. — Après que Raoul, prieur de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, eut construit une ferme à Chantrud, il y fit élever une maison dans laquelle il établit une prévôté. Il paraît que cet établissement n'était ni une communauté religieuse, ni même un bénéfice, mais une simple administration dépendante de cette abbaye.

Les religieux qui le desservaient transférèrent plus tard leur résidence à Laon. Voici à ce qu'il paraît comment se fit cette translation. Dans les guerres du 13me ou du 14me siècle, ils achetèrent, à l'exemple de plusieurs communautés religieuses, une maison de refuge dans cette ville, où, se trouvant plus en sûreté que dans leur établissement de la campagne, ils finirent par se fixer définitivement.

Au moment de la révolution on ne comptait que deux ou trois religieux à Chantrud.

Prévôtés de Saint-Jean et de Saint-Martin. — On ne sait absolument rien sur ces établissements qui, d'ailleurs, étaient réunis aux abbayes dont ils portaient les noms.

Cordeliers. — Les Cordeliers s'établirent à Laon en 1234. Le chapitre de la cathédrale leur donna un terrain près et au nord de l'abbaye de St-Martin où ces religieux construisirent aussitôt une église et quelques cellules.

En 1270, ces religieux qui se plaignaient du voisinage des Juifs habitant la rue voisine, cherchèrent à changer l'emplacement de leur maison. Ils prétendirent que les Juifs leur faisaient des avanies quand ils sortaient de chez eux ; que leur église n'était pas fréquentée à cause de sa position à l'extrémité de la ville, et ils demandèrent un emplacement dans la Cité. L'évêque, le chapitre et les magistrats municipaux rejetèrent leur requête.

Ils s'adressèrent alors au roi saint Louis qui protégeait leur ordre. Ce prince, dit-on, vint à Laon exprès pour tâcher d'arranger l'affaire : il convoqua les magistrats de la ville et leur dit qu'il lui serait agréable de les voir recevoir les Capucins dans la Cité. Mais comme il ne s'y trouvait aucun emplacement à leur abandonner, le roi fit acheter les maisons voisines de son palais, près de l'abbaye de St-Jean, et donna le tout aux Cordeliers jusqu'à la ruelle de St-Jean-l'Abbaye, avec le cens et le tréfonds qu'il avait sur les maisons de ce lieu. Mais ce monastère qui jouissait des deux tiers de la seigneurie et de la censive de ces mêmes maisons, empêcha leur démolition, et des bourgeois s'unirent à lui pour y former opposition. Les religieux de Saint-Jean étant d'ailleurs les oblateurs de l'église Sainte-Benoîte, craignaient de les voir diminuer par l'établissement des Cordeliers dans le voisinage.

Ceux-ci s'adressèrent alors à l'évêque et le requirent de donner son consentement dans les formes ; ce qu'il fit, mais d'une manière vague. Alors ils prirent le parti de s'adresser à Rome. Le pape donna commission à deux chanoines d'arranger l'affaire. Sur ces entrefaites saint Louis étant mort, toute la ville, excitée par la jalousie des curés, se souleva contre les Cordeliers : on se saisit des maisons que le sergent du roi

avait achetées, les ouvriers refusèrent de travailler pour eux et plusieurs de ces religieux furent maltraités.

Le pape informé de ces évènements adressa, en 1273, à l'abbaye de Saint-Jean, une nouvelle bulle qui lui enjoignait sous peine de censure de lever son opposition. Mais les moines de cette maison n'en furent point ébranlés, et répondirent que le pape lui-même n'avait pas le droit de les dépouiller de leur temporel.

Les choses restèrent ainsi pendant dix ans, époque où un nouvel évêque monta sur le siège de Laon. Guillaume de Châtillon, qui était fort opposé au corps de ville, se montra très-bien disposé en faveur des Cordeliers. Il eut des entrevues avec l'abbé de Saint-Jean et parvint à le faire entrer dans ses vues, ce qui n'empêcha pas les religieux de cette abbaye de faire une nouvelle opposition. Alors l'évêque dressa un procès-verbal contre eux et l'envoya au pape. En 1291, celui-ci adressa une bulle aux chanoines de Laon pour leur commander d'enjoindre aux religieux de St-Jean de céder le fonds aux Cordeliers et de les y contraindre au besoin par l'excommunication. Pendant ce temps, les Cordeliers travaillaient à leur nouvel établissement, et les esprits s'étant peu à peu calmés, ils finirent par y rester paisiblement.

Minimes. — Ces religieux furent introduits à Laon en 1608 par Geoffroy de Billy, évêque de cette ville.

Soixante ans après, un décret du chapitre-général de leur ordre ordonna qu'une réforme serait introduite dans leur couvent. Les Minimes de Laon ne voulant pas recevoir cette réforme, s'avisèrent, pour l'éluder, d'un stratagème qui leur réussit parfaitement. A l'approche des commissaires nommés pour procéder à cette mesure, ils vinrent trouver le gouverneur de la ville et lui dirent que les religieux qui allaient se présenter, venant d'une ville où la peste faisait de grands ravages, il était de l'intérêt de tous de ne pas les laisser entrer à Laon, dans la crainte qu'ils n'y apportassent la con-

tagion. Les portes furent aussitôt fermées et quelqu'instances que firent ces commissaires pour qu'on les leur ouvrît, ils ne purent l'obtenir. Ils furent donc contraints de s'en retourner, sans avoir pu remplir leur mission.

Capucins. — Ces religieux s'établirent à Laon en 1615, sur l'emplacement depuis longtemps abandonné par les Cordeliers. Cet emplacement était passé dans les mains d'un bourgeois de la ville qui le leur donna. Philibert de Brichanteau, évêque de Laon, fit construire leur maison en 1628 avec les matériaux des bâtiments de l'abbaye de Saint-Vincent qui tombaient en ruines.

Hospitaliers de Saint-Jean ou *Chevaliers de Malte.* — Quoique la création de cet ordre fût antérieure de plus d'un siècle à celle des Templiers, néanmoins, les chevaliers de Malte ne s'établirent à Laon qu'après ces derniers. Ce fut encore l'évêque Barthélemi qui leur permit de venir dans le diocèse. Ils se fixèrent d'abord à Cerny-en-Laonnois, puis, quelques années après, c'est-à-dire vers 1154, ils fondèrent une maison à Boncourt et achetèrent une maison de refuge à Laon, près de l'abbaye de Saint-Jean.

Il y avait trois sortes de personnes dans cet ordre : les chevaliers, les clercs et les servants. Les biens qu'ils acquirent rapidement leur furent donnés à cause de la grande dévotion que l'on avait alors aux saints lieux. Tous ces biens appartenaient au corps entier des chevaliers de Malte, et leur produit était porté au trésor commun. Chaque commanderie avait un hôpital pour recevoir et sustenter les étrangers.

Après que les biens des Templiers fixés dans le Laonnois eurent été donnés aux chevaliers de Malte en 1311, ils en firent trois commanderies, celle de Laon, celle de Boncourt et celle de Câtillon-du-Temple. Ces trois commanderies furent peu après, réduites à deux, par la réunion de celle de Câtillon à celle de Laon.

Maison de retraite pour les curés infirmes du diocèse. —

Jean d'Estrées, évêque de Laon, fonda cette maison en 1687 en faveur des curés du diocèse qui, affaiblis par l'âge ou les maladies, se trouvaient dans l'impossibilité de continuer les fonctions de leur ministère. On imposa à cet effet une taxe sur tous les curés du diocèse, et l'on acheta la maison du petit Sauvoir.

En 1727, de La Fare, évêque de Laon, sous prétexte que l'air de cette ville était trop vif et trop subtil pour des infirmes et des vieillards, obtint des lettres-patentes qui ordonnaient la translation de la maison de retraite à Liesse. Aussitôt ce prélat fit construire dans ce bourg de vastes bâtiments pour les recevoir, et vendre leur maison de Laon. Mais ce transport n'eut pas lieu : le premier soin du cardinal de Rochechouart, en montant sur le siége de Laon, en 1741, fut de solliciter d'autres lettres-patentes qui maintinrent cette maison à Laon.

Au moment de sa suppression, la maison de retraite jouissait d'environ 4,500 liv. de revenus.

Séminaire. — Dès la fin du 16[me] siècle, plusieurs ecclésiastiques eurent la pensée de doter le diocèse de Laon d'un séminaire, établissement qui lui manquait encore. Un archidiacre de la cathédrale, Antoine Desplanques, laissa, en 1596, une somme de 5,000 liv. destinée à réaliser ce projet : mais elle parut insuffisante, et on la donna au collège.

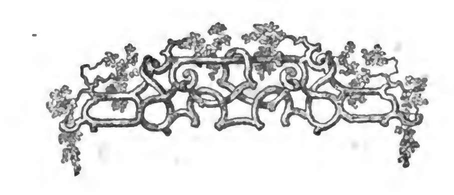
En 1660, César d'Estrées, évêque de Laon, reprit ce projet et le conduisit à sa fin. Il eut d'abord l'intention de placer le séminaire non Laon, mais à Saint-Nicolas-aux-Bois, dont il était abbé commendataire. Il renonça ensuite à ce plan, et disposa de la maison de refuge du Sauvoir sur la Plaine, pour y placer provisoirement les élèves. L'année suivante, ce prélat ayant obtenu des lettres-patentes qui confirmaient cet établissement, il acheta aussitôt des terrains voisins des jardins de son palais, et y fit construire des bâtiments pour cette destination.

Le séminaire de Laon fut d'abord placé sous la direction des

prêtres de la communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. En 1664, les Pères de l'oratoire leur furent substitués; mais ayant été injurieusement chassés en 1725 par l'évêque de La Fare, comme soupçonnés de jansénisme, les Nicolaïtes y furent rétablis.

Les biens de cet établissement consistaient alors dans les prieurés de Gizy et de Sainte-Preuve, et dans une taxe de 2,000 liv. annuellement levée sur les gros bénéfices du diocèse. Au moment de la révolution, les revenus du séminaire étaient d'envion 900 liv.

Le séminaire de Laon fermé à l'époque de la révolution, a été rouvert en 1824. La ville y créa en même temps et à ses frais une chaire de philosophie. Il forma alors la seconde section du grand séminaire de Soissons, et reçut 30 élèves. Deux ans après, il fut transformé en petit séminaire (hautes classes) et le nombre de ses élèves porté à 150.



LIVRE IX.

HISTOIRE.

CHAPITRE Ier.

DE L'AN 57 AVANT JÉSUS-CHRIST, A L'AN 741 DE NOTRE ÈRE.

Première mention de Laon dans l'histoire. Coup-d'œil sur les anciens habitants du pays : mœurs, religion, organisation sociale. Invasion de la Gaule-Belgique par les armes romaines ; prise de Reims ; siège de Bibrax ; défaite des Belges. Autres sièges de cette forteresse par les Francs, les Bourguignons et les Vandales. — Introduction du Christianisme à Laon. Saint Béat. Anciennes grottes souterraines. Sainte-Preuve ; clergé de Laon ; saint Remi. Sièges de Laon par les Alains, les Vandales et les Huns. — Création du diocèse de Laon ; ses causes. Fondation de la collégiale de Saint-Pierre ; souvenirs de Brunehaut. Fondation de Saint-Vincent. — Sainte Salaberge. Elève le monastère de Sainte-Marie-Profonde. Sainte Anstrude ; son frère Baudoin est assassiné. Révolution du palais : Martin et Pépin défaits par Ebroin. Martin et Ebroin assassinés. Mort tragique de Gilimer.

Laon apparait pour la première fois dans l'histoire, sous le nom de *Bibrax*, un demi-siècle environ avant la naissance de Jésus-Christ. A cette époque, ce n'était point une ville, pas même une bourgade, mais, comme nous l'avons dit (tome 1er, page 26), un simple *oppide* ou camp retranché placé sur la pointe orientale de la montagne, lequel avait été construit et fortifié par les populations, dans le but de s'en faire un refuge assuré toutes les fois que des guerres civiles ou étrangères viendraient à troubler la tranquillité du pays.

Ces populations portaient alors le nom de *Galls* ou *Gaulois*. Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il convient de les faire

connaître en peu de mots, et de jeter un coup-d'œil rapide sur leurs mœurs, leur religion et leur organisation sociale.

Les Gaulois étaient de haute taille, avaient le teint blanc et la chevelure blonde. Les cheveux rouges étaient singulièrement estimés parmi eux. Pour vêtements, ils portaient une casaque rayée et une tunique de différentes couleurs, laquelle ne dépassait pas le genou. Le peuple avait pour habitation des cabanes de forme ronde, construites en torchis et couvertes de paille ou de roseaux. Tous couchaient à terre sur des peaux ou du foin; ils y prenaient leurs repas assis, et mangeaient peu de pain mais beaucoup de viande, particulièrement du gibier et du poisson, du laitage et des fruits. Leur boisson était l'eau pure, quelquefois la bière ou le cidre, rarement le vin, dont le goût d'ailleurs leur plaisait. Ils exerçaient volontiers l'hospitalité, aimaient les chevaux et surtout la chasse, étaient adroits et spirituels, mais inconstants, amateurs de la nouveauté et curieux de nouvelles.

On distinguait trois classes parmi eux : les *druides* ou prêtres, les chevaliers ou nobles, et le peuple proprement dit. Les premiers étaient les ministres de la divinité, les interprètes des augures et de la divination et ils remplissaient le rôle de juges ; les seconds s'adonnaient exclusivement à l'exercice des armes. Ces deux premières classes tenaient la troisième ou le peuple dans une grande dépendance et le traitaient presque en esclave.

La religion des Gaulois était superstitieuse et cruelle. Outre le culte qu'ils rendaient à certains objets matériels, comme à la terre, aux forêts, aux montagnes, au soleil, à la lune, etc., ils adoraient plusieurs dieux au nombre desquels on remarquait *Belisama*, *Heus* et *Teut*, dont les attributs étaient à peu près ceux des dieux de la fable Minerve, Mars et Mercure. Ils leur immolaient non seulement des animaux, mais même dans quelques circonstances des victimes humaines.

La population Gauloise se divisait en une infinité de peuplades : chaque peuplade habitait un canton séparé et plus ou

moins étendu auquel on donnait le nom de *cité*, et se gouvernait d'après des lois et des coutumes particulières (voy. t. Ier, p. 269). Le principal endroit de la cité en était regardé comme le chef-lieu, et c'est là que résidaient les magistrats.

Tels étaient le pays et ses habitants, lorsque, au commencement du printemps de l'an de Rome 696, ou 57 ans avant Jésus-Christ, on apprit tout à coup que César, à la tête des troupes romaines, venait de s'emparer inopinément de la ville de Reims, chef-lieu de la province des *Rèmes*, sur le territoire de laquelle se trouvait l'oppide de Bibrax.

Cette agression des Romains avait pour but de prévenir une vaste conspiration dont le bruit était parvenu aux oreilles de ce général, alors campé avec ses troupes dans la Lombardie.

En effet, la troisième partie de la Gaule, la Belgique, dont Reims avec son territoire faisait alors partie, n'était point encore asservie par les armes romaines, lesquelles n'avaient jamais pénétré au sein de ces contrées habitées par les plus vaillantes peuplades. Les Belges supportaient avec déplaisir la présence de ces étrangers dans les parties méridionales des Gaules, et craignaient qu'après avoir asservi ces contrées, ils ne tournassent leurs armes contre eux-mêmes et n'attentassent aussi à leur liberté.

Pour prévenir ce malheur, ils avaient donc résolu de réunir leurs forces, d'attaquer l'ennemi commun et de le chasser de la Gaule entière. A cet effet, ils tinrent des assemblées secrètes, se donnèrent réciproquement des ôtages, s'engagèrent sous serment à fournir un certain nombre de guerriers d'élite, et commencèrent à rassembler leurs troupes aux environs d'Amiens. Mais avant que ces préparatifs ne fussent terminés, César s'était tout à coup présenté devant la ville de Reims, l'avait occupée, et faisant traverser la rivière d'Aisne à ses légions, était venu asseoir son camp à trois lieues de cette rivière, sur la pointe d'une montagne (au-dessus de Saint-Thomas) qui domine tout le pays. A la force naturelle des

lieux, il ajouta de grands travaux de défense et attendit, non sans quelque appréhension, l'arrivée de ces Belges avec lesquels il allait se mesurer pour la première fois.

Cependant, la province entière de Reims avait suivi la fortune de sa capitale, et s'était rangée du parti de César. Mais afin d'échapper à la vengeance de leurs compatriotes furieux de cette défection, les populations de la partie de cette province que les Belges devaient traverser pour arriver jusqu'au général romain, se disposèrent à se réfugier dans les lieux fortifiés, c'est-à-dire, dans les oppides.

A la nouvelle donc que l'armée belge se mettait en mouvement, tous ceux qui habitaient les environs de l'oppide de Bibrax, s'y renfermèrent à la hâte, avec les femmes, les enfants, les vieillards et les troupeaux. Un Rémois de marque, nommé Iccius, avait été envoyé pour présider à la défense commune et se mit à leur tête.

L'armée belge se présenta bientôt : ses combattants dépassaient le nombre de 200,000 hommes, et, dans leur campement, ils occupaient un espace de terrain de huit milles (près de trois lieues) en largeur.

Les Belges assaillirent Bibrax avec une grande impétuosité. Comme les sept huitièmes de son enceinte étaient presqu'inabordables, défendus qu'ils se trouvaient par l'escarpement rapide de la montagne, ils dirigèrent surtout leurs attaques contre la partie qui, faisant face au reste du plateau, se trouvait de plain pied avec lui. Ils lancèrent d'abord de toute part des pierres contre les murailles, afin d'en éloigner les défenseurs, puis, se couvrant de leurs boucliers, ils cherchèrent à saper les murs de la place et à en rompre les portes.

Les assiégés soutinrent vaillamment mais avec peine les efforts de cette multitude, et la nuit ayant fait cesser le combat, Iccius s'empressa de dépêcher des messagers à César, pour lui dire qu'il lui serait impossible de soutenir une nouvelle attaque s'il n'était promptement secouru.

César fit aussitôt partir, sous la conduite des messagers d'Iccius, des archers Numides et Crétois, avec des frondeurs des îles Baléares. Ce secours ranima le courage des assiégés et ôta aux assiégeants l'espoir d'emporter la place de vive force. Alors les Belges se mirent à ravager les campagnes d'alentour, livrant aux flammes toutes les habitations qui s'y trouvaient éparses; puis, quittant le siège de Bibrax, ils se dirigèrent en toute hâte vers le camp de César. Mais quelques jours après, ils furent défaits par ce général et taillés en pièces au passage de l'Aisne qu'ils avaient tenté d'effectuer.

A partir de ce siège, le nom de Bibrax n'est plus prononcé dans l'histoire pendant 300 ans. Il existe néanmoins plusieurs bonnes raisons pour croire que cet oppide, à cause de la force de son assiette, fut dès-lors occupé par une garnison romaine.

C'est sans doute à ces deux circonstances réunies qu'il dut de résister aux attaques des différentes hordes barbares qui, dès le milieu du 3me siècle, commencèrent leurs incursions dans la Gaule. Il est certain que les Francs, en l'an 256, les Bourguignons et les Vandales en l'an 277, échouèrent devant ses murailles; mais l'auteur du 7me siècle à qui nous devons la connaissance de ce fait, ne nous donne sur lui aucun autre détail.

C'est à peu près vers le même temps que le christianisme s'introduisit dans les murs de Laon. Suivant une ancienne tradition, Béat, né en Italie de parents nobles et riches, après avoir quitté sa patrie et visité plusieurs villes de la Gaule, vint fixer sa résidence à Laon dans une grotte nommée Chevresson, laquelle était située à la pointe orientale de la montagne, sous l'un des bastions de la citadelle actuelle. (Voyez t. Ier., p. 95.)

Obligé, pour éviter la persécution des payens et des idolâtres, de remplir en secret sa mission évangélique, ce premier confesseur de la foi chrétienne rassemblait, dit-on, les néophytes dans des cavités souterraines creusées en divers endroits du plateau de la montagne. Il y en avait une qui, ouverte au nord au-dessus de Vaux, se prolongeait jusque sous la cathé-

drale ; deux autres étaient pratiquées sous l'emplacement où furent plus tard construites les églises de Saint-Jean-au-Bourg et de St-Julien, et communiquaient dit-on ensemble malgré la distance qui les séparait. La première portait le nom de *Grotte de Saint-Maurice ;* l'autre fut appelée *Grotte de Saint-Génébaud.*

Saint Béat se livrait à la prière et à un travail continuel; il faisait des paniers et des nattes de jonc qu'il vendait pour se procurer de quoi vivre et le moyen de distribuer des aumônes. Il parvint ainsi à une grande vieillesse, et fut, après sa mort arrivée sur la fin du 3me siècle, enterré dans la caverne dont il avait fait son séjour. Il est regardé comme l'apôtre du pays, et son corps, depuis longtemps levé de terre, est encore aujourd'hui exposé à la vénération des fidèles (1).

Plus d'un demi-siècle après, une martyre, nommée Preuve, vint à son tour arroser de son sang le sol sur lequel saint Béat avait jeté les premières semences du christianisme. Preuve et Grimonie ou Germaine étaient nées en Ecosse, de parents riches et puissants, mais attachés au culte des idoles. Ces deux vierges qui avaient été éclairées des lumières de l'évangile, résolurent de fuir un pays où elles ne pouvaient travailler tranquillement à leur salut. Après avoir traversé la mer, elles vinrent se fixer, Grimonie en un lieu qui prit après sa mort le nom de La Capelle, et Preuve, à Laon, dans un endroit dit *Tonson* ou Val-des-Chenizelles. Leurs parents, irrités de leur fuite, firent courir après elles des gens chargés de les ramener;

(1) En faisant vivre et mourir saint Béat à Laon, nous nous sommes conformés à l'opinion commune, mais nous devons dire que ce fait est fortement combattu par les bénédictins dom Varoqueaux et dom Bugniatre. Ces écrivains prétendent que saint Béat n'est jamais venu dans cette ville; qu'il a vécu et est mort à Vendôme, et que ses reliques ont seulement été apportées à Laon lors des ravages des Normands, au 9me siècle. Il est aujourd'hui impossible de vérifier l'exactitude de ces assertions.

Quant à saint Fortin, dont parle M. Devisme, aucun autre historien que lui n'en fait mention.

mais ceux-ci les voyant inébranlables dans la résolution de conserver leur foi et de rester dans la nouvelle patrie qu'elles s'étaient choisie, leur tranchèrent la tête.

Néanmoins, les prédications et le martyre de ces saints missionnaires avaient porté leurs fruits, et, dès la fin de ce même siècle, Laon possédait une église et un clergé qui lui faisaient honneur. Il en sortit d'abord saint Vivent qui, s'étant distingué par sa piété et sa science dans un voyage qu'il fit à Rome, mérita d'être élevé, vers l'an 390, sur le siège épiscopal de Reims, et d'être béatifié après sa mort. Un demi-siècle plus tard, un homme remarquable par son mérite et le rôle important qu'il a joué dans l'histoire de ce temps, y était élevé et y prenait les premiers degrés de cléricature : c'est saint Remi, à qui cette église dut par la suite d'être élevée au rang de siège épiscopal.

En l'an 407, une horde innombrable de barbares composée de Vandales, de Sarmates, d'Alains, de Gépides, d'Hérules, de Saxons, de Bourguignons et d'Allemands, après avoir défait les Francs, alliés des Romains, et traversé le fleuve du Rhin, se répandit comme un torrent dans les Gaules, ravageant les campagnes, renversant les églises, car ils étaient idolâtres, et détruisant les villes. Celle de Laon, heureusement située et vaillamment défendue, eut le bonheur de n'être point prise par eux. Ces barbares avaient cependant fait des progrès dans l'art d'attaquer les places : à l'instar des Romains, ils élevèrent des terrasses autour de ses murailles, les battirent en brèche avec des béliers ; mais après de longs efforts, ils se virent contraints de se retirer honteusement.

44 ans après, une invasion plus formidable encore vint jeter l'épouvante dans la Gaule entière. Attila, irrité du refus que la cour de Byzance faisait de lui payer le tribut auquel elle s'était engagée envers lui, passa le Rhin près de Strasbourg, en l'année 451, et se répandit de là dans la Gaule-Belgique. Arras, Saint-Quentin, Reims, furent pris, pillés et brûlés.

Laon seul résista, et cette multitude de barbares échoua devant ses murailles, comme l'avaient fait les Alains et les Vandales.

Cependant, 15 ans auparavant, saint Remi était né à Laon, d'un comte de cette ville. Elevé dans l'école de l'église de Laon, Remi fit dans les sciences des progrès si rapides, qu'il devint bientôt l'un des hommes les plus savants et les plus éloquents de son siècle. A la maturité de l'esprit, il joignait une grande pureté de mœurs et toutes les qualités propres à lui attirer l'admiration et la vénération de ceux qui le connaissaient. Aussi fut-il promu au siège épiscopal de Reims, en l'année 458, quoique à peine âgé de 22 ans.

Il paraît que ce pays était encore alors sous la domination Romaine; mais en 486, Clovis, qui venait de succéder à son père Childéric, roi des Francs, ayant attaqué près de Soissons, Syagrius, *roi des Romains*, le défit et étendit sur ces contrées la domination des Francs Saliens. Sept ans après, Clovis épousa Clotilde, nièce de Gondebaut, roi des Bourguignons, qui était chrétienne, et il se convertit lui-même au christianisme en 496, pour accomplir le vœu qu'il en avait fait pendant la bataille de Tolbiac, dans le cas où il obtiendrait la victoire. Saint Remi, archevêque de Reims, lui administra le sacrement du baptême, et acquit dès-lors sur l'esprit du roi une grande influence dont il ne tarda pas à faire usage en faveur de sa ville natale.

A cette époque, le Laonnois et la Thiérache faisaient partie du diocèse de Reims; mais les habitants de ces deux contrées étaient encore plongés pour la plupart dans les ténèbres de l'idolâtrie, car les efforts isolés de quelques saintes filles, comme Benoîte à Origny, Yolaine à Pleine-Selve et Grimonie à La Capelle, n'avaient procuré à la religion du Christ que quelques rares néophytes.

Plusieurs causes s'étaient jusqu'alors opposées aux progrès de la religion chrétienne dans ces contrées : le pays était couvert

de vastes forêts au sein desquelles la majeure partie de la population menait une vie errante, divisée par familles qui n'avaient entre elles que peu ou point de rapports; ce genre de vie entretenait dans les habitants du Laonnois et de la Thiérache, une rudesse de mœurs qui les rendait peu propres à comprendre les vérités de l'évangile. D'ailleurs, exposés sans cesse aux misères d'une vie vagabonde, ils se trouvaient naturellement portés à rendre un culte aux objets matériels qu'ils avaient tous les jours sous les yeux. D'un autre côté, aucun centre de population ne se voyait encore dans ces contrées; Laon lui-même prenait à peine un rang parmi les villes et ne comptait qu'un petit nombre d'habitants; enfin, la capitale de la province et le siège de ses évêques, Reims s'en trouvait trop éloigné, entretenait avec ces contrées des rapports trop difficiles et trop peu fréquents, pour exercer sur elles une influence puissante et salutaire.

Saint Remi, plein d'affection pour son pays, avait bien travaillé dès le moment où il était monté sur le siège épiscopal de Reims, à en faire entrer tous les habitants dans le giron de l'église; mais les causes que nous venons d'énumérer avaient rendu ses efforts à peu près sans résultat.

Quand donc, après la conversion de Clovis, il eut acquis une grande influence, il s'empressa de renouveler ces efforts et pensa que, pour arriver à son but, le moyen le plus efficace était de créer au centre même de ces contrées, un grand établissement religieux qui pût répandre sans cesse sur elles les lumières de l'évangile.

En conséquence, vers l'an 497, il retrancha de son diocèse le comté de Laon et la Thiérache, pour en former un évêché, dont il établit le siège à Laon, sa ville natale. En même temps, il érigea en cathédrale l'église de Sainte-Marie de cette ville, lui donna un évêque et dota le nouvel établissement de plusieurs biens de sa propre église, en lui abandonnant les terres de Pouilly, Leuilly, Coucy et Anizy.

Le premier prélat qui occupa le siège épiscopal de Laon, se nommait Génébaud. C'était un homme de qualité, instruit dans les lettres sacrées et profanes. Il avait d'abord été marié à une nièce de saint Remi, mais s'en était séparé pour embrasser l'état ecclésiastique.

Dans le commencement de son pontificat, Génébaud s'acquitta avec beaucoup de zèle des fonctions de son ministère : mais ayant permis à son ancienne épouse de le venir voir pour en recevoir des instructions, ces visites rallumèrent des sentiments sans doute mal éteints, et le firent tomber dans des fautes. Il eut successivement de sa femme deux enfants, un garçon et une fille, auxquels on donna les noms de *Latro* (larron) et de Renardine, pour rappeler leur naissance illicite.

Cependant, Génébaud, honteux de sa faiblesse et pénétré de regrets, appelle à Laon son métropolitain, se jette à ses pieds, lui confesse sa faute avec des larmes et des gémissements, et veut lui rendre l'étole épiscopale qu'il se regardait comme indigne de porter plus longtemps. Mais saint Remi le console, l'exhorte au repentir et le condamne à la pénitence dans une cellule souterraine qu'il fit creuser sous l'emplacement où fut plus tard élevée l'église de Saint-Julien. Génébaud y passa sept années dans le jeûne et la prière, et pendant ce temps, saint Remi gouverna les deux diocèses de Reims et de Laon, célébrant l'office divin alternativement dans l'une et l'autre églises. Au bout de cette longue pénitence, Génébaud fut honorablement rétabli sur son siège (1).

(1) La pénitence de saint Génébaud est considérée comme apocryphe par plusieurs critiques. Ils font observer que, dans les premiers temps de l'église, beaucoup de sous-diacres, de diacres, de prêtres, d'évêques et même de papes étaient mariés ; que les canons ne leur ordonnaient pas de quitter leurs femmes, mais leur défendaient seulement d'en prendre plus d'une à la fois, ou bien de se marier après leur ordination ; que plusieurs d'entre eux ont eu des enfants dont la naissance était si peu regardée comme illégitime, qu'on en vit succéder à leurs pères dans les fonctions sacerdotales et même dans le ministère apostolique : c'est le cas de Génébaud, dont le fils monta après lui sur le siège épis-

Une obscurité profonde couvre l'histoire de Laon pendant tout le cours du 6[me] siècle. Nous savons seulement que la reine Clotilde, vers l'an 510, y fonda une collégiale sous le titre de St-Pierre, et que Brunehaut, femme de Sigebert, roi d'Austrasie, y séjournait souvent, surtout après la mort tragique de son époux arrivée en l'an 575.

Il est resté dans le pays de nombreux souvenirs de cette princesse. Les voies romaines réparées par elle portent le nom de *chaussées Brunehaut ;* un tumulus que l'on voit au-dessus de Laniscourt, s'appelle, de temps immémorial, *tombe de Brunehaut*, et l'on nomme *fontaine Brunehaut*, une source qui sort de terre non loin de là ; enfin, on trouve au pied et au nord de la montagne de Laon, une autre source qui porte aussi le nom de *fontaine Brunehaut*, et la tradition veut que cette reine ait eu autrefois une résidence en cet endroit.

C'est elle qui fonda l'abbaye de St-Vincent vers l'an 589, sur le bras méridional de la montagne. Cet emplacement servait de cimetière public à la ville, depuis un temps immémorial, et l'on y voyait une chapelle dédiée à saint Christophe. Brunehaut mit cette chapelle sous l'invocation de saint Vincent, en qui elle avait une grande dévotion, parce qu'il était originaire de l'Espagne, son pays natal, bâtit quelques cellules à l'entour, et y plaça des religieux pour y faire régulièrement le service divin.

Plus d'un demi-siècle après, Laon vit s'établir dans ses murs une illustre communauté de filles.

Aux confins du pays de Langres et près de la ville de Toul, existait dans la première moitié du 7[me] siècle, une jeune femme nommée Salaberge. Née de parents nobles et riches, elle avait été mariée à un homme puissant ; n'ayant point eu d'enfants de son époux, elle résolut, après sa mort, de renoncer au monde

copal de Laon ; enfin, que la pénitence de cet évêque est une fable inventée par Hincmar de Reims, et copiée sur l'histoire d'Urbicus, racontée par Grégoire Tours, liv. 1[er], chap. 44.

pour se consacrer tout entière au service de Dieu. Mais ses parents et le roi Dagobert lui-même l'obligèrent de contracter une nouvelle union. Après avoir vécu avec son second époux plusieurs années pendant lesquelles elle en eut deux fils et trois filles, Salaberge, de plus en plus dégoûtée du monde, obtint enfin de se retirer dans un monastère. Elle fit aussitôt jeter auprès de Langres, les fondements d'une maison destinée à de jeunes vierges. Mais reconnaissant bientôt que ce lieu était mal choisi parce que, placé sur les frontières de deux royaumes, la Bourgogne et l'Austrasie, il était plus que tout autre exposé aux malheurs de la guerre, elle résolut d'aller se fixer dans un endroit plus tranquille et plus sûr.

Guidée par les conseils de l'abbé Waldebert, Salaberge jeta alors les yeux sur Laon, comme un lieu à l'abri de toute attaque. Cette ville, en effet, par la force de son assiette et de ses murailles, passait pour imprenable, et sa réputation s'étendait au loin.

Attole, alors évêque de Laon, alla, suivi de son clergé, au-devant de Salaberge, en chantant des hymnes et des cantiques, et la conduisit dans la ville. Au dire de son historien, l'arrivée de cette sainte fut signalée par des prodiges : le lendemain de grand matin, au moment où les domestiques de l'évêque entraient dans la ville pour préparer le repas des fidèles, ils virent venir à eux des bêtes féroces, telles que des buffles, des cerfs, des ours, des sangliers, des loups, des renards, des lions même, ainsi que *l'âne lascif*, tous animaux que l'on n'avait jamais vus dans ces lieux et qui s'échappaient de tous côtés par les portes entr'ouvertes; c'étaient des diables qui fuyaient ainsi la présence des saintes filles, car, selon une croyance populaire, l'esprit des ténèbres exerçait des prestiges dans la ville, et s'emparant par la ruse de l'esprit du peuple, était journellement la cause de plusieurs homicides.

Attole assigna à Salaberge un emplacement situé dans la partie sud de la Cité et le bénit. Aussitôt cette sainte y fit

construire à ses frais un vaste monastère avec sept chapelles, dont elle mit la principale sous l'invocation de Marie ; et comme le pavé de cette chapelle était plus bas que le sol environnant et qu'il fallait y descendre en y entrant, pour la distinguer aussi de l'église cathédrale également consacrée à la vierge, on lui donna le nom de *Sainte-Marie-Profonde.*

Après la mort de Salaberge arrivée vers l'an 654, sa fille Anstrude lui succéda dans le gouvernement de l'abbaye de N.-D. L'un de ses deux fils nommé Baudouin, entré dans le chapitre de la cathédrale, y remplissait les fonctions d'archidiacre. Vers l'an 680, l'abbaye de N.-D. eut avec une famille puissante du pays des démêlés dont on ignore la cause ; ses intérêts furent chaudement défendus par Baudouin, frère de l'abbesse Anstrude, et ses adversaires résolurent d'en tirer une vengeance éclatante. Ils invitèrent Baudouin à se trouver à une conférence ; mais à peine était-il arrivé au pied de la montagne du côté d'Ardon, qu'il fut assassiné à coups de fourches près d'une fontaine qui a gardé son nom.

Tandis que ces évènements se passaient à Laon, Clotaire III, roi de Neustrie, était mort en l'année 670. Ebroin, maire du palais, avait proclamé à sa place et sans le concours des grands, Thierry III, l'un des fils de Clovis II. Mais son administration souleva tous les grands contre lui, et il fut avec Thierry III enfermé dans un cloître, après avoir été vaincu dans une bataille. Trois ans plus tard, le nouveau roi Childeric II, ayant été assassiné, Ebroin et Thierry furent rendus à la liberté. Ce dernier remonta sur le trône mais ne reprit pas son ancien maire du palais Ebroin qui se vit obligé de se sauver dans l'Austrasie. Là, Ebroin rassemble une foule d'aventuriers, met à leur tête un faux roi, et marche contre la Neustrie. Il attaque pendant la nuit la garnison qui défendait le passage de l'Oise, et se porte rapidement sur Nogent près de Coucy, où se trouvait en ce moment Thierry III, qui eut à peine le temps de s'enfuir du côté de Laon. Comme cette ville n'était pas de

son royaume elle lui ferma ses portes, et Ebroin qui le serre de près s'empare d'abord de ses trésors à Bucy, puis l'atteint lui-même à Crécy-sur-Serre. Là, Ebroin se défit du faux roi qu'il avait créé, reconnut de nouveau Thierry III, et recouvra la charge de maire de son palais.

Quelques années après, en 679, les Austrasiens ayant tué leur roi Dagobert II, prirent pour chefs Martin et Pépin. Ces deux seigneurs résolurent aussitôt d'attaquer Ebroin qui leur était odieux parce qu'il cherchait à fonder la puissance royale sur la ruine des grands. Les deux armées se rencontrèrent à Laffaux (1) entre Laon et Soissons : Pépin et Martin furent défaits et leurs troupes taillées en pièces. Le premier se sauva dans le fond de l'Austrasie ; le second se réfugia à Laon.

Ebroin vint aussitôt camper avec son armée auprès de cette ville, dans un endroit nommé *Erchereco* que l'on croit être Chery ou Achery. Mais voyant l'impossibilité de l'emporter de vive force, il eut recours à la ruse. Deux évêques, Egilbert de Paris et Rieul de Reims, vinrent trouver Martin de sa part et lui jurèrent sur les châsses des saints qu'ils avaient apportées avec eux, mais dont on avait auparavant retiré les reliques, qu'il pouvait en toute sûreté se rendre au camp d'Ebroin pour y traiter en personne avec lui. Le malheureux Martin y était à peine arrivé qu'Ebroin le fit mettre à mort avec toute sa suite.

Ebroin pressa ensuite le siége de Laon, qui se trouvant sans chefs ne tarda pas à se rendre. Prévenu par les ennemis de l'abbesse de N.-D., le maire du palais était disposé à ne pas l'épargner, mais Anstrude sut le fléchir et le désarmer. Cependant quelques jours après un assassin se glissa dans l'église

(1) On n'est pas d'accord sur le lieu du combat qui est désigné par le légendaire sous le nom latin de *Luco Fago*. Les uns pensent que c'est Lifou ou Loizy, les autres bois Fay, près de Marle. Nous nous arrêtons de préférence à Laffaux, d'abord, parce que le nom de ce village est identique à celui du lieu de la bataille ; ensuite, parce qu'il semble résulter des détails de cette action qu'elle dut avoir lieu entre Soissons et Laon, où se trouve précisément le village de Laffaux.

de Sainte-Marie afin d'y frapper l'abbesse de son épée : elle était alors en prières auprès de l'autel ; à cette vue il se sentit désarmé, et se jetant aux pieds de la sainte, il lui avoua son criminel dessein. Anstrude lui pardonna.

Deux ans après, Ebroin fut assassiné et eut pour successeur dans sa charge de maire du palais de Neustrie, un vieillard nommé Varaton, qui s'empressa de faire la paix avec l'Austrasie. Varaton avait un fils nommé Hébrohard, et plus généralement Gilimer. Ce Gilimer mécontent de ce traité, dépouilla son père de la charge de maire du palais, et attaqua l'Austrasie.

L'un de ses parents nommé Gislehard contre lequel il nourrissait une haine mortelle, s'était renfermé dans Laon avec quelques troupes. Gilimer vint l'y poursuivre. Il se présente de nuit au pied des murs, dresse sans bruit des échelles et parvient à surprendre la ville. Les Neustriens se répandent dans les rues, égorgent tout ce qu'ils rencontrent, livrent les maisons au pillage et y mettent le feu.

Cependant Gislehard s'était échappé en se glissant du haut des murailles au moyen d'une corde. Gilimer qui le cherche partout sans pouvoir le trouver, se laisse alors persuader par les ennemis de l'abbesse de N.-D. qu'elle le soustrait à sa fureur en le cachant dans l'intérieur de son monastère. Gilimer y court aussitôt, se répand en menaces contre Anstrude et se fait donner de force toutes les clefs de la maison. Mais le lendemain, lorsqu'il voulut profaner ce sanctuaire de vierges en y faisant des recherches pour découvrir son parent, il fut tout-à-coup frappé de la vengeance divine, dit l'historien de sainte Anstrude, et cette sainte eut la charité de lui donner la sépulture.

CHAPITRE II.

741 — 935.

Charles Martel : sa mort. Partage du royaume. Révolte de Griphon. Nouveau siége de Laon. Second partage du royaume. Troisième partage. Judith forcée de prendre le voile. Quatrième partage. Laon échoit à Charles-le-Chauve : se déclare pour Lothaire. Est repris par Charles. — Invasion des Normands. Leurs ravages. St-Vincent détruit par eux. Eudes monte sur le trône. Révolte de Valgaire qui proclame Charles-le-Simple. Prise de Laon par Eudes. Valgaire décapité. Seconde invasion des Normands. Charles-le-Simple sacré à Reims. Siége de Laon par Zwentibold. — Haganon, premier ministre de Charles. Révolte des seigneurs à cause de lui. Est renvoyé, puis rappelé. Nouveau siége de Laon. Mort de Robert. Herbert de Vermandois attire Charles près de lui, l'enferme, puis le rétablit, et enfin le sacrifie. Sa mort.—Nouveau siége de Laon par Raoul. La suite de ce prince attaquée par celle de l'évêque.

Cependant, Charles Martel était monté sur le trône, et par la vigueur de son gouvernement, ses expéditions nombreuses et ses victoires, était parvenu à rétablir la suprématie du royaume des Francs fortement compromise par l'ambition des maires du palais, par l'incapacité et la faiblesse de ses prédécesseurs. Après vingt-six ans d'un règne glorieux, Charles Martel mourut en 741, laissant le royaume partagé entre ses trois fils. Pépin-le-Bref eut la Neustrie, la Bourgogne et la Provence ; Carloman, l'Austrasie avec le pays des Allemands et celui des Thuringiens; Griphon ou Grippon, le troisième que Charles Martel avait eu d'une concubine nommée Sonnichilde, n'eut qu'un très-petit territoire dont à ce qu'il parait, la ville de Laon faisait partie.

Griphon mécontent de ce partage, leva contre ses frères l'étendart de la révolte; mais ne se sentant pas en état de tenir la campagne, il se renferma avec sa mère dans les murs de Laon. Pépin et Carloman en pressèrent le siége avec tant de vigueur, que la place se trouva bientôt dans la nécessité de se rendre à discrétion. Griphon fut enfermé dans le château de Neufchâtel et Sonnichilde dans un couvent.

La retraite de Carloman dans un monastère et la mort de Griphon, laissèrent bientôt Pépin seul maître du royaume. Le règne de ce prince commença la dynastie Carlovingienne qui devait renouveler l'empire d'Occident et amener par ses concessions la formation du régime féodal. Il fit lui-même un grand nombre d'expéditions heureuses et prépara ainsi le glorieux règne de Charlemagne, son fils et son successeur.

Charlemagne mourut en 814, laissant Louis-le-Débonnaire, son fils, à la tête de l'immense empire qu'il avait créé. Ce prince faible et gouverné par sa femme, ne tarda pas à commettre de grandes fautes, en adoptant les mesures les plus impolitiques. Dès 817, il eut la malheureuse pensée de faire entre ses trois fils un partage prématuré de l'empire. Bernard, fils de Pépin, l'aîné de ses enfants, mécontent de cet arrangement, avait péri victime de sa rébellion, lorsque Judith, seconde femme de Louis-le-Débonnaire, lui donna, en 823, un nouveau fils qui fut connu plus tard sous le nom de Charles-le-Chauve. Le roi, quelques années après sa naissance, fit un nouveau partage de ses états, et en donna une portion à ce quatrième fils; mais les autres enfants irrités de ces arrangements, levèrent l'étendart de la révolte contre leur père.

Judith, femme de l'empereur, et à qui ils en voulaient particulièrement, accourut se renfermer dans l'abbaye de N.-D. de Laon. Un gros corps des troupes de Pépin qui la suivait de près, investit aussitôt la ville et s'en rendit maître sans coup férir. Judith, arrachée d'une église où elle s'était refugiée, est trainée au camp de Pépin qui lui ordonne d'aller trouver Louis-le-Débonnaire son époux, à Compiègne, pour le déterminer à abdiquer l'empire; puis, il la fait elle même transporter à Poitiers, où on la force de prendre le voile dans l'abbaye de Sainte-Radegonde.

Quelques années plus tard, un nouveau partage de l'empire fit encore lever l'étendart de la révolte aux fils de Louis-le-Débonnaire. Cette fois, ce fut le tour du mari de Judith à

entrer dans un couvent, et l'on vit un père déposé et condamné à l'obscurité d'un cloître par ses propres enfants : Louis fut enfermé dans l'abbaye de St-Médard de Soissons. Comme ils sentaient le besoin de justifier un acte si contraire à leurs devoirs, les enfants de Louis assemblèrent à Laon un concile composé d'évêques qui, se rangeant du parti le plus fort, s'empressèrent de proclamer la déposition de l'empereur. Mais ce concile fut bientôt désavoué par le pape, et ce prince ne tarda pas à remonter de nouveau sur le trône.

Après la mort de Louis-le-Débonnaire arrivée en 840 et celle de Pépin, l'un de ses fils, tout le pays compris entre la Meuse, le Rhône et la Loire échut en partage à Charles-le-Chauve ; Laon avec son territoire se trouvait compris dans ce royaume. L'abbesse de N.-D. était alors Hildegarde, sœur de ce même Charles ; mais cette princesse était plus affectionnée à son autre frère Lothaire, parce qu'il était né de la même mère qu'elle. Lothaire régnait dans l'Italie et le midi de la France et prétendait en qualité d'aîné avoir droit à l'héritage entier de Louis-le-Débonnaire. Hildegarde complota avec lui de lui livrer la ville de Laon.

Elle profita avec habileté, pour exécuter son dessein, du moment où Charles-le-Chauve était éloigné et se trouvait à Paris, occupé à rassembler une armée. Tout-à-coup, le signal de la révolte est donné, le gouverneur surpris est arrêté, et la ville se déclare pour Lothaire.

A la nouvelle de cet évènement, Charles-le-Chauve rassemble à la hâte ses troupes légères, marche nuit et jour à leur tête, malgré la rigueur de l'hiver, et se présente sous les murs de Laon avant que les habitants aient pu soupçonner son approche et que Lothaire ait eu le temps de leur envoyer des secours.

Les Laonnois effrayés se hâtèrent de demander la paix, mirent leur ancien gouverneur Adalgaire en liberté et promirent de rendre la ville le lendemain, suppliant le roi de faire

retirer ses troupes, qui se disposaient à forcer la place et à la piller. Charles se laissa fléchir, et se retira avec ses soldats à Samoussy pour y passer la nuit. Le lendemain, Hildegarde vint lui apporter la soumission de la ville et implorer son pardon et celui des habitants. Le roi le lui accorda, conserva même à la Cité ses anciens priviléges, et, après avoir mis garnison dans la place, retourna à Paris.

La paix était à peine rétablie que le pays tout entier fut troublé par les querelles violentes de l'évêque de Laon Hincmar, avec son oncle du même nom, lequel occupait le siège archiépiscopal de Reims. Mais nous avons assez longuement raconté ailleurs ces querelles (voyez page 24) pour n'avoir pas à y revenir ici.

Elles n'étaient point encore terminées que les Normands qui, depuis près de cinquante ans déjà ravageaient une partie de la France et surtout les contrées maritimes, pénétrèrent pour la première fois sur le territoire de Laon. Ils y entrèrent sous la conduite, dit-on, des deux fameux chefs Hastings et Rollon par la Thiérache, ravageant tout le pays sur leur chemin : Mouzon, une grande partie de Verdun furent brûlés, chacun fuyait devant eux : les religieux de Saint-Pierre de Gand vinrent se refugier à Laon, apportant avec eux les reliques de leurs patrons saint Bavon et sainte Pharailde; ceux de Saint-Quentin avec les corps de saint Quentin, saint Cassian et sainte Victorie, et les religieux de Nanteuil avec les reliques de saint Marcoul. Ceux de Pierrepont avec les reliques de saint Boëtian y vinrent aussi chercher un asile.

Les Normands se présentèrent devant la ville de Laon vers le milieu de novembre 882.

Toute la campagne aux environs souffrit cruellement de leurs ravages, et les maisons situées en dehors des murs de Laon furent incendiées et abattues par eux. Le quartier de la Villette avec les églises de Saint-Genest, Saint-Otbeuf et Saint-Victor, fut dévasté. L'abbaye de Saint-Hilaire habitée

par des filles, entièrement détruit et les religieuses dispersées; celle de Saint-Vincent n'eut pas un meilleur sort : elle fut également pillée et saccagée, et les religieux tués ou chassés de leur maison. Mais les Normands n'osèrent point attaquer la ville, dont le siège présentait trop de difficultés. Ils se dirigèrent sur Reims dans les environs duquel ils furent taillés en pièces par Carloman, ce qui les obligea de quitter le pays (1).

Eudes, comte de Paris, fils de Robert-le-Fort, succéda en 888 sur le trône de France à Charles-le-Gros qui venait d'être déposé. Plusieurs seigneurs virent avec peine l'élévation d'Eudes qui n'était pas de la maison régnante. L'un des plus opposants était Valgaire, comte de Laon et cousin germain d'Eudes. Valgaire dans un parlement le traita d'usurpateur et tira même, dit-on, l'épée contre lui. Il vint ensuite se renfermer dans la ville de Laon et y fit proclamer roi Charles III ou le Simple, fils posthume de Louis-le-Bègue, le véritable héritier du trône en effet, mais que les circonstances difficiles où l'on se trouvait et sa grande jeunesse avaient fait écarter par la plupart des évêques et des seigneurs.

Eudes sans perdre de temps se mit à la poursuite de Valgaire. Aidé ensuite de l'évêque Didon et de beaucoup de bourgeois qui avaient embrassé son parti, il s'empara de la ville et de ce seigneur. Le roi lui fit trancher la tête et l'évêque de Laon lui refusa la sépulture chrétienne. L'archevêque de Reims reprocha cette rigueur à Didon; mais Eudes en reconnaissance

(1) M. Devisme rapporte qu'après le départ des Normands, la crainte d'une nouvelle incursion de ces barbares fit prendre à Didon, évêque de Laon, la résolution étrange de transporter le siège épiscopal à Pierrepont. Nous pensons cet historien dans l'erreur : outre qu'on ne comprend pas comment Didon aurait pu se croire davantage en sûreté dans un simple château qu'au sein d'une ville qui avait résisté avec gloire aux Normands, et dont la réputation de force était si bien établie, qu'on venait, comme nous l'avons dit, s'y refugier de toute part, aucun autre historien ne parle de cette résolution. Toutefois, une translation temporaire du siège épiscopal de Laon à Pierrepont, mesure dont nous exposerons plus loin les causes, eut lieu en effet, mais soixante ans plus tard, et fut faite par l'évêque Roricon. M. Devisme aura pris Didon pour Roricon.

du service qu'il lui avait rendu, lui accorda pour l'avenir l'exemption du droit de gîte que l'évêque et son chapitre devaient payer au roi chaque année.

Quelques historiens manuscrits font mention d'une seconde invasion des Normands dans le Laonnois, laquelle aurait eu lieu en 892. Ils disent que ces barbares se répandirent dans cette province après avoir brûlé la ville de Troyes en Champagne; qu'ils dévastèrent de nouveau le pays et ruinèrent une seconde fois tous les édifices qui se trouvaient en dehors des murs de la ville de Laon. Mais comme aucun auteur ancien ne fait mention de cet évènement, ces désastres ne sont peut-être autre chose que ceux auxquels Laon fut exposé dix ans après.

Cependant, la mort de Valgaire n'avait point abattu les mécontents. Il se forma en faveur de Charles-le-Simple un parti puissant, à la tête duquel était Foulques, archevêque de Reims. Charles fut sacré, puis il alla en Germanie implorer le secours du roi Arnoul, qui lui donna des troupes pour venir attaquer Eudes. Mais ces troupes se dispersèrent d'elles-mêmes quelque temps après. L'archevêque de Reims profita de l'absence de ce prince, traita avec Zwentibold, fils naturel du roi Arnoul, et récemment sacré roi de Lorraine, pour qu'il vint rétablir Charles-le-Simple à la tête d'une armée. Zwentibold entra aussitôt en France suivi de troupes nombreuses : Charles, Baudoin, comte de Flandre, Reinier, comte du Hainaut et d'autres seigneurs se joignirent à lui, et ils vinrent tous ensemble former le siège de Laon.

La place fut vivement pressée; mais les assiégés firent une vigoureuse résistance, ce qui donna le temps à Eudes d'accourir à son secours. A son approche, Zwentibold abandonnant le siège, se retira avec son armée. Charles chercha alors à entrer en arrangement avec Eudes : il en obtint d'abord le gouvernement de cette partie de la France située au nord de la Seine, et dont Laon et son territoire faisaient partie, et, après la mort d'Eudes, il lui succéda sur le trône.

Quelques années après, Charles prit pour premier ministre un simple militaire, né à Laon d'une famille médiocre, et qui se nommait Haganon.

Haganon était un homme intelligent et habile; doué d'ailleurs d'un caractère ferme, il maintint les seigneurs dans le devoir et sut faire échouer les intrigues de Robert, frère du roi défunt, qui prétendait lui succéder au trône. D'après ses conseils, Charles offrit la paix aux Normands et une province où ils pussent s'établir, à la condition de lui prêter foi et hommage. On sait assez que ces pirates redoutables se fixèrent alors dans cette partie de la France qui prit ensuite le nom de Normandie. Mais ce ministre s'attira la haine des grands qui ne lui pardonnaient ni sa naissance obscure, ni la faveur dont il jouissait auprès du roi Charles-le-Simple, ni la manière dont il les traitait eux-mêmes à l'occasion. Une fois, Henri, comte de Saxe, étant venu demander à Charles des secours contre le roi de Germanie, Haganon le fit attendre quatre jours avant de lui donner audience. Alors transporté de colère il s'écria : « Haganon sera bientôt roi avec Charles, ou Charles » sera bientôt simple gentilhomme comme Haganon. »

Bientôt, en effet, les seigneurs levèrent l'étendart de la révolte, et dans une diète tenue à Soissons vers l'an 920, ils pensèrent à déposer Charles-le-Simple; néanmoins, ils se contentèrent pour cette fois d'exiger de lui le renvoi de son ministre et Haganon fut sacrifié.

Mais peu de temps après, Charles le rappela. A cette nouvelle, Robert prit les armes, et le roi fut obligé de s'enfuir en Lorraine avec Haganon, pour y rassembler des troupes. Ils revinrent bientôt à leur tête et se préparèrent à combattre les rebelles.

Cependant, Robert, avec Hugues son fils et Gislebert, duc de Lorraine, avaient profité de leur éloignement pour se présenter à l'improviste devant Laon. Un frère d'Haganon y commandait : mais ses troupes ayant pour la plupart refusé de

combattre, la place fut emportée d'emblée et presque sans coup férir. Les vainqueurs se partagèrent le butin et distribuèrent à leurs troupes les trésors qu'Haganon avait laissés dans la ville.

Charles-le-Simple apprit la prise de Laon, comme il était lui-même occupé au siège de Reims. Il accourut en toute hâte à la tête de son armée pour essayer de recouvrer sa capitale; mais les troupes de Robert se défendirent avec opiniâtreté, et après d'inutiles efforts il fut contraint de s'éloigner.

Bientôt même, Charles se vit abandonné de ses troupes et attaqué par Hugues-le-Blanc, comte de Paris. Dans cette position critique, il n'eut d'autre ressource que de s'enfuir de nouveau en Lorraine : le parti vainqueur proclama alors roi le duc de France, Robert, père de Hugues, et le fit sacrer à Reims le 30 juin 922. Mais dès l'année suivante, Robert fut tué de la main, dit-on, de Charles-le-Simple, dans une bataille où les troupes de ce dernier furent complètement défaites.

Les Normands, profitant de ces troubles, recommencèrent leurs incursions. Raoul, duc de Bourgogne, qui fut proclamé roi par les factieux, après la mort de Robert, conclut d'abord avec eux dans les murs de Laon, une trêve, puis un traité de paix.

Cependant, Charles s'étant retiré en Allemagne, auprès de Henri l'Oiseleur, il cherchait à en obtenir des secours pour venir combattre de nouveau son compétiteur, lorsque Herbert, comte de Vermandois, lui envoya dire qu'il était prêt à se déclarer pour lui. Charles vint le trouver sans défiance : mais aussitôt qu'Herbert le vit en son pouvoir, il le fit enlever, conduire et enfermer dans le château de Château-Thierry. Otgive, femme de Charles et fille du roi d'Angleterre, se réfugia dans les états de son père avec son fils alors âgé de 3 ans; ce qui fit donner plus tard à celui-ci le nom de *Louis-d'Outremer.*

Herbert se rendit ensuite auprès du duc de Bourgogne,

pour l'instruire du succès de sa trahison; puis, le comté de Laon étant devenu vacant par la mort de Valgaire, il le demanda pour son fils aîné. Mais Raoul le donna au fils du comte défunt; Herbert, offensé de ce refus, résolut de s'en venger.

Le roi de Germanie et le duc des Normands entrèrent dans ses ressentiments, et jurèrent de l'aider de leur pouvoir à remettre le descendant de Charlemagne sur le trône : le pape même intervint en sa faveur, menaçant d'excommunier quiconque s'opposerait à son rétablissement. Charles fut donc tiré de sa prison en 927 et conduit à Saint-Quentin, où il fut reçu aux acclamations du peuple.

Mais Raoul, dans le but de détruire cette ligue, était allé rassembler des troupes en Bourgogne, après avoir laissé sa femme enfermée dans la ville de Laon. Il vint à leur tête camper sur les bords de l'Oise, et la bataille allait s'engager entre lui et Herbert, lorsque le duc de France offrit sa médiation.

Le comte de Vermandois demandant avant tout le comté de Laon, Raoul feignit de le lui accorder. Aussitôt, Herbert vint se présenter aux portes de Laon, muni de l'ordre du roi qui enjoignait de les lui ouvrir; mais la reine refusa de s'y soumettre. Alors ce seigneur, furieux d'avoir été joué, fit des dispositions pour attaquer la place et l'emporter de vive force; et il en serait sans doute venu à bout si Raoul n'y avait fait entrer un gros corps de troupes, ce qui lui ôta tout espoir de réussir.

Néanmoins, Herbert ne renonça pas à ses projets sur Laon. L'année suivante, il essaya un coup de main sur cette ville : mais vigoureusement accueilli par la garnison qu'il avait cru surprendre, il dut renoncer encore une fois à son entreprise.

Herbert résolut alors de recommencer la guerre au nom de Charles-le-Simple; mais Hugues-le-Grand, duc de France, s'entremit de nouveau et il intervint enfin un traité qui accordait à Herbert le comté de Laon, sujet de son ambition, à la condition que Charles serait sacrifié. Il le fut en effet, et on

le renferma dans le château de Péronne, où il mourut l'année suivante.

Aussitôt maître de Laon, Herbert résolut d'y construire un château-fort qui lui en assurât la possession. Il en fit jeter les fondements en 928, sur la pointe occidentale de la montagne, dans un lieu nommé *Gaillot* (voyez t. Ier, p. 77). Bientôt après, la mésintelligence ayant éclaté entre lui et le roi Raoul, celui-ci vint à la tête d'une armée l'assiéger dans Laon, où il s'était renfermé. Herbert, après quelques jours de défense, se vit contraint d'évacuer la ville, dont Raoul donna le gouvernement au duc de France.

Cependant, Herbert avait laissé sa femme avec une forte garnison dans le château Gaillot. Le roi en entreprit aussitôt le siège. La résistance des assiégés fut longue et vigoureuse, et Raoul ne put s'en rendre maitre que l'année suivante. Il y trouva les trésors du comte Herbert et les distribua à ses troupes.

Sur ces entrefaites, le siège épiscopal de Laon étant venu à vaquer, le clergé et le peuple y nommèrent, en 933, un partisan d'Herbert. Le nouvel évêque, qui se nommait Enguerrand, fut tiré de Saint-Médard de Soissons, dont le comte de Vermandois était abbé. Aussitôt son élection, Enguerrand prit un train considérable, et ne sortit plus dans la ville qu'escorté d'une troupe de gens de guerre.

Il arriva que le jour de Pâques de l'an 935, la suite d'Enguerrand insulta celle du roi Raoul. La querelle s'échauffa, le sang fut répandu et des ecclésiastiques qui s'y étaient mêlés, y furent tués. Cette petite émeute fit craindre à Raoul une conspiration contre lui : il se hâta de quitter la ville, se rendit à Soissons et voulut y rassembler un parlement pour examiner la conduite de l'évêque de Laon.

La reprise des hostilités empêcha cette assemblée d'avoir lieu. En effet, par le traité de paix fait précédemment entre Raoul et Herbert, il avait été convenu qu'Hugues, duc de

France, restituerait à ce dernier les villes de Péronne et de St-Quentin. Mais sur les difficultés que fit Hugues, le comte de Vermandois reprit les armes, attaqua et s'empara de Saint-Quentin, et vint mettre le siège devant Laon, où le duc de France s'était renfermé. Raoul accourut à son secours à la tête d'une armée, et força Herbert à s'éloigner.

CHAPITRE III.

935 — 1106.

Mort de Raoul. Louis d'Outremer. Ses expéditions. Laon capitale du royaume. Herbert s'empare de cette ville; est reprise par Louis. L'évêque chassé. Nouveau siège de Laon par Herbert. Est forcé de le lever. Othon nommé roi de France. Laon est encore assiégé. Louis est défait. Sa position désespérée. Mort tragique d'Herbert. — Le jeune Richard enfermé à Laon. Louis entreprend de conquérir la Normandie. Fuite de Richard. Louis prisonnier. Est livré à Hugues, comte de Paris. Laon donné pour la rançon du roi. Nouveau siége de cette ville. Concile d'Ingelheim. Plaintes de Louis. Autre siége de Laon. Concile à Saint-Vincent. Louis se rend maître de Laon par surprise. Attaques d'Hugues de France. Conclusion de la paix. — Otgive, mère du roi, s'enfuit de l'abbaye de Sainte-Marie. Invasion des Hongrois. Mort de Louis d'Outremer. — Lothaire monte sur le trône. Ses guerres. Charles de Lorraine. Adalberon. Sa trahison. Mort de Lothaire. — Avènement de Louis V. Adalberon chassé. Plaintes d'Emma, veuve de Lothaire. L'évêque de Laon rétabli. Mort de Louis V. — Hugues de France se fait proclamer roi. Charles de Lorraine lui dispute le trône. Siége de Laon. Cette ville livrée à Charles. Prise de Reims. Siége de Laon par Hugues. Trahison d'Adalberon. Charles livré à Hugues. Avènement au trône des Capétiens. Laon cesse d'être la capitale du royaume. — Mort d'Hugues Capet. Robert lui succède. Ses démêlés avec l'évêque de Laon. Terrible famine. Mort de Robert. Peste. Femme de Chivy accusée d'assassinat. Condamnée au feu, est respectée par les flammes. Vacance du siége épiscopal de Cambrai. Trois évêques y sont nommés. Leurs intrigues. L'un d'eux sacré à Laon est écarté par le pape et excommunié.

Raoul mourut l'année suivante, c'est-à-dire, en 936. Plusieurs seigneurs se mirent aussitôt sur les rangs pour le remplacer au trône. Parmi eux se faisait surtout remarquer Hugues-le-Grand, duc de France et comte de Paris. Mais ses qualités

personnelles et ses grandes possessions, car il gouvernait presque tous les pays situés entre la Loire et la Marne jusqu'aux frontières de la Normandie et de la Bretagne, le rendaient suspect aux autres seigneurs qui craignaient de trouver en lui un maître trop puissant. Il se vit donc obligé d'y renoncer pour y appeler le fils de Charles-le-Simple, Louis IV, dit d'Outremer, parce que depuis la mort de son père il était refugié en Angleterre. Toutefois, Otgive sa mère ne consentit à son départ qu'après que les grands se furent engagés par serment à respecter sa vie et sa liberté.

Louis-d'Outremer fut reçu avec joie à Boulogne et conduit aussitôt à Laon, où l'archevêque de Reims le sacra le 19 juin 936 en présence de plus de vingt évêques. Hugues avait négocié le retour de Louis à la condition qu'il lui donnerait l'investiture de la Bourgogne, et comme le fils de Charles-le-Simple n'avait alors que seize ans, il espérait règner sous son nom. Mais Louis élevé à l'école de l'adversité, montra une activité et une vigueur auxquelles Hugues était loin de s'attendre.

Dès l'année suivante, Louis voulant s'affranchir de la tutelle du duc de France, s'échappa de Paris, et vint se renfermer dans Laon, la seule ville de son domaine. Sa mère Otgive accourut l'y rejoindre.

Aussitôt Louis chercha par de petites guerres dirigées contre les seigneurs du voisinage, à relever son autorité. A l'instigation de sa mère qui n'avait pas oublié la trahison d'Herbert, il attaqua d'abord le château Gaillot bâti sur la montagne aux portes de la ville où il faisait lui-même sa résidence, et que Hugues mécontent avait livré aux troupes du comte de Vermandois. Mais cette entreprise mal calculée ne lui réussit pas.

Herbert irrité de cette attaque, fit alors alliance avec Hugues qui était résolu à employer tous les moyens pour remettre Louis sous sa dépendance. Ces deux comtes entrainèrent dans leur parti les autres seigneurs effrayés du courage du jeune

roi, et inquiets d'une activité qui contrariait leur ambition.

En 938, Herbert entra donc dans le Rémois avec un gros corps de troupes, puis, faisant tout-à-coup volte-face, il se présenta subitement sous les murs de la ville de Laon d'où Louis était absent en ce moment. Le comte de Vermandois s'empara facilement de cette place qui n'était préparée à aucune défense ; mais le roi, à la nouvelle de cet évènement, accourut en toute hâte à la tête de troupes nombreuses, et ne tarda pas à rentrer en possession de sa capitale.

Le roi résolut de profiter de la terreur inspirée aux troupes du comte de Vermandois par la vigueur de son attaque, pour chercher de nouveau à s'emparer du château Gaillot. Aussitôt, des machines furent dressées contre ses murs et les battirent sans relâche. Après de longs efforts, un pan de la muraille s'écroula et livra passage aux assiégeants. Herbert, confiant dans la force de ce château, y avait renfermé ses trésors : ils tombèrent au pouvoir de Louis IV, qui les distribua à ses troupes.

Après ces évènements, une trève fut conclue, en 939, entre Hugues, Herbert et Louis. Celui-ci en profita pour essayer la conquête de l'Alsace. Il poursuivait cette entreprise avec succès, lorsqu'il apprit que des traîtres projetaient de livrer Laon au comte de Vermandois. On accusait Raoul, évêque de Laon depuis trois ans, d'être l'âme de cette conspiration. Louis accourut en toute hâte, chassa le prélat de son siège, le dépouilla de ses revenus, et retira à ses officiers les charges qu'ils exerçaient pour les donner à des hommes dont la fidélité lui était moins suspecte.

L'année suivante, des troubles ayant éclaté dans la Bourgogne, Louis s'y transporta pour les apaiser. Aussitôt, Herbert qui n'avait pas abandonné ses projets, résolut de recommencer la guerre au mépris de la trève. Les ducs de France et de Normandie joignirent leurs troupes aux siennes, et ils vinrent ensemble attaquer Reims qui tomba en leur pouvoir. L'ar-

chevêque Artaud fut contraint de s'enfuir, et les confédérés mirent à sa place sur le siège épiscopal de Reims le jeune fils d'Herbert.

Ces trois seigneurs se dirigèrent ensuite sur Laon à la tête de leur armée, espérant emporter cette place par une brusque attaque, avant que Louis ait eu le temps d'accourir à son secours. Mais la ville se défendit avec vigueur, et, au bout de sept semaines, les assiégeants n'avaient encore fait aucun progrès.

Cependant, Louis accourait à marches forcées. Il rencontra sur son chemin et accueillit l'archevêque Artaud qui errait en fugitif avec ses parents, traversa l'Aisne sans obstacle, et se présenta devant Laon au grand étonnement des assiégeants qui ne l'attendaient pas sitôt. Ils décampèrent la nuit suivante, se retirèrent à Pierrepont et de là marchèrent à la rencontre d'Othon-le-Grand, empereur d'Allemagne, qu'ils avaient appelé à leur aide.

Othon s'avançait à la tête d'une puissante armée. Louis voyant l'impossibilité de lui tenir tête, quitta la ville de Laon après l'avoir mise en état de défense, et se retira en Bourgogne avec ses troupes. Othon le poursuivit jusqu'à la Seine, ravageant le Laonnois et la Champagne, et se rendit ensuite à Attigny où les seigueurs rebelles lui rendirent foi et hommage comme à leur souverain légitime. Mais Othon, rappelé en Allemagne par ses affaires, quitta bientôt la France. Aussitôt Louis rentra dans le Laonnois et vint mettre le siège devant le château de Pierrepont occupé par les troupes confédérées. Après leur soumission, il se dirigea vers la Lorraine pour y faire des courses. Alors Othon s'avança pour le combattre ; mais les deux rois entrèrent en arrangement et une trève fut conclue entre eux.

De retour à Laon, Louis chassa les deux gouverneurs de la ville et du château qu'on accusait de vouloir les livrer au comte de Vermandois. Ils furent remplacés par l'ancien comte Rotgaire dont Louis faisait beaucoup de cas, quoiqu'il eût

embrassé le parti d'Herbert. Néanmoins, le roi dans la crainte d'une trahison, l'emmena avec lui en Bourgogne lorsqu'il s'y rendit pour y faire de nouvelles levées de troupes.

Les rebelles recommencèrent aussitôt les hostilités et accoururent mettre le siège devant Laon. Louis qui ne se trouvait pas en force pour venir les attaquer, essaya de faire une diversion. Il entra dans le Porcien à la tête de son armée et se mit à le ravager. A cette nouvelle, Herbert et Hugues s'avancent sur ce pays, et dérobant leur marche au roi, fondent tout-à-coup sur son camp, font un grand carnage de ses troupes qui n'étaient point sur leurs gardes, et les dispersent. Le roi lui-même faillit être pris : il s'échappa avec peine à la tête d'une poignée d'hommes, suivi du comte Rotgaire et de l'archevêque Artaud, dont les bagages furent pris.

Louis parvint à se refugier à Laon où sa présence releva le courage de ses partisans abattu par cet échec. Aussi, lorsque Hugues et Herbert se présentèrent devant les murs de cette ville, ils trouvèrent les troupes du roi et les habitants disposés à une vigoureuse résistance, et après des attaques longues et sans résultat, ils se virent contraints de lever le siège.

Cependant, la position de Louis était presque désespérée. Sans royaume, sans troupes, sans amis, sans alliés, il se voyait entouré d'ennemis puissants qui étaient eux-mêmes appuyés par le roi de Germanie. Dans cet extrême danger, Louis recourut au pape : sur sa demande, un légat vint en France ordonner aux rebelles de rentrer dans le devoir, sous peine d'excommunication. Guillaume, duc de Normandie, ayant à cette menace posé les armes, fut choisi pour médiateur. Louis lui envoya aussitôt un ambassadeur ; mais cet ambassadeur étant mort en route, le roi se décida à aller trouver le duc en personne. Guillaume le reçut avec honneur et lui donna des troupes avec lesquelles Louis vint camper sur les bords de l'Oise. Herbert et Hugues en avaient rompu les ponts et occupaient l'autre rive. Néanmoins, on entama des pourparlers

qui amenèrent une paix définitive. Herbert et les autres seigneurs se soumirent au roi. Le comté de Laon ne fut pas rendu à ce seigneur; mais son fils fut confirmé sur le siège de Reims, et Raoul rétabli sur celui de Laon.

On célébra à Laon par des fêtes brillantes le retour de la paix. Peu de temps auparavant, il était né un fils à Louis : il fut baptisé pendant ces fêtes ; le duc Guillaume de Normandie le tint sur les fonts, et on lui donna le nom de Lothaire.

La mort délivra enfin Louis d'Outremer d'un vassal dont l'ambition et la turbulence lui avaient donné tant d'embarras. Herbert, comte de Vermandois, mourut l'année suivante, c'est-à-dire en 942. Les historiens ne sont pas d'accord sur les circonstances de son décès. Selon les uns, Herbert serait mort tranquillement ; selon les autres il aurait péri par le dernier supplice et aurait été pendu sur un monticule situé à une lieue de Laon près de l'ancienne route de Laon à St-Quentin, éminence qui porte encore dans le pays le nom de *Mont-Herbert*.

Au reste, les circonstances de cette exécution sont rapportées de deux manières. Après sa réconciliation avec le roi, Herbert se trouvant à Laon auprès de ce prince, la conversation tomba sur les dernières guerres qui avaient troublé le royaume. « De quel supplice doit-on, lui demanda le roi, punir le sujet qui a trahi son roi? De la hart, » répondit précipitamment Herbert, qui ne pensait pas porter une accusation contre lui-même. On en resta là pour le moment; mais quand Herbert se mit à table, il trouva par écrit sous son assiette la sentence qu'il venait de formuler. Aussitôt, il fut saisi et entraîné sur la route de Saint-Quentin pour y être attaché à la potence. On raconte qu'il ne voulut pas se laisser toucher par le bourreau : il fit approcher son cheval, et se passant lui-même la corde au cou, il lança sa monture et resta suspendu au gibet.

Selon l'autre version, Louis tint un conseil à Laon pour y juger les assassins de son père. Pendant la séance, un messager se présenta porteur d'un paquet qu'il disait venir d'An-

gleterre. Louis l'ouvrit et sourit en en prenant lecture, ce qui donna occasion aux seigneurs de lui demander le sujet de sa joie. Ce prince leur répondit qu'on le priait de décider à quelle peine devait être condamné un laboureur qui, ayant invité son maître à dîner, l'avait tué au milieu du repas. Tous les seigneurs dirent qu'il méritait la mort, et Thibaut de Champagne ajouta que, pour joindre l'infâmie au supplice, le traître devait être pendu. Herbert exprima la même opinion : « Eh bien, lui dit le roi, tu as prononcé contre toi-même, car tu es un scélérat digne du gibet, puisque tu as fait périr le roi, mon père et ton souverain ! » A l'instant le comte de Vermandois fut saisi et attaché au gibet préparé pour lui.

La même année, Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie, mourut assassiné par le comte de Flandres et laissant son duché à son fils Richard, plus tard surnommé sans peur. Richard n'avait que dix ans ; Louis-d'Outremer crut que le bas âge de cet enfant lui permettrait de s'emparer facilement de son héritage. Il s'entendit donc avec Hugues-le-Grand et ils convinrent de s'aider mutuellement pour parvenir à partager la Normandie.

A cet effet, le roi se rendit à Rouen, réclama la tutelle du jeune Richard, l'obtint avec peine et seulement après avoir solennellement juré de venger la mort de son père ; puis, sous prétexte de faire élever le jeune duc dans les mœurs des Français et l'élégance de la cour, il l'amena à Laon, où il le retint dans une captivité déguisée.

En même temps, Arnoul, comte de Flandres, qui craignait que Louis ne mît à exécution le serment qu'il avait fait de venger sur lui la mort de Guillaume Longue-Epée, lui envoya des ambassadeurs avec la mission apparente de venir le disculper du crime qu'on lui imputait, mais en réalité pour lui représenter comme facile la conquête de la Normandie et lui offrir dans cette entreprise ses trésors et l'appui de ses troupes.

Louis accepta ces offres, et au printemps de l'année 944 il se mit à la tête de son armée et envahit la Normandie. Les

Normands occupés à une guerre contre les Bretons firent peu de résistance. Rouen lui ouvrit ses portes ; plusieurs seigneurs de ce pays vinrent lui faire hommage ; enfin, son entreprise semblait devoir être couronnée d'un plein succès, lorsqu'un évènement imprévu changea tout-à-coup la face des affaires.

Louis, dans la crainte d'une évasion de Richard lui avait défendu de sortir, sans une permission expresse, de la ville de Laon, où on le laissait d'ailleurs librement circuler. Un jour que le roi était allé chasser, il prit envie à Richard d'en faire autant. Aussitôt il monte à cheval, et, suivi de quelques uns de ses domestiques, il descend la montagne, chasse dans la campagne environnante sans trop s'éloigner cependant, et fait en sorte de rentrer dans la ville avant le retour du roi.

Mais à son arrivée, celui-ci apprit cette infraction à ses ordres : il en reprit vertement le jeune duc, le menaça, dit-on, de lui faire couper les jarrets en cas de récidive, et pour plus de sûreté, le fit enfermer dans le château Gaillot, où des gardes furent chargés de ne pas le perdre de vue.

Le danger que courait le jeune Richard inspira à l'un de ses serviteurs nommé Osmond, la pensée de tout tenter pour le sauver. A cet effet, il lui conseilla de contrefaire le malade, de prendre peu de nourriture afin de paraître vraiment souffrant, et de garder le lit. Ce régime changea bientôt les traits du jeune duc, et la maladie de langueur dont il paraissait atteint, fit insensiblement relâcher la surveillance à son égard. C'est ce que désirait Osmond.

Un jour que le roi donnait un grand repas aux officiers de sa cour, les gardes de Richard, poussés par la curiosité, crurent pouvoir laisser seul leur captif, qui leur paraissait hors d'état de faire aucune tentative d'évasion. Mais Osmond ne laissa pas échapper cette heureuse occasion. Il monte aussitôt à la chambre de Richard, l'enveloppe dans une botte de foin, le porte dans l'écurie, l'attache ainsi caché sur un cheval qu'il monte lui-même, jette encore sur lui un grand

manteau, puis sort du château sans que l'on s'aperçoive de rien et gagne le pied de la montagne où des chevaux l'attendaient. Là, il fait monter Richard sur un cheval et parvient à gagner Coucy qui appartenait à Bernard, comte de Senlis, et oncle du jeune duc.

En apprenant cette évasion, Louis entra .en fureur et ordonna que les gardes de Richard fussent mis à mort en punition de leur négligence. Il employa ensuite tous les moyens pour reprendre Richard et fit à Bernard de brillantes offres afin de la déterminer à lui livrer son neveu; mais le comte de Senlis loin de se laisser gagner, détermina les comtes de Paris et de Vermandois ainsi que d'autres seigneurs, à prendre les intérêts de Richard, et tous ensemble déclarèrent la guerre à Louis.

De leur côté, les Normands avaient appelé les Danois à leur secours. Louis, bloqué par eux dans Rouen où il s'était rendu après cette évasion, essaya de les éloigner en traitant avec eux; mais une querelle s'étant engagée entre les troupes Françaises et celles de Bernard-le-Danois, les premières furent vaincues et le roi obligé de se réfugier dans une île de la Seine, où il fut fait prisonnier.

On le força alors, pour recouvrer sa liberté, de renoncer publiquement à ses prétentions sur la Normandie; puis, au lieu de le relâcher on le livra à Hugues, comte de Paris, et celui-ci exigea que Laon lui fût livré pour prix de la rançon du roi. En vain Gerberge, femme de Louis-d'Outremer, chercha par tous les moyens à rappeler le duc de France à d'autres sentiments: elle ne put rien gagner sur lui; et pour mettre un terme à la captivité du roi qui durait depuis un an, elle se vit obligée de lui livrer cette ville en l'année 946.

Aussitôt libre, Louis chercha à former des alliances au moyen desquelles il pût combattre les rebelles et recouvrer ses domaines. Othon, roi de Germanie, conduisit à son secours une armée de 100,000 hommes et vint avec lui mettre le siège devant Laon. Mais Hugues y avait placé un gouverneur courageux qui

avait eu soin d'amasser dans la ville des troupes et des vivres, et qui fit une vigoureuse résistance. Louis et Othon abandonnèrent ce siège et allèrent attaquer Reims, dont ils s'emparèrent; puis, portant leurs armes dans le duché de France, ils le ravagèrent et s'avancèrent jusqu'à Rouen où les troupes confédérées ayant éprouvé un échec elles se trouvèrent contraintes de battre en retraite.

Sur ces entrefaites, le siège épiscopal de Laon devint vacant par la mort de l'évêque Raoul qui l'occupait depuis douze ans. Les ecclésiastiques et le peuple toujours affectionnés à leur souverain légitime, saisirent cette occasion de lui donner, malgré la présence des troupes du duc de France, une marque de leur attachement secret. Ils portèrent donc leurs suffrages sur Roricon, fils naturel de Charles-le-Simple et diacre de l'église de Laon. Mais Roricon ne pouvant remplir les fonctions de son ministère dans une ville occupée par l'ennemi de son souverain et de son parent, se retira à Pierrepont avec quelques chanoines et plusieurs autres clercs, et transporta provisoirement dans ce lieu le siège de l'évêché. Il ne revint à Laon que quand le roi y fut lui-même rentré, en 950.

Cependant, le pape prit en main les intérêts de Louis-d'Outremer. Il nomma un légat chargé d'assembler des conciles pour prendre connaissance des différents entre ce prince et les seigneurs français et y mettre un terme.

Un premier concile fut réuni à Ingelheim : Louis et Othon, roi de Germanie, s'y trouvaient. Le roi de France vint jouer le rôle de solliciteur devant cette assemblée étrangère. Après que le légat eut annoncé l'objet du synode, ce prince se leva et parla en ces termes : « Personne de vous n'ignore que » des messagers du comte Hugues et des autres seigneurs de » France sont venus me trouver au pays d'Outremer, m'in- » vitant à rentrer dans le royaume qui était mon héritage » paternel. Mais peu de temps après, le comte Hugues s'est » emparé de moi par trahison, m'a déposé et emprisonné

» durant une année entière. Je n'ai obtenu ma délivrance » qu'en lui remettant la ville de Laon, la seule des domaines » de la couronne que mes fidèles occupassent encore. Tous » ces malheurs qui ont fondu sur moi depuis mon avènement, » s'il y a quelqu'un qui soutienne qu'ils me sont arrivés par » ma faute, je suis prêt à me défendre de cette accusation, » soit par le jugement du synode et du roi ici présent, soit » par un combat singulier. »

Après ces plaintes, le concile excommunia Hugues, comte de Paris, et Othon, rassemblant une armée, se mit à sa tête avec Louis-d'Outremer et le duc de Lorraine. Ils prirent Mouzon, pénétrèrent dans le Laonnois et s'emparèrent avec beaucoup de peine du château de Montaigu. Ils vinrent ensuite investir Laon, et s'emparèrent de l'abbaye de Saint-Vincent. Mais le lieutenant de Hugues, retranché derrière les remparts de la ville, s'y maintint malgré tous leurs efforts.

Les évêques se rassemblèrent alors en concile dans l'église de Saint-Vincent. Ils citèrent Thibaut, gouverneur de Laon pour Hugues, et le menacèrent des peines spirituelles s'il ne rendait pas la ville à son légitime possesseur; mais ils ne purent rien obtenir. Les foudres de l'excommunication lancées contre Hugues, ne produisirent pas plus d'effet, et les soldats d'Othon, voyant les difficultés du siège, refusèrent de prolonger leur service et se débandèrent.

Louis, obligé de se retirer, ne perdit pas pour cela de vue la capitale de ses domaines. Il y noua des intelligences, et, dans l'hiver de 949, profitant d'un temps affreux qui ne laissait pas craindre un coup de main, il se met à la tête de quelques troupes, s'avance sur Laon à marches forcées, arrive sous ses murs pendant la nuit, fait dresser des échelles et se rend maître de la ville.

Les troupes d'Hugues, surprises à l'improviste, se renfermèrent dans la grosse tour que Louis avait lui-même fait contruire auprès de la porte Mortée, et tous ses efforts pour s'en

emparer échouèrent devant la résistance des assiégés. Alors, pour les empêcher de faire des courses dans la ville et de la reprendre, Louis fit construire en dedans un mur élevé qui interceptait la communication entre la ville et cette tour, et le fit garder par des soldats (voyez t. Ier, p. 69).

Cependant, Hugues, à la nouvelle de ces évènements, accourut à la tête de ses troupes. Il renforça d'abord les garnisons de la grosse tour et du château Gaillot, puis résolut d'employer aussi la ruse pour recouvrer la ville. A cet effet, il s'éloigne de Laon, se dirige vers le Portien et entame des négociations avec Louis qui se trouvait à Reims. Lorsqu'il crut la garnison de Laon endormie par ses propositions de paix, il se présenta tout à coup devant ses murs et tenta plusieurs assauts qui furent vigoureusement repoussés par la garnison royaliste et les habitants. Hugues fut alors contraint d'abandonner son entreprise et de se retirer.

Fatigués et épuisés par ces longues luttes, les parties belligérantes songèrent enfin l'année suivante à conclure une paix définitive. Othon, roi de Germanie, fut le médiateur de cette paix par laquelle Louis-d'Outremer rentra en possession pleine et entière de la ville de Laon, de la grosse tour et du château Gaillot.

Mais il semble qu'il était dans la destinée de Louis d'avoir une vie toujours agitée. A peine avait-il conclu cette paix qui semblait lui promettre un peu de repos, qu'il rencontra dans sa propre famille des sujets de chagrin.

Ogine ou Otgive, sa mère, s'était retirée dans l'abbaye de Notre-Dame de Laon, qu'il lui avait donnée en douaire. Mécontente de Louis qui lui avait refusé une seconde abbaye, blessée de voir son crédit éclipsé par l'ascendant que sa bru avait pris sur l'esprit du roi, Otgive fréquentait peu la cour; elle se tenait chez elle où elle était constamment entourée des seigneurs qui recherchaient sa société à cause des agréments de son esprit et de l'élégance de ses mœurs. Elle eut ainsi

l'occasion de voir souvent les fils du comte de Vermandois, parmi lesquels elle distingua surtout Herbert, le quatrième des cinq frères. Herbert était seulement âgé de 32 ans ; Otgive en avait 45 : néanmoins, ils s'éprirent l'un pour l'autre, et cette dernière, oubliant qu'Herbert était le fils de celui à qui l'on imputait la mort de son mari, Charles-le-Simple, consentit à s'enfuir avec lui et à l'épouser.

Un jour donc, une troupe de cavaliers vient mettre pied à terre devant la porte de l'abbaye de Notre-Dame : aussitôt Otgive paraît, monte à cheval et s'éloigne avec cette escorte comme si elle allait à la promenade. Mais bientôt le roi et toute la ville apprirent qu'elle s'était enfuie avec le jeune fils du comte de Vermandois. Dans un premier mouvement de colère, il lui reprit l'abbaye de Notre-Dame et le domaine d'Attigny; mais il les lui rendit bientôt après. Malgré son âge avancé, Otgive eut deux fils et une fille de son jeune époux.

Cette affaire était à peine terminée que le pays fut de nouveau désolé par une invasion de barbares. En 954, une brouille survenue entre le roi Othon et le duc Conrad, fut la cause de ces malheurs. Ce dernier, dépossédé de la Lorraine, appela les Hongrois à son secours, et ceux-ci après avoir envahi la Lorraine et le pays de Cologne, traversèrent le Vermandois et s'avancèrent dans le Laonnois où ils mirent tout à feu et à sang. Louis vit avec douleur du haut des remparts de Laon, que ces barbares n'osèrent attaquer à cause de la force de son assiette, des ravages auxquels il ne pouvait porter aucun remède.

Cette même année fut aussi celle de sa mort. Pris d'une vive douleur par la perte de son plus jeune fils Louis qui venait de mourir, ce prince monta à cheval pour faire diversion à sa douleur, et se dirigea sur Reims. En route, il rencontra un loup; l'ayant voulu poursuivre, son cheval effrayé le renversa, et il fut si grièvement blessé dans sa chûte, qu'il en mourut quelques jours après.

Louis laissait de sa femme Gerberge, deux fils, Lothaire et Charles, et deux filles. Lothaire, l'aîné, n'avait alors que 13 ans; néanmoins, depuis 3 ans, Louis se l'était associé et il lui succéda sur le trône.

Quelques années après, à l'instigation de Thibaut, comte de Blois, qui était mal avec le duc de Normandie, dont il avait cependant épousé la mère, Lothaire déclara la guerre à Richard. Celui-ci appela les Danois à son secours; Lothaire et Thibaut furent battus, et ces étrangers vinrent ravager les domaines du roi et du comte.

Ces hostilités duraient depuis deux ou trois ans, lorsque les évêques de France s'assemblèrent à Laon, en 963, pour aviser aux moyens de les faire cesser. A l'évêque de Chartres, député par le concile vers le duc de Normandie, celui-ci se plaignit avec amertume que Lothaire eût deux fois cherché à se saisir déloyalement de sa personne, et que Thibaut se fût emparé d'Evreux en pleine paix. Néanmoins, il ne se refusa pas de conclure une trève, qui fut bientôt après changée en une paix définitive.

Lothaire s'engagea ensuite, en 965, dans une guerre contre Arnoul, comte de Flandres. Aidé de Roricon, évêque de Laon, qui avait sur les Flamands une grande influence, il lui enleva successivement les villes d'Arras, de Douai et plusieurs autres, et parvint à conserver par un traité une partie de ses conquêtes.

Cependant, le frère puiné de Lothaire, Charles, nourrissait un grand mécontentement de n'avoir point été appelé selon l'usage au partage du royaume, et de se trouver sans domaine. A l'instigation de deux évêques ambitieux, Diédric de Metz et Adalberon qui venait de succéder à Roricon dans le siège de Laon, Charles complota de se rendre maitre de cette ville par surprise.

Adalberon devait à Lothaire sa nomination à l'évêché de Laon : mais, non content de souiller la couche de son bien-

faiteur en entretenant des relations coupables avec sa femme Emma, il voulut encore le trahir dans cette circonstance. Il n'est pas tout à fait invraisemblable qu'Adalberon eût déjà des intelligences avec Hugues Capet, et qu'en excitant les deux frères l'un contre l'autre, il ne cherchât dès-lors, comme Charles lui-même l'en accusa plus tard, de consommer la ruine de la maison royale par les mains de ses propres membres.

De son côté, Charles avait fait valoir les droits de sa mère Gerberge sur la Lorraine, et Othon II, roi de Germanie, pour empêcher qu'il ne suscitât des troubles dans le pays, offrit de lui céder toute la Basse-Lorraine, si toutefois il voulait le reconnaître pour son maître suzerain. Charles accepta ces conditions et consentit à devenir le vassal d'un prince étranger. Il s'aliéna ainsi l'opinion publique, et fut lui-même cause que plus tard il vit ses droits au trône de France méconnus.

En effet, c'était là un étrange oubli des droits de Lothaire, car, en sa qualité de fils aîné de Gerberge et de roi de France, cette province ne pouvait relever que de lui. Aussi Lothaire mécontent se hâta de prendre les armes à la nouvelle que son frère avait accepté une partie de la Lorraine sous l'hommage du prince Othon. Il envahit cette province rapidement, se rendit maître des villes et se fit prêter un serment de fidélité par les principaux du pays. Il s'avança ensuite en diligence sur Aix-la-Chapelle, faillit surprendre Othon comme il allait se mettre à table, ravagea tout le pays et revint à Laon chargé de butin.

Aussitôt son départ, en 978, Othon se hâta de rassembler une armée, ravagea à son tour la Champagne, le Laonnois et le Soissonnais sans que Lothaire pût l'en empêcher, et poussa jusqu'à Paris dont il brûla les faubourgs. Attaqué alors par Lothaire, Hugues Capet et Henri, duc de Bourgogne, réunis, Othon fut repoussé jusqu'à Soissons où une partie de ses troupes périt en traversant la rivière d'Aisne qui était débordée, puis, toujours poursuivi, il traversa le Laonnois et se retira derrière la Meuse.

Cependant, Adalberon n'avait pas abandonné ses projets de trahir le roi, et aussitôt qu'il vit la paix rétablie, il partit pour la Lorraine sous prétexte de visiter sa famille, mais en réalité pour s'entendre avec Charles. En effet, celui-ci rassembla des troupes en secret, et en 981 il parut tout-à-coup devant les murs de Laon à la tête d'une armée.

Adalberon était déjà revenu dans cette ville; mais son absence l'avait rendu suspect : il ne put agir parce qu'il était surveillé; et les Lorrains ayant été repoussés dans leur attaque, Charles fut contraint de se retirer. Les deux frères se réconcilièrent deux ans après.

Lothaire qui venait d'associer à la royauté son fils Louis, âgé de dix-neuf ans, mourut à Reims sur ces entrefaites, c'est-à-dire en 986, empoisonné, dit-on, par sa femme Emma.

Après la mort du roi, Emma et Adalberon jugèrent inutile de cacher leurs relations aux yeux du public. Le scandale fut si grand que le duc de Lorraine, Charles, frère de Lothaire et oncle de Louis V, témoigna hautement l'intention d'y mettre un terme. Emma inquiète de ces menaces résolut de s'y soustraire en se retirant à la cour de Germanie. Elle s'entendit avec l'évêque de Laon et l'archevêque de Reims nommé aussi Adalberon, afin d'enlever Louis V, son fils, et de l'emmener avec elle. Mais le complot fut découvert, et le roi excité par son oncle chassa ignominieusement de la ville de Laon, et l'évêque Adalberon, et sa propre mère Emma. Ensuite, il se porta dans le Rémois à la tête de ses troupes, battit l'archevêque de Reims et s'empara de cette ville.

Cependant, Adalberon de Laon adressa une lettre circulaire aux suffragants de Reims, par laquelle il se plaignait d'avoir été chassé injustement de son siège sur une accusation qu'il repoussait, et protestait contre toute élection qui le remplacerait. Emma, de son côté, cherchait à se laver des accusations portées contre elle : elle écrivit à l'impératrice Adélaïde, sa mère : « Ma douleur est au comble, ô ma souveraine, ma

» mère chérie : j'ai perdu mon mari ; j'espérais en mon fils : » il est devenu mon ennemi. Des hommes qui naguères m'é» taient chers, m'ont abandonnée pour ma perte et celle de » toute ma race. Ils ont répandu contre l'évêque de Laon » d'odieux mensonges : ils le poursuivent et veulent le dépouiller » de son rang pour m'imprimer à moi-même une ignominie » qui me fasse justement perdre le mien. » Une guerre était imminente entre Louis V et Othon III, roi de Germanie et neveu d'Emma, lorsque la duchesse Béatrix, sœur de Hugues Capet, ménagea un accommodement entre les deux monarques. Emma put revenir auprès de son fils, et Adalberon recouvra son siège.

Ces dissentions intestines étaient à peine apaisées, que Louis V mourut en juin 987, après quatorze mois seulement d'un règne dont la courte durée lui valut le surnom de fainéant. On soupçonna sa femme Blanche de l'avoir empoisonné, mais cette accusation ne parait pas fondée.

Louis V n'ayant pas laissé d'enfant, le trône revenait de droit à Charles de Lorraine, son oncle et le dernier rejeton de la race de Charlemagne. Mais, comme nous l'avons dit, Charles s'était aliéné l'opinion publique en consentant à devenir le vassal d'un prince étranger. Il avait d'ailleurs pour compétiteur un homme plus puissant et plus habile que lui. Hugues Capet, duc de France, convoitait depuis longtemps pour lui-même un trône sur lequel s'étaient assis son grand oncle et son grand père. Il saisit sans perdre de temps l'occasion qui se présentait, et bientôt Charles de Lorraine apprit à la fois et la mort de son neveu, et la vacance du trône, et l'élévation de Hugues qui s'était fait proclamer roi à Noyon par ses parents, ses amis et ses vassaux.

Dans ces conjonctures difficiles, Charles appuyé cependant par plusieurs seigneurs puissants, comme les ducs de Bourgogne et de Normandie, les comtes de Troyes, de Blois et de Vermandois, demeura dans une inaction que l'on a peine à

comprendre. Hugues, au contraire, ne perdait pas un instant pour détruire une ligue aussi formidable. Dès la même année, il attaquait successivement les comtes de Flandres et de Vermandois et les forçait de se ranger dans son parti. Les comtes de Troyes et de Blois effrayés se soumirent d'eux-mêmes, et Hugues alla, en 988, assiéger le duc d'Aquitaine dans Poitiers.

Charles se réveilla enfin de sa léthargie : il rassembla des troupes et vint à leur tête mettre le siège devant la ville de Laon dont Hugues s'était emparée à la mort de son neveu. Reçu avec vigueur par les assiégés, excités à une vigoureuse résistance par Emma et Adalberon qui craignaient le ressentiment de ce prince, Charles aurait vu sans doute ses efforts annulés, s'il n'avait trouvé dans l'intérieur même de la ville quelqu'un pour la lui livrer.

Il y avait alors dans l'église de Laon un jeune clerc du nom d'Arnoul. Cet Arnoul était fils naturel de Lothaire et se trouvait par conséquent neveu de Charles de Lorraine. Il résolut avec quelques amis et des habitants de faire rentrer son oncle en possession de l'héritage paternel. Une nuit donc, les troupes de Charles furent introduites sans bruit dans la ville, la garnison surprise fut égorgée, et Emma ainsi qu'Adalberon saisis avant d'avoir pu fuir, furent enfermés dans une prison.

A ces nouvelles, Hugues abandonna précipitamment le siège de Poitiers et marcha en diligence vers Laon à la tête de son armée. Le coup de main qu'il tenta d'abord n'ayant eu aucun succès, il changea le siège en blocus et la ville fut étroitement resserrée. Bientôt, la disette se fit cruellement sentir, et au bout de sept semaines on allait se trouver dans la nécessité de capituler, lorsqu'un jour Charles croyant remarquer que les assiégeants ne sont pas sur leurs gardes, rassemble ses troupes à la hâte et commande une sortie générale. Aussitôt soldats et habitants se précipitent dans le camp ennemi, mettent en fuite les troupes de Hugues, massacrent ceux qui veulent résister, ruinent leurs ouvrages, mettent le feu à leurs tentes et rentrent dans la ville chargés d'un grand butin.

Mais, bientôt, Hugues se représenta devant Laon à la tête d'une nouvelle armée. Ce siège ne fut pas pour lui plus heureux que le premier, et il se vit obligé de se retirer une seconde fois après être convenu d'une trève avec Charles.

L'hiver de l'année 989 avait été très-sec ; il en résulta une grande disette. Cela n'empêcha pas Charles de faire des entreprises sur les villes ou châteaux qui tenaient pour Hugues. Cette année, il mit le siège devant Montaigu et s'en empara ; puis il courut ravager le Soissonnais et le Rémois et rentra à Laon chargé de butin.

En présence de cette activité, Hugues résolut d'abandonner le sort des armes et de recourir à la ruse pour triompher de son compétiteur. Il fit d'abord des propositions à Arnoul, le neveu de Charles et qui lui avait livré la ville de Laon : il lui offrit l'archevêché de Reims s'il voulait se détacher de son oncle. Arnoul accepta mais avec l'intention de livrer à Charles la ville de Reims comme il avait fait de celle de Laon.

A peine nommé à ce siège par l'influence d'Hugues Capet, Arnoul réalisa le projet qu'il avait formé. Dans l'été de l'année 990, les troupes de Charles se présentent tout-à-coup devant les murs de Reims, dont une porte leur fut aussitôt livrée. Pour donner le change, Arnoul excommunia ceux qui avaient pillé son église, puis il se laissa emmener prisonnier à Laon où Charles ne lui rendit la liberté qu'en exigeant de lui des ôtages. Néanmoins, Hugues découvrit bientôt la vérité. Il somma d'abord Arnoul de se rendre auprès de lui, ce que ce prélat se garda bien de faire ; puis, il sollicita le pape de procéder à sa déposition, mais il ne réussit pas davantage.

Pendant ce temps, Adalbéron, rentré en grâce auprès de Charles, était parvenu à captiver sa confiance à ce point que ce prince l'avait nommé son premier ministre. Néanmoins, il nourrissait toujours le projet de le perdre et tramait en secret avec Hugues, une trahison qui leur réussit.

Dans les premiers mois de l'année 991, Hugues, après avoir

fait ses préparatifs, se dirigea vers Reims comme pour en faire le siège; mais, tournant tout à coup du côté de Laon, il investit cette ville et l'attaqua avec vigueur. La défense ne fut pas moins vive, et au bout de deux mois de siège, il ne se trouvait pas plus avancé que le premier jour. Alors, Adalbéron corrompit un portier de la ville, et dans la nuit du jeudi saint, 2 avril 991, Hugues et ses troupes furent introduits dans la place. Charles et son épouse, brusquement réveillés par le tumulte, se sauvèrent à la hâte de leur palais et s'enfermèrent dans la grosse tour : mais le manque de provisions et de défenseurs les obligea bientôt de se rendre : ils furent conduits à Orléans et renfermés dans une prison, où Charles mourut au bout de deux ans. Quant à Arnoul, archevêque de Reims, il fut bientôt après déposé dans un concile que Hugues Capet rassembla à Basles.

Ainsi finit la race des Carlovingiens qui avaient occupé le trône pendant plus de cinq siècles : ainsi commença celle des Capétiens qui devait s'y maintenir pendant huit cents ans. Qui peut dire les destinées réservées à la ville de Laon, si la fortune avait secondé l'activité de Louis-d'Outremer, de Lothaire et de Charles; si la mort n'avait moissonné à la fleur de l'âge ces derniers rejetons de Charlemagne? Sans doute il n'est pas téméraire de le supposer, si leurs efforts avaient été plus heureux et leur carrière plus longue, Laon, cette petite et seule ville de leur domaine serait devenue le centre d'une province étendue, la capitale peut-être du vaste royaume que les Capétiens parvinrent à constituer par la suite.

Hugues ne survécut pas longtemps à Charles de Lorraine, car il mourut moins de cinq ans après lui. Robert, son fils, qu'il avait associé à la couronne depuis trois ans, lui succéda en 996 et fut couronné à Laon, qui avait cependant cessé d'être la capitale du royaume.

A peine monté sur le trône, Robert eut avec le turbulent évêque de Laon des démêlés dont on ignore la cause, et à la

suite desquels Adalbéron se saisit en son propre nom de la ville de Laon. Accusé dans un synode tenu à Compiègne, ce prélat se reconnut coupable et implora la clémence du roi, promettant de lui rendre cette ville. Mais lorsque Arnoul, archevêque de Reims, voulut en reprendre possession au nom du roi, Adalbéron le fit arrêter avec les soldats qui l'accompagnaient et jeter en prison.

Robert invoqua alors l'autorité du pape, et, rassemblant des troupes, il vint à leur tête former le siége de Laon en l'année 1000. On ignore de quelle manière se termina cette entreprise; on sait seulement qu'Adalbéron parvint à rentrer dans les bonnes grâces du roi (1).

Peu d'années après, Laon vit s'élever dans ses murs un établissement de bienfaisance dont le besoin se faisait vivement sentir depuis longtemps. Nous voulons parler de l'Hôtel-Dieu qui fut fondé par le chapitre de la cathédrale en l'année 1019 (Voyez t. 1er, p. 291).

En cessant d'être la capitale du royaume, la ville de Laon vit encore souvent les rois de France venir faire des séjours plus ou moins longs dans ses murs; mais elle resta en dehors du mouvement général, et dès lors son histoire tombe dans une obscurité complète. On ne sait absolument rien des évènements qui purent y avoir lieu dans le cours du 11me siècle, et pourtant il est difficile de croire que, dans une période de temps aussi longue, il ne s'y soit rien passé qui méritât d'être transmis à la postérité.

Cette ville n'échappa sans doute point à la terrible famine qui désola la France entière pendant trois ans, de 1030 à 1033. Après avoir mangé de l'herbe et des racines, les populations s'attaquèrent aux souris, aux rats et aux animaux les plus immondes, et l'on vit dans certains pays non seulement des hommes manger de la chair humaine, mais même des

(1) M. Devisme parle d'un concile qui se serait tenu à Laon en l'année 1018; aucun autre historien n'en fait mention. Il veut peut-être parler de celui qui s'était tenu 3 ans auparavant au mont Sainte-Marie (Mont-Notre-Dame.)

mères dévorer leurs enfants ou des enfants dévorer leurs parents.

Après la mort de Robert, arrivée en 1031, sa veuve Constance qui préférait Robert son second fils à l'aîné Henri, voulut le faire monter sur le trône de France au détriment de ce dernier. Laon avait alors pour gouverneur un homme entièrement dévoué à Constance; il sut faire déclarer cette ville en faveur de Robert. Mais Henri, qui s'était réfugié auprès du duc de Normandie, ne tarda pas à revenir à la tête d'une armée considérable pour conquérir son royaume. Après s'être successivement emparé de Compiègne, de Noyon, de Reims et de plusieurs autres villes, il fit également rentrer Laon sous son obéissance.

En 1087, la peste se répandit des Pays-Bas dans le Laonnois et fit de grands ravages dans la ville de Laon. Pour obtenir la cessation de ce fléau, on apporta du Rémois les châsses de saint Thierry et de saint Théodulphe, et on les promena processionnellement par les rues, selon l'usage du temps.

Sept ans après, il arriva à Laon un évènement tragique que nous devons raconter ici, car il est une peinture fidèle des mœurs et des croyances de ce temps.

Il y avait alors à Chivy, village du domaine des évêques de Laon, un homme qui, parmi ses enfants, affectionnait particulièrement l'une de ses filles. Lorsqu'elle fut devenue nubile, il la maria : la bonne intelligence était telle entre le beau-père, la belle-mère et le gendre, que celui-ci demeurait avec sa femme sous le même toit et couchait avec eux dans le même lit. De son côté, la belle-mère s'éprit pour son gendre d'une vive affection; et comme elle l'entourait de toute sorte de soins, le bruit se répandit dans le public qu'elle entretenait avec lui des relations coupables.

Ces bruits injurieux vinrent bientôt à l'oreille de cette femme, et son amitié se changea aussitôt en haine; elle résolut donc de faire périr celui qui y donnait lieu quoiqu'involontairement, croyant par cette action éloigner d'elle tout soupçon d'adultère.

A cette fin, elle s'adressa à deux marchands du Hainaut, et leur offrit une somme de 20 sous (environ 20 fr. d'aujourd'hui), s'ils voulaient la débarasser de son gendre. Ces conditions ayant été acceptées, elle les cacha dans la cave; et lorsque celui-ci rentra, elle l'y envoya tirer du vin. Au moment qu'il remplissait son vase sans défiance, les deux assassins se jetèrent sur lui et l'étranglèrent. Sa belle-mère le fit ensuite porter tout habillé et placer sur le lit dans la position d'un homme qui sommeille.

Peu de temps après, le beau-père et sa fille rentrèrent et se mirent à table; la belle-mère dit à celle-ci d'aller réveiller son mari qui dormait : mais après l'avoir appelé, voyant qu'il ne répondait pas, elle le poussa de la main et s'aperçut qu'il avait cessé de vivre.

Quoiqu'une mort aussi subite étonnât tout le monde, on ne pensa pas néanmoins à en accuser la belle-mère du défunt : mais celle-ci, la conscience bourrelée de remords, vint trouver un prêtre et lui confessa son crime. Un long espace de temps s'était écoulé et avait fait oublier cet évènement, lorsque cette femme eut des démêlés avec ce même prêtre : celui-ci, pour se venger d'elle, publia sa confession au mépris des canons, et l'accusa publiquement de la mort de son gendre. Ces propos étant parvenus aux oreilles du vidame de l'évêque, cette femme fut arrêtée et conduite à Laon pour y être jugée.

Elinand, alors évêque de cette ville, consulté sur la peine à infliger dans cette circonstance, pensa qu'un tel crime devait être puni par le feu. La coupable y fut donc condamnée; mais avant de marcher au supplice, elle demanda d'être conduite à l'église cathédrale où, après avoir imploré la miséricorde de la Vierge, elle fit un aveu public de son crime.

Sur le penchant de la montagne, au-dessus de St-Marcel, il y avait alors une petite église qui servait d'oratoire aux *Bretons*, troupe de soldats mercenaires qui habitaient aux

alentours. Auprès de cette église se trouvait une misérable cabane couverte de chaume; la femme de Chivy y fut conduite : on la lia, couverte d'une seule chemise, par les pieds et les mains à l'un des poteaux intérieurs de cette cabane que l'on remplit de nattes de paille, d'épines et de roseaux pris dans les vignes voisines, et l'on mit le feu à cet amas de matières combustibles. Elles s'allumèrent avec une grande rapidité, et lorsque tout fut brûlé, on aperçut avec étonnement la coupable debout et vivante au milieu du brasier, libre de ses mouvements, car ses liens étaient consumés quoique le feu ne parût pas l'avoir atteinte.

A cette vue, les parents du défunt, pleins d'une fureur sacrilège, ranimèrent le feu avec des fagots et des branches d'arbres, et se mirent, les uns à lui jeter des pierres, les autres à la frapper cruellement au travers de la flamme avec le bois de leurs lances, quoiqu'elle leur criât de l'épargner, en disant : « Accordez-moi le pardon de mon crime, car, vous le voyez, » la bienheureuse Vierge à qui je me suis recommandée, me » couvre de sa protection. » Lorsque ce nouveau feu fut éteint, elle reparut encore aussi saine et aussi bien portante qu'auparavant.

Le vidame, frappé de ce spectacle, fit arrêter la barbarie des paysans et conduire cette femme devant lui. Il reconnut avec surprise que le feu, en consumant ses liens et sa chemise, avait respecté ses sourcils et ses cheveux. Aussitôt il la fit conduire à sa maison, couvrir de vêtements, lui accorda sa grâce, et voulut faire appliquer des remèdes sur ses brûlures et sur les blessures dont elle était couverte par suite des coups qu'elle avait reçus : mais elle dit n'en avoir pas besoin. Elle se dirigea ensuite vers l'église cathédrale, au milieu des acclamations du peuple, et vint remercier la Vierge à l'intercession de laquelle elle attribuait d'avoir si miraculeusement échappé à son supplice. Néanmoins, elle mourut trois jours après des suites de cette affaire.

Pendant que ces choses se passaient à Laon, le siège épiscopal de Cambrai était devenu vacant par la mort de l'évêque Gérard. Le clergé et le peuple de cette ville se rassemblèrent aussitôt pour lui donner un successeur; mais chacun ayant sa créature, ils ne purent s'entendre sur le choix à faire. Alors les habitants, en 1095, élurent seuls et sans la participation des ecclésiastiques, un jeune homme nommé Manassès, qui s'empressa de se rendre auprès de l'empereur d'Allemagne, afin d'obtenir ses bonnes grâces et de lui faire agréer son élection. De leur côté, les habitants d'Arras voyant que le clergé de Cambrai ne se pressait pas de donner un successeur à l'évêque défunt, élurent un archidiacre de Térouane, nommé Lambert. Mais le clergé de Cambrai, après avoir réclamé contre cette élection auprès de l'archevêque de Reims, élut à son tour, pour évêque de leur ville, un autre archidiacre nommé Gaucher. Il se trouva dès lors trois compétiteurs au siège épiscopal de Cambrai, Manassès, Lambert et Gaucher. Mais Lambert, élu à Arras, plus adroit que ses rivaux, se transporta à Rome sans perdre de temps, mit le pape dans ses intérêts et en fut sacré.

Sur ces entrefaites, l'élu du clergé de Cambrai, Gaucher, arriva aussi à Rome; n'osant s'élever contre l'élection de Lambert, qui venait d'être sacré par le pape lui-même, il se contenta d'attaquer celle de Manassès. Le souverain pontife ordonna à ce dernier d'abandonner le siège de Cambrai, sous peine d'excommunication, puis renvoya Gaucher devant l'archevêque de Reims, pour en être ordonné, car il n'était pas prêtre. A son tour, l'archevêque de Reims jugea, à ce qu'il paraît, que l'élection de Gaucher était seule canonique, et il se rendit avec lui à Laon, afin de procéder à son sacre en présence d'un grand nombre d'évêques qu'il y avait convoqués. Au moment où l'on allait procéder à cette cérémonie, Manassès se présenta dans l'église cathédrale et protesta contre le sacre de Gaucher. Là-dessus, les évêques s'étant consultés,

déclarèrent l'élection de Gaucher seule valable, excommunièrent Mannassès et le chassèrent de l'église; ensuite, Gaucher fut consacré en grande pompe et on le fit asseoir, en signe de prise de possession, sur le siège d'Elinand, alors évêque de Laon.

Aussitôt sa consécration, Gaucher pensa aux moyens de se défaire de Lambert, comme il avait fait de Manassès; il pria le saint père de lui indiquer un jour où il pût formuler son opposition à la nomination de l'élu d'Arras. Mais ce dernier était retourné à Rome et s'était concilié la bienveillance du souverain pontife par de nouveaux présents. Le pape répondit donc à Gaucher qu'il était disposé à valider sa consécration, s'il voulait surpasser les offrandes de Lambert, et lui donner la somme de 300 marcs d'argent. Gaucher s'y refusa et perdit sa cause; car au jour fixé, lorsqu'il voulut parler pour développer son opposition, le pape l'interrompit brusquement, déclara l'élection de ce dernier seule canonique et excommunia Gaucher. Cette affaire ne se termina pas là : les deux concurrents rentrés en France, continuèrent de se faire la guerre, et leur querelle troubla longtemps encore le diocèse de Cambrai.

CHAPITRE IV.

1106 — 1115.

Différentes vacances du siége épiscopal de Laon. Gaudri est élu; son caractère; fait assassiner Gérard de Quierzy; les portes de Laon lui sont fermées; part pour l'Angleterre. Etat de la ville. Désordres journaliers. Les habitants songent à acquérir une charte de commune. Etat des personnes : les bourgeois, les serfs. Ce que c'était qu'une commune. Les habitants en achètent une aux archidiacres. Droits et franchises inhérents à cette institution. Gaudri d'abord irrité de cette concession, finit par jurer la commune. Nouveau meurtre commis par l'évêque. Il machine la ruine de la commune. Conspiration. La mort de l'évêque est jurée. Soulèvement général. Gaudri assassiné. Meurtre de ses adhérents. La ville et les églises incendiées. Thomas de Marle appelé pour défendre Laon. Abandon de la ville par ses habitants. Laon pillé. Réaction. Vengeances des nobles. — La cathédrale purifiée. Discours de l'arche-

vêque de Reims. Cette église, d'abord restaurée, puis reconstruite. Quêtes pour cet objet. Anselme et Abailard. Disputes scholastiques. Brigandages de Thomas de Marle. Les Laonnois fugitifs assiégés dans Crécy, sont passés au fil de l'épée. Thomas achète sa grâce du roi.

Pendant les 12 années qui suivirent cet évènement, plusieurs évêques se succédèrent sur le siège de Laon. Après la mort d'Elinand, arrivée en l'année 1099, Enguerrand Ier, sire de Coucy, qui se trouvait sous le coup de l'excommunication pour avoir épousé la femme du comte de Namur du vivant même de ce dernier à qui il l'avait enlevée, travailla à faire monter sur le siège de cette ville un homme dévoué qui consentit à l'absoudre et à légitimer son union, et réussit à faire élire l'un de ses parents nommé Enguerrand comme lui. Mais ce prélat mourut au bout de cinq ans.

Le sire de Coucy recommença aussitôt ses intrigues et fit nommer successivement les deux archidiacres de la cathédrale dont l'élection fut cassée par le pape. Alors, il fit porter les suffrages sur un simple clerc nommé Gaudri ou Waldric, officier de la chancellerie d'Angleterre, malgré l'opposition du docteur Anselme, doyen et écolâtre de Laon, homme d'un mérite éminent et qui jouissait dans la ville d'une grande influence.

Gaudri, en effet, ne s'était jamais occupé que de l'art de la guerre et faisait de la chasse son occupation favorite. Il était d'ailleurs léger dans ses paroles, présomptueux, arrogant et illétré. Sa nouvelle position ne changea en rien son caractère, et telle était son inconséquence qu'un jour, comme il venait de faire la dédicace d'une église, ayant rencontré un homme armé d'une lance, il la lui arracha des mains, et s'élançant sur un cheval encore revêtu de ses habits pontificaux et la mitre en tête, il se mit à courir en brandissant cette arme comme un homme qui combat dans une mêlée.

Néanmoins, grâce aux richesses considérables qu'il avait apportées avec lui d'Angleterre, Gaudri vit son élection con-

firmée par le pape. Il avait d'ailleurs eu la précaution pour réussir de faire distribuer à chacun des officiers du souverain pontife une somme de 20 liv. (environ 400 fr. d'aujourd'hui), et il reçut l'onction épiscopale dans l'église de Saint-Ruffin de Langres.

Le sort des saints consulté selon l'usage pendant cette cérémonie, fut peu favorable au nouvel évêque : le livre des évangiles s'ouvrit à ces mots sinistres : « Son glaive percera ton âme. » Cela fut regardé comme un triste présage, et plusieurs ne doutèrent plus que Gaudri ne fût menacé de quelque grand malheur.

Cependant, trois ans s'étaient écoulés sans que rien parut justifier ces funestes pressentiments, lorsqu'une querelle particulière qui se termina par l'effusion du sang fut comme le prélude des longues et terribles calamités dont se trouvèrent frappés à la fois, et l'évêque de Laon, et les habitants de cette ville.

Il y avait alors à Laon un chevalier nommé Gérard de Quierzy qui s'était fait une grande réputation de bravoure dans les guerres de la terre sainte. Gérard était pieux, bienfaisant ; mais il avait l'esprit caustique, et il s'était attiré la haine des grands de la ville par la liberté avec laquelle il exprimait sur eux sa façon de penser. Ayant eu aussi quelques démêlés avec Gaudri, il ne l'épargna pas davantage dans ses saillies, et ce prélat résolut de se venger de lui en le faisant assassiner.

La plupart des nobles de Laon entrèrent dans le complot contre Gérard et firent le serment de se prêter une mutuelle assistance pour consommer ce crime. Néanmoins, l'évêque ne voulant pas paraître y prendre part, quitta la ville et se rendit à Rome, afin d'y attendre l'issue des évènements.

Dès ce moment, les conjurés guettèrent le seigneur de Quierzy, prêts à saisir la première occasion favorable à l'exécution de leur dessein. Un jour donc, Gérard s'étant levé de

grand matin, vint à l'église cathédrale pour y faire sa prière. A peine y était-il, que les conjurés se jettent sur lui armés de leurs épées et l'étendent sans vie sur la place.

Le prévôt royal informé de ce meurtre, rassembla aussitôt les hommes du roi et ceux de l'abbaye de Saint-Jean dont Gérard était avoué, et se mettant à leur tête, força les maisons des conjurés, les dévasta et les chassa eux-mêmes de la ville. Quelque temps après, l'évêque de Senlis vint purifier l'église de Laon souillée par ce crime, et, à son tour, il en excommunia les auteurs. Le roi informé de ces évènements et de la part que Gaudri y avait prise, ordonna qu'on dépouillât son palais épiscopal de tout ce qui pouvait s'y trouver en grains, vin et lard. Il résolut en même temps de chasser l'évêque de son siège, et en attendant l'avis du pape, fit défense de le laisser rentrer dans la ville de Laon.

Cependant, Gaudri avait appris à Rome ce qui venait de se passer, et il se hâtait de revenir dans son diocèse. Sur sa route, il rencontra ceux qui avaient été expulsés de la ville et excommuniés, et à la tête desquels se trouvaient ses deux archidiacres. Il les reçut avec affection et s'arrêtant avec eux à Coucy, ils avisèrent ensemble aux moyens de rentrer dans Laon.

Gaudri proposa d'employer la force, et son avis ayant prévalu il rassembla un corps de troupes pour venir faire le siège de cette ville. Mais après avoir dépensé beaucoup d'argent, il reconnut la folie de cette entreprise. Il fit alors offrir de grands présents au roi Louis-le-Gros, parvint ainsi à l'apaiser et obtint de rentrer dans sa ville épiscopale.

Mais Gaudri avait épuisé ses trésors. Se voyant sans ressource, il résolut de faire un nouveau voyage en Angleterre, espérant d'y recueillir de nouvelles richesses. Avant de partir, il recommanda à ses archidiacres de chercher de leur côté à amasser de l'argent par tous les moyens. Ceux-ci imaginèrent alors d'offrir aux habitants de la ville moyennant une somme

considérable, une charte de commune à l'instar de celles de Saint-Quentin et de Noyon, se portant forts d'ailleurs de la ratification de l'évêque.

Les Laonnois qui désiraient vivement rentrer dans leurs anciens priviléges et franchises dont les évêques les avaient insensiblement dépouillés, s'empressèrent d'accepter. Depuis longtemps d'ailleurs la ville se trouvait en quelque sorte privée de toute administration régulière, et elle était alors livrée à une anarchie déplorable : nulle sécurité pour les citoyens dans leur cité; nulle garantie pour les étrangers qui venaient y séjourner. La fraude régnait ouvertement dans toutes les transactions, et l'on ne se faisait pas faute de recourir à la violence pour se procurer de l'argent par tous les moyens. Journellement même des meurtres ensanglantaient la ville et demeuraient impunis.

Le samedi, lorsque les gens de la campagne se présentaient au marché, ils y trouvaient des bourgeois qui faisaient le tour de la place portant dans des corbeilles ou des écuelles des échantillons de légumes, de grains ou de tout autre denrée. Tombait-on d'accord sur le prix? le vendeur invitait l'acheteur à le suivre jusqu'à sa maison pour s'assurer que la marchandise était conforme à l'échantillon. Arrivé là, on ouvrait un grand coffre et on engageait l'acheteur à se pencher pour examiner la marchandise; mais le vendeur profitant de sa confiance, le culbutait dans le coffre, et refermant le couvercle sur lui, ne le lâchait point qu'il ne se fût racheté par une somme d'argent.

Un étranger se présentait-il dans la ville sans être porteur d'un sauf-conduit bien en règle? on le jetait en prison, d'où il ne pouvait sortir qu'en payant une forte rançon.

Peu de temps auparavant, un prêtre avait été égorgé dans sa maison par son propre valet, lequel s'était enfui après avoir jeté le cadavre de son maître dans le foyer de la cheminée.

Un autre prêtre ayant obtenu une condamnation fort légère d'ailleurs contre l'un de ses confrères, celui-ci pour se venger

se mit en embuscade et l'assomma au moment où il montait le soir les degrés de sa maison.

Un autre encore fit tirer par l'un de ses gens une flèche sur un de ses confrères pendant qu'il disait la messe, et ne fut pas même poursuivi pour ce crime.

Enfin le désordre était tel dans la ville qu'on vit, un jour que le roi se trouvait à Laon, ses gens attaqués, roués de coups et les chevaux qu'ils menaient boire enlevés de force.

Tous les bons citoyens désiraient vivement de voir arrêter ces désordres, et ils acceptèrent avec empressement les propositions qui leur étaient faites, car au moyen d'une charte de commune ils espéraient non-seulement mettre un terme à cet état d'anarchie, puisque cette institution leur concédait une administration et une police municipales, mais encore ils se trouvaient déchargés par elle d'une foule d'impôts accablants et d'obligations humiliantes, parmi lesquels ceux de morte-main et de fors-mariage leur étaient surtout odieux.

Pour bien comprendre l'importance que les habitants de Laon attachaient à la possession d'une charte de commune, il convient de jeter un coup-d'œil sur l'état des personnes à cette époque, et de faire connaître, et les charges abolies par cette institution, et les droits nouveaux qu'elle octroyait.

Indépendamment des nobles et des ecclésiastiques, la population de la ville et de son territoire se composait alors de deux sortes de gens : les bourgeois qui conservaient encore le titre de citoyens quoique n'exerçant plus depuis longtemps aucun des droits attachés à ce nom, et les serfs. Ces derniers étaient de deux genres : il y avait les hommes de corps du roi et les serfs des personnes nobles et des ecclésiastiques.

Les bourgeois, la plupart enrichis par le commerce, s'étaient rachetés de la servitude par de fortes sommes d'argent données à leurs seigneurs ; mais leur position n'en était pas moins précaire. Sans cesse exposés aux vexations des grands et des ecclésiastiques, ils ne rencontraient nulle part de garanties contre

leurs violences. Avaient-ils une affaire devant un tribunal? ils trouvaient toujours ce tribunal composé soit d'ecclésiastiques, soit de nobles qui leur étaient hostiles. Souvent il arrivait que, dans la vue de les dépouiller de leurs richesses, on les traduisait en justice sous le plus léger prétexte et on ne les lâchait point qu'on ne leur eût arraché jusqu'au dernier sou. Etaient-ils maltraités par un noble ou un ecclésiastique? ils ne pouvaient jamais parvenir à en obtenir satisfaction. Il leur était d'ailleurs interdit sous des peines sévères de porter des armes.

Soumis à des impôts de toute nature, le bourgeois ne voyait d'autres limites à ses charges que le bon plaisir de son seigneur. Il ne pouvait moudre son grain qu'au moulin du seigneur, cuire son pain qu'au four du seigneur, et il lui fallait pour cela payer des droits. Il devait payer pour son cheval, pour sa voiture, pour ses fenêtres, ses portes et ses cheminées, pour ses habits même.

Se livrait-il au commerce? il était exposé à toute sorte de déprédations : les nobles et les ecclésiastiques avaient le droit de venir acheter et de le forcer à leur vendre à crédit, sans qu'il trouvât dans la justice aucun moyen de se faire payer; souvent même ses marchandises étaient pillées et il n'y avait pas de loi qui pût le venger des voleurs. Il lui fallait d'ailleurs payer toutes sortes de droits pour pouvoir se livrer à son trafic : remontait-il une rivière avec ses marchandises, il devait les droits de *travers;* passait-il sur une chaussée ou sur un pont? il était assujéti à ceux de *barrage*, *chaussée* et *pontage;* étalait-il ses marchandises en public? il devait les droits de *tonlieu* et d'*étal*. Il lui fallait payer le droit de *rouage* pour pouvoir vendre son vin en gros; celui de *jailage* pour le vendre en détail; celui de *lardage* pour le lard, etc. Apportait-il au marché ses fruits et ses légumes? il voyait les domestiques de l'évêque choisir les plus beaux et les meilleurs, et il devait les leur laisser emporter sans payer, car ils exerçaient un droit du prélat. Conduisait-il à la ville des animaux de boucherie comme

bœufs, vaches, veaux ou moutons? les mêmes gens de l'évêque, en vertu de son droit de *prise des grosses bêtes*, choisissaient ceux qui étaient le mieux à leur convenance, et il devait se contenter, sans se plaindre, du prix que ce même évêque voulait bien lui en donner.

Ces bourgeois pouvaient à peine d'ailleurs jouir des richesses qu'ils avaient amassées par leur travail et leur industrie. Ils devaient même toujours revêtir l'apparence de la pauvreté, car l'étalage de leurs biens eût excité l'envie et la cupidité des grands, et ils se seraient exposés à se voir dépouiller par eux. Ces derniers, en effet, ne se faisaient pas faute d'arrêter le bourgeois qu'ils surprenaient et qu'ils soupçonnaient en état de payer une forte rançon pour recouvrer sa liberté. Ils le jetaient en prison, ne le lâchaient pas qu'ils n'en eussent reçu de grosses sommes, et le malheureux bourgeois ne pouvait trouver justice de cet attentat contre sa personne.

Mourait-il sans enfants? ses biens passaient de droit au seigneur du lieu, au détriment de ses parents et même de sa femme à qui on ne restituait pas sa dot. S'il avait des enfants, ceux-ci ne pouvaient jouir de son patrimoine qu'en payant à ce même seigneur des droits très-onéreux.

La condition du serf était bien autrement pire encore : il était esclave. Attaché au sol sur lequel il naissait, il ne pouvait jamais le quitter et il appartenait au seigneur propriétaire de ce sol. On le vendait, on l'échangeait comme un vil bétail, sans qu'il eût le droit de se plaindre. Rien d'ailleurs ne lui appartenait en propre, et ce qu'il avait pu amasser pendant sa vie et à la sueur de son front en mobilier ou en argent, revenait au seigneur après sa mort. C'était là le droit de *morte-main*, en signe duquel on lui coupait la main après son décès, pour la présenter à ce même seigneur.

Le serf ne pouvait se marier à une femme de condition libre ni au dehors, sans la permission de son seigneur qui ne la lui accordait presque jamais. Il lui devait toute sorte de cor-

vées, était assujéti à toute sorte de droits et d'impôts, se trouvait accablé sous les travaux de toute espèce. Enfin, il était encore tenu à la plupart des charges et servitudes énumérées plus haut, comme de moudre et de cuire au moulin et au four banaux, etc.

Une charte de commune, cette institution exécrable et nouvelle, selon un écrivain ecclésiastique du 12me siècle (1), modifiait profondément cet état de choses, car elle changeait les rapports des habitants avec les seigneurs, tirait les premiers de l'oppression où ils vivaient, les constituait en communauté et leur octroyait des droits et des franchises importants. Grâce à elle, ils pouvaient établir une administration municipale et un tribunal, composés d'hommes pris parmi eux : la première gouvernait régulièrement la cité, le second rendait sur les citoyens une justice égale pour tous. Les servitudes de main-morte et fors-mariage se trouvaient abolies, et les hommes de la commune n'étaient plus assujétis envers leurs anciens seigneurs qu'à un cens déterminé et modéré.

Les habitants de Laon accueillirent donc avec empressement les propositions des archidiacres, et ils ne reculèrent devant aucun sacrifice pour obtenir la charte de commune qu'ils leur offraient. Ces sacrifices étaient lourds pourtant, car il leur fallut, comme le rapporte ce même Guibert, remplir de monceaux d'argent les mains de ces avares. Les archidiacres leur délivrèrent alors une charte calquée sur celles de Saint-Quentin et de Noyon, et s'engagèrent par serment à la leur maintenir.

Cette première charte, établie en 1111, est aujourd'hui perdue. L'on ne possède plus que celle octroyée par le roi, en 1128 ; mais il y a tout lieu de penser que celle-ci est la reproduction à peu près textuelle de la première.

La charte de 1128 renferme 23 articles et règle les rapports des *citoyens* de Laon, ce sont ses termes, avec les nobles

(1) Guibert de Nogent, *de vitâ suâ*, *Lib.* III, *cap.* VIII.

et les ecclésiastiques, abolit la main-morte et le fors-mariage, et établit les droits et franchises inhérents aux institutions communales (1).

Après avoir déterminé les limites du territoire de la commune de Laon, l'article 1er de la charte de 1128 garantit la sûreté individuelle en ce qu'à l'avenir nul homme, soit libre, soit serf, accusé de forfaiture, ne pourra être arrêté sans le ministère du juge, ni détenu en cas d'absence de celui-ci que jusqu'à son retour.

Les articles 2, 3, 4, 5, 6, 11, 20 et 21 établissent la marche à suivre dans le jugement de différents délits et les peines à infliger.

Celui qui se rend coupable d'une injure envers quelqu'un doit comparaître dans les quatre jours devant le mayeur et les jurés. S'il refuse de se conformer à leur jugement, il doit être chassé du territoire de la commune avec toute sa famille, jusqu'à ce qu'il ait fait satisfaction. Cette satisfaction devra être poursuivie devant le seigneur dans la juridiction duquel se trouveraient ses terres, ou devant l'évêque, s'il les tient en alleu; et si elle ne peut être obtenue dans les quinze jours, le mayeur et les jurés pourront employer tout autre moyen pour y parvenir.

Si le coupable banni de la ville se retire dans un lieu dépendant de la commune, il pourra être arrêté, à moins qu'il ne prouve l'ignorance où il était que ce lieu fit partie du territoire de ladite commune.

L'homme qui, dans une querelle, se rendra coupable de voies de fait ou d'injure, devra en donner satisfaction pardevant le mayeur et les jurés, et l'offensé se contenter de la satisfaction ordonnée par eux. S'il y a blessure, la guérison en sera à la charge du coupable.

Il n'est permis à personne de tendre des embûches à son

(1) Le texte de la charte communale de Laon ayant été imprimé plusieurs fois, nous croyons inutile de le reproduire à notre tour. On le trouvera dans les *ordonnances des rois de France*, T. II, et dans d'autres ouvrages.

ennemi. S'il le fait et qu'il le mutile d'un membre, il devra se soumettre au jugement de Dieu. Si le fait s'est passé hors du territoire de la commune, il rendra vie pour vie, membre pour membre, ou rachètera sa vie ou son membre.

En affaire capitale, le plaignant devra s'adresser d'abord au segneur du lieu où s'est commis le crime ou à ses officiers, et en cas de déni de justice, aux jurés qui la requerront dudit seigneur. Si ces derniers n'en obtiennent rien, ils devront chercher d'autres moyens de faire justice au plaignant.

Tout notable pourra punir de trois soufflets le misérable convaincu d'avoir dit des injures à des personnes honorables de la commune; mais s'il est prouvé qu'il l'a frappé par haine, il devra se justifier par le serment.

L'ecclésiastique coupable de quelque délit commis sur le territoire de la commune, devra être livré au doyen de la cathédrale s'il est chanoine, à l'évêque s'il ne l'est pas.

Le seigneur coupable d'un délit envers un homme de la commune sera averti de faire satisfaction, et s'il refuse, ses hommes et leurs biens, s'il s'en trouve dans la commune, seront saisis par les juges.

Par l'article 19, il est en outre déclaré que nul ne pourra être contraint d'aller plaider au dehors, c'est-à-dire, soustrait à ses juges naturels. De plus, si le roi vient à avoir une affaire avec un bourgeois, la cause doit être portée devant les jurés : si cette cause intéresse la commune toute entière, elle devra l'être devant l'évêque.

L'article 7 ordonne que le voleur soit d'abord mené devant le seigneur sur la terre duquel il aura été trouvé; et qu'en cas de déni de justice de la part de celui-ci, les jurés la fassent eux-mêmes.

Par les articles 9 et 18, il est établi que les censitaires paieront seulement un cens annuel, et les taillables une taille de 4 deniers (environ 60 cent.) à chaque échéance, et qu'ils pourront se refuser de payer rien autre chose.

Les articles 10 et 12 abolissent la main-morte et le fors-mariage.

Les droits de succession sont reconnus et réglés dans l'article 13. La dot de la femme retourne à ses parents, si elle meurt sans enfants. En cas de mort de son mari, elle reprend également sa dot, et les biens du défunt passent aux enfants. Le dernier vivant hérite des biens de l'autre. S'ils meurent l'un et l'autre sans enfants, ces biens vont à leurs parents : s'ils n'en ont pas, les deux tiers seront donnés aux églises pour le salut de leurs âmes, et l'autre tiers consacré à l'érection des murs de la ville.

Les articles 14 et 15 déterminent les obligations de ceux qui veulent faire partie de la commune, et désignent ceux qui n'y peuvent entrer.

Les hommes qui en voudront faire partie devront y construire une maison, y acheter des vignes, ou y apporter du mobilier pour répondre de leur conduite. Nul censitaire étranger n'y peut être admis sans le consentement de son seigneur.

L'article 16 oblige tout habitant de se présenter au son de la cloche, et l'article 17 n'accorde au châtelain que les droits dont il peut prouver la jouissance, mais qu'on ne fait pas connaître.

Enfin, l'article 23 réserve le droit du roi, celui de l'évêque, des ecclésiastiques et des seigneurs, et déclare que toute atteinte à ce droit ne constituera pas le délit de forfaiture si le tort est réparé dans les quinze jours.

Tels sont les droits et les libertés dont une charte de commune dotait les habitants de Laon. Elle les règle comme on le voit d'une manière générale sans entrer dans les détails. Tout ce qui concernait l'organisation municipale était sans doute consigné dans des règlements particuliers, ainsi que nous en avons trouvé d'annexés à d'autres chartes de ce genre; mais ces règlements sont aujourd'hui perdus (1).

(1) L'institution de la commune établissait encore en faveur des Laonnois

Cependant, Gaudri ne tarda pas à revenir d'Angleterre, rapportant avec lui l'argent qu'il y avait amassé. En apprenant la concession faite par ses archidiacres, il se mit dans une violente colère et refusa pendant quelque temps de rentrer dans la ville. Mais les bourgeois l'apaisèrent en lui offrant de grosses sommes, et il finit par jurer aussi la commune. Le roi rendu favorable par les mêmes moyens, confirma à son tour cette institution à la ville de Laon.

Bientôt Gaudri imagina un nouveau moyen d'amasser de l'argent : ce fut d'altérer la monnaie. Celle de Laon, renommée jusque-là pour sa pureté, et recherchée même en pays étranger, fut alors tellement décriée qu'on la refusa partout. Il était cependant défendu sous les peines les plus sévères de mal parler de cette monnaie, et le moindre propos à cette occasion conduisait devant la justice épiscopale. Là, on prenait occasion de cette circonstance pour aggraver le cens et multiplier les extorsions.

Sur ces entrefaites, une nouvelle affaire vint rappeler le meurtre de Gérard, et montrer quelle était la cruauté de l'évêque.

Un certain mayeur ou doyen de ce prélat, nommé aussi Gérard, avait contracté des liaisons avec Thomas de Marle, fils d'Enguerrand[1], sire de Coucy. Le père et le fils étaient mal ensemble; Gaudri partageait la haine d'Enguerrand pour Thomas, et la faisait rejaillir sur ceux qui lui étaient attachés. Gérard se trouvait de ce nombre: aussi l'évêque étant parvenu à s'emparer de lui, le fit jeter dans la prison épiscopale, et la nuit lui fit arracher les yeux par un nègre, son domestique.

Le roi se montra très-irrité de ce nouveau forfait, et le pape, à cette occasion, suspendit Gaudri de ses fonctions; mais cet évêque se rendit à Rome, parvint à apaiser le souverain pontife et à lui faire retirer ses censures.

d'autres droits dont cette charte cependant ne dit pas un mot. Ainsi, ils eurent dès-lors celui de la pêche et de la chasse sur tout le territoire, même dans le bois de Breuil qui appartenait à l'évêque.

De retour à Laon, Gaudri rassemble les grands de la ville et se met à comploter avec eux la ruine de la commune. On était alors à la fin du carême de l'année 1112; il invita le roi à venir passer le temps de la semaine sainte à Laon; puis, quand il le vit près de lui, il l'excita à abroger la charte qu'il avait ratifiée.

Aussitôt que les habitants apprirent les tentatives de l'évêque, ils firent offrir au roi une somme de 400 livres (près de 15,000 francs d'aujourd'hui) pour qu'il leur conservât leurs franchises. Mais Gaudri et les grands renchérirent sur ces offres, et promirent 700 livres à Louis-le-Gros s'il voulait abolir la commune. Ce prince n'hésita plus devant une pareille somme, et il déclara nulle et abrogée une institution qu'il avait solennellement ratifiée quelques mois auparavant.

Néanmoins, peu tranquille sur les suites de cette révocation, le roi ne passa point la nuit dans son palais : il alla coucher dans celui de l'évêque et le lendemain de grand matin il quitta la ville.

L'abrogation des libertés communales remplit le cœur des habitants de douleur; mais quand ils apprirent que l'évêque s'apprêtait à lever sur eux-mêmes la somme qu'il avait promise au roi pour en obtenir cette révocation, leur douleur se changea en une véritable rage : les hommes en charge cessèrent leurs fonctions, les marchands fermèrent leurs boutiques, chacun parut s'apprêter à la résistance, et quarante bourgeois conspirèrent sous serment la mort de l'évêque et de ses adhérents.

Gaudri ayant eu vent de cette conspiration, se fit accompagner le lendemain pendant la procession, de ses domestiques portant des épées sous leurs vêtements. Comme la foule était grande, il s'éleva quelque tumulte, et un homme s'imaginant que les conjurés exécutaient leur projet, sortit tout-à-coup d'une cave en criant : *Commune! Commune!* Mais il ne se fit rien, et l'évêque effrayé par ces démonstrations, se hâta de

tirer de ses domaines une troupe nombreuse de paysans, qu'il distribua dans les tours de l'église et dans son palais, afin de pourvoir à sa défense.

Ces précautions engagèrent les bourgeois à différer l'exécution de leurs desseins jusqu'au surlendemain, lundi de Pâques. Il était alors d'usage que ce jour là le clergé, les nobles et le peuple se rendissent processionnellement à l'abbaye de Saint-Vincent. Les conjurés pensèrent que l'occasion serait belle de faire main-basse sur leurs ennemis assemblés et qu'ils pourraient les envelopper tous dans le même massacre. Mais l'absence de quelques uns d'entre eux les porta à différer encore. Alors Gaudri complètement rassuré par ce calme apparent, crut pouvoir renvoyer les paysans appelés à sa défense, et se permit même des railleries sur les bourgeois : « Si mon Maure Jean, disait-il, tirait par le nez le plus redou- » table d'entre eux, le brave n'oserait pas même se plaindre. ».

Le cinquième jour après Pâques, Gaudri était occupé dans l'après midi à répartir avec son archidiacre les sommes à exiger des bourgeois, quand tout-à-coup un grand tumulte s'éleva dans la ville et les cris de *Commune!* se firent entendre de toute part. En même temps, une foule de bourgeois armés de pics, de haches à deux tranchants, d'arcs, de cognées, de massues et de lances, inondent l'église cathédrale et pénètrent dans la cour de l'évêché. A ce bruit, les grands de la ville s'empressent d'accourir au secours de l'évêque ; mais ils tombent successivement sous les coups de la multitude furieuse. Le châtelain, frappé d'un coup de hâche à la tête, est tué le premier ; le vidame, assailli par une troupe de bourgeois, monte sur une table qui se trouvait dans la cour de l'évêché, combat longtemps quoique blessé, et ne succombe qu'après avoir tué trois de ses assaillants.

La résistance de l'évêque n'était pas moins désespérée : aidé de quelques serviteurs il se défend contre la multitude qui assiège les portes de son palais, en faisant pleuvoir sur elle

des pierres et des flèches. Mais reconnaissant bientôt l'impossibilité de prolonger plus longtemps la lutte, il revêt l'habillement d'un homme de sa maison, s'enfuit dans les caves de l'église, se retire dans le petit cellier et se blottit dans un tonneau dont l'un de ses serviteurs ferma le couvercle sur lui.

Cependant, la foule devenue entièrement maîtresse du palais épiscopal, le cherchait partout et le demandait à grands cris. L'un de ses domestiques cédant alors aux menaces qui lui étaient faites, indiqua du doigt sa retraite : le peuple s'y précipite en tumulte et fouillant de tous côtés, finit par à le découvrir.

Un certain Teudegaud, serf de l'église de Saint-Vincent, homme d'un mauvais renom, était un de ceux qui cherchaient l'évêque avec le plus de fureur. Etant parvenu à le trouver, il le frappa de son bâton en disant : « Ah ! c'est le seigneur *Isengrin*. » Il appliquait ainsi à Gaudri le nom du loup que ce prélat lui donnait à lui-même, à cause de sa figure repoussante. Ensuite, il le saisit par les cheveux et tout en l'accablant de coups, il le traîne dans le cloître des chanoines. Arrivé là, c'est en vain que ce prélat implore la miséricorde de la foule ; en vain il promet de se démettre de son évêché et de quitter le pays ; en vain il leur offre à tous des sommes considérables pour avoir la vie sauve, chacun lui répond par des injures, et un certain Bernard de Bruyères levant sa hâche lui fait sauter la cervelle. Tous alors le frappent à l'envi : l'un lui fend la figure en deux ; l'autre lui brise les jambes, et Teudegaud pour s'emparer de son anneau pastoral, lui coupe le doigt de la main. Son cadavre est ensuite dépouillé de ses vêtements et chacun lui jette des pierres, des ordures et de la boue.

Ce meurtre consommé, les conjurés se portèrent vers les habitations des adhérents de l'évêque, les attaquèrent et y égorgèrent tous ceux qu'ils purent rencontrer. Ensuite, ils mirent le feu à la maison du trésorier, d'où l'incendie se communiqua à l'église dont cette maison était proche.

L'intérieur de la cathédrale se trouvait alors revêtu de riches tapisseries et tentures à cause de la solennité du moment : les flammes s'y propagèrent avec rapidité; puis, gagnant à la fois, et le palais épiscopal, et le quartier voisin de l'église, elles s'étendirent jusqu'à l'abbaye de Notre-Dame. Tout fut réduit en cendres : le palais de l'évêque, la grande église, le cloître des chanoines, l'abbaye de Notre-Dame et le quartier de la ville avec ses douze églises.

Cependant, on voyait de toute part des gens dans la crainte de la fureur du peuple fuir à travers les vignes et se refugier dans l'abbaye de St-Vincent. Les hommes se revêtaient d'habits de femme, les femmes d'habits d'hommes, et se déguisaient les uns en moines, les autres en religieuses. Mais le danger semblait vouloir poursuivre ces fugitifs jusque dans leur asile, car la violence du vent du nord était telle que les flammes paraissaient à chaque instant sur le point de traverser la vallée qui sépare Saint-Vincent de la ville et de communiquer le feu aux bâtiments de cette abbaye.

Quand, le lendemain, la sédition se fut un peu calmée, le docteur Anselme obtint des bourgeois de faire enlever et enterrer le cadavre de l'évêque. Tout le long du chemin il fut encore couvert des malédictions de la foule, et arrivé à St-Vincent on ne fit pour lui aucune des cérémonies pratiquées dans cette circonstance même pour le dernier des fidèles.

On s'occupa ensuite de donner la sépulture aux victimes de ces tristes évènements. La femme et les filles du châtelain trainèrent elles-mêmes sur une charrette le corps de leur mari et père. Le cadavre d'un noble, retiré à demi consumé de dessous les ruines encore fumantes de la cathédrale, fut porté au cimetière sur une planche par une jeune fille, sa parente, aidée d'un de ses serviteurs : et ces tristes débris, loin d'exciter la compassion publique, ne recueillaient partout que les injures de la foule encore exaspérée.

Au bout de quelques jours, les esprits étant enfin devenus

plus calmes, on fut effrayé des excès auxquels on s'était porté. Comme on avait tout à redouter de la colère du roi et de la vengeance des familles de ceux qui avaient été massacrés, on pensa que le meilleur moyen de salut était de faire alliance avec un homme assez puissant pour défendre la ville, et assez compromis lui-même pour oser embrasser la cause populaire.

Le fils du sire de Coucy, Thomas, seigneur de Marle, était un homme violent et féroce qui avait acquis de grandes richesses dans de continuels brigandages (voyez t. 1[er] p. 195.) Tel fut pourtant l'homme que, dans leur position critique, les habitants de Laon crurent devoir appeler à leur secours. Thomas accourut; mais, voyant l'impossibilité de défendre la ville contre les armes du roi, il rassembla les Laonnois dans la campagne et leur dit : « Votre cité est la tête du » royaume, je ne puis la tenir contre le roi; mais si vous re- » doutez les armes de ce prince, suivez-moi dans mes do- » maines, vous trouverez en moi un patron et un ami. »

Ces paroles jetèrent la consternation dans tous les esprits, et comme on sentait l'impossibilité de résister au roi qu'on s'imaginait déjà voir aux portes de la ville, la plupart des habitants effrayés se hâtèrent d'abandonner leurs foyers pour suivre Thomas de Marle dans ses terres.

A la nouvelle que les Laonnois avaient quitté leur ville, les gens des faubourgs, ceux des villages voisins, les habitants même de Montaigu, Pierrepont, La Fère et Coucy entrèrent en foule dans cette malheureuse cité, et se mirent à la piller. Les nobles échappés aux massacres des jours précédents, se joignirent à eux : en un instant toutes les maisons furent forcées, le vin, le blé pris ou répandus, les provisions dispersées, tous les meubles enlevés; en un mot le pillage fut tel qu'on arracha jusqu'aux gonds et aux verroux des portes.

Ce n'était point encore assez pour ceux d'entre les grands qui avaient à venger la mort d'un parent ou d'un ami : plusieurs bourgeois, forts de leur innocence, avaient cru pouvoir

demeurer sans danger; ils furent saisis et mis à mort. On attacha les uns par les pieds à la queue d'un cheval indompté, d'autres furent suspendus au gibet ou périrent au milieu de supplices non moins cruels.

Tous ces malheurs, dit un historien ecclésiastique contemporain, avaient été annoncés par certains signes. On avait entendu dans plusieurs parties de la ville des bruits étranges qu'on attribuait aux démons; on avait vu dans les airs des apparences d'incendie; enfin, quelques jours auparavant, il était né à Laon un enfant bicéphale, c'est-à-dire, ayant deux têtes et quatre bras, mais dont les deux troncs se réunissant aux hanches, se terminaient par deux jambes seulement.

Après que les maisons eurent été entièrement dévastées, les paysans se retirèrent chargés de butin, et le calme rentra enfin dans la ville déserte d'un si grand nombre de ses habitants. On pensa alors à purifier l'église souillée par tant de meurtres et à demi consumée par les flammes. L'archevêque de Reims se rendit à Laon pour procéder à cette cérémonie. Après avoir célébré une messe solennelle en mémoire de tous, ce prélat monta en chaire et prononça un discours contre *ces exécrables institutions de commune*, dit l'écrivain ecclésiastique déjà cité (1), *où l'on voit contre toute justice et tout droit les serfs se soustraire violemment à la légitime autorité de leurs seigneurs.* « Serviteurs, dit-il, soyez, a écrit l'apôtre, soumis à vos maitres » avec toute sorte de respects; et pour que les serviteurs n'arguments pas de la dureté et de l'avarice de leurs maitres, » qu'ils écoutent encore ces paroles de l'apôtre : soyez soumis » non-seulement à ceux qui sont bons et doux, mais encore » à ceux qui sont rudes et fâcheux. Aussi, les canons frappent-» ils d'anathème ceux qui, sous prétexte de religion, engagent » les serviteurs à désobéir à leurs maitres ou même à s'enfuir » en quelque lieu que ce soit, et à plus forte raison à leur » résister par la force...... »

(1) Guibert, *de vitâ suâ*. *lib.* III, *cap.* X.

On s'occupa ensuite de relever la cathédrale si endommagée par l'incendie. On voulut d'abord se contenter de rétablir les parties de l'édifice les plus maltraitées, et l'on exécuta à grands frais des travaux de consolidation; mais une nuit, pendant un violent orage, la foudre frappa les murs de cette basilique avec une telle fureur, qu'ils furent ébranlés, perdirent leur aplomb, et qu'on se vit dans la nécessité de les abattre jusqu'aux fondements.

Les dépenses que devaient entraîner les travaux de reconstruction d'un aussi vaste édifice étaient bien considérables, et dépassaient les facultés pécuniaires de l'évêque, du chapitre et des ecclésiastiques. On recourut donc pour y faire face, à un moyen fréquemment employé à cette époque dans les circonstances analogues. Huit clercs et six laïcs furent chargés de parcourir la France avec les châsses de la cathédrale alors en grande vénération, et de recueillir les offrandes des fidèles.

Parmi les reliques que ces quêteurs portaient avec eux, on en remarquait particulièrement une nommée *le philactère,* dans laquelle les femmes en couche avaient une grande confiance. C'étaient des morceaux de la tunique et des cheveux de la Vierge, l'éponge dont on humecta la bouche de Jésus-Christ et des morceaux de la vraie croix. Le tout était enfermé dans un reliquaire en or enrichi de pierreries, et l'on y avait joint des vers écrits en lettres d'or à la louange de ces reliques.

Ces quêteurs parcoururent successivement l'Anjou, la Lorraine, le Santerre et plusieurs autres contrées. Dans tous les lieux, leur passage fut signalé par des miracles éclatants : les paralytiques marchaient, les muets parlaient, les sourds entendaient, les aveugles recouvraient la vue, et tous chantaient les louanges des glorieuses reliques auxquelles ils devaient leur guérison. Après trois mois et demi d'absence, ces quêteurs revinrent à Laon chargés de présents de toute espèce.

Néanmoins, ces offrandes étant encore insuffisantes, on résolut de faire une seconde quête. Comme l'Angleterre passait

alors pour un pays fort riche, la nouvelle commission, composée cette fois de neuf clercs parmi lesquels il y avait un Anglais d'origine, dirigea ses pas du côté de ce royaume. Ce voyage fut plus long que le premier : mais la quête fut aussi plus abondante. La commission rapporta une somme qu'un écrivain contemporain estime à 120 marcs d'argent, non compris les tapis, ornements d'église et autres présents de tout genre.

Les esprits n'étaient point encore remis des violentes secousses occasionées par les évènements déplorables dont Laon venait d'être le théâtre, quand ils furent agités de nouveau par des causes moins graves, sans doute, mais qui eurent également le pouvoir d'exciter les passions de la multitude: nous voulons parler des disputes scholastiques entre Abailard et le docteur Anselme.

Depuis plus de 15 ans déjà avant les évènements que nous venons de raconter, Anselme, aidé de son frère Raoul, enseignait avec un grand éclat dans l'école de Laon. Avec l'instruction la plus haute de ce temps, Anselme inculquait à ses élèves par des exhortations, et mieux encore par ses exemples, les plus vertueux principes de conduite. Il mettait la plus sévère attention à détruire dans les enfants de grande naissance qui lui étaient confiés, tous les germes d'orgueil et de faste : aussi, ceux qui sortaient de son école se faisaient-ils reconnaitre à leur extérieur sage et modeste, et de toute part on accourait entendre les leçons des deux illustres frères associés ainsi pour le salut des esprits et des âmes. L'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre, les contrées les plus reculées du nord, avaient leurs représentants dans l'école de Laon; les docteurs même les plus célèbres venaient s'y mêler à la jeunesse studieuse. Vincelin, l'apôtre des Vendales et des Bohémiens, après avoir gouverné plusieurs années l'école de Brême, passa en France pour y suivre les cours d'Anselme et de Raoul. Guillaume de Champeaux, déjà vieux et couvert de gloire par ses luttes et son enseignement dans l'école de Paris, vint lui-

même étudier à l'école de Laon. Les plus saints et les plus savants personnages de l'époque avaient puisé leurs lumières et leurs vertus dans cet illustre séminaire.

Fermée par suite des évènements de 1112, l'école de Laon se rouvrit quand le calme fut un peu rétabli. Anselme y reprit aussitôt l'enseignement avec son frère Raoul; et les auditeurs, un instant dispersés, étaient raccourus en foule, lorsqu'un homme vint tout-à-coup jeter le trouble et la discorde au sein de ces nombreux disciples. Cet homme était Abailard.

Quoique fort jeune encore, puisqu'il avait à peine 34 ans, Abailard passait déjà pour l'un des plus habiles dialecticiens de l'époque. Sa renommée s'était surtout accrue par ses luttes récentes avec un célèbre docteur de Paris, Guillaume de Champeaux, qu'il avait forcé à aller cacher dans un cloître sa honte et sa défaite.

Après la retraite de son antagoniste, Abailard ne trouvant plus à Paris d'adversaire digne de lui, résolut de se rendre à Laon pour entendre le docteur Anselme, le combattre et le vaincre à son tour. Il vint donc se mêler à ses auditeurs; puis, non content de réfuter hautement les idées du célèbre professeur, il éleva chaire contre chaire, et parvint à entraîner les écoliers d'Anselme, comme il avait fait de ceux de Guillaume de Champeaux. Mais une réaction ne tarda pas à avoir lieu en faveur du vénérable Anselme : les écoliers qui avaient déserté ses leçons, un instant éblouis par la parole brillante et hardie d'Abailard, y revinrent peu à peu, et lui-même, craignant les suites de cette réaction et l'autorité ecclésiastique du vaincu, satisfait d'ailleurs de son triomphe, quitta Laon pour retourner à Paris et faire de cette ville plus importante le principal théâtre de sa gloire.

Pendant toutes ces disputes, Thomas de Marle, qui avait pris les Laonnois fugitifs sous sa protection, continuait ses brigandages. Il venait de faire assassiner au pied même de la montagne, Gautier, l'un des deux archidiacres qui avait pris

part au meurtre de Gérard et le seul qui eût échappé au massacre général. Mais, sur les plaintes vives et incessantes du clergé, le roi se décida enfin à punir ce brigand qui, depuis tant d'années, désolait toute la contrée. A cet effet, il rassembla, en 1115, une armée particulièrement composée de fantassins, c'est-à-dire, de gens du peuple, car peu de chevaliers s'y trouvèrent, et ceux-ci encore refusèrent plus tard de combattre, par la raison que Thomas était un chevalier comme eux.

Thomas était avoué de l'abbaye de Notre-Dame de Laon : il avait profité de cette circonstance pour faire élever dans les villages de Crécy et de Nouvion-l'Abbesse, appartenant aux domaines de cette maison, des châteaux-forts dans lesquels il se tenait avec les habitants de Laon qui avaient fui leur ville. Le roi vint l'y attaquer. Pour exciter l'enthousiasme des troupes, les évêques firent élever une estrade du haut de laquelle ils leur commandèrent avec de grandes menaces de combattre avec ardeur, puis ils leur donnèrent l'absolution de leurs péchés et promirent le ciel à ceux d'entre eux qui périraient dans le combat pour la sainte cause de l'église.

Le château de Crécy fut enlevé, non sans de grands efforts, car les Laonnois fugitifs prévoyant le sort qui les attendait, firent une vigoureuse résistance. La plupart furent passés au fil de l'épée ou pendus : on ne fit grâce qu'aux gentilshommes, lesquels furent amenés prisonniers à Laon. Les habitants de Nouvion-l'Abbesse, effrayés de ces exécutions, n'attendirent pas l'arrivée du roi : ils prirent tous la fuite, et les châteaux de Thomas furent rasés. Quant à lui, retiré dans son château de Marle, il paya au roi et à ses gens une grosse somme d'argent pour son rachat, et indemnisa les églises des dommages qu'il leur avait causés. Il obtint ainsi la paix et rentra dans la communion des fidèles. Teudegaud, l'assassin de Gaudri, avait reçu depuis un an le prix de ses crimes : surpris par les gens d'Enguerrand, il avait été attaché à la potence et était mort avec courage.

CHAPITRE V.

1115 — 1224.

Vol à la cathédrale. Anselme accusé; se purge par le combat judiciaire. Second vol dans cette église. Epreuve de l'eau pour découvrir le coupable. Anselme arrêté de nouveau; condamné et exécuté. — Ordre de Prémontré. Saint Norbert est attiré à Laon par Barthélemi, évêque de cette ville : d'abord placé à la tête des chanoines de Saint-Martin; se retire ensuite à Prémontré, où il fonde une abbaye, chef d'ordre. — La charte de commune rendue aux habitants. Les croisades prêchées à Laon. Concile en cette ville. — Commune du *Laonnois*, attaquée à main armée par Roger de Rozoy et abolie par le roi. Celle de Laon confirmée. — Contestations entre la ville et le clergé. Les officiers municipaux excommuniés : déclarés coupables sont condamnés à une réparation humiliante; refusent de s'y soumettre; y sont contraints par le roi. Un chanoine enlève une jeune fille confiée à ses soins et l'épouse; il est poursuivi, arrêté et décapité. Le doyen de la cathédrale traîné dans les prisons de Coucy. Plaintes du clergé. Enguerrand excommunié; donne satisfaction. — Assemblée générale des grands du royaume à Laon. Conciles réunis dans cette ville; leur objet. Des Cambraisiens battus de verges dans la cathédrale. Croisade contre les Albigeois.

La cathédrale n'était point encore relevée de ses ruines, qu'elle fut dépouillée de ses riches ornements par l'un des laïcs préposés à la garde du trésor. Depuis un temps immémorial, il était d'usage que quatre clercs et trois laïcs fussent adjoints au trésorier pour veiller conjointement avec lui au dépôt confié à sa garde. Parmi ces gardiens se trouvait alors un nommé Anselme, surnommé *Boessus*, personnage de basse extraction, mais qui, s'étant fait une réputation d'homme religieux, avait ainsi mérité d'être nommé à ce poste de confiance. Néanmoins, il déroba un jour l'or et les pierres précieuses qui ornaient les croix des autels, et les vendit à un orfèvre de Soissons après lui avoir fait jurer que, quelque chose qui arrivât, il ne le dénoncerait jamais.

Mais peu de temps après, le hasard ayant conduit un chanoine de Laon chez cet orfèvre, il y reconnut les ornements de son église et le dénonça aux juges. Aussitôt, le marchand

déclara les tenir d'Anselme. Confronté avec lui, ce dernier nia le fait et requit le combat judiciaire contre son accusateur. L'orfèvre dut se soumettre, et le combat s'engagea à coups de poing. Le Soissonnais ayant été vaincu et terrassé par son adversaire, l'innocence d'Anselme fut proclamée.

Celui-ci, rassuré par le dénoûment de cette affaire, acheta des terres et des vignes avec le produit de son vol. Mais ces acquisitions éveillèrent les soupçons du trésorier, qui le révoqua de ses fonctions. Anselme, irrité, résolut de se venger en faisant planer sur ce même trésorier, les soupçons d'un nouveau vol qu'il méditait.

Une nuit donc que les vents se déchainaient avec fureur et que des torrents de pluie mêlée de grêle forçaient chacun à se renfermer chez soi, il se saisit d'une échelle, et escaladant la tour où était renfermé le trésor de l'église, il enleva tous les objets précieux qu'il put emporter, et alla les cacher dans un endroit hors de la ville.

La nouvelle de ce vol jeta la consternation dans la cité. Une assemblée du peuple et des ecclésiastiques fut convoquée afin d'aviser aux moyens d'en découvrir les auteurs. Le docteur Anselme, doyen de la cathédrale, proposa de prendre un enfant de chacune des paroisses de la ville et de le plonger dans un vase plein d'eau bénite; de plonger ensuite dans la même eau tous les enfants de la paroisse dont le premier n'aurait point surnagé, et enfin de soumettre à la même épreuve les parents de ceux de ces derniers qui se seraient enfoncés.

Cet avis mit tout le monde en émoi, car chacun craignait pour soi-même le résultat d'une épreuve aussi douteuse, et on trouvait plus juste d'y soumettre avant tout les gardiens du trésor, comme étant ceux sur lesquels les soupçons devaient d'abord tomber.

L'évêque se rendit à l'avis général et les fit arrêter. En attendant le moment de l'épreuve, un chevalier demanda et obtint que la garde d'Anselme lui fût confiée, et il l'amena

chez lui. Là, ils remplirent d'eau un grand vase et Anselme y plongea pour voir s'il surnagerait ou s'il enfoncerait. Cet essai lui ayant été favorable, il attendit avec confiance l'épreuve publique.

Mais, cette fois il enfonça. Déclaré coupable, on le soumit à la torture pour en obtenir la révélation de son crime. Anselme finit par promettre de parler, si l'on voulait lui garantir la liberté, le mener à dix milles de Laon et lui donner une somme de 200 livres.

Sa demande lui ayant été accordée, il conduisit les gardes et le peuple dans un endroit des vignes où il avait caché le produit de son vol. Mais, lorsqu'il voulut s'en aller, on lui refusa l'argent promis, sous le prétexte qu'étant encore l'auteur présumé du premier vol commis à la cathédrale, il n'en avait rien déclaré. Il fut donc arrêté de nouveau et livré à la torture. Une seconde fois forcé d'avouer, il restitua les pierres précieuses et autres objets provenant de ce vol, et fut condamné à être pendu. On l'attacha à un arbre au pied de la montagne.

Deux ou trois autres des personnes soumises à l'épreuve de l'eau sainte s'étaient également enfoncées, et furent sur cette simple preuve condamnées, comme ses complices, à partager son supplice. Ces gens, dit une légende populaire, étaient frères et mayeurs des trois villages de Barenton, c'est-à-dire qu'ils y remplissaient certains emplois à eux conférés, soit par le chapitre, soit par l'évêque, seigneurs de ces mêmes villages. On prétend qu'après leur mort, la mère de ces malheureux prouva leur innocence en enfonçant sans peine et avec la main seule, plusieurs clous dans un grès que l'on voyait autrefois dans le cloître des chanoines, lequel était à peu près semblable à celui aujourd'hui enchâssé dans le mur de la nef de la cathédrale : mais le véritable voleur ayant été découvert, on réhabilita leur mémoire, et l'on fonda pour eux un service qui se fait le 4 du mois d'août.

Le grès dont il s'agit présente deux empreintes grossières

de la paume d'une main. Cela n'a rien de merveilleux : c'est un simple jeu de la nature. En effet, il provient de cette roche que l'on nomme en géologie *les grès de l'argile plastique*, grès remarquables et depuis longtemps célèbres par leurs formes bizarres. Ceux de ces grès qui ont la forme de rognons comme la pierre à clous, paraissent s'être formés autour d'un noyau sur lequel la matière siliceuse s'est déposée dans un état pâteux. Ces rognons ont ainsi pris une surface mamelonée et tuberculeuse et des formes parfois très-bizarres. Quant aux clous de la pierre de Laon, s'il y en avait, ils ont pu être facilement enfoncés dans les intervalles des mamelons de la pierre restés vides.

Au surplus, les historiens ne sont pas même d'accord sur l'évènement qui aurait donné lieu à cette tradition. M. Devisme la rapporte à la révolte des sujets du chapitre en 1335, et dom Lelong à l'affaire d'Anselme. Nous adoptons de préférence l'opinion de ce dernier écrivain, parce que le service du 4 août qui a donné lieu à la fable des maires de Barenton, fut institué bien longtemps avant l'évènement de 1335. Il remonte à 1160, 45 ans après l'affaire d'Anselme, et il fut établi en mémoire des chanoines défunts de la cathédrale (v. t. Ier p. 177).

Cependant, depuis deux ans Barthélemi, prélat vertueux et plein de mérite, occupait le siège épiscopal de Laon. Non-seulement il releva de leurs ruines, et le palais des évêques, et l'église cathédrale avec le cloître des chanoines, mais encore il fonda plusieurs abbayes nouvelles dans le diocèse. C'est à lui que la religion dut l'établissement des Prémontrés, ordre dont les développements furent si rapides que, dès la fin du 12me siècle, il comptait 1,000 abbayes d'hommes, 500 de filles, 500 prévôtés et un grand nombre de prieurés-cures, répartis dans toute la chrétienté. Voici comment se fit cet établissement.

Un concile s'était assemblé dans la ville de Reims en 1119, sous la présidence du pape Calixte II. Barthélemi s'y rendait, quand il fit sur la route la rencontre d'un homme qui implora ses bons offices pour pouvoir approcher du pape. Barthélemi

fut d'abord tenté d'éloigner cet homme dont le misérable équipage annonçait un mendiant, car il marchait pieds nus, était vêtu seulement d'une robe de peaux d'agneau, avait le corps ceint d'une grosse corde et les épaules couvertes d'un manteau grossier; mais il s'empressa de l'accueillir quand il sut que c'était saint Norbert.

Norbert appartenait à une famille riche et puissante du diocèse de Cologne. Ayant perdu ses parents de bonne heure, il s'abandonnait sans frein aux dissipations d'une ardente jeunesse lorsqu'un jour, surpris par un orage dans la campagne, il fut renversé de cheval par un éclat de foudre. Norbert, l'esprit frappé de cet évènement, le regarda comme un avertissement du ciel de réformer sa conduite. Aussitôt il se revêtit d'un cilice, se livra aux jeûnes et aux macérations, et alla trouver le pape à Rome pour en obtenir la permission de prêcher la parole de Dieu. Après l'avoir obtenue, il parcourait l'Allemagne quant il apprit que Calixte qui venait de succéder à Gélase, tenait un concile dans la ville de Reims. Il se mit aussitôt en route pour venir l'y trouver, et en solliciter de nouveau l'autorisation de prêcher; mais, après plusieurs jours de tentatives infructueuses pour l'approcher, il avait quitté Reims découragé lorsqu'il fit la rencontre de Barthélemi. Par l'entremise de ce prélat, il fut présenté au pape, et il en obtint enfin ce qui faisait le but de son voyage.

Barthélemi conçut ensuite le projet de retenir dans son diocèse un homme entouré d'une telle réputation de sainteté. Il y avait alors sur le plateau de la montagne de Laon, mais hors des murs de la cité et vers le couchant, une petite église dédiée à saint Martin. Les quelques chanoines qui la desservaient vivaient depuis longtemps dans le dérèglement et en dissipaient les revenus, de sorte que ce prélat avait déjà songé à les chasser de leur maison. Il pensa que l'occasion était belle d'apporter la réforme parmi eux, en leur donnant saint Norbert pour supérieur. Mais celui-ci ne consentit à se charger de la

direction de ces religieux, qu'à la condition qu'ils se conformeraient à sa manière de vivre.

Norbert s'aperçut bientôt qu'il ne pourrait parvenir à ramener les chanoines de Saint-Martin à une vie plus régulière. Il résolut alors de les quitter et de se retirer dans un désert pour y fonder un établissement religieux. Barthélemi à qui il fit part de sa résolution, le conduisit d'abord dans la forêt de Thiérache, puis dans celle de Saint-Gobain afin d'y faire choix d'un emplacement convenable.

A trois lieues de Laon, au centre même de cette forêt et au fond d'une vallée sombre et déserte, se voyait alors dans un lieu nommé *Prémontré*, une chapelle sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, laquelle dépendait de l'abbaye de Saint-Vincent. C'est là que Norbert s'arrêta : c'est là qu'il jeta les fondements d'une maison qui prit en peu d'années, comme nous l'avons dit plus haut, des développements étendus et acquit des richesses considérables.

Quatre ans après, c'est-à-dire en 1124, Barthélemi chassa enfin les chanoines de l'église de Saint-Martin et les remplaça par des moines tirés du nouvel établissement de Prémontré. Quoique les commencements de la réforme de la maison de Saint-Martin fussent très-pénibles, le nombre des religieux augmenta si rapidement que, douze ans après, ils s'y trouvaient 500 : elle prit alors le titre de seconde abbaye de l'ordre.

Ces établissements étaient à peine formés lorsque, dans une assemblée tenue à Compiègne en 1128, Louis-le-Gros rendit à la ville de Laon sa charte de commune. Aucun monument ne nous fait connaître les motifs de cette restitution, ni les moyens par lesquels les Laonnois parvinrent à l'obtenir; mais on peut présumer que ce fut par des dons pécuniaires. En effet, le roi les obligea en même temps à un droit de gîte trois fois l'an, ou à lui payer en place une somme annuelle de 20 livres.

Comme le nom de commune était en exécration aux ecclé-

siastiques et aux nobles, le roi changea le titre de la première institution communale en celui de *charte de paix*. Cette légère modification paraît être à peu près la seule qu'il ait faite à l'ancienne charte, et il rétablit les citoyens de la ville dans tous les droits et franchises inhérents aux institutions de ce genre, comme on le voit dans l'analyse que nous en avons donnée précédemment. Par cet acte il rappelle tous les bannis et accorde une amnistie générale dont treize personnes seulement furent exceptées. Nous pensons que l'on ne sera pas fâché de connaître les noms de ces victimes de nos discordes civiles, c'étaient : Fulcon, fils de Bonard, Raoul de Chevregny, Hamo, fils de Lebert (1), Payen Seille ou Seiller, Robert, Remi Bnt (en abrégé), Mainard Drago, Raimbaud de Soissons, Payen Fid' (en abrégé), Hosteloup, Anselme Quatremains, Raoul Wastis, Jean de Mauregny, et Anselme, gendre de Robert.

Deux ans après, les Laonnois virent le pape Innocent II se rendre dans leurs murs à l'issue d'un grand concile qu'il venait de tenir à Reims, où se trouvèrent réunis 13 archevêques, 263 évêques et plusieurs abbés. Innocent arriva à Laon accompagné d'un grand nombre de cardinaux, d'évêques et d'abbés, pontifia solennellement dans la cathédrale le jour des Rameaux, et les jours suivants dans d'autres églises de la ville.

Depuis plus d'un demi-siècle déjà, la chrétienté toute entière s'était précipitée sur l'Orient à la voix d'un ermite. Pierre, au retour d'un pélerinage fait à Jérusalem, avait raconté à l'Europe les souffrances des chrétiens asservis par les disciples de Mahomet, et avait partout crié vengeance contre leurs oppresseurs. La foi était si vive à cette époque, les récits de Pierre l'ermite si touchants, qu'à sa voix une foule de personnes de toute condition, de tout âge et de tout sexe, s'était précipitée sur ses pas à la conquête de la terre sainte.

(1) Ce nom est douteux parce qu'il est écrit en abrégé dans la charte.

Beaucoup de chevaliers du pays de Laon avaient pris part à cette expédition, mais peu en étaient revenus; et, après des succès divers, les croisés décimés par le fer des Musulmans et par les maladies, voyaient l'état de leurs affaires empirer tous les jours dans l'Orient.

Une nouvelle croisade fut alors prêchée en France, et dans une assemblée générale tenue à Bourges le jour de Noël 1145 et à laquelle assistait saint Bernard, le roi Louis-le-Jeune fit connaître l'intention où il était de se croiser. L'année suivante, Laon vit une pareille assemblée se former dans ses murs et le cri de guerre aux infidèles retentir dans ses rues. Le clergé de France s'y réunit en concile national, et les seigneurs s'y assemblèrent sous la présidence du roi. Cependant, rien de définitif ne fut arrêté, et l'on s'ajourna au 3[me] dimanche après Pâques dans la ville de Chartres.

Les évènements dont le Laonnois fut le théâtre en 1175, portèrent les habitants de Laon à solliciter du roi Philippe-Auguste, au moment de son avènement au trône arrivé cinq ans après, la confirmation de leur charte de commune.

Un nouvel évêque était monté cette année sur le siège épiscopal de cette ville. Roger de Rosoy appartenait à une famille noble et puissante; ses premiers soins furent de chercher à faire abroger la charte d'affranchissement que les vassaux des domaines de l'évêché avaient obtenue de Louis-le-Jeune pendant la vacance du siège, sous le titre de *commune du Laonnois*. N'ayant pu y réussir, il les avait attaqués à main armée, et en avait fait une horrible boucherie. D'abord obligé de s'expatrier à cause de cette affaire, Roger de Rosoy était ensuite rentré en grâce et avait enfin obtenu de Philippe-Auguste partant pour la croisade en 1190, l'abolition de la commune du Laonnois (1). Dans ces conjonctures, les habitants

(1) Dom Lelong et la plupart des historiens modernes à son exemple, Augustin Thierry, dans ses lettres sur l'histoire de France, Guizot, dans son cours d'histoire moderne, et autres, ont confondu la commune *du Laonnois*

de Laon craignant pour leurs propres franchises, s'adressèrent au roi et en obtinrent la confirmation de leurs libertés, mais à des conditions plus onéreuses qu'auparavant : le droit de gite et la somme de 20 livres qui le représentait furent remplacés par une redevance annuelle de 200 livres parisis (plus de 5,000 fr. d'aujourd'hui). A cela près, la charte de 1190 est en tout conforme à celle de 1128.

Ces charges se trouvèrent amplement compensées par un établissement dont ce même monarque dota à cette époque la ville de Laon. Nous voulons parler du bailliage royal du Vermandois qui, selon l'opinion commune, fut créé en 1190 par Philippe-Auguste. Laon devint dès-lors, sous le rapport judiciaire, le chef-lieu d'un pays immense, et grandit en considération et en importance. Nous avons ailleurs suffisamment fait connaître le grand bailliage du Vermandois pour n'avoir pas besoin d'y revenir ici (T. Ier., p. 369).

Vingt-cinq ans après, des contestations dont la cause était assez légère, mais dont les suites furent humiliantes pour les magistrats municipaux, éclatèrent entre le corps de ville et le clergé. Elles furent comme le signal de ces longues querelles qui agitèrent la ville pendant plus d'un siècle, et qui se terminèrent par l'anéantissement de libertés dont les Laonnois étaient fort jaloux.

En 1214, le corps de ville avait fait arrêter et mettre en prison deux sujets des chanoines qui s'étaient rendus coupa-

avec la commune *de Laon*. La commune du Laonnois était formée par la réunion des dix-sept bourgs ou villages suivants qui constituaient les domaines de l'évêché : Anizy, Bourguignon, Brancourt, Chevregny, Chivy-Etouvelles, Jumigny, Laval, Lierval, Lizy, Merlieux-Fouquerolles, Monampteuil, Mons-en-Laonnois, Nouvion-le-Vineux, Presles-Thierny, Urcel, Vaucelles-Beffecourt et Wissignicourt. Les habitants de ces bourgs et villages profitant en 1174 de la vacance du siège épiscopal, avaient obtenu du roi Louis VII, moyennant une somme d'argent, une charte collective d'affranchissement sous le nom de *commune du Laonnois*. C'est cette commune que Roger de Rosoy combattit à main armée en 1175 (voyez livre VIII, page 41), et c'est elle que Philippe-Auguste abolit en 1190 et non celle de Laon.

bles d'un délit dans la juridiction de la paix. Les agents du chapitre les réclamèrent aussitôt, s'engageant à en faire justice : mais le mayeur et les jurés refusèrent de les remettre, prétendant que c'était à eux de les punir.

Sur ce refus, les chanoines de la cathédrale prononcèrent l'excommunication contre les officiers municipaux : mais ceux-ci en appelèrent au pape et lui députèrent un homme de confiance pour poursuivre leur appel : le chapitre, de son côté, y envoya aussi quelqu'un. Ces deux envoyés plaidèrent leur cause devant un cardinal-diacre délégué par le saint père pour les entendre : le député de la commune se plaignit du chapitre, l'accusa d'abuser de ses priviléges, de prononcer légèrement des censures, cita des exemples, en tira des conséquences et embarrassa tellement son adversaire et son juge, que ce dernier n'osa prendre sur lui de donner une solution à cette affaire.

Alors, le pape renvoya les parties devant une commission composée de chanoines d'Amiens, à qui il donna pouvoir de la juger en dernier ressort. Ceux-ci se rendirent à Laon pour faire une enquête sur les lieux : ils entendirent successivement le chapitre et les officiers municipaux ; mais ces apparences d'impartialité n'abusaient personne sur les suites de cette affaire, car la solution en était laissée à des arbitres dont la partialité ne pouvait être douteuse. En effet, le jugement ne se fit pas attendre : le 23 juin, les chanoines d'Amiens déclarèrent que le mayeur et les jurés ne pouvaient prouver l'injustice de l'excommunication prononcée contre eux. En conséquence, ils les condamnèrent à se rendre nus pieds depuis la cloche du ban (du beffroi) où étaient renfermés les sujets du chapitre, jusqu'au portail de la cathédrale; de se mettre à genoux devant le doyen et les chanoines assemblés ; de leur demander humblement pardon de leur entreprise et l'absolution de l'excommunication prononcée contre eux, enfin, de payer les frais évalués à 300 livres parisis (plus de 7,600 francs d'aujourd'hui).

Le mayeur et les jurés refusèrent de se soumettre à une peine si ignominieuse et à une amende aussi exorbitante. Alors le chapitre s'adressa au roi Philippe II, et en obtint une lettre de jussion qui enjoignait au mayeur et aux jurés d'obéir sans délai et sans réplique. Ceux-ci résistèrent, cherchèrent à faire traîner l'affaire en longueur; mais le roi demeura inflexible et les menaça, s'ils ne se soumettaient, de porter l'amende à 1,200 liv. (plus de 30,000 fr.) au lieu de 300. Un historien dit même qu'il les y condamna : quoi qu'il en soit, il leur fallut céder, et le 15 mai 1215, ils jurèrent aux pieds des chanoines d'être dorénavant plus soumis aux jugements de l'église et de respecter ses priviléges.

L'église de Laon avait alors pour grand chantre et sous-diacre, un chanoine d'une illustre naissance nommé Bouchard d'Avesnes. Avant de partir pour la croisade, Baudouin, comte de Flandres, confiant dans la réputation de sagesse et de talent de Bouchard, lui avait abandonné la garde de ses deux filles : mais celui-ci s'éprit des charmes de la cadette nommée Marguerite, parvint à lui faire partager sa passion, l'enleva et l'épousa publiquement quoiqu'engagé dans les ordres.

Jeanne, comtesse de Flandres et sœur de Marguerite, ainsi que le clergé Flamand, accusèrent Bouchard de rapt et d'inceste, et le pape Innocent II le frappa d'anathême en 1216. Bouchard parut d'abord se soumettre et fit le voyage de la terre sainte qui lui avait été imposé comme pénitence. Mais il ne quitta point sa femme, et, à son retour, il essaya de fléchir le successeur d'Innocent. Honorius résista à toutes ses instances et lui refusa la dispense des ordres, ainsi que la permission de conserver son épouse. Loin de là, Bouchard fut excommunié dans toutes les églises de la province, et décrété de prise de corps par les juges séculiers. Obligé de s'enfuir, il se retira à Gand, où il fut bientôt arrêté, condamné pour ce crime et décapité. Les deux enfants qu'il avait eus de sa femme, d'abord déclarés illégitimes, furent plus tard réhabilités par l'empereur Frédéric II.

Dans le même temps, le chapitre de Laon eut à souffrir d'une affaire plus grave et plus fâcheuse. Enguerrand III, sire de Coucy, avec lequel il était en mésintelligence on ne sait à quel sujet, avait fait des ravages sur ses terres. Le doyen de la cathédrale, voulant user de représailles, fit arrêter et jeter en prison quelques gens d'Enguerrand. A cette nouvelle, le sire de Coucy, furieux, arme les gens de sa maison, se met à leur tête, arrive en toute hâte à Laon, et se dirigeant vers la cathédrale, en fait enfoncer les portes, se saisit du doyen et l'amène chargé de chaînes à Coucy, où il le fait jeter dans un cachot; puis, il redoubla ses pillages sur les terres du chapitre et réduisit les chanoines à une grande détresse.

Aussitôt, l'office divin cessa dans tout le diocèse, et le chapitre de Laon invoqua l'appui des autres églises de la province. A Reims, on descendit les châsses des saints et on les exposa sur le pavé de l'église jonché d'épines. L'évêque et le chapitre de Soissons offrirent aux chanoines de Laon de partager avec eux leurs foyers et leurs revenus. Toutes les autres églises imitèrent ces exemples et prirent chaudement la défense du chapitre de Laon, déclarant que si un pareil forfait restait impuni, il n'y aurait plus de sûreté pour les ecclésiastiques.

Cependant, l'archevêque de Reims prenait cette affaire moins à cœur : toutes les églises lui en firent des reproches ; les chanoines de Tournai surtout lui en adressèrent de très-vifs : « Nos ancêtres, lui écrivirent-ils, se trouvaient entre le » marteau et l'enclume, et souffraient en patience les persé- » cutions; quoique la paix soit aujourd'hui dans l'église, on » souffre encore la persécution la plus amère. Un tyran plus » cruel que les loups ravissants est entré avec violence dans » le bercail du seigneur, et se glorifie insolemment d'avoir » enlevé celui qui se trouvait à la tête, devant le troupeau.... » Nous nous jetons à vos pieds, et dans l'amertume de la plus » vive douleur que nous cause l'injure atroce faite à nos con- » frères les chanoines de Laon, nous vous conjurons de frap-

» per le ministre de l'antechrist, le seigneur de Coucy, cet » homme pernicieux, du glaive que Dieu a mis dans vos » mains, etc. »

Le pape, à son tour, déclara que la cause du clergé de Laon était celle de l'église entière, et il chargea les trois métropolitains de Reims, Sens et Rouen de renouveler fréquemment les censures contre Enguerrand et ses complices, jusqu'à ce qu'ils fussent venus à résipiscence.

Néanmoins, Enguerrand fut près de deux années sans faire la paix avec le chapitre de Laon. Elle fut rétablie seulement en 1219, et le sire de Coucy, pour toute satisfaction, relâcha le doyen et fit devant les évêques de Laon et de Noyon, la promesse de ne plus exercer à l'avenir de violences contre le clergé, ni de dévaster les terres du chapitre.

Pendant que ces choses se passaient à Laon, le prince Louis, fils de Philippe, roi de France, était descendu en Angleterre à la tête d'une armée, dans le dessein de disputer à Jean-Sans-Terre la couronne de ce pays qu'il croyait lui appartenir du chef de sa femme Eléonore. Mais Jean avait mis son royaume sous la protection du saint siège; et le pape, pour forcer le prince Louis à abandonner ses projets, avait jeté l'interdit sur les possessions de son père Philippe et convoqué à Melun un concile pour dénoncer cet interdit. Le roi de France voulant annuler les décisions de cette assemblée, réunit de son côté, en 1217, dans la ville de Laon, tous les grands du royaume, et envoya un message à son fils en Angleterre, pour l'engager à s'y trouver aussi : ce qu'il s'empressa de faire. Nous ignorons quelles résolutions furent arrêtées dans cette assemblée, sur laquelle se taisent tous les historiens modernes.

Durant les années 1220 et 1233, deux conciles provinciaux se réunirent successivement dans la ville de Laon. Le premier avait pour objet de traiter l'affaire des religieux de Corbie, dont la ferme de Beauvoir venait d'être incendiée par des seigneurs du voisinage. Il fut décidé dans cette assemblée

que les auteurs de ces désordres seraient excommuniés, s'ils ne venaient à résipiscence dans les 15 jours. Dans le second concile, on traita du différent qui s'était élevé entre le roi et Milon, évêque de Beauvais. Ce prélat, mécontent de ce que Louis IX avait nommé de sa propre autorité un mayeur à cette ville, excita une sédition dans laquelle plusieurs personnes perdirent la vie. Le temporel du prélat coupable fut aussitôt saisi par le jeune roi qui avait évoqué l'affaire devant lui, malgré l'opposition de l'évêque. Milon, furieux, se plaignit bien haut aux autres prélats de la province, et demanda la convocation d'un concile pour prendre connaissance de cette affaire. Les évêques réunis à Laon, décidèrent que le roi serait requis de rétablir Milon dans l'exercice de sa justice, de lui rendre ses biens et de l'indemniser de tous dommages. Ils firent ensuite quelques canons sur la discipline et se séparèrent.

Cependant, les évêques de Laon, de Cambrai et d'Arras, députés vers le roi, lui notifièrent la décision du concile. Mais Louis IX déclara que cette assemblée ne devait pas se mêler d'une affaire purement temporelle, et qu'il ne souffrirait pas la moindre atteinte à son autorité. Aussitôt, Milon mit son diocèse en interdit et les autres évêques s'apprêtèrent à en faire autant.

Mais lorsque Anselme de Mauny, évêque de Laon, voulut y publier cet interdit, les chanoines s'y opposèrent, sous prétexte que les délibérations du concile étaient irrégulières, les évêques ne pouvant, selon eux, s'assembler sans leurs chapitres. Toutes les autres cathédrales de la province suivirent l'exemple de celle de Laon, et les évêques se trouvèrent contraints de remettre l'affaire en délibération avec les délégués des chapitres. Il fut alors statué que les évêques ne pouvaient rien décider sans eux en concile, et l'interdit fut révoqué. Le roi, content de la solution d'une affaire qui menaçait de lui causer des embarras, écrivit aux chanoines de la cathédrale de Laon pour leur exprimer sa satisfaction et donner des éloges à leur conduite.

Dans l'intervalle de ces deux conciles, la ville de Laon fut témoin d'un spectacle qui dut vivement blesser la fierté de ses habitants. A la suite de démêlés survenus en 1224, entre les bourgeois de Cambrai et des ecclésiastiques de cette ville, ces derniers en furent ignominieusement chassés après avoir été maltraités par la populace.

L'interdit lancé sur les Cambraisiens à la suite de cette affaire, ne fut levé qu'à la condition que 50 d'entre eux se rendraient un jour de dimanche dans les cinq églises cathédrales de Reims, Laon, Noyon, Arras et Tournai, et que là, dans chacune d'elles, dix de ces bourgeois seraient obligés de rester debout, pieds nus et en chemise, et de présenter des verges aux prêtres de ces églises pour en recevoir la discipline.

Cette punition humiliante s'exécuta de point en point dans la cathédrale de Laon, à l'égard des dix bourgeois de Cambrai désignés pour s'y soumettre.

Depuis plusieurs années, le zèle religieux se manifestait par des expéditions contre une secte d'hérétiques qui avait fait beaucoup de prosélytes dans la Provence. Les ecclésiastiques ne se contentaient pas de prêcher la croisade contre les Albigeois, ils partaient eux-mêmes pour aller les combattre en personne. Anselme de Mauny, alors évêque de Laon, suivit l'exemple du reste du clergé : il rassembla en 1225 un corps de troupes composées des vassaux de ses domaines, les mit sous le commandement du prévôt forain de Laon et les envoya au roi pour la guerre des Albigeois et celle d'Angleterre.

CHAPITRE VI.

1224 — 1345.

Démêlés de la ville avec le chapitre et l'évêque : elle est condamnée. Nouvelles contestations avec le chapitre. Le mayeur excommunié. Un curé refuse de publier les censures. Est lui-même excommunié. Publie à son tour une excommunication contre le chapitre. Serment réciproque des habitants et de

l'évêque. Nouveaux démêlés avec le chapitre : la ville est encore condamnée. Violences exercées par deux gentilshommes sur un bourgeois. Ces gentilshommes arrachés de leur asile, battus avec fureur et incarcérés. Mort de l'un d'eux. Plaintes du clergé. Excommunication de la ville. Jugement du pape ; il supprime la commune. Les habitants refusent de se défendre et de donner satisfaction. Réclament auprès du roi. En obtiennent le rétablissement de la commune. Peine qui leur est infligée. — Disparition d'un Juif. — Famine. Traité entre Eudes et le duc de Bourgogne. — Rétablissement de la commune sur son ancien pied. Raoul Rousselet monte sur le siege de Laon, s'emploie aussitôt à l'abolition de la commune ; mémoire du clergé. La commune cassée par le parlement. Démarches des Laonnois pour son rétablissement. Démêlés du chapitre et de l'évêque. Ils se réconcilient et jurent de poursuivre l'abrogation de la commune par tous les moyens. Elle est définitivement supprimée. Le mayeur remplacé par un prévôt. Réglement des droits respectifs du prévôt, de l'évêque et du chapitre. Impôt extraordinaire frappé par le chapitre sur les hommes de ses domaines. Révolte générale. Exécution de neuf hommes et de six femmes.

Cependant, une grande animosité continuait à régner entre le corps de ville et le clergé qui, ne pouvant s'habituer aux franchises communales, saisissait les plus légers prétextes pour lancer l'excommunication, soit sur les magistrats populaires, soit sur tous les habitants. Le pape touché de ces abus, avait, dès le commencement du 13me siècle, cherché à y porter remède, en confiant à l'évêque d'Arras la conservation des priviléges du mayeur et des échevins. Mais ceux-ci n'en avaient pas moins été excommuniés par le chapitre en 1213, parce qu'ayant fait emprisonner un serviteur de ce corps, ils s'étaient ensuite refusés de le lui rendre. Trois chanoines d'Amiens délégués par le pape pour informer sur cette affaire, condamnèrent encore, selon l'habitude du clergé dans ces circonstances, les officiers municipaux à une réparation humiliante.

Les habitants et le clergé se trouvèrent dès-lors engagés dans une voie où il ne leur était plus permis de s'arrêter. A dater de ce moment ils se querellèrent sans cesse et à tout propos, jusqu'au jour où le plus faible, c'est-à-dire le peuple, eût succombé épuisé par la lutte.

En effet, peu d'années après, le corps de ville eut de nou-

veaux démêlés, mais cette fois avec l'évêque. Ceci arriva en 1232 : le mayeur avait fait emprisonner le sergent de l'official parce qu'il refusait de lui livrer des hommes arrêtés par lui, sous le prétexte qu'ils étaient de la juridiction épiscopale. Aussitôt, l'évêque lança les foudres de l'excommunication sur le mayeur et les jurés. Les magistrats municipaux éclairés par l'issue de leur précédente affaire avec le chapitre, n'eurent garde cette fois de s'adresser au pape : ils députèrent au roi qui donna commission à Renaud de Berrieux, grand bailli du Vermandois, d'examiner cette contestation et de la juger en dernier ressort. Renaud ordonna que les prisonniers fussent élargis et les censures levées, et condamna la ville aux dépens.

Cette affaire était à peine terminée, que le corps de ville se trouva engagé dans une autre avec le chapitre. En 1236, les chanoines revendiquèrent trois hommes que le mayeur avait fait emprisonner; sur son refus, ils l'excommunièrent. La sentence fut ensuite envoyée à tous les curés pour qu'ils eussent à la publier dans leurs paroisses; mais ceux-ci, regardant sans doute ces censures comme injustes, s'y refusèrent. Alors, le doyen les contraignit de comparaître devant les chanoines assemblés, et là, après les avoir fait mettre à genoux, on les condamna à faire satisfaction et à publier la sentence le dimanche suivant.

L'un de ces curés, celui de Saint-Michel, humilié de ces violences, refusa de porter, selon l'usage, le texte de l'évangile à la procession des rameaux. Pour ce fait, on le suspendit de ses fonctions; mais comme il n'obéissait pas, il fut à son tour excommunié par le chapitre de la cathédrale.

Sur ces entrefaites, il arriva que les chanoines eurent un procès avec les religieuses de Lor à propos du droit de nommer à la cure d'Anye, lequel droit était revendiqué par ces mêmes religieuses. Les chanoines gagnèrent d'abord; à l'appel, ils perdirent. Ils en appelèrent à leur tour *ad apostolos ;* mais ils furent excommuniés par les commissaires. Le curé de St-Michel

saisit cette occasion de se venger : le jour de Pâques 1242, il entra dans l'église cathédrale pendant les vêpres, portant un flambeau allumé à la main, et déclarant à haute voix le chapitre excommunié, il renversa son flambeau, l'éteignit et se retira à la grande confusion des chanoines.

De leur côté, les officiers municipaux s'étaient longtemps fort peu mis en peine de l'excommunication prononcée contre eux; mais enfin, en 1238, le mayeur nommé Oudard de Rochefort, se sentant en danger de mort, avait demandé grâce et s'était fait relever des censures.

Ces contestations continuelles aigrissaient de plus en plus, comme on le pense, les esprits de part et d'autre, et y entretenaient une défiance réciproque. Aussi, lorsque Garnier fut nommé évêque de Laon, en 1240. son premier soin fut-il d'exiger des habitants le serment de fidélité qu'ils étaient dans l'usage de prêter à chaque nouvel évêque. Mais ceux-ci s'y refusèrent, s'il ne voulait lui-même s'engager aussi sous serment à ne porter aucune atteinte à leurs franchises et priviléges. Cette prétention nouvelle de la part des Laonnois donna lieu à des contestations : néanmoins, on convint de s'en rapporter à Henri de Dreux, archevêque de Reims, sous peine de 300 liv. pour celui qui refuserait de se soumettre à sa décision. L'archevêque de Reims décida qu'il se prêterait un serment réciproque de la manière suivante :

Le lendemain de l'entrée du nouvel évêque dans la ville, le mayeur, les échevins et les notables devaient se rassembler avec le peuple dans la cour de l'évêché, et là, mettant un genou en terre, la main droite levée et étendue vers l'église, ils jureraient ainsi : « Je vous jure, un tel évêque de Laon, » que je garderai de bonne foi votre vie, vos membres et votre » honneur temporel, sauf la fidélité due au seigneur roi. » Ensuite un délégué de l'évêque disait : « Comme vous promettez » tous de conserver la vie, les membres et l'honneur du sei- » gneur évêque, sauf la soumission due au roi, vous devez

» aussi promettre de l'accompagner partout où il ira, pourvu » que vous puissiez rentrer chez vous le même jour. » L'évêque prenant alors la parole, devait dire, en s'adressant au mayeur et aux échevins : « Moi, un tel, évêque en vertu de la con- » sécration que j'ai reçue à Rome, je vous conserverai votre » honneur et votre tranquillité, suivant la charte du seigneur » roi, et conformément à l'usage de mes prédécesseurs. »

Cet accord fut confirmé par saint Louis, en 1241, ensuite par Philippe de Valois, en 1331 : mais destiné à rétablir la bonne harmonie, il devint au contraire une source continuelle de disputes entre l'évêque et les habitants. Ceux-ci voulant enfin s'en affranchir, entrèrent en arrangement avec Geoffroy le Maingre, nommé évêque de Laon en 1361, et en obtinrent l'abolition de cet usage, moyennant une somme de 2,000 liv. payable en cinq ans. Néanmoins, il ne tarda pas à être rétabli, peut-être même par le successeur de Geoffroy; il paraît seulement avoir subi dès lors quelques modifications, car le mayeur ni les jurés ne furent plus obligés de se mettre à genoux pour faire cette prestation de serment.

Les querelles entre les habitants et le clergé, assoupies pendant quelques années, se renouvelèrent en 1293, et furent comme le prélude de contestations plus graves. Le corps de ville avait fait emprisonner, pour un motif qui nous est resté inconnu, un ecclésiastique sujet à la juridiction du chapitre; aussitôt, les chanoines en portèrent leurs plaintes au roi, et Philippe-le-Bel condamna les officiers de la commune solidairement à 80 livres parisis (plus de 1,700 francs) d'amende, à garder la prison pendant huit jours, à perdre leurs charges et enfin à assister en habits de suppliant à une procession solennelle dans l'église cathédrale.

Une peine aussi sévère, où l'humiliation des cérémonies expiatoires l'emporte encore sur l'exagération de l'amende, dans un cas qui paraît sans gravité et où même la culpabilité du corps de ville ne semble pas bien démontrée, cette sévérité,

disons-nous, rendit plus vive que jamais l'animosité que ces querelles journalières entretenaient depuis longtemps entre les habitants et le clergé. On devait donc craindre de voir éclater tôt ou tard une explosion terrible du ressentiment populaire, et en effet, elle ne se fit pas attendre : mais les graves excès qui en furent la suite eurent pour la commune les conséquences les plus funestes.

Quelques mois après, deux gentilshommes du diocèse, Jean du Lauroy et Jean de Faucoucourt, se rendirent à Laon pour régler des affaires d'intérêt avec un bourgeois de cette ville nommé Jean de Semilly. Dans la discussion, les esprits s'échauffèrent, on en vint aux injures et Jean de Semilly chassa les deux gentilshommes de sa maison en les maltraitant. Aussitôt, ceux-ci se rendirent auprès du mayeur pour demander réparation de l'outrage qui venait de leur être fait ; mais voyant que leurs plaintes n'étaient point écoutées, ils se crurent autorisés à se faire justice eux-mêmes. Ils revinrent donc à la maison de Jean de Semilly, et se jetant sur lui l'épée à la main, ils l'auraient tué sans l'intervention de ses domestiques et de ses voisins (1).

Le bruit que des violences venaient d'être exercées sur un bourgeois, se répandit rapidement dans la ville. Aussitôt, le tocsin sonne, les portes de la cité sont fermées, et les habitants s'armant de pics, de bâtons et de tout ce qui leur tombe sous la main, s'assemblent en tumulte et poursuivent ces gentilshommes qui se sauvent à grand'peine jusqu'à la cathédrale, où ils demandent un asile en se mettant sous la protection de ses immunités. Un chanoine, parent de l'un d'eux, les fit

(1) Selon une autre version, les deux gentilshommes en question étant allés chez Jean de Semilly pour s'expliquer sur une affaire d'intérêt, s'échauffèrent dans la discussion au point de lui donner un soufflet. Alors ses domestiques accourus à son secours, seraient tombés sur ces gentilshommes qui, pour éviter leur fureur et celle du peuple que cette scène commençait à rassembler, se réfugièrent dans la cathédrale. Nous avons lieu de croire notre version plus exacte que cette dernière.

monter dans l'une des tours (celle du cloître) où il les enferma en attendant la nuit, dans l'espérance qu'on pourrait alors les faire évader.

Cependant, la multitude avait envahi l'église et délibérait sur les moyens à employer pour les attirer au dehors; on leur envoya des messages pour les inviter à sortir, leur promettant qu'il ne leur serait fait aucun mal : sur leur refus, des gardes furent placés autour et près des portes de leur asile, afin d'empêcher une évasion nocturne, et l'on attendit le jour.

Le lendemain, sur les neuf heures du matin, le tocsin sonne de nouveau, les portes de la ville sont encore fermées et tous les habitants s'assemblent en armes. Bientôt, la multitude entre en tumulte dans l'église cathédrale sans être arrêtée par le service divin qu'on y célébrait en ce moment; elle monte à la tour, en brise les portes, se saisit des gentilshommes et les arrache violemment de leur asile avec le chanoine qui les avait recueillis, aux cris redoublés de *commune! commune!* On les traîne ensuite par les pieds et les cheveux dans les rues et sur les places jusqu'à la maison de Jean de Semilly : arrivés là, la foule exaspérée les frappe à coups de poing, de bâton, de haches, de pics ou de flèches, malgré l'intervention du doyen, de l'archidiacre et du grand bailli; puis enfin, on les jette en prison où l'un des deux gentilshommes ne tarda pas à succomber des suites de ses blessures.

Plusieurs officiers municipaux étaient présents à ces scènes désolantes, et, à ce qu'il paraît, loin de chercher à calmer l'effervescence populaire et à arrêter le désordre, ils encourageaient ces violences, parce que le bourgeois maltraité par les deux gentilshommes faisait comme eux partie du corps de ville où il remplissait les fonctions de *sous-mayeur*. Cela explique aussi la fureur du peuple qui, dans cette circonstance, voulait venger l'insulte faite à l'un de ses magistrats, et cette raison empêcha également les jurés et les échevins de rechercher et de punir les coupables.

Le clergé ne perdit pas un instant pour demander réparation de l'outrage fait à ses droits et immunités. En attendant, le service divin fut interrompu, les vases sacrés transportés hors de la cathédrale, et les portes de cette église fermées jusqu'à ce qu'elle eût été solennellement purifiée. En même temps, les coupables furent excommuniés; le clergé de Laon réclama l'intervention de toutes les églises de la province, et il envoya des députés, tant au pape pour lui demander son appui, qu'au roi Philippe-le-Bel pour en obtenir une vengeance éclatante.

Le pape Boniface VIII prit cette affaire d'autant plus à cœur, que son neveu était trésorier de l'église de Laon. Il en attribua d'abord la connaissance à l'archevêque de Reims, et prescrivit aux abbés de Saint-Vincent et de Saint-Martin et au prieur de Saint-Jean d'excommunier les coupables. Ensuite, il interdit la ville, fit défense aux officiers municipaux d'exercer aucune juridiction avant d'avoir donné satisfaction pleine et entière au chapitre, déclara tous les habitants jusqu'aux enfants même inhabiles à posséder aucun bénéfice, à être promus aux ordres sacrés, ni à exercer aucune fonction publique, et prescrivit aux archidiacres de Laon et de Troyes de citer à Rome les principaux coupables pour y être punis selon qu'ils le méritaient. Il défendit encore aux frères mineurs et autres privilégiés d'ensevelir les morts dans leurs églises, et leur ordonna d'observer l'excommunication comme la cathédrale.

Le roi Philippe-le-Bel ne se montra pas moins irrité de ces évènements; mais avant de rien décider, il nomma deux commissaires, Pierre de Sargine et Jean Choiseul, pour faire une enquête sur les lieux. Après avoir vu leur rapport, il reconnut, au mois de mars 1295, le mayeur et les jurés coupables des faits qui leur étaient imputés. En conséquence, il déclara la ville de Laon à jamais privée de tout droit de commune et de collège, de sa cloche, sceau et charte de commune, droit de justice, juridiction et jugement d'échevins, offices de jurés et autres droits inhérents à la commune et au collège, se réserva

de punir particulièrement soixante habitants des plus coupables, et condamna la ville à payer l'amende qui serait fixée par sa cour. Un arrêt du parlement porta cette amende à la somme de 4,000 liv. (plus de 30,000 fr.)

Cependant, l'excommunication était mal observée : les cordeliers, qui avaient eu de grands démêlés avec les habitants (voyez t. II, p. 122), saisirent cette occasion de se réconcilier avec eux, et continuèrent, malgré la défense du pape, de laisser leur église ouverte et d'enterrer les morts dans leur cimetière. Mais le chapitre se plaignit de cette conduite au souverain pontife : alors, celui-ci ordonna de nouveau que l'interdit fût observé partout, même dans la chapelle du roi, et chargea les abbés de Saint-Vincent et de Saint-Jean de faire déterrer les corps des excommuniés inhumés en terre sainte.

Bientôt après, le 25 décembre 1293, sur les ordres du pape, Jean Lefuselier, doyen de la chrétienté de Laon et curé de Saint-Georges, assembla le peuple dans la grande cour de l'abbaye de Saint-Jean et lui fit lecture des bulles du saint père en présence des officiers du corps de ville. En même temps, il publia les interdits et excommunications, fit défense aux mayeur et échevins d'exercer aucune juridiction avant qu'ils n'eussent donné toute satisfaction à l'église, dénonça les peines qu'ils avaient encourues, et leur signifia de comparaître en la ville d'Auxerre le mardi d'après la Saint-Vincent pour s'y purger. Quant aux vingt-et-un bourgeois signalés comme les plus coupables, ils furent assignés à Rome, afin d'y recevoir du pape telles peine et pénitence qu'il lui plairait (1).

(1) Voici les noms de ces vingt-et-un bourgeois : Baudouin Fromage, Aubin Favot, Gobert Tassart, Guyart de Vaux, Robert Lallemand, Baudouin de St-Jean, Raoul de Pinon, Jean de Semilly, Drouart d'Arrancy, Gobert Dafleu, Jean de Montereau, Gautier de Chaillevois, Raoul de Rochefort, Richer Balthazar, Renier Legras, le Bailli des Chenizelles, Pierre Soyer, Jean du Cloître, Raulin, son frère, Hubert d'Arrancy et Renard de Vendresse.

On envoya donc à Auxerre un député nommé Jean Lefel; mais celui-ci, après avoir simplement requis copie des bulles du pape, se retira sans vouloir se défendre. Aussitôt, la ville de Laon fut de nouveau interdite et les accusés excommuniés.

Un autre député nommé Godefroy de Leuilly, partit alors pour Rome. Celui-ci consentit, au nom de la ville, à ce que la commune demeurât abrogée; mais il refusa absolument tout dommages-intérêts ni satisfaction au chapitre de la cathédrale. Là-dessus, le pape déclara la ville de Laon contumace, à jamais incapable de jouir du droit de commune, et ceux qui l'aideraient à le recouvrer, excommuniés *ipso facto*, défendit aux débiteurs des Laonnois de leur rien payer tant qu'ils ne se seraient pas fait absoudre, ou de faire avec eux quelque commerce que ce fût, et ordonna de nouveau de déterrer les corps des excommuniés.

Le refus des habitants de Laon de se défendre et d'accorder une réparation quelconque au chapitre, tout en consentant à l'abolition de leur commune par le pape, n'était qu'un subterfuge pour gagner du temps. Ils savaient d'une part, que cette unique concession ne satisferait pas le clergé, et que de l'autre, au roi seul appartenant le droit de casser comme d'établir une commune, le pape ne pouvait abolir la leur sans outrepasser ses pouvoirs tout spirituels, et sans empiéter sur l'autorité du roi et le mécontenter.

Pendant, en effet, que ces choses se passaient, les Laonnois n'avaient cessé de réclamer auprès de Philippe-le-Bel, demandant que leurs raisons fussent entendues. Ils parvinrent enfin à se faire écouter favorablement, servis qu'ils furent peut-être par les bulles du pape qui marquaient, comme nous venons de le voir, un profond oubli de l'autorité royale; et dès l'année suivante, ce prince leur rendit leur charte de commune, quoiqu'il l'eût dès l'abord proclamée abolie à jamais. Seulement, il déclara ne la rétablir que pour le temps qu'il lui plairait, et il se réserva de tenir et exercer les offices d'éche-

vins, c'est-à-dire, de nommer à ces charges aux lieu et place des habitants.

En même temps, il écrivit au pape pour l'apaiser, et nomma de son agrément quatre commissaires, Thiébaut, évêque de Dôle, Guillaume de Crépy, coûtre de Saint-Quentin, Pierre Flotte et Hugues de Bouville, chevaliers, pour déterminer la réparation due au chapitre de Laon, et moyennant laquelle les habitants de cette ville seraient relevés des censures prononcées contre eux. Ces commissaires décidèrent, en 1297, que le jour où le chapitre et son doyen rentreraient pour la première fois dans la cathédrale, afin d'y recommencer le service divin, cent bourgeois de la ville, nus pieds, en cotte (en chemise) sans ceinture, le chef nu, sans chaperon ni coëffe, iraient processionnellement deux à deux derrière les porte-croix et en avant des chanoines et du clergé de la ville, depuis le pied de la montagne de Semilly jusqu'à la cathédrale; qu'arrivés à la porte Saint-Martin, trois d'entre eux prendraient chacun entre les bras une figure (statue) de cire du poids de 20 livres au poids de Laon, et les porteraient jusqu'à l'autel de la cathédrale où ils les offriraient en signe de restitution des trois hommes arrachés avec violence de cette église; que ces figures appartiendraient ensuite au doyen et au chapitre, auxquels le mayeur et les jurés donneraient en outre 60 livres de cire, aussi au poids de Laon; enfin, que les noms de ces cent personnes seraient envoyés au grand bailli du Vermandois; que le mayeur et les jurés fonderaient une chapelle dans la cathédrale, avec une rente annuelle et perpétuelle de 30 livres tournois (environ 450 francs); qu'ils paieraient auxdits doyen et chapitre, 1,000 livres tournois (14,800 fr.), plus 2,000 liv. (près de 30,000 fr.) à l'église pour les frais et démarches faits dans cette affaire, et 3,000 liv. (45,000 fr.) au trésorier (neveu du pape) à qui appartenait la juridiction de cette même église.

Ainsi se termina cette grande affaire qui avait eu du reten-

tissement dans la chrétienté entière, et qui tenait depuis près de quatre années tous les esprits en suspens. On ne saurait nier qu'il n'y eût des torts de part et d'autre, et cependant les Laonnois durent se soumettre à une réparation où l'humiliation des cérémonies le disputait à l'énormité de l'amende prononcée contre eux. Celle-ci, en effet, sans compter le prix des 120 livres de cire, objet fort cher alors, ni la rente de la fondation d'une chapelle, s'élève, comme on le voit, à 10.000 livres du temps, ce qui représente près de 125,000 fr. d'aujourd'hui. Malgré cette large satisfaction accordée au clergé, malgré ces énormes sacrifices qui rachetaient et bien au-delà les coupables violences de quelques uns, on ne verra pas moins bientôt les évènements de 1295 servir de texte à de nouvelles accusations du clergé, et de prétexte au roi de France pour retirer aux Laonnois ce qu'ils avaient alors de plus cher, c'est-à-dire, leur charte communale.

Ces troubles n'empêchèrent pas, quelques années plus tard, un chanoine de la cathédrale de doter la ville d'un établissement dont la nécessité commençait à se faire vivement sentir : nous voulons parler du collège de Laon à Paris, sur lequel nous nous sommes assez longuement étendus dans le tome Ier, p. 316.

Un évènement dont Laon fut le théâtre en 1314, émut beaucoup la population. Parmi les juifs habitants de la ville se trouvait un nommé Machaut qui, ayant publiquement embrassé le christianisme, disparut tout-à-coup sans que l'on pût découvrir ce qu'il était devenu. Les autres juifs furent aussitôt accusés de l'avoir fait assassiner pour le punir de ce qu'il avait renoncé à la foi de ses pères. Traduits sur cette accusation devant le grand bailli du Vermandois, ils furent condamnés à être brûlés vifs ; mais le parlement cassa cet arrêt, et remplaça le supplice du feu par l'obligation de représenter l'israélite absent, la peine d'être battus de verges pendant trois samedis consécutifs, une amende de 10,000 liv. parisis et le bannissement du royaume.

L'année 1316 fut désastreuse : des pluies continuelles gâtèrent les moissons et annulèrent les récoltes. Il en résulta une grande disette et une cherté excessive des vivres, ce qui fit périr beaucoup de monde de misère.

L'année suivante est célèbre par un traité passé à Laon, lequel assura la maxime du droit public français que *les femmes ne succèdent point au royaume de France.*

Louis le Hutin venait de mourir et son frère Philippe, surnommé le Long, s'était fait sacrer à Reims malgré les réclamations de Jeanne, fille du roi défunt. Une réunion de notables tenue à Paris dans les premiers jours de l'année, avait bien proclamé la loi salique; mais il restait à Philippe de l'exécuter contre les nombreux adhérents de Jeanne. Des conférences s'ouvrirent à Laon entre lui et Eudes, duc de Bourgogne, l'un des plus puissants partisans de la fille de Louis le Hutin, et son tuteur. Eudes, au nom de sa pupille, finit par céder à Philippe tous les droits qu'elle prétendait au royaume de France et de Navarre, ainsi qu'aux comtés de Champagne et de Brie, à la condition que ces deux comtés retourneraient à Jeanne dans le cas où Philippe ne laisserait pas d'enfant mâle. En même temps furent arrêtés deux mariages : celui de la princesse avec le fils aîné du comte d'Evreux, oncle du roi, et celui du duc de Bourgogne lui-même avec la fille aînée de Philippe; Eudes eut le comté de Bourgogne pour la dot de sa femme.

Cependant, les Laonnois supportaient avec peine que Philippe-le-Bel ne leur eût restitué leur charte communale que d'une manière précaire, et ils attendaient avec impatience l'occasion de rentrer d'une manière fixe et durable dans la plénitude de leurs anciennes libertés. En 1317, ils crurent le moment venu de tenter de nouveaux efforts pour atteindre ce but. En effet, d'un côté le siège épiscopal se trouvant vacant par suite de la mort de Gazo de Champagne, ils n'avaient pas à craindre de voir leurs démarches contrecarrées par l'é-

vêque; de l'autre, ils pensaient que le prince qui venait de monter sur le trône serait favorablement disposé en leur faveur, à cause du besoin où il devait être de signaler le commencement de son règne par des grâces qui lui attachassent son peuple.

Les Laonnois firent donc des démarches et les appuyèrent sans doute de dons pécuniaires, car ils obtinrent un succès complet. Dès le mois de février de cette même année, le roi rendit une ordonnance où il dit : « Considérant la fidélité et les » services que les habitants de Laon nous ont rendus comme » à nos prédécesseurs, il nous plait et nous voulons que les » offices d'échevins et de commune, et tous les droits qui en » découlent et qui leur avaient été accordés pas nosdits pré- » décesseurs, leur soient rendus, et qu'ils les exercent comme » du temps où vivait Garnier (évêque de Laon de 1242 à » 1249). »

Le rétablissement de la commune était à peine consommé, qu'un nouveau prélat fut nommé au siège de Laon. Les habitants virent avec une vive satisfaction la nomination à ce poste de Raoul Rousselet, qui, autrefois, avait défendu leurs droits et leurs franchises, et sur la bienveillance duquel ils croyaient pouvoir compter. Ce prélat, en effet, avait d'abord été avocat, et en cette qualité il avait, quinze ans auparavant, plaidé la cause de la ville contre le clergé qui, comme nous l'avons vu, poursuivait l'anéantissement de la commune à l'occasion des évènements de 1295, et contre le pape Boniface VIII qui l'avait cassée de sa propre autorité. Mais l'évêque de Laon n'était plus l'avocat de la ville, et à peine monté sur son siège, il adressa au parlement, conjointement avec son chapitre, une protestation contre le rétablissement fixe et perpétuel d'une institution rendue aux habitants par Philippe-le-Bel, seulement d'une manière temporaire. Raoul Rousselet n'avait du reste aucun nouveau grief à articuler; mais rappelant avec complaisance les excès de 1294 qu'il attribuait à cette insti-

tution, il prétendait que, tant qu'elle existerait, on serait en danger continuel de les voir se reproduire.

Pour parvenir plus sûrement à ses fins, l'évêque de Laon se servit en même temps de sa grande influence à la cour. En effet, Raoul Rousselet avait la confiance du roi qui l'employait dans des négociations délicates et importantes : il fut même sur ces entrefaites envoyé dans le midi avec de pleins pouvoirs, et il en revint armé d'un bref du pape Jean XXII, par lequel ce pontife recommandait au roi la cause du clergé de Laon.

Aussitôt son retour, il dressa conjointement avec son chapitre, un mémoire qu'il s'empressa d'envoyer au roi. Cette pièce curieuse étant parvenue jusqu'à nous, nous pouvons juger des raisons alléguées par le clergé de Laon pour obtenir la suppression définitive d'une institution qu'il ne pouvait souffrir :

« Se nostre sires li roy come bon princes fait droit as (aux) églises de » Loon en tenant son jugié, qui est bons et loyaux, il en droit faisant aura » Dieu en guerrendon (en aide) et si aura prouffit et honneur très grant, sans » faire tort à autruy, ès-choses qui s'ensuient :

» Cil qui se tienent pour mayeur et jurés de Loon, tienent la terre qui fu » M. Jehan de Serisi et estoit tenue du roy et l'orent (l'eurent) par achapt du » roy; *item*, ils tiennent plusieurs maisons à Loon de grant value (valeur) » et aussi à Ardon; *item*, une pescherie de grand value qui est à Ardon; » *item*, ils tienent à Loon les mesurages, les stallages, le portage, les amendes » des mellées, des larrecins forcelés (commis avec violences), les amendes » des larrecins occultes et des meffais occultes; *item*, des bannissements et » des rappiaux des deports qui sont à leur volonté; des adjournements, des » deffauts des amendes faites en la main le mayeur qui valent à volonté, des » chauciés (chaussées) de la ville de Loon et des villes entour; des rouages » que ils tienent et plusieurs autres redevances qu'ils ont accoutumé. — » Somme que les choses dessus dites valent par an, III m. liv.

» *Item*, cil de Loon font taille chascun un qui monte à chascune année » X m. liv. parisis au moins et souvent plus; assez et spécialement ils ont taillié » ceste année, si come on dit, bien XXX m. liv. parisis, et de ce ne rendent-ils » nul compte, ne n'ont rendu fors que entre aus (entre eux). — Somme de » la taille faite à Loon chascun un an au moins et souvent plus, X m. liv.

» *Item*, li eschevins sont nés de la ville de Laon et se font entr'aus par » eslection, et jugent les causes le roy les gentilshommes du pays, si come le » seigneur de Coucy et le comte de Roucy et autres, et bien XIX villes qui » viennent estre jugiées pardevant lesdits eschevins; et vaut bien le parfit » (profit) dudit eschevinage, à vint (vingt) eschevins qui y sont, que en » reconnaissances faites pardevant aus, que en procurations passées, que en » adjournements, que en arres, que à faire enquestes et autres manières et en » coustumes que ils ont accoustumé, IIII m. liv. chascun an, c'est a sçavoir à » chascun eschevin II c. liv. l'un parmi l'autre. — Somme du prouffit de l'es- » chevinage par an, IIII m. liv.

» Toutes les choses dessus dites se li roy tenait son jugié venroient (vien- » draient) à luy et à son prouffit et au grand prouffit du pays, et ne seroient » mie esteintes les amendes le roy ainsi come elles sont par les eschevins; il » serait bien trouvé ès-comtes le roy que les amendes de Loon et du ressort de » Loon ne valent mie chascun an au roy II c. liv., lesquelles amendes se li » eschevins ne les anientissent (anéantissaient) vinsissent (vaudraient) au roy » chascun an plus de II c. liv. — Somme que les amendes de Loon vauroient » plus que elles ne valent, XVIII m. liv.

» Et soit certain nostre sire le roy que se li jugiez estoient tenus, la ville de » Loon seroit li plus noble, li plus grant, li plus prouffitable siege et ressort » tant pour tant qui soit en France après Paris, et serait li pays miex (mieux) » governé que il n'est et plus en pais se il avoit aultre tel governement et » aultre tel auditoire come il a à Paris sans mettre eschevins du grand lignage » de la ville que ils mettent par lignage et par eslection, ce que ils ne font mie » ne a Paris ne a Orleans; et est voirs (vrai) que cil de Laon n'ont voisins nul » que ils ne deuillent d'aus (qui ne se plaignent d'eux) et de lor commune et » de lor eschevinage, pour la force que ils ont et que on lor soffre (souffre) à » avoir. »

Ainsi, le clergé renonçant à rappeler davantage les évènements de 1293 pour lesquels d'ailleurs il avait reçu d'amples dédommagements, voulait employer un moyen plus sûr de faire accueillir sa demande: c'était de tenter la cupidité du roi en lui montrant pour appât les sommes considérables que lui vaudrait la suppression de la commune de Laon, puisqu'alors il percevrait à son profit les droits, rentes et tailles annuellement levés par la ville sur tous ses habitants. Comme on l'a vu plus haut, ces revenus s'élevaient à une somme considérable, et arrivaient au chiffre moyen de 18,000 livres, ce qui re-

présente plus de 330,000 francs d'aujourd'hui, s'il est partout question de livres parisis dans ce mémoire.

Ce moyen devait réussir, et il fut en effet couronné d'un plein succès. Le parlement se rassembla sous la présidence de Pierre de Chappe, chancelier de France. Ce magistrat était en même temps trésorier de l'église de Laon; il devait donc s'abstenir pour ne pas être juge et partie dans la cause, et il parut vouloir le faire; mais le roi leva ses scrupules en décidant que le chef de la justice n'était jamais récusable.

Le jugement ne se fit pas longtemps attendre : le 13 mars 1320, il fut rendu en ces termes : « La commune ayant été » l'occasion de troubles, de sédition et de plusieurs meurtres » arrivés à Laon, fut d'abord supprimée et abrogée; mais il » a plu ensuite au roi Philippe IV, dit le Bel, de la rétablir, » et nous Philippe actuellement régnant avons depuis confirmé » son rétablissement; mais l'évêque, le doyen et le chapitre » de Laon *nous ayant apporté de fortes raisons* pour la sup- » primer, nous avons entendu les parties contradictoirement : » attendu que la commune n'a été rétablie que pour autant de » temps qu'il plairait au roi, nous avons jugé à propos de la » supprimer et casser, et par ces présentes l'abrogeons, la » cassons, en sorte que la ville de Laon demeurera désormais » privée de corps de ville, d'échevinage et de commune. » Le grand bailli du Vermandois eut ordre de faire exécuter ce jugement.

Cependant, cet acte ne pourvoyant pas au gouvernement de la ville, les habitants demandèrent au roi des règlements pour la police et l'administration intérieure. A cet effet, Philippe-le-Long nomma un commissaire; mais il mourut avant d'avoir pu recevoir son rapport et que rien ne fût réglé.

L'évêque et le chapitre s'empressèrent de solliciter auprès de Charles IV, son successeur, la confirmation de l'abolition de la commune de Laon; ils appuyèrent leur démarche d'un don de 15,000 livres, et le 22 janvier 1323, ils obtinrent du roi des

lettres confirmatives de la suppression faite par son prédécesseur.

Néanmoins, les Laonnois n'étaient pas encore découragés : tout espoir de rentrer dans la jouissance de leurs anciennes franchises ne leur paraissait pas perdu, et ils pensaient que l'occasion de les recouvrer se représenterait un jour.

A la mort de Charles IV, arrivée en 1328, ils crurent le moment d'autant plus favorable pour tenter de nouveaux efforts que, depuis quatre ans, Raoul Rousselet était aussi descendu dans la tombe. Ils présentèrent donc une supplique au nouveau monarque Philippe-de-Valois, pour le conjurer de leur accorder la grâce qu'ils sollicitaient. Ils exposèrent à ce prince que toute réparation ayant été faite au chapitre, tant par une pénitence publique, que par le paiement d'amendes considérables, ledit chapitre devait être satisfait, et que les principaux coupables dans l'affaire de 1295 étant morts pour la plupart, le roi devait user de clémence à l'égard de la majorité des habitants qui n'avaient point trempé dans ces désordres. Mais le nouvel évêque Albert de Roye et le chapitre formèrent encore opposition. Parmi les raisons qu'ils apportèrent pour combattre celles présentées par les Laonnois en faveur du rétablissement de leur commune, ils prétendirent que cette institution ayant été abolie d'une manière définitive par le roi défunt, Philippe-de-Valois n'avait pas le droit de la rétablir.

Cette prétention indisposa le roi, et par un arrêt de 1329 il déclara que, nonobstant l'opposition de l'évêque et du chapitre, il avait le droit et pourrait quand il le voudrait accorder aux habitants de Laon le privilège de faire corps de ville et rétablir la commune. En même temps, il commanda à l'évêque, au doyen et au chapitre que « dores en avant ils ne pro- » posassent qu'il ne le pût faire, et sur ce leur imposa silence » perpétuel. » Puis, il nomma des commissaires pour informer s'il était plus avantageux de laisser la commune supprimée que de la rétablir.

Cette déclaration avait ranimé les espérances des Laonnois,

quand une circonstance inattendue leur fit croire tout à fait à la réussite prochaine de leurs démarches.

En 1330, une grande mésintelligence s'éleva tout-à-coup entre l'évêque et le chapitre, voici à quelle occasion. Plusieurs chanoines possédaient des cures et remplissaient les fonctions de curés. L'évêque en prit occasion de chercher à étendre sur eux sa juridiction : il prétendait que la qualité de curés les soumettait à son official et non à celui du chapitre. La querelle s'envenima et bientôt les esprits s'aigrirent : mais, en 1331, l'évêque et le chapitre comprirent la nécessité d'un rapprochement, et une transaction régla que les chanoines et chapelains de la cathédrale seraient judiciables de l'évêque comme curés seulement pour les fautes qu'ils pourraient commettre dans l'administration des sacrements et dans les fonctions curiales; mais que, pour tout le reste, ils demeureraient soumis à la juridiction du chapitre.

Cette réconciliation opérée, l'évêque et les chanoines s'engagèrent réciproquement par serment à résister de toutes leurs forces aux prétentions de la ville, et à travailler en commun à faire échouer ses démarches auprès du roi : pour arriver plus sûrement à ce but, ils commencèrent par offrir à Philippe-de-Valois, un nouveau don de 20,000 livres tournois (1), et lui représentèrent comme ils l'avaient fait à Philippe-le-Long que, par l'abolition de la commune, il percevrait à son profit les revenus si considérables de la ville de Laon.

De leur côté, les habitants, informés de ces offres, s'empressèrent de proposer au roi une somme de 25,000 livres en dédommagement des revenus dont le priverait le rétablissement de leur commune.

L'affaire fut alors portée devant le conseil, et au mois d'août 1331, il intervint un arrêt définitif qui contenait en substance ce qui suit : « Après avoir entendu les parties; vu les titres » avant et pendant l'instance; examiné les motifs de l'établis-

(1) Un historien dit 20,000 florins. Le florin valait alors 7 sous 6 deniers.

» sement et de la suppression de la commune, ses avantages
» et ses inconvénients, les plaintes des ecclésiastiques et du
» clergé, les remontrances des habitants et du peuple qui
» prétendent que la suppression de la commune détruit les
» anciennes lois, renverse la forme du gouvernement, cause
» au roi la perte de ses droits, diminue sa juridiction; que les
» murs, pavés, chaussées, puits, fontaines et édifices publics
» de la ville ne sont plus réparés ni entretenus, et se dégra-
» dent journellement; que ces moyens étant combattus par
» l'évêque et le chapitre, le roi a envoyé des commissaires sur
» les lieux pour informer et faire leur rapport; que l'ayant
» fait, les parties ont de nouveau été entendues dans leurs
» réponse et répliques, après quoi le roi étant pleinement in-
» formé, de l'avis de son grand conseil, après une grande
» discussion et une mûre délibération, veut, déclare, établit
» et prononce de sa certaine science et autorité royale, pour
» être ferme et stable à toujours, que les citoyens et habitants
» présents et à venir de la ville de Laon soient et demeurent à
» perpétuité privés de corps de ville, commune, échevinage,
» cloches, scels, chartes, archives, commune, privilèges,
» juridiction, droits de justice, communauté, collège, et de
» toute chose concernant la commune et échevinage; fait dé-
» fense aux habitants présents et à venir de faire dans la suite
» aucune convocation ou congrégation d'assemblée sans une
» permission spéciale du roi ou de ses gens; veut et ordonne
» que les arrêts des rois ses prédécesseurs qui ont supprimé
» la commune vaillent et demeurent en leur forme et vertu;
» que dès maintenant toute ligue de corps et de commune
» soit ôtée de la ville.

» Il casse, révoque et annulle tous droits, privilèges, usages.
» coutumes et statuts concernant ladite commune qu'il abroge
» à perpétuité, se réservant néanmoins à lui et à ses succes-
» seurs d'en ordonner autrement dans la suite, si une néces-
» sité évidente ou la sûreté du royaume le requiert, s'enga-

» geant dans ce cas de restituer à l'évêque et au chapitre les » 20,000 livres tournois qu'ils s'obligent de lui payer, et cela » avant même le rétablissement de la commune si elle venait à » l'être. » Enfin, pour que rien désormais ne rappelât cette institution, ce même arrêt ordonna : « que les cloches qui furent » de la commune jadis de Loon, les deux qui sont en la tour » que l'on seult dire *le beffroi* et tout le merrain où elles pen- » dent, ce qui en pourra être osté sans empirement ou dom- » maige de ladite tour, soient tantost ostées et mises sus, et » appliquées à nostre prouffit, pour translater hors de Loon, » sans ce que jamais y soient retournées; et deffendons que » ladite tour ne soit jamais appelée *beffroi*, mais soit appelée » et nommée dores en avant *la prison du prévost.* » (Voyez tome I[er], page 72.)

Ainsi fut détruite, après une existence de deux cents années, une institution à laquelle la ville de Laon devait sa prospérité. C'est en effet pendant cette période de temps, sous la sauvegarde de ses franchises, et par le moyen des revenus immenses qu'elles lui procuraient, que cette cité acquit des développements remarquables, et qu'elle prit rang parmi les villes les plus importantes du royaume à cette époque. Mais que gagna le clergé au résultat poursuivi par lui avec tant d'acharnement et obtenu au prix de sacrifices énormes, puisque les différents dons qu'il fit au roi dans ce but, représenteraient plus de 600,000 francs d'aujourd'hui? Rien, si ce n'est une satisfaction d'amour-propre : car il n'eut pas davantage une part dans l'administration de la cité, et nous comptons pour rien le rétablissement à son profit de quelques droits insignifiants. S'il crut voir renaître, par l'effet seul de la suppression de la commune, tous les anciens droits dont il jouissait avant l'établissement de cette institution, il dut être bien cruellement déçu, puisque ceux même dont il était resté en possession furent, comme nous le verrons tout-à-l'heure, ou supprimés, ou considérablement restreints. Enfin, là où il ne trouvait auparavant

qu'un mayeur sans autre force que la sympathie de ses concitoyens, il rencontra dès lors un officier préposé par le roi, auquel l'appui de la couronne était toujours assuré, et dont, par conséquent, les entreprises sur sa puissance temporelle était bien autrement à redouter.

Mais, en voyant le mouvement que se donna Raoul Rousselet pour obtenir l'abolition de cette commune, on doit se demander si le favori du roi Philippe-le-Long croyait véritablement agir dans l'intérêt de son clergé. On pourrait assez raisonnablement penser que, dès lors, la royauté songeait à mettre les parties belligérantes d'accord en confisquant à son profit les droits de la ville de Laon, et en les faisant exercer par un officier sous ses ordres, au lieu qu'ils l'étaient sans contrôle par des bourgeois à peu près indépendants, et que Raoul Rousselet fut l'instrument dont elle se servit pour arriver à ses fins.

Quoi qu'il en soit, l'ordonnance de 1331, connue sous le nom de *Philippine*, remplaça le mayeur par un officier à gages, sous le titre de *Prévôt de la cité de Laon*. Cet officier royal devait s'entourer d'un conseil dont les membres étaient à son choix, et *six élus* nommés tous les trois ans par le peuple, avaient pour mission de veiller conjointement avec lui à l'entretien des édifices publics de la ville et d'administrer les deniers communaux (voyez, pour plus de détails, tome Ier, p. 273).

Ainsi, un étranger fut désormais placé à la tête de la cité, et de leurs anciens droits de nommer eux-mêmes à toutes les charges de la magistrature municipale, les habitants de Laon ne conservèrent que celui d'élire six personnes chargées de la répartition des impôts. Mais à cela se borna à peu près tout le changement apporté par la *Philippine* dans le régime municipal établi à Laon depuis si longtemps. Les habitants conservèrent leurs *bonnes coustumes et leurs bons usages*, c'est-à-dire, toutes les autres libertés et franchises dont les avait dotés leur charte de commune.

Non content de défendre, par ses lettres de 1331, au clergé

de Laon de *travailler* dorénavant, c'est-à-dire, de molester les habitants de cette ville, le roi rendit encore deux autres ordonnances pour régler les droits respectifs du prévôt, de l'évêque et du chapitre. Comme nous l'avons dit précédemment, leurs dispositions ne sont en général que rien moins favorables à ces derniers.

Philippe-de-Valois rend bien quelques droits à l'évêque, comme celui de poser des *pierres avaloëres* (1) dans les rues et sur les places, et celui de rappeler les bannis lors de son entrée solennelle, quand ils ne le sont pas pour crime; il exempte de la juridiction municipale la maison où siégeait la cour du vidame, celle de la châtellenie et son pressoir de Vaux: il rétablit même en faveur de ce prélat le droit de prise des grosses bêtes trois fois par an, sous l'obligation toutefois que le prix en sera payé le jour même, d'après l'estimation de deux prud'hommes choisis par lui et assermentés devant le prévôt; mais il ordonne aussi l'intervention de cet officier dans l'autorisation à accorder pour l'établissement des fenêtres en saillie, étaux et avant-vues, pour celui des conduits et égoûts sur la voie publique, réservant à ce dernier seul la connaissance des contraventions à cet égard. Il ne rend à l'évêque la garde de l'étalon des mesures à grains et à vins que jusqu'au setier, et lui abandonne les amendes, mais en réservant encore à ce même prévôt seul la connaissance des contraventions. Enfin, cet officier dut nommer, conjointement avec l'évêque, les délégués chargés de faire bans et ordonnances concernant le *pain venderet* dans la ville (v. t. Ier, p. 211), et les profits durent être partagés par moitié.

Philippe-de-Valois va plus loin encore : il oblige le mayeur de l'évêque à prêter serment entre les mains de son prévôt, réserve à celui-ci seul la connaissance et la prise des forains et autres laïcs pour cause de mêlées, injures, forces (coups), infractions et affolures, excepté la connaissance du tréfonds de

(1) Pierre pour aider à monter à cheval.

l'évêque, dans lequel encore il devait saisir le délinquant en compagnie du mayeur de ce prélat ; se réserve à lui-même les droits de tonlieu, rouage, jailage et lardage, moyennant une rente de 47 livres laonisiennes (23 liv. 6 deniers parisis, ou 530 fr. d'aujourd'hui) qu'il paiera à l'évêque ; enfin, s'empare des droits de change et de plait l'évêque, et s'attribue par moitié le gouvernement de la maladrerie de Laneuville.

Le chapitre fut moins maltraité : le roi détermina l'étendue de sa juridiction à Laon, et permit à ses sergents de marcher armés de leur verge en tête des processions ou devant les chanoines isolément, sans toutefois *sergenter* dans les rues ; mais il oblige le mayeur du chapitre à prêter serment entre les mains du prévôt ; veut que celui-ci ait la connaissance des débats entre le chapitre et les particuliers, au sujet des redevances, de la délimitation des propriétés, etc. ; et ordonne aux mayeurs dudit chapitre demeurant dans les domaines de celui-ci, de venir consulter le prévôt de Laon dans leurs causes.

Cependant, le chapitre de Laon manquant d'argent pour payer sa cote-part des 20,000 livres promises au roi pour obtenir l'abolition de la commune, imagina, en 1333, de lever une taxe extraordinaire sur les sujets de ses vastes domaines, à l'effet de faire face aux obligations qu'il avait contractées.

A la nouvelle de cette résolution, les habitants des vingt-cinq villages du chapitre se rassemblèrent, s'engagèrent réciproquement à ne pas payer cet impôt, et promirent sous serment de se prêter une mutuelle assistance pour résister, même par la force, aux prétentions des chanoines.

Ceux-ci, sentant l'injustice de ces prétentions, songèrent à intéresser le prince dans la querelle, en réclamant l'intervention de deux commissaires royaux pour présider à la levée de la taxe. Sur les ordres du roi, Robert de Péquigny et Pierre d'Auxerre se rendirent dans les domaines du chapitre : à leur vue, le tocsin sonne, les habitants de Brissy, de Remies et autres villages voisins faisant également partie de ces domaines,

s'assemblent en tumulte aux cris de : *à mort! à mort! aux meurtriers! aux larrons!* s'arment de tout ce qui leur tombe sous la main, attaquent avec fureur ces deux commissaires, leur arrachent violemment et déchirent les lettres du roi, et les forcent eux-mêmes de s'enfuir précipitamment à Laon, pour sauver leur vie.

Mais Robert de Péquigny et Pierre d'Auxerre revinrent bientôt en force : le grand bailli du Vermandois et une troupe nombreuse de nobles et de chevaliers du pays s'était jointe à eux : ils envahirent tous ensemble les villages du chapitre, et se saisissant des habitants qui s'étaient le plus signalés dans l'émeute, ils attachèrent neuf hommes au gibet, et flétrirent six femmes sur la joue, sans aucune forme de procès (1).

Après s'être d'abord montré très-irrité de cette affaire, le roi finit néanmoins par approuver la conduite de ses commissaires. Mais, pour empêcher qu'à l'avenir pareille chose ne se renouvelât, il envoya de nouveau sur les lieux, en 1340, des commissaires chargés de fixer avec précision les droits des chanoines et les obligations de leurs vassaux. La sentence arbitrale porta

(1) Jean de Guise, dans son *Miroir Historial* (liv. II, chap. 140), raconte la mort tragique des vassaux du chapitre d'une manière un peu différente :

« En 1339, aviut une mult piteuse chose en la ville de Laon, car un samedy » en venant au marché, plusieurs hommes, bonnes gens de Barenton-Bugny, » de Barenton-sur-Serre, et Remy, et Brissy, de Bray, d'Athis, et de plusieurs » autres villes du chapitre de Laon, seur le soupson pretendu d'avoir esté ensemble et fait conspiration contre leurs seigneurs, furent prins de M. Robert » de Quequigny (Péquigny), chevalier, et Pierre Ausserre, commissaires du roi » nostre sire, par vertu d'une commission que ils avoient obtenu du roy moyennant l'évêque Aubert de Roye, furent prins jusques au nombre de douze » hommes (la charte du roi dit seulement neuf), et, sans estre ouys en leur » deffence, mis sur charrette, furent menez pendre au gybet de Laon, et » plusieurs femmes desdites villes du chapitre furent flétries, lesquels par le » pourchas de leurs amys, information faite du commandement du roy sur les » cas de quoy ils avoient esté accusez, furent du bailly du chapitre dépendus et » ramenez du gybet en cars (char) parmy la ville de Laon et torches, accompagnés de leurs femmes vestues de noir, et mis et ensevelis en terre » sainte au temple, etc. »

de 600 à 1,000 liv. les tailles annuelles à payer au chapitre, sans que celui-ci pût rien exiger de plus : elle maintint la morte-main, le fors-mariage et le droit de chevage; défendit de traduire à Laon les affaires moindres de 22 sous 1/2 ; condamna les habitants des domaines du chapitre à lui payer 1,600 livres parisis pour arrérage des tailles des années 1337-38 et 39; fit grâce aux personnes accusées d'être les instigatrices de la révolte, et rendit les biens des neuf suppliciés à leurs héritiers.

CHAPITRE VII.

1345 — 1552.

Maladies contagieuses. Guerre avec l'Angleterre. Un bourgeois complote de livrer Laon aux Anglais. Est arrêté et mis en pièces par la populace. Peste terrible. Robert Lecocq, évêque de Laon. Veut livrer la ville aux Anglais. Est forcé de s'enfuir. Disette. Saint-Vincent surpris par les Anglais. La Villette détruite. Nouvelle tentative des Anglais sur Laon. Chanoine blessé par des habitants : leur condamnation. Sédition. Guillaume d'Harcigny. Guérit Charles VI. Mort de Guillaume d'Harcigny. Ses dons à la ville. Hiver rigoureux : désastres. Guerre des Bourguignons et des Armagnacs. Le duc de Bourgogne s'empare de Laon. Prise de Roucy. Laon se rend au roi. Repris par le duc de Bourgogne. Livré aux Anglais. Crépy et Montaigu enlevés. Misérable état du pays. Les Anglais chassés. Exactions du comte de Vendôme. Le prévôt de Laon battu par les Anglais. Ostel pris. Massacre d'Antoine de Béthune. Jean de Luxembourg reprend St-Vincent. En est chassé de nouveau. — Abolition de la pragmatique sanction. Vives remontrances du chapitre. Complot pour livrer Laon aux Bourguignons. Chaleurs excessives. Avènement de Charles VIII. Sa lettre aux habitants. Maladies contagieuses. Tremblement de terre. Grande disette. Fortes chaleurs. Paix de Crépy. Violent orage. Création du présidial.

Peu de temps après ces évènements, c'est-à-dire en 1345, des maladies contagieuses se répandirent sur le pays, et furent comme le prélude des maux sans nombre dont il allait avoir à souffrir.

En effet, depuis plusieurs années, la guerre s'était rallumée

entre la France et l'Angleterre, et dès 1339, les troupes Anglaises, après avoir ravagé la Thiérache et le Laonnois, s'étaient avancées jusqu'au pied de la montagne où elles occupèrent le faubourg de Vaux pendant une nuit. Mais elles se retirèrent précipitamment le lendemain, sur la nouvelle de l'arrivée du roi à la tête d'une armée nombreuse.

Les Laonnois se réjouissaient de voir le théâtre de la guerre s'éloigner de leur pays, quand ils se trouvèrent tout-à-coup menacés d'un danger qu'ils étaient loin de soupçonner.

En 1347, un nommé Govain de Bosmont, gagné, dit-on, par le roi d'Angleterre, conçut le projet de lui livrer la ville de Laon. Cet homme y avait longtemps exercé la profession d'avocat, et s'était depuis peu retiré à Metz. Dans cette dernière ville, il avait fait la connaissance d'un orfèvre nommé Colin Toumely, lequel s'était trouvé dans la nécessité de quitter Laon à cause de ses dettes. Govain lui promit des trésors s'il voulait le seconder dans l'exécution de ses desseins, et, croyant l'avoir gagné, il lui confia une lettre pour le roi d'Angleterre alors occupé au siège de Calais. Govain se rendit ensuite à Reims sous l'habit d'un Prémontré, pour y attendre la réponse à sa lettre et se rapprocher de Laon.

Toumely avait seulement feint d'entrer dans ses vues : il porta sa lettre non au roi d'Angleterre, mais à celui de France. Aussitôt, celui-ci donna ordre d'arrêter Govain : il fut saisi à Reims et conduit à Laon pour y être jugé. A la nouvelle de son arrivée, le peuple s'attroupa ; on l'accabla d'injures quand il parut, et des injures passant aux coups, la populace se rua sur lui avec fureur et le lapida. On prétend que non contents de cet acte de justice populaire, les Laonnois voulurent encore récompenser la fidélité de Toumely en payant ses dettes et en le recevant honorablement dans la ville.

Cependant, les maladies contagieuses dont les ravages n'avaient pas cessé un seul instant, se changèrent deux ans après en une peste terrible. Pendant cinq mois, la mortalité fut si

grande dans le Laonnois, qu'on pouvait à peine suffire à enterrer les morts. Le mal attaquait les jeunes gens plutôt que les vieillards : c'était une espèce de bubon qui naissait sous les aisselles ou dans l'aine, et qui emportait les malades en trois jours. Des familles entières s'éteignirent, les maisons s'écroulaient abandonnées, et plusieurs endroits virent périr tous leurs habitants ; on prétend que Laon perdit un tiers de sa population durant cette année calamiteuse. En même temps les terres demeurèrent sans culture, et il s'en suivit une affreuse disette. L'abbé de Saint-Vincent se vit dans la nécessité d'emprunter pour secourir les pauvres et les malades, particulièrement ses vassaux et ses fermiers.

L'évêque de Laon étant venu à mourir sur ces entrefaites, la faveur du prince fit monter sur le siège épiscopal un homme qui, après avoir été avocat du roi au parlement de Paris et maitre des requêtes, avait abandonné la carrière du barreau pour entrer dans les ordres. Robert Lecocq, c'était son nom, fut aussitôt sa nomination à l'évêché de Laon, député par le pays aux états-généraux, et comme il avait une profonde connaissance des affaires, le roi Jean l'employa dans plusieurs négociations importantes.

Robert Lecocq, d'un esprit inquiet, remuant et ambitieux, se lia avec Jean de Péquigny et Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, et tous trois se faisant chefs de partis, attaquèrent l'autorité royale et cherchèrent à la renverser. Mais, en 1357, Etienne Marcel fut tué : l'évêque de Laon voyant alors les affaires de son parti ruinées, revint à Laon en 1358, méditant le projet de livrer cette ville aux troupes du roi de Navarre. Quelques bourgeois seulement consentirent à le seconder ; la fidélité des autres fit échouer la conspiration. Robert Lecocq fut obligé de s'enfuir, et six habitants furent mis à mort comme ses complices (voyez page 46).

Cependant, le pays souffrait d'une cruelle disette. Le désordre avait été tel durant les trois années précédentes, les révoltes

et les pilleries si fréquentes, que les terres demeuraient sans culture et ne fournissaient plus à la nourriture des habitants.

Sur ces entrefaites, la trève avec l'Angleterre expira. Aussitôt une grosse armée Anglaise traversa le Vermandois et vint en 1359 mettre le siège devant Reims. Des détachements ennemis se répandirent de tous côtés et s'emparèrent de plusieurs bourgs ou villages. Le corps d'armée principal repoussé devant Reims, se présenta au pied de la montagne de Laon. Les Anglais s'emparèrent d'abord des faubourgs, puis, gravissant le bras méridional de la montagne, ils se répandirent dans le quartier de la Villette qui n'était point entouré de murs et dans l'abbaye de Saint-Vincent. Tout fut détruit ou pillé : les églises de Saint-Hilaire, de Saint-Autbod, Saint-Genest, St-Victor, Sainte-Geneviève et Saint-Remi furent, les unes renversées, les autres endommagées; Saint-Vincent perdit sa riche bibliothèque. Mais les Anglais ne pénétrèrent point dans le reste de la ville, qui était garni de bonnes murailles et bien défendu.

Les maladies contagieuses continuaient à y exercer de grands ravages, et le pays désolé par les troupes Anglaises se trouva si épuisé, que, pendant plusieurs années, les fermiers et ceux qui payaient des redevances, se trouvèrent dans l'impossibilité de les acquitter.

Quatorze ans après, les Anglais tentèrent de nouveau un coup de main sur la ville de Laon. Le duc de Lancastre débarqué à Calais au mois de juillet 1373, traversa la Picardie à la tête de 30,000 hommes et vint tout-à-coup occuper le faubourg de Vaux; mais il trouva les habitants sur leurs gardes, et fut bientôt obligé de décamper précipitamment.

Les Anglais, sous la conduite du duc de Buckingham, se présentèrent encore aux portes de Laon en 1380 : ils se retirèrent après avoir ravagé le pays.

L'année suivante, il se passa en cette ville un évènement qui rappelle le temps où, gouvernée par des magistrats électifs, elle était en lutte continuelle avec le clergé.

Six habitants se prirent de querelle dans la cathédrale avec un chanoine pour un motif qui nous est resté inconnu. La dispute s'échauffant, l'un des bourgeois frappa l'ecclésiastique de la main, et les antres tirant leur épée, lui en portèrent plusieurs coups et le blessèrent. Aussitôt, l'office divin cessa dans la cathédrale, les portes en furent fermées et les chanoines allèrent officier dans l'église de Sainte-Geneviève. En même temps, l'évêque et le chapitre portèrent plainte au roi. Le parlement saisi de l'affaire condamna les six bourgeois contumaces (car ils s'étaient sauvés) à faire amende honorable en chemise, sans chaperon ni ceinture, tenant chacun un cierge de 4 liv. allumé à la main; d'assister en cet état à la procession; de se mettre à genoux dans l'église, et de rester dans cette posture pendant toute la messe; en outre, de faire sculpter une pierre où ils seraient représentés aux genoux des chanoines et tenant un cierge; d'avoir leurs noms inscrits sur cette pierre qui devait être scellée dans les murs de l'église : de faire faire six lampes d'argent du poids de 6 marcs, lesquelles resteraient constamment allumées devant cette pierre. Enfin, ils furent condamnés à 4,000 livres (plus de 57,000 francs) d'amende, à 1,000 liv. pour les frais du procès, bannis du royaume et leurs biens confisqués.

Charles VI, âgé de douze ans, venait de succéder à son père et gouvernait le royaume sous la tutelle de ses oncles les ducs d'Anjou, de Berri, de Bourgogne et de Bourbon. La cupidité et l'avarice des oncles du roi épuisaient les trésors de l'état, et des impôts excessifs levés sur le peuple provoquaient partout des révoltes. Laon eut la sienne en 1382 : une sédition y éclata à l'occasion des subsides; mais l'année suivante, le roi accorda aux habitants des lettres de rémission.

Il y avait alors dans cette ville un homme dont les connaissances dans l'art de la médecine lui avaient valu une renommée qui s'étendait au loin. Guillaume d'Harcigny après avoir parcouru la Syrie, la Palestine et l'Egypte, et fréquenté les plus

célèbres universités de l'Italie, s'était fixé dans son pays natal où il obtenait tous les jours de nombreux succès dans l'art de guérir.

Peu d'années après, quand Charles VI ressentit les atteintes de cette maladie étrange dont les suites furent si funestes à la France, Guillaume d'Harcigny désigné par l'opinion publique comme le seul homme capable de guérir le roi, fut mandé à la cour. Grâce au traitement qu'il prescrivit, Charles VI recouvra bientôt la santé et la raison. D'Harcigny, magnifiquement récompensé par le don de mille écus à la couronne (environ 28,000 fr. d'aujourd'hui) voulut retourner dans son pays pour y finir ses jours; et quand plus tard le roi éprouva une rechûte, d'Harcigny ne put revenir auprès de lui, car il était mourant. Il fit, avant de descendre dans la tombe, un noble emploi de sa fortune qui était considérable, en donnant à la ville de Laon plus de 6,000 florins d'or pour être employés tant aux réparations de son enceinte qu'à entourer de murailles le Champ-St-Martin qui en était encore dépourvu à cette époque (voyez tome Ier, pages 39 et 42).

Les premières années du 15e siècle furent encore calamiteuses. L'hiver de 1408 fut si rigoureux, que de mémoire d'homme on n'en avait vu un semblable. Les voitures les plus chargées passaient sur les rivières couvertes d'une épaisse couche de glace, les puits mêmes gelèrent jusqu'au fond; la plupart des vignes et des arbres à fruits périrent, et beaucoup de pauvres moururent d'inanition. Les troupeaux, le gibier et les oiseaux succombèrent sous la rigueur du froid.

Le dégel ne fut pas moins désastreux. Des torrents d'eau emportèrent les ponts et les moulins, renversèrent les maisons et firent périr beaucoup de monde.

A ces fléaux se joignaient les maux de la guerre civile, car depuis que Charles VI avait éprouvé de nouvelles atteintes de son mal, la France était en proie à toutes sortes de malheurs. Deux factions, qui prétendaient également gouverner le pays,

s'étaient formées : l'une, celle des Bourguignons, avait le duc de Bourgogne pour chef; l'autre, celle des Orléanais ou Armagnacs, obéissait au duc d'Orléans. La ville de Laon s'était rangée du parti de ce dernier, qui jouissait d'une grande autorité dans le pays et même de plusieurs droits domaniaux dans la ville.

Après l'assassinat de ce prince, les Laonnois restèrent attachés à son fils, et quand au mois de septembre 1411, Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, qui agissait de concert avec la cour, se présenta devant Laon à la tête de ses troupes, on lui en ferma les portes. Mais après quelque résistance, les habitants qui manquaient de vivres furent obligés de se rendre.

Aussitôt son entrée dans la ville, le duc de Bourgogne confia au grand bailli du Vermandois et au prévôt de Laon, un détachement de troupes destiné à faire le siège du château de Roucy. Un grand nombre de paysans s'y joignirent : le château fut enlevé, et le comte de Roucy emmené prisonnier à Laon.

Le duc de Bourgogne qui s'était présenté à Laon au nom du roi, ne cherchait en réalité qu'à faire ses propres affaires. Une fois maître de la ville, il pensa à s'assurer définitivement de cette forte position. A cet effet, il y établit pour gouverneur le comte de Nevers, son frère, et y mit pour garnison des troupes qui lui étaient toutes dévouées.

Cependant, Charles VI, en 1414, s'était mis en campagne avec le dauphin et les autres princes, dans l'intention d'enlever au duc de Bourgogne les places qu'il occupait. Après la prise de Compiègne, de Noyon et de Soissons, l'armée royale se présenta sous les murs de Laon. A sa vue, les habitants se soulèvent, attaquent les troupes bourguignonnes démoralisées par suite de l'absence de leur chef le comte de Nevers, les chassent de la ville et en ouvrent les portes au roi.

Bientôt après eut lieu la funeste bataille d'Azincourt. Le duc de Bourgogne voyant les ducs d'Orléans et de Bourbon

prisonniers à Londres, profita des circonstances pour chercher à s'emparer des rênes du gouvernement. Il délivra la reine exilée à Tours, se ligua avec elle et s'assura de plusieurs villes de la Picardie. Dès l'année 1418, il était rentré dans Laon qui, entrainée par l'exemple de Paris, de Compiègne, de Soissons, de Noyon et d'autres places, lui ouvrit volontairement ses portes. Thomas de Livry, grand bailli du Vermandois, et deux autres gentilshommes coupables de trop d'attachement à Charles VI, furent décapités par ses ordres, et une garnison bourguignonne occupa la ville.

Mais peu après, Jean-sans-Peur fut assassiné. Son fils Philippe, pour se venger, fit aussitôt alliance avec les Anglais et leur livra la ville de Laon.

La condition des habitants n'en devint que plus malheureuse. Ils étaient extrêmement resserrés et n'osaient se hasarder à sortir de leurs murs, parce que les troupes du dauphin et du duc d'Orléans occupaient tous les postes voisins, Guise, Nouvion-l'Abbesse, Crépy, les châteaux de Clacy et de Montaign, et leurs partis rôdaient sans cesse autour de la montagne.

Voyant leurs vivres s'épuiser, les Laonnois, en 1419, députèrent au duc de Bourgogne pour lui exposer leur triste situation et le prier de leur envoyer quelques troupes avec lesquelles ils pussent aussi faire des courses. Jean de Luxembourg se rendit à Laon, mais ne remédia à rien : alors, Philippe de Bourgogne y vint à son tour, et, sur la prière des habitants, il envoya un corps de troupes investir Crépy. Les assiégés se défendirent courageusement; mais au bout de quinze jours, la garnison composée de 500 hommes capitula. Il leur fut accordé de sortir avec armes et bagages et les honneurs de la guerre; Crépy fut pillé. Les habitants de Laon profitèrent de la circonstance pour demander au duc de Bourgogne qu'il fit raser les fortifications et combler les fossés de ce bourg, afin d'empêcher que l'ennemi ne s'y logeât désormais. Le duc fit droit à leur demande, et aussitôt des troupes nombreuses d'hommes

et même de femmes, armées de pioches et d'autres instruments convenables, furent envoyées à Crépy et en renversèrent les murailles.

Quelques années après, les Anglais, encore à la prière des Laonnois, entreprirent le siège du château de Montaigu, dont la garnison les incommodait, et s'en rendirent maîtres au bout de six mois. Mais ces hostilités continuelles dépeuplaient les villages; les terres restaient en friche; les vivres étaient d'une cherté excessive et le numéraire extrêmement rare, de sorte qu'une grande misère régnait dans tout le pays.

Cependant, les Anglais songeaient à rendre permanente l'occupation de la ville de Laon. Pour s'attacher les habitants, ils leur accordèrent d'abord les usages et pâturages de Crépy, puis, ils leur permirent d'établir des droits sur les vins et autres denrées. En même temps, le roi d'Angleterre ordonnait l'établissement à Laon d'un atelier monétaire, et peu après, il accordait à cette ville une somme de 1,000 liv. destinée à réparer ses fortifications.

Malgré toutes ces avances, les Laonnois avaient ces étrangers en horreur, et ils attendaient avec impatience le moment de se soustraire à leur domination pour rentrer sous l'obéissance de leur souverain légitime. Cette occasion se présenta en 1429 : Charles VII, après s'être fait sacrer à Reims, s'avança jusqu'à Corbeny à la tête de ses troupes, et fit de là sommer la ville de Laon de rentrer dans le devoir. Aussitôt, les habitants, encouragés par le voisinage de l'armée royale, chassèrent les Anglais de leur ville et envoyèrent assurer le roi de leur soumission. Charles VII se rendit à Laon, où il fut reçu avec allégresse.

Les Laonnois eurent d'abord peu à s'applaudir d'être rentrés sous l'obéissance du roi, car ils se trouvèrent aussitôt en butte aux exactions des grands. Le comte de Vendôme avait fait quelques démarches pour aider la ville à secouer le joug des Anglais; les habitants, en reconnaissance, lui offrirent une

somme de 200 livres tournois (environ 700 fr.) Ce seigneur trouva la somme indigne de lui, et exigea qu'on la portât à 300 livres, menaçant en cas de refus d'arrêter les bourgeois et de les garder comme ôtages quand ils les trouveraient seuls au dehors. On eut beau lui représenter la pénurie de la ville, il fallut payer crainte de pis.

Le nouveau prévôt de la cité s'occupa ensuite de purger les environs de la ville infestés par les Anglais et les Bourguignons. Dès l'année suivante 1430, ce prévôt, nommé Thoumelaire, rassembla les communes et fit des courses dans la campagne. Il rencontra un jour le commandant anglais de Montaigu et l'attaqua : mais inférieur en nombre, il fut battu, ne rentra à Laon qu'avec peine et après avoir perdu du monde.

Au mois d'octobre de cette année, le même Thoumelaire rassembla de nouveau les communes, leur joignit quelques troupes et vint mettre le siège devant le château d'Ostel, occupé par les Bourguignons, dont les courses désolaient tous les villages voisins. La garnison fut obligée de capituler et on lui accorda de se retirer sans armes; mais les paysans, qui avaient eu à souffrir des rapines de ces troupes, se jetèrent sur leur commandant, Antoine de Béthune, et le massacrèrent. Ils auraient fait subir le même traitement au reste des Bourguignons, si les officiers sous les ordres de qui ils se trouvaient, ne les avaient menacés de les punir eux-mêmes.

Antoine de Béthune était parent de Jean de Luxembourg, l'un des chefs de la ligue. Celui-ci, irrité de la mort de son parent massacré contre la foi d'un traité, résolut d'en tirer une vengeance éclatante. A cet effet, il détacha 400 hommes résolus sous la conduite de Créqui, Manicamp, Gribauval et Delalain, et les fit filer de nuit jusque sous les murs de l'abbaye de Saint-Vincent, qu'ils enlevèrent par escalade. La faible garnison se rallia contre une porte, et tandis qu'elle tenait tête à l'ennemi plus occupé d'ailleurs de piller que de combattre, le commandant Pennesac s'étant fait descendre avec

une corde pardessus la muraille, courait à la ville demander des secours.

Aussitôt, la garnison et les habitants s'arment en toute hâte, accourent en force, tombent sur les assaillants et les contraignent de se retirer après leur avoir tué 60 hommes et fait beaucoup de prisonniers. Parmi ces derniers se trouvait Gribauval, qui s'était rendu odieux par ses brigandages : le peuple exaspéré le massacra, malgré qu'il offrît des sommes considérables pour racheter sa vie.

Le mauvais succès de cette entreprise irrita davantage encore Jean de Luxembourg, et il ne pensa plus dès-lors qu'aux moyens d'en tirer vengeance. Peu de temps après, le prévôt Thoumelaire ayant été surpris à son tour, par les troupes bourguignonnes, dans un château qu'il venait de leur enlever de vive force, Jean de Luxembourg le fit mettre à mort.

Au commencement de mai 1433, le commandant bourguignon de Montaigu fit une entreprise sur la ville de Bruyères et parvint à s'en emparer. Les habitants de Laon allarmés, députèrent aussitôt au roi pour le conjurer d'augmenter leur garnison, dans la crainte d'une surprise semblable.

Charles VII leur ayant envoyé des renforts, le nouveau prévôt nommé Rousselet et le capitaine Pennesac en détachèrent 400 hommes, et firent à leur tête une course jusqu'à Vervins, dans l'intention de s'emparer de cette ville : mais ils furent repoussés. En s'éloignant, ils mirent le feu aux faubourgs. Jean de Luxembourg qui rôdait autour de Laon, rencontra ce détachement auprès d'Assis : il l'attaqua aussitôt, lui tua cent hommes et fit suspendre au gibet tous les prisonniers, parmi lesquels se trouvait Rousselet, prévôt de Laon.

La mort des deux prévôts de cette ville n'étancha pas encore la soif de vengeance dont Jean de Luxembourg était animé. L'année suivante, il fit sur St-Vincent une nouvelle tentative qui, cette fois, fut couronnée d'un plein succès. Un gros corps de troupes bourguignonnes mit le siège devant ses murs, et

l'emporta d'assaut malgré la vigoureuse résistance des assiégés, qui perdirent beaucoup de monde. Luxembourg vint ensuite s'y établir à la tête d'une forte garnison, dans l'espoir de faire du mal à la ville et même d'y pénétrer si l'occasion s'en présentait ; mais les Laonnois supplièrent le roi de les délivrer de ce fâcheux voisinage, et le duc de Richemont vint à la tête des troupes royales faire le siège de Saint-Vincent. Les Bourguignons se virent bientôt obligés de se rendre, quoiqu'un corps de troupes commandé par le duc de Bourgogne s'avançât à leur secours ; Luxembourg obtint cependant les honneurs de la guerre. Les murs de Saint-Vincent furent rasés à la prière des Laonnois.

Ce succès du connétable de Richemont procura bientôt après aux habitants de Laon un autre soulagement non moins grand. Bruyères et Aulnois se trouvaient toujours occupés par des troupes bourguignonnes, dont les courses incommodaient beaucoup la ville. Après la prise de St-Vincent, le connétable alla faire le siège de Ham et de son château, et, s'en étant emparé, les échangea contre les postes de Bruyères et d'Aulnois, ce qui rétablit un peu de tranquillité dans les environs.

Néanmoins, comme plusieurs places étaient encore au pouvoir des Bourguignons, Charles VII résolut de les leur enlever toutes. A cet effet, il vint à Laon en 1441 et y demeura un mois. Pendant son séjour le grand bailli du Vermandois, à la tête d'un détachement alla faire le siège de Ribemont et s'en empara au nom du roi. Il se dirigea ensuite sur Marle occupé par les troupes du comte de Saint-Pol. Mais la femme de celui-ci craignant d'y être forcée, s'empressa de se rendre à Laon et de faire hommage de ce comté à Charles VII. On s'occupa ensuite du siège de Montaigu dont la garnison incommodait beaucoup les villes de Laon et de Reims. Après quelque résistance, ce château fut enlevé. Ces différentes prises pacifièrent enfin le pays d'une manière définitive.

A son avènement au trône en 1461, Louis XI abolit la

pragmatique sanction établie par son père vingt-trois ans auparavant. C'était un recueil de canons dressés par le concile de Bâle, lequel établissait que tout concile général représentant l'église universelle, avait une autorité supérieure à celle du pape. La pragmatique sanction, entre autres règlements, consacrait la liberté des élections canoniques, ôtait au pape la nomination aux évêchés et bénéfices, et ordonnait que chaque église élût son évêque et chaque monastère son abbé ou prieur.

Le chapitre de la cathédrale qui avait été remis par la pragmatique sanction dans son ancien droit d'élire les évêques de Laon, fut très-mécontent de son abrogation. Les chanoines adressèrent de vigoureuses remontrances au roi, et firent un statut par lequel ils s'obligeaient de ne recevoir aucun bénéficier dans leurs dépendances, avant que l'usage des élections n'eut été rétabli. Ils allèrent plus loin encore en 1464 : Louis XI leur ayant demandé des subsides pour faire la guerre aux princes de Bretagne et de Bourgogne, vit sa demande repoussée à cause de sa résistance à leur prétention.

Peu d'années après, en 1473, le bruit se répandit qu'un complot avait été formé entre plusieurs notables de la ville pour livrer Laon aux Bourguignons. Le domestique du prévôt Adam Fiefvé fut arrêté. Il répéta plusieurs propos qui auraient été tenus par son maître, et l'accusa de s'être rendu plusieurs fois à Guise pour s'entendre avec les Bourguignons. Selon lui, on devait profiter de la première occasion où une partie de la population se trouverait rassemblée dans une église, pour y mettre le feu. Il était convenu que, pendant le tumulte et les embarras causés par cet évènement, les Bourguignons qui, disait-on, faisaient en secret préparer des échelles à Marle, se présenteraient pour pénétrer par escalade dans la ville, dont les conjurés devaient d'ailleurs leur livrer une poterne. On ignore quelles furent les suites de cette information, et si même le complot était réel.

Pendant l'été de 1480, les chaleurs furent si excessives

qu'on ne se rappelait pas d'en avoir ressenti de pareilles. On récolta peu de vin et de blé. L'hiver suivant fut extraordinairement long et il gela pendant neuf mois consécutifs.

Trois ans après, arriva la mort de Louis XI. Ce prince ne laissait pour héritier du trône qu'un enfant à peine âgé de quatorze ans. Les rênes de l'état tombèrent donc de ses mains fortes et vigoureuses dans celles d'une jeune fille, Anne de Beaujeu, sœur du nouveau roi Charles VIII. Une régence fut toujours un temps de trouble et de désordre : aussi d'une part la noblesse chercha à se relever de l'état d'humiliation où ce prince l'avait si longtemps tenue ; de l'autre, le tiers-état voulut profiter des circonstances pour réclamer ses droits et l'abolition de tous les abus.

Dans ces conjonctures difficiles, la régente, afin de concilier l'opinion publique au jeune roi Charles VIII, écrivit en son nom aux habitants de Laon la lettre suivante :

« Chiers et bien amés, nous avons présentement sçeu le trepassement » de feu nostre tres chier seigneur et pere, que Dieu absoille, dont avons » esté et sommes sy deplaisans que plus ne pourrions; et pource que tou- » jours vous avés envers nostre dit feu seigneur et pere, ses predecesseurs et » les nostres à la couronne de France, gardé si bonne, vraye et entiere loyaulté » que perpétuellement vous en etes dignes de louable et singuliere recom- » mandation et y devons bien avoir et pretendre singuliere confiance, nous » vous avons bien volu vous advertir dudict cas, en vous priant que veuillés » garder et continuer envers nous la bonne loyaulté que vous avés gardée » envers nostre dict feu seigneur et pere et ses predecesseurs : et tenés vous » certains que nous sommes deliberés à vous garder et entretenir en bonne » justice, aussy en vos droits, privileges et libertés et en tout que pourrons » dores en avent vous relever et soulager, vous et nostre peuple de partie des » charges que avés portées et soustenues le temps passé, et en toute chose » vous traiter en les bons et favorables termes que vous cognoistrés par effet » l'amour et affection que desirons avoir en vous, et en maniere que chascun » selon son estat et vocation pourra vivre en seureté, paix, repos et tran- » quillité ; et toujours vous aurons en spéciale et singuliere recommandation » comme nos bons, vrays et loyaulx subjects, ainsi que de brief avons resolu » de vous ecrire plus à plain. Donné à Amboise le 1er de septembre 1483. »

Les Laonnois profitèrent de ces bonnes dispositions et des

circonstances, pour demander l'abolition, non seulement dans leur ville, mais encore dans tout le pays, de la ferme du grain, nouvel impôt établi depuis peu de temps sur le blé. Charles VIII fit droit à leur demande en 1493.

Cette même année, les maladies contagieuses, depuis longtemps éteintes, se montrèrent de nouveau dans la contrée et y exercèrent de grands ravages; elles firent aussi un certain nombre de victimes dans la ville de Laon.

Le 16me siècle fut pour cette cité une époque de longues et désastreuses calamités. Aux maux qu'entraînent après elles la guerre civile et la guerre étrangère, se joignirent des maladies contagieuses qui ne laissèrent presqu'aucun repos aux populations. Dès les premières années de ce siècle, elles sévissaient avec force sur tout le pays, et elles redoublèrent de violence en 1504. La même année, on ressentit à Laon le 23 d'août, un fort tremblement de terre, qui ébranla plusieurs maisons. La secousse fut également sensible à St-Quentin, Guise, Aubenton, Mézières, etc.

Peu de temps après, en 1513, les chanoines de la cathédrale députèrent au roi pour le prier de faire réparer les fortifications de la ville. Ils lui demandèrent aussi l'exemption du logement des gens de guerre dont l'indiscipline était insupportable. Ils pillaient le pays plat, et dans les villes, ils se logeaient où bon leur semblait et y vivaient à discrétion.

Les maladies contagieuses, quelque temps assoupies, se réveillèrent en 1515, année où François Ier monta sur le trône de France, et firent de nouveaux ravages dans la ville de Laon.

Une grande disette qui affligea le pays cinq ans après, fut suivie d'une nouvelle invasion des maladies contagieuses. On chercha à les combattre par des dispositions sanitaires : à cet effet, les familles atteintes furent sequestrées et enfermées dans des maisons à l'écart.

Cependant la guerre qui se faisait sur les frontières engagea les habitants à pourvoir à leur propre sûreté. En 1524, on

travailla aux fortifications de la ville en rétablissant les tours et les fossés, et l'on fit des approvisionnements de grains. En même temps, le chapitre fit présent au roi d'une somme de 2,000 liv. (7,600 fr.) pour être employée à mettre en défense les villes de Guise, Ribemont et Vervins, alors regardées comme le rempart du pays.

Les maladies contagieuses reprirent en 1531. C'était un bubon qui se formait intérieurement dans les reins, faisait cruellement souffrir et emportait les malades en très peu de jours. Cette épidémie meurtrière exerça ses ravages pendant tout l'été, et disparut avec les chaleurs.

La guerre s'étant rallumée en 1536 entre François Ier et Charles-Quint, une partie de la Thiérache se vit envahie par l'ennemi et exposée à toute sorte de maux. Il s'en suivit en 1539, une grande disette dont les populations eurent beaucoup à souffrir. Le corps de ville et les communautés religieuses vinrent au secours des classes pauvres de la ville de Laon, comme ils l'avaient déjà fait précédemment, en 1520.

L'année suivante fut signalée par des chaleurs excessives; elles furent encore plus fortes en 1544, et l'on eut beaucoup à souffrir du manque d'eau, car la plupart des puits et des fontaines tarirent.

Depuis trois ans déjà, la France était en guerre avec l'Espagne pour le duché de Milan dont ces deux puissances se disputaient la possession. Le traité de Crépy vint enfin mettre un terme à la longue rivalité de François Ier et de Charles-Quint. A la fin de septembre 1544, deux héraults, l'un du roi, l'autre de l'empereur, se rendirent à Laon pour y faire une publication solennelle de cette paix qui avait été signée le 18, à Crespy-en-Valois, selon les uns, à Crépy-en-Laonnois selon les autres. L'opinion de ces derniers est appuyée par le texte même du traité, qui porte : « Au lieu de Crespi en Laonnois, le 18e jour » de septembre 1544, » et par la tradition du pays d'après laquelle l'une des deux églises de Crépy près Laon, est désignée comme le lieu où ce traité aurait été signé.

Quatre ans après, il se fit à Laon, le lundi de l'octave du Saint-Sacrement, un orage effroyable. La foire se tenait ce jour là : le vent renversa les boutiques des marchands forains et la foudre abattit un gros arbre près de St-Julien. La grêle causa des dégâts considérables dans la ville et les environs. Une violente gelée suivit cet orage, quoiqu'on fût au 4 de juin, et fit périr les vignes et les fruits des arbres.

François Ier était mort l'année précédente. Henri II à peine monté sur le trône s'occupa de la justice. Afin de décharger les cours souveraines d'une foule d'appellations de peu d'importance, ce prince rendit en 1551, un édit par lequel il établissait des siéges présidiaux dans chacun des bailliages et sénéchaussées de France. En conséquence de cet édit, Laon fut doté d'un présidial dont nous avons ailleurs raconté l'histoire (voyez t. Ier, page 378).

CHAPITRE VIII.

1552 — 1567.

Première apparition des calvinistes à Laon. Fortes chaleurs. Peste. Prêt du chapitre à Antoine de Bourbon, pour aller prendre possession du royaume de Navarre. Progrès des calvinistes; sont accusés de sacrilége. Caricatures sur le pape. Calviniste arrêté et relâché par le prévôt. Condamnation de celui-ci. Les calvinistes de nouveau accusés de sacrilége. Progrès de leurs doctrines. — Nicole de Vervins; son caractère; elle a une vision; tombe dans des convulsions; fait faire des pélerinages pour sa guérison; sa première conjuration. Raisonnement du maître d'école. Nicole portée à l'église. Physionomie, gestes et propos de cette démoniaque. La foule accourt à ses conjurations. Conversation du prêtre et du diable parlant par la bouche de Nicole. L'évêque de Laon se rend à Vervins. Déclaration du diable. Nicole conduite à Liesse. Complot contre elle. Elle est amenée à Laon. Les Calvinistes veulent la faire chasser. Commission nommée pour examiner son état. Epreuve qu'elle subit. Nicole portée à la cathédrale; sa conjuration; ses propos extravagants. Accusation contre les huguenots. Réflexions de ceux-ci sur la religion chrétienne. Immense foule du peuple. Les conjurations recommencent avec plus d'appareil. Etat de Nicole. Lettre du maréchal de Montmorenci contre ce spectacle. Dernière conjuration. Terreur panique des assistants. Affreux désordre

dans la cathédrale. Délivrance de Nicole. Un capitaine huguenot vient à Laon pour l'enlever. Elle est renvoyée de cette ville; s'arrête au Sauvoir, où elle retombe malade. On demande son retour à Laon. Médecins nommés pour constater son état. Curieux procès-verbal. Nicole rentre à Laon. Exaspération des religionnaires. Elle est de nouveau renvoyée. Revient à Vaux. S'en va à La Fère trouver le prince de Condé. Nicole demande à manger. Consternation des catholiques. Elle est livrée au lieutenant de Ribemont, puis relâchée.

Jusqu'alors, les doctrines du Luther et de Calvin s'étaient peu répandues dans le pays, et les partisans de ces sectaires n'avaient point osé les afficher ouvertement. En 1552, quelques calvinistes se montrèrent à Laon pour la première fois, et cherchèrent à y répandre leurs doctrines. Mais n'y trouvant pas encore toute la sécurité qu'ils désiraient, ils se retirèrent dans le château d'Aulnois, appartenant au comte de Roucy, qui les protégeait. Le clergé de Laon fit alors des processions et des prières publiques pour l'extirpation des nouvelles erreurs : cela n'empêcha pas le nombre des sectaires de se multiplier et de se répandre dans différentes parties du diocèse.

Trois ans après, la peste se déclara dans la ville, et y fit des ravages. On employa pour la combattre les moyens ordinaires : elle s'éteignit dans l'hiver.

Mais, l'année suivante, favorisée par une température extraordinaire, ce fléau sévit avec une nouvelle force. D'ailleurs, les chaleurs commencèrent de bonne heure, et elles furent si fortes que les moissons et les vendanges se trouvèrent considérablement avancées, de sorte que l'on vit à l'automne de nouvelles cerises et du nouveau raisin.

Le corps de ville, les communautés religieuses et les particuliers contribuèrent par des dons volontaires à l'entretien et au soulagement des malades que l'on séquestra en les transportant hors de la ville. On exposa en même temps les reliques dans la cathédrale; mais l'un des plus riches reliquaires, nommé le *Saint-Lait*, fut volé le 26 octobre. C'était une colombe en or que l'on voyait suspendue au-dessus du grand autel.

Ces malheurs n'empêchèrent pas deux citoyens, les frères Carolet, de consacrer leur fortune à enrichir la ville d'un établissement dont elle ressentait depuis longtemps le besoin. Nous voulons parler du collège qui fut fondé en 1555. Nous ne reviendrons pas ici sur cet utile établissement, dont nous avons précédemment fait connaître l'histoire (V. t. Ier, p. 321.)

Henri, roi de Navarre, était mort sur ces entrefaites, sans laisser d'enfant mâle. Antoine de Bourbon, duc de Vendôme et comte de Marle, qui avait épousé sa fille unique, Jeanne d'Albret, pensa aussitôt à aller prendre possession du petit royaume qui venait de lui échoir; mais ses coffres étaient vides, et il se trouvait hors d'état d'entreprendre un aussi long voyage. Il s'adressa donc au chapitre de la cathédrale et en obtint un prêt de 800 écus (de 6 livres, ou environ 18,000 fr. d'aujourd'hui). Le clergé de Laon contribua ainsi à frayer au fils d'Antoine de Bourbon, c'est-à-dire à Henri IV, le chemin du trône de France que, moins d'un demi-siècle plus tard, il lui contesta avec tant d'obstination.

La trève conclue avec le successeur de Charles-Quint, après l'abdication de ce dernier, fut rompue en 1557. Aussitôt, les Espagnols s'avancèrent dans la Picardie, et le 10 août, défirent entièrement les troupes françaises sous les murs de Saint-Quentin. Les débris de l'armée vinrent se réfugier à Laon, où ils furent bientôt rejoints et grossis par tous les hommes en état de porter les armes, ce qui permit de reprendre l'offensive.

Après la conclusion de la paix, en 1559, les opinions de Calvin firent des progrès plus rapides à Laon. Les nouveaux sectaires avaient hors de la ville un endroit où ils faisaient des prédications, et le peuple, toujours ami de la nouveauté, courait en foule les entendre. Comme l'audace des protestants croissait avec leur nombre, on les accusa d'avoir profané le crucifix de l'église Notre-Dame-au-Marché qui, un jour du mois de juillet 1560, fut trouvé couvert de boue. Le clergé

catholique voulut profiter de la circonstance pour rétablir son influence : il alla en grande pompe à cette église la purifier dès le lendemain : mais ces démonstrations n'empêchèrent pas les religionnaires de faire des partisans.

Deux ans après, un édit du roi ayant permis le libre exercice de la religion réformée, les protestants se mirent aussitôt à bâtir des temples dans la ville de Laon. Ce fut dès lors un état continuel d'hostilités entre eux et les catholiques.

Le jour de la Fête-Dieu, le prévôt craignant une insulte de la part des religionnaires pendant la procession, leur enjoignit de sortir de la ville. De son côté, le clergé mit plus de pompe encore que de coutume dans cette cérémonie, et les bourgeois armés formaient la haie dans les rues. Tout se passa avec calme ce jour-là; mais le lendemain, qui était un jour de foire, les marchands forains exposèrent en vente des livres et des estampes injurieux au pape et à la religion catholique. L'une de ces estampes était une caricature intitulée la *marmite du pape*. On y voyait une marmite à trois pieds qui penchait, et des religieux de plusieurs ordres s'efforçant de l'empêcher de culbuter. En même temps, un protestant qui avait pris femme à Laon, parcourait les rues en habit de pélerin et en chantant des cantiques composés par les nouveaux sectaires.

Le prévôt le fit arrêter : mais il le relâcha peu après sous prétexte que la connaissance du crime d'hérésie appartenait à l'évêque. Or, le siége de Laon était vaquant depuis deux ans, et la véritable cause de l'indulgence de ce magistrat, c'est qu'il favorisait les nouvelles doctrines. Mais le clergé porta des plaintes contre lui, et au mois de juillet un arrêt du parlement le condamna à dix ans de bannissement, à 300 liv. d'amende, le déclara inhabile à posséder aucune charge par la suite, et confisqua sa maison et son jardin où se rassemblaient les religionnaires.

L'année 1564 fut signalée par la rigueur inusitée de l'hiver. Le froid fut si fort que les rivières portaient voitures et qu'à Laon l'eau des puits gela.

Les protestants furent bientôt après accusés d'un nouveau sacrilège : le 9 septembre 1565, le tabernacle de l'église de St-Pierre-le-Viel fut enfoncé, le ciboire et les hosties enlevées. A cette occasion, le clergé renouvela les cérémonies expiatoires en usage dans ces circonstances : mais le coupable étant demeuré inconnu, les protestants accusèrent les catholiques d'être eux-mêmes les auteurs de cette profanation dont ils voulaient faire retomber l'odieux sur eux.

Cependant, les doctrines de Calvin se propageaient de plus en plus dans le pays et gagnaient jusqu'aux membres du clergé. L'abbé commendataire de St-Jean, Pierre Cauchon de Maupas, embrassa publiquement le calvinisme et se démit de son bénéfice. Dans ces conjonctures critiques, le clergé crut qu'il fallait frapper un coup d'éclat pour ramener les esprits ébranlés en prouvant l'excellence de la religion catholique et l'erreur du culte réformé.

Il y avait alors à Vervins une jeune femme d'un esprit faible et crédule, d'une constitution mélancolique et atrabilaire, sujette à des vapeurs et peut-être à l'épilepsie. Elle était fille d'un boucher de cette ville et se nommait Nicole Obry. Après avoir passé sept à huit années de sa jeunesse chez les religieuses de Montreuil-les-Dames, Nicole se trouvait déjà mariée quoiqu'à peine âgée de seize ans, quand elle parut pour la première fois sur la scène publique où nous allons lui voir jouer un rôle si considérable.

On raconte qu'un jour étant allée prier sur la tombe de son père nommé Joachim Williot, lequel était mort subitement trois mois auparavant par suite d'une attaque d'apoplexie, elle entra dans l'église et s'agenouilla; mais au moment où elle se levait pour se retirer, elle aperçut devant elle *comme une forme d'homme vêtue de blanc* qui lui dit : « Nicole, je suis » votre grand père. »

Epouvantée par cette apparition, Nicole eut à peine la force de sortir de l'église, et, rentrée chez elle, elle se sentit

malade et se mit au lit. Mais son sommeil fut troublé par le souvenir de cette vision qui était toujours présente à ses yeux, soit qu'elle dormit, soit qu'elle restât éveillée. Bientôt elle fut prise de convulsions; ses parents s'en effrayèrent, et ne sachant quels remèdes y apporter, ils lui firent venir un confesseur.

Cela n'empêcha pas une nouvelle apparition d'avoir lieu peu après : cette fois le grand père de Nicole lui dit de n'avoir pas peur, de prier Dieu et d'intercéder la vierge pour qu'elle eût pitié de son âme souffrant dans le purgatoire, ce qui lui vaudrait à elle-même sa guérison, lui ordonna pour cela de se confesser à un curé de Vervins qu'il lui désignait, de faire faire les pélerinages de Liesse, de Saint-Guillain, de Saint-Jacques et autres, et de faire dire chaque jour des messes à son intention.

Nicole plus effrayée encore qu'auparavant, supplia son père et son mari d'entreprendre les pélerinages commandés, afin de trouver par ce moyen le terme de ses souffrances. L'un et l'autre se rendirent à ses prières et firent successivement tous ces pélerinages, excepté celui de St-Jacques qu'ils ne purent entreprendre à cause de la mauvaise saison, car on était à la fin de novembre. Mais, dans une nouvelle apparition, le grand père de Nicole la menaça de voir augmenter son mal, si ce dernier pélerinage n'était fait comme les autres, à moins toutefois qu'elle ne jeûnât au pain et à l'eau pendant six ans et loin de toute compagnie.

Ses parents résolurent alors de s'assurer si l'esprit qui lui parlait *était esprit de Dieu ou non*, et l'on pria un prêtre de Vervins de faire sa conjuration. Dans le temps donc que Nicole était prise d'un spasme, le prêtre fit cette conjuration et l'esprit répondit : « Je suys de Dieu qui a enduré mort et » passion pour nous tous, de la vierge Marie et de tous les » saincts et sainctes du paradis; je suis l'âme de Joachim » Williot. » Sur cette déclaration, on résolut d'entreprendre le pélerinage de Saint-Jacques; mais ceux qui en furent

chargés, au lieu de le faire s'en retournèrent chacun chez soi. Aussitôt, Nicole s'écria : « Mon grand père me menace de me » tordre les bras et les jambes! Mon père et ma mère, n'aurez » vous point pitié de moy? » Ses parents voyant qu'elle savait la vérité lui dirent qu'il fallait qu'elle en eût été avertie par son bon ange. Alors la voix dit : « Vous dictes bien de vray, » je suys le bon ange du défunt. » Mais le maitre d'école qui se trouvait présent fit observer que le bon ange ne tourmente jamais celui auquel il est attaché. Sur quoi la voix répondit : « Je ne suys pas dedans le corps, mais je parle seulement » selon la permission divine, par la bouche de Nicole que je » tourmente au deffault que les voyages ne sont accomplis : » les saincts veulent être servis, et ne fault rien vouer que l'on » ne veuille accomplir. » Le maitre d'école répartit : « Puisque » tu es dedans la bouche, tu es bien dedans le corps. Davan- » taige l'adoration de servitude n'appartient que au seul Dieu ; » mesme les saincts ne demandent poinct leur propre gloire, » mais seulement celle de Dieu. A parler clairement, je co- » gnois que tu n'es ne grand père, ne âme, ne ange bon, ne » de lumière. mais bien maulvais, de ténèbres et sathanique » qui nous veux induire à idolatrie. »

Ce raisonnement ne laissa plus de doute dans l'esprit de personne : Nicole était possédée du malin esprit. Une circonstance arrivée quelques jours après, confirma chacun dans cette opinion. Nicole étant descendue dans la cour de derrière de la maison, vit paraître tout-à-coup devant elle un *homme noir et hideux*, *ayant de longues dents*, qui lui dit : « Me » voilà! ne suys-je pas un beau grand père? » Nicole fut si effrayée qu'elle s'alla cacher dans une étable à porcs, où elle fut trouvée seulement après plusieurs heures de recherches, par son plus jeune frère. De ce moment on lui donna des gardes.

Les parents de Nicole, convaincus qu'aucun remède humain ne pouvait la guérir, songèrent dès lors à avoir recours aux prières de l'église. On fit venir à Vervins un Jacobin de Vailly,

nommé de Lamotte, afin de procéder à sa conjuration; mais celui-ci, après plusieurs tentatives faites dans la maison même de Nicole, vit échouer tous ses efforts.

On résolut alors de produire celle-ci sur un plus grand théâtre et de mettre plus d'appareil dans ses conjurations, et le 3 décembre elle fut portée à l'église. Lorsque après la messe on procéda à la conjuration, elle fit toutes sortes de contorsions et de grimaces, se raidissant sur ses pieds et soulevant ceux qui étaient chargés de la tenir. Son visage changeait subitement de couleur et devenait d'un rouge foncé *comme la crête d'un coq d'Inde;* ses yeux troubles, horribles à voir, tantôt s'enfonçaient dans la tête, tantôt sortaient de leurs orbites; sa langue pendait hors de sa bouche, longue et épaisse, et d'une couleur rouge ou noire; son ventre s'enflait. Dans cet état, Nicole cherchait à frapper du pied ou de la main ceux qui l'approchaient, faisait les postures les plus indécentes : « de telle sorte que quelquefois il sembloit aux gestes, maintien, contenances et mignotises, estre ceux d'une plaisamment affectée et rusée p..... impudiquement avec yeux estincelants regardant, et se voulant même descouvrir, s'elle n'eust été empeschée par le religieux faisant la conjuration; jasant au reste et disant le petit mot à plaisir, fort à propos pour faire rire. »

A ce moment, un éclat de pierre s'étant détaché de la voûte de l'église et ayant blessé une femme assez grièvement, le diable, toujours parlant par la bouche de Nicole, menaça de faire crouler l'édifice sur les assistants qui étaient fort nombreux, car catholiques et huguenots tant de Vervins que des environs, étaient accourus en foule pour assister à ce spectacle.

En effet, le bruit de cet évènement, en se répandant de plus en plus, attirait des environs une foule si considérable, que l'église de Vervins était devenue trop petite pour la contenir. On y fit alors élever un échafaud sur lequel on procéda à une

nouvelle conjuration le 6 décembre. L'officiant dit au diable, en présentant l'hostie à Nicole : « Je te commande, ensemble » à tous tes compaignons, que vous sortiez du corps de ceste » créature, par la vertu et au nom de nostre seigneur J.-C., » et par la présence de son précieux corps que voyci au saint » sacrement de l'eucharistie. » Mais Nicole jetait des cris affreux, et, selon les expressions de l'historien ecclésiastique qui nous a transmis tous ces détails, *rugissait et clabaudait comme un taureau*, *un lion*, *un ours ou un chien* : en même temps, dit-il, on entendait dans son ventre un bruit étrange *comme si des grenouilles s'y battaient*. Le prêtre demanda au diable son nom : celui-ci répondit, toujours par la bouche de Nicole, qu'il se nommait Belzébuth. On écrivit alors ce nom sur un morceau de papier, le prêtre l'aspergea d'eau bénite et le jeta au feu, ce qui fit redoubler les cris de Nicole. Interpellé pourquoi il s'était emparé du corps de cette femme, il répondit que, quatre ans auparavant, la mère de Nicole apprenant que celle-ci avait perdu, en allant à la danse, un chapelet qu'elle lui avait confié, lui avait dit en colère : « Le grand diable te puisse emporter, si tu ne me rapportes mon chapelet ! » Que depuis ce moment il l'avait toujours poursuivie et poussée à voler ses parents ; et qu'un autre jour son mari, dans un mouvement d'humeur, ayant aussi voué Nicole au diable, il avait dès lors pris possession d'elle.

Tandis que ceci se passait à Vervins, Jean de Bours, évêque de Laon, était revenu de Paris, où il avait été prêter serment entre les mains du roi. Aussitôt son retour, il se rendit à Vervins, afin de visiter Nicole. Dès le lendemain de son arrivée, une nouvelle conjuration fut faite, et l'évêque, à son tour, interrogea le diable. Celui-ci répondit qu'il était *Belzébuth*, *prince des diables après Lucifer* ; dit qu'il avait visité l'évêque la nuit précédente et répéta sa conversation avec lui ; déclara qu'ils étaient d'abord au nombre de vingt diables dans le corps de Nicole, mais qu'ils avaient depuis

multiplié jusqu'à 30; que lui, pouvait faire connaitre ce qui se passait par le pays et ceux qui lui sacrifiaient en secret, comme des larrons et des voleurs. Il termina en déclarant que la présence du saint sacrement l'éloignerait seulement pour un temps; qu'il reviendrait toujours et en aussi nombreuse compagnie. Le tout était accompagné de brocards contre les protestants accourus en grand nombre et qu'il appelait par leurs noms et prénoms. Il dit à l'un de leurs ministres qui s'était vanté de le chasser : « Crois-tu qu'un diable en puisse chas-» ser un autre? » « Je ne suis pas un diable, répondit le » ministre, mais le serviteur du Christ. » « Tu es pis qu'un » diable, reprit Belzébuth, car un diable croit ce que tu ne » veux pas croire! »

La curiosité commençant cependant à se lasser à Vervins, on pensa à produire Nicole sur d'autres théâtres. On la conduisit d'abord à Liesse, puis à Pierrepont, où les mêmes cérémonies amenèrent les mêmes scènes; enfin, on résolut de l'amener à Laon. Avant de quitter Liesse, il se passa une chose qui montre que, d'un côté, les exorcismes de Nicole et ses injures contre les protestants produisaient sur eux une vive irritation; et que, de l'autre, parmi ceux mêmes dont elle était entourée, il s'en trouvaient qui croyaient peu à l'intervention du diable dans cette affaire.

Nicole s'était arrêtée à Liesse avec le jacobin Lamotte qui ne la quittait pas, dans une auberge où se trouvaient beaucoup de gens. Après le diner, celui-ci fut averti qu'on complottait *de bailler les étrivières à Nicole.* Aussitôt il fit avertir son escorte, car il ne marchait pas sans être accompagné de gens armés, lesquels mirent en fuite les paysans attroupés. Mais un garde de Nicole, enflammé d'une grande colère, s'avança sur le jacobin, le pistolet au poing et lui dit : « O pipeurs! ô sa-» crificateurs de Baal! jusques à quand abuserez-vous le peu-» ple? » Auquel le religieux, tenant l'œil sur la pistole (pis-» tolet), répondit doulcement : Monsieur, s'il y a abus, je

demande à la justice d'estre puny : alors le garde rentrant dans la chambre dit : « La vérité sera cogneue ! »

Cet incident se termina là. L'abbé de Saint-Vincent, accompagné de plusieurs chanoines, arriva sur ces entrefaites à Liesse, venant chercher Nicole pour la conduire à Laon.

L'arrivée de Nicole irrita vivement les protestants de cette ville. Ils présentèrent aussitôt une requête au bailli du Vermandois, dans laquelle ils demandaient qu'elle fût examinée, afin de s'assurer si sa prétendue possession par le diable n'était point une imposture. Nicole fut arrêtée et enfermée dans la prison de la cour du roi; mais les ecclésiastiques, dont l'un voulut d'ailleurs partager sa captivité, y firent une vive opposition, et l'official de l'évêque la réclama comme étant de sa juridiction.

Après de longues contestations, il fut nommé une commission composée de magistrats, d'avocats, d'ecclésiastiques, de bourgeois et de deux médecins dont l'un était de la nouvelle religion, à l'effet d'examiner Nicole. A peine étaient-ils entrés dans sa chambre, qu'elle fut saisie d'une crise et s'agita sur son lit avec de grandes convulsions et grimaces, et quand elle aperçut le médecin protestant, elle bondit avec fureur, de sorte que sept à huit hommes pouvaient à peine la contenir. Il s'éleva alors une violente dispute entre les deux médecins, le catholique soutenant que ces accès étaient la preuve évidente de l'intervention du diable; le protestant le niant d'une manière non moins absolue. Des paroles ils en vinrent bientôt aux injures, et des injures aux coups. Dans la chaleur du démêlé, on aperçut tout-à-coup un insecte noir qui courait sur le chevet du lit de Nicole : le médecin catholique, triomphant de cette apparition subite, dit aussitôt que cet insecte avait quelque chose de surnaturel; mais le protestant prétendit à son tour que c'était simplement une *escarbote* tombée du ciel du lit de Nicole, et secoua les rideaux pour en faire tomber d'autres. Ce fut inutilement : dès lors, les témoins de cette

scène se sentirent pris d'une grande frayeur, et commencèrent à croire que le diable était véritablement pour quelque chose dans tout cela.

Cependant, le médecin protestant toujours incrédule voulut tenter de nouveaux efforts afin de convaincre Nicole d'imposture; il commença par interroger sa mère sur les goûts, les habitudes, la manière de vivre de sa fille, *et sur ce qui est du propre des femmes.* Voyant qu'il n'obtenait aucun éclaircissement par ce moyen, il s'approcha de Nicole qui, prise d'un spasme, était étendue sur son lit sans mouvement. Il commença par essayer de lui ouvrir la bouche; ce qu'il ne put faire. Il lui jeta à la gorge une liqueur *mal odorante*, lui injecta de l'eau-de-vie dans les narines; mais Nicole demeura insensible et raide *comme un bâton.* Il lui fit des frictions sur les bras et sur les jambes, lui frappa fortement dans les mains et lui jeta de l'eau froide au visage, tout fut inutile. Alors, un prêtre alla chercher et apporta le Saint-Sacrement. Aussitôt Nicole leva la tête, ouvrit les yeux, se mit sur son séant, fit le signe de la croix et s'écria : « Mon Dieu! mon Dieu! que » deviendray-je? Que j'ay de mal! » Après ces expériences, il n'était plus possible de nier que Nicole ne fût possédée du démon : à l'instant même elle fut mise en liberté et portée à l'église.

Pendant la messe, Nicole se moquait de l'un et de l'autre, sifflait, chantait *et par très-sales et vilaines paroles* contrefaisait les enfants de chœur. A la procession elle grinçait des dents, crachait à la face des porteurs, les voulant égratigner et mordre et criait après le maire (le maire du chapitre qui marchait en tête comme les bédeaux actuels), disant : « Maire, méchant » maire, retourne, tu seras bon garçon. Bougre de maire, ne » te retourneras-tu point, tu me fais enrager? Que tous les » mille millions de diables et diablotins puissent emporter le » maire et la mairesse! » Elle criait aux enfants de chœur : « Eteindras-tu ce cierge, fils de ribaude! J'enrage! » Le tout

était accompagné de grimaces hideuses, de contorsions sans fin et de cris aigus qui remplissaient toute l'église.

Un autre jour, on fit des billets sur lesquels le nom de Belzébuth était écrit et on les jeta dans les flammes. Mais Nicole qui était toujours sensée parler pour le diable, se moquait du prêtre', disait qu'il perdait son temps, son papier et son encre et qu'il ne savait pas écrire le nom de Belzébuth. Quand on lui présenta l'hostie, elle dit : « Fy ! les villains crappaux de » pappaux, ils veulent me *faire manger Jean Leblanc.* » L'évêque lui répondit : « C'est ton maistre auquel tu es con- » traincte de rendre obéissance; qui t'a apprins à l'appeler » ainsi ? » Le diable répondit, toujours par la bouche de Nicole : « Mais moy je l'ay apprins à mille huguenots. » Pourquoi, répartit l'évêque, beugles-tu le ton fort à sa veue? Pourquoi enfin te chasse il..? » « Ha! Ha! répondit le diable, » tu ne dis pas tout : il y a *hoc.* »

Ensuite, le diable abjuré raconta par la bouche de Nicole que des huguenots, dont il disait tout haut les noms, après avoir pris et partagé l'hostie en trois morceaux, l'avaient fait bouillir dans de l'eau et donnée à un chat et à un chien qui n'en avaient pas voulu; qu'ils avaient dit que s'ils tenaient J.-C. ils lui feraient bien plus de mal que ne lui en avaient fait les Juifs. Le diable ajoutait qu'il sortirait plus tard, mais qu'en partant il enlèverait le nez du petit bailli de Vervins, la tête de Nicolas Maigret et l'âme de plusieurs huguenots dont il disait les noms.

Cependant, à peine Nicole avait-elle pris l'hostie, qu'elle se calmait et recouvrait l'usage de ses sens. Alors, dit l'écrivain ecclésiastique auquel nous empruntons ces détails, tout le peuple s'émerveillait. Les uns disaient : « O mon Dieu, quel » beau myracle ! » Les autres : « Que je suis esmerveillé et » joyeux de ce que j'ay veu! Dieu soit loué! » Et les protestants se convertissaient en disant : « Je ne suis plus huguenot. » Mauldits soient ceulx qui m'avoyent trompé ! Oh! que je

» cognois bien maintenant que la messe est bonne! Eh bien! » les prebstres sont vitieux, ils sont hommes comme nous; » mais ils ont l'autorité et dignité de Dieu; et à cause qu'ils » pèchent en leurs personnes, aussi vont-ils à confesse et croys » qu'ils font pénitence. Que l'on m'en die ce que l'on voudra, » je confesse de vray jusques à la mort que nostre créateur » Jésus Christ estre la saincte hostie consacrée à la messe; et » que la manière de vie de l'homme d'église soit vitieuse ou » vertueuse, n'est pas la personne, et que la personne n'est » pas l'ordre ne l'authorité ou dignité du prebstre qui seu- » lement vient de Dieu, combien que ce soit par le ministère » des hommes. Aussi, Dieu gouverne-il les hommes par les » hommes; et comment aultrement sçavons nous sa volonté? » Aultrement il fauldrait ou que les anges ou luy-même tou- » jours la nous dict. Si nous attendions les anges, nous serions » toujours en danger d'estre trompez du diable, qui se déguise » en ange de lumière, comme ce diable Belzébuth, faisant » dire des messes, donner des aumosnes, aller en pélerinage » comme aussi faisait aller Nicole à confesse et lui disoit qu'elle » estoit bien en religion; et depuis qu'il est descouvert, vous » voiez que c'est. Le diable ne demande que se faire recog- » noistre et adorer au lieu de Dieu, et davantaige nous voul- » drions la majesté divine trop nous estre asservie. » Pourtant, les protestants endurcis n'étaient point convaincus par ce qu'ils voyaient; ils disaient que tout cela était comédie et magie, que la mère de Nicole était sorcière, et que les prêtres employaient tous ces moyens *pour mieux vendre leurs messes et faire valoir le mestier.*

Néanmoins, comme le peuple accourait en foule à ce spectacle, on jugea nécessaire d'établir dans l'église, pour que les conjurations pussent être vues de tous les spectateurs, dont le nombre s'élevait jusqu'à 20,000 personnes, un plus vaste échafaud que le premier, car il en avait d'abord été élevé un. Cette fois, on le fit plus large et plus haut, et on l'entoura

d'ais « pource que mauvaises gens se mettoient soubs le pre-
» mier, et avec canivets, longs poinçons et espingles, picquoient
» ceux de dessus. »

Nicole était toujours apportée à l'église dans un état d'immobilité et d'insensibilité apparentes ; mais quand elle avait reçu l'hostie, elle recouvrait l'usage de ses sens et paraissait guérie, à l'exception toutefois du bras gauche qui restait paralysé ; néanmoins, peu de temps après la cérémonie, elle retombait tout-à-coup dans son état de marasme. Elle était alors comme sourde, muette et aveugle ; son corps devenait raide et insensible, et l'on ne pouvait lui faire plier ni les genoux, ni même les doigts de la main.

Sur ces entrefaites, il arriva à Laon une lettre du maréchal de Montmorenci, gouverneur de l'Ile-de-France, par laquelle il ordonnait à l'évêque de mettre fin à des scènes qui, tout en entretenant une vive irritation dans les deux partis, menaçaient d'avoir des suites déplorables. Sa lettre était ainsi conçue :

» Monsieur de Laon, l'on m'a faict plaincte d'une jeune femme que l'on dict
» estre possédée des malings esprits depuis deux mois en ça : et après avoir
» esté publiée telle par ung Jacobin, menée à Pierrepont, puis à Liesse, l'a
» enfin depuis quelques jours emmenée vers vous à Laon, où c'est que j'entends
» qu'avecques grand acueil et parade, elle a été mise sur un échaffault au milieu
» de l'église en spectacle à tout le monde, et pourmenée en procession ainsy
» à la vue de chascun, où elle n'oublye, parmy ses furieuses apparences, de
» mesler des brocards contre les présents et contre les absents, comme elle a
» toujours faict, ainsy que j'ay entendu depuis qu'elle est possédée de ces
» malings esprits; qui me faict penser qu'ils ne sont du tout diaboliques et que
» ce pourroit estre quelque jeu industrieux pour convoquer le peuple à ce
» spectacle et l'esmouvoir. Et saichant davantaige que les propos qu'elle tient
» ne tendent qu'à sédition, dont la conséquence ne peut estre que pernicieuse,
» comme vous le sçavez, je vous ay bien voulu faire la présente pour vous prier,
» Monsieur, que vous veuillez donner ordre de la faire oster ainsy de la veue
» de tout le monde, et qu'elle ne soit pourmenée et sonnée de la façon que
» j'entends qu'elle a esté, d'autant que cela n'est d'aulcune édification ; mais
» s'il vous plaist la faire mettre en quelque lieu à part et paisible, et luy faire
» remédier en cela sainctement des conjurations dont nos anciens pères

» évesquesont accoustumé d'user en telles choses : et n'estoit, Monsieur, que
» je m'asseure que doulcement et dignement voussaurez bien remédier à cela,
» suyvant ce que je vous en escripts, et cognoissant que la fin de telle tragédie
» ne peult estre que mauvaise pour le bien du service du roi et repos que sa
» majesté a estably entre ses subjects, je ne fauldroys d'user de l'auctorité que
» sadite majesté m'a donnée en ce gouvernement pour y donner l'ordre que
» j'adviseroys bien. Vous présentant en cest endroict mes recommandations
» à vos bonnes grâces, je supplie le créateur de vous donner, Monsieur de
» Laon, en santé bonne et longue vye. De Paris le 1er jour de febvrier 1566.

» Votre plus affectionné et meilleur amy,

» DE MONTMORENCI. »

Cette lettre détermina la délivrance de Nicole, et le diable annonça qu'il la quitterait enfin le 8 février.

Ce jour là, on mit plus d'éclat encore que de coutume dans les cérémonies de l'exorcisme : toutes les communautés religieuses, les magistrats et le corps de ville y assistèrent. L'évêque procéda successivement à trois conjurations et Nicole fit encore de plus grandes contorsions que d'ordinaire.

Une scène quasi tragique signala la dernière conjuration. Au moment où le prêtre élevait le saint-sacrement, les catholiques voyant les protestants garder leur chapeau sur la tête, leur enjoignirent de se découvrir. Ceux-ci s'y refusèrent et il en résulta un violent tumulte : les protestants s'imaginant alors qu'on voulait leur tendre un piège, se précipitèrent en tumulte vers les portes de l'église pour en sortir. Il s'en suivit un désordre affreux : les femmes, les enfants furent renversés et foulés aux pieds ; c'étaient de toute parts des cris et des jurements épouvantables. Les catholiques, de leur côté, se croyant attaqués par les protestants, firent aussitôt apporter des armes dans l'église pour se mettre en défense, car dans leur prévoyance des évènements, ils avaient fait des amas de *bâtons à feu* dans l'évêché ; tandis que les protestants du dehors, effrayés de ce tumulte dont ils ignoraient la cause, s'efforçaient de quitter la ville ou se barricadaient dans leurs maisons.

Quand cette panique fut passée, la cérémonie continua. Enfin le diable vaincu quitta définitivement Nicole qui recouvra en même temps l'usage de tous ses membres, et en particulier celui du bras droit avec lequel elle s'empressa de faire le signe de la croix. Aussitôt, les cloches furent mises en branle pour annoncer sa délivrance à toute la ville, l'évêque entonna un *Te Deum* au son des orgues et de la musique du chœur, et l'on fit une grande procession en réjouissance de l'heureuse issue de cette dernière conjuration.

Le lendemain, on trouva les vers suivants affichés à la porte de la cathédrale :

De louer Dieu en ses merveilleux faicts,
Peuple chestien, jamais ne te faut taire
Ains luy criant mercy de tes mesfaicts
Dois adorer l'hostie tressalutaire.
C'est le vray corps, ô peuple débonnaire,
Qui a chassé, par cuidant miracle,
Devant tes yeux ce sathan adversaire
En délivrant ceste démoniacle.
En son église icy doncques te retire
Pour l'honorer au nombre des chrestiens,
Car, hors de ce lieu tu ne te peux dire
Suivre ton chef, ne te compter des siens.
C'est le lieu ou noz pères anciens
D'un cœur fidel ont prins ce pain de vie;
C'est en ce lieu, hors d'horribles liens,
Que ceste femme est sortie et guérie.

Cependant Nicole se trouvait très-fatiguée, et elle en tomba gravement malade. On la crut même sur le point de mourir et on lui administra le viatique; néanmoins elle se rétablit peu à peu, et un mois après, elle était tout à fait guérie.

Nicole désirait bien rester à Laon; mais les protestants employaient tous les moyens pour l'en faire sortir. Sur ces entrefaites, arriva en cette ville un nommé Genty, officier protestant, à la tête d'une compagnie de 120 hommes bien armés. Il avait résolu de s'emparer par force de Nicole, et peu s'en fallut que le sang ne fût versé à cette occasion. Mais Genty

voyant les catholiques sur leurs gardes et disposés à la bien défendre, dut renoncer à son projet et quitter la ville.

Les magistrats intervinrent enfin, et le prévôt enjoignit à Nicole de quitter Laon sous trois jours et de retourner à Vervins, quoiqu'elle eût par une supplique demandé le droit bourgeoisie.

Nicole partit donc le 18 de mars. Mais arrivée près de l'abbaye du Sauvoir, elle se trouva tout à coup reprise d'un spasme, pendant lequel elle perdit de nouveau l'usage de la vue, de l'ouïe et la faculté de parler.

Les chanoines de Laon avertis de cet accident, se transportèrent aussitôt auprès d'elle et adressèrent une supplique aux magistrats de Laon pour les prier de nommer une commission à l'effet de rechercher si la maladie de Nicole était ou non naturelle, et pour lui permettre de rentrer dans cette ville dont le séjour, disaient-ils, était indispensable à sa guérison. Le siège présidial envoya deux médecins et un chirurgien. L'histoire nous a conservé le procès-verbal de ce qu'ils firent pour remplir leur mission; cette pièce est trop curieuse pour qu'on ne nous sache pas gré d'en transcrire ici les principaux passages :

« Cejourd'huy, 19e jour de mars 1566, nous soussignés, docteurs en médecine et chirurgiens demeurants à Laon, nous sommes transportez en l'abbay et monastère du Saulvoir-soubs-Laon, auquel lieu avons trouvé en la grande court un charriot branslant dedans lequel estoit une jeune femme asgée de 16 ans ou environ, nommée Nicole Obry, gisant sur un lict, destituée de veue, de parole, de sentiment en ses parties, ayant tout le corps impotant à se soustenir, le poulx assez petit, rare et obscur, avec respiration semblable, chaleur médiocre et assez tempérée. A raison de quoy avons esté d'avis la faire transporter dudit charriot en une chambre, où estant gisante sur un banc, avons fait administrer ce qui s'en suict : luy ont esté faites frictions fortes de linge neuf aspre, rude et chault assez longuement sur les jambes et cuisses ; ont esté appliquées ligatures près des jointures des bras, jambes et cuisses, deux à chascun membre qui luy ont esté pareillement laissées assez longtemps ; puis, ont esté tiréz, agitéz et frottéz, les temples, aureilles et le nez, tiré le poil des temples et parties naturelles ; et luy a esté mis une grande quantité de moustarde dedans la bouche, et lors agité et frotté la

» langue, le palais et aultres parties intérieures de la bouche, avec porreaulx, » et ce assez longtemps, dont est distillé de sa bouche quelque humeur crasse » et vive. Et après luy avons mis et soufflé aux narines de l'hellebore blanc et » de l'euphorbe, dont elle a esternuée par cinq fois violemment, apparaissant » aux yeux quelques larmes. Puis en après luy a esté frotté le palais avec le » doigt de poudre de hyèble simple et luy a esté mis dedans la bouche de l'eau- » de-vie et réitéré de l'eau-de-vie meslée de ladite pouldre, lesquels remèdes » mis en la bouche encore que la teste eust esté fort abaissée par derrière et » agitée, n'en est distillé en bas dedans le corps qui nous fust apparu, mais le » tout demeurant en la bouche. Puis luy ont esté ouvert les paupières, sans » qu'il s'en soit apparu quelque apparence de mouvement. Enfin avons été » d'avis de luy tirer du sang du bras dextre. Finalement, avons faict nos » efforts de luy faire boire du laict nouveau tiré, luy emplissant la bouche de » grande quantité comme alexipharmacque et antidot. N'est aussi à obmettre » que luy avons faict injection dans les narines d'une décoction faite de vin, » anis, porreau, mercuriale et marjolaine, et n'avons néanmoins aperçu aulcun » effort de mouvement, sentiment, action ou meilleure disposition, étant » demeurée dans le même estat comme auparavent. »

Tous les efforts des médecins pour faire reprendre connaissance à Nicole demeurèrent sans succès; on pensa donc à recourir à des moyens plus efficaces et elle fut portée à l'église de l'abbaye, où l'on commença une messe. Aussitôt, Nicole remua les paupières et les yeux : à l'évangile, elle poussa des soupirs; à l'élévation, elle se mit à parler, et à la fin de la messe elle avait totalement recouvré l'usage de ses sens. Elle déclara alors n'avoir ni connaissance, ni souvenir de ce qui s'était passé. Quelques instants après, on lui présenta un bouillon: mais à l'instant où la cuillère lui touchait la bouche, elle retomba sans mouvement et dans l'état d'engourdissement dont elle venait de sortir.

Les commissaires, dans leur rapport, insistèrent fortement sur l'insuffisance des moyens ordinaires pour obtenir la guérison de Nicole, et, en faisant connaitre sa rechûte, demandèrent au nom de l'humanité qu'il lui fût permis de rentrer à Laon, dont le séjour, disaient-ils, pouvait seul la guérir. Les magistrats se virent dès lors contraints d'y consentir, et Nicole

revint dans cette ville où, comme on l'avait annoncé, elle recouvra aussitôt la santé.

Mais sa présence ne tarda pas à provoquer une vive irritation dans les deux partis, et les magistrats durent songer à l'éloigner de nouveau d'un lieu où elle était une cause de désordres et de trouble. Le 16 d'avril, il lui fut fait un commandement de sortir de Laon, sous peine de 100 liv. parisis d'amende, et de retourner à Vervins. Dans la crainte des insultes qui pourraient lui être faites sur le chemin, on lui donna une escorte de vingt hommes armés, sous la conduite de deux sergents. Nicole se mit en route; mais à peine parvenue à une lieue et demie de la ville, elle tomba sans connaissance; arrivée à Marle, ses conducteurs ne sachant que faire, la portèrent à l'église où l'on chanta le *veni, Creator :* aussitôt elle ouvrit les yeux; à l'élévation elle recouvra la parole, et dit en pleurant : « Mon Dieu! mon Dieu! mon père créateur, je te prie; » mercy! » Un instant après, comme on lui présentait un bouillon, elle retomba dans son état de torpeur dont on la fit encore sortir en chantant : *Pange, lingua gloriosi corporis.* Arrivée à l'auberge, elle perdit de nouveau connaissance, ce qui n'empêcha pas de la conduire le lendemain jusqu'à Vervins. En arrivant, elle fut portée à l'église où la messe lui fit recouvrer ses sens; mais elle les perdit de nouveau, quand on lui présenta un bouillon.

Nicole demeura dans cet état plusieurs jours après le départ de son escorte; et sa mère, sous prétexte que le séjour de Laon pouvait seul le faire cesser, la ramena à Vaux. Elle demanda aussitôt à rentrer dans la ville, mais on lui en refusa la permission. Elle résolut alors de s'adresser au prince de Condé en ce moment à La Fère, espérant que, par sa protection, elle obtiendrait ce qu'elle désirait. Elle fut donc le trouver, conduisant sa fille avec elle.

Cette démarche eut des suites toutes contraires à celles qu'on en attendait. Le prince de Condé, peu convaincu par tout ce

qu'on lui avait dit de l'intervention du diable dans cette affaire, et partageant d'ailleurs les opinions et le culte des protestants, commença par faire entourer Nicole de ses propres gardes. En même temps, il interrogea sa mère et l'ecclésiastique qui l'accompagnait, car un chanoine de Laon avait voulu les conduire et les aider dans leur entreprise. Il cherchait vainement à obtenir d'eux la vérité, tantôt par la douceur, tantôt par des menaces, quand un incident inattendu vint jeter un grand jour sur cette affaire.

Comme nous l'avons vu, toutes les fois que l'on présentait à manger à Nicole, elle tombait en défaillance. A son arrivée à La Fère, on disait que depuis nombre de jours elle n'avait pris aucune nourriture et qu'elle vivait seulement, selon l'expression des ecclésiastiques auxquels nous devons son histoire, du précieux corps de Jésus-Christ. Or, comme Nicole se trouvait dans un état de fraicheur et d'embonpoint peu en rapport avec la maladie dont on la disait atteinte, cela paraissait si merveilleux qu'on n'hésitait pas à le regarder comme un miracle. Mais il arriva que, dans la nuit, Nicole reprit tout-à-coup ses sens d'elle-même, demanda à manger aux gardes dont le prince de Condé l'avait entourée ; et après avoir fort bien mangé, s'endormit d'un sommeil profond, qui dura jusqu'à une heure avancée de la journée du lendemain.

Cet évènement jeta les catholiques dans l'étonnement et la consternation, et répandit la joie parmi les protestants, qui crièrent aussitôt que *l'abus estoit enffin descouvert*. Dès ce moment, Nicole ne fut plus davantage prise de ces accès pendant lesquels elle semblait perdre l'usage de la voix, de l'ouïe et de la vue ; et le prince de Condé la garda inutilement plusieurs jours auprès de lui pour en être témoin. Il la livra alors elle et sa mère au lieutenant de Ribemont, avec injonction d'examiner cette affaire ; mais ces deux femmes furent peu de temps après mises en liberté, sur un ordre de la cour.

Le prestige qui entourait Nicole était détruit. Elle retourna

à Vervins où elle rentra dans l'obscurité de son ménage d'où elle n'aurait jamais dû sortir. Néanmoins le roi étant venu à Liesse peu de temps après, elle lui fut présentée. Charles IX l'interrogea avec curiosité, mais il se contenta de lui faire donner 10 écus par son aumônier, et il la renvoya. On apprit ensuite que Nicole était enceinte. Dès ce moment, il ne fut plus question de cette fameuse démoniaque; et elle chercha en vain à se reproduire sur la scène en 1577. On la vit cette année se transporter à Amiens pour aller baiser le chef de saint Jean-Baptiste, par l'intercession duquel elle recouvra la vue qu'elle prétendait avoir perdue.

Tel est l'évènement religieux le plus considérable du 16me siècle. Malgré tout le retentissement qu'il eut alors, bien que les détails en soient extrêmement curieux comme étude des mœurs de l'époque, les circonstances n'en ont jamais été publiées en entier et sont aujourd'hui à peu près inconnues : ces considérations nous ont engagé à nous étendre un peu longuement sur elles. Tout en conservant dans notre récit l'indépendance qui convient à l'historien, nous avons raconté les faits avec exactitude et impartialité, laissant au lecteur le soin d'en tirer les conséquences qu'il croira les plus justes.

L'histoire de la délivrance de Nicole a été écrite, tant en prose qu'en vers, par plusieurs historiens restés manuscrits, et un procès-verbal en a constaté toutes les circonstances. De plus, les détails en furent représentés en bas-relief dans la cathédrale, sur le mur d'une chapelle du côté de l'évêché, et une procession annuelle fut instituée pour en perpétuer le souvenir.

CHAPITRE IX.

1567 — 1595.

Progrès des calvinistes; ils s'emparent de plusieurs places; somment Laon sans succès. La Saint-Barthélemi. Abjuration des huguenots. Maladies contagieuses. Tremblement de terre. Procession générale des habitants à Soissons. La ligue. Le duc d'Aumale veut y faire entrer Laon. Hiver rigoureux. La ville divisée par plusieurs partis. Accident à la cathédrale. Disette extrême. Assassinat du duc de Guise. Manœuvres pour faire entrer Laon dans la ligue. Inaction du gouverneur; il veut prendre des mesures contre les menées des ligueurs. Complot contre lui. Insurrection. Il est arrêté avec vingt-trois citoyens. On veut les faire égorger. Autre tentative de massacrer les prisonniers. Assemblée générale. Sermon. Les habitants signent la ligue. Le gouverneur faillit être assassiné. Bodin menacé. Balagny vient à Laon; il enlève les places de Crépy, Aulnois et Gizy. Les prisonniers partent pour Paris. Fureur aveugle du peuple. Le *Tolosan ;* ses manœuvres pour s'emparer de l'autorité. Coup-de-main tenté sur la ville par Henri IV. Crépy est repris. Laon manque d'être surpris. Nouvelles rigueurs contre les royalistes. Plaisanterie d'un soldat. Triste état de la ville. Mémoires pour les Etats. Mécontentement général. Maladies contagieuses. De Rieux, gouverneur pour la ligue; surpris par les royalistes et pendu. On veut égorger les prisonniers par représailles. — Abjuration de Henri IV. Se résout au siége de Laon. Détail de ses troupes. Garnison. Batterie à Saint-Vincent. Le roi manque d'être tué et d'être surpris en partie de plaisir. L'armée des ligueurs s'avance sur Laon. Leurs convois surpris et enlevés par les royalistes. Escarmouches des deux armées. Les ligueurs se retirent. Batterie à Classon. Mines. Sortie des assiégés. Ruse d'un officier de la garnison. Batterie à Saint-Just. Assaut. Les troupes du roi repoussées. Brèche à Chevresson. Nouvel assaut. Triste état de la ville. Murmures des habitants. Vingt d'entre eux sont jetés en prison. Henri projette un assaut général. Le mécontentement des Laonnois redouble. Le gouverneur forcé de capituler. Projet de capitulation. Les ligueurs veulent le faire rejeter. Le roi surprend des troupes envoyées pour renforcer la garnison. Henri IV entre à Laon. Contribution de guerre. Pertes supportées par la ville. Excès de la garnison. Maladies contagieuses. Triste état de la ville et du pays. Emigration.

Tout cela, néanmoins, n'avait point empêché les doctrines des protestants de faire des progrès; aussi se crurent-ils assez forts dès l'année suivante pour tenter des entreprises à main armée. Après s'être emparés de Soissons par surprise, ils pri-

rent successivement Vailly, Coucy, Chauny et se présentèrent devant Bruyères. Ayant trouvé les habitants sur leurs gardes, ils revinrent en force peu de jours après, s'emparèrent cette fois de la ville et y mirent le feu.

Ils s'avancèrent ensuite sur Laon, se rangèrent en bataille au pied de la montagne en avant d'Ardon, et envoyèrent un trompette sommer la ville de se rendre et de leur fournir des vivres. Mais on refusa de le laisser entrer, et comme il redescendait la montagne, il fut tué d'un coup d'arquebuse tiré des remparts. Les troupes calvinistes voyant alors l'impossibilité de surprendre la place, se retirèrent après avoir mis le feu à plusieurs maisons du faubourg d'Ardon.

Cependant, la misère était extrême à Laon et dans les campagnes voisines. Les ravages des partis avaient fait déserter les champs, les terres restaient en friche, et le peu de moissons qu'on voyait, étaient ravagées par les coureurs.

Cinq ans après, en 1572, arriva la funeste nuit de la Saint-Barthélemi. La ville de Laon ne répéta pas les scènes d'horreur dont la capitale et beaucoup d'autres villes furent alors le théâtre. Les calvinistes n'y essuyèrent aucune violence; mais comme ils étaient dans la crainte, la plupart s'empressèrent d'abjurer. C'était tous les jours une affluence considérable de gentilshommes de la campagne, de bourgeois de la ville, d'artisans, de paysans, d'hommes et de femmes qui venaient solliciter l'évêque de les réconcilier avec l'église. On leur imposait des jeûnes pour pénitence, et ceux qui s'étaient mariés au prêche devant un ministre protestant, étaient obligés de se présenter de nouveau devant le curé de leur paroisse, afin d'en recevoir la bénédiction nuptiale.

En 1579, la maladie contagieuse se montra de nouveau à Laon, ce qui détermina beaucoup d'habitants à se retirer à la campagne. On renouvela contre ce fléau les précautions ordinaires : les malades furent portés au pied de la montagne dans des barraques construisites exprès pour eux. Mais là, ils eurent

à se défendre d'un autre danger. Les loups, très-nombreux dans la campagne, venaient les attaquer jusque dans leurs lits, et on ne parvenait à les éloigner qu'avec beaucoup de peine.

Ce fléau, quelque temps éteint durant l'hiver, reprit une nouvelle activité au printemps de l'année 1580. On était en même temps fort incommodé dans la ville par les rats et les souris, dont le nombre s'était considérablement accru, parce que l'on avait fait mourir tous les chats, dans la crainte que ces animaux ne portassent la contagion d'une maison à l'autre. On vit alors exposer de jeunes chats sur le marché, où ils se vendaient 6 sous (75 centimes).

Le 6 avril de la même année, sur les cinq heures du soir, on ressentit à Laon un violent tremblement de terre qui parut ébranler les murs et les bâtiments de la ville. La secousse fut si sensible à la cathédrale, que tous les habitants des quartiers environnants se hâtèrent de quitter leurs maisons dans la crainte de voir ce vaste édifice s'écrouler sur eux.

L'année suivante, la ville eut à souffrir d'un autre fléau : il se fit un vent tellement impétueux, que plusieurs toitures furent enlevées, et le clocher de l'église St-Cyr abattu par l'ouragan.

Après avoir continué à exercer quelques ravages à Laon cette année et l'année suivante. la peste s'éteignit enfin en 1583. L'évêque, le clergé séculier et régulier, les paroisses de la ville et des faubourgs de Laon, afin de rendre grâce à Dieu de la cessation de ce fléau, cessation que l'on attribuait à l'intervention de saint Sébastien, martyr, particulièrement révéré dans l'église de Saint-Médard de Soissons, partirent processionnellement pour cette ville, le 28 septembre. Le clergé et le peuple de Soissons se portèrent au-devant de la procession qui était, dit-on, composée de 12,000 personnes. Le lendemain, on revint à Laon.

Cette même année, on commença à faire des processions blanches. Hommes, femmes et enfants vêtus de linge blanc

et la figure voilée marchaient par les rues portant des croix et chantant des cantiques. Ces cérémonies avaient pour objet de demander à Dieu la conservation de la religion catholique et la fin des troubles du royaume.

La France, en effet, continuait à être troublée par des querelles religieuses, et la guerre civile, un instant étouffée, s'était depuis quelques années rallumée avec une nouvelle force.

L'édit de pacification de 1576, rendu en faveur des calvinistes, avait soulevé toute l'indignation des catholiques. Pour en combattre les effets, ils avaient imaginé une association générale à laquelle on donna le nom de *sainte ligue*. Dans les états de Blois, assemblés l'année suivante, le roi Henri III s'était vu contraint de révoquer cet édit, et de se déclarer chef de la ligue. Néanmoins, deux ans après, il avait rendu un nouvel édit de pacification qui eut pour conséquences de rallumer aussitôt la guerre entre les deux partis.

Dès le commencement de l'année 1585, les ligueurs s'emparèrent par surprise de plusieurs villes de la Picardie. Le duc d'Aumale vint ensuite à la tête de troupes camper au pied de la montagne de Laon, pour chercher à s'emparer de cette ville par force, ou la déterminer à entrer volontairement dans la ligue. Mais au bout de trois jours, voyant que les portes lui restaient fermées, quoique les habitants fussent irrésolus, il se retira.

La ville était partagée en trois partis : le premier et le plus nombreux, celui des *pacifiques* ou *royalistes*, se composait d'hommes attachés au roi et à la religion : ils voulaient temporiser et ne point s'exposer à se repentir de leur imprudence; le second comprenait les catholiques fougueux : ils désiraient la ligue comme un moyen assuré de détruire la religion réformée, et ils trouvaient qu'on ne se déclarait pas assez vite; enfin, il y avait les religionnaires, mais ils étaient les moins nombreux.

Ces trois partis s'observaient mutuellement et vivaient dans

une continuelle méfiance : mais le grand nombre des *pacifiques* empêcha pendant trois ou quatre ans la ville de se déclarer pour la ligue.

Un évènement arrivé vers ce temps à Laon, faillit néanmoins avancer ce moment, et avoir pour les protestants les suites les plus funestes. Une figure de la vierge sculptée en bois et à laquelle le peuple avait une grande dévotion, était exposée dans l'église cathédrale, où un cierge brûlait perpétuellement devant elle. Dans la nuit qui suivit la fête de Noël 1586, ce cierge mit le feu aux ornements qui entouraient cette image, laquelle fut également consumée par les flammes. Quand on accourut pour éteindre le feu, il n'était plus temps. Les protestants furent aussitôt accusés d'être les auteurs de cet accident, et les catholiques voulurent en tirer parti pour entraîner la ville à se prononcer en faveur de la ligue. Mais ils trouvèrent dans la majorité des habitants, une résistance qui les força d'ajourner encore leurs projets.

Cependant, la disette était extrême dans le pays, et chacun se défaisait de ses meubles et même de ses vêtements pour avoir du pain, dont le prix allait à 10 sous (1 fr. 25 c.) la livre. Le nombre des mendiants devint tel dans les campagnes qu'on fut obligé de leur interdire l'entrée de la ville. Toutes les semaines, on faisait une levée de 300 livres d'argent pour nourrir les pauvres, à qui l'on accordait une demi-livre de pain par jour. Cela n'empêchait pas la mortalité d'être grande, et l'on compta jusqu'à 400 décès à l'Hôtel-Dieu dans un seul mois.

Sur ces entrefaites, les états furent de nouveau convoqués à Blois, pour aviser aux moyens de remédier aux maux du royaume. Mais ils étaient à peine assemblés, que le roi, aigri par les entreprises de la ligue dont les chefs ne tendaient à rien moins qu'à le détrôner, crut pouvoir abattre cette faction d'un seul coup, en frappant ceux qui étaient à sa tête : le 23 décembre 1588, il fit donc assassiner le duc de Guise et son frère le cardinal, archevêque de Reims.

Cette exécution transporta de fureur tous les ligueurs du royaume, et leur rendit une nouvelle énergie. Dédaignant alors de cacher plus longtemps leurs desseins, ils soulevèrent les villes contre le roi, et mirent à leur tête le duc de Mayenne, frère du duc de Guise.

Cependant, après la mort de ce dernier seigneur, les députés des provinces aux états de Blois avaient été congédiés. Ceux du Laonnois étaient Geoffroy de Billy, abbé de Saint-Vincent; Adrien de Fère, lieutenant-général au bailliage du Vermandois, président du siège présidial de Laon, et Claude Legras, conseiller audit siège. Ces députés s'arrêtèrent en passant à Paris, afin de conférer avec les chefs de la ligue sur les moyens à employer pour faire déclarer Laon en leur faveur.

A leur arrivée en cette ville, ils firent des assemblées secrètes avec les ecclésiastiques, et commencèrent à mettre en œuvre tous les moyens pour arriver à leur but.

Ils attirèrent d'abord dans leur parti les quatre capitaines de quartiers qui, à leur tour, gagnèrent la plupart des centainiers. Ils se trouvèrent d'ailleurs activement secondés par un chanoine de la cathédrale, homme hardi et entreprenant, qui était chargé de faire monter la garde aux ecclésiastiques quand le besoin le requérait, et qu'à cause de ses talents militaires, on nommait le *capitaine Boileau.*

Bientôt, les deux tiers de la ville se rangèrent sous la bannière de la ligue. Chacun se munit d'armes, et on en fit des dépôts dans l'abbaye de Saint-Martin et dans le couvent des Cordeliers.

Cependant, de Rocourt, gouverneur de Laon pour le roi, ignorait toutes ces menées et ne prenait aucune mesure pour les faire cesser. D'un caractère faible et indécis, de Rocourt était plus *propre à caresser les dames avec sa blonde chevelure,* selon les expressions d'un historien du temps, *qu'à la garde d'une ville d'importance.* Aussi son aveuglement était tel que, quand on l'en avertit, il ne voulut pas y croire, et refusa

même le secours de Cardaillac, officier royaliste qui se trouvait aux environs de Laon à la tête de 1,200 hommes de pied et de 400 chevaux.

Peu après, les ligueurs firent entrer par petites troupes dans la ville des soldats de leur parti déguisés, jusqu'au nombre de 12 ou 1,500. On les logea en cachette dans les maisons des ecclésiastiques qui étaient vastes et commodes. En même temps, pour émouvoir le peuple, on lui distribuait secrètement des libelles et des images qui avilissaient la personne du roi. Ces moyens produisirent leur effet, et une fermentation sourde se manifesta bientôt dans toute la ville.

De Rocourt sortit alors de sa léthargie. Il convoqua en secret dans une maison particulière le prévôt de Laon, Charles Martin, et d'autres serviteurs du roi, pour se concerter avec eux sur ce qu'il y avait à faire, et dans la crainte d'une surprise, il y fit transporter des armes. Les ligueurs publièrent aussitôt que, dans cette réunion, on avait conspiré pour les trahir et les livrer à Cardaillac. Ils se rassemblèrent ensuite secrètement à leur tour, et complotèrent de se saisir dans la nuit du mardi gras, du gouverneur, du prévôt et de plusieurs bourgeois attachés à la cause du roi. Ils remirent ensuite cette expédition au 16 de février.

Tandis que ces choses se passaient, un Cordelier prêchait dans la cathédrale contre le roi et en faveur de la ligue, et la violence de ses sermons entretenait l'effervescence du peuple qui se rassemblait sur les places. Enfin, le 16 février la sédition éclata. Dès le matin, toute la population fut sur pied au bruit du tocsin qui sonnait à la cathédrale.

On éleva des barricades dans les rues Châtelaine et du Bloc : chacun était armé et l'abbé de Saint-Vincent parcourait tous les quartiers la cuirasse sur le dos. Plusieurs ligueurs allèrent trouver le gouverneur, se plaignirent de la réunion secrète tenue par lui quelques jours auparavant, et l'engagèrent à les suivre à la cour du roi pour venir rendre compte

de sa conduite devant le conseil établi par les ligueurs. Dans le même temps, on arrêtait le prévôt de la Cité et vingt-trois habitants connus par leur attachement à la cause royale.

De Rocourt fut à peine entré dans la cour du roi, qu'on en ferma les portes et il se trouva prisonnier. A la vue des vingt-trois citoyens arrêtés, les ligueurs assemblés éclatèrent en menaces contre eux; puis, forçant le gouverneur à signer l'ordre de leur arrestation, ils les firent jeter dans la prison de la grosse tour. Après cet acte de faiblesse, Rocourt eut la permission de se retirer.

Mais les ligueurs trouvaient que le peuple n'en avait point fait assez en se prononçant dans la journée du 16 février. Ils jugèrent que le seul moyen de l'attacher tout à fait à leur cause, était de le compromettre en le poussant à massacrer les prisonniers, et ils avisèrent au moyen d'exciter un soulèvement pour y parvenir.

A cet effet, l'un d'eux monta un soir dans le grenier d'une maison située près de la grosse tour, tira un coup d'arquebuse par la fenêtre et des gens apostés dans la rue se mirent à crier que les prisonniers avaient tiré sur eux. A ce bruit, le peuple exaspéré se rassemble en proférant des cris de mort; deux hommes sont envoyés pour pénétrer dans l'intérieur de la tour et s'assurer des faits. Là, ils trouvèrent les prisonniers sans armes, enfermés au cachot et dans l'impossibilité de rien entreprendre. Cette vue calma la multitude, qui se retira sans leur faire de mal.

Le commandant de la ville, Rocourt, bien qu'inactif tandis que ces choses se passaient, ne gênait pas moins les ligueurs par sa présence. Ils prirent donc de nouveau le parti de l'arrêter. A cet effet, il fut mandé à l'évêché comme pour une conférence, mais là on se saisit de lui, on lui fit rendre son épée et on le mit sous la garde de vingt hommes dévoués à la ligue. M. de Bouchavannes appelé pour prendre le gouvernement de la ville à sa place, s'y refusa.

On fit ensuite une assemblée générale où l'on nomma cinq personnes chargées de faire le procès aux prisonniers. Puis, on prit les résolutions suivantes : défense à tout habitant de sortir de la ville sans la permission du prévôt : désarmement de tous les suspects, et visite des maisons pour la recherche des armes. On décida encore que l'artillerie serait remise en bon état, les fossés de la ville nettoyés, les parapets des murs relevés, et que quatre corps de garde de chacun douze hommes seraient établis aux quatre portes principales. Ces hommes devaient être payés à raison de 10 sous par jour, avec l'argent des prisonniers.

Cependant, les chefs du parti ligueur n'avaient pas renoncé à l'idée de compromettre le peuple par le massacre des citoyens attachés à la cause du roi. La première tentative faite dans ce but ayant échoué, ils imaginèrent un autre moyen : ce fut de mettre en liberté, le 20 mars, sous caution, deux des détenus à la tour. Alors, des affidés parcoururent les rues en criant qu'on voulait relâcher les prisonniers et qu'il fallait s'y opposer en les massacrant tous. Le peuple échauffé par ces discours, se rassemble de nouveau : on se porte en tumulte à la tour dont on enfonce les portes avec fureur : c'en était fait des prisonniers, si un capitaine de quartier nommé Delamer n'était intervenu, soit qu'il y fût excité par un sentiment de compassion, soit que parmi les prisonniers il y eut de ses parents, car deux d'entre eux portaient son nom. Delamer représenta à la foule que bonne justice serait faite, puisque deux conseillers du parlement étaient en route pour les venir juger (1). Il parvint ainsi à calmer l'effervescence de la multitude, et les captifs furent encore une fois sauvés.

Néanmoins, ces excès remplissaient de terreur les royalistes qui n'osaient plus se montrer. Les ligueurs crurent alors le moment venu de faire adhérer la ville entière à la ligue. On

(1) Deux conseillers au parlement avaient été en effet demandés à Paris pour cet objet. M. Devisme dit par erreur des conseillers du grand conseil de la ligue.

annonça donc à son de trompe que le 23 mars, il y aurait à la cathédrale une assemblée générale précédée d'un sermon, et il fut enjoint à chacun d'y assister sous peine d'une grosse amende.

Un Cordelier prononça le sermon : il représenta Henri III comme un tyran, un excommunié, un monstre que la religion voulait qu'on exterminât. Ensuite le lieutenant général Defère fit un discours pour engager le peuple à signer la ligue. Jean Bodin prit la parole après lui.

Bodin était procureur du roi au siège présidial de Laon. Nommé député du tiers aux premiers états de Blois en 1577, il s'y était acquis une grande influence par ses talents et son éloquence. Il avait d'ailleurs puissamment contribué à l'adoption de mesures sages, et y avait plaidé en faveur du protestantisme, en démontrant que l'intolérance était le moyen de rallumer la guerre civile. Remplacé aux états généraux de 1588 par un autre député du tiers, Bodin était revenu à Laon où, loin de prendre part aux manœuvres des partisans de la ligue, comme on s'est plu à le dire, il en déplorait au contraire les excès. Il demanda donc hautement qu'une information fût faite sur les tentatives des jours précédents d'égorger les prisonniers. A ces paroles, un tumulte épouvantable s'éleva autour de lui : on le menaça s'il insistait de l'attacher lui-même au gibet, et il se trouva obligé de signer la ligue comme les autres. Mais on remarqua, dit-on, que pour dénaturer son nom, il ajouta deux lettres dans son paraphe.

L'évêque de Laon, les chanoines de la cathédrale, les curés des paroisses, les abbés de St-Vincent, St-Jean et St-Martin et leurs moines, le président du bailliage, le gouverneur de la ville et un grand nombre d'habitants signèrent ensuite sur le maitre-autel de l'église cathédrale, après quoi, l'évêque entonna un *Te Deum*, et alla processionnellement allumer un feu de joie sur la place du Bourg.

Les ligueurs voulurent aussi faire jurer la ligue aux villes voisines : mais Crépy et plusieurs autres s'y refusèrent.

Sur ces entrefaites, le capitaine Boileau imagina un nouveau moyen d'éloigner de Laon l'ancien gouverneur de Rocourt, dont la présence gênait toujours les ligueurs. Il fit venir un cordonnier, lui commanda de se porter sur le passage de Rocourt et de l'effrayer en le menaçant d'une arme. Ensuite il le fit boire ; mais cet homme but en telle quantité qu'il en perdit la raison et qu'il voulut réellement tuer le gouverneur. Néanmoins il ne fut pas poursuivi.

Le 4 avril une assemblée générale ayant eu lieu à la cathédrale, Bodin indigné de cette tentative criminelle prit de nouveau la parole. Il dit qu'il fallait organiser une bonne police dans la ville, *afin que si le roi venait à être rétabli.....* Il fut interrompu à ces mots par un tumulte affreux; on l'accabla de reproches, d'injures et de menaces, et, dès ce moment, il devint suspect aux ligueurs. Il fut même arrêté peu de temps après et l'un de ses livres, car il en a écrit plusieurs, brûlé publiquement devant sa porte (1).

La demande de Bodin était cependant juste et raisonnable, car, des désordres avaient journellement lieu dans la ville, et l'on voyait à tout moment des rixes dégénérer en batailles et occasionner des coups, des blessures et même des meurtres. Une bonne police aurait pu remédier à cet état de choses : les meneurs du parti de la ligue à la tête desquels étaient les ecclésiastiques, y trouvèrent un autre remède qui allait mieux à leurs vues : c'était d'introduire l'inquisition à Laon. Ils en firent la proposition en déclarant que ce tribunal pouvait seul non seulement arrêter ces désordres, mais encore extirper l'hérésie et faire cesser les propos tenus contre la sainte union. Néanmoins, leur demande rencontra dans les habitants une si vive répugnance, qu'ils se virent contraints de l'abandonner.

Sur ces entrefaites, M. de Balagny vint à Laon à la tête de 3,800 hommes de troupes de la ligue. Il fut reçu avec de grandes acclamations. On lui fit des discours dans lesquels on

(1) Cet ouvrage est celui connu sous le titre de *Demonomanie*.

le comparait à Samson, à Hercule, et on l'appelait le restaurateur de la religion et de la liberté.

Les Laonnois profitèrent de la présence de ses troupes pour lui demander qu'il les employât à faire le siège des châteaux d'Aulnois et de Gizy, et celui du bourg de Crépy, dont les garnisons royales les incommodaient beaucoup par leurs courses continuelles et empêchaient les approvisionnements. Balagny se rendit à leur désir et ces places furent bientôt emportées. On s'occupa ensuite de faire entrer dans la ligue tous les bourgs, villages et châteaux des environs, et il fut envoyé à ceux qui y commandaient une sommation ainsi conçue :

« De par MM. les princes catholiques, villes, communautés et peuples unis :
» Tous seigneurs, gentilshommes et autres ayant maisons et places fortes » dedans les endroits du bailliage du Vermandois et prévôté foraine de Laon, » sont sommés et interpellés de venir en cette ville incontinent et sans délai, » jurer et signer la sainte union des catholiques, autrement et à faute de ce » faire il leur est signifié qu'il sera procédé contre eux comme à l'encontre de » rebelles et désobéissants à Dieu et ennemis du public. »

Balagny marcha ensuite sur le château de la Bove où le grand bailli du Vermandois s'était enfermé. Celui-ci n'osa faire résistance et il vint à Laon jurer la ligue. Le gouverneur de Coucy sommé à son tour, pour toute réponse, menaça le trompette de le faire pendre s'il ne se retirait au plus vite.

De leur côté, les commissaires envoyés de Paris pour juger les prisonniers ne trouvant pas à Laon, au milieu de l'exaltation des partis, la liberté et la sûreté désirables, firent leurs dispositions pour s'en retourner et amener les prisonniers avec eux. Ils partirent le 23 juillet. Les captifs étaient garrotés comme des malfaiteurs et escortés d'un escadron de cavalerie. Mais à leur arrivée dans la capitale, ils furent mis en liberté au grand mécontentement des ligueurs de Laon, et peu de temps après, un arrêt du parlement anéantit toute procédure.

Cependant, on continuait à mettre tous les moyens en œuvre pour tromper le peuple de Laon et le maintenir dans la ligue, prédications, processions, fausses nouvelles. On était ainsi

parvenu à échauffer toutes les têtes et à produire une exaltation qui, n'admettant plus aucun raisonnement, menaçait de devenir fatale aux partisans même les plus chauds de la ligue. Au mois d'août, un garçon de boutique ayant voulu par dévotion orner une image de la vierge placée sur la porte de la chapelle de la Trinité, la fit maladroitement tomber et la brisa. Aussitôt, le peuple s'amassa tumultueusement, et, accusant ce garçon de l'avoir brisée exprès, menaçait de lui faire un mauvais parti. Il échappa avec peine à la fureur de la multitude, qui refusait d'écouter aucune de ses raisons.

Bientôt après, arriva à Laon la nouvelle de la mort de Henri III, assassiné le 3 d'août par Jacques Clément. Cette nouvelle causa beaucoup de joie aux ligueurs qui, à cette occasion firent de grandes réjouissances.

Au printemps de l'année suivante, 1590, l'évêque fit venir un jésuite pour prêcher durant le carême. C'était un furieux ligueur originaire de Toulouse, d'où on le nommait *le Tolosan.*

Fin, subtil et éloquent, le Tolosan résolut de s'emparer de l'autorité dans la ville en flattant les passions populaires. A cet effet, il institua d'abord une confrérie dans laquelle il attira une grande partie des habitants. Il travaillait d'ailleurs l'esprit du peuple par de fréquents sermons. Les femmes se firent surtout remarquer par un grand zèle et les soins dont elles l'entouraient : c'étaient tous les jours de leur part de nouveaux cadeaux en linge et en habits.

D'un autre côté, il faisait fréquemment faire des processions par toute la ville. Tantôt ces processions étaient composées de petits enfants vêtus de blanc : on en vit ainsi réunis jusqu'à 6 ou 700; tantôt elles étaient formées de grand'personnes qui marchaient nus pieds par les rues, malgré le froid. Le 5 mars, on en fit une où l'on représenta la passion de J.-C. et où les acteurs étaient vêtus à l'antique.

Dans une assemblée générale tenue à la même époque, on décida que les femmes des absents seraient renvoyées de la

ville, leurs meubles saisis et vendus; et l'on chassa une douzaine de personnes suspectes d'attachement au parti du roi.

Sur ces entrefaites, Henri IV, qui soutenait par les armes ses droits à la couronne de France, résolut de tenter un coup de main sur la ville de Laon. Dans les premiers jours de juin, on apprit tout-à-coup qu'il s'avançait à marches forcées suivi de 4,000 chevaux. A cette nouvelle, le duc de Maine qui se trouvait à Laon avec ses troupes depuis le 26 avril, fit faire à la hâte un retranchement depuis Laneuville jusqu'à Semilly, établit des batteries sur différents points et rangea sa cavalerie en bataille. Le roi se présenta vers les sept heures du soir et vint aussitôt reconnaître la position du duc de Maine. Mais le lendemain, après plusieurs escarmouches, Henri voyant l'ennemi sur ses gardes et l'impossibilité de le forcer avec aussi peu de monde, se retira sur Paris.

Crépy était retombé au pouvoir des royalistes qui, de là, faisaient des courses dans tous les environs et incommodaient beaucoup les habitants de Laon. Ceux-ci résolurent de profiter de l'éloignement du roi pour tenter à leur tour de surprendre cette petite ville. Les premières troupes qu'ils y envoyèrent ayant été repoussées avec perte, ils s'adressèrent au duc de Maine et lui offrirent une somme de mille écus s'il voulait entreprendre le siège de cette ville avec ses propres troupes. Le duc accepta : et la garnison de Crépy après une belle défense, se vit obligée d'évacuer la place. Les Laonnois en firent aussitôt raser les fortifications.

Au mois de septembre suivant, Laon faillit une seconde fois d'être surpris. L'entreprise en fut formée par d'Hunières, officier royaliste commandant la place de Compiègne. Il chargea un pétardier de visiter les portes de la ville de Laon, et celui-ci envoya par différentes fois des hommes avec des denrées comme pour les vendre au marché, mais en réalité pour examiner avec soin la porte Royer. Sur leur rapport, le pétardier y vint à son tour pendant la nuit, et après avoir

fait son examen, s'en retourna à Compiègne où il assura d'Hunières de la possibilité de réussir dans cette entreprise.

Le 17 septembre, d'Hunières se mit en route à la tête d'une troupe d'hommes résolus et arriva le soir à Coucy. Il en repartit à minuit, et en approchant de Laon, il divisa sa troupe en trois bandes qui grimpèrent la montagne par une ruelle écartée. Le pétard attaché à la première porte Royer la renversa ; un autre rompit la seconde porte par le milieu, mais les deux pétards qui devaient briser la grille n'ayant pas pris feu parce que la traînée était éventée, les troupes de d'Hunières ne purent pénétrer dans la ville et l'entreprise se trouva manquée. L'alarme d'ailleurs avait été donnée, et d'Hunières n'eut plus qu'à faire sonner la retraite.

Cette tentative fut la cause de nouvelles persécutions contre les royalistes de la ville. Trente ou quarante personnes soupçonnées d'intelligences avec l'ennemi furent arrêtées et jetées en prison. On en élargit quelques unes le lendemain ; mais les autres furent retenues ou exilées. On prit en même temps des mesures contre le retour de pareilles surprises en réparant les murs et en nettoyant les fossés. Pour faire face aux dépenses, on imposa les habitants connus par leur attachement à la cause du roi.

Cette affaire donna encore lieu de redoubler de rigueur envers les personnes accusées de mal parler de la ligue. Elles furent sans pitié ou renfermées dans les prisons ou chassées de la ville. Peu de temps après, un soldat de la garnison s'étant arrêté sur le Champ-Saint-Martin, dans un endroit où il y avait un bel écho, s'amusa à crier tout haut devant ses camarades : « Que deviendront les ligueux? que deviendront les » ligueux? » (1) Et l'écho malin répondit : « Gueux! gueux! » Cette plaisanterie valut à son auteur d'être renvoyé de sa compagnie et chassé de la ville. Il fut encore défendu de recevoir et de lire des libelles contre la sainte union, ni les ouvrages

(1) On disait alors ligueux pour ligueurs.

censurés par l'église, et les curés, du haut du prône, enjoignirent à leurs paroissiens de leur livrer ou de leur dénoncer les écrits de ce genre. On alla plus loin encore : on fit des visites domiciliaires pour la recherche de ces ouvrages, et un avocat de la ville, possesseur d'une belle et riche bibliothèque, vit saisir et brûler devant sa porte un grand nombre de ses livres suspects d'hérésie.

Sur ces entrefaites, une maladie contagieuse se déclara parmi les soldats de la garnisen et se répandit ensuite dans la ville où moururent plusieurs habitants.

Cependant, le numéraire devenait de plus en plus rare à Laon. Pour s'en procurer, on emprunta 3 ou 4,000 livres au duc de Savoie et l'on songea à vendre les biens des absents soupçonnés d'attachement au roi.

En même temps, on faisait chaque semaine sur les habitants des levées de deniers par corvées, et l'on décida qu'on leverait sur les villageois réfugiés dans la ville, les tailles, taillons, aides, décimes et autres deniers royaux. Ces mesures ajoutaient à la misère déjà fort grande et excitaient partout le mécontentement.

Au mois de décembre, le duc de Maine revint à Laon, il était porteur d'une commission de Charles de Lorraine pour augmenter du double la garnison de cette ville qui n'était que de 260 hommes. Sur l'opposition des habitants, le duc de Maine fit seulement entrer à Laon 100 hommes, sans compter 50 hommes qu'il plaça dans l'abbaye de St-Vincent. Ces troupes étaient payées avec le produit de la taille. Cette garnison fut encore augmentée l'année suivante de 80 hommes de pied et de 50 chevaux.

Cette année, les Laonnois résolurent de détruire le château d'Eppes, d'où un officier royaliste faisait des courses aux environs et ruinait le pays. Attaqué par deux fois, ce château fut, enfine mporté et détruit.

Les états de la ligue devant s'assembler à Paris au commen-

cement de l'année 1593. On avait fait à Laon, au mois de décembre précédent, des assemblées à l'effet de dresser des mémoires dans lesquels on demandait aux états: la prohibition de l'exercice de la religion réformée, sous peine de mort; la révocation des édits de pacification sans qu'ils pussent jamais être rétablis; la nomination des catholiques seuls aux places de gouverneurs et magistrats des villes; l'acceptation du concile de Trente. On demandait encore que l'on s'opposât aux efforts du roi de Navarre; que l'on se hâtât de nommer et de sacrer un roi zélé catholique, lequel ferait serment de vivre toujours *sous l'obéissance de l'église*; que le roi s'engageât à assembler les états aussitôt que les troubles seraient apaisés; que, pour le soulagement du peuple, on s'occupât de démolir les châteaux-forts et forteresses sis près des bonnes villes; que les laboureurs et vignerons ne pussent être molestés en acquittant leurs tailles; enfin, que l'on mît un frein à l'insolence des gens de guerre.

Sur ces entrefaites, le maréchal de Rosne vint à Laon. Les habitants, soupçonnant ses intentions, virent son arrivée de mauvais œil. En effet, il fit une demande de 3,000 écus pour la solde des gens de guerre. Les Laonnois députèrent au duc de Mayenne, pour lui représenter l'état de gêne où ils se trouvaient et lui demander de réduire cette somme à 500 écus, ce qui leur fut accordé.

Néanmoins, le mécontentement s'accroissait de plus en plus à cause des taxes et des levées de deniers et de denrées dont on frappait tous les jours les habitants sous différents prétextes, particulièrement pour l'entretien des gens de guerre, ce qui jetait la gêne dans les familles aisées et la misère dans les classes pauvres. D'ailleurs, les maladies contagieuses avaient repris de l'intensité et beaucoup de personnes succombaient à leurs atteintes.

Au mois de janvier 1594, le gouverneur de Laon, qui était alors le sieur de Rieux, ayant voulu dresser une embuscade aux troupes royales dans la Thiérache, fut fait prisonnier, con-

duit à Compiègne et pendu. Ce Rieux était un fougueux ligueur, et dans le cours de la guerre il avait exercé sur les royalistes des cruautés qui le rendaient cher à ceux de son parti. Quand la nouvelle de sa mort parvint à Laon, un prédicateur fit de lui un éloge pompeux, et parvint à exciter tellement la colère de la multitude, qu'elle se porta sur les prisons pour égorger par représailles les prisonniers de guerre faits sur les troupes du roi. Les bons citoyens eurent beaucoup de peine à calmer l'effervescence populaire et à empêcher cette boucherie.

Cependant, Henri IV avait fait son abjuration au mois de juillet 1593 et avait été sacré à Chartres le 27 février suivant. Ces deux actes firent rentrer sous son obéissance Paris et plusieurs autres villes du royaume, et portèrent un coup mortel à la ligue. Néanmoins, elle se soutenait encore dans plusieurs places où les ligueurs étaient en majorité. Quoique l'on fût fatigué à Laon de l'état d'anarchie et de misère où l'on était plongé depuis si longtemps, les chefs de la ligue y étaient trop nombreux, trop puissants et croyaient avoir trop à craindre du ressentiment du roi, pour ne pas chercher à maintenir cette ville dans leur parti jusqu'à la dernière extrémité. Aussi, la tentative faite par le duc de Bouillon sur cette ville au mois de mars 1594, n'eut-elle pas plus de succès que les précédentes : après s'être logé pendant une nuit dans le faubourg de Vaux, il fut contraint de se retirer à la pointe du jour.

Henri IV vit alors qu'il n'y avait d'autre moyen de soumettre Laon, que par la force des armes. Dès le mois d'avril suivant, il envoya un détachement s'emparer de St-Vincent, lequel s'y logea sans être inquiété par la garnison.

Enfin, le 25 mai, le roi se présenta au pied de la montagne, à la tête de ses troupes : elles se composaient de 5,500 Suisses, 6,000 fantassins et 3,500 chevaux. Les faubourgs furent immédiatement emportés et les soldats gravissant la montagne, arrivèrent jusqu'aux fossés.

La garnison de Laon se composait de 600 à 700 hommes, tant Français, qu'Allemands et Italiens, auxquels se joignirent 1,200 bourgeois. Les ecclésiastiques s'armèrent également, et formèrent une compagnie sous la conduite de l'évêque. Enfin, on organisa encore une compagnie avec les paysans réfugiés dans la ville, ce qui pouvait porter le nombre des assiégés à un peu plus de 2,000 hommes. Dans la prévision des évènements, on avait d'ailleurs réparé les brèches, curé les fossés et fait des approvisionnements d'armes et de munitions de guerre.

Le roi, sans perdre de temps, fit monter à force de bras cinq pièces de canon à Saint-Vincent, afin d'attaquer la ville de ce côté. Elles battirent bientôt le mur d'enceinte qui fait face à cette partie du plateau. Les assiégés ripostèrent avec vigueur, et un jour que Henri était occupé de l'intérieur du jardin de l'abbaye à examiner l'effet de sa batterie, un boulet ennemi vint se loger à deux pieds au-dessus de sa tête dans le mur de la chapelle contre laquelle il était appuyé.

Cependant, les assiégés avaient demandé au duc de Mayenne de prompts secours, en lui faisant connaître leur position critique. Celui-ci fit aussitôt filer du côté de La Fère des troupes espagnoles et ligueuses au nombre de 7 à 8,000 hommes de pied et de 1,200 chevaux. Le 12 juin, elles s'avancèrent en bon ordre sur Laon.

Il arriva que le roi, dans le but de se délasser des fatigues du siège, avait projeté une partie de plaisir pour ce jour-là même à Saint-Lambert. Parti de bon matin avec une faible escorte, il se jeta sur un lit en arrivant, afin de prendre un peu de repos. Pendant ce temps, le duc de Sully, accompagné de quelques autres seigneurs, alla faire une promenade dans les bois qui environnent le château. Ils ne s'étaient pas avancés à un quart de lieue du côté de la route de Laon à La Fère, qu'ils entendirent des voix confuses, des claquements de fouets, des hennissements de chevaux : étonnés de ce bruit,

ils s'avancèrent encore et découvrirent à travers le feuillage et avec une grande surprise, la route couverte de troupes ennemies qui s'avançaient en bon ordre. Ils retournèrent en toute hâte auprès du roi et le trouvèrent dans le jardin occupé à secouer un prunier de damas blancs : « Pardieu, sire, lui » cria Sully du plus loin qu'il l'aperçut, nous venons de voir » passer des gens qui semblent avoir dessein de vous préparer » une collation de bien autres prunes que celles-cy et un peu » plus dures à digérer, si vous ne montez promptement à » cheval pour aller donner ordre à vostre armée. — Que » voulez-vous dire par là? repartit le roy. — Nous voulons » dire, sire, que nous venons de voir passer, au moins, selon » nostre advis, tout le camp des ennemis avec l'artillerie au » milieu. Ceux qui sont au milieu marchent en silence sans » aucun son de tambour que nous ayons oüy, tout à la file et » en fort bon ordre dans le chemin qui va de La Fère à Laon » à travers de cette forest, et il est à craindre qu'il n'en arrive » des troupes à la teste de quelque quartier des vostres avant » qu'elles en ayent ni allarme, ni advis, tant les batteurs » d'estrade ont esté peu soigneux de prendre bien langue. »

A ces mots, Henri s'élançant à cheval, s'avança au galop vers Laon, tout en envoyant ses compagnons de côté et d'autres pour rassembler ses troupes éparses en plusieurs lieux.

C'était en effet l'armée ennemie qui s'avançait ; elle déboucha du côté de Cessières, où elle prit position. Henri ne tarda pas à se porter à sa rencontre. Les deux armées se disputèrent aussitôt un bois et un mamelon qui les séparaient; mais les royalistes parvinrent à les occuper.

Le lendemain, un convoi de 160 voitures chargées de vivres destinés aux Espagnols, sortit de La Fère sous l'escorte de 400 hommes; mais il fut attaqué par 500 hommes de troupes royales et enlevé par elles, ce qui mit la disette dans le camp ennemi.

Mansfeld réunit alors à La Fère un autre convoi de 300

voitures chargées de vivres, de poudre et de boulets, et lui donna pour escorte 1,600 hommes d'élite. Henri informé de ces préparatifs, envoya au devant 800 suisses avec quelque cavalerie, lesquels se mirent en embuscade dans la forêt de Saint-Gobain sur le chemin que les Espagnols devaient suivre. Attaqués en tête et en queue, ceux-ci furent de nouveau défaits après un combat d'une heure seulement, mais tellement acharné qu'ils y perdirent 800 hommes. Le convoi tout entier tomba entre les mains des royalistes. 500 fantassins qui étaient parvenus à s'échapper, se dirigèrent sur Laon par les bois, pour essayer de se jeter dans cette place; mais, au sortir de la forêt ils furent effrayés par la rencontre de quelque cavalerie du roi, se débandèrent d'eux-mêmes, furent taillés en pièces et dispersés.

Pendant ce temps, les deux armées toujours en présence, se livraient de fréquents combats, les Espagnols afin de forcer les retranchements de Henri et de pénétrer jusqu'à Laon, le roi pour les empêcher de passer. Après la perte de leur second convoi, les Espagnols manquant de vivres prirent enfin le parti de se retirer, et ils effectuèrent leur retraite par la forêt de Saint-Gobain, dans la nuit du 17 au 18 juin.

Pour cacher aux Laonnois le fâcheux résultat de cette expédition, on annonça au public que les troupes qui avaient combattu étaient seulement l'avant-garde d'une armée nombreuse envoyée à leurs secours.

L'activité du roi démentit bien vite ce bruit, car dès le lendemain, il reprit les travaux du siège. Cette fois, il plaça son canon sur le plateau de Classon et fit travailler à deux mines, l'une sous la tour Chevresson, l'autre sous celle de la Moncelle. La compagnie des ecclésiastiques qui s'était chargée de la défense du Champ-Saint-Martin, effrayée des effets de la batterie royale, refusa de garder plus longtemps un poste aussi périlleux, et l'on contraignit une compagnie bourgeoise de venir la remplacer.

Henri pressait tous les travaux avec une grande ardeur : il encourageait les uns, stimulait les autres, et pour avoir l'œil à tout, il était sans cesse au milieu des travailleurs, ce qui lui occasionait de grandes fatigues. Un jour, le duc de Sully étant venu pour le voir, fut fort surpris de le trouver au lit quoiqu'il fût trois heures de l'après midi : « Vous soyez le » bienvenu, lui dit le roi en l'apercevant, et m'asseure que » vous n'avez esté peu étonné de me trouver ainsi dans le lict, » vous qui me cognoissez de longue main, et sçavez assez que » ce n'est pas ma coustume de trop dormir en semblables » occasions[1], et encore moins de faire l'accouchée dans un lict » lorsqu'il faut travailler et user de diligence ; mais j'ay tant » tracassé cette nuict passée par les lieux aspres et précipiteux » de cette montagne pour visiter le travail d'un chacun, que » je ne puis quasi me soustenir, et affin que vous ne pensiez pas » que je fasse le douillet, je veux vous monstrer mes pieds. » Sortant à ces mots ses pieds hors du lit, il les fit voir à Sully tout couverts de cloches et d'ampoules.

Le 8 juillet, les assiégés firent une sortie et pénétrèrent dans une tranchée que le roi avait fait pratiquer du côté de St-Just : ils y tuèrent quelques soldats et en ruinèrent les travaux.

Sur ces entrefaites, Henri IV fut dupe d'une ruse assez grossière. Un capitaine de la ville nommé Delamarlière, étant un soir de garde à la porte Lussault, quitta secrètement son poste, se fit présenter à ce prince, et lui promit de lui livrer la ville s'il voulait lui faire compter mille écus pour s'acheter des complices. Henri, plein de confiance, parce que rempli de loyauté il était toujours disposé à croire à celle des autres, même quand ils étaient ses ennemis, lui fit délivrer cette somme sans s'assurer d'une caution. Il fut convenu que Delamarlière faciliterait l'assaut dans un endroit des remparts où il devait être de garde peu de jours après. Mais dans l'intervalle, le roi conçut quelque défiance et fit examiner l'endroit désigné par un officier qui s'approcha des remparts au moyen d'un

déguisement. Celui-ci vit faire des préparatifs de défense en cet endroit, et fournit ainsi au roi la preuve qu'il avait été joué.

Le 9 juillet, la batterie établie près de St-Just se trouvant prête, Henri fit, avant de commencer le feu, sommer la ville de se rendre. Il offrait au commandant Dubourg de lui en laisser le gouvernement, et il s'engageait à accorder aux habitants les conditions qu'ils demanderaient; mais Dubourg s'y refusa. La batterie fut aussitôt démasquée, et un feu violent s'ouvrit contre le rempart qui s'étendait de la tour Lemaire à la porte à Créhaut ou de Saint-Just. La tour s'écroula, et une brèche s'ouvrant en même temps à la muraille, permit de songer à tenter l'assaut. Avant d'en venir à cette extrémité, Henri fit de nouveau sommer la ville. Mais la réponse ayant été un refus formel comme la première fois, il lança à l'assaut un régiment qu'il fit appuyer à droite et à gauche par de fausses attaques. Les troupes royales eurent bientôt couronné la brèche malgré le feu des assiégés; mais elles ne purent pénétrer plus avant, et furent arrêtées par un retranchement que les assiégés avaient élevé à la hâte : les royalistes, après quelques efforts pour surmonter cet obstacle, se virent contraints de se retirer.

Le roi fit alors jouer deux mines sous la tour Chevresson. Ces mines la renversèrent et firent une large brèche par laquelle ses troupes tentèrent aussitôt un nouvel assaut. Cette fois elles ne purent même arriver jusqu'au haut du rempart, parce qu'une pluie continuelle avait rendu le terrain glissant et l'escalade impraticable. Elles furent donc obligées de se retirer non sans avoir perdu beaucoup de monde. Selon le témoignage de plusieurs historiens contemporains, Henri désirait d'ailleurs autant que possible éviter à la ville le malheur d'être prise de vive force : il le dit lui-même dans l'une de ses lettres au duc d'Ornano : il ne voulait « hasarder la ville au sac et au pillage » et autres désordres qui ensuivent ès-villes prinses par force,

» que j'ai toujours désiré même à l'endroict de mes subjets, » lesquels ne peuvent souffrir aucune ruine qui ne retombe sur » moi comme redonnant à l'affaiblissement de l'estat. »

Cependant, les habitants se lassaient de la longueur du siège, des maux qu'il leur attirait et des charges sans nombre dont ils se trouvaient accablés. On tenait des réunions secrètes où l'on parlait de se rendre, et des murmures se faisaient entendre contre l'obstination des ligueurs qui persistaient à se vouloir défendre. Ceux-ci, de leur côté, employaient tous les moyens pour rallumer le zèle en faveur de leur cause : ils exhortaient les uns, encourageaient les autres, et, pour ranimer la confiance de tous, répandaient dans le public le bruit que le roi reconnaissant l'impossibilité d'emporter la place, n'attendait qu'une occasion pour se retirer. Les ecclésiastiques se faisaient surtout remarquer par leur ardeur : les uns parcouraient les postes en armes, les autres prêchaient contre le roi et se déchaînaient contre la proposition de se rendre à un hérétique. En même temps, pour étouffer ces murmures, le gouverneur fit saisir et jeter en prison une vingtaine de personnes ; mais cette mesure violente augmenta encore le mécontentement général.

Pendant ce temps, le roi ne restait pas inactif. Il avait fait établir de nouvelles batteries à Classon et au-dessus de Vaux, et miné les remparts en plusieurs endroits. Le 20 juillet était le jour fixé pour livrer à la ville un assaut général et définitif. L'approche de ce moment décisif augmenta tellement les murmures de la populatiou, que le gouverneur vit enfin l'impossibilité de tenir plus longtemps et songea à capituler.

Des commissaires nommés de part et d'autre arrêtèrent les conventions suivantes, lesquelles ne devaient toutefois devenir définitives qu'après leur ratification par le corps des habitants :

1. La ville se rendra avec l'artillerie et les munitions de guerre, le 2 d'août si elle n'est secourue d'ici là ;

2. Les habitants demeureront sains et saufs dans ladite ville, si bon leur

semble, conserveront leurs biens et leurs honneurs, et aucune recherche ni poursuite ne pourra être faite pour raison du passé ;

3. Ceux qui voudront s'éloigner, pourront librement enlever leurs meubles et effets ;

4. Les ecclésiastiques seront déchargés des décimes dûs jusqu'à ce jour ; leurs dettes seront supportées par tous les bénéfices consistoriaux et prieurés de ladite ville et du diocèse ;

5. Les officiers et soldats ligueurs de la ville sortiront avec armes, chevaux et bagages, enseignes déployées, tambour battant et mèche allumée ;

6. Enfin, l'évêque de Laon, le maréchal-de-camp Defresne et plusieurs habitants de la ville serviront d'otages au roi.

Une assemblée générale fut ensuite convoquée à l'effet d'examiner et de ratifier ces conventions. Les ligueurs s'y trouvèrent tous réunis. Ils ne désespéraient pas encore de faire rejeter la capitulation et de persuader au peuple qu'on devait continuer à se défendre. Ils insistèrent sur la force de la place, sur les succès obtenus contre les troupes royales qu'ils représentaient comme découragées et prêtes à quitter le service du roi ; enfin, ils prétendaient que cet acte ne pourvoyait ni à l'honneur, ni à la sûreté des habitants, de sorte que ceux-ci se trouveraient après la reddition de la place à la merci du vainqueur. Néanmoins, en dépit de tous leurs efforts, la capitulation fut ratifiée.

Malgré cet échec, les chefs de la ligue essayèrent une dernière tentative pour faire pénétrer des troupes dans la ville, espérant ainsi rompre la négociation et empêcher la reddition de la place. Dans les derniers jours de juillet, le duc de Mayenne fit partir secrètement de La Fère 8 à 900 hommes qui avaient ordre de pénétrer dans Laon à la faveur des ténèbres. Arrivées à la lisière de la forêt de St-Gobain, ces troupes voyant qu'il faisait grand jour et qu'elles avaient encore plus d'une lieue à faire, résolurent de se cacher en cet endroit et d'y attendre la nuit. Mais il arriva que ce jour là le roi étant allé à la chasse de ce côté et bien accompagné, ses chiens se mirent à japer avec une grande force en pénétrant dans le bois. Etonné de

ce bruit, Henri envoya quelques hommes pour en chercher la cause. Quand il la connut, il fit cerner les Espagnols, et ceux-ci se voyant découverts, jetèrent bas les armes et furent tous faits prisonniers.

Ainsi s'évanouit le dernier espoir des ligueurs. Il fallut donc songer sérieusement à se rendre. Le 2 août, les troupes de la ligue quittèrent Laon par la porte Saint-Martin, tandis que Henri IV y entrait par la porte Royer où on lui présenta 76 pièces de vin du pays. Il se rendit ensuite à l'église cathédrale où il fut reçu par l'évêque et son clergé. Le lendemain, il alla visiter les brèches, ordonna quelques travaux de défense et quitta la ville deux jours après.

Laon fut taxé à 30,000 écus pour les frais de la guerre, dont 10,000 devaient être payés par le clergé et 477 par les refugiés. Indépendamment de cette somme, il fallut des indemnités à différentes personnes, lesquelles s'élevèrent à 11,000 écus.

La ville se trouva alors épuisée tant en numéraire qu'en blé et en vin. Ce siège, en effet, lui coûtait 55,700 écus (environ 470,000 fr. d'aujourd'hui), et, pendant sa durée, on avait levé sur les habitants 578 asnées de blé et 687 pièces de vin.

Elle n'en fut pas moins occupée par une grosse garnison dont l'indiscipline était extrême. Les soldats arrachaient les barreaux des soupiraux des caves où ils allaient boire le vin des habitants, et se livraient à toute sorte d'excès. Le nouveau gouverneur fut obligé, pour arrêter ces désordres, d'en faire pendre quelques uns.

En même temps, il se répandit dans la ville une épidémie violente contre laquelle les remèdes restaient impuissants. C'était une fièvre chaude qui emportait les malades en peu de jours. Une maladie contagieuse s'en suivit et les vivres devinrent d'une excessive cherté. On envoyait chercher des grains au dehors, mais comme on n'avait plus d'argent, on se voyait contraint de donner en paiement ses meubles et son linge.

Toutes les affaires étaient d'ailleurs arrêtées et chacun ne songeait qu'à échapper au fléau en quittant la ville. Les officiers du bailliage et du présidial transportèrent à Bruyères le siège de la justice, et les sœurs de la Congrégation abandonnèrent leurs écoles pour se retirer à Chauny.

Les gens de la campagne ruinés par la guerre étaient encore plus misérables. Les plus riches, après avoir vendu leurs biens à vil prix pour subvenir à leurs besoins, quittèrent le pays avec leurs familles ; on voyait les autres errer dans les champs, mourant de faim et de maladie. Les terres étaient incultes, les vignes en friche. Des bandes nombreuses de loups parcouraient les campagnes et se jetaient sur ceux qu'ils rencontraient, de sorte qu'il fallait sortir dans les champs par troupes et armé pour ne pas en être dévoré. On estime que 6,000 personnes périrent ainsi de misère dans la campagne, et que 12,000 quittèrent le pays ; tristes fruits d'une guerre civile dont l'ambition et le fanatisme de quelques hommes avaient été les seuls mobiles !

CHAPITRE X.

1595 — 1774.

Nouvelle démoniaque ; est chassée. Hiver rigoureux. Mort de Henri IV. Mécontentement des grands. Le duc de Vendôme se retire à Laon. Les mécontents veulent faire de cette ville leur place d'arme. Le duc de Guise tente de la surprendre. Mort du maréchal d'Ancre. Les mécontents quittent Laon. Démarets, pasteur protestant, veut ramener une femme convertie. Est frappé d'un coup de couteau. Affreuse peste. Laon manque d'être surpris par un partisan. Indiscipline de la garnison. Les bourgeois et les militaires sur le point d'en venir aux mains. Les Espagnols se présentent deux fois sous Laon. Les habitants traitent avec la garnison de Rocroy. Neiges extraordinaires. Peste terrible. Grande disette. Tremblement de terre. La disette redouble. Hiver rigoureux. Famine. M. de Saint-Albin évêque de Laon ; tourmente son clergé. Son successeur renchérit sur ses persécutions. Calme ramené dans le diocèse. Nouveaux tremblements de terre. Leurs effets étranges.

Le 17[me] siècle s'ouvre à Laon par l'essai d'une seconde re-

présentation des scènes d'exorcisme offertes naguère par Nicole de Vervins. Geoffroy de Billy, abbé de St-Vincent, ce fougueux ligueur qui avait tant contribué à maintenir Laon dans la ligue, était monté sur le siège épiscopal de cette ville en l'année 1600; il voulut aussitôt faire éclater son zèle pour la religion dans ce nouveau poste où venait de l'appeler la confiance du roi qui lui avait pardonné sa conduite antérieure. En 1603, une jeune fille de Laneuville, nommée Paquette, *d'un œil et d'un laid regard*, dit un historien de ce temps, fut arrêtée comme possédée du démon; on la mit dans la prison royale, où elle fut visitée par des médecins qui déclarèrent *qu'elle avait de l'extraordinaire dans sa nature*. Elle fut alors conduite dans les prisons de l'évêché pour y attendre le jour où l'évêque procéderait aux cérémonies de sa conjuration. On fit à cet effet élever un échafaud dans l'église cathédrale, et bientôt Geoffroy de Billy commença les exorcismes en donnant à toucher à Paquette les reliques des saints. Cette prétendue possédée, au milieu de beaucoup de contorsions, faisait enfler à volonté l'une de ses cuisses exposée nue aux yeux de tous, qui regardaient cela comme un miracle.

Le bruit de cette nouvelle affaire se répandit promptement dans le pays d'alentour, et attira une grande affluence de personnes du dehors désireuses d'être témoins de ces exorcismes. Mais, bientôt, on apprit que Paquette était une femme de mauvaise vie, et que ses discours ne devaient inspirer aucune confiance. L'évêque se trouva donc dans la nécessité de la renvoyer, et elle se mit à courir la campagne *où elle eut*, dit le même historien, *deux enffants sans avoir esté mariée*.

L'année 1608 fut signalée par la longueur inusitée de l'hiver: il gela très-fort pendant quatre mois consécutifs, depuis le 22 décembre jusqu'au 20 avril suivant. Cet hiver avait été précédé d'un furieux ouragan qui avait causé de grands dommages dans la ville, en renversant les moulins et les toitures des maisons.

Trois ans après, Henri IV tombait sous le poignard d'un

assassin, et une régence était nommée pour gouverner l'état pendant la minorité de son fils Louis XIII. Mais les grands ne tardèrent pas à se soulever contre cette administration à la tête de laquelle était la reine, Marie de Médicis, qui accordait toute sa confiance à un aventurier italien.

Le prince de Condé, chef des mécontents, ayant été arrêté le 1[er] septembre 1616, ce fut le signal d'une révolte générale. Dès le 7 septembre, le duc de Vendôme vint se retirer à Laon auprès du gouverneur François-Annibal d'Estrées, son proche parent. Bientôt les autres seigneurs l'y rejoignirent et y tinrent ensemble des conciliabules. Dans la crainte que les habitants ne fissent quelques tentatives contre eux, ils se saisirent de la grosse tour et y mirent garnison.

Peu de jours après, ils introduisirent de nouvelles troupes dans Laon et les logèrent chez les habitants qu'ils croyaient les plus affectionnés au roi. Ils résolurent ensuite d'exécuter des travaux de défense à la ville dont ils voulaient faire leur place d'armes. On commença un fort à Classon, des retranchements hors de l'enceinte et un mur en avant de la citadelle; mais ces travaux ne furent jamais achevés.

En janvier 1617, le duc de Guise, à son retour de son expédition dans le Rethélois, vint une nuit se présenter devant Laon, à l'effet d'y surprendre le duc de Vendôme. Il attaqua à l'improviste le faubourg de Vaux : la cavalerie ennemie s'enfuit à toute bride et rentra dans la place ; l'infanterie se retrancha dans l'église. Au matin, le canon de la citadelle tira sur les troupes royales et les força à la retraite; mais en se retirant, elles incendièrent plusieurs maisons du faubourg.

Le 4 avril, la garnison s'augmenta de celle de Pierrefonds dont le roi venait de s'emparer. On apprit ensuite que ce prince s'avançait pour faire le siège de Soissons, également occupé par les mécontents. On songea alors à mettre la ville en état de défense. Les magistrats municipaux, qui voyaient avec peine Laon occupé par les rebelles, et qui désapprou-

vaient toutes ces mesures, voulurent se retirer de la ville pour ne point y prendre part; mais on les en empêcha. Sur ces entrefaites, le maréchal d'Ancre, dont la présence au pouvoir était la cause de cette rebellion, étant venu à mourir, cet évènement fit cesser la guerre civile et les mécontents quittèrent la ville.

Il y avait alors à Laon un pasteur protestant nommé Samuel Desmarets, lequel y exerçait son ministère avec beaucoup de zèle. Le gouverneur de La Fère, nommé d'Hurtebise, et sa femme, tous deux protestants, ayant dans le même temps embrassé la religion catholique, Desmarets chercha à ramener cette dernière au protestantisme. La nouvelle convertie lui envoya, par écrit et pour se justifier, un exposé des raisons qui l'avaient déterminée. Desmarets y répondit par un autre écrit qu'il rendit public et dont la hardiesse irrita vivement les jésuites.

On était dans toute la chaleur de cette dispute, quand, le soir du 16 décembre 1623, Desmarets fut frappé d'un coup de couteau dans la poitrine, au moment où il passait dans une rue. L'assassin s'échappa sans avoir été reconnu; mais ce crime fut généralement attribué à un complice du jésuite d'Aubigny, qui prêchait alors l'Avent dans la ville, et dont le zèle avait amené la conversion de la dame d'Hurtebise. Ce d'Aubigny était le même qui, après l'assassinat de Henri IV, appelé en témoignage devant le parlement, prétendit ne pas se rappeler la confession dans laquelle Ravaillac lui avait communiqué le dessein où il était de tuer le roi.

Deux ans après, la peste se déclara de nouveau et avec une grande fureur dans la ville de Laon. La frayeur était générale: les églises et les monastères demeurèrent fermés. Les pestiférés souffraient sans secours : on ne trouvait ni médecins pour les traiter, ni prêtres pour les administrer; on ne voyait partout que des morts ou des mourants. Les capucins même refusèrent leurs secours : ils demandaient à être autorisés par

leur provincial, et celui-ci voulait l'être par le général. Un cordelier et un chirurgien étrangers à la ville, et dont nous regrettons d'ignorer les noms, se dévouèrent seuls pour ces malheureux : ils les soignèrent pendant plusieurs mois avec un zèle digne des plus grands éloges.

De son côté, la ville faisait ce qu'elle pouvait. On construisit des barraques sur le terrain des retranchements, et l'abbé de Saint-Martin fit des dépenses immenses pour nourrir les malades et les pauvres. En même temps, on portait en procession la châsse de saint Canoald, et, malgré le mauvais temps, le clergé fit plusieurs pélerinages à Liesse, suivi des habitants.

Ce fléau dura quatre ans, pendant lesquels il enleva un tiers de la population de la ville; il s'éteignit tout-à-fait en 1629.

Cependant, le cardinal de Richelieu était arrivé au timon des affaires : son gouvernement despotique et plus encore son système politique qui consistait à élever le trône sur les ruines de la noblesse, lui avait suscité de nombreux ennemis parmi les grands. Aussi, quand le roi tomba dangereusement malade à Lyon, en 1630, ceux-ci cherchèrent à saisir la circonstance pour provoquer la chûte du cardinal : un certain baron de St-Pierre se présenta une nuit, à la tête de troupes étrangères, devant les portes de la ville, dans le dessein de s'en emparer; mais on refusa de les lui ouvrir et il dut se retirer à Bucy, où on l'arrêta le lendemain. Au mois de juin, le roi qui s'était rétabli, vint à Laon.

La peste reparut dans cette ville en 1636, et y fit quelques ravages. L'hiver de cette année fut long et froid : il fit cesser la contagion.

La guerre s'était rallumée entre la France et l'Espagne dès l'année précédente, et avait fait songer à mettre la ville de Laon en état de défense. On fit, dans ce but, différents retranchements et terrassements aux portes Lussaut et Royer, et le ministre envoya un régiment pour tenir garnison à Laon.

Les habitants eurent bientôt à se plaindre de ces troupes

dont l'indiscipline était extrême. Tous les jours des rixes avaient lieu et ces soldats se portaient aux dernières violences envers les bourgeois de la ville et des faubourgs.

En 1641, le régiment de La Luzerne eut ainsi avec les habitants de Vaux une querelle à la suite de laquelle il mit le feu à ce faubourg.

Trois ans après, une affaire de ce genre faillit attirer les les plus grands malheurs sur la ville. Le régiment de Grancey y tenait garnison : deux officiers voulurent s'installer de force chez un bourgeois nommé Huet. Celui-ci ayant résisté, fut maltraité par eux : alors, s'armant d'un sabre et d'un pistolet, il attaque à son tour l'un des deux agresseurs et le tue. Le lendemain, le régiment tout entier procéda à l'enterrement de l'officier, puis se rangeant en bataille sur le Bourg, annonça hautement l'intention de mettre la ville au pillage pour venger sa mort. Aussitôt, les bourgeois courent aux armes, se saisissent de la grosse tour et des maisons voisines et s'apprêtent à faire une résistance désespérée. Ces dispositions en imposèrent aux troupes, et les magistrats municipaux, accompagnés du lieutenant-général et du prévôt, entrant alors en pourparlers avec les officiers, parvinrent à les déterminer à se retirer avec leurs troupes.

Six semaines après, le régiment de Rambures vint à son tour tenir garnison à Laon. Comme il ne se conduisait pas mieux que celui de Grancey, les habitants sollicitèrent son éloignement. Il fut envoyé à Marle où, en arrivant, il mit le feu à l'un des faubourgs.

Cependant Louis XIII était mort en 1643, laissant les rênes de l'état aux mains d'une régente et d'un premier ministre. Leur administration ne tarda pas à faire des mécontents et à produire des troubles dans le royaume. Les Espagnols songèrent aussitôt à profiter de ces discordes pour entrer en France, et en 1649, l'archiduc Léopold vint camper au pied de la montagne à la tête de 40,000 hommes. Il s'empara

sans résistance du faubourg de Vaux; mais après avoir reconnu les dehors de la place, voyant les difficultés qu'ils présentaient à une attaque, il se retira.

Les Espagnols revinrent trois ans après, établirent leur quartier général à Chambry et firent des dispositions pour entreprendre le siège de la ville. Les habitants prirent aussitôt les armes, puis ils offrirent une grosse somme d'argent aux Espagnols s'ils voulaient se retirer, ce que ceux-ci acceptèrent.

Pendant les années suivantes, Laon servit de quartier général aux troupes françaises, et eut beaucoup à souffrir des charges que lui imposa leur séjour. Malgré la présence de ces dernières, Rocroy tomba au pouvoir de Condé en 1653. Dès-lors, les Espagnols firent des courses continuelles dans le pays, le ravagèrent entièrement, et vinrent insulter jusqu'aux faubourgs de Laon, dont la trop faible garnison ne pouvait rien entreprendre contre eux. Dans cette détresse, les Laonnois ne virent d'autre remède à leurs maux que de solliciter de Louis XIV l'autorisation de payer à l'ennemi, pour arrêter le cours de ses ravages, une contribution annuelle de 340 pistoles d'or. Le roi leur accorda leur demande, à la condition qu'ils traiteraient individuellement et non pas au nom de la ville, et, chose inouie! on vit pendant quatre ans, de 1656 à 1660, la garnison espagnole de Rocroy lever ce tribut humiliant dans un temps où les armes de la France étaient ailleurs si floris santes!

A ces calamités venaient encore s'en joindre d'une autre nature. En 1654, une grêle énorme ravagea tout le territoire, et, en 1658, l'hiver fut extrêmement rigoureux. Les neiges étaient tellement abondantes, qu'elles interceptèrent toutes les communications. Le dégel causa des inondations terribles qui emportèrent les ponts, les chaussées, les moulins.

La publication de la paix des Pyrénées causa une vive joie aux habitants qui l'accueillirent avec de grandes réjouissances. Quoique les rues fussent couvertes de neige (c'était

au mois de février 1660), on fit un feu d'artifice sur le Bourg, et trois fontaines artificielles laissèrent couler du vin depuis une heure de l'après-midi jusqu'à trois.

Les Laonnois virent bientôt après s'élever au milieu d'eux un établissement dont le besoin et l'utilité étaient vivement sentis. Grâces aux libéralités de l'évêque, M. le cardinal d'Estrées, et à celles de plusieurs citoyens, on put jeter les fondements de l'hôpital en 1665 (voyez t. Ier, p. 298).

Cinq ans après, la ville de Laon eut à souffrir d'une épidémie meurtrière qui décima sa population d'une manière cruelle. Les historiens ne sont pas d'accord sur les causes qui y introduisirent cette maladie. Elle aurait été apportée, selon les uns, par des soldats revenant de la campagne de Flandres, selon les autres, par un meunier qui avait fait un voyage à Ham.

On prétend qu'après la mort de cet homme, le prévôt voulut sequestrer sa femme; mais comme c'était une matrone, c'est-à-dire, une sage-femme, les dames de la ville, dont elle avait la confiance, sollicitèrent avec empressement qu'on la laissât en liberté. Elle continua donc d'aller dans les maisons, où elle communiqua l'infection à plusieurs enfants, car elle en était elle-même atteinte. Enfin, se sentant fort malade, elle fit appeler un médecin; mais celui-ci était à peine entré chez elle, qu'il fut pris de grandes douleurs et d'une violente dyssenterie, à laquelle il succomba au bout de quelques heures.

Le soir venu, les magistrats municipaux voulurent lui faire donner la sépulture chrétienne dans le cimetière de la paroisse; mais le bruit de cette résolution s'étant promptement répandu par la ville, le peuple se rassembla en tumulte devant la porte du défunt pour s'y opposer, dans la crainte de l'infection, et lui ayant passé une corde au cou, le traîna jusqu'au Champ-Saint-Martin où on l'enterra auprès des murs de la ville.

Cela n'empêcha pas l'épidémie de se répandre rapidement. Ceux qui se tenaient renfermés chez eux comme ceux qui

continuaient de vaquer à leurs affaires, en étaient également atteints : les jeunes gens et les vieillards, les enfants et leurs parents y succombaient à la fois; on ne voyait dans les rues que des convois funèbres; les oreilles étaient incessamment frappées des tristes chants et des gémissements de ceux qui conduisaient leurs parents ou leurs amis à leur dernière demeure, ou du tintement lugubre des cloches annonçant que de nouvelles victimes venaient de succomber à la violence de la contagion. Aussi, l'épouvante était générale; on cherchait à échapper au danger par tous les moyens : les riches, abandonnant leurs foyers, se retiraient à la campagne ou s'enfonçaient dans la profondeur des bois; les pauvres, fuyant également la ville, étaient repoussés à main armée loin des habitations et erraient dans les champs mourant de faim et de misère.

A la première nouvelle de ces calamités, César d'Estrées, alors évêque de Laon, accourut au milieu de son troupeau. Ses consolations ranimaient le courage des uns; ses aumônes abondantes suppléaient à la détresse des autres. De son côté, le corps de ville, aidé de Durieu, intendant de la province, prenait des mesures pour remédier au mal, en faisant construire des cabanes à la pointe de Classon pour les malades. Un cordelier de Reims, nommé frère Antoine, s'offrit volontairement de les soigner; et pendant quatre à cinq mois, il remplit cette pénible mission avec le plus grand zèle.

Les chaleurs de l'été développèrent de plus en plus la contagion qui sévissait chaque jour avec une nouvelle force. Une grande misère se joignait à tous ces malheurs, et tarissait la charité publique; le commerce et les affaires étaient arrêtés; les approvisionnements de la ville ne se faisaient qu'avec beaucoup de difficultés, parce que les gens de la campagne non contents de ne plus s'y rendre, refusaient même tout contact avec les personnes qui en venaient; les vivres y étaient très-chers, ce qui excitait des murmures et même des émeutes parmi le peuple.

Enfin, les premiers froids qui arrivèrent cette année de bonne heure, diminuèrent beaucoup la violence de l'épidémie. Le 3 novembre, le clergé alla processionnellement chercher à Saint-Vincent les reliques de saint Canoald, et on les exposa dans la cathédrale ; le lendemain, on les porta en grande pompe par toute la ville. Ensuite, les magistrats municipaux et les habitants, en reconnaissance de la cessation du fléau, cessation qu'ils attribuaient à l'intercession de la vierge, firent vœu à Notre-Dame de Liesse d'une figure en argent du poids de 24 marcs représentant la mère de Dieu assise sur une chaise et tenant l'enfant Jésus sur ses genoux. Cette figure portait pour inscription : *ex voto civitatis laudunensis ob cives à peste servatos ; anno* 1668. Le 10 février de l'année suivante, le clergé, les magistrats, et tous les habitants se rassemblèrent dans la cathédrale, et après un grand service en actions de grâces, on partit processionnellement pour Liesse afin de déposer solennellement dans l'église de cet endroit l'*ex voto* dont nous venons de parler.

Cependant, l'époque glorieuse du règne de Louis XIV avait commencé : la tranquillité était rétablie dans le royaume, l'ordre rentrait dans les finances de l'état et dans toutes les branches de l'administration publique ; en un mot, l'heureuse influence de la paix se faisait partout sentir. Elle fut signalée à Laon par la création d'établissements destinés à procurer une instruction gratuite aux enfants des classes pauvres, et l'on vit successivement s'ouvrir, en 1683 et 1685, les écoles des frères et celles des sœurs Marquette (Voyez tome Ier, pages 331 et 336).

Le 18 septembre 1691, on ressentit à Laon un fort tremblement de terre. On prétend qu'il sortit des puits une légère vapeur semblable à un petit brouillard. Cette année avait été très-pluvieuse : l'hiver commença dans les premiers jours d'octobre par une grande quantité de neiges, qui empêchèrent de faire les vendanges.

Les récoltes avaient aussi manqué presqu'entièrement cette année, de sorte que la disette et la misère devinrent extrêmes dans la ville. Les communautés religieuses se cotisèrent, on fit des quêtes dans les paroisses, et l'on obtint ainsi les fonds nécessaires pour venir au secours des pauvres.

Le zèle et la charité que montrèrent dans cette circonstance pénible l'évêque et les établissements religieux, méritèrent les éloges de Louis XIV : il en écrivit à tous les prélats de France en les engageant à suivre l'exemple du clergé de Laon.

La disette devint encore plus grande en 1693. On voyait les malheureux fouiller la terre pour y chercher des racines, ou manger les glands des forêts afin d'apaiser leur faim. Cette mauvaise nourriture engendra des maladies contagieuses qui firent périr beaucoup de monde. L'année suivante, une quantité de gens de la campagne se trouvant sans ressources. s'introduisirent dans Laon, et y apportèrent des fièvres, ce qui ajouta encore à la mortalité déjà très-grande.

Les premières années du 18me siècle furent encore calamiteuses pour la ville de Laon. L'hiver de 1709 fut aussi rude que long : il fit périr les blés sur pied et la récolte manqua. Les arbres et les vignes furent également gelés et ne donnèrent pas de fruits. Il en résulta une disette affreuse comme on n'en avait pas vue de mémoire d'homme ; on fut obligé de se nourrir de pain d'orge et d'avoine ainsi que de racines. Des maladies contagieuses, engendrées par ces mauvais aliments, se déclarèrent ensuite et firent de nombreuses victimes. Dix ans après, un violent orage accompagné d'une grêle énorme éclata le 4 août sur le terroir et le ravagea presqu'entièrement.

Cependant le règne de Louis XIV venait de finir : à de longues années de gloire et de prospérité avait succédé des revers et des désastres, et ce prince avait vu les dernières années de sa vie empoisonnées par de cuisants malheurs domestiques. Sa mort arrivée en 1715, laissait la France épuisée et les rènes de l'état à une régence, car son petit-fils qui

devait lui succéder au trône sous le nom de Louis XV, était à peine âgé de cinq ans.

Tout ce qui avait été comprimé par le grand roi se releva aussitôt : la noblesse chercha à sortir de l'état d'abaissement où elle avait été réduite ; le parlement voulut rentrer dans l'exercice de ses prérogatives ; la noblesse calviniste s'assembla en armes, et les bâtards du roi défunt cherchèrent à établir des droits qui leur ouvrissent le chemin du trône en cas que l'héritier présomptif vint à mourir.

On vit donc ceux-ci tenter de se former un parti dans le royaume, et, chose inouïe jusqu'alors ! invoquer hautement l'intérêt de la nation et en appeler à l'opinion publique. Ils publièrent un mémoire en faveur de leur cause et l'adressèrent à toutes les villes de France. Laon en reçut aussi des exemplaires accompagnés de la lettre suivante :

Paris, 8 février 1717.

A M. le Maire de Laon.

Il est de l'intérest de la nation, Monsieur, qu'elle connoisse les raisons sur lesquelles les princes du sang (les bâtards) fondent la requeste qu'ils ont présentée au roy pour faire revoquer l'édit de 1714 et la déclaration de 1715 accordés par le feu roy aux princes légitimes. Dans cette vue, nous vous envoyons plusieurs exemplaires de cette requeste et d'un mémoire pour détruire ceux des princes légitimes. Nous comptons que nos raisons qui sont gravées dans tous les cœurs des bons François, produiront cet effet. Communiqués cette requeste et le mémoire dans une assemblée des officiers de ville pour que chacun soit bien instruit des intérests de la nation.

Nous sommes, Monsieur, vos très-affectionnés amys,

Louis-Henri de BOURBON, Charles de BOURBON.

D'un autre côté, les querelles religieuses un instant assoupies, se réveillèrent plus vives que jamais, surtout quand le régent eut imposé la fameuse bulle *unigenitus*. Néanmoins, elles ne troublèrent point le diocèse sous le gouvernement sage de M. de Clermont-Chaste ; mais la mort de ce prélat, arrivée en 1721, devint le signal des persécutions que les jansénistes eurent à y essuyer pendant plus de vingt années.

Charles de St-Albin fut alors nommé au siège épiscopal de Laon. Il était fils naturel du régent Philippe d'Orléans, et avait été élevé dans l'école des jésuites. Aussitôt son arrivée dans le diocèse, ce prélat publia un mandement par lequel il enjoignait à chacun de signer le *formulaire* (1). Mais trouvant de la résistance dans son clergé, le doyen, le chantre, le théologal et le pénitencier du chapitre de la cathédrale furent envoyés en exil, où plusieurs d'entre eux finirent leurs jours. Saint-Albin n'aurait sans doute point borné là son zèle pour la signature du formulaire, s'il n'avait été l'année suivante nommé à l'archevêché de Cambrai.

Celui qui lui succéda, Etienne-Joseph de La Fare, poussa l'intolérance jusqu'à ses dernières limites : il ne se contenta point de punir de l'interdit et de la suspense le refus d'accepter la bulle, il fit prononcer par son official contre les refusants la perte de leurs bénéfices. Mais le parlement ne sanctionna point ces mesures violentes, et, pour s'en venger, de La Fare fit exiler loin du diocèse les ecclésiastiques qui refusaient de lui obéir et de mentir à leur conscience. Plusieurs de ces malheureux moururent loin de leur patrie, sans pouvoir même obtenir les dernières prières de l'église.

Les laïcs eux-mêmes ne furent point à l'abri des persécutions : des coups d'autorité arrachèrent à leurs familles des hommes dont tout le crime était de déplorer les violences de l'évêque, et l'on vit les derniers moments des moribonds troublés par des refus de sacrement.

Bientôt après, La Fare se commit avec le parlement lui-même. L'avocat-général Gilbert avait censuré une lettre pastorale et un mandement de cet évêque. La Fare fit aussitôt

(1) C'est le nom sous lequel est désigné, dans l'histoire des querelles religieuses du 17me siècle, l'acte dont l'assemblée du clergé de France et la faculté de théologie de Paris ordonnèrent la signature en 1661, afin de combattre les doctrines de Jansénius et d'étouffer la secte nouvelle. Les signataires se soumettaient aux constitutions papales et condamnaient de bouche et de cœur les cinq propositions hétérodoxes contenues dans l'*Augustinus*.

paraître en réponse une instruction pastorale où il représentait les réquisitoires de ce magistrat comme des productions dangereuses, blessant à la fois la doctrine de l'église et les droits de l'épiscopat. Le parlement voulut alors sévir contre le prélat turbulent : mais deux jours avant la réunion des pairs chargés de le juger, il parut un arrêt du conseil qui supprimait l'instruction pastorale comme contraire au respect dû à l'autorité du roi et à la justice, et comme tendante à émouvoir les esprits et à troubler la tranquillité publique. Cet arrêt fit en outre défense à l'évêque de Laon de publier de pareils écrits, sous peine de la saisie de son temporel.

La mort de La Fare arrivée en 1741 mit enfin un terme aux troubles qui agitaient depuis si longtemps le pays. Son successeur, Jean-François-Joseph de Rochechouart, d'un caractère doux et conciliant, donna tous ses soins à ramener le calme dans son diocèse. D'ailleurs rempli de bienfaisance, il distribuait la majeure partie de ses revenus aux pauvres, ce qui lui valut bientôt la vénération et l'amour de son troupeau.

Le 18 février 1756, on ressentit à Laon trois secousses successives de tremblement de terre, la première à quatre heures du matin, la seconde à six heures et la troisième deux heures après. On prétend qu'il sortait de dessous terre du vent qui faisait jaillir l'eau entre les pavés. Le 30 avril suivant, de nouvelles secousses se firent encore sentir ; elles n'eurent pas plus que les premières de conséquences désastreuses.

Un grand mouvement littéraire et philosophique se remarquait alors en France et dans l'Europe entière. Les écrits de Voltaire, de Montesquieu, de Diderot, de d'Alembert, et d'une foule d'autres savants, remuaient tous les esprits et les disposaient aux immenses changements politiques qui devaient s'accomplir moins d'un demi-siècle après. En attendant, des sociétés littéraires ou économiques se formaient sur tous les points du royaume et donnaient aux travaux de l'esprit une activité jusqu'alors inconnue.

Notre pays ne pouvait rester étranger à ce mouvement ; mais les hommes instruits et éclairés dont il était rempli, préférant l'utilité générale à la gloire littéraire, tournèrent leurs vues vers la principale source des richesses de la contrée, vers l'agriculture qui réclamait depuis longtemps des perfectionnements considérables. Une société d'agriculture s'organisa donc et fut autorisée par le roi au mois de septembre 1761. Elle était divisée en deux bureaux placés l'un à Soissons, l'autre à Laon. Celui-ci comprenait l'élection de cette ville, et celles de Guise et de Noyon. Les détails que nous avons donnés ailleurs (T. I[er], p. 339) sur la société d'agriculture de Laon, nous dispensent de nous étendre de nouveau ici sur elle.

CHAPITRE XI.

1774 — 1800.

Mort de Louis XV ; état du royaume. Avènement de Louis XVI. Assemblée des notables. Luttes de la royauté et des parlements. Cour plénière. Etats généraux. Cahiers de la ville. Assemblée nationale. Emeute. Laon déclaré chef-lieu du département. Suppression des communautés religieuses et de l'évêché de Laon. Evêque constitutionnel. Serment civique des prêtres. Mandement de l'ancien évêque de Laon. Emigration de la noblesse et du clergé. Fuite de Louis XVI. Assemblée constituante. Etat de la France. Journée du 20 juin 1792. Protestation du directoire du département. Déchéance du roi. Nouvelle protestation du directoire. Est cassé ; son président décrété d'arrestation. Clubs. Arrestation des prêtres. Descente des cloches. Massacres de septembre. Invasion de l'ennemi ; proclamation du département ; levée en masse. Adresse à la Convention. Troubles. Pottofeux. Mort de Louis XVI. Destruction des titres et monuments de noblesse et féodalité. — Etat de l'Europe. Désarmement des suspects. Vente du mobilier des émigrés. Comité de salut public. Arrestation des suspects. Fête du 10 août. — Régime de la terreur. *Maximum*. Arrivée de la guillotine. Arrestations. L'émigré de Vassaux jugé et condamné à mort. Son exécution aux flambeaux ; horribles détails. Arrestation du bourreau. Arrestation des officiers de ville. Terreur des nobles et des prêtres ; plusieurs de ces derniers renoncent à leurs lettres de prêtrise. Fête de la déesse *de la Raison*. Mort de Marie-Antoinette. Adresse du département à la Convention. Encombrement des prisons. Nouvelle arrestation des suspects. Disette. Emeute. Emprunt. — Procès de M. de Saint-Léger. Sa défense : est

condamné à mort. On veut le faire évader; ne peut se résoudre à quitter une femme dont il est épris: monte sur l'échafaud. Exécution de trois prêtres accusés d'émigration.—Fin de la terreur. Fête à cette occasion; proclamation du corps de ville. Réaction. Arrestation de Pottofeux; ses deux procès : est deux fois acquitté. Disette. Prix excessif des objets de consommation. Nouvelles mesures de rigueur contre les prêtres. Arrestation de deux anciens chanoines. L'un condamné à la déportation, l'autre à mort. Dévouement d'un perruquier. — Directoire. Les administrations cassées. Nouvelles rigueurs contre les prêtres. Troubles. Cérémonie funèbre à l'occasion de l'assassinat des plénipotentiaires de Rastadt. Fin de la république.

La mort de Louis XV arrivée le 10 août 1774, avait terminé un long règne signalé par des agiotages et des banqueroutes financières, par des guerres impolitiques et souvent malheureuses, par les affreux débordements de celui à qui sa haute position imposait le devoir de montrer l'exemple. Louis XV léguait à son successeur un avenir plein d'orages : le prestige de la royauté détruit, le désordre des finances, et un vague pressentiment des grands changements politiques qui se préparaient, rendaient le règne de Louis XVI d'autant plus difficile et périlleux, que des idées de liberté fermentaient dans toutes les têtes.

La guerre d'Amérique fut le premier pas de la France dans cette voie nouvelle. Bientôt, l'esprit public prit une force, une hardiesse jusqu'alors inconnues ; des milliers de libelles circulaient clandestinement et pénétraient jusque dans les chaumières, et des clubs se formaient sur tous les points du royaume.

L'assemblée des notables eut lieu sur ces entrefaites (février 1787). Cette assemblée destinée à rétablir le calme dans le pays, y produisit au contraire une vive irritation. La majorité de la nation indignée de s'en voir exclue, car elle se composait d'ecclésiastiques, de gentilshommes, de magistrats et seulement de deux députés du tiers par pays d'état, désespéra d'obtenir satisfaction de ses griefs et fit éclater son indignation. En effet, l'assemblée des notables se sépara après avoir montré les plaies qui dévoraient la nation, mais sans avoir rien fait pour y apporter des remèdes.

Dans le même temps, la lutte de la royauté et des parlements recommençait avec une vivacité nouvelle, et le 4 janvier 1788 le parlement de Paris réclamait des garanties sérieuses pour la liberté individuelle et l'abolition des lettres de cachet. Puis, voyant que la cour s'apprêtait à une mesure violente contre lui, ce même parlement fit, le 3 mai, une déclaration par laquelle il protestait contre le bon plaisir du roi, réclamait pour la nation le droit d'accorder librement des subsides par l'organe des états-généraux, demandait l'inamovibilité des magistrats, le droit de chaque citoyen de n'être jamais traduit devant d'autres juges que ses juges naturels, et enfin celui de n'être arrêté, par quelqu'ordre que ce fût, que pour être remis sans délai entre les mains des juges compétents.

En réponse à ces demandes, le roi manda le parlement à Versailles pour le lit de justice qu'il se proposait d'y tenir le 8 mai. Là, il exigea l'enregistrement sans discussion de six édits, dont le plus important enlevait l'enregistrement des lois aux parlements pour le confier à une cour plénière. Celle-ci devait être composée du chancelier, de la grand'chambre du parlement de Paris, des princes du sang, des pairs, du grand aumônier, du grand maître de la maison du roi, du grand chambellan, du grand écuyer, de deux archevêques, deux évêques, deux maréchaux, deux gouverneurs, deux lieutenants-généraux, deux chevaliers des ordres du roi, de quatre autres personnes qualifiées du royaume, du capitaine des gardes, de dix conseillers d'état, d'un membre de chaque parlement de province, de deux de la cour des comptes et de deux de la cour des aides.

Cette cour plénière s'assembla le lendemain, au milieu des protestations générales du pays. Le roi se croyait obéi, quand tout à-coup la résistance éclata sur tous les points du royaume à la fois. La ville de Laon suivit le mouvement général et envoya ses doléances à Paris. Les édits du lit de justice de Versailles, étaient, selon elle, le renversement des formes

anciennes constitutionnelles, la dégradation du premier tribunal du royaume, l'interversion de la hiérarchie dans les tribunaux de second ordre, et l'anéantissement de plusieurs d'entre eux.

Le gouvernement effrayé de cette résistance, prit alors le parti d'annoncer la convocation des états-généraux pour l'année suivante. En attendant, il rétablit le parlement qui fit sa rentrée au mois de septembre. La ville de Laon s'empressa d'adresser à ce corps une lettre de félicitation sur son rétablissement.

Au mois de mars 1789, les citoyens se réunirent à l'effet de nommer quarante-trois députés qui devaient être chargés de dresser les cahiers de la ville pour les états-généraux. Les vœux furent les suivants :

Qu'aux états, les votes se fissent par tête et non par ordre; que les états pussent se rassembler périodiquement, et sans lettres de convocation, au plus tard tous les cinq ans; qu'il fût établi des états particuliers dans chaque province; que la succession au trône fût fixée de mâle en mâle dans la famille des Bourbons, et qu'au besoin, la régence fût conférée par les états; que les lois ne devinssent exécutoires qu'après avoir été consenties par les états; que ces états seuls pussent accorder les impôts, lesquels devront être supportés par tout le monde sans aucune exception, et en proportion des facultés de chacun; que la taille, la capitation et les aides fussent supprimés, ou du moins assis sur des bases fixes; que les charges publiques fussent également supportées par les trois ordres, et que l'on s'occupât des moyens de constater, réduire et liquider la dette publique; que nul citoyen ne pût être arrêté qu'en vertu de l'ordonnance d'un juge compétent; que la liberté de la presse fût établie; qu'on fît aux lois criminelles les changements réclamés par la raison et l'humanité; qu'on perfectionnât l'éducation publique, enfin que tous les privilèges fussent abolis.

On procéda ensuite à la nomination des députés aux états généraux, au nombre de 5 pour la ville. Les suffrages se portèrent sur les personnes suivantes :

MM. Le Carlier, écuyer, secrétaire du Roi, maire de Laon.
Lechennetier, receveur-général des aides, échevin.
Laurent, conseiller au bailliage.
Devisme, assesseur en la maréchaussée.
Dumage, président en l'élection.
Leleu de La Ville-aux-Bois, lieutenant en l'élection.
Jennesson, bourgeois.
Malric, cultivateur.

L'ouverture des états généraux eut lieu le 5 mai. Cinq semaines après, le tiers état, en présence du mauvais vouloir des deux autres ordres, se forma en Assemblée nationale. Bientôt, la résistance de la cour, de la noblesse et du haut clergé, amena le mouvement du 12 juillet, l'attaque et la prise de la Bastille, effectuées deux jours après.

Les évènements marchaient donc avec une effrayante rapidité, et l'ancien ordre de chose s'écroulait de toute part sous les efforts révolutionnaires du peuple, lorsque dans la nuit du 4 août, l'Assemblée nationale décréta d'enthousiasme l'abolition de tous les privilèges, l'égalité des citoyens et des diverses parties du sol de la France.

La ville de Laon reçut le 17 août, le procès-verbal des séances où avaient été frappés ces grands coups. Elle s'empressa aussitôt de féliciter l'Assemblée nationale et de l'assurer de son dévouement.

Cependant, les caisses de l'état étaient vides et l'on se trouvait à bout de ressources pour les remplir. Dans ces conjonctures, c'est-à-dire, au mois de septembre, une souscription nationale volontaire fut proposée à Laon, et accueillie par tout le monde; et quand, le 8 octobre, l'Assemblée nationale depuis peu établie en Assemblée constituante, décréta une contribution patriotique, les dons volontaires des habitants de Laon s'élevaient déjà à 180,000 livres.

Au mois de novembre, une violente émeute éclata à Laon. Beaucoup de gens interprétant mal le décret d'abolition des privilèges rendu par l'Assemblée nationale, prétendaient s'exemp-

ter du paiement de toute espèce de droits. Les uns refusaient ceux d'octroi et de place aux marchés qui constituaient les revenus de la ville; les autres voulaient introduire sans payer les objets assujétis au fisc, comme par exemple le tabac. Le 20 novembre, un individu conduisit à Laon un cheval chargé de tabac prohibé. Les employés arrêtèrent l'homme et le cheval, et saisirent le chargement. Aussitôt, le peuple se rassembla en tumulte devant la maison de l'entreposeur, enfonça sa porte pour mettre le fraudeur en liberté et reprendre le tabac, et menaça de se porter aux dernières violences si l'on cherchait à l'en empêcher. La loi martiale fut alors proclamée dans la ville, le régiment de dragons en garnison à Laon et la maréchaussée, envoyés pour dissiper les attroupements; mais ils ne parvinrent à le faire qu'avec beaucoup de difficulté, tant l'exaspération était grande.

Tandis que ces choses se passaient à Laon, la noblesse et le haut clergé, suivant l'exemple des princes, quittaient la France en foule et lui suscitaient partout des ennemis; en même temps, les soulèvements se succédaient rapidement à Paris, et les succès populaires compromettaient de plus en plus l'autorité royale.

De son côté, l'Assemblée constituante poursuivait ses réformes. Au commencement de 1790, dans la vue de constituer la France en une puissante unité, elle divisa son territoire en départements. Laon et Soissons se disputèrent aussitôt l'honneur de devenir le chef-lieu du département de l'Aisne. Les Soissonnais envoyèrent à l'Assemblée constituante un mémoire dans lequel, tout en invoquant l'ancienneté de leur ville comme une chose qui devait décider la question en leur faveur, ils reproduisaient encore leur vieux système de dénigration contre Laon. C'était toujours une ville d'un séjour dangereux, malsaine, inaccessible, et qui, par sa situation sur une montagne, n'était pas susceptible de prendre des développements. Mais l'Assemblée constituante laissa le choix du chef-lieu aux électeurs qui se réunirent à Chauny au nombre de 450.

Il semble que ce choix ne pouvait être douteux, car si les villes de Laon et de Soissons se recommandaient, l'une par ses administrations civiles, l'autre par ses administrations judiciaires; si elles pouvaient également faire valoir une antique origine et des souvenirs glorieux, Laon avait de plus que sa rivale sa situation exactement au centre du pays et au milieu des cantons les plus riches et les plus populeux du département. L'intérêt des administrés était d'ailleurs que le chef-lieu, où ils pourraient être souvent appelés pour leurs affaires, fût placé à Laon comme dans le lieu le plus à proximité de tous; néanmoins, après plusieurs jours de délibération, les électeurs demeuraient indécis, tant étaient grandes les intrigues des Soissonnais, quand les électeurs de Laon déclarèrent que la ville était disposée à pourvoir seule aux frais de premier établissement. Cette assurance, ratifiée par le conseil au moyen d'un engagement formel consigné sur ses registres, décida la majorité : quatre cent treize électeurs votèrent pour Laon, et trente-sept seulement pour Soissons. En conséquence, un décret du 2 juin 1790 déclara Laon chef-lieu du département de l'Aisne.

On se mit aussitôt à la recherche des bâtiments convenables pour y placer l'administration départementale. La maison claustrale de Saint-Jean paraissant réunir toutes les conditions, on en fit l'acquisition moyennant 20,420 livres. Mais l'Assemblée constituante cassa ce marché et mit les frais d'établissement au compte du département entier.

L'administration s'y fixa immédiatement, et à l'occasion de son installation, maria une jeune fille pauvre et sage de la ville à laquelle on donna une dot de 1,200 livres.

L'Assemblée constituante avait aussi apporté de grands changements dans la constitution du clergé. Après avoir prononcé la confiscation de ses biens, elle proclama la suppression des communautés religieuses, et le 13 juillet, décréta qu'il y aurait un seul évêque par département, lequel serait nommé

par les électeurs. L'ancien évêque de Soissons, M. de Bourdeilles, fut continué évêque du département de l'Aisne.

En opérant tous ces changements, l'Assemblée constituante avait astreint les ecclésiastiques au serment civique. Le directoire du département invita donc M. de Bourdeilles et les curés nommés de faire savoir par écrit s'ils entendaient accepter et prêter serment. En même temps, les chanoines de la cathédrale supprimés par le décret précité, continuant de s'assembler et de se livrer en commun aux exercices de la religion, furent sommés de cesser, et l'on envoya l'ordre de mettre les scellés sur les portes de la cathédrale (1).

Malgré ces différentes injonctions, beaucoup d'ecclésiastiques indécis ne se pressaient pas de prêter serment à la constitution civile du clergé. Le directoire leur adressa, le 28 octobre, un nouvel ordre de prêter ce serment, leur laissant un mois pour tout délai, ensuite de quoi, leur traitement serait suspendu. M. de Bourdeilles donna l'exemple de la résistance : il

(1) Par suite de la fermeture des maisons religieuses, leur argenterie, excepté celle des églises conservées, fut saisie en même temps que leurs biens et déclarée propriété de la nation. D'après un inventaire dressé le 4 novembre 1791, on avait trouvé :

A Vauclerc.	156 marcs 3 onces	d'argenterie de toute nature.
Cuissy.	19 —— 2	
Corbeny.	40 —— 7	
Saint-Martin	55 —— 4	
Saint-Vincent.	46 —— 7	
Cordeliers.	92 —— 1	
Cathédrale	345 —— 6	
la Congrégation.	89 —— »	
le Sauvoir.	29 —— 4	
St-Jean-l'Abbaye, St-Jean-au-Bourg et St-Laurent de Rosoy	151 —— 14	
	1,026m »	(au moins 50,000 fr. d'aujourd'hui).

L'argenterie de Sainte-Geneviève, Saint-Julien, Saint-Corneil, des Capucins et des Chartreux ne fut pas pesée. Le tout fut envoyé à la monnaie peu de jours après.

laissa passer ce délai sans prêter le serment prescrit, et fut aussitôt déclaré démissionnaire.

Sur ces entrefaites, M. de Sabran, ancien évêque de Laon, publia une instruction pastorale qu'il adressa à tous les curés de son ancien diocèse, avec invitation de la lire au prône. Elle était accompagnée d'une autre instruction de l'évêque de Boulogne, à laquelle M. de Sabran déclarait pleinement adhérer. Cette dernière attaquait la constitution civile du clergé. L'évêque de Boulogne y insinuait que de fausses maximes étaient substituées par cet acte à celles de l'évangile. Il ajoutait que des innovations dangereuses, incompatibles avec la foi catholique, étaient venues prendre la place des anciennes règles; que les pierres du sanctuaire se trouvaient dispersées; que l'impiété poursuivait avec fureur et acharnement les prêtres du Très-Haut; que les asiles élevés par la piété et ouverts à la pratique des conseils évangéliques, étaient fermés; enfin, que l'on voyait disparaître les établissements les plus précieux à la religion et les plus utiles à l'indigence.

Le curé de Notre-Dame, qui avait lu cette instruction en chaire, fut arrêté, et cet écrit dénoncé par le directoire à l'Assemblée nationale.

Le 30 janvier 1791, on procéda à l'élection d'un nouvel évêque du département. Les électeurs se réunirent à Laon, et après avoir entendu la messe dans la cathédrale, portèrent leurs suffrages sur l'abbé Marolles, ancien curé d'une paroisse de Saint-Quentin.

L'installation de ce prélat fut fixée au commencement du mois de mars. Peu de jours auparavant, le directoire fit paraître une proclamation dans le but, disait-il, de prévenir les entreprises que des prélats réfractaires à la loi pourraient tenter sur la véritable puissance ecclésiastique. En conséquence, il défendait à tout curé ou desservant de publier aucun autre mandement que ceux de M. Marolles, avec invitation aux citoyens de signaler toute infraction à cette défense.

Cependant, une foule de nobles, d'ecclésiastiques et d'autres personnes cherchaient dans la fuite et l'émigration, la tranquillité et la sûreté qu'ils ne trouvaient plus dans leurs foyers ; de sorte que chaque jour était signalé par la disparition subite de quelqu'une de ces personnes. La fuite de l'abbé Dantheny, ancien chanoine de la cathédrale, produisit surtout une grande sensation dans le pays : il disparut au commencement de juin, emmenant avec lui trois jeunes et riches orphelines de la ville, accompagnées de deux autres demoiselles, et les conduisit dans un couvent de la Belgique.

Une dénonciation en forme fut aussitôt adressée au département, et cette affaire contribua beaucoup plus tard à faire tomber la tête du sieur Dantheny.

Sur ces entrefaites, Louis XVI voyant l'autorité royale avilie et sa propre sûreté compromise, résolut de se retirer dans l'est de la France, où Bouillé commandait des forces considérables, et de relever la monarchie à la tête d'une armée. Il s'échappa donc furtivement dans la nuit du 21 juin : mais en passant à Varennes, il fut reconnu, arrêté et reconduit captif à Paris.

Le bruit de cette fuite et de cette arrestation se répandit à Laon le 23 juin au soir, et selon l'usage on l'accompagnait de circonstances inexactes. Ainsi, l'on disait que les troupes du prince de Condé s'étaient avancées jusqu'à Sainte-Menehould pour délivrer le roi, et qu'elles étaient aux prises avec les gardes nationales. Aussitôt, des détachements de la garde nationale de Laon et des environs, accompagnés des dragons de la garnison et trainant à leur suite 12 pièces de canon tirées de La Fère, se mirent en route pour voler au secours de leurs compatriotes de la Marne et de la Meuse.

La fuite du roi eut, comme on le sait, les plus graves conséquences. Le peuple de Paris demanda aussitôt la mise en jugement de Louis XVI; mais l'Assemblée constituante s'y refusa, ce qui amena la journée du 17 juillet où les républicains furent vaincus.

Après sa victoire, l'Assemblée continua tranquillement ses travaux législatifs, et le 30 septembre déclara sa mission accomplie. Elle fut remplacée par l'Assemblée législative.

Cependant, la France se trouvait dans une position critique : au dehors, les puissances étrangères se préparaient de toute part à une invasion; au dedans, la guerre civile était imminente. En même temps, l'émigration augmentait chaque jour; le numéraire devenait très-rare et la disette se faisait cruellement sentir. C'est alors que la nouvelle Assemblée rendit, le 30 octobre, un décret par lequel elle requérait le frère du roi de rentrer en France dans le délai de deux mois; et neuf jours après, un autre décret qui prononçait la peine de mort contre tout émigré absent de ses foyers au 1er janvier 1792.

La guerre fut déclarée à l'Autriche le 20 avril de cette année. Les déroutes de Quiévrain et de Marquin engagèrent ensuite l'Assemblée législative à se mettre en permanence, à licencier la garde du roi, à porter un décret d'exil contre les prêtres réfractaires, et à former sous Paris un camp de 20,000 hommes.

Le 19 juin, le roi opposa son *veto* à toutes ces mesures; mais le lendemain, le peuple de Paris se souleva en masse, se porta à l'Assemblée législative où il demanda la déchéance du roi, puis aux Tuileries où, pénétrant dans les appartements de Louis XVI, et le forçant de se couvrir la tête d'un bonnet rouge, il lui déclara avec menaces qu'il avait perdu la confiance de la nation et qu'il le considérait comme un traître.

A la nouvelle des évènements du 20 juin et des violences exercées sur le roi, le Directoire du département de l'Aisne rédigea une adresse à l'Assemblée législative, dans laquelle il se plaignait des excès commis dans cette journée. Il fit porter cette adresse par M. Rivoire, l'un des administrateurs, et le députa auprès du roi pour veiller à la sûreté de sa personne et rendre compte au Directoire des projets et des manœuvres des factieux. Enfin, il fit un appel aux gardes nationales du département en faveur de la cause royale.

Ces protestations, bien qu'imitées par plusieurs autres administrations départementales, ne pouvaient empêcher le cours des évènements. En effet, le 10 août, après la sanglante attaque du château des Tuileries, l'Assemblée législative prononça la suspension du pouvoir exécutif, et demanda la formation d'une Convention nationale.

Le directoire du département de l'Aisne protesta contre ces évènements et leurs conséquences, comme il l'avait fait contre ceux du 20 juin. Il envoya à l'Assemblée législative une adresse dans laquelle il mit en doute la légalité de la suspension du pouvoir exécutif prononcée par elle; prétendit qu'on ne trouvait dans la constitution aucun texte qui lui en déléguât le pouvoir, et qu'elle ne pouvait suspendre ni destituer le roi, parce qu'il ne se trouvait pas dans l'un des cas prévus par la constitution. Il s'élevait ensuite contre la réclusion de Louis XVI dans le Luxembourg et la suspension de la liste civile, comme des atteintes à la constitution; protestait contre le droit que l'assemblée s'était arrogé de former un nouveau ministère; mettait en doute que le décret du 10 août fût le vœu de la majorité, et exprimait enfin la crainte que ce décret ne devînt le signal d'une guerre civile.

En réponse à ces plaintes, le conseil exécutif national prononça la suppression des adresses du directoire du département de l'Aisne, et suspendit de leurs fonctions les directeurs qui étaient MM. Rivoire, président, Boujot, Levoirier, Périn, Vinchon et Blin, procureur-syndic. Bientôt après, le 28 août, M. Rivoire fut décrété d'arrestation, comme coupable d'avoir, au nom des départements, requis le général Lafayette de négocier une suspension d'armes avec les puissances belligérantes, afin de pouvoir marcher sur Paris à la tête de ses troupes, pour délivrer et rétablir le roi. M. Rivoire chercha son salut dans la fuite et passa en Hollande. Après son départ, le conseil général du département implora l'indulgence du gouvernement en faveur des autres membres du directoire, lesquels furent rétablis dans l'exercice de leurs fonctions.

Cependant, malgré les efforts des premiers magistrats civils du pays, l'esprit révolutionnaire pénétrait aussi à Laon. Dès le 8 mai, un arbre de la liberté avait été planté sur la principale place de la ville, et plusieurs clubs s'étaient formés pour travailler l'esprit public. Ensuite, la proclamation du corps législatif qui, le 11 juillet, avait déclaré la patrie en danger, fit mettre Laon en état de guerre à cause de sa position frontière. On prit en outre des mesures de sûreté dans la ville : la garde nationale fut mise en activité permanente; deux membres du conseil municipal accusés de tiédeur, furent destitués; on arrêta et emprisonna tous les ecclésiastiques qui n'avaient pas prêté serment; on ferma de force la maison des sœurs de l'hôpital, celles des frères des écoles chrétiennes et des sœurs Marquette, et l'on y mit les scellés; enfin, l'on ouvrit des registres pour l'inscription des engagés volontaires.

On adopta en même temps un projet de fortification pour Laon. Il consistait dans la construction de quatre redoutes sur le plateau, pouvant contenir chacune 100 hommes, et en une redoute de même étendue en avant de chacun des cinq faubourgs. Toutes ces redoutes devaient être revêtues en maçonnerie et palissadées. On projetait en outre d'établir des avant-faces en avant des portions de mur d'enceinte découvrables de la plaine, et d'armer le tout de vingt-quatre bouches à feu.

Cependant, les ecclésiastiques arrêtés n'avaient été retenus en prison que peu de jours; mais le 21 août, le conseil du département prit un arrêté par lequel il défendait aux municipalités de délivrer des passeports aux prêtres insermentés, et à ceux-ci de se réunir plus de deux ensemble. Il leur enjoignit encore de quitter leurs vêtements ecclésiastiques pour prendre des habits laïcs, et de se présenter à la mairie toutes les fois qu'ils en seraient requis. Le lendemain, on leur ordonna de se rendre à la maison de la Congrégation, pour y être renfermés.

Cette mesure provoqua les réclamations du corps de ville: il prétendit qu'aucune loi n'ordonnait la réclusion des prêtres

insermentés et demandait qu'il en fût referé à l'Assemblée législative. Celle-ci leur rendit la liberté le 26, sous la condition de déclarer le lieu où ils entendaient se retirer. Les ecclésiastiques enfermés à la Congrégation étaient au nombre de 33, dont cinq frères et un ermite.

Le 3 septembre, les représentants du peuple en mission à Laon, prescrivirent la descente de toutes les cloches des églises, excepté une par paroisse. « Il est temps, disaient-ils » dans leur proclamation, de transformer en bouches terribles » qui puissent sonner nos victoires et le massacre de nos » ennemis, cette multitude de cloches inutiles, instruments de » l'orgueil et du fanatisme, qui tant de fois ont célébré le » triomphe des dévastateurs des nations, notre propre servitude, » notre long et honteux aveuglement. » (1) Le besoin de plomb pour les armées leur fit encore ordonner d'en dépouiller les églises, les habitations religieuses et les maisons nobles, et de fondre jusqu'au plomb des cercueils pour en faire des balles.

Tandis que ces choses se passaient à Laon, la commune s'était emparée de tout le pouvoir à Paris. Son premier acte fut de renfermer le roi au Temple et de faire décréter que la police de sûreté générale appartenait aux municipalités. Investie dès-lors d'un pouvoir illimité, la commune de Paris fit faire des visites domiciliaires, arrêta toutes les personnes suspectes, et fit établir un tribunal exceptionnel pour les juger. Mais l'action de ce tribunal étant trop lente au gré de la populace dont la fureur se trouvait surexcitée par les fâcheuses nouvelles arrivées des frontières, elle se porta aux prisons dans les premiers jours de septembre, et massacra en masse la presque totalité de ceux qui y étaient renfermés.

La commune de Paris invita ensuite toutes les autres communes de France à imiter son exemple en se défaisant des

(1) Ces cloches étaient apportées dans la cour de l'ancien évêché. Le 5 nov., il s'y en trouvait déjà 69 pesant plus de 32 milliers. Les grosses présentant plus de difficultés pour leur descente, étaient cassées sur place.

suspects et des conspirateurs. Plusieurs villes répondirent à cet appel; mais à Laon on se contenta de les proscrire. Le 11 septembre, un arrêté du département ordonna la déportation en Angleterre de 38 des ecclésiastiques dont nous avons parlé plus haut, et seulement la dispersion dans différentes communes de quatorze autres à qui leur grand âge ne permettait pas de supporter les fatigues d'un long voyage.

La tolérance des administrateurs du département eut encore l'occasion de se signaler peu de jours après. Le 18 septembre, un prêtre nommé Bénard, fut arrêté au moment où il cherchait à émigrer avec un faux passeport. Il était accompagné d'un nommé J.-B. Duvivier, de Saint-Quentin, qui, selon l'acte d'accusation, faisait le vil métier de conducteur d'émigrés. Après quelques jours seulement de détention, ils furent l'un et l'autre rendus à la liberté.

Cependant, les armées ennemies étaient entrées en France, et après s'être successivement emparées de Longwy, Verdun, Valenciennes et Le Quesnoy, elles s'avançaient sur Vervins et sur Guise. Cette invasion inattendue produisit une panique générale dans le département, et le conseil permanent s'empressa d'user du dernier moyen de salut qui lui restât, celui d'ordonner la levée en masse de tous les hommes valides. Il chercha en même temps à exciter l'enthousiasme par une longue et violente proclamation dont nous allons faire connaitre les passages les plus saillants :

« Français! n'écoutez plus les promesses des lâches et des imposteurs! » N'entrez jamais en composition avec les tyrans ou avec leurs suppôts! Toutes » leurs propositions sont des piéges, leurs promesses des mensonges, leurs » engagements des artifices dictés et détruits par leurs intérêts. N'attendez » que des cruautés ou des vengeances de ces hommes de sang..... Ce sont eux » qui arment nos frères contre nous. Français! si vous vous soumettez, vous » serez traités en lâches dont la tentative vers la liberté mérite le plus cruel » supplice; vos jours, si on les conserve, seront couverts d'ignominie et » accablés des plus pénibles travaux.... Ils viendront, ces ci-devant nobles, » le glaive et les torches de la vengeance à la main, ils vous désarmeront par

» de feintes promesses et vous mettront le poignard et le pistolet sur la gorge » pour vous forcer à racheter avec votre sang tous les prétendus torts que » vous leur aurez faits. Des juges soudoyés pour être injustes, appesantiront » sur vous toutes les formes de l'ancienne chicane; des gardes insolents vous » mettront dans les fers pour venger la mort d'un gibier qui dévastait vos » moissons; vos bras dépouillés des armes de la patrie, seront employés à » réparer les chemins dégradés, les avenues détruites et tous ces châteaux, » monuments antiques de la tyrannie et de votre esclavage.... Il viendra cet » ancien et scandaleux clergé, si justement proscrit, il viendra la haine dans » le cœur, la torche du fanatisme à la main, exercer les plus affreuses ven- » geances, imposer de nouvelles chaînes à l'opinion, dixmer les riches mois- » sons que vous aurez fertilisées à la sueur de vos fronts, et ruiner toutes vos » familles en s'emparant par la violence de ces immenses domaines qu'il avait » usurpés et que vous avez légitimement acquis. Et pourquoi? pour engraisser » de nouveau son insultante inutilité.

» Ils reviendront avec vos tyrans tous ces abus sous lesquels ont gémi vos » ancêtres, et que vous avez détruits avec tant de peine: la tyrannie féodale, » les cruautés fiscales, les vexations des suppôts subalternes, les hauteurs, le » mépris de la noblesse, les dévastations des capitaineries et des chasses, le » poids accablant des corvées, les vexations des intendants et de leurs vils » agents, les fureurs de la superstition, la servitude de la pensée, la désas- » treuse banqueroute qui frappera sur tous les propriétaires et les créanciers » de l'état. Voilà les maux dont les tyrans coalisés et les rebelles intérieurs » accableront la patrie, si vous avez la faiblesse de vous laisser surprendre à » leur langage trompeur, ou la lâcheté d'abandonner la liberté publique..... » Levons-nous, réunissons-nous, marchons en masse, imitons nos frères des » départements voisins, exterminons ces hordes de barbares. Ne craignez point » le péril: il n'en existe aucun pour une masse d'hommes libres qui marchent » contre une poignée d'esclaves. Ils périront par leur faiblesse, s'ils s'opposent » au torrent; ils périront par la faim s'ils restent pour résister à nos légions. » Votre marche imposante étonnera l'univers par son courage et son union.... »

Il était nuit quand l'ordre de partir arriva à Laon, le 11 septembre: le lendemain à midi, douze cents Laonnois prenaient la route de Guise, et cette troupe grossie en chemin des habitants de tous les villages qu'elle traversait, présenta à son arrivée une masse de quinze mille hommes. Il ne faut pas croire que ce fût une foule tumultueuse et sans organisation: des cadres avaient été préparés à l'avance, et les hommes

étaient divisés en compagnies commandées par des chefs. On ne pouvait cependant rien espérer de bon de gens sans expérience de la guerre, pour la plupart armés seulement de piques, de faulx et de fourches ; néanmoins, ce mouvement en imposa à l'ennemi, qui se hâta de se retirer.

Peu de jours avant ces évènements, la Convention s'était assemblée. Son premier acte fut de décréter l'abolition de la royauté en France. Le conseil permanent du département de l'Aisne qui avait remplacé le conseil général, dans le but d'adhérer à cet acte, envoya à la Convention une adresse où l'on remarque l'exagération des termes et l'ardeur des passions politiques propres à cette époque : « Veillez au-dehors autour » de nous, disait-il, que tout conspirateur tombe à l'instant » sous le glaive de la loi ! Malheur à qui voudrait dominer » sous quelque masque que ce soit ! Oui, nous le déclarons » solennellement au nom des administrés du département de » l'Aisne, triumvirat, dictature, nous les haïssons autant que » la royauté : liberté, égalité, voilà les seuls maîtres auxquels » nous voulons obéir. »

Cependant, la disette se faisait toujours sentir, et Laon en souffrait cruellement comme le reste de la France. Cela n'empêcha pas le conseil permanent du département d'accorder à la ville de Reims, le 5 octobre, 200 sacs de blé dont elle avait le plus pressant besoin.

Cette libéralité faillit causer une violente émeute à Laon. Un rassemblement considérable se forma, et l'on envoya deux députés à l'administration du département, pour la sommer de déclarer ce qu'il y avait de blé dans les greniers publics, car on l'accusait de vouloir affamer le peuple. Des menaces, des cris de mort même, se faisaient entendre contre le nouveau procureur-général-syndic Pottofeux, personnage que nous verrons bientôt jouer un grand rôle. Le conseil du département parvint à calmer l'effervescence populaire, en demandant que la Convention fût laissée juge de sa conduite. Celle-ci

envoya à Laon deux députés pour examiner les faits : ils déclarèrent qu'on n'avait rien à reprocher au conseil permanent du département de l'Aisne.

Les rigueurs exercées contre les émigrés se continuaient. Déjà l'on avait fait vendre le mobilier de plusieurs d'entre eux; on disposa ensuite de leurs maisons en y logeant des troupes et la gendarmerie. On prit aussi des mesures pour arrêter les lettres et paquets allant à l'étranger ou qui en provenaient. En conséquence, la commune fut autorisée à visiter toutes les lettres à la poste.

Bientôt après, la nouvelle de la condamnation à mort de Louis XVI, prononcée par la Convention le 18 janvier 1793, arriva à Laon. Le conseil du département était en séance quand on lui en fit part. Un membre proposa aussitôt de crier : *vive la république!* Toutes les personnes présentes crièrent spontanément; mais à cela paraissent s'être bornées les marques de sympathie des habitants pour un acte si grave et si nouveau dans l'histoire de la monarchie française, et aucune adresse de félicitation ne fut envoyée à Paris à cette occasion, du moins nous n'en avons pu découvrir de traces (1).

Dans les premiers jours de mars, le club des amis de la liberté et de l'égalité de Laon, fit au conseil permanent une adresse où il demandait qu'on livrât publiquement aux flammes tous les titres de noblesse et de féodalité qui pourraient être trouvés chez les émigrés et dans les dépôts publics.

Le conseil ordonna aussitôt le transport aux districts de tous les papiers des émigrés, pour qu'un triage pût y être fait des titres de noblesse et de féodalité, qu'il prescrivait en même

(1) La société des amis de la liberté et de l'égalité, paraît être la seule qui ait envoyé une adresse à la Convention, pour la féliciter *d'avoir purgé la terre du plus perfide des hommes.* « Sa mort, disait cette adresse, nous » instruit mieux que nos philosophes sur la politique des rois. Que les préten- » tions contraires aux intérêts du genre humain; que les préjugés favorables » au trône demeurent à jamais ensevelis dans sa tombe! que la sainte journée » qui nous en délivra, soit une fête mémorable pour les amis de la liberté! »

temps de livrer aux flammes, en présence de deux officiers municipaux. Il commanda en outre de rechercher dans les maisons publiques et particulières, les églises et les chapelles, tous les tableaux portant l'effigie des rois, reines, évêques ou cardinaux, pour leur faire subir le même sort, et d'effacer, partout où il y en aurait, les inscriptions rappelant la puissance féodale ou ecclésiastique.

Cet ordre fut le signal des plus brutales mutilations: les uns renversaient ou mutilaient les statues qui décoraient les porches ou l'intérieur des édifices religieux; les autres abattaient à coup de pierres les délicates sculptures suspendues aux tympans de leurs portes et aux voussures de leurs fenêtres; d'autres effaçaient avec le marteau les antiques inscriptions et les vénérables effigies gravées sur les pierres tombales, ou les dépouillaient des lames de métal dont elles étaient ornées; d'autres enfin s'attaquaient aux tableaux religieux et les mutilaient à coup de sabre et de couteau. Ces exécutions d'un aveugle vandalisme n'ont véritablement aucune excuse : d'une part, elles ne sont justifiées ni par les circonstances, ni par le brûlant désir où l'on était d'effacer tout ce qui pouvait rappeler le passé et des temps odieux; de l'autre, elles s'en prenaient à des objets inanimés des torts dont quelques hommes seuls étaient coupables. Leurs résultats furent déplorables, car elles ont privé le pays d'une foule de titres précieux et de monuments qui attestaient son amour des arts et le recommandaient à l'attention des étrangers.

Cependant, l'Europe était en armes, et 350,000 soldats aguerris pressaient la France de toute part. En présence de ce péril, la Convention avait décrété, le 24 février, une levée de 300,000 hommes. Le contingent de la ville de Laon fut fixé à 120 hommes, et spontanément rempli par la commune.

Bientôt après, on ordonna le désarmement des suspects, c'est-à-dire, des nobles et des prêtres, excepté les évêques, curés et vicaires salariés par la nation. En outre, toute per-

sonne indiquée comme suspecte par la déclaration motivée de dix citoyens, dut être également désarmée; injonction fut faite à toute autre possédant des armes, de les déposer à la mairie, sous peine de six mois de détention, et les visites domiciliaires autorisées à l'effet de rechercher les armes cachées.

D'un autre côté, la vente au profit de la nation des meubles appartenant aux émigrés continuait : mais la crainte d'une réaction et la misère du temps, éloignaient les acheteurs. D'ailleurs, il s'était formé des sociétés d'accapareurs qui, par le moyen de manœuvres frauduleuses et même de menaces, écartaient toute concurrence et se faisaient adjuger à vil prix les objets les plus précieux.

Dans la vue de remédier à ces abus, le conseil permanent prit, le 24 mai, un arrêté par lequel il ordonnait qu'à l'avenir il fût fait une estimation préalable des objets à vendre, et qu'un administrateur présidât à ces ventes, avec pouvoir de retirer les objets dont l'enchère n'arriverait pas au taux de l'estimation, et même d'arrêter la vente en cas de trouble et de fraude manifeste.

Cependant, l'insurrection du 31 mai à Paris, et la journée du 2 juin s'étaient terminées par l'arrestation de 26 membres de la Convention et la chûte des Girondins. Une nouvelle énergie fut dès-lors imprimée au mouvement révolutionnaire et se communiqua aux départements. Laon vit un comité de salut public s'organiser dans son sein le 16 juin. Il était composé de sept membres qui s'assemblaient tous les jours en séances secrètes.

Bientôt après, de nouvelles mesures de rigueur furent prises contre les suspects. Le 8 août, sur les ordres du conseil permanent, la garde nationale et la garnison prirent simultanément les armes, occupèrent les portes de la ville et cernèrent les maisons de toutes les personnes considérées comme suspectes. En un instant, une foule de gens furent arrêtés et enfermés dans l'église de St-Jean. Là, des nobles, des femmes,

des enfants, des parents d'émigrés, se virent confondus pêle-mêle dans un local étroit et malsain, avec des gens sans aveu.

Des plaintes s'élevèrent aussitôt et de tous côtés : les femmes redemandaient leurs maris, leurs enfants, leurs mères, les vieillards et les malades réclamaient, au nom de l'humanité, les soins qu'exigeaient leur âge ou leur état. On ne pouvait refuser d'écouter des réclamations aussi légitimes, et le conseil ordonna des visites pour constater l'état des personnes. Les vieillards furent élargis; on permit aux malades de rentrer chez eux pour se faire traiter, et beaucoup d'autres détenus furent envoyés à Soissons (1).

Deux jours après, on célébra la fête du 10 août, en mémoire de l'acceptation de la constitution par toutes les communes de France. Un autel de la patrie, orné de fleurs et de feuillage, fut élevé sur le Champ-Saint-Martin. Au-dessus était suspendu le bonnet de la liberté, et l'encens brûlait dans des cassolettes placées à l'entour. Le cortège qui devait se rendre à cet autel, était précédé de trois officiers municipaux portant une bannière sur laquelle était peint l'œil de la surveillance. Venaient ensuite les députés des assemblées primaires, chacun une branche d'arbre à la main, et un groupe de femmes et de filles vêtues de

(1) Un mois après, le département ordonna la déportation en Angleterre de 39 ecclésiastiques, et par égard pour l'âge de neuf autres, leur réclusion dans une maison commune à Laon sous la surveillance de la police. Nous remarquons au nombre des premiers : MM. P.-Paul Mennesson, F. Goutier, J.-Bapt. Michaux, Nic. Queaux, L.-Chrét. Mesureur, Hubert Gilbert, J.-Nicolas Levoirier, J.-Cl. Gérault, P.-Ch.-Fr. Bourbier, J.-Bapt. Duvoisin, Ch.-Nic. Dambrenne, Ant.-Fr.-Ch. Gouge, Jean-Hon. Boufillon, Fr.-Ant.-Nic. Lorin, Phil.-Aug. Dubucquoy, Ph. Patouillard, et Louis-Fr. Lalouette, tous chanoines de la cathédrale; Ch.-Ant. Mennesson, chanoine de Saint-Julien; F.-Alex. Hennecart, J.-Fr. Gérault, J.-Nic. Bernard, chanoines de Saint-Jean; J.-N. Lefèvre, prieur de Saint-Martin; J.-Fr. Devisme, curé de Saint-Pierre; Fr. Lefèvre, chanoine de Sainte-Geneviève; J.-Louis Desharbes, curé de Saint-Jean-au Bourg, et Aug.-J.-Bapt. Rousselet, curé de Saint-Marin-Parvis. Nous voyons figurer parmi les autres MM. J.-Bapt. Dubois et Pierre Levarrais, chanoines de Saint-Jean; L.-Ant. Jarot, curé de N.-D.-au-Marché; Simon Lefèvre et P.-Louis Dohis, chanoines de la cathédrale.

blanc, le sein décoré de fleurs, et entourées d'un vaste cordon tricolore, symbole de l'unité et de l'indivisibilité de la république. Après elles marchait un troisième groupe composé *de la masse respectable du souverain*, c'est-à-dire, des hommes, femmes et enfants du peuple confondus et pêle-mêle : le quatrième groupe était formé des vieillards et des enfants *nationaux* ou de l'hôpital. Le dernier groupe se composait des officiers municipaux et autres autorités constituées au milieu desquels marchait le maire portant dans ses bras le livre sacré des droits de l'homme et de la constitution, ouvert et orné de guirlandes de fleurs et de couronnes civiques. Enfin, derrière eux s'avançait un âne attelé à un traineau sur lequel étaient entassés des titres de noblesse, des brevets de chevaliers de Saint-Louis, en un mot, tous les actes féodaux qui avaient pu être réunis.

Une salve d'artillerie annonça l'arrivée sur le Champ-Saint-Martin du cortège qui entoura aussitôt l'autel de la patrie. Quand le livre des droits de l'homme eut été placé sur cet autel, les titres féodaux furent jetés à terre et les officiers municipaux armés de torches y mirent le feu, en prononçant à haute voix haine aux tyrans et aux aristocrates. Puis, tous les citoyens jurèrent de défendre la liberté jusqu'à la mort, et de se lever en masse pour exterminer les satellites des puissances coalisées. Le maire donna ensuite l'accolade fraternelle à ceux qui l'entouraient, aux cris redoublés de *vive la nation ! vive la république*, et l'on entonna en chœur l'hymne de la *Marseillaise*. La fête se termina par des danses et des réjouissances publiques.

Cependant, la crise révolutionnaire était arrivée à son dernier période ; les jacobins s'étaient emparés du pouvoir et le régime de la terreur commençait. La Convention secondée par le comité de salut public adopta les mesures les plus énergiques pour combattre la contre-révolution au dedans et les ennemis au dehors. Elle forma une armée révolutionnaire chargée de faire exécuter ses décrets et d'arrêter les suspects. Furent déclarés suspects ceux qui, par leur conduite, leurs écrits et

leurs propos, s'étaient montrés partisans de la tyrannie et du fédéralisme, et ennemis de la liberté; ceux qui ne pouvaient justifier de leur manière d'exister et de l'acquit de leurs devoirs civiques; ceux à qui des certificats de civisme avaient été refusés; les fonctionnaires publics suspendus par la Convention et non réintégrés; les parents des ci-devant nobles et leurs agents qui n'avaient pas constamment manifesté leur attachement à la révolution, etc. Enfin, la Convention envoya dans les départements des représentants du peuple pour y veiller au maintien des lois et à l'exécution de ses décrets.

Dans le but de remédier à la misère qui était extrême et d'arrêter la dépréciation des assignats, car dès le commencement de la révolution la pénurie d'espèces monnayées avait fait créer un papier monnaie dont la dépréciation augmentait de jour en jour, la Convention adopta encore une mesure violente qui a été sévèrement jugée par les uns, et regardée comme le salut de la république par les autres : ce fut l'établissement du *maximum*. Cette loi ordonnait la confection d'un tarif d'après lequel devaient être vendues toutes les denrées et marchandises, quelle que fût leur nature, sous des peines très-sévères contre quiconque en demanderait un prix plus élevé (1). Cette loi apporta sans doute un soulagement aux

(1) Voici un extrait du tableau du maximum dressé à Laon au mois d'octobre 1793. On remarquera que, par suite de la dépréciation des assignats, le prix réel des marchandises était des deux tiers inférieur à celui porté sur ce tableau, en d'autres termes, que ces prix équivalent au tiers de leur chiffre en argent monnayé d'aujourd'hui. Ainsi, quand en 1793 on donnait un assignat de 12 sous pour une paire de pigeons, on ne payait en réalité ces pigeons que 4 sous, puisque l'assignat de 12 sous d'alors représentait seulement 20 centimes d'aujourd'hui.

La livre de bœuf, veau et mouton.	» liv.	8 s.	» d.	Un poulet-d'Inde d'hiver. . . .	4 liv.	» s.	» d.
—— porc frais	»	10	»	Une poule-d'Inde	3	»	»
—— gros lard	»	16	»	Un canard.	1	6	9
—— petit lard	»	12	»	Un lièvre	2	8	»
—— fromage de cochon. .	1	12	»	Pigeons de colombier	»	12	»
La paire de forts poulets. . . .	1	7	»	La livre de brochet et anguille.	»	14	9
———— chapons . . .	2	16	»	——— carpe	»	12	»
Une poule	»	16	»	Le cent de grenouilles	»	10	»

misères des classes nécessiteuses, mais elle ruinait les marchands en les forçant de vendre sans bénéfice ou même à un taux inférieur au prix d'acquisition ; et cette grave atteinte à la liberté du commerce en aurait amené la ruine totale, si le maximum n'avait cessé peu de temps après le régime de la terreur.

Sur ces entrefaites, arriva à Laon une guillotine, instrument de supplice dont l'invention, comme on le sait, était toute récente. Cette guillotine fut promenée par les rues couronnée de fleurs, et conduite dans la cour intérieure de l'abbaye de St-Jean pour y rester déposée sous les yeux des administrateurs du département de l'Aisne, jusqu'à ce que le moment fût arrivé de faire tomber la tête de quelque victime politique.

Les arrestations nombreuses qui s'opéraient chaque jour sur tous les points du département, et qui remplissaient les prisons annonçait que ce moment ne tarderait guère. Dès les premiers jours d'octobre un nommé Cadet, né à Saint-Pierre près de Soissons, ancien domestique de l'évêque de Carcassonne, fut amené devant le conseil permanent du département pour avoir

Le cent de belles écrevisses . .	3 liv.	» s	» d.
La livre de beurre frais	»	18	»
Le pot de lait	»	6	»
Le quartel comble de pommes de terre.	»	13	6
La houpe d'ognons.	»	9	»
La botte de carottes	»	1	3
——— d'asperges	»	10	»
Un choux cabus	»	2	6
Le quarteron de navets	»	6	»
Le cent de noix	»	6	»
Le quarteron d'abricots	»	16	»
——— de pêches	1	»	»
La livre de cerises	»	3	»
——— groseilles	»	1	»
La livre de chandelles	1	»	»
——— savon blanc.	1	5	»
——— sucre	1	12	»
——— miel blanc	1	»	»
Un fromage marolle	»	8	»
La livre de tabac à fumer. . . .	»	10	»
——— à priser . . .	1	12	»
La pièce de vin du pays	155 liv.	» s.	» d.
——— de cidre	40	»	»
La paire de souliers d'homme. .	6	13	4
——— sabots d'homme . .	»	13	4
Le mille de briques, faces et tuiles.	16	»	»
La pièce de chaux prise au four.	4	»	»
La paire de bas d'homme de Chaumont unis	5	6	9
La corde de chêne, charme et orme quartier prise au bois	26	5	»
La douzaine d'assiettes blanches de Sinceny	3	4	»
Le cent de bouteilles	30	»	»
Les cent planches de chêne de 7 pieds	73	10	»
Les cent planches de bois blanc.	31	2	6
Coupe d'un habit complet . .	1	10	»
— d'une paire de guêtres. .	»	5	»
Façon d'un habit complet et fournitures	12	»	»

à y répondre du fait d'émigration. Cet homme, après avoir suivi son maître en pays étranger, crut ensuite pouvoir rentrer en France sans danger. Mais arrêté aussitôt, son procès fut rapidement instruit, et l'émigration ayant été reconnue constante, il fut condamné à mort par le tribunal criminel. Néanmoins, comme une seconde instruction s'était suivie contre lui dans le département du Doubs, où il avait été déclaré non émigré, il dut à cette circonstance de conserver la vie. Il resta seulement enfermé jusqu'en 1796, époque où, s'étant pourvu auprès du gouvernement, le conseil exécutif le fit mettre en liberté.

Dans les prisons de Laon se trouvait alors un autre émigré dont le sort devait être plus tragique. Antoine de Vassaux, second fils du seigneur de Parfondru, avait à peine atteint l'âge de 17 ans; il était en pension à Laon au moment où éclata la révolution française, et cédant peut-être à des suggestions étrangères, il avait furtivement quitté cette ville le 2 octobre 1792. On ignorait ce qu'il était devenu depuis cette époque, quand le 18 avril 1793, il fut arrêté à Dunkerque et ramené de brigade en brigade à Laon.

Son procès fut longtemps à s'instruire parce que les pièces de l'instruction s'égarèrent soit par hasard, soit que quelqu'un s'intéressât à ce jeune homme et voulût le sauver. Parmi elles s'en trouva d'ailleurs une qui compliqua encore cette affaire : c'était un certificat de résidence à Laon délivré à Antoine de Vassaux par la municipalité de cette ville. Cette pièce fut arguée de faux et donna lieu, comme nous le verrons tout à l'heure, à l'arrestation d'une partie du conseil municipal.

Après plus de six mois de captivité, Antoine de Vassaux fut enfin conduit devant le conseil permanent du département de l'Aisne, le 25 octobre 1793. La séance était présidée par les représentants du peuple Lejeune (1) et Roux, et une grande

(1) Ce Lejeune est représenté par certains écrivains comme l'un des hommes les plus sanguinaires de la révolution. On prétend que pendant ses repas il

affluence de spectateurs se pressait dans la salle. De Vassaux nia avoir émigré et chercha à expliquer son absence en disant qu'il s'était d'abord rendu à Paris où il avait vécu en compagnie de femmes qu'il ne connaissait pas, puis à Dunkerque où il faisait partie de la garde nationale. Le procureur-général-syndic ou accusateur-public Pottofeux lui reprocha sa qualité de ci-devant noble dans un pays où toute la ci-devant noblesse avait, disait-il, lâchement trahi la patrie ; l'émigration de son frère ; son propre séjour à Dunkerque, port de mer connu comme le refuge d'une multitude d'émigrés et de conspirateurs à la solde de Pitt ; son départ de Laon sans passeport ; enfin, il l'accusa de s'être rendu à Lunéville pendant l'occupation de cette ville par les troupes ennemies, fait qui constituait à lui seul le crime d'émigration. Les débats se terminèrent par une déclaration du conseil permanent qui reconnut constante l'émigration d'Antoine de Vassaux. Renvoyé aussitôt devant le tribunal criminel, de Vassaux y fut condamné à mort.

Aujourd'hui que l'on n'est plus sous l'empire des passions violentes dont tout le monde était alors animé, on peut examiner ce procès de sang froid et le juger de même. Certes, l'émigration de Vassaux n'était pas parfaitement constatée, et quand bien même son séjour dans une ville de la république occupée par l'ennemi eût été prouvé, rien ne démontrait qu'il s'y fût livré à des manœuvres tendantes au renversement du gouvernement républicain. D'ailleurs, sa jeunesse, son inexpérience devaient militer en sa faveur ; mais on paraît avoir légèrement passé sur ces considérations, dans le but de faire sur Vassaux un terrible exemple, et ce qui le prouve, c'est l'ordre donné pour que l'exécution eût lieu la nuit suivante, à la lueur des flambeaux et avec l'appareil le plus lugubre.

A minuit, de Vassaux fut amené sur la Placette où avait été dressé l'échafaud qu'il devait le premier teindre de son sang. Deux fois, l'exécuteur laissa tomber la hache, sans pouvoir

faisait placer une petite guillotine sur sa table, et ne mangeait de volaille qu'après l'avoir guillotinée.

lui séparer la tête du corps; ce fut seulement au troisième coup qu'elle roula sur la guillotine, au milieu des vociférations de la foule épouvantée par cette horrible scène, et vivement impressionnée par les cris de la victime. La populace se rua même sur le bourreau pour le punir de sa maladresse, et il n'eut que le temps de s'enfuir dans une maison voisine d'où il s'échappa par les toits.

Le lendemain, le conseil permanent du département fit arrêter le bourreau, ses aides et le charpentier qui avait dressé la guillotine. Ce dernier fut aussitôt relâché, car on reconnut que le temps lui avait manqué pour monter l'instrument du supplice avec tout le soin désirable; l'exécuteur et ses aides restèrent en prison plusieurs jours.

L'échafaud fut ensuite transporté dans la cour de St-Jean où le bourreau, pour s'instruire dans son métier, procéda à l'exécution d'une vingtaine de moutons, sous les yeux des membres du conseil permanent. Il fut en outre ordonné qu'à l'avenir, quand une sentence capitale serait sur le point d'être exécutée, le bourreau s'assurerait de l'état de cet instrument par la mort de deux moutons. Ceux-ci étaient mis en réquisition chez les bouchers de la ville, auxquels on les rendait après leur décapitation.

Nous avons dit que, parmi les papiers saisis sur Vassaux, se trouvait un faux certificat de résidence délivré par la municipalité de Laon. Cette pièce donna lieu à une dénonciation contre le maire M. Pigneau, et contre trois membres du conseil de la commune, MM. Mauclerc, Hennecart et Delacampagne. Ils furent accusés de royalisme, d'intrigue, de modérantisme, et d'avoir tenté d'arracher des conspirateurs au glaive vengeur de la loi. En conséquence, arrêtés le 8 brumaire an 2 (30 octobre 1793), sur les ordres des représentants du peuple, ils furent transportés à Soissons pour y être incarcérés. Traduits ensuite devant le tribunal criminel, ils adressèrent à leurs juges un mémoire dans lequel ils cherchè-

rent à se disculper de l'accusation portée contre eux, et ils parvinrent à obtenir leur mise en liberté peu de temps après.

Cependant, l'exécution de Vassaux et les arrestations qui continuaient avaient jeté la terreur dans le pays, surtout parmi les ecclésiastiques; tous les jours il s'en présentait dans le sein du conseil permanent pour y déposer leurs lettres de prêtrise. On en vit déclarer à haute voix que la religion est un tissu de fables, les prêtres, des imposteurs et des faiseurs de dupes, et, en signe d'amendement et de réparation, fouler aux pieds leur bréviaire à la vue de tout le monde, et le jeter au feu avec leurs lettres d'ordination. M. Marolle, évêque constitutionnel du département, moins dominé par la peur, tint en cette circonstance une conduite plus digne : il se contenta d'adresser, le 25 brumaire, ses lettres de prêtrise avec une renonciation pure et simple à toute fonction du ministère ecclésiastique.

Ainsi la religion n'existait plus : son culte était proscrit, ses ministres dispersés ou infidèles à leur serment et à leurs vœux; mais comme on sentait le besoin de le remplacer par un autre culte, celui de la *Raison* fut décrété, et l'on s'occupa de célébrer une fête en l'honneur de cette nouvelle déesse.

Une montagne en charpente, ornée de mousse, de feuillage et de fleurs, fut construite au centre de la cathédrale, sous la lanterne. Au sommet de cette montagne s'élevait un petit temple sur la façade duquel on lisait ces mots : *A la philosophie;* vers le milieu, sur un rocher, brillait le flambeau de la vérité. Les autorités, précédées de deux rangées de jeunes filles vêtues de blanc, couronnées de feuilles de chêne et portant chacune un flambeau à la main, montèrent lentement la montagne, tandis qu'un orchestre placé au bas, exécutait des hymnes républicaines. La liberté, représentée par une jeune et belle femme à demi-nue, sortit alors du temple de la philosophie, et vint recevoir les hommages de la foule. La cérémonie se termina par une procession; la statue de la Raison, toujours représentée par la même femme à moitié recouverte

d'une draperie blanche et d'un manteau bleu-céleste, les cheveux épars et coiffée d'un bonnet phrygien, fut promenée par la ville sur une estrade portée par quatre citoyens.

La nouvelle de l'exécution capitale de Marie-Antoinette, veuve de Louis XVI, arriva à Laon sur ces entrefaites. Aussitôt, le conseil permanent du département adopta une adresse à la Convention pour la féliciter. Cette adresse mérite d'être reproduite ici dans son entier, comme l'expression la plus exacte des sentiments et des idées qui régnaient alors; la voici :

Laon, le 11e jour du 2e mois de la seconde année de la république française, une et indivisible.

Les Administrateurs du département de l'Aisne, aux représentants du peuple à la Convention nationale.

Montagne républicaine,

Nous te félicitons : elle est enfin tombée la tête de l'altière Autrichienne gorgée du sang du peuple, assemblage de tous les vices et de tous les crimes. Elles viennent aussi de tomber, les têtes conspiratrices (1) qui, immolant à leur orgueil la liberté publique, ont voulu faire assassiner le peuple par le peuple. Partout les machinations se découvrent, la liberté triomphe : Lyon s'écroule, Toulon tremble, plus de Vendée; de notre côté, l'Anglais fuit, l'Autrichien plie bagage. Quant à nous, à l'aide de l'activité, de la fermeté de vos dignes collègues, les citoyens Roux et Lejeune, encore quelques jours et notre département sera totalement purgé de la lie révolutionnaire. Montagne infatigable, continue tes travaux : le salut public te dit de rester à ton poste. Nous, républicains, nous te conjurons de ne le quitter que quand l'orgueil des tyrans abattu aura mis bas les armes et reconnu la république française.

Cependant, les prisons étaient pleines, et parmi les détenus on comptait beaucoup de vieillards, de femmes et même d'enfants. Entassés dans un local étroit, humide, privé d'air et de jour, un grand nombre d'entre eux se trouvaient atteints de fièvres et de maladies de langueur. Des plaintes nombreuses s'élevaient journellement contre cet état de choses, et si les

(1) Il s'agit sans doute des Girondins, qui périrent sur l'échafaud le 30 octobre 1793.

administrateurs du département partageaient l'exaltation générale, ils ne s'étaient du moins jamais montrés sourds à la voix de l'humanité : une enquête fut donc ordonnée à la fin de frimaire an 2, c'est-à-dire, vers le milieu de décembre, et l'on chargea deux chirurgiens de la ville de faire la visite de la prison et de constater l'état des lieux et celui des prisonniers. Ils trouvèrent vingt-deux détenus entassés dans une salle sombre et étroite ; une autre pièce était occupée par douze femmes qui, faute d'air et d'espace, se trouvaient pour la plupart attaquées de maux de tête violents. Dix prisonniers étaient encore renfermés dans des cachots souterrains, humides et malsains, et en proie à une fièvre lente. En présence de toutes ces misères, les deux chirurgiens crurent devoir insister sur l'établissement immédiat d'une infirmerie, et le conseil permanent ordonna aussitôt les travaux nécessaires.

Ces mesures étaient à peine adoptées, que le conseil permanent du département reçut une lettre des représentants du peuple Saint-Just et Lebas, datée du 16 pluviôse an 2, par laquelle il lui était ordonné de faire procéder dans les vingt-quatre heures à l'arrestation de tous les nobles, ecclésiastiques et suspects de la ville. Le conseil se réunit malgré l'heure avancée de la nuit, et dressa une liste d'arrestation de 61 personnes, au nombre desquelles on remarquait l'ex-abbesse du Sauvoir et plusieurs anciennes religieuses. La gendarmerie, un piquet de dragons et trente hommes de la garde nationale furent aussitôt requis pour cerner les maisons de ces suspects et les arrêter. C'est alors que les prisons regorgèrent et qu'il s'éleva des clameurs de toute part. On en fit de nouveau la visite, et un grand nombre de détenus furent encore relâchés peu de jours après.

Cependant, la disette était extrême : l'hospice des indigents manquait de blé, et l'on comptait dans la ville plus de 600 chefs de famille sans aucune ressource, ce qui produisait une grande fermentation dans les esprits. Aussi voyait-on chaque

jour des rassemblements considérables de femmes qui demandaient du pain à grands cris. Pour venir au secours de ses concitoyens, le conseil de ville fit acheter au dehors 40 milliers de riz au prix de 4 liv. 10 sous la livre; mais ce secours fut bientôt épuisé. Dans cette détresse, on s'adressa à l'administration des hospices, et l'on en obtint un prêt de 100 quintaux de blé.

Néanmoins, le 3 ventôse (20 février), sur le bruit que le blé ne pouvait être livré au marché qu'au prix de 12 liv. 10 s. le quartel, le tocsin se fit entendre et le peuple se rassembla en tumulte, dans l'intention de se le faire délivrer de force à un prix inférieur. Un commissaire des subsistances qui voulut s'opposer à ces violences, fut jeté à terre, cruellement frappé et traîné jusqu'au fond du Cloître à demi-mort. Un piquet de troupes envoyé pour rétablir l'ordre, fut repoussé. Le conseil de ville pensa qu'il serait plus heureux en employant les voies de la persuasion, et il se rendit à la cathédrale alors transformée en halle publique. On refusa de l'écouter avant que le prix du blé n'ait été réduit à huit livres. Là-dessus, le conseil voulut se retirer pour en délibérer; mais il fut entouré par les perturbateurs qui s'opposèrent à son départ, en fermant les portes de l'église.

On désigna alors deux membres du conseil et quatre citoyens pour se rendre ensemble dans le sein du Directoire, à l'effet de s'entendre avec lui sur ce qu'il convenait de faire. Le représentant du peuple ordonna de fixer la taxe comme au dernier marché. Cette décision rétablit aussitôt le calme.

Ces scènes affligeantes menaçaient de se reproduire les jours suivants, quand heureusement une quantité considérable de riz dont la ville avait fait l'acquisition au moyen d'une somme de 50,000 livres que lui avait prêtée le district, apporta l'abondance dans la ville. Peu après, la commission des subsistances mit encore 100,000 livres à la disposition du conseil pour le même objet.

Mais cette ressource ne dura pas longtemps, et il fallut bientôt songer à d'autres moyens pour assurer les subsistances. Il fut proposé un emprunt de 500,000 livres auquel chacun des habitants dut contribuer au prorata de ses facultés. Une loi du 6 fructidor autorisa cet emprunt destiné à acheter des grains, et qui fut remboursé au fur et à mesure de la revente de ces mêmes grains.

Cependant, une tête était encore au moment de tomber sous la hache révolutionnaire. Jean-Baptiste-Etienne de Saint-Léger, de Vorges, avait à peine atteint l'âge de 20 ans au moment où la révolution française éclata. Cédant sans doute à l'entraînement général, il avait abandonné ses foyers en 1790 et s'était rendu à Mayence. Les lois portées contre les émigrés ne l'empêchèrent pas de rentrer en France en 1793 et de revenir à Vorges, où il commandait la garde nationale quand il y fut arrêté au mois de septembre. Néanmoins, son affaire resta assez longtemps à s'instruire, parce que les pièces demeurèrent plusieurs mois égarées, peut-être par les soins d'une main amie. Elles furent enfin retrouvées et M. de Saint-Léger comparut devant le conseil permanent du département le 13 floréal an 2 (1er mai 1794.)

Aux reproches qui lui furent adressés par le procureur-général-syndic Pottofeux d'avoir abandonné la patrie dans un moment de crise et de danger, Saint-Léger répondit que son intention n'avait point été d'émigrer, mais de se livrer au commerce dans la ville de Mayence où il avait des amis; que, plus tard, ayant appris les peines portées contre les personnes qui refuseraient de rentrer en France, il s'était mis en route pour revenir dans son pays; mais qu'étant tombé gravement malade à Stavelo, il s'était vu contraint de rester plusieurs mois dans l'hôpital de cette ville pour y rétablir sa santé; que fort de sa bonne volonté prouvée d'ailleurs par un certificat d'hôpital qu'il déposait sur le bureau du conseil, il n'avait pas hésité à rentrer en France aussitôt son rétablissement, bien que

le délai accordé aux émigrés pour revenir fut expiré; que depuis, il avait constamment résidé à Vorges, où il commandait la garde nationale, et où il avait été arrêté sur une dénonciation faite à l'instigation d'un ennemi personnel autrefois très-lié avec sa famille qui lui avait rendu des services.

L'accusateur public attaqua l'authenticité du certificat d'hôpital produit par Saint-Léger, comme n'étant pas revêtu des formes légales. De Saint-Léger répondit en demandant un sursis, parce que les troupes françaises étant sur le point de s'emparer de la Belgique où se trouve la ville de Stavelo, on pourrait alors s'assurer que ce certificat n'était pas faux.

L'accusé insistait d'ailleurs dans un autre but pour obtenir ce sursis. Il récusait l'un des administrateurs du département comme se trouvant sous le coup d'une inculpation de vol : il le récusait encore comme son ennemi personnel, ainsi que nous venons de le dire, et prétendait qu'en sa qualité d'ex-noble il n'avait pas le droit, aux termes de la loi, de siéger dans un tribunal; enfin, de Saint-Léger avait adressé une requête à la Convention pour lui exposer son affaire, et il demandait qu'on attendît sa réponse.

Toutes ces raisons n'empêchèrent point le conseil permanent de procéder au jugement de Saint-Léger, et le 24 prairial an 2 (11 juin 1794), il déclara son émigration constante et ses biens saisis et confisqués au profit de la république. Saint-Léger fut aussitôt renvoyé devant le tribunal criminel, et sans s'arrêter à la protestation qu'il fit contre ce jugement, ni à une nouvelle demande en sursis, ce tribunal le condamna à mort le 11 messidor suivant.

Cependant, la population entière s'intéressait au sort de Saint-Léger, et quand on apprit sa condamnation, un certain nombre de gardes nationaux prit la résolution de le sauver. Il fut donc averti que dans la nuit une fenêtre ou une porte de la prison seraient tenues ouvertes, sous la condition toutefois qu'il s'engagerait sur l'honneur à ne faire évader aucun autre

prisonnier avec lui et qu'il ne compromettrait personne dans le cas où il serait arrêté de nouveau.

Ces conventions ayant été acceptées, le garde national de faction eut soin de se tenir la nuit à l'écart de l'endroit par où Saint-Léger devait s'évader, et on le croyait bien loin lorsque, le jour suivant, on vint le chercher pour le conduire à l'échafaud. La surprise fut donc générale quand on vit qu'il n'avait point profité des facilités qu'on lui avait ménagées pour s'échapper. Voici ce qui en avait été la cause :

Dans la prison où était enfermé de Saint-Léger, se trouvait également une famille des environs de Château-Thierry, composée du père, de la mère et de deux jeunes demoiselles. La famille d'Aumale, c'était son nom, accusée d'émigration, avait vu sa culpabilité prononcée par le conseil permanent, le 27 frimaire précédent (18 décembre). Renvoyée ensuite devant le tribunal criminel, celui-ci, avant de rendre son jugement, en avait référé au conseil exécutif. Partageant la même captivité, menacés de la même catastrophe, les membres de cette famille formèrent des liens d'amitié avec de St-Léger ; mais celui-ci s'éprit bientôt d'une vive passion pour l'une des demoiselles d'Aumale, et, après sa condamnation, il ne put jamais se résoudre à s'éloigner d'auprès d'elle. En vain, fit-elle avec sa famille les plus grandes instances pour qu'il profitât de l'occasion qui lui était offerte de sauver sa tête, il protesta qu'il préférait mourir avec elle plutôt que de s'échapper seul et de la laisser dans les fers. La nuit se passa ainsi, et le lendemain 12 messidor an 2 (30 juin 1794), il montait sur l'échafaud.

Plus heureuse, Mlle d'Aumale fut graciée et sortit de prison en mars 1795, avec sa mère et sa sœur. Son père y avait depuis longtemps succombé sous le poids de l'âge et des infirmités.

MM. de Vassaux et de Saint-Léger furent les seules personnes appartenant à la noblesse, qui périrent à Laon victimes de la révolution ; mais le clergé allait aussi fournir son con-

tingent de victimes, et le nombre en devait être pour lui plus considérable.

Le premier ecclésiastique qui monta sur l'échafaud fut un nommé Charles Bernard, ancien curé de Laucourt, département de la Somme. Ce Bernard, après avoir émigré à cause de son refus de prêter serment à la constitution civile du clergé, était rentré en France et s'y était longtemps tenu caché. Mais voyant sa sûreté de plus en plus compromise, il essayait de passer de nouveau à l'étranger en 1793, quand il fut arrêté à Levergies muni d'un faux passeport.

Devant le conseil permanent, Bernard prétendit qu'après avoir résidé quelque temps à Bruges, se sentant attaqué d'une maladie grave et ne trouvant pas dans cette ville les secours et les soins réclamés par sa position, il avait cru pouvoir, sans commettre un crime, rentrer dans son pays pour s'y faire traiter par un habile médecin de ses connaissances. Il avait donc à peu près recouvré la santé, quand effrayé des peines sévères prononcées par la loi du 27 vendémiaire an 2 contre les prêtres déportés rentrés en France, il avait pris le parti de s'expatrier une seconde fois, et pour faciliter l'exécution de son dessein, s'était fabriqué à lui-même un faux passeport. Quant au serment à la constitution civile du clergé, il avait cru devoir le refuser comme contraire à la religion et à sa conscience. Enfin, il invoqua l'indulgence de ses juges, et les supplia d'avoir pitié d'un vieillard (il était sexagénaire) à qui l'on ne pouvait reprocher aucun acte criminel contre la république.

Ces explications ne purent le sauver. Son émigration n'en fut pas moins déclarée constante, et on le renvoya devant le tribunal criminel. Condamné à mort le 11 thermidor an 2 (29 juillet 1794), il fut exécuté le même jour, car la sentence de ce tribunal était sans appel et devait être exécutée dans les vingt-quatre heures.

Peu de jours après, la guillotine se teignit encore du sang de deux autres prêtres, Nicolas Lépousé, âgé de 56 ans,

ancien curé de Grougis, et Pierre-Robert Longuet, âgé de 72 ans, ex-curé de Mennevret.

Ils se trouvaient l'un et l'autre sur la liste des prêtres réfractaires émigrés comme ayant prêté puis rétracté le serment, et quitté la France en 1792. Réfugiés à Mons depuis cette époque, ils y avaient été arrêtés tous deux quand cette ville fut tombée au pouvoir des troupes françaises, dans les premiers mois de 1794. Ramenés ensuite à Laon, le conseil permanent reconnut leur émigration constante, et le tribunal criminel prononça contre eux la peine de mort. Ils montèrent ensemble sur l'échafaud le 19 thermidor an 2 (6 août 1794).

Tandis que ces choses se passaient à Laon, les partis s'entre-déchiraient dans la capitale et s'envoyaient l'un après l'autre à la mort. Aux Girondins succédèrent les Hébertistes, puis les Dantonistes; enfin les têtes de Robespierre et de ses amis en roulant à leur tour sur l'échafaud le 10 thermidor an 2 (28 juillet 1794), mit fin au régime de la terreur. Cet évènement fut célébré à Laon par des fêtes publiques et procura aux nombreux détenus dans les prisons un long répit qui sauva sans doute la tête de plusieurs d'entre eux (1).

(1) Dans l'intervalle qui s'écoula de cette époque jusqu'au 4 nivôse an 4 (23 décembre 1795), le tribunal criminel de Laon ne rendit que deux jugements contre quatre personnes : une seule fut condamnée à la déportation, les trois autres furent mises en liberté.

L'état suivant des affaires portées devant le tribunal criminel de l'Aisne, état que nous avons trouvé annexé à l'une des procédures dont nous venons de rendre compte, fera voir que le nombre des victimes de la révolution n'a pas été aussi considérable dans notre pays qu'on se l'imagine généralement. Sur 27 accusés, 6 seulement furent condamnés à mort, et deux à la déportation. C'est encore beaucoup trop, sans doute; mais néanmoins ce petit nombre de victimes témoigne de la tolérance et de l'humanité de leurs juges.

Etat général des affaires portées au tribunal criminel du département de l'Aisne pour faits d'émigration, depuis son installation jusqu'à ce jour 30 brumaire an 5 (20 novembre 1796).

1° Antoine de Vassaux, de Laon, amené au tribunal criminel le 20 juin (V. St.) Renvoyé à l'administration départementale où les pièces ont été déposées le 25

Robespierre a été jugé bien diversement par les historiens : les uns en font un tyran qui cherchait à arriver à la dic-

juillet 1793. Revenu au tribunal criminel le 8 brumaire an 2, condamné à mort le lendemain 9 et exécuté le même jour.

2° Jean-Claude Pierre, de la commune de Bonnœil, ex-prêtre, amené au tribunal criminel le 18 octobre 1793 (V. St.) Renvoyé à l'administration départementale le 4 brumaire an 2 ; n'est point revenu au tribunal.

3° Pierre-Jacques-Antoine Cadet, de la commune de Soissons, amené au tribunal criminel le 24 juillet 1793 (V. St.) Renvoyé à l'administration départementale le 30, déclaré émigré le 28 vendémiaire an 2; mais attendu qu'un arrêté du 5 mai 1793 du département du Doubs l'avait déclaré non émigré, il y a eu pourvoi au conseil exécutif, en exécution de l'article 67 de la loi du 28 mars 1793, et on sait que Cadet a été mis depuis en liberté.

4° Stanislas d'Aumale, sa femme et ses deux filles, de la commune de Château-Thierry, amenés au tribunal criminel dans le mois de frimaire an 2, déclarés émigrés le 28 du même mois. Sursis par le tribunal criminel portant référé au conseil exécutif, où ils obtinrent leur mise en liberté.

5° Jean Barbin et sa femme, de la commune de Coucy-la-Montagne, renvoyés à l'administration départementale le 4 floréal an 2 ; ne sont point revenus au tribunal et ont été remis en liberté par le comité de sûreté générale ou de salut public.

6° Nicolas-Joseph Lenain, de la commune du Sart, renvoyé à l'administration départementale le 8 prairial an 2; n'est pas revenu depuis. On sait qu'il a obtenu sa liberté.

7° Jean-Baptiste-Etienne Saint-Léger, de la commune de Laon, condamné à mort le 11 messidor an 2 et exécuté le même jour.

8° Charles Bernard, ci-devant curé à Laucourt (Somme), condamné à mort et exécuté le 11 thermidor an 2.

9° Nicolas Lépousé et Pierre-Joseph Longuet, ex-curés des communes de Mennevret et Grougis, condamnés à mort le 19 thermidor an 2, exécutés le même jour.

10° Germain Moret, de Prémont, renvoyé au directoire du district de Saint-Quentin en germinal an 3, n'est point revenu depuis; mais on sait que le directoire exécutif vient de prononcer sa déportation.

11° Vincent Leroi, Marie-Anne Lemaire, sa femme, et Joseph Haye, de Bohain, renvoyés à l'administration départementale le 13 frimaire an 4; ne sont point revenus depuis et on sait qu'ils ont obtenu leur liberté.

12° Louis Dantheny et Pierre-Nicolas Carton, tous deux ex-chanoines de Laon, amenés au tribunal criminel le 4 nivôse an 4. Dantheny condamné à mort et exécuté le lendemain 5; Carton renvoyé à l'administration départementale le 21. On sait qu'il a été déporté depuis par le directoire exécutif.

13° Joseph Kuntz, de Réunion-sur-Oise (Guise), renvoyé à l'administration

tature par la ruine de la liberté et la mort des patriotes; les autres proclament la pureté de ses intentions, et affirment que toutes ses actions tendaient à sauver la patrie d'une réaction contre-révolutionnaire, en arrêtant le zèle faux et exagéré de ceux qui déshonoraient la révolution par leurs excès. En présence de cette réhabilitation de la mémoire de Robespierre, il nous paraît curieux de faire connaître ce qu'en pensaient nos concitoyens ses contemporains. Quelques extraits d'une proclamation du corps de ville adressée aux habitants peu de temps après la chûte de ce fameux terroriste, suffiront pour cela.

« Après avoir pendant 14 siècles, dit cette proclamation, supporté le joug » de la royauté et de la féodalité, les Français ont reconnu que ce serait » perpétuer leur esclavage que de laisser subsister plus longtemps un tel » gouvernement. Convaincus de l'imprescriptibilité des droits du peuple, ils » sont rentrés dans ceux de la souveraineté; ils ont su que la réunion de » tous les pouvoirs dans les mains d'un seul individu en faisait nécessairement » un despote qui, toujours circonvenu par des gens intéressés à le tromper,

départementale le 12 pluviôse an 4, n'est point revenu depuis (Il fut conduit de brigade en brigade dans le mois de pluviôse an 7. à Lille, pour y être livré à la commission militaire, ensuite banni et enfin gracié en 1801).

14° Marie-Anne Logé, veuve de Jean-François Desmont, cultivateur à Vaux-en-Arrouaise, amenée au tribunal criminel le 5 ventôse an 4 et par lui mise en liberté le 19, sur un arrêté du district de Vervins du 6 fructidor an 3, qui la radiait provisoirement de la liste des émigrés.

15° Louis Lanciaux, marchand de fil demeurant à Mennevret, amené au tribunal criminel le 4 ventôse et par lui mis en liberté le 19, sur des arrêtés du district de Vervins du 28 germinal et 14 prairial an 3, qui le radiait provisoirement de la liste des émigrés.

16° François Tellier, ex-curé de Gronard, renvoyé à l'administration départementale le 5 germinal an 4; n'est point revenu depuis : il est encore à la maison de justice.

17° Jean-Baptiste Rizet, d'Hirson, ci-devant frère Récollet, renvoyé à l'administration départementale le 6 germinal dernier; n'est point revenu, mais on sait qu'il a obtenu sa liberté.

18° Thomas-Joseph Gorisse, manouvrier à Audigny, renvoyé à l'administration départementale le 6 germinal an 4; n'est point revenu depuis.

19° Rose Bourgeois, cuisinière de profession, demeurant à Wiège, renvoyée à l'administration départementale le 6 germinal an 4, n'est point revenue depuis; mais on sait qu'elle a obtenu sa liberté.

» se trouvait forcé de se conduire plutôt par leur impulsion que par sa volonté.

» L'existence d'un roi étant incompatible avec un gouvernement basé sur » la liberté et l'égalité, le peuple Français n'a point hésité à abattre l'hydre » de la féodalité et à détruire la royauté.

» Ce fut alors que le peuple réintégré dans ses droits et prêt à jouir d'une » liberté qu'il avait achetée au prix de son sang, des ambitieux secondés par » la réunion de tous les brigands, ont essayé de forger de nouveaux fers aux » Français; mais leurs projets nationicides ont été découverts au moment même » où ils croyaient triompher par leurs forfaits.

» Le 9 thermidor an 2, on a vu tomber sous le glaive de la loi la tête de » ces tyrans qui avaient terrifié la France et qui, voulant usurper la souveraineté, » l'ont remplie d'échafauds et arrosé son sol du sang de ceux dont ils crai- » gnaient l'influence. Le crime n'a jamais qu'une courte durée : les Français » fatigués de tant d'horreurs se sont levés; la volonté du peuple a triomphé, » et la liberté a encore été une fois reconquise. »

« Une époque aussi heureuse pour la patrie ne peut rester ensevelie dans » l'oubli ! un peuple qui veut être libre doit périodiquement rappeler à la » mémoire les époques qui l'ont délivré de la tyrannie, etc. » — Suit le détail des fêtes qui devaient être faites en mémoire de la chûte de Robespierre.

La mort des triumvirs dont ce dernier était le chef, fut, comme on le sait, le signal d'une réaction. Plusieurs de ceux qui, par un zèle outré pour le triomphe de la cause révolutionnaire, avaient soulevé des haines et allumé dans le cœur d'un grand nombre le désir de la vengeance, furent à leur tour arrêtés et emprisonnés. Parmi eux, se trouva Pottofeux, procureur-général-syndic du département de l'Aisne.

Pottofeux exerçait à Saint-Quentin, son pays natal, la profession d'avocat, lorsqu'éclata la révolution française. Appelé bientôt après aux fonctions d'accusateur-public ou procureur-général-syndic près du conseil permanent du département, il se trouva ainsi chargé de poursuivre les affaires des personnes accusées d'émigration. Dès-lors, on attribua à sa haine ou à sa vengeance la plupart des procès politiques dont le triste résultat fut amené par l'activité de ses poursuites et la passion empreinte dans ses requisitoires. On le vit donc tomber à son tour avec un vif sentiment de joie. Néanmoins, malgré toutes

les accusations dont on le chargeait, quoiqu'on le regardât comme l'auteur de tous les maux dont plusieurs familles avaient eu à souffrir (1), on ne se vengea de lui que par un calembourg.

(1) Bien que plusieurs de ces accusations fussent injustes, Pottofeux n'était cependant pas à l'abri de tout reproche comme on a voulu le dire depuis : l'affaire Legros prouvera cette assertion.

Tristan Legros était un ancien garde du corps retiré à Montbavin. Après avoir exercé quelque temps les fonctions d'administrateur du district de Laon, place dont il donna sa démission le 4 oct. 1791, il fut, en 1793, décrété d'arrestation et ses biens saisis à cause de ses opinions *présumées* et comme *soupçonné* d'avoir combattu pour la cause royaliste dans la journée du 10 août.

Legros se cacha, et dans des lettres adressées à ses amis, il repoussa ces accusations et prétendit que ces persécutions étaient l'effet de la haine de Pottofeux et du dessein où il était de s'emparer de ses biens.

Peu de temps après, son frère, juge de paix du canton d'Anizy, fut à son tour accusé d'incivisme et décrété d'arrestation. La gendarmerie s'étant présentée chez lui à l'improviste, y trouva aussi Tristan Legros couché, l'arrêta sans le connaître et l'emprisonna à Laon avec son frère. Mais, dans la nuit, Tristan s'évada, retourna chez lui à Montbavin, y changea d'habits et disparut.

Aussitôt, sa femme fut arrêtée, conduite à Laon et ses enfants mis à l'hôpital. Le concierge de la prison fut également arrêté, et les membres de la municipalité de Montbavin sommés de se rendre auprès du conseil permanent du département pour avoir à y répondre de l'accusation de négligence, comme n'ayant pas fait connaître le séjour de Legros dans ce village, séjour dont ils avaient eu connaissance.

La femme de Legros fut amenée devant ce même conseil le 6 brumaire an 2 (28 oct. 1793). On lui reprocha de n'avoir pas dénoncé son mari quand il était chez elle, le sachant accusé d'émigration, et on l'interrogea sur les fréquentes disparitions de celui-ci avant l'époque de son arrestation. Madame Legros fit les plus grands efforts pour sauver son mari, et répondit avec beaucoup d'assurance et de sang-froid. S'il s'absentait souvent, c'est qu'ils vivaient ensemble en mauvaise intelligence ; aussi avait elle l'intention de demander le divorce, mais elle manquait encore des moyens exigés par la loi pour l'obtenir, et elle ne pouvait invoquer l'émigration puisque son mari n'avait réellement jamais émigré.

Cependant, Tristan Legros errait misérablement de forêt en forêt. Dans le courant de décembre il écrivit à plusieurs de ses amis demeurant à Vervins, des lettres dans lesquelles il les conjurait de s'employer à *apaiser* Pottofeux. Il disait n'avoir jamais quitté le sol de la patrie et protestait de ne le quitter jamais, pour ne pas compromettre des ôtages qui lui étaient chers, c'est-à-dire, sa femme et ses trois enfants. En même temps, il envoya plusieurs certificats de résidence antérieurs à l'époque de sa fuite ; mais ils furent rejetés.

Que vont devenir les malheureux? criait-on en le voyant partir pour Paris, *ils manquent déjà de pain, et voilà qu'on leur enlève encore leur pot-au-feu* (Pottofeux).

Pottofeux fut conduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris le 1er brumaire an 3 (22 oct. 1794) comme ayant été l'ami intime de Saint-Just et le complice de Robespierre. On l'accusait en outre d'avoir comprimé le département de l'Aisne par la terreur, d'avoir fait incarcérer des patriotes, d'avoir suborné des témoins par la crainte de la guillotine, d'avoir contrarié la marche du gouvernement dans la défense des frontières et livré à l'ennemi des munitions de toute espèce, fomenté des insurrections, etc., etc.

Il se défendit avec vigueur de ces accusations, et bien qu'elles fussent appuyées par la signature de neuf députés du département et par l'attestation des cinq membres du district de Laon, le tribunal de Paris déclara Pottofeux un parfait honnête homme, un excellent patriote, un ardent ami de la révolution, un ennemi de toutes les factions, et non content de l'acquitter aux applaudissements de l'auditoire, rédigea une dénonciation contre les membres du district de Laon.

Après l'arrestation de Pottofeux, Legros fit de plus vives instances auprès du conseil général pour que son affaire fût revisée. Le directoire l'examina donc de nouveau, et, considérant : « qu'il résulte de l'examen de toutes les » pièces que les persécutions éprouvées par ledit Legros sont l'ouvrage des » haines réfléchies et des calomnies les plus atroces qui puissent être exercées » au nom des lois ; que des passions particulières ont porté les ennemis dudit » Legros à des excès qui font frémir l'humanité et appellent toute l'attention » du législateur, » renvoya ces mêmes pièces au comité de législation pour se prononcer sur le sort dudit Legros « victime des persécutions les plus affreuses. »

Il paraît néanmoins que Legros fut maintenu sur la liste des émigrés, car nous le voyons demander et obtenir du ministre de la police en vendémiaire an 6 (oct. 1797) l'autorisation de résider à Montbavin sous la surveillance de l'administration locale. Cette autorisation lui fut retirée un mois après, et il reçut l'ordre de sortir sans délai du territoire de la république comme émigré non rayé.

Tristan Legros fut définitivement amnistié par Bonaparte, le 13 fructidor an 10 (30 août 1802).

Après cette affaire, Pottofeux rentra dans l'obscurité de la vie privée, et il exerçait à Laon la profession de défenseur officieux, quand il fut de nouveau arrêté en 1797 comme complice de la conspiration de Babeuf, son concitoyen. On sait que ce dernier voulait renverser le gouvernement établi pour le remplacer par une *république des égaux*. Ils furent tous deux, avec 65 autres accusés, conduits devant la haute-cour de justice de Vendôme. Pottofeux parvint à se tirer d'affaire en soutenant qu'il ne connaissait pas la conspiration, et l'accusateur-public abandonna l'accusation à son égard en déclarant toutefois qu'il ne le croyait pas exempt de blâme et d'imprudence. Il fut acquitté le 7 prairial an 5 (25 mai 1797); son coaccusé Babeuf avait été condamné à mort deux jours auparavant.

La réaction amenée par les évènements du 9 thermidor, ne se borna pas à l'arrestation de Pottofeux: la composition du conseil général fut en même temps changée, et les membres de l'administration nouvelle s'empressèrent de procéder à la révision des listes d'émigrés dont ils commencèrent à rayer beaucoup de personnes. Deux prêtres, les sieurs Duperchoy et Godard, crurent le moment favorable pour essayer de relever le culte catholique depuis si longtemps défendu : mais cette tentative était encore prématurée, et leur demande fut rejetée.

Cependant, on était arrivé à 1795, et la nouvelle année s'annonçait sous les plus fâcheux auspices. Une grande misère régnait sur toutes les classes de la société, et les objets de consommation étaient hors de prix. Le blé se vendait jusqu'à cent livres le quartel, en assignats, c'est-à-dire près de 12 fr. d'aujourd'hui. Aussi employait-on à la nourriture toute sorte de grains. Les uns mélangeaient de la farine d'avoine avec de la farine d'orge pour faire du pain; les autres, du son avec des pommes de terre.

Le prix des autres objets de consommation n'était pas moins

élevé : un bœuf de 500 livres pesant se payait cent louis et mille écus; la viande, 40 sous la livre; la chandelle, 6 fr.; l'huile d'œillette, 20 liv. le pot; le vin du pays, 7 et 800 liv. la pièce ; un poulet-d'Inde, 35 à 45 liv.; une paire de poulets 10 liv.; la cruche d'eau de 2 liards, 4 sous; une bonne vache, 6 à 700 liv.; un mouton, 120 à 140 liv.; une paire de souliers d'homme, 35 liv.; ceux de femme, 30 liv.; des sabots, 4 liv. 10 s. On donnait alors un assignat de 100 liv. pour 10 liv. en argent monnayé; un louis d'or se payait 1,000 liv. en assignats.

Le retour à l'indulgence et la tolérance ne fut pas de longue durée. Dès le mois de décembre 1795, la Convention remit en vigueur les lois contre les prêtres et les émigrés. Le ministre de l'intérieur prescrivit de nouvelles mesures de rigueur contre les prêtres insermentés ou réfractaires, et surtout contre ceux qui, après avoir été condamnés à la déportation, étaient clandestinement rentrés sur le territoire de la république. Ces prescriptions coûtèrent encore la vie à une victime de nos discordres intestines, la dernière heureusement qui soit tombée sous le couteau révolutionnaire.

Deux anciens chanoines de la cathédrale de Laon, Louis Dantheny, âgé de 60 ans, dont nous avons déjà parlé, et Pierre-Nicolas Carton, âgé de 40 ans, après être rentrés dans le département malgré l'arrêt de proscription qui pesait sur eux, parcouraient depuis quelque temps les campagnes de l'arrondissement de Vervins, où ils se livraient en cachette aux exercices du culte catholique. Dénoncés au mois de frimaire, ils furent aussitôt arrêtés et conduits à Laon.

Ils firent le trajet à pied escortés chacun par un gendarme. Comme M. Carton était beaucoup plus jeune que son confrère, il marchait à une assez grande distance en avant, à côté du militaire préposé à sa garde. Celui-ci voyant qu'il ne pouvait être entendu de son camarade, supplia M. Carton d'avoir confiance en lui et de lui remettre les objets du culte dont il pouvait être porteur, son salut dépendant de leur disparition.

M. Carton quoique ne connaissant pas ce gendarme, et pouvant redouter une trahison, n'hésita cependant pas à se confier à sa loyauté, et lui remit différents petits objets consacrés qui lui servaient à dire la messe. Cette confiance lui sauva la vie, car, à son arrivée à Laon, on ne trouva sur lui rien qui pût le compromettre, tandis que les mêmes objets saisis sur son collègue moins heureux, le conduisirent à l'échafaud.

MM. Dantheny et Carton comparurent ensemble devant le tribunal criminel le 24 nivôse an 4 (12 janvier 1796). Ce dernier prétendit n'avoir quitté Laon en 1792, que pour échapper à la prison dont il était menacé comme ecclésiastique; mais il se défendit d'avoir jamais émigré. Il avait, disait-il, constamment habité l'arrondissement de Vervins, où il se tenait caché en attendant que des temps meilleurs lui permissent de se montrer. D'ailleurs, il avait fait auprès du comité de législation plusieurs démarches à l'effet d'obtenir la radiation de son nom de dessus la liste des émigrés, mais n'en avait point encore reçu de réponse, et il demandait un délai d'un mois pour l'attendre.

Le tribunal, sans s'arrêter à cette demande, ordonna que le nom de Carton resterait inscrit sur la liste des émigrés, prononça la confiscation de ses biens, et le condamna à la déportation en Hollande où il devait être conduit de brigade en brigade. M. Carton demanda comme une grâce d'être exilé en Suisse; ce qui lui fut accordé.

On reprocha à Dantheny l'enlèvement de mineures dont il avait été accusé en 1791, et que nous avons précédemment raconté; mais il soutint n'en être pas coupable. Néanmoins, cette accusation, disait-il, l'avait contraint de quitter la France, afin de se soustraire à la persécution dont il était l'objet. Ayant ensuite appris que son innocence avait été reconnue, et se trouvant d'ailleurs compris dans l'amnistie proclamée par la Convention pour les cas de ce genre, il avait, ajoutait-il, cru

pouvoir rentrer dans son pays sans danger en juillet 1795, et depuis il parcourait les campagnes en distribuant, pour se procurer des ressources, les secours de la religion aux fidèles qui les lui demandaient.

L'émigration de Dantheny se trouvant ainsi établie, l'exercice du culte catholique défendu par les lois républicaines étant également avéré, cet ecclésiastique ne pouvait s'abuser sur le sort qui l'attendait : il fut en effet condamné à mort, et il monta sur l'échafaud le 25 nivôse an 4 (15 janvier 1796).

Après le récit de toutes ces scènes de désordre et de violence, tristes et ordinaires fruits des discordres civiles, les yeux de nos lecteurs se reposeront avec plaisir sur un beau trait de dévouement. Au mépris des peines sévères qui pouvaient l'atteindre, un sieur Galli, perruquier à Laon, ne craignit pas de porter aux personnes refugiées en Allemagne, des secours pécuniaires, des consolations et des nouvelles de leurs familles et de leurs amis restés en France. Pendant plusieurs années, on le vit ainsi exécuter différents voyages; mais en 1798 il partit une dernière fois et ne revint plus. On ignore ce qu'il devint, car depuis on n'a plus entendu parler de lui.

Cependant, les rènes du gouvernement étaient changées de mains : à la Convention avait succédé le Directoire, et le repos dont chacun sentait le besoin, après ces longues et terribles luttes, s'établissait peu à peu. Mais le coup d'état du 18 fructidor an 5 fut le signal d'une nouvelle réaction. Aussitôt, l'administration centrale et la municipalité de Laon, furent cassées. On leur reprochait la dépravation de l'esprit public dans le département, la tolérance et l'incivisme des autorités inférieures, l'oubli des fêtes nationales et la négligence affectée dans leur solennisation, enfin, la lenteur dans le recouvrement de l'impôt.

En même temps, on prit de nouvelles mesures contre les prêtres insermentés, et le 26 brumaire an 6 (15 nov. 1797) la police ordonna la déportation de 17 prêtres qui étaient rentrés sans permission dans le département.

Cela n'empêcha pas le parti royaliste qui avait repris un peu d'influence dans le gouvernement, d'essayer ses forces à Laon comme il le faisait dans d'autres villes. La prohibition des bals et des danses en fut l'occasion. Le 17 floréal an 6 (5 mai 1798), il se forma dans la ville des rassemblements, et un tambour de la garde nationale battit le rappel par les rues. La Plaine se couvrit aussitôt de monde, et l'on se mit à danser en rond autour de ce même tambour. Le maire ayant voulu employer la persuasion pour essayer de rétablir l'ordre, vit son autorité méconnue, et l'on continua de danser malgré sa défense aux cris ironiques de *vive la liberté!* Les rassemblements se dissipèrent d'eux-mêmes à la nuit.

Une autre tentative de troubles fut encore essayée pendant les assemblées primaires. Le parti royaliste se mit à crier : *à bas la cabale! à bas les Jacobins!* mais ces cris eurent peu d'échos. Enfin, dans la nuit du 30 brumaire (19 novembre), une bande parcourut les rues, frappant aux portes des patriotes, les insultant et les provoquant.

Quelques mois après, la nouvelle de l'assassinat des plénipotentiaires de Radstat se répandit à Laon et y produisit une indignation générale. On résolut aussitôt de célébrer une cérémonie funèbre en leur honneur, et elle eut lieu le lendemain.

Les autorités se transportèrent sur la Plaine au milieu de la garde nationale et de toute la population. Des groupes d'enfants les précédaient, portant des bannières sur lesquelles on lisait des vers à la louange des plénipotentiaires et l'exécration de leurs assassins. On déposa sur un autel dressé au milieu de la Plaine, deux urnes placées sur une pyramide, entourées de branches d'olivier brisé et ensanglanté, et sur lesquelles on lisait les vers suivants :

Ils voulaient de la paix cimenter l'édifice,
Et l'oliver fut brisé dans leurs mains.
Tremblez, lâches auteurs de ce noir artifice,
Tremblez, le bras de la justice
Est levé sur leurs assassins.

On célébra ensuite un service funèbre, pendant lequel un coup de canon fut tiré de minute en minute. Quand la cérémonie fut terminée, le maire réclamant le silence, dit à haute voix : « Le 9 floréal an 7, à neuf heures du soir, le gouvernement » Autrichien a fait assassiner par ses troupes les ministres » Français envoyés à Radstat pour y négocier la paix..... » Vengeance ! Vengeance ! » Puis, chacun fut appelé à venir déposer des branches de cyprès sur les deux urnes.

Cependant, la république, après dix années de sanglantes expériences, voyait elle-même la fin de son règne approcher. En effet, la représentation nationale était affaissée ; les ambitions individuelles se frayaient leur route au milieu de la confusion des pouvoirs ; tout le monde était pris d'une lassitude générale ; le mécontentement et le découragement se montraient partout. Il n'y avait d'ailleurs plus pour ainsi dire de gouvernement : le Directoire, attaqué par toute l'Europe, manquait des moyens suffisants pour se défendre ; la guerre civile se rallumait dans la Vendée, et presque sur tous les points la valeur française succombait sous le nombre ; enfin la constitution de l'an 3, battue en brèche par les partis, s'écroulait de toute part sous leurs coups.

Dans ces circonstances, le nom d'un jeune guerrier vainqueur de l'Italie, qui attirait les regards de l'Europe par des victoires dont l'éclat s'augmentait de la distance et du prestige attaché au sol sur lequel il les remportait, fut habilement jeté dans la foule. Ses amis le représentaient comme le seul homme en état de sauver la France du retour de l'anarchie dont elle était menacée, et de la préserver d'une invasion étrangère que les défaites de nos armées affaiblies et insuffisantes semblaient annoncer comme imminente. Lui-même, à la nouvelle de nos désastres et de nos dissensions, quittait le théâtre brillant de sa gloire et raccourait en toute hâte. La nouvelle de son débarquement au port de Fréjus, le 9 octobre 1799, fut accueillie avec enthousiasme par la France entière, fatiguée des tirail-

lements et des désordres auxquels elle était depuis si longtemps livrée ; et elle salua en lui avec bonheur l'homme qui pouvait seul, croyait-elle, rappeler à la fois la victoire sous les drapeaux, l'ordre et la tranquillité dans l'État.

CHAPITRE XII.

1800 — 1830.

Coup d'état du 18 brumaire. Rappel des émigrés. Rétablissement du culte. Elévation progressive de Napoléon. Ouragan. Guerres de l'empire. Expédition de Russie. Désastre. Coalition des puissances étrangères. Envahissement du sol français. Campagne de France. — Apparition des Cosaques à Laon. Opérations militaires des armées. Dispositions hostiles des habitants du pays envers les troupes alliées. Lettre du préfet provisoire. Bataille de Craonne. Concentration des alliés à Laon. Attaque des défilés de Chivy. Disposition des forces ennemies. Journées de Laon. Arrivée du duc de Raguse. Sa déroute. L'armée française bat en retraite. Résultats de ces affaires. Rapprochements. Proclamations du maréchal Blücher et du préfet provisoire. Vexations exercées sur les habitants. — Déchéance de Napoléon. Son retour de l'île d'Elbe. Adresse de la ville à l'empereur. Il se prépare à la guerre et passe à Laon. Déroute de Waterloo. Napoléon repasse à Laon. Dispositions de défense. Abdication de Bonaparte. Retour du roi. Ordre d'arborer le drapeau blanc. Refus de la troupe. Adresse de la ville au roi. Mécontentement de la garnison et des habitants. Emeute. Blocus de la ville. Ordre de remettre la place aux Prussiens. Refus des troupes. Révolte. Députés envoyés à Paris. Nouveaux ordres de rendre la place. Départ de la garnison. Violences et exactions des Prussiens. Leur départ. Nouvelle adresse de la ville au roi — Révolution de 1830. Appel aux armes des habitants du département. Réorganisation de la garde nationale. Son adresse au duc d'Orléans. Proclamation du préfet. Adresse de la ville. Coup-d'œil sur l'avenir de Laon.

Napoléon à peine arrivé à Paris, attira l'attention générale et fixa tous les regards. Chacun semblait comprendre que la République avait fait son temps, et qu'une ère nouvelle allait luire pour la France. Aussi, le jeune général devint-il aussitôt le point de mire de tous les partis, le centre de toutes les intrigues, de tous les mouvements, de toutes les espérances, et sa destinée merveilleuse grandit d'heure en heure.

Le coup d'état du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799) fit voir que ces pressentiments étaient bien fondés. Le conseil des Cinq-Cents, le Directoire, la République, tout croula à la fois sous ce coup audacieux, et Napoléon préludait par la violence à un règne glorieux sans doute, mais qui devait trouver son principal appui dans la force et périr aussi par la force.

Un évènement tragique signala à Laon la chûte de la République. On continuait à y fêter par des réjouissances la mémoire de la prise de la Bastille : pendant le feu d'artifice tiré à cette occasion le 14 juillet 1801, plusieurs fusées mal dirigées vinrent éclater au milieu de la foule et y blessèrent huit à dix personnes, dont trois succombèrent peu de jours après des suites de cet accident.

Aussitôt arrivé au pouvoir, Napoléon prit toutes ses mesures pour ramener l'ordre, la confiance et la tranquillité dans l'État. L'une des premières, fut d'ouvrir les frontières du royaume à une foule de personnes que les évènements révolutionnaires en avaient éloignées (1).

(1) Parmi le grand nombre de personnes dont les noms furent radiés de la liste des émigrés en 1800 et 1801, nous remarquons les suivantes :

Bapt. de Brancas, de Couvron; J.-B Rousselet, ex-curé de St-Martin-Parvis; James O'Ffarel, de Laon; Franç.-Jérôme et Fr.-Louis d'Hédouville, de Jumigny; Madeleine d'Aubourg, femme Miremont, de Coucy-les Eppes; Ant.-Marc Cadot de Villemonble; Marguerite Gollier, de Crépy; J.-Fr. Rillard, de Laon; Ant.-Ch.-Fr. Gouge, ex-chanoine de Laon; Nicol. Levoirier, *idem*; J.-J.-Bapt. de Proisy, *idem*; Champagne, femme de Flavigny, de Monampteuil; fille Colin, de Rozoy; fille Dorigny, de Laon; de Belly, officier, de Beaurieux; Oger, femme Prudhomme, de Rozoy; Fr. Picard, de Chauny; J.-Ch. Desains, de Royaucourt; Jos. Lefèvre, de Couvron; Ch.-Fr. Legros, de Rozoy; Bouy, de Marchais; J. Barbin, de Coucy; J.-Bapt. Vitry, de Bouconville; Catherine Dagault, de Braine; Fr. Pinard, de Braine; Fr. Boer et Christine Biraste, de Coucy-les-Eppes; femme Doulerc et femme Dufresnoy, de Laon; Collette Mattigny, femme Carlier, de Veslud; fille Lamirault de Cerny, de Laon; veuve Legros, de Bruyères; P.-Ant. Dieu, d'Urcel; Nicolas et Francois Huz, ex-chanoines de Rozoy; L.-N. Parent, ex-prêtre à Marle; N.-Ch.-Louis Bezin, de Crépy; Bourse, d'Hérouël; Ant.-Denis Dubois, ex-chanoine de Laon; Cl.-Joachim Duveuf, curé de la même ville;

Bientôt après, les édifices consacrés au culte furent rouverts à leur tour et le culte lui-même rétabli. Le décret du 12 floréal an 10 (28 avril 1802) qui ordonnait sa réorganisation, fut publié à Laon le lendemain et remplit de joie les personnes attachées à la religion. Elles se réunirent aussitôt dans la cathédrale, où l'on célébra un grand service en actions de grâces. Les ecclésiastiques présents, touchés de se trouver réunis après avoir été si longtemps dispersés, et d'exercer encore un culte pour lequel ils avaient souffert la proscription, se jetèrent avec effusion dans les bras les uns des autres. Deux jours après, l'évêque de Soissons vint officier solennellement dans la même église.

Le retour à l'ordre et à la tranquillité fut encore signalé à Laon par la création de plusieurs établissements d'utilité publique. On y fonda en 1802, un bureau de bienfaisance, et l'on ouvrit aux enfants des familles pauvres des écoles dont on confia la direction aux frères de la doctrine chrétienne (voyez t. I[er], p. 304 et 331). Quelques années plus tard, les dames de la Providence y ouvrirent à leur tour des classes gratuites pour les filles des familles peu aisées de la ville (voyez t. I[er], p. 337).

Cependant, une partie de l'Europe était restée sous les armes : l'Angleterre effrayée de l'énergie du peuple français et des

Labrusse, ex-chanoine de Saint-Jean de Laon; J.-Bapt. Robinet, ex-chanoine de Rozoy; Louis-Théod. et Alex. Labretesche, de Variscourt; P.-C.-Fr. Bourbier, ex-chanoine de Laon; Guill.-Alex. Lefèvre, ex-prieur de Sainte-Catherine, à Laon, etc.

Le premier consul ayant ensuite, le 6 floréal an 10 (24 avril 1802) proclamé une amnistie générale pour tous les cas d'émigration, on vit une foule de personnes profiter du bénéfice de cette loi pour rentrer aussitôt dans leur patrie. Parmi celles nées à Laon, nous remarquons : MM. L.-Ant. Beffroy, Lecarlier de Colligis, Leleu Labretonne, L.-Fr. de Flavigny, Ant.-Ch.-Nic. Branche, d'Y de Résigny, les deux frères Billaudel, Et. Chaffaux, Marie-Berthe de Pommerie, Pierre Forget, J.-Bapt. Demersac, Ant.-J. Sermand, J.-L.-Fr. Maréchal, J.-Fr. Croyer, J.-Bapt. Dupassage, Gérault de Cambronne, de Bignicourt, Et.-Armand et Ant.-Victor Mignot, J.-Bapt. Bugniâtre, Fr.-Alex. Hennecart, d'Hennezel d'Ormois, Alex. de Flavigny, etc.

agrandissements de son territoire, songeait toujours aux moyens de rabaisser la France; l'Autriche regrettait ses belles provinces de l'Italie, et voulait les recouvrer à tout prix. D'un autre côté, Napoléon sentait le besoin de sanctionner son usurpation par le prestige de la gloire, et il saisit habilement cette occasion de la faire oublier par des victoires. Bientôt, en effet, le passage des Alpes et la bataille de Marengo renversèrent les espérances de l'Autriche et montrèrent à l'Europe étonnée quels étaient la vigueur et le génie de Napoléon.

Celui-ci pensa ensuite à frapper l'Angleterre au cœur, en pratiquant une descente sur son territoire et en l'attaquant chez elle. Il fit donc à Boulogne des préparatifs immenses, et arma une flotille considérable de bâtiments de transport. A cette occasion, toutes les villes s'empressèrent de lui offrir des secours : celle de Laon lui donna une somme de 6,000 fr. pour la construction d'un bateau plat. Mais les préliminaires de la paix ayant été signés à Londres le 1er octobre 1801, rendirent tous ces préparatifs inutiles.

Peu de temps après, le consul à vie, car Napoléon venait de se faire décerner ce titre, fit annoncer son passage à Laon pour le 23 thermidor (10 août 1803). Chacun était avide de contempler les traits de cet homme extraordinaire, dont le nom était dans toutes bouches, et dont la renommée remplissait le monde entier; on fit les plus grandes dispositions pour le recevoir avec magnificence, et l'on abattit l'arbre de la liberté planté sur la place en 1793, parce que, disait-on, il était mort de vieillesse, peut-être aussi parce qu'il aurait pu offusquer la vue du futur empereur; mais Bonaparte ne vint pas. Moins d'un an après, il se faisait proclamer empereur des Français.

Il n'entre pas dans notre cadre de raconter les grands évènements qui suivirent cette époque; mais nous devons le faire observer : dès ce moment l'histoire de la France devient en quelque sorte toute extérieure, et elle n'est plus à proprement parler

celle de son chef. Dès-lors aussi, les annales de notre cité deviennent d'une complète stérilité, stérilité heureuse si elle n'avait été interrompue par l'affreuse catastrophe dans laquelle la France entière fut enveloppée moins de dix ans plus tard.

Le 18 février 1807, un terrible ouragan qui causa d'immenses malheurs dans les ports de mer du littoral de la Manche, exerça aussi des ravages dans nos contrées. Le vent d'une extrême violence soufflait du nord : il commença vers les trois heures de l'après-midi et dura jusqu'au lendemain à quatre heures du matin, avec une neige et une grêle épaisses. Les toitures d'un grand nombre de maisons furent endommagées; les églises de la cathédrale et de Saint-Martin furent surtout maltraitées. Les communications demeurèrent interrompues pendant deux jours, par suite de l'accumulation des neiges.

Cependant, Bonaparte élevé au comble de la puissance, poursuivait le cours de ses guerres, de ses conquêtes et de ses victoires. La campagne de 1805 et la bataille d'Austerlitz, abattirent l'Autriche et détruisirent une première coalition; les batailles d'Iéna et d'Auerstaëd mirent, l'année d'après, la Prusse à deux doigts de sa perte; la bataille d'Eylau livrée le 8 février 1807 et celle de Friedland, qui se donna le 15 juin suivant, refoulèrent les Russes chez eux. Bientôt après eurent lieu la guerre d'Espagne, la seconde campagne d'Autriche et enfin la gigantesque expédition de Russie.

On sait assez combien les suites en furent désastreuses : l'armée la plus nombreuse et la plus florissante que l'on eût jamais vue, périt presque toute entière, non par le fer de l'ennemi, mais par la rigueur de ce climat de glace, et ses restes regagnèrent avec peine les frontières de la France, en jonchant partout le sol de ses débris mutilés.

A la vue de cet immense désastre, les villes et les particuliers s'empressèrent de faire à l'empereur des offrandes destinées à réparer les pertes essuyées par ses armées. La ville

de Laon lui offrit pour sa part quatre cavaliers montés et équipés à ses frais (1).

Mais, que pouvaient ces faibles efforts pour arrêter le cours des évènements? Une sixième et formidable coalition continentale se formait : l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche, la Russie et une foule d'états secondaires y entrèrent avec empressement et réunirent un million de soldats pour renverser Napoléon et envahir à leur tour le sol français. En présence de cet imminent péril, l'empire se trouvait épuisé en hommes et en argent ; les esprits étaient abattus, découragés, fatigués du régime violent qui pesait sur eux depuis tant d'années, régime dont la gloire ne pouvait faire oublier la liberté détruite, ni cacher aux yeux clairvoyants de tout le monde les malheurs d'un sombre et prochain avenir.

Bientôt, en effet, la victoire cessa d'être fidèle aux armes de Napoléon : ses opérations militaires ne furent plus offensives, mais devinrent péniblement défensives, et malgré la brillante valeur déployée sur tous les champs de bataille par les nouvelles recrues, plus de 100,000 ennemis avaient passé le Rhin à la fin de décembre 1814, ouvrant le chemin de la France aux masses énormes qui s'apprêtaient à les suivre.

Le corps qui venait de traverser ainsi le Rhin le premier était celui du général Schwartzemberg. Il fut bientôt après imité par Blücher, à la tête de l'armée de Silésie, et tous deux envahirent rapidement les départements-frontières de l'est de l'empire.

(1) Ce don était accompagné de la lettre suivante :

« Sire, instruits des pertes que la rigueur de la saison a fait éprouver à la » cavalerie de votre grande armée, et jaloux de les réparer, nous prions V. M. » d'agréer l'offre que nous lui faisons spontanément de quatre hommes connais» sant la cavalerie, équipés et montés sur de bons chevaux. »

« Daignez, sire, recevoir avec bonté cette faible marque de notre dévouement » à votre auguste personne. »

« Nous sommes, avec le plus profond respect, de V. M. impériale et royale, » les très humbles et obéissants serviteurs et sujets. »

(Suivent les signatures.)

Les combats de St-Dizier et de Brienne et la bataille de la Rothière ne purent arrêter la marche victorieuse et rapide des armées ennemies, et dès les premiers jours de février, elles avaient pénétré jusqu'à Troyes en Champagne.

Le corps russe de Winzingerode qui avait passé le Rhin du côté de Juliers, s'avançait en même temps par Namur sur Avesne dont il s'empara sans coup-férir, et ses partis se répandirent autour de Maubert-Fontaine et de La Capelle.

A cette nouvelle, la générale battit dans la ville de Laon, et quelques hommes de la garnison furent détachés pour aller reconnaître l'ennemi. Ces éclaireurs rentrèrent le surlendemain : ils avaient rencontré un parti de 200 cosaques auprès de Mainbressy : l'ayant attaqué imprudemment, ils s'étaient vus entourés et avaient failli être tous faits prisonniers.

On s'attendit dès-lors à voir bientôt paraître l'ennemi au pied de la montagne. L'état de la place était peu rassurant en présence de ce danger : de larges brèches existaient au mur d'enceinte en plusieurs endroits; nul approvisionnement en munitions de guerre et de bouche, et pour défense cent hommes du train d'artillerie, quelques soldats de la réserve départementale, et trois cents hommes de la garde nationale armés de soixante fusils.

Les habitants de la ville étaient donc depuis plusieurs jours dans des transes continuelles quand, le 11 février, vers les trois heures du soir, un détachement de 50 Cosaques se présenta tout-à-coup à Vaux, et traversant ce faubourg, vint camper devant la porte Lussaut que l'on s'était empressé de fermer à son approche. L'ennemi somma aussitôt la ville de lui ouvrir ; mais on fit des dispositions pour le repousser et l'éloigner de la place.

En attendant, la population entière se porta sur le rempart élevé qui domine l'entrée de la porte Lussaut, avide d'examiner ces hommes aux traits farouches et aux costumes étranges, qui devaient quelques jours plus tard occuper la ville en conquérants et en maîtres.

Les Cosaques voyant les dispositions hostiles des habitants, reprirent lentement le chemin par lequel ils étaient venus, et ils furent poussés en escarmouchant jusqu'à Chambry, par un détachement de soldats du train sorti de la ville pour se mettre à leur poursuite.

Néanmoins, cette apparition avait augmenté l'alarme, et à onze heures du soir, le général et le préfet jugeant peu prudent de rester dans une ville ouverte et sans défense, partirent pour La Fère sous l'escorte des soldats du train d'artillerie en garnison dans la place. Avant de s'éloigner, le préfet délégua au maire les pouvoirs les plus étendus pour les exercer durant son absence et selon le besoin des circonstances.

Peu d'heures s'étaient écoulées depuis leur départ, quand un fort détachement de cavalerie légère russe, sous le commandement du prince Lapoukin, se présenta au pied des murs de la ville. Cet officier ayant été introduit comme parlementaire, déclara que sa troupe composée de 8 à 900 hommes, précédait 20 à 25,000 Russes qui se portaient sur Soissons. En présence de ces forces imposantes, il devenait impossible de laisser les portes de la place plus longtemps fermées aux troupes ennemies. En conséquence, il fut convenu qu'on les recevrait dans la ville où la garde nationale ferait le service intérieur concurremment avec elles. Deux heures après, les habitants contemplaient avec un étonnement mêlé de douleur, ces troupes étrangères faisant retentir les rues de leur musique barbare et de leurs cris sauvages.

Le lendemain 15, le corps tout entier de Winzingerode, composé de 22,000 hommes arriva sous les murs de Laon, et dix jours après les Prussiens s'y présentèrent à leur tour sous le commandement du comte Bulow.

Aussitôt leur entrée à Laon, les Russes s'occupèrent de nommer un préfet provisoire pour les départements de l'Aisne et des Ardennes, et d'établir une commission composée de huit membres, chargée de pourvoir à l'approvisionnement de

la ville, de diriger et de surveiller la rentrée des contributions ordinaires. Ils supprimèrent en même temps les contributions extraordinaires, mais conservèrent les octrois.

Tandis que ces choses se passaient à Laon, les armées continuaient leurs opérations militaires. Les combats de Champ-Aubert, de Montmirail, de Vauchamp et de Montereau avaient forcé les alliés de se retirer précipitamment devant les troupes victorieuses de Napoléon. D'un autre côté, de nombreux corps francs se formaient dans l'Alsace et les Ardennes, et inquiétaient les derrières des armées ennemies. D'ailleurs, les populations se montraient partout hostiles et l'on faisait aux alliés, particulièrement dans les campagnes, une guerre de détail très-meurtrière. A cette occasion, le préfet provisoire adressa le 1er mars la circulaire suivante à tous les maires du département :

« Messieurs, dans quelques communes de ce département, et notamment » dans les environs de Corbeny, des malveillants se sont portés à des voies de » fait contre les troupes alliées. Les uns se sont permis de tirer des coups de » fusil sur des soldats prussiens chargés de protéger les arrivages de subsis- » tances; d'autres ont pillé les munitions destinées à l'armée. De tels excès, » s'ils se renouvelaient, ne manqueraient pas d'attirer les plus grands mal- » heurs sur ces communes. Il est donc important de prendre des mesures pour » qu'ils n'aient plus lieu à l'avenir. »

« Vous voudrez bien en conséquence, Messieurs, d'après les ordres de » S. Exc. le général en chef, faire désarmer de suite tous les individus indis- » tinctement qui se permettraient la plus légère insulte envers les troupes des » armées combinées, ou qui arrêteraient des munitions ou convois destinés à » leur approvisionnement. Le moindre désordre qui arriverait serait puni par » voie d'exécution militaire et vos communes en seraient responsables. »

« S. Exc. le général en chef a bien voulu consentir pour cette fois à faire » grâce aux auteurs des délits qui ont eu lieu ; mais il ne faut plus espérer une » pareille indulgence pour l'avenir. »

Jusqu'alors cependant, le théâtre des hostilités était demeuré éloigné de la ville de Laon ; mais le résultat des évènements militaires tendait à l'en rapprocher chaque jour, et la prise de Soissons annonçait que ce moment ne tarderait guère.

En effet, l'empereur poursuivait le cours de ses succès et

poussait avec vigueur devant lui, l'armée de Silésie et les corps de Bulow et de Winzingerode. Le 5 mars, il enlevait la ville de Reims aux alliés, et le 7, il leur livrait une bataille sanglante sur le plateau de Craonne, à quatre lieues de Laon. Là, 30,000 Français attaquèrent 100,000 Russes et Prussiens dans une position formidable, et les forcèrent de se retirer sur Laon avec une perte de 5,000 hommes tués, blessés ou prisonniers.

Le feld-maréchal Blücher, commandant-général de ces troupes, vit qu'il allait être forcé d'accepter une seconde bataille et fit ses dispositions en conséquence.

Les corps de Langeron, de Sacken et de Winzingerode reçurent l'ordre de se masser en arrière de la chaussée de Crépy, face à Laniscourt, leur cavalerie en arrière à Loizy; les corps d'Yorck et de Kleist de prendre position autour de Vaux, ayant en seconde ligne leur cavalerie réunie sur la route de Chambry; le corps de Bulow occupa la ville.

Blücher ne s'était pas trompé : Napoléon présumant que la majeure partie des forces de ce général était engagée dans un mouvement décousu, espérait ne pas lui donner le temps de s'établir à Laon et lui enlever cette position par une attaque brusquée. Le prince de la Moskowa avait donc reçu, dans la nuit du 7 au 8, l'ordre de poursuivre le lendemain l'aile droite de l'armée coalisée avec son infanterie et toute sa cavalerie. Le duc de Raguse qui avait rallié à Roucy la division du duc de Padoue, dut se porter avec elle et le premier corps de cavalerie sur Laon, par la grande route de Reims, et entrer en communication par Bruyères avec le gros de l'armée.

Le 8 mars, à la pointe du jour, le prince de la Moskowa se mit par l'Ange-Gardien et Chavignon à la poursuite du général Benkendorf et le poussa tout en canonnant jusqu'à Urcel où se tenait l'avant-garde du baron Winzingerode. Entre ce village et Etouvelle, la grande route de Soissons à Laon est établie, comme on le sait, sur une chaussée étroite, ouverte à

travers des marais impraticables. Une forte batterie ennemie enfilait cette chaussée en avant d'Etouvelle, et deux régiments de chasseurs à pied étaient en position dans ce village et dans celui de Chivy. Les Français se trouvèrent arrêtés tout court à la hauteur de Mailly; en vain l'infanterie essaya-t-elle de forcer le défilé : elle fut contrainte de s'arrêter et de prendre position à Urcel et à Chavignon, d'où elle envoya des patrouilles sur Bruyères et le chemin de Craonne.

Tandis que ceci se passait sur le front des deux armées, le duc de Raguse se portait le soir de Roucy sur Corbeny poussant de fortes reconnaissances sur la route de Laon. Ce mouvement n'empêcha pas le parc des équipages d'être surpris, pillé et mis en fuite par un parti de Cosaques; malheureux début qui présageait des suites plus malheureuses encore !

Cependant, l'empereur ayant reconnu la possibilité de tourner le défilé d'Etouvelle, crut pouvoir en profiter pour tenter un coup de main sur Laon. Il chargea donc le chef d'escadron d'ordonnance Gourgaud de tourner ce poste avec deux bataillons de chasseurs à pied et deux escadrons de chasseurs à cheval de la vieille garde, tandis que le prince de la Moskowa forcerait la chaussée avec son infanterie et ouvrirait au comte Belliard un débouché pour se précipiter dans la ville pêle-mêle avec les fuyards, à la tête de la cavalerie. Vainement celui-ci représenta à l'empereur la témérité de l'entreprise; induit en erreur par le rapport d'un général de sa garde qui lui dépeignait ce coup de main comme très-facile du côté du quartier des Chenizelles, il insista sur son exécution.

A onze heures du soir, le baron Gourgaud partit de Chavignon avec sa petite colonne et se porta par Chaillevois sur Chivy, où il devait arriver vers une heure du matin ; mais les difficultés du terrain et l'obscurité de la nuit retardèrent sa marche, et bien qu'elle ne fut troublée par aucune patrouille ennemie, elle ne produisit pas l'effet qu'on en attendait. La vivacité de l'attaque du prince de la Moskowa fut au contraire couronnée

d'un plein succès : les grand'gardes russes endormies auprès de leurs feux à demi éteints, sont éveillées à coups de bayonnette par le 2me léger aux cris prolongés de *vive l'empereur!* et un grand nombre d'hommes tombent morts au milieu d'elles ou sont faits prisonniers avant d'avoir pu se mettre en défense. Le prince qui soutenait cette attaque avec le reste de son infanterie, pénétra sans peine dans Chivy, où la colonne du chef d'escadron Gourgaud ne tarda pas à le rejoindre. Le comte Belliard déboucha ensuite de ce village avec la division Roussel, précédé de 300 chasseurs de la vieille garde ; mais en arrivant au pied de la montagne, il fut salué par une volée de mitraille de 12 pièces et forcé de s'arrêter pour attendre le jour.

On découvrit alors la position des troupes alliées : leur droite s'étendait entre Thierret et Laneuville ; leur centre était en bataille sur la croupe et au pied de la montagne de Laon avec une formidable artillerie ; leur gauche s'appuyait au village d'Athies. Elles ne présentaient pas moins de 80,000 hommes, indépendamment de 40,000 hommes de cavalerie selon les uns, 25,000 seulement suivant les autres, placés en réserve dans la plaine derrière Vaux, Laneuville et Saint-Marcel.

Blücher avait encore fait d'autres dispositions défensives : des pièces de gros calibre garnissaient les mamelons du Blanc-Mont, les avancées de Classon et de Morlot, et tous les points qui dominaient les chemins par où les Français pouvaient déboucher ; de gros corps d'infanterie occupaient St-Vincent, et dans la crainte d'un mouvement intérieur, une proclamation avait enjoint aux habitants de se renfermer chez eux et de ne pas se montrer dans les rues ou aux fenêtres de leurs maisons, sous peine de mort.

Cette défense, l'inquiétude que l'on remarquait sur le visage des officiers et des soldats, le tumulte et la confusion qui se produisirent parmi eux dans les premiers moments de l'attaque, semblaient accuser une certaine terreur dans l'esprit des troupes alliées. Cependant elles occupaient une position formidable et

se trouvaient en présence d'un ennemi fort inférieur en nombre et presque dépourvu de cavalerie ; mais elles étaient encore sous l'influence de leurs désastres des journées précédentes, de sorte que leur position ni le nombre ne pouvaient les rassurer entièrement. Les Français au contraire, malgré leur infériorité numérique, étaient pleins d'ardeur et d'audace, et brûlaient d'en venir aux mains.

L'action commença dans ces dispositions d'esprit où se trouvaient les deux partis. Le 9 mars, à sept heures du matin, le prince de la Moskowa déboucha avec son infanterie de Chivy, et fut suivi de près par le reste de l'armée. Ce prince, profitant d'un brouillard épais, fit marcher le général Boyer sur le faubourg de Semilly, qui, bien que vivement défendu, tomba aussitôt au pouvoir des Français. Le duc de Trévise poussa de son côté la division Poret de Morvan sur le faubourg d'Ardon, dont elle s'empara également après une vive fusillade. Ces deux mouvements avaient pour but, dit Koch dont nous suivons en partie la narration, de s'assurer si l'ennemi voulait tenir, et les dispositions qu'on lui vit prendre pour recouvrer ces deux postes, ne laissèrent aucun doute à cet égard.

Cependant, le gros de l'armée française se déployait à cheval sur la route de Soissons, la droite appuyée à Leuilly et la gauche au tertre de Clacy. Les alliés démasquèrent alors des batteries qui forcèrent à manœuvrer pour ne pas tomber dans la ligne de leurs feux. Vers onze heures, le brouillard s'étant dissipé, le feld-maréchal Blücher reconnut la faiblesse de l'armée française et résolut de prendre l'offensive. Il dirigea une division d'infanterie soutenue d'une brigade de cavalerie sur le chemin d'Anizy pour inquiéter sa gauche, en même temps qu'il faisait attaquer vivement Semilly par le comte Woronzow, et Ardon par le général Bulow. Ecrasés par des forces supérieures, les Français se virent contraints d'abandonner ces postes en désordre ; heureusement, le prince de la Moskova voyant le danger, chargea avec quelques escadrons de

la garde une colonne d'infanterie ennemie qui, en arrivant sur la chaussée, allait couper la retraite aux fuyards, tandis que le comte Belliard chargeait les Russes sur la gauche de la route, et que la division Roussel se portait au-devant des masses prussiennes qui menaçaient Ardon.

Ces efforts vigoureux firent changer les chances du combat, et forcèrent les Prussiens à la retraite. Une division française rentra aussitôt dans Ardon, appuyée par les dragons du général Roussel et s'étendit du côté du Sauvoir, afin de se mettre en communication avec le duc de Raguse qui devait arriver par la route de Reims.

Malgré ces différents combats, le feld-maréchal Blücher ne pouvait s'imaginer que l'empereur songeât sérieusement à l'attaquer par la route de Soissons, quand il avait la facilité de manœuvrer par celle de Reims; aussi, toutes ses sollicitudes se tournaient de ce côté, et bien que les corps d'Yorck et de Kleist y fussent solidement établis, il les aurait renforcés d'une forte réserve, s'il n'eût cru imprudent de dégarnir sa droite avant que son adversaire eût entièrement dessiné ses projets.

D'un autre côté, le peu de résultats de ces efforts avait convaincu Napoléon de l'impossibilité d'attaquer de front la position de Laon; mais ne pouvant se résoudre à attendre dans l'inaction l'arrivée du duc de Raguse à sa droite pour essayer une attaque décisive, il marquait son impatience par ces tentatives partielles et sanglantes. De tous les officiers d'état-major expédiés de demi-heure en demi-heure au maréchal pour l'engager à presser sa marche et rapporter de ses nouvelles, aucun ne parvint : ils s'égarèrent tous ou tombèrent entre les mains des Cosaques.

Vers quatre heures, Napoléon résolut une attaque sur Clacy, bien que cette entreprise présentât des difficultés parce qu'on ne peut aborder ce village, situé au milieu de terrains marécageux et entouré d'un large fossé plein d'eau, que par un seul point. Le général Curial fit tourner à droite ce poste par

300 tirailleurs, tandis que le général Charpentier l'abordait de front et de flanc. Les Français pénétrèrent dans le village malgré la vive résistance des Russes, et leur firent 7 officiers et 250 hommes prisonniers; mais, dans le même temps, ils étaient de nouveau expulsés du faubourg d'Ardon. et faisaient une perte sensible dans la personne du général Poret de Morvan et dans celle du colonel Leclerc tués à l'attaque de ce faubourg.

Cependant, le duc de Raguse, parti de bonne heure de Corbeny, était arrivé vers une heure à Festieux, en avait chassé l'avant-garde russe, et porté la cavalerie du premier corps sur Eppes dans la vue de tourner celle du général Ziethen postée de l'autre côté d'Athies. L'infanterie vint attaquer la colline boisée située vis-à-vis du village; l'ennemi favorisé par le terrain, opposa la plus vive résistance et n'en fut délogé que par une batterie de 24 pièces de canon. Il rentra dans Athies, mais ce village étant en ce moment la proie des flammes, il n'y laissa que deux bataillons. Le maréchal ordonna alors au duc de Padoue d'y pénétrer; et après un engagement assez chaud, la brigade Lucotte s'établit entre une ferme située à peu de distance et la tête du village.

Le duc de Raguse, qui était sans nouvelles de l'empereur, suspendit alors sa marche offensive, plaça l'infanterie du sixième corps sur le tertre du chauffour, la cavalerie du premier au bas sur la droite, et envoya le colonel Fabvier aux nouvelles sur sa gauche avec 400 chevaux et 2 pièces de canon.

Cette attaque confirma le maréchal Blücher dans l'opinion que les efforts de Napoléon allaient se porter sur la route de Reims à dessein de lui couper celle de Marle. Pour déjouer cette combinaison, il détacha par Chambry l'infanterie du comte Langeron et celle du baron Sacken en seconde ligne des Prussiens, auxquels il ordonna de prendre l'offensive quand les premiers seraient en mesure de les soutenir.

De son côté, Napoléon s'apercevant d'une partie de ces mouvements, crut la bataille remise au lendemain et ne fut

pas faché de ce répit, espérant dans l'intervalle recevoir des nouvelles du duc de Raguse; il ordonna donc à ses troupes de bivouaquer en attendant le jour.

Il devait être cruellement déçu : vers une heure du matin, les Prussiens débouchent en colonnes serrées à droite et à gauche d'Athies et tombent sur la brigade Lucotte; au même instant, la cavalerie du général Ziethen assaille celle du comte Bourdesoulle et la culbute sur la chaussée. Les Prussiens abordent ensuite le tertre où était campé le gros du sixième corps, et font main-basse sur tout ce qu'ils rencontrent. A peine les pièces en batterie eurent-elles le temps de faire une ou deux décharges : les canonniers les entraînèrent à la prolonge jusqu'à la chaussée, où tout le monde se rassembla dans l'intention de se rallier. Mais à ce moment, l'avant-garde du général Kleist remontant la rivière d'Ardon, se fit entendre sur les derrières des Français et les pénétra d'une terreur panique : cavalerie, infanterie, artillerie, tout s'enfuit à la débandade jusqu'à Festieux, et la déroute n'aurait pas eu un terme aussi rapproché, si le détachement du colonel Fabvier n'était accouru pour former une arrière-garde. L'ennemi trompé sur sa force par l'obscurité, et intimidé par sa bonne contenance, n'osa pousser plus loin sa poursuite.

Les pertes dans cette malheureuse affaire de nuit, furent peu considérables en morts et en blessés; mais 2,500 prisonniers, 41 bouches à feu et 131 caissons tombèrent au pouvoir de l'ennemi.

Un grand nombre de voix se sont élevées pour blâmer la conduite du général Marmont dans cette circonstance. Selon les hommes du métier, il aurait dû se mieux garder et ne pas exposer son artillerie à être prise en la plaçant en arrière sur la route; la foule au contraire impute la défaite du duc de Raguse au dessein formé par lui de consommer un acte de trahison; mais l'histoire doit accueillir avec beaucoup de réserve des accusations de cette nature, quand elles ne sont pas appuyées de preuves irréfragables.

Cependant, l'empereur dans l'ignorance de cet échec, arrrêtait pour le lendemain un plan d'attaque contre lequel se sont élevés tous les hommes de l'art. Plusieurs divisions d'infanterie et de cavalerie devaient déboucher le matin à six heures de Clacy et pousser la droite des alliés vers Laneuville. D'autres divisions avaient ordre de se former à droite de la route de Soissons pour soutenir au besoin la principale attaque de la gauche, et le duc de Raguse manœuvrer du côté d'Athies pour couper la communication de Laon à Vervins.

Quand Napoléon fut informé de la déroute du duc de Raguse, il refusa d'abord d'y croire; puis, il conclut que pour accabler son lieutenant, Blücher devait avoir dégarni son centre et sa droite. Il résolut donc de se maintenir devant Laon, soit pour arrêter par une attitude menaçante les corps détachés à la poursuite de Marmont, soit dans l'espoir de retrouver les avantages qui lui avaient été enlevés la veille par la supériorité numérique de l'ennemi.

De son côté, le général Blücher en découvrant le matin du haut des remparts les 17,000 hommes de l'empereur en bataille, résolut de prendre l'initiative de l'attaque. Il dirigea donc contre Clacy quatre divisions d'infanterie appuyées d'un régiment de hussards. Le comte Charpentier laissa arriver la colonne ennemie à demi-portée de son canon; puis il le fit jouer avec une telle activité, qu'il jeta le désordre dans les rangs des Russes et les força de s'abriter derrière les bois voisins. Par suite d'une fâcheuse méprise, les troupes du général Charpentier eurent beaucoup à souffrir pendant cette attaque du feu des batteries du prince de la Moskowa qui, placées sur le tertre traversé par le chemin de Laon à Mons-en-Laonnois, foudroyaient Clacy, croyant tirer sur les colonnes ennemies.

Six autres attaques successivement tentées par les Russes contre Clacy, ne furent pas couronnées d'un meilleur succès, et les Français demeurèrent maîtres de ce village. Pendant ce temps, l'empereur posté sur une petite éminence à droite,

observait de là tous les mouvements de l'ennemi et donnait ses ordres.

Vers deux heures, Napoléon qui sentait enfin la difficulté de sa position, reprit tout à coup un nouvel espoir d'en sortir victorieux ; mais il devait encore être déçu. Voyant les réserves ennemies se retirer du plateau de Saint-Vincent et ce poste presqu'entièrement dégarni, il s'imagina que Blücher mis à bout par sa persévérance abandonnait la ville, et qu'il lui serait possible de s'en emparer de vive force. Aussitôt, il chargea les divisions Curial et Meunier de ce coup de main. La première s'avança en colonnes serrées par bataillons, sous la protection d'un feu très-vif d'artillerie, jusqu'à Semilly, d'où elle poussa deux bataillons en tirailleurs sur le plateau, soutenus par un troisième sur la route. Mais arrivés à portée des Prussiens, ceux-ci démasquèrent une batterie qui foudroya ces tirailleurs, et un de leurs bataillons descendit à la rencontre de celui qui tenait la chaussée. En un clin-d'œil, cette attaque fut dissipée et la petite réserve du général Meunier se vit saluer en se retirant par toutes les batteries établies à mi-côte.

Ainsi, l'impossibilité d'enlever Laon de vive force, était définitivement constatée. Néanmoins, l'empereur ne pouvant se résoudre à battre en retraite, témoigna l'intention d'aborder l'ennemi par la route de La Fère, où il envoya le comte Drouot en reconnaissance. Ce général revint lui déclarer que ce projet était inexécutable. Peu satisfait de cette réponse, il prescrivit au comte Belliard de pousser aussi loin que possible un parti de cavalerie dans cette direction ; mais ce général arrêté entre Cerny et Laneuville par les Russes, confirma le premier rapport. Malgré cela l'empereur restait indécis ; il fallut que le comte Belliard le conjurât de ne pas s'exposer à tout perdre, pour le décider à ordonner la retraite sur Soissons.

La perte totale des alliés dans ces trois journées, s'éleva à 4,000 tués, blessés ou prisonniers. Les Français eurent 3,500 hommes hors de combat, sans compter ceux du duc de Raguse.

Ces pertes sont bien légères auprès de ce qu'elles auraient pu être. Napoléon, disent les hommes du métier, informé de l'échec éprouvé par sa droite, devait se retirer sur le champ. Il commit en restant, une imprudence qui aurait creusé le tombeau de son armée, si le maréchal Blücher rappelant les corps à la poursuite du duc de Raguse, fût tombé de Laon sur le centre et la gauche des Français avec des forces quintuples ; ou bien encore, si, les amusant devant cette place, il les eût entièrement fait tourner par les Prussiens. Heureusement, il ne saisit point l'à-propos ; et par une pusillanimité égale à la témérité de l'empereur, redoutant encore le lion pris au piège, il le laissa s'échapper criblé de blessures, quand d'un seul coup il pouvait l'étendre à ses pieds.

Quoi qu'il en soit, les combats des 9 et 10 mars eurent des suites bien importantes, car on peut dire qu'ils décidèrent du sort de la campagne, et qu'en les perdant Napoléon perdit le trône de France. A dater de ce moment, en effet, il ne fit plus que lutter péniblement contre les troupes alliées, sans pouvoir ni les entamer, ni arrêter leur marche victorieuse sur Paris, dont elles s'emparèrent, comme on le sait, peu de jours après.

Ainsi, c'était la troisième fois depuis huit siècles, qu'un prince voyait sa destinée s'accomplir sous les murs de Laon : Hugues Capet et Henri IV, l'un en 991, l'autre en 1594, conquéraient le plus beau trône du monde en s'emparant par force de cette ville, tandis que Napoléon perdit le sien en se faisant battre au pied de la montagne.

Il se présente encore ici une autre remarque assez singulière : trois jours à peine avant ces évènements, les alliés avaient parlé pour la première fois dans la feuille qui se publiait à Laon, de leur projet de rétablir la dynastie des Bourbons ; comme si une sorte de pressentiment les eût avertis qu'ils allaient porter sous les murs même de cette ville, le dernier coup à leur adversaire.

La joie des alliés fut grande du succès de ces journées et elle devait l'être, puisque l'empereur abandonnant ses blessés sur le champ de bataille, se retirait devant eux avec une armée découragée et affaiblie. Ils lancèrent aussitôt dans le public une proclamation où, après avoir exalté les résultats des combats des 9 et 10 mars, ils se défendaient de vouloir la dévastation et le démembrement de la France, et déclaraient au contraire n'avoir d'autre désir que le rétablissement de la paix et de la tranquillité de l'Europe. Cette proclamation étant une pièce éminemment historique, nous la transcrivons ici en entier et textuellement :

Le maréchal de Blücher aux Français.

Français, votre propre salut m'engage à m'adresser encore une fois à vous.

On tâche de vous séduire et de vous égarer par des proclamations qui tendent à vous faire croire que nous n'avons d'autre but que la dévastation et le démembrement de la France, et par des relations mensongères de succès que les troupes françaises doivent avoir remportés.

Il suffit de se rappeler la conduite de nos souverains et *de* celle du vôtre ; de jeter un regard sur ce qui s'est fait en Allemagne, en Espagne, en Italie, en Suisse et en Hollande, et de voir nos armées, à l'heure qu'il est, plus belles et plus nombreuses que jamais, pour savoir si l'on continue d'abuser indignement de votre crédulité.

D'ailleurs, pour bien juger des évènements de la guerre, vous n'avez qu'à demander compte aux habitants de Laon, des mémorables journées du 9 et du 10 de ce mois, où l'armée française, commandée par l'empereur Napoléon en personne, a été complètement battue sous les murs de cette ville. Demandez-leur s'ils n'ont pas vu fuir cette armée devant nos troupes victorieuses, et s'ils n'ont pas vu nos trophées, consistant en 50 canons, une grande quantité de caissons et plusieurs milliers de prisonniers. Et ce n'est pourtant qu'une partie de l'armée confiée à mon commandement, qui a remporté cette victoire décisive, tandis qu'une autre s'est emparée de Saint-Quentin, où nous avons pris 49 pièces de canon de bronze; et que la grande armée, après avoir battu, le 3 et le 4 de ce mois, près de Troyes, les corps d'armée français qui lui étaient opposés, se dirige, d'un autre côté, vers votre capitale.

Ne soyez donc pas assez aveuglés pour prêter encore l'oreille, ni aux promesses, ni aux menaces, ni aux fausses insinuations d'un gouvernement, qui ne tâche de vous armer contre nous, que pour perpétuer la guerre *aux dépens de la dernière goutte de votre sang*, et de la fortune de chacun d'entre vous.

Des désordres ont été commis par nos soldats. Ils ont été la suite d'un sentiment de vengeance qu'ils éprouvaient, en voyant que plusieurs de leurs camarades avaient été assassinés par des habitants. Je les ai cependant réprimés; j'ai même fait punir de mort les coupables. Mais songez qu'il n'y a de moyens plus sûrs pour prévenir les excès des soldats, qu'en restant paisiblement dans vos demeures, en ne fermant pas vos portes qu'on se voit obligé d'enfoncer alors, et en vous gardant surtout de vous mettre en relation avec nos ennemis, et de prendre les armes contre nous.

Je n'ai point puni jusqu'ici, comme j'aurais dû le faire, les atrocités commises par les habitants de quelques villes et villages contre des courriers et des soldats isolés des armées coalisées, espérant que mon indulgence même les engagerait à rentrer dans leur devoir. Mais je vous annonce, maintenant, que je serai dès aujourd'hui juge sévère, et que les villes ou villages dont quelques habitants oseraient encore prendre les armes, maltraiter nos soldats ou s'opposer à nos mesures militaires, seront incendiés, quelque peine que je puisse ressentir de me voir forcé à faire souffrir de cette manière l'innocent avec le coupable.

Nous ne voulons, je vous le répète, que la paix et la tranquillité de l'Europe. Les négociations de Châtillon, publiées un jour, vous prouveront que votre souverain seul, malgré tout ce qu'il vous en dit, y met toujours de nouvelles entraves; et je n'ai qu'à vous rappeler, en attendant, le fameux discours qu'un Français (le sieur *Raynouard*) a fait au Corps Législatif, pour régler votre opinion à cet égard.

Au reste, tous les peuples de l'Europe combattant pour le même but, l'issue de la lutte actuelle ne saurait être douteuse. Une plus longue résistance et même quelques succès, si vous croyez pouvoir vous en flatter encore, ne pourraient par conséquent que vous rendre plus malheureux que vous ne l'êtes déjà.

Donné en mon quartier-général à Laon, ce 13 mars 1814.

De BLUCHER.

Dès la veille, Blücher avait publié un ordre du jour où après avoir dit que : « L'empereur Napoléon oubliant dans sa fuite » précipitée le premier et le plus saint des devoirs d'un général » et d'un souverain, a abandonné tous ses blessés sur le champ » de bataille » il invitait les habitants des villages voisins à les recueillir et à les transporter à Bruyères, pour y recevoir les soins réclamés par leur état. Le préfet provisoire prit aussi un arrêté conçu dans le même sens.

On a vu que, dans sa proclamation du 13, Blücher se plaint beaucoup des actes d'hostilité commis contre ses troupes dans les journées des 9 et 10 mars, par les habitants des villages environnants, et menace ceux-ci de terribles représailles dans le cas où ces actes se renouveleraient. Le préfet provisoire publia le 15, un arrêté dans lequel revenant à son tour sur ces actes, il menaça leurs auteurs de peines terribles en cas de récidive : « Ayant appris, dit-il, que pendant les mou- » vements militaires, des habitants de la campagne se sont » permis de tirer des coups de fusil sur les troupes alliées, » l'autorité civile doit veiller à ce que les habitants par une » conduite imprudente ou des actes de violences envers les » militaires, n'attirent pas sur eux des malheurs nouveaux. » Les troupes alliées ne font pas la guerre à l'habitant paisible ; » elles lui assurent au contraire protection et sûreté, pourvu » qu'il accueille bien les militaires et leur fournisse de bon » gré les vivres qui leur sont dus et les secours dont ils ont » besoin. Mais quand l'habitant prend les armes pour en faire » usage contre les troupes qui occupent le pays, il s'expose à » être traité en ennemi : l'incendie, la destruction, le pillage, » deviennent alors de légitimes représailles. » Il termine en enjoignant aux autorités locales sous leur responsabilité, de faire saisir les auteurs des violences qui pourraient encore être commises, et de les livrer au commandant militaire le plus voisin.

Les faits donnaient un bien cruel démenti aux paroles du préfet provisoire : les alliés ne font pas la guerre à l'habitant paisible, avait-il dit ; et cependant toutes les maisons de la citadelle et plusieurs autres dans la ville avaient été pillées ; toutes celles des faubourgs furent aussi livrées au pillage et de plus démolies ou incendiées. Pas une habitation ne resta debout à Saint-Marcel ; très-peu échappèrent à une destruction totale dans les faubourgs de Semilly et Laneuville, et peu de jours après les journées des 9 et 10 mars, il fut frappé sur la ville

une contribution de guerre de 25,000 fr. Celle-ci fut heureusement rendant aux habitants, voici comment :

Le 8 mars, Blücher voyant la bataille sur le point de s'engager sous les murs de Laon, avait, en déclarant cette ville en état de siège, nommé le général-major Rileyiew commandant général provisoire de la ville et du département. Celui-ci, après le départ du général russe, frappa la contribution en question, soi-disant pour l'habillement des troupes, mais en réalité pour se l'approprier. Le maire montra une grande énergie dans cette circonstance : ayant appris que ces fonds avaient été détournés par le général Rileyiew, il alla le trouver, lui fit des reproches sur sa conduite et le menaça de se rendre en personne auprès de l'empereur Alexandre pour la lui faire connaître, s'il ne s'empressait de les restituer. Le général russe intimidé par cet acte de fermeté, s'empressa d'acheter son silence en restituant les sommes qu'il avait extorquées.

Tandis que ces choses se passaient à Laon, les armées continuaient leurs opérations, et après différents succès, les troupes alliées se présentaient devant Paris dans les derniers jours de mars. On sait assez que la capitale, après d'héroïques efforts, fut obligée de leur ouvrir ses portes. Deux jours plus tard, le sénat proclamait la déchéance de Bonaparte et déliait la population et l'armée du serment de fidélité envers lui.

En réjouissance de l'entrée de leurs troupes à Paris, les alliés voulurent ouvrir les portes des prisons de Laon à tous les détenus; ce fut avec beaucoup de peine qu'on obtint d'eux qu'ils n'en feraient rien.

La nouvelle de la déchéance de l'empereur arriva à Laon le 5 avril. Aussitôt, le maire fit abattre le drapeau tricolore qui flottait encore sur les édifices publics, ordonna de le remplacer par le drapeau blanc, et enjoignit à tous les habitants de porter la cocarde blanche (1). Le 3 mai, une députation fut envoyée

(1) Voici les termes de l'arrêté du maire à cette occasion :

« Considérant que la déchéance de Napoléon a été prononcée par le sénat ; que

au roi Louis XVIII pour le complimenter sur son rétablissement, et l'assurer de l'attachement et de la fidélité des habitants de Laon.

Historien de simples annales locales, nous n'avons pas à raconter les évènements politiques qui suivirent la restauration. Nous dirons seulement que les Bourbons, accueillis d'abord avec joie par tout le monde, parce que leur retour mettait fin aux maux de la patrie, ne tardèrent pas à s'aliéner l'opinion publique en accumulant faute sur faute. Si l'armée était mécontente, la nation était de plus inquiète, et tout le monde semblait se préparer à un évènement sans aucun exemple dans les fastes des nations.

Telle était la disposition générale des esprits, quand une personne venant du midi de la France arriva à Laon dans les premiers jours de mars, apportant la nouvelle du débarquement de Napoléon au golfe Juan, et la proclamation adressée par lui au peuple français. La nouvelle parcourut rapidement toute la ville et chacun attendit avec anxiété l'issue d'une entreprise en apparence aussi téméraire. Mais peu de jours après, on apprit à la fois, et la fuite de Louis XVIII, et l'entrée de Bonaparte à Paris. Dès le 29 mars, le corps de ville fit parvenir à l'empereur l'adresse suivante :

« Sire, interprètes des habitants de la ville de Laon, nous supplions V. M. » de recevoir de nouveau l'assurance de notre fidélité et de notre dévouement » à votre auguste personne.

» Heureux de voir sur le trône un monarque de notre choix, qui veut nous » faire jouir des bienfaits d'une sage constitution, la reconnaissance avec

» les Français sont déliés du serment de fidélité envers lui ; que Napoléon » Bonaparte a causé par son ambition des malheurs irréparables à la France au » lieu d'assurer le bonheur du peuple sur lequel il n'a régné que trop longtemps ; » que la déchéance prononcée est le présage certain de la paix générale désirée » par tous les bons Français ; qu'il n'en est aucun qui ne voie avec enthousiasme » ce changement qui, en nous délivrant d'un ennemi public qui faisait peser » sur chacun de nous un joug aussi onéreux, nous annonce le rétablissement du » gouvernement monarchique dans l'ancienne famille des Bourbons, etc. »

» laquelle nous accueillerons, sire, les fruits de votre gouvernement, égalera » notre empressement à bénir votre retour. »

L'enthousiasme avec lequel on revit Napoléon fut, on le sait, général, car en débarquant sur le sol national il s'était présenté comme le restaurateur de la liberté et des droits du peuple français. Mais ces illusions durèrent peu, ses actes ne tardèrent pas à démentir ses paroles et à produire le mécontentement.

Cependant, il se préparait à la guerre avec une activité incroyable, car les armées ennemies étaient restées sur les frontières l'arme au bras, et les puissances étrangères un instant stupéfaites du retour inattendu de l'empereur et de la rapidité avec laquelle il était remonté sur le trône, songeaient à entreprendre une seconde invasion du territoire français.

L'armée française composée de 118,000 hommes se réunit à Avesne, et Napoléon quitta Paris dans la nuit du 12 juin pour en aller prendre le commandement. Il arriva à Laon le 13 au matin, et parcourut les dehors de la place. La population toute entière s'était portée au devant de lui et l'accueillit avec d'immenses acclamations. De leur côté les troupes montraient un enthousiasme et une ardeur sans pareils. Cinq jours après il livrait la funeste bataille de Waterloo.

Le 20, au point du jour, on aperçut tout-à-coup du haut des remparts, une masse d'hommes qui s'avançaient rapidement et en désordre sur la route de Chambry. Bientôt cette masse s'approcha et l'on distingua avec la plus vive surprise qu'elle se composait de militaires de tous grades et de toute arme, marchant pêle-mêle. On y voyait des fantassins désarmés, des cavaliers démontés, des hommes blessés, les habits déchirés et souillés de sang : les uns marchaient avec vitesse, quoique mourant de faim; les autres se trainaient avec peine, harassés de fatigue; tous avaient la rage et le désespoir peints sur leurs traits : c'étaient les fuyards de Waterloo.

Quelques heures plus tard, une calèche en mauvais état,

escortée de qnelqnes cavaliers, s'arrêta devant la maison du maître de poste à Vaux ; un homme en descendit : il était pâle et défait, sa figure portait l'empreinte de la fatigue et de l'inquiétude : c'était Napoléon. Il entra dans la cour, et en attendant qu'on lui servît des rafraîchissements, se mit à se promener silencieusement, les bras croisés, la tête basse et l'air rêveur. Bientôt, il fut rejoint par le duc de Bassano, le général Bertrand, le maréchal Soult, Jérôme Bonaparte et plusieurs autres généraux, qui amenaient avec eux trois mille hommes.

Cependant, les habitants qui étaient descendus la montagne, considéraient ce spectacle avec un sentiment de tristesse indéfinissable. L'aspect de cette foule de militaires en désordre, couverts de boue, qui passaient en détournant la tête comme s'ils avaient craint les regards de leur chef, était navrant; et l'on ne se sentait pas moins ému à la vue de cet homme naguère encore commandant en vainqueur à l'Europe, faisant et défaisant les rois selon son caprice ou ses intérêts, à son tour accablé par un immense désastre, victime de la trahison, isolé, malheureux, fui même de ses propres soldats, n'ayant plus devant lui qu'un avenir sombre et affreux.

Napoléon voulait s'arrêter à Laon, où il avait donné ordre de rallier l'armée; mais dans un conseil tenu avec ses généraux, on le décida à se rendre à Paris. Il partit à dix heures du soir dans une voiture empruntée à un citoyen, et traversa la ville presqu'*incognito*, bien que toutes les maisons fussent illuminées sur son passage.

Le maréchal Soult resta à Laon, où il s'occupa aussitôt de mettre de l'ordre dans le mélange confus de soldats qui ne cessaient d'y arriver. Il réunit ainsi 20,000 hommes avec lesquels il partit pour Soissons le 25 juin, laissant à Laon une garnison de 2,600 hommes et une quarantaine de bouches à feu; il avait d'ailleurs donné ordre de mettre la place en état de défense, et l'on s'occupait de construire différents ouvrages extérieurs : plusieurs portes furent murées; on entoura les

autres de palissades ; on éleva des retranchements en terre à St-Vincent et à Gaillot, et l'on ferma la cuve de St-Vincent au moyen d'un fossé et d'une palissade établis depuis la promenade de l'Arquebuse jusqu'à la tour placée à l'extrémité des jardins de cette ancienne abbaye ; enfin, la place avait été mise en état de guerre, avec injonction aux habitants de s'approvisionner de vivres pour six mois.

Dans cet intervalle de quelques jours, Napoléon avait cessé pour la seconde fois de régner. Dès le 21, la chambre des députés s'était réunie et avait demandé l'abdication de l'empereur. Celui-ci la donna le lendemain après un peu d'hésitation, et un gouvernement provisoire fut formé. Les membres qui composaient ce gouvernement chargèrent aussitôt des plénipotentiaires de se rendre au quartier-général des alliés, afin de traiter des conditions de la paix, et de réclamer pour la France la liberté de se donner un gouvernement de son choix. Ces plénipotentiaires arrivèrent à Laon le 25 juin. Ils y reçurent le lendemain des passeports pour Haguenau, et se hâtèrent aussitôt de s'y rendre.

Cependant, les alliés s'étaient empressés d'entrer en France et de se porter sur Paris. Dès le premier juillet, les communications avec la capitale se trouvaient interrompues, et de toutes les villes du département, Laon, Soissons et La Fère étaient les seules qui ne fussent pas encore occupées par l'ennemi.

Les habitants de Laon, en attendant le jour où les troupes alliées se montreraient de nouveau sous leurs murs, s'apprêtaient comme nous l'avons vu, à la résistance. Indépendamment de 7 à 800 hommes de garde nationale auxquels on avait délivré des armes, il se trouvait dans la place un bataillon du 12me régiment d'infanterie légère, un bataillon du 3me de ligne, un bataillon du 24me, un autre du 84me, du 93me et du 100me de ligne, avec un détachement d'artillerie, de sapeurs et de cavalerie légère. En tout environ 3,000 hommes.

Ces troupes animées du meilleur esprit, étaient décidées à

défendre la ville jusqu'à la dernière extrémité. Le général Langeron, commandant la place, manifestait hautement les mêmes intentions; et pour donner aux habitants un gage de sa résolution, il sollicita le titre de citoyen de Laon, qui lui fut accordé le 15 juillet.

Tandis que ces choses se passaient à Laon, Napoléon avait quitté le sol de la France, et Louis XVIII en rentrant à Paris, rétablissait de nouveau la dynastie des Bourbons. Le général Langeron fit ausitôt publier par toute la ville la proclamation suivante :

« En exécution des ordres de S. Exc. le ministre de la guerre, le drapeau » blanc sera arboré sur tous les édifices de la ville de Laon, à dater d'au- » jourd'hui (16 juillet).

» Le maréchal-de-camp commandant supérieur, rappelle les propres ex- » pressions de son excellence le ministre de la guerre : *la place de Laon doit » être conservée au roi ; les alliés ne doivent point entrer dans la ville.* Le » titre de citoyen de Laon que j'ai pris ce matin par un acte formel, est une » preuve que j'emploierai tous les moyens possibles pour que la ville ne soit » jamais occupée par les étrangers.

» Le général recommande aux citoyens et aux militaires de maintenir la » tranquillité et la parfaite harmonie qui n'ont pas été interrompues un seul » instant. Ayons pour devise et pour mot de ralliement : *la patrie et le roi!* »

Une lettre du ministre de la guerre venait en effet de prescrire la conservation de cette place; mais la proclamation du commandant exaspéra la troupe : elle refusa de reconnaitre l'autorité du roi, prétendit tenir la place pour l'empereur seul ou pour son fils, et conserva ses aigles et la cocarde tricolore. Le corps de ville au contraire s'empressa de faire sa soumission au nouveau gouvernement, et il lui envoya une adresse où il disait :

« Comme tant d'autres cités, la ville de Laon a pu être » comprimée par un gouvernement despotique et soupçonneux, » qui cherchait à scruter les consciences et trouvait des crimes » jusque dans la modération des pensées; mais elle n'a point » changé : dans tous les temps elle a donné l'exemple de la

» soumission aux lois et de son attachement pour ses souverains
» légitimes. »

Le mécontentement de la troupe envers son commandant, dont elle suspectait les intentions, était encore le même, quand dans la journée du 26 juillet on vit tout-à-coup les troupes prussiennes cerner la montagne et placer des postes et des vedettes à moins d'un quart de lieue de la place. Les communications furent dès-lors interrompues et les habitants ne purent plus se hasarder au dehors sans s'exposer à être pris.

Deux jours après, le commandant sans en avoir prévenu personne, fit publier dans la ville un ordre du ministre de la guerre. qu'il prétendait avoir reçu par un homme de Soissons, ordre qui jeta tous les habitants dans le plus grand étonnement. Il enjoignait au général Langeron de licencier les gardes nationales, de ne conserver que la garde urbaine, de livrer *le passage* aux troupes alliées et de leur remettre le magasin des subsistances. Le général faisait suivre cet ordre d'une proclamation dans laquelle il déclarait Laon en état de siège, informait les habitants que les alliés traverseraient la ville les jours suivants, les invitait à rester calmes et à les recevoir *comme les amis de la France*.

La lecture de ces différentes pièces et le nouveau langage du commandant, produisirent une fermentation extrême: on accusait celui-ci d'avoir fabriqué une prétendue lettre du ministre de la guerre, et de vouloir livrer sans défense à l'ennemi et la ville et les troupes de la garnison. Bientôt, les têtes s'échauffèrent et les cris *aux armes!* retentirent dans les rues. Des groupes nombreux de militaires et de bourgeois se formèrent partout, annonçant hautement l'intention de s'opposer à ce que les alliés entrassent à Laon, tant que les troupes françaises s'y trouveraient et que le roi n'aurait pas envoyé des ordres dont l'authenticité ne pût être suspectée.

Le conseil municipal fit de son côté des représentations au commandant et demanda qu'il fût permis à deux de ses membres

de se rendre à Paris pour obtenir des explications du ministre. Le général Langeron accepta ces propositions; mais le général prussien Ziethen logé à Saint-Gobain, refusa des passeports; un aide-de-camp du commandant parvint seul à partir le 29.

Le lendemain, les Prussiens poussèrent plusieurs détachements en avant de leur ligne, lesquels s'avancèrent jusqu'au pied de la montagne; mais ils furent refoulés par différentes patrouilles et les batteries de la place tirèrent sur eux. Peu d'heures après, un officier prussien se présentait en parlementaire à l'une des portes de la ville, demandant à parler au commandant. On remarqua que personne ne fut appelé à leur conférence; cette remarque augmenta l'irritation et la défiance générale et l'on ne manqua pas d'incriminer le but de cette entrevue mystérieuse.

Les esprits se trouvaient dans ces dispositions quand, dans la journée du 31, l'aide-de-camp du commandant se présenta tout-à-coup à la porte Saint-Martin, arrivant, disait-il, de la capitale. A sa vue, la fermentation devint extrême; on ne pouvait croire qu'il eût été jusqu'à Paris et des groupes nombreux se formèrent dans toutes les rues pour s'informer du résultat de son voyage. Le conseil municipal se rassembla de son côté et attendit une communication du commandant; mais après être resté en permanence jusqu'à dix heures du soir, ne recevant rien, il se sépara.

Le lendemain à quatre heures du matin, le maire reçut une lettre du commandant par laquelle celui-ci l'invitait, d'une manière passablement cavalière (1), à se rendre immédiatement avec le conseil et la garde nationale sur le Champ-St-Martin.

(1) Cette lettre était ainsi conçue :

« M. le Maire, j'ai l'honneur de vous inviter à vous rendre sur-le-champ avec » votre corps municipal au Champ-St-Martin pour y venir prendre mes ordres.

» J'ai l'honneur de vous saluer.

» *Le maréchal-de-camp commandant supérieur*,

» Chevalier LANGERON.

» Veuillez faire prendre les armes à toute votre garde nationale sur-le-champ. »

Arrivé là, on y trouva la garnison rassemblée sous les armes. Le commandant s'avançant aussitôt devant le front de bataille, déclara que les pièces reçues la veille lui enjoignaient de rendre la place aux alliés et de conduire les troupes à Orléans afin d'y rejoindre l'armée de la Loire. Des cris de fureur accueillirent ces paroles : *nous ne partirons pas*, disait-on de toute part, *le général est un traître, il veut nous livrer aux ennemis.* Les militaires et les bourgeois se mêlent en tumulte, s'excitent mutuellement à la résistance, et en un moment la révolte est au comble. Des menaces, des cris de mort même s'élèvent de la foule, et le commandant n'échappa à une arme dirigée contre lui que par l'intervention de personnes prudentes.

Le général Langeron rentré avec peine chez lui, fit entourer sa demeure de quelques troupes sur la fidélité desquelles il croyait pouvoir compter; il convoqua ensuite le conseil de défense de la place, à l'effet de lui communiquer les dépêches du ministre et de lui faire constater leur authenticité. Dans son arrêté, le conseil de défense déclara que ces dépêches devaient être considérées comme authentiques, et que rien ne pouvait s'opposer à l'exécution des ordres qu'elles renfermaient. Cette déclaration ne changea rien à la disposition des esprits, et les habitants comme les militaires persistèrent à refuser de reconnaître des ordres du ministre et du commandant.

Pour sortir d'embarras, on proposa au préfet de se rendre à la tête d'une députation au quartier général des alliés afin de chercher à en obtenir la cessation du blocus, ou du moins les passeports nécessaires pour pouvoir se rendre à Paris s'y instruire de la volonté du gouvernement. Ce dernier point fut seul accordé, et le préfet partit le 4 août accompagné de deux officiers de la garnison et d'un officier de la garde nationale.

Deux jours après, le maire reçut une lettre du ministre de la guerre par laquelle celui-ci se plaignait de l'inexécution de ses ordres, des troubles des jours précédents, et menaçait d'un

châtiment sévère ceux qui seraient tentés de recommencer (1). Quelques heures plus tard, les commissaires envoyés à Paris arrivèrent à Laon. Ils confirmèrent de nouveau l'authenticité des premiers ordres, et le commissaire du roi qui les accompagnait fit afficher la proclamation suivante :

« Le roi ordonne que votre ville soit remise aux troupes alliées. La garantie » de vos propriétés sera stipulée et arrêtée dans les articles de sa remise. Jusqu'à » présent vous avez prouvé par votre dévouement à sa défense, conjointement » avec la garnison, votre attachement à la patrie : une résistance plus longue » serait taxée de rebellion. Organe des volontés du roi, je suis venu pour vous » intimer ses ordres.

» *Le colonel faisant fonctions de commissaire du roi*,
» CONTREGLISE. »

Le conseil de ville publia de son côté une proclamation pour engager les habitants au calme et à la soumission.

Le colonel Contreglise étant aussi chargé par le gouvernement de traiter avec les assiégeants, s'empressa de dresser les articles d'une capitulation. Les troupes françaises durent sortir de la place avec les honneurs de la guerre, le matériel militaire être conservé au roi, la garde nationale licenciée et remplacée par une garde urbaine composée des personnes les plus considérées de la ville; les habitants respectés dans leurs personnes et leurs propriétés, ne purent être recherchés pour cause d'opinions ou de conduite antérieure; la gendarmerie dut continuer son service et les prisonniers prussiens être mis en liberté.

(1) Voici la teneur de cette lettre :

« M. le Maire, je viens d'apprendre la position pénible où se trouve M. le » général commandant-supérieur à Laon. Les auteurs de ces troubles sont très- » blâmables. J'espère que lorsque les députés de votre ville porteront eux- » mêmes les ordres que je leur aurai remis, il n'y aura plus aucun prétexte » pour supposer des ordres falsifiés, et que ceux du roi seront sur-le-champ » exécutés. S'il en était autrement, prévenez les habitants de Laon que l'on fera » un exemple sévère de cette désobéissance. Je joins ici une copie des dernières » instructions que je vous adresse.

» *Le ministre de la guerre*,
» GOUVION-SAINT-CYR. »

Le lendemain 10 août, à six heures du matin, les troupes de la garnison sortirent de la ville par la porte Saint-Martin, tambour battant, mèche allumée, avec quatre pièces de canon, tandis que les Prussiens faisaient leur entrée par la porte de Vaux. Ces troupes se dirigèrent sur la Loire accompagnées du colonel comte de Lehndorff. Elles arrivèrent le 19 août à Orléans, où les officiers offrirent un banquet au commissaire prussien à l'effet de le remercier de ses soins et de ses attentions pour les troupes françaises.

Bien que le général Langeron eût dépeint les Prussiens comme les amis de la France, ils ne furent pas plus tôt entrés à Laon que les habitants virent renaître toutes les charges et les vexations d'une occupation étrangère. Ils commencèrent par s'opposer à la formation d'une garde urbaine, et procédèrent au désarmement avec la dernière rigueur. Ils firent à cet effet des visites domiciliaires en déclarant que toute personne chez laquelle on saisirait des armes, serait arrêtée. Un boucher dans la maison duquel on trouva un fusil chargé caché dans un tas de blé, fut saisi et conduit garroté à St-Gobain pour être mis à la disposition du général prussien.

D'ailleurs, quoique l'approvisionnement de leurs troupes fût à la charge du gouvernement, ils n'en exigeaient pas moins dans les maisons où ils étaient logés, une nourriture au-dessus des moyens de la plupart des habitants. C'était au déjeûner une soupe avec une bouteille de bière, une tartine de beurre et un petit verre d'eau-de-vie : au dîner, une soupe avec une demi-livre de viande par homme, des légumes cuits, avec de la graisse convenable, une livre de pain et une bouteille de bière ou une demi-bouteille de vin ; au souper, une soupe ou des légumes, une demi-livre de pain et un second petit verre d'eau-de-vie.

Le refus ou l'impossibilité de satisfaire à ces exigences exposait aux plus mauvais traitements. On vit sous ce prétexte une femme être arrêtée avec ses deux filles et jetée dans une

cave sans lumière, sans chaise, sans lit, sans paille même, et pour ajouter à leur torture, on leur retira leurs souliers et leurs bas, et on les laissa pieds nus sur le sol humide de leur prison. Les autorités prussiennes près de qui l'on allait se plaindre, refusaient de vous entendre, ou si elles promettaient d'arrêter ces violences, elles ne prenaient aucune mesure pour arriver à ce but.

Bientôt ils ne se gênèrent plus pour frapper chaque jour de nouvelles contributions de guerre. Ils exigèrent d'abord la levée d'une somme de 16,000 francs environ sous le titre illusoire d'emprunt, et soi-disant pour la subsistance des troupes; ensuite ils firent une réquisition de 10,000 fers à cheval, et le général prussien sous les ordres duquel la ville avait été mise, exigea qu'il lui fût payé chaque jour une somme de 15 fr. comme commandant de la place.

Ces violences exaspéraient tous les esprits, et beaucoup de gens au lieu de rendre leurs armes, les cachaient avec soin dans l'intention de s'en servir si les circonstances venaient à le permettre; mais les Prussiens firent paraitre le 21 août un nouvel ordre de déposer toutes les armes dans les 24 heures, et rendirent le maire et les principaux citoyens responsables de l'inexécntion de cet ordre. Enfin, le 31 août, ils ordonnèrent de nouvelles visites domiciliaires pour la recherche des armes, déclarant que tout habitant chez qui l'on en trouverait, serait conduit à Wesel pour y être jugé, et que ceux qui auraient des armes chargées seraient condamnés à mort et immédiatement exécutés.

Cependant, les réquisitions se succédaient rapidement : le 2 septembre réquisition d'habillements pour les troupes; le 4, réquisition de 600 outils de pionniers; le 6, autre réquisition d'habillements. Le préfet et le maire s'étant refusés d'y obtempérer, virent, le premier 30, le second 20 garnisaires envahir leur habitation, et furent contraints de les payer à raison de 2 fr. par jour. Un traité passé entre le gouvernement

français et les puissances alliées, arrêta enfin ces exactions. Il était temps : un grand nombre d'habitants se trouvaient réduits à la dernière détresse et beaucoup annonçaient hautement l'intention de s'expatrier. De son côté, la ville était épuisée, et le préfet dut lui avancer une somme de 7 à 8,000 fr., pour faire face à ses besoins les plus pressants (1).

Un autre traité passé entre la France et les puissances coalisées, au mois de novembre, en déclarant que Laon et son district ne seraient occupés militairement ni par les Français, ni par les alliés, délivra enfin cette ville des troupes étrangères. On leur fournit avec empressement les 50 voitures dont elles avaient besoin pour leurs bagages, et le 12 décembre au matin, les habitants entendirent avec joie les airs de leurs clairons qui annonçaient leur départ.

A dater de cette époque et jusqu'en 1830, les annales de la ville de Laon n'offrent plus aucun évènement digne d'être enregistré par l'histoire. Occupés à cicatriser les plaies causées par deux occupations successives, les Laonnois prirent peu de part aux luttes des partis qui s'agitèrent après la restauration ; ils se firent au contraire remarquer par le calme de leur attitude et la modération de leurs opinions. Ce n'est donc pas sans surprise qu'on voit le conseil de ville envoyer au roi, le 8 juillet 1816, l'adresse suivante, dont les termes rappellent la violence d'une autre époque :

« Sire, les habitants de la ville de Laon désiraient depuis longtemps offrir à » V. M. un hommage solennel de leur profond respect et de leur invariable » attachement à votre personne sacrée. Pour donner à cet acte l'éclat qui doit » le caractériser, et qui était depuis longtemps gravé dans leur cœur, ils ont » attendu ce jour mémorable où la tyrannie la plus exécrable a été renversée » pour la dernière fois, et où un monarque digne de l'ardent amour de ses » peuples, leur a été rendu. C'est de cette époque que datent désormais nos » plus chers souvenirs ; puisse-t-elle effacer de la mémoire des hommes d'autres

(1) Les évènements de 1814 et 1815, coûtèrent à la ville plus de 100,000 fr. et plus de 1,500,000 fr. au département. Près de 800 maisons furent détruites à Laon et dans ses faubourgs.

» souvenirs que nous avons en horreur! Fatale journée du 21 janvier 93, nous » te vouons à une exécration éternelle! Nous détestons tes fauteurs infâmes; » puissent leurs noms être à jamais en oubli. »

« Et toi, journée du 20 mars que prépara la perfidie pour faire triompher le » crime, nous te désavouons solennellement! Nous déclarons devant Dieu et » devant les hommes que celui que tu as eu pour objet nous est odieux; que » nous ne voyons en lui que le destructeur de la France et de ses enfants; que » ses lâches adhérents sont les plus coupables des hommes, et que s'il était » possible qu'une tentative semblable vînt à se reproduire, les habitants de la » ville de Laon périraient avant qu'il fût porté la plus légère atteinte aux droits » sacrés de V. M. et de son auguste maison. »

Nous n'avons point à raconter ici les luttes politiques ni les évènements qui signalèrent les quinze années de la restauration : disons seulement que les fautes entassées comme à plaisir par la branche aînée des Bourbons, jetaient l'alarme et l'inquiétude dans les esprits, et leur faisaient entrevoir l'imminence d'une nouvelle révolution.

L'apparition des ordonnances du 26 juillet 1830, montra même aux yeux des moins clairvoyants que le moment en était arrivé : elles plongèrent toute la ville dans une véritable stupeur, et comme on apprit en même temps que le peuple de Paris s'apprêtait à la résistance, chacun attendit avec une vive anxiété l'issue des évènements.

Des groupes nombreux stationnaient dans les rues et sur les places, recueillant avec avidité les nouvelles qui circulaient dans la foule; mais ces nouvelles étaient fort contradictoires, car les communications avec la capitale se trouvaient interrompues. Enfin, dans la matinée du 29, on vit arriver la diligence de Paris surmontée d'un immense drapeau tricolore, et l'on apprit par les voyageurs les évènements des jours précédents.

Une foule de citoyens se réunirent aussitôt, armés de fusils de chasse, de piques, de sabres, de pistolets, et se rendirent à la préfecture pour demander au premier magistrat du département que le drapeau tricolore fût arboré sur les monuments publics et la garde nationale rétablie.

En même temps, d'autres citoyens qui depuis plusieurs jours déjà se réunissaient dans une maison particulière à l'effet d'aviser aux mesures à prendre dans les circonstances où l'on se trouvait, firent paraître une proclamation pour informer le département de ce qui se passait au sein de la capitale et l'appeler aux armes. Voici le texte de cette proclamation :

Habitants du département de l'Aisne.

La Charte est foulée aux pieds : des ministres dont le nom fut pour la France un signal d'effroi, ont osé tenter de substituer le pouvoir absolu au règne des lois, aux libertés publiques conquises au prix de tant de sang.

La France n'a point accepté cette humiliation : elle s'est levée là où elle a été frappée au cœur! Les Parisiens sans armes, sans munitions, sans résistance organisée, ont su triompher des soldats qui ont pu oublier leur titre de citoyen, et pousser jusqu'au crime le dogme de l'obéissance passive. Paris est libre, Paris a rétabli la Charte, Paris maintient nos libertés.

Mais, Citoyens, la France n'est pas dans Paris seul : nous aussi, nos libertés nous sont ravies ; nous aussi, nous sommes frappés du coup audacieux des criminels conseillers de la couronne. Dormirons-nous, concitoyens? ne prendrons-nous point part aux efforts glorieux de la capitale. Ces efforts sont triomphants; mais leur succès n'est point à l'abri d'un revers. Chacun de nous a là un fils, un frère, un parent, un ami ; exposerons-nous tous ces liens sacrés de la famille ; délaisserons-nous nos premiers et généreux défenseurs à périr avec nos libertés sous les dernières attaques d'un despotisme désormais affamé de vengeance? Les départements voisins de la capitale sont debout; un cri français retentit aujourd'hui partout : *aux armes! aux armes! à Paris*, au secours de nos amis, de nos frères, de nos fils, à la gloire, à la liberté, *aux armes !*

La garde nationale fut ensuite réorganisée et armée ; on plaça des postes à toutes les portes de la ville et des patrouilles parcoururent les rues et les environs de la place, à l'effet de garantir la sûreté des personnes et des propriétés et veiller à la tranquillité publique, qui ne fut pas un seul instant troublée.

La nouvelle de l'élévation au trône du duc d'Orléans étant parvenue à Laon vers le milieu d'août, la garde nationale se réunit sur le Bourg quelques jours après et signa l'adresse suivante pour lui être envoyée :

« Sire, le souverain qui a dit que la charte était désormais une vérité, a » prouvé par ces loyales et généreuses paroles que son cœur grand et magna- » nime sait apprécier les besoins et les vœux de la France.

» Tranquilles sur le maintien de leurs droits et de leur liberté, les Français, » pour qui le premier des besoins est d'aimer leur roi, ne mettront pas de » bornes à leur dévouement pour son auguste personne.

» L'odieuse, la perfide violation du pacte fondamental donné à la France » par Louis XVIII, en soulevant l'héroïque population de la capitale, a ren- » versé à jamais après les trois mémorables journées de juillet, une dynastie » qui, dans son aveuglement, s'est obstinée à méconnaître et à repousser les » salutaires conseils du passé.

» Portée au trône des Français par les vœux unanimes de la nation dont les » courageux députés ont été les organes fidèles, V. M., sire, a eu le bonheur, » à l'aurore de notre glorieuse régénération politique, de marcher dans nos » rangs pour combattre nos ennemis qui menaçaient le sein de la patrie. Tou- » jours ferme depuis dans les principes d'une franche et sincère liberté, le » duc d'Orléans a montré ce que serait Louis-Philippe Ier, roi citoyen, aimé, » chéri des Français, honoré, respecté des nations étrangères.

» Tels sont, sire, les sentiments de la ville de Laon, chef-lieu d'un dépar- » tement qui, dans des temps où une ligue perfide conspirait contre les libertés » de la France, présentait comme soutien de ces mêmes institutions une por- » tion notable de cette très-faible mais héroïque minorité dans nos chambres.

» Nous sommes avec le plus profond respect, sire, de V. M., les très-humbles » et très-obéissants serviteurs et sujets. » (Suivent 330 signatures).

De son côté, le nouveau préfet du département de l'Aisne, publia le 1er septembre la proclamation suivante :

***Habitants du département de l'Aisne*,**

L'énergie du peuple français a mis fin pour toujours à une lutte trop long-temps prolongée.

Une ère nouvelle commence pour notre belle France : saluons-la de nos acclamations.

Votre département, déjà si distingué par l'unanimité d'opinion qui y règne, et que nous avons vu enrichir nos assemblées législatives d'hommes aussi remarquables par leurs talents et leur patriotisme que par leur courage à défendre les libertés publiques; votre département qui, par ses choix, avait bien mérité de la patrie, n'a pas tardé à manifester son adhésion aux résultats des événements de notre régénération.

Être appelé à l'honneur d'administrer un semblable département, est donc la plus belle récompense que je puisse recevoir de mes anciens services.

Nous allons travailler, dans l'intérêt de tous, à conserver pure notre révolution glorieuse, et à donner l'exemple de l'ordre et du respect aux lois constitutionnelles.

Si nous nous armons, ce sera pour maintenir le bon ordre, et pour montrer à l'Europe qui nous contemple, la France victorieuse de ses oppresseurs, jouissant dans le calme, de tous les fruits de la liberté, et lui présentant son immortel drapeau surmonté de l'olivier de la paix.

Les mémorables journées de juillet ne furent pas le triomphe de la France seule. Qu'elles servent à éclairer le monde. Rayonnante d'une nouvelle gloire, la patrie a conquis en LOUIS-PHILIPPE PREMIER un prince digne de porter la couronne. Elle lui devra son bonheur. Nous le paierons de notre amour, et qu'il entende de nous, ce prince vertueux, que l'amour des peuples fait l'immortalité des rois.

BOGNE DE FAYE.

Enfin, la ville à son tour, envoya au roi l'adresse suivante :

« Sire, l'écho terrible de la foudre parisienne retentissait encore, que déjà » triomphait sur nos murs l'étendard national, que déjà les Laonnois en armes » exprimaient au lieutenant-général du royaume, dans leur adresse du 5 août, » leurs vœux et leur dévouement sans réserve.

» Mais ce n'était pas assez pour la ville de Laon qui n'avait pas oublié » qu'elle avait la première salué le drapeau de votre régiment lorsque votre » bras jeune encore s'apprêtait à cueillir les lauriers de Jemmappes et de » Fleurus.

» Ce n'était point assez pour cette population qui voit dans votre avènement » au trône la garantie impérissable de nos institutions, le bonheur de la patrie.

» Oui, sire, le bonheur durable de la patrie, puisqu'avec vous, avec votre » jeune et glorieuse dynastie, la loi, la liberté (heureux synonymes!) sont » devenues pour toujours le mot de ralliement de la nation et de son roi.

» Aujourd'hui, sire, nous venons au nom de la cité, vous prier de recevoir » avec bonté la foi sacrée de sa respectueuse, de son inviolable fidélité à votre » personne et à votre auguste famille. »

Nous avons dû retracer ces derniers évènements d'une manière tout-à-fait succincte, car ils sont encore trop près de nous pour qu'il puisse être permis à l'historien de les raconter et de

les juger en toute liberté. Notre tâche s'arrête donc ici : néanmoins, qu'il nous soit permis, avant de terminer, de jeter un regard sur l'avenir de notre ville, et d'indiquer rapidement les principales mesures dont l'accomplissement favoriserait le plus, selon nous, ses développements et sa prospérité.

La ville de Laon n'a jamais été, ne sera sans doute jamais industrielle; mais située dans une position admirable, au centre d'un pays qui n'a rien à envier à aucun autre canton de la France sous le rapport de la fertilité, chef-lieu d'un département riche et populeux, séjour d'administrations nombreuses et largement rétribuées, ne peut-elle être appelée à prospérer par d'autres voies que celles de l'industrie? La beauté de son site, l'agrément de sa situation, la pureté de l'air qu'on y respire, condition essentielle d'une santé vigoureuse et d'une grande longévité, le bas prix des subsistances et des habitations, la facilité de ses communications, la sociabilité, nous dirons même l'affabilité de ses habitants, tout devrait engager les étrangers à y venir fixer leur séjour, aussi bien ceux qui jouissent d'une grande opulence que ceux dont la fortune se borne aux seules ressources de la médiocrité.

Il en était ainsi avant la révolution : une foule de familles riches habitaient alors ses murs, attirant autour d'elles cette population qui vit du contact et des superfluités du luxe. Aussi, malgré l'aspect sombre et triste de la ville, telle que nous pouvons nous la représenter avec ses maisons serrées, à façades en bois, à étages en saillie, ses rues étroites et tortueuses, caractère général des villes du moyen-âge, un air d'aisance était répandu partout, et sa réputation de richesse se trouvait si bien établie qu'on venait de toute part chercher *au Mont-d'Or* les sommes d'argent dont on avait besoin et qu'on était toujours certain d'y trouver.

Pourquoi n'en est-il plus ainsi? Ne serait-ce pas en grande partie parce que les mœurs et les besoins sont changés, tandis que nous sommes demeurés à peu près stationnaires. Nos habitations

sont restées en général sombres, basses, sans air et sans lumière, sans ce confortable qu'on recherche partout et à juste titre; nos côtes sont encore d'un difficile accès; nous sommes privés des établissements d'utilité générale les plus nécessaires à une cité, comme un marché couvert qui, en attirant de plus nombreux vendeurs sur les marchés, assurerait l'approvisionnement de la ville et le bas prix des objets de première nécessité dans l'alimentation journalière; avons-nous davantage des fontaines publiques d'eau potable, un abattoir public, toutes rues parfaitement praticables, une salle de spectacle commode et confortable, et bien d'autres choses encore dont l'énumération est inutile ici?

Et pourtant, malgré le préjudice causé à la population par tout ce qui nous manque, celle-ci tend à s'accroître chaque jour et elle a en effet doublé depuis trente ans. Favorisons ce mouvement par tous les moyens : livrons à l'agriculture et au jardinage cette immense étendue de prés et de marais à peu près improductifs dans nos mains; accueillons et encourageons les industries qui voudraient se fixer chez nous; favorisons par tous les moyens le commerce de détail, le seul que nous ayons; créons tous les établissements d'utilité générale qui nous manquent; adoucissons les abords de notre montagne; élargissons et assainissons nos rues; élevons des habitations élégantes et commodes; en un mot, tirons tout le parti possible de notre position favorisée et de nos ressources qui sont grandes encore, et nous transformerons notre ville : nous en ferons une cité élégante, un séjour agréable; nous y attirerons une plus nombreuse population; nous la rendrons enfin digne d'être le chef-lieu d'un département, l'un des premiers de la France en étendue, en population, en richesses territoriales et manufacturières.

Serait-il donc si difficile de faire toutes ces choses? Nous ne pouvons le croire, car nous les voyons s'accomplir partout ailleurs, même avec moins de ressources que nous n'en avons; aussi disons-nous avec confiance : le jour où on les voudra, on les pourra. Et quel moment plus favorable voudrait-on choisir?

Le calme profond dont le pays jouit depuis tant d'années, a introduit l'aisance dans toutes les classes de la société; ces améliorations, ces perfectionnements tout le monde les attend, les réclame, chacun est disposé à faire au besoin des sacrifices pour les obtenir, et tous applaudiraient aux efforts sérieux qui seraient tentés dans ce but. Nous avons donc la confiance que le temps n'est pas éloigné où notre cité marchera dans la voie du progrès aussi franchement, aussi largement qu'aucune autre ville de province.

Quant à nous, en écrivant cette histoire, nous n'avons pas eu seulement pour but de raconter les évènements dont la ville de Laon a été le théâtre : nous avons aussi voulu faire connaître les causes de sa splendeur passée, celles de sa décadence et rehausser notre ville aux yeux de ses propres enfants, en leur montrant tout ce qu'elle a été, tout ce qu'elle pourrait être encore. Si le rôle de notre cité n'a pas été sans éclat et même sans gloire, nous pouvons nous en montrer fiers, car elle l'a dû aux seuls efforts de ses habitants : voyons-les au 12me siècle se mettre à la tête du mouvement communal, et par le moyen des institutions libérales conquises au prix de leur fortune et de leur sang, porter leur ville à un degré de splendeur qu'elle n'avait jamais atteint, qu'elle n'a point dépassé depuis. Voyons-les, malgré la misère et la difficulté des temps, élever des édifices admirables par la grandeur de leurs proportions, la variété et la beauté de leurs détails, comme la cathédrale, les églises de Saint-Vincent, de Saint-Martin et autres, entourer la ville de murailles, paver ses rues quand celles de Paris ne l'étaient pas encore, créer des établissements comme le collège et l'hôpital, fonder des écoles, doter un bureau de charité, adoucir les rampes de leur montagne, élever une salle de spectacle, etc., et tout cela avec leurs seules ressources. Ce sont là de nobles exemples : ils doivent nous inspirer le désir de les imiter, de les égaler, et ils nous imposent le devoir de ne rester en arrière d'aucune autre ville dans la

voie du progrès. Nous aussi, nous pouvons nous recommander à la reconnaissance de nos neveux en adoptant les mesures et en fondant les établissements d'utilité publique vivement réclamés par l'intérêt général : mettons nous donc à l'œuvre sans crainte, car il ne faut souvent pour réussir que de la confiance, du courage et de la persévérance.

Sic tua processus habeat fortuna perennes.

Ov.



LIVRE X.

BIOGRAPHIE.

PERSONNAGES DISTINGUÉS NÉS A LAON [1].

I. PRINCES ET PRINCESSES.

1. BERTHE ou BERTRADE surnommée *aux longs pieds*, était fille de Caribert, comte de Laon, et devint reine de France en l'année 751, quand son époux Pépin-le-Bref changea son titre de maire du palais contre celui de roi. Tous les écrivains contemporains se sont accordés pour faire l'éloge de Berthe. Elle fut mère de six enfants parmi lesquels il faut distinguer Carloman, roi de Neustrie, et Charlemagne dont le règne fameux a brillé comme un météore dans les ténèbres du moyen-âge. Après la mort de Pépin, arrivée en l'année 769, Berthe conserva une grande autorité sur les rois de Neustrie et d'Austrasie. Ce fut-elle qui sépara Charlemagne d'Himiltrude pour le marier à la fille de Didier, roi des Lombards. Elle mourut en 783 à Choisy, et fut enterrée auprès de son époux dans la basilique de Saint-Denis. Le nom de Berthe *aux longs pieds* est resté célèbre au moyen-âge; il a fourni matière au poëte Adenez pour écrire l'une des épopées du cycle Carlovingien.

(1) Nous avons dû retrancher de cette liste un certain nombre de personnages que M. Devisme a compris à tort, selon nous, dans son chapitre des Laonnois distingués, puisqu'ils ne sont véritablement pas natifs de Laon. Ainsi, Jean Aubert, principal, est né à Saint-Erme, Sainte Anstrude, en Bourgogne, Jean Bodin, à Angers, Louis Fromage, à Pierrepont, Pierre Emotte, en Bourgogne, Guillaume d'Harcigny, à Harcigny, Raoul de Presles, à Presles, Gérard de Quierzy, à Quierzy, Jacques Pantaléon, à Troyes, Denis Hangard et Lenglet, dans le Laonnois, etc. Malgré ces retranchements, notre liste est encore plus nombreuse que celle donnée par M. Devisme, parce que nous y avons ajouté plusieurs personnages oubliés par cet écrivain.

2. LOUIS IV, ou d'*Outremer*, roi de France, était fils de Charles-le-Simple et d'Ogine, fille d'Edouard Ier, roi des Anglo-Saxons. Emmené par sa mère au-delà de la Manche pendant la captivité de son père, il fut, en 936, rappelé d'outre mer (d'où lui vient son surnom) par Raoul, duc de Bourgogne, Hugues-le-Grand, duc de France, et Herbert, comte de Vermandois, qui voulaient le mettre sur le trône de Charlemagne où ils n'osaient s'asseoir eux-mêmes, mais dans l'espoir de régner sous son nom.

Ces vieux politiques n'avaient point deviné dans un enfant de 16 ans un prince capable de lutter avec eux de ruse et d'audace, et pourtant il montra bientôt qu'il était capable de relever l'empire de Charlemagne, s'il avait pu l'être. Dès l'année suivante, il s'affranchit de la tutelle de Hugues, et par de petites entreprises que nous avons racontées ailleurs (t. II, p. 153 et suiv.) chercha à relever son autorité et à rentrer dans son héritage paternel usurpé par ces trop puissants seigneurs. Mais la fortune ne seconda pas son courage et son activité. Une chûte de cheval termina à l'âge de 34 ans une vie, dit Orderic Vital, pleine d'angoisses et de tribulations. Gerberge, sœur d'Othon, roi de Germanie, lui avait donné deux fils, Lothaire qui lui succéda, et Charles qui reçut en fief de son oncle la Basse-Lorraine.

3. LOTHAIRE. Ce prince avait été associé à l'empire dès l'année 952 et monta sur le trône après la mort de son père arrivée en 954. Il fut pendant tout son règne aux prises avec les seigneurs qui se disputaient les faibles restes des anciens domaines de la royauté. Après avoir fléchi devant la puissance de Hugues Capet, il tenta de lutter contre Richard, duc de Normandie ; mais il se vit obligé de lui demander la paix. Plus heureux contre Arnoul, comte de Flandres, il s'empara de plusieurs villes appartenant à ce seigneur et conserva par un traité une partie de ses conquêtes. Il essaya ensuite de reprendre la Lorraine, entra sur les terres de l'empire et pénétra jusqu'à Aix-la-Chapelle. Mais ce premier succès fut bientôt suivi de revers, car l'empereur fit à son tour une invasion sur les terres du roi de France, et s'avança jusque sous les murs de Paris. Une seconde tentative de Lothaire sur la Lorraine, ne fut pas plus heureuse. Sur la fin de ses jours, il crut devoir associer au trône son fils Louis, et mourut à Reims en 986, empoisonné, dit-on, par sa femme Emma.

4. LOUIS V dit *le Fainéant*, parce qu'il n'eut pas le temps de

rien exécuter pendant la courte durée de son règne, était fils de Lothaire et d'Emma, et fut associé au trône comme nous venons de le dire, l'année même de la mort de son père. Sa mère songeait à le faire passer en Allemagne auprès de l'empereur Othon son oncle, pour le mettre à l'abri des entreprises du parti auquel la dynastie des Carlovingiens était odieuse, quand au bout d'un an et deux mois seulement de règne, il mourut en 987, comme son père, empoisonné par sa femme.

5. CHARLES DE FRANCE était fils de Louis-d'Outremer, et naquit à Laon en 953. Exclu de l'héritage paternel à la mort de son père, contrairement à l'ancienne coutume, il voulut se dédommager en faisant valoir les droits de sa mère Gerberge sur la Lorraine. Othon II, roi de Germanie, pour empêcher qu'il ne troublât le pays, lui céda toute la Basse-Lorraine à la condition qu'il le reconnaîtrait pour son suzerain. En acceptant ces conditions, Charles se ferma le chemin du trône de France qui devint vacant en 987 par la mort de Louis V, le dernier héritier direct de la couronne de ce pays. En effet, quand il voulut faire valoir ses droits, ils furent méconnus par les seigneurs français, qui le considéraient comme un étranger, vassal d'un prince allemand. Charles parvint cependant à se rendre maître de plusieurs places, mais trahi en 991 par l'évêque Adalberon, il fut saisi par Hugues Capet, dans la ville de Laon où il s'était refugié, et transféré à Orléans avec sa famille pour y être renfermé. Il y mourut deux ans après, laissant deux fils qui n'eurent pas de postérité et deux filles dont l'une fut mariée au comte de Namur et l'autre au comte de Hainaut.

II. SAINTS ET DIGNITAIRES ECCLÉSIASTIQUES.

6. SAINT VIVENT naquit à Laon dans le courant du 4me siècle. S'étant fait distinguer par sa science et sa piété, il fut nommé en l'année 385 par le pape saint Syrice au plus considérable siège épiscopal des Gaules, celui de Reims. Après l'avoir gouverné avec sagesse pendant l'espace de cinq ans, il mourut en 390; sa science et ses vertus lui ont mérité d'être mis au nombre des bienheureux.

7. SAINT REMI, l'apôtre des Français, naquit à Laon dans le courant du 5me siècle, d'un comte de cette ville nommé Emile. S'il faut en croire différents historiens, sa naissance fut signalée par

ces circonstances miraculeuses dont l'antiquité aime à entourer le berceau de tous les grands hommes. Sa mère après avoir eu plusieurs enfants, était parvenue à un âge déjà avancé, quand un pieux anachorète du voisinage vint lui annoncer qu'elle donnerait encore le jour à un enfant destiné par la providence à accomplir de grandes choses. Elle accoucha en effet peu après d'un fils auquel on donna le nom de Remi. Ce jeune homme fit de rapides progrès dans les sciences, et se rendit bientôt recommandable par la sainteté de sa vie, et son mérite parut assez grand pour l'élever à l'âge de 22 ans sur le siége épiscopal de Reims. Remi s'occupa dès-lors avec une ardeur incroyable des fonctions de son ministère, et conquit l'amitié de Clovis qui lui témoignait la plus profonde déférence. Remi en profita pour l'instruire des vérités de l'évangile, et avec le secours de la reine Clotilde, le fit entrer dans le giron de l'église, en le baptisant dans la métropole de Reims la veille de Noël, l'an 496. Trois mille seigneurs français suivirent l'exemple de leur chef, et bientôt toute la Gaule vit la croix s'élever sur les ruines du paganisme. Remi poursuivant alors son ouvrage, fonda des églises, les pourvut de pasteurs et les dota de ses biens. En 499, un seigneur nommé Euloge ayant été condamné à mort et privé de ses biens pour crime de lèze-majesté, le saint pontife obtint par ses prières la remise de sa peine. Euloge reconnaissant voulut le forcer d'accepter la terre d'Epernai; mais Remi ne consentit à la recevoir qu'en payant pour sa valeur le prix de 500 liv. d'argent, et il en fit don à sa cathédrale. Ce vénérable prélat mourut, selon l'opinion commune, le 13 janvier 533, à l'âge d'environ 95 ans, dont plus de 60 passés dans l'épiscopat. Ses reliques furent en 852 déposées dans une église de Reims et transférées en 1099 dans l'ancienne abbaye de cette ville placée sous l'invocation de ce glorieux apôtre.

Saint Remi a composé plusieurs écrits, entre autres des sermons que Sidoine Apollinaire considérait comme un trésor inestimable. Il ne nous reste plus aujourd'hui de lui que quatre lettres insérées dans les recueils des conciles et dans d'autres ouvrages; plus, un testament dont l'authenticité est contestée par plusieurs critiques, mais admise par dom Mabillon, Ducange et Ceillier.

8. SAINT PRINCE ou PRINCIPE était le frère aîné de saint Remi. Il était né à Laon dans les premières années du 5me siècle. Sidoine Apollinaire, son contemporain, en fait un grand éloge et

le dépeint comme l'un des ornements de l'église de France. Sa science et ses vertus lui avaient valu la faveur de monter sur le siège épiscopal de Soissons, où il mourut vers l'an 500.

9. SAINT GERVIN naquit à Laon dans les premières années du 11me siècle. Se sentant dès sa jeunesse une grande vocation pour l'état religieux, il prit l'habit dans l'abbaye de Saint-Vanne; il alla ensuite à Jérusalem, et, à son retour, il fut élu abbé de St-Riquier. Cité devant le pape Léon IX, comme prêchant sans autorisation, il se rendit à Rome, où il se justifia facilement. Il fut ensuite nommé légat dans l'Occident, et dans ses fréquents voyages à la cour d'Angleterre, il acquit la considération de Guillaume-le-Conquérant; il n'était pas moins estimé du roi de France, Philippe Ier.

Gervin est l'un des hommes qui signalent le 11me et le 12me siècles par l'exaltation de leurs idées religieuses et l'austérité de leurs mœurs: nous en avons donné un exemple ailleurs (tome 1er, p. 199). Il était savant dans les lettres grecques et passait pour un prédicateur habile. C'était aussi un théologien très-laborieux, car il a composé trente-six volumes de théologie. Saint Gervin mourut le 3 mars 1072.

10. SAINT ADELELME vit le jour à Laon, dans la première moitié du 11me siècle. Après avoir embrassé le parti des armes, se sentant de la vocation pour l'état religieux, il prit l'habit dans la maison de la Chaise-Dieu et en devint abbé. Appelé ensuite en Espagne par le roi et la reine de Castille, il fonda le monastère de Saint-Jean-Baptiste à Burgos, où il mourut en 1097. Elevé au rang des bienheureux après sa mort, Adelelme fut adopté par les habitants de cette ville pour leur patron.

11. SAINT ODON ou EUDES fut l'un des six laïcs qui firent, en 1113, une première quête pour aider à rétablir la cathédrale (voyez tome II, p. 196). A son retour, il vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres et entra dans l'abbaye de Prémontré, afin d'y passer le reste de ses jours dans le repos et la retraite. Mais, distingué bientôt par saint Norbert, il fut envoyé par lui dans le Hainaut, pour y fonder la célèbre abbaye de Bonne-Espérance. Quand Odon vit cette maison solidement établie, il se démit du titre d'abbé et vint de nouveau se retirer à Prémontré, où il mourut en odeur de sainteté, en 1156.

12. HADULPHE était un simple clerc de l'église de Laon, quand il fut élu par le peuple et le clergé de Noyon, évêque de cette dernière ville en 955. Il exerça le ministère épiscopal pendant 22 ans et mourut en 977.

13. RORICON, fils naturel de Charles-le-Simple, fut élevé au siège épiscopal de Laon en 948. C'était un homme versé dans toutes les sciences, et qui joua un certain rôle dans les affaires publiques de son temps (voyez tome II, p. 31 et 161). Il mourut en 976.

14. ARNOUL était un enfant naturel du roi Lothaire. Il avait embrassé l'état ecclésiastique et était simple clerc de l'église de Laon, quand le trône de France devint vacant par la mort de Louis V. Il songea aussitôt aux moyens d'y faire monter son oncle, Charles de France, et, de concert avec les habitants de Laon, introduisit dans cette ville les troupes du duc de Lorraine. Hugues Capet crut alors le détacher de son oncle en lui offrant le siège de Reims : Arnoul accepta, mais avec l'intention de livrer également cette ville à Charles, dessein qu'il exécuta aussitôt. Il fut plus tard arrêté par Hugues Capet, en même temps que son oncle, et enfermé dans une même prison avec lui ; mais le pape le fit mettre en liberté et rendre à ses fonctions. Après la mort d'Hugues Capet, il obtint la faveur du roi Robert, et la dignité de chancelier de France. Arnoul mourut en l'année 1023.

15. MATHIEU de Laon, fut reçu dès sa plus tendre enfance en qualité d'enfant de chœur à la cathédrale, puis pourvu d'un canonicat dans la même église, en récompense de son application et de ses progrès dans les sciences. Nommé bientôt après chanoine de Reims, il trouva la vie de ses confrères trop dissipée et résolut de les quitter pour embrasser l'état monastique. Au bout de quelques années, ayant été nommé prieur à Saint-Martin-des-Champs où il s'était retiré, il fut envoyé à Rome à l'occasion d'un schisme qui divisait les religieux de l'abbaye de Cluni. Le pape apprécia son mérite, et pour le retenir auprès de lui, le créa cardinal en 1125 et lui donna l'évêché d'Albane. Il fut ensuite envoyé comme légat en France et en Allemagne, où il présida plusieurs conciles en 1128 et 1131. Il mourut peu de temps après son retour à Rome, le jour de Noël 1134. On lui attribue les ouvrages suivants : *de perfectione monachorum* ; *de vanitate mundi* ; *de votis monasticis*, et *sermones in evangeliá*.

16. ALBERIC de Laon était l'un des disciples du célèbre Anselme. La réputation de science qu'il s'était acquise sous cet habile maître, lui fit d'abord obtenir un canonicat dans l'église de Laon, puis nommer à l'évêché de Châlons; mais Rome lui en refusa les bulles. En revenant du concile de Latran en 1137, il fut même arrêté sur les frontières de la Toscane et emprisonné, et obtint avec peine la liberté de rentrer en France. Elu bientôt après à l'archevêché de Bourges, le pape rendit cette fois justice à son mérite en confirmant son élection. Albéric jouissait de l'estime de saint Bernard, et ses contemporains font unanimement l'éloge de sa science et de ses vertus. Il mourut en 1141.

17. ALBERIC DE HUMBERT naquit à Laon vers la fin du 12me siècle. Après avoir commencé ses études dans l'école de cette ville, il alla les terminer à Paris auprès du fameux Foulques, enseigna lui-même dans la capitale et devint archidiacre de l'église de Laon. Albéric annonça ensuite la croisade en 1199 avec ce même Foulques, curé de Neuilly, se croisa deux fois contre les Albigeois, et, oubliant qu'il avait prêché le mépris des grandeurs et des richesses, accepta en 1207 l'archevêché de Reims, qu'on lui offrit comme la récompense due à son zèle. Après l'incendie de son église, arrivée en 1210, Albéric s'occupa de sa reconstruction et posa la première pierre de la superbe basilique actuelle, dont l'un de ses compatriotes, Robert de Coucy, fut l'architecte. Il entreprit ensuite, en 1217, le voyage de la Terre-Sainte, fut pris par les infidèles à son retour, et après avoir été délivré de leurs mains par les chevaliers de Calatrava, mourut à Pavie le 24 décembre 1218. Il a composé des homélies dont le manuscrit se voyait encore, dit-on, dans la bibliothèque du garde des sceaux de Harlay, au 17me siècle.

18. HUGUES, évêque de Digne au 13me siècle, était un Laonnois sur la vie duquel on ne possède aucun renseignement. On sait seulement qu'il était lettré et qu'il mourut en 1278.

19. LUC, de Laon, est un autre prélat natif de cette ville. Il était doyen du chapitre de l'église cathédrale de Paris au 13me siècle. Il mourut en 1260.

20. DREUX DE LA CHARITÉ, né à Laon, devint chanoine de l'église de Saint-Quentin. Jean de France, fils de Louis IX, le fit

son aumônier et son secrétaire. On ignore s'il suivit ce prince en Afrique en 1270, l'année et le lieu de sa mort.

21. BERNARD, de Laon, jouissait au 14me siècle de la réputation d'être un habile docteur. Aussi, nommé d'abord abbé de Foigny, son mérite le fit bientôt appeler à la dignité d'abbé de Clairvaux et de général des Bernardins. Il mourut en 1358.

22. DE LA SELVE (*Jean*) naquit au faubourg de Semilly, dans le courant du 14me siècle. Il entra dans les ordres et était moine de Saint-Vincent du temps de Jean de Guise; à la mort de celui-ci, arrivée en 1393, il fut nommé abbé de cette maison. C'est lui qui a fait faire le cartulaire de cette abbaye dont nous avons parlé ailleurs. Jean de la Selve mourut en 1418.

23. AGUET (*Jean*), né à Laon, d'une ancienne famille de cette ville, devint en 1419 abbé de Prémontré et général de l'ordre des Norbertins. Il combattit avec un grand zèle le relâchement qui s'était introduit dans les nombreuses maisons de cet ordre étendu, et mourut en 1459.

24. DAGNEAU (*Jean*) appartenait à une ancienne famille de Laon, et vivait dans le 17me siècle. Après avoir été curé d'Arcy-Sainte-Restitue, il entra dans la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, dont il devint le supérieur. Un autre membre de cette famille, Adrien Dagneau, docteur de Sorbonne et chanoine de la cathédrale, fut élu doyen du chapitre de cette église en 1712. Accusé plus tard de jansénisme, il fut frappé par une lettre de cachet et mourut en exil à Paris, au mois de septembre 1728.

25. WIARD (*François*) commença par réunir à Marle quelques ecclésiastiques du diocèse de Laon, à qui il avait inspiré le goût de la vie commune, et fonda ensuite, conjointement avec cinq autres prêtres, la congrégation et le séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dont il fut nommé supérieur. Il mourut en 1661, à l'âge de 65 ans.

26. CHARTRÉ DE MOUSSO (*Jean-Pierre*) naquit à Laon en 1723. Entré de bonne heure dans les ordres, il fut élu supérieur général des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur en 1778.

Il eut dans cette place à lutter contre l'intrigue, et en 1783 il se vit déposé dans un chapitre général de l'ordre. Mousso se retira alors dans l'abbaye de St-Remy de Reims, et y finit ses jours en 1787.

III. HOMMES D'ÉTAT, HAUTS FONCTIONNAIRES.

27. HAGANON, simple gentilhomme né à Laon, acquit par son mérite la confiance du roi Charles-le-Simple, qui le mit à la tête des affaires publiques. Parvenu à ce poste élevé, Haganon eut à lutter contre la haine et les intrigues des seigneurs qui voyaient son élévation d'un œil d'envie (voyez tome II, p. 118). Après la fuite de Charles-le-Simple, Haganon se déroba aux persécutions de ses ennemis en entrant dans le clergé, et il fut, dit-on, nommé à l'évêché de Chartres. Il mourut en 942.

28. LECLERC (*Claude*) occupait avec beaucoup de distinction la place de lieutenant-général au bailliage du Vermandois, quand il fut nommé conseiller d'état par Louis XIV en 1653. Leclerc est mort au mois de septembre 1671.

29. DESMARETS (*Jean*) naquit à Laon au commencement du 17me siècle. Nommé d'abord intendant de la généralité de Soissons en 1665, il fut ensuite conseiller d'état. Il avait épousé la fille de Colbert, et il en eut Nicolas Desmarets qui devint ministre d'état et contrôleur général des finances dans les dernières années de Louis XIV.

30. LECARLIER (*Marie-Jean-François-Philbert*) naquit à Laon, le 20 novembre 1752, d'une ancienne famille de cette ville. Après avoir occupé la place de procureur du roi au présidial, il fut nommé maire de Laon, puis membre de l'assemblée administrative de l'élection, député à l'assemblée constituante, membre de la convention, commissaire de la république en Suisse, ministre de la police, président de l'administration centrale de l'Aisne, et enfin membre du conseil des anciens. Il est mort en 1799.

31. TELLIER (*Amand-Constant*) naquit le 23 janvier 1755. Après avoir été successivement avocat au parlement de Paris et avocat du roi au châtelet de Melun, il fut nommé député à l'assemblée constituante, président du tribunal civil de Melun et membre de la convention. Envoyé dans le département d'Eure-et-Loire en 1795, pour apaiser les troubles causés par la disette des subsistances, Tellier fut

forcé de condescendre à des mesures qu'il crut contraires à son honneur et s'ôta volontairement la vie dans la nuit du 17 septembre. On a de lui un recueil de réflexions morales intitulé : *Quelques pensées extraites de divers moralistes, pour servir à l'homme de la nature devenu homme social.*

32. Baron DE FLAVIGNY (*Alexandre-André*) naquit à Laon le 23 juillet 1768, d'une très-ancienne famille du pays. Entré dans l'artillerie dès 1784, il fit toutes les guerres de la révolution dans l'armée des princes français ou au service de l'Angleterre jusqu'en 1801, époque où il se retira du service militaire avec le grade de chef de bataillon d'artillerie. Il embrassa ensuite la carrière administrative, fut d'abord nommé maire de Laon, puis sous-préfet de l'arrondissement de Soissons. Décoré bientôt après par l'empereur du titre de baron et de la croix de la légion-d'honneur, il fut appelé en 1813 à la préfecture de la Haute-Saône, et en 1815 à celle de la Haute-Vienne, où il a laissé d'honorables souvenirs. Le baron de Flavigny est mort le 2 novembre 1816.

33. DERBIGNY ( ) naquit à Laon en 1769. Il était le fils aîné de M. Derbigny que nous avons vu figurer dans le cours de cette histoire d'abord comme principal du collège, puis comme administrateur du district, membre du conseil et président du département de l'Aisne, et enfin comme maire de Laon. M. de Lasuze, trésorier des états à Valenciennes, ayant eu l'occasion de voir et d'apprécier le jeune Derbigny, songea à se l'attacher en lui donnant une place dans sa maison; plus tard il lui accorda sa fille en mariage, et en 1790 il l'emmena avec lui en Amérique, où il avait acheté des terres sur les bords de l'Ohio. Bientôt M. Derbigny, qui parlait parfaitement l'Espagnol et l'Anglais, fut nommé interprète du roi d'Espagne près des consuls étrangers, et en reçut comme témoignage d'estime et de considération, une habitation complète située dans les possessions espagnoles de ce pays. Ce fut là le commencement de sa fortune. Une invasion des sauvages l'ayant ensuite forcé de venir se réfugier à la Nouvelle-Orléans, il y fut nommé consul des États-Unis d'Amérique. Peu d'années après, ses talents et son mérite le firent élever au poste éminent de gouverneur de la Louisiane, contrée que la France venait de vendre aux Etat-Unis en 1803. M. Derbigny occupait encore ce poste, quand un affreux accident le fit descendre dans

la tombe au mois d'octobre 1829, à l'âge de 60 ans. Il était allé se promener en voiture dans les environs de la Nouvelle-Orléans, lorsque ses chevaux prirent le mors aux dents et emportèrent la voiture à travers champs, où la rencontre d'un tronc d'arbre couché à terre la fit verser. M. Derbigny, lancé sur le sol avec une extrême violence, eut le crâne facturé et succomba peu de jours après des suites de cet accident. Il a laissé un fils qui lui a succédé dans son gouvernement, et trois demoiselles que l'on a surnommées les *Trois-Grâces*.

M. Derbigny en outre d'une sœur, avait quatre frères qui furent également des hommes distingués. Alphonse Derbigny qui avait embrassé la carrière militaire, est mort sur les glacis de Venise auprès du général Serrurier dont il était aide-de-camp; Xavier Derbigny, recteur de l'université de Grenoble, s'est fait connaître par plusieurs ouvrages de littérature : nous reparlerons de lui; Valery Derbigny entré dans la carrière des finances, y est parvenu à une haute position; Casimir Derbigny après avoir servi dans la marine du temps de l'empire, passa en Amérique après la restauration, et y commandait un fort à l'époque de la mort de son frère aîné. Enfin, la demoiselle, Lucie Derbigny, a épousé un militaire M. Baudry, lequel a commandé la place de Laon en 1792, puis le château de Ham où il est mort.

34. CHARLIER exerçait à Laon son pays natal, la profession d'avocat, quand vint à éclater la révolution française. Il fut d'abord nommé député à l'Assemblée Législative, puis à la Convention où il siégea parmi les membres qui composaient le parti de la montagne. Il vota la mort du roi sans sursis ni appel, et prit une grande part à la révolution du 31 mai. Cependant, au 8 thermidor, il attaqua vivement Robespierre, mais s'opposa ensuite à la réaction dont cette journée fut le signal. Devenu membre du Conseil des Anciens, il montra dans cette assemblée une exaltation qui, au commencement de 1797, dégénéra en folie, et il se tua la même année à la suite d'un accès de fièvre chaude.

IV. MAGISTRATS, JURISCONSULTES ET AVOCATS.

35. ANDRÉ de Laon, chanoine de Meaux, jouissait au 13me siècle de la réputation d'un homme intègre et d'un habile jurisconsulte. On ignore l'époque de sa mort.

36. GUILLAUME de Laon, fameux jurisconsulte du 14me siècle,

docteur de la faculté de Toulouse, enseigna d'abord dans cette ville, puis à Poitiers et fut nommé abbé de Moustiers-Neuve en 1334. Il avait écrit trois ouvrages qui se trouvaient encore au siècle dernier dans la bibliothèque du chapitre de Laon ; le premier était un cours de théologie sur les sacrements, le second un commentaire sur les Clémentines, et le troisième un autre commentaire sur les Extravagantes. Guillaume est mort en 1343.

37. JEAN de Laon vivait au 14me siècle. Il est connu par un traité de la puissance ecclésiastique qu'il publia à l'occasion des démêlés du pape Jean XXII avec l'empereur Louis de Bavière. Jean cherche à établir dans cet écrit que les empereurs ont le droit de corriger et de destituer les papes, et qu'aucun prélat, que le pape lui-même et l'église entière n'ont point de juridiction coactive et ne peuvent porter des sentences d'interdit et d'excommunication. Ces opinions hardies pour l'époque, valurent à son auteur d'être condamné par le pape. Jean de Laon mourut vers 1350.

38. DE FLAVIGNY (*Guillaume*) remplissait au 16me siècle la place de conseiller au siège présidial de Laon. Après avoir pris une grande part à la réformation des coutumes du Vermandois, il fut député de la province aux premiers états de Blois. Son fils aîné *Claude* suivit avec une égale distinction la même carrière que lui, et remplit auprès du même siège les fonctions d'avocat du roi.

39. LELEU (*André*) était au 17me siècle un avocat distingué du présidial de Laon. Il a composé sur la coutume du Vermandois un ouvrage aujourd'hui perdu.

40. MARQUETTE (*Jean-Charles*) remplissait au 18me siècle les fonctions d'avocat du roi auprès de ce même tribunal, où sa réputation d'intégrité et d'impartialité le rendait l'arbitre de toutes les familles. Il mourut en 1768, âgé de 87 ans.

41. JESU (*Claude*), avocat, s'est fait connaître au 17me siècle par la publication d'un ouvrage ayant pour titre : *l'Institution de l'Avocat*. Cet ouvrage, divisé en trois livres, eut du succès au moment de son apparition.

42. JOVET (*Laurent*), avocat au parlement de Paris, a publié plusieurs ouvrages de jurisprudence. Le plus connu est sa *Biblio-*

thèque des Arrêts, in-folio, Paris 1669. Laurent Jovet mourut à Laon en 1679.

43. D'ESTRÉES (*Jean*) naquit à Laon d'une famille honorable. Après avoir fait ses études aux jésuites de Reims, il alla étudier le droit à Paris et revint se fixer dans sa patrie. Là, il écrivit plusieurs volumes de recherches sur l'ancien domaine du comté de Laon et les présenta au duc d'Orléans, qui les fit placer dans son chartrier. Il a également travaillé sur les coutumes du Vermandois, a composé différentes pièces fugitives et fait l'éloge funèbre de plusieurs personnages distingués. Jean d'Estrées est mort à Laon en 1721.

44. BELLOTTE (*Charles - Antoine*) d'une très-ancienne famille de cette ville, remplissait, dans la première moitié du 18me siècle, la charge de trésorier au bureau des finances de Soissons. Il a laissé un commentaire manuscrit sur la coutume du Vermandois. Mort en 1750.

45. LELEU DE LA VILLE-AUX-BOIS (*Claude-Antoine*) naquit à Laon, en 1750, d'une ancienne famille de cette ville. Après avoir été successivement avocat, lieutenant de l'élection, subdélégué de l'intendant et député à l'assemblée constituante, il fut nommé président du tribunal criminel du département de l'Aisne et commissaire du gouvernement près du même tribunal. Arrêté un instant à l'époque de la terreur, il revint en 1795 auprès de ce même tribunal, en qualité d'officier du ministère public. Claude Leleu est mort au mois de mai 1798.

46. Le baron BRIERRE DE SURGY était né à Laon dans les derniers mois de 1753. D'abord attaché au barreau de Paris, il entra ensuite à la cour des aides, puis à la cour des comptes où il prit une charge de conseiller auditeur. Ami de sages réformes, Brierre de Surgy embrassa la cause de la révolution et fut nommé membre de la municipalité de Paris en 1790; mais ses opinions modérées le firent plus tard emprisonner, et il serait sans doute mort comme tant d'autres sur l'échafaud, si le 9 thermidor ne l'avait rendu à la liberté. Quand le gouvernement s'occupa de remettre l'ordre dans les finances de l'état, Brierre de Surgy dressa le plan sur lequel fut établie la cour des comptes actuelle. La dignité de président de chambre dans cette cour, fut la récompense de ses services. Bientôt après, il fut nommé

d'abord chevalier, puis officier et enfin commandeur de la légion-d'honneur. Le président Brierre de Surgy est mort à Paris, dans le courant de 1829.

47. DEQUIN (*Louis-Henri-Réné*) naquit à Laon au mois de novembre 1762. D'avocat en cette ville, il devint accusateur public près du tribunal criminel du département, et fut nommé, en l'an 4, au conseil des Cinq Cents. Au moment de la création de la cour d'Amiens, en 1800, il y entra en qualité de conseiller, et s'y fit remarquer comme l'un des magistrats les plus laborieux et les plus instruits dans les matières civiles. Dequin avait encore un autre talent connu seulement de ses amis, celui de faire avec facilité des vers agréables. Il mourut le 17 mars 1821.

48. DAGNEAU DE RICHECOURT (*Adrien*) naquit à Laon, au commencement du 18me siècle, d'une ancienne et honorable famille de cette ville. Il suivit la carrière du barreau et publia un assez grand nombre de mémoires relatifs à sa profession. C'est lui qui figure dans notre liste des maires à la date de 1763, poste où il fut élevé par le suffrage de ses concitoyens. Il est mort à l'âge de 83 ans, le 20 juin 1778.

49. LELEU DE LA SIMONNE (*André-Simon*) appartenait à l'ancienne famille de ce nom, dont deux membres ont déjà pris place dans cette biographie. Il naquit en 1767. Après avoir suivi longtemps la carrière du barreau, il l'abandonna en 1800 pour entrer dans la magistrature, en qualité de procureur-général de la cour de justice criminelle de l'Aisne. Il fut ensuite nommé au corps législatif en 1807, et revêtu, quatre ans après, de la charge d'avocat-général à la cour d'Amiens. Une mort prématurée l'enleva à sa famille et à ses nombreux amis, le 25 novembre 1814.

V. HOMMES DE GUERRE.

50. BERTRAND, de Laon, fut un de ces aventuriers qui, appelés en Espagne par Alphonse-le-Batailleur, roi d'Aragon, allèrent combattre les infidèles établis dans le midi de ce royaume. Sa capacité et sa valeur le firent distinguer du roi qui lui accorda, avec un comté, la main de l'une de ses filles. Bertrand fut tué en même temps qu'Alphonse-le-Batailleur, à la funeste bataille de Fraga, livrée le 17 juillet 1134.

51. DE BIMONT, dit LE CAPITAINE LALANDE (*Eustache*) était, dit Brantome, un brave aventurier, un vieux routier de guerre qui, grade à grade, parvint par sa vaillance et ses services. Il signala sa bravoure dans différentes affaires, particulièrement au siège de Landrecies, et fut récompensé par la charge de maître d'hôtel du roi. Envoyé à St-Dizier lorsque les Espagnols, commandés par le roi Charles-Quint, attaquèrent cette ville en 1544, Lalande la conserva pendant six semaines, quoiqu'elle fût dépourvue de toute fortification, et par cette action d'éclat sauva la France d'une ruine imminente, en donnant à François Ier le temps de rassembler ses forces. La défense de cette place se serait sans doute prolongée plus longtemps encore, si le capitaine Lalande n'avait été tué par un boulet, le 13 juillet, au moment où, rentré dans sa maison située derrière le rempart, il cherchait à réparer ses fatigues en prenant un peu de repos. Le corps du capitaine Lalande fut rapporté à Laon, dont il avait choisi la cathédrale pour lieu de sa sépulture. Il fut reçu avec de grands honneurs par le clergé et la population, et enterré au milieu de la nef de la cathédrale, où il est représenté sur sa pierre tombale, dans l'accoutrement de guerre de l'époque. Son épitaphe est ainsi conçue :

Cy gist le belliqueux chevalier Eustache de Bymont, seigneur de Lalande, maistre d'hôtel du roi, gentilhomme de la maison de monseigneur le duc d'Orléans, capitaine de mil hommes de la légion de Picardie, qui trespassa à St-Dizier, le 13 *juillet* 1544. *Priez Dieu pour lui.*

« Entre les nobles preux et vaillants champions
» Qui ont mis en haut bruit la querelle de France,
» Cestuy est renommé en maintes régions.
» Landrecies loue encore sa prouesse et vaillance;
» Iron ne s'en tait pas où par grand défiance
» Monstrée aux ennemis, a fait très-haute emprise,
» Son cœur était dispos à aimer cette église;
» Partant y gist son corps. Son nom mis en mémoire,
» Dites, pour luy priant, toute offense remise,
» Eustache de Bymont, Dieu te mette en sa gloire. »

52. DE FLAVIGNY (*Balthazar*), l'un des fils de Guillaume de Flavigny que nous avons vu figurer ici comme un magistrat distingué,

embrassa la carrière des armes et s'attacha à la fortune de Henri IV. D'abord lieutenant de la compagnie des gendarmes d'ordonnance du seigneur d'Haraucourt, il devint ensuite capitaine de cent hommes d'armes, gentilhomme ordinaire du roi et gouverneur de Nesle. Attaqué en 1591 par le duc de Mayenne, dans cette place où il s'était renfermé avec cent gentilshommes picards, Balthazar la défendit vaillamment et ne la rendit que le 25 mars, quand toutes ses munitions de guerre et de bouche eurent été épuisées. Il fut tué peu après, le 14 juin 1592, au siège de Rouen, où il commandait le fort Ste-Catherine.

53. MARTIN (*Jean*) sieur de Filain, naquit à Laon dans la seconde moitié du 17me siècle. Il entra de bonne heure au service et devint lieutenant au régiment royal des carabiniers. Une affaire d'honneur qu'il eut avec son propre frère en 1700, l'obligea de quitter la France en compagnie de ce même frère. Celui-ci fut tué peu de temps après en Pologne où il avait continué l'état militaire. La bravoure de Jean Martin et les services qu'il rendit au roi Frédéric-Auguste, lui valurent son estime et sa confiance. Il fut nommé successivement colonel des gardes-du-corps de ce prince et gouverneur de la Lithuanie. Il mourut en 1725 à Varsovie, des suites de ses nombreuses blessures.

54. LEMARCHANT DE CAMBRONNE (*Jean-Paul*) né à Laon vers la fin du 17me siècle, lieutenant-colonel d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, se distingua à la bataille d'Oudenarde par des traits d'audace et d'intrépidité. Trois fois il mena à la charge le bataillon placé sous son commandement, tua de sa main quatre hommes qui s'attachaient à lui, arracha avec la vie un drapeau français à un officier allemand et le défendit ensuite contre une troupe d'anglais. Louis XIV instruit de cette action d'éclat, fit venir de Cambronne devant lui, et le complimenta sur sa bravoure. Il est mort en 1720.

55. CHEVALIER DE VESLE (*Pierre-Nicolas-Annibal*), chevalier de Saint-Louis et lieutenant du roi, fut nommé au commandement du fort Mobile dans la Louisiane, à l'époque où les Français après avoir découvert ce pays, essayèrent d'y fonder des colonies. Chevalier de Vesle sut se concilier l'estime et l'amitié de tous les Européens fixés dans ces parages, maintenir la tranquillité dans le pays et faire aimer le nom français par les sauvages. Après la cession

de la Lovisiane à l'Espagne en 1763, il revint dans sa ville natale et y mourut le 12 novembre 1787, à l'âge de 82 ans.

56. DAGNEAU DE RICHECOURT (*Cyr-Abraham* et *Marc-Antoine*) père et fils, suivirent l'un et l'autre la carrière militaire. Le premier entra dans l'artillerie et devint colonel, directeur et chevalier de Saint-Louis; le second obtint la croix de Saint-Louis à l'âge de 25 ans, en récompense d'une action d'éclat qu'il fit pendant la guerre de sept ans. Se trouvant plus tard au camp de Soissons, Louis XV remarqua la précision avec laquelle était servie la batterie sous ses ordres et voulut le récompenser par une pension de 400 livres. De Richecourt donna dans cette circonstance un exemple de désintéressement trop rarement imité: il refusa cette pension en disant qu'une récompense de ce genre devait s'obtenir seulement sur le champ de bataille. Marc-Antoine né en 1733, mourut le 25 juin 1807.

57. SÉRURIER (*Jeaume-Mathieu-Philbert*, comte), naquit à Laon le 8 septembre 1742 d'une famille honorable de cette ville. Entré à 12 ans comme lieutenant dans le bataillon des grenadiers royaux de Laon, il passa ensuite dans le régiment de Beauce, avec lequel il fit ses premières armes dans la guerre d'Hanovre. Blessé à l'affaire de Warbourg en 1760, il n'en fit pas moins la campagne de Portugal deux ans après, puis celle de Corse en 1771. Chargé ensuite de l'instruction de son régiment, Sérurier s'acquitta avec zèle de ces ingrates fonctions pendant plus de 20 années. Mais, malgré ses services, il obtint avec peine de l'avancement, car alors les grades militaires étaient réservés aux seuls enfants d'extraction noble. Néanmoins il fut nommé capitaine en 1782 et décoré de la croix de Saint-Louis. Quelques années plus tard, grâce à l'approche de la révolution, il fut élevé au grade de major du régiment de Médoc, puis à celui de lieutenant-colonel. Sérurier adopta les principes de la révolution avec beaucoup d'ardeur et fut nommé colonel. Mais en 1793, se voyant dénoncé et craignant pour sa liberté, il céda aux sollicitations qui lui étaient faites et chercha à émigrer en Espagne, en compagnie d'un autre Laonnois, M. d'Hédouville, cadet. Arrêté à la frontière, et ramené à Bordeaux (1), il fut incarcéré et suspendu

(1) On lit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* un récit assez curieux que faisait Bonaparte sur cette tentative d'évasion: « Sérurier et Hédouville, cadet,

de son commandement. Il resta néanmoins peu de temps en prison, et aussitôt devenu libre, Sérurier voulut s'engager en qualité de volontaire dans son ancien régiment, disant qu'ayant perdu la confiance comme colonel, on ne pouvait l'empêcher de servir son pays comme simple grenadier. Cet exemple de dévouement digne des temps antiques, lui fit bientôt recouvrer son commandement, et il passa en 1795 à l'armée des Alpes. Chargé d'ouvrir la campagne par l'attaque d'Utelle, Sérurier en trouva le pont coupé ; sans être arrêté par une vive fusillade dirigée de l'autre bord, il se jette à l'eau dans un gué qu'il venait de découvrir, et parvient à s'emparer du fort attaqué.

L'année suivante, Sérurier nommé général de brigade, faillit être enlevé une nuit par 1,500 Piémontais qui avaient surpris et égorgé ses avant-postes. Mais son intrépidité le sauva : au premier bruit, il rallia 500 hommes, fondit avec eux sur l'ennemi qui croyait le surprendre, tua les chefs et fit 700 prisonniers, dont 14 officiers français. Au risque de se compromettre lui-même, Sérurier leur sauva la vie en les renvoyant sur parole.

Ce fait d'armes lui valut le grade de général de division. Il fut ensuite chargé de défendre les débouchés du Piémont à la tête de nouvelles levées qui manquaient de tout. Sérurier sut maintenir la discipline parmi ses troupes et faire de son camp le modèle de l'armée. A la bataille de Loano, il commandait la gauche de l'armée, et contribua beaucoup au gain de la journée en culbutant les Piémontais et en tournant la droite des Autrichiens.

Sérurier se distingua encore pendant la campagne de 1796. A la tête de la réserve, il force d'abord l'ennemi à évacuer son camp retranché de Ceva, le chasse de St-Michel après un combat opiniâtre de quatre heures, et le poursuit jusqu'à Mondovi. Pendant la bataille de ce nom, Sérurier enleva à la bayonnette toutes les redoutes ennemies et quand les Autrichiens abandonnant le champ de bataille, se refugièrent à Fossano, Sérurier qui les suivait de près, les chasse encore de cette ville à la tête de sa division.

» dit Napoléon. marchaient de compagnie pour émigrer en Espagne ; une pa-
» trouille les rencontre : Hédouville plus jeune, plus leste, franchit la frontière,
» se croit très heureux et va végéter misérablement en Espagne ; Sérurier obligé
» de rebrousser chemin, revient à sa garnison désolé ; il continue de servir et
» devient maréchal de France... »

Il fut ensuite envoyé pour s'emparer de Mantoue. En vain les Autrichiens lui disputent le passage du Mincio; il parvient en vue de la place, se rend maître d'un faubourg et d'une tête de pont, et déloge l'ennemi de ses retranchements extérieurs. Mais rappelé par le général en chef, Sérurier contribua par la rapidité de ses manœuvres au gain de la bataille de Castiglione, à la suite de laquelle le général autrichien Wurmser fut obligé de se renfermer dans Mantoue. Sérurier reprit aussitôt le siège de cette place. Une colonne ennemie de 10,000 hommes tenta en vain de pénétrer dans la ville et de la ravitailler, Sérurier l'attaqua, lui fit mettre bas les armes et s'empara de Mantoue quelques jours plus tard.

Après la journée du Tagliamento, Sérurier se rendit successivement maître de Gradisca et de Gorizia où se trouvaient des magasins immenses, et il arrivait sur les bords de la Drave quand les préliminaires de Leoben mirent un terme à ses progrès.

Le général en chef le chargea alors de l'honorable mission de porter à Paris les trophées de l'armée d'Italie. A son retour, il fut nommé gouverneur de Vénise. Il occupait ce poste quand, à l'instar des autres généraux de l'armée d'Italie, il signa une adresse menaçante contre le parti *clichien*, qui était celui des royalistes de cette époque.

La guerre s'étant rallumée en 1799, le commandement de l'armée revenait par droit d'ancienneté à Sérurier; cependant il fut donné à Joubert. Sérurier, loin d'être blessé de cette préférence, montra pour la seconde fois une grandeur d'âme peu commune : il sollicita comme une faveur d'être employé sous les ordres du jeune général.

Chargé ensuite de soumettre le pays de Lucques, il y établit un gouvernement provisoire, repoussa l'ennemi des bords du lac Garda, passa l'Adige et menaçait Vérone, quand il reçut l'ordre de battre en retraite. Au combat de Magnano, il emporta le bourg de Villafranca à la bayonnette, fit 900 prisonniers, et mit en fuite un gros corps de grenadiers russes qui l'avait attaqué à Lecco.

Cependant, il continuait son mouvement rétrograde pour rejoindre l'armée française alors en pleine retraite devant des forces supérieures. Arrivé à Verderin le 18 avril 1799, il se vit tout-à-coup entouré de 17,000 Autrichiens auxquels il avait à peine 2,500 hommes à opposer. Il se battit néanmoins, fit 1,500 prisonniers et prit six pièces de canon. Trouvant alors ses munitions épuisées et se voyant sans espoir d'être secouru, il assemble ses officiers et propose de s'ouvrir un passage

l'épée à la main à travers l'armée ennemie ; mais il dut se rendre à l'avis du plus grand nombre qui opina pour une capitulation. Le général ennemi, pénétré d'estime pour sa valeur et ses talents militaires, lui accorda les conditions les plus honorables.

Sérurier se rendit sur parole à Paris, et il s'y trouvait depuis quelques mois quand Bonaparte revint d'Egypte. Il fut l'un des généraux qui concoururent le plus efficacement à l'élévation de Napoléon dans la journée du 18 brumaire. Aussi reçut-il le titre de membre du sénat au moment de la création de ce corps politique. Le premier consul le nomma bientôt après gouverneur des Invalides, et quand il fut empereur il lui donna le bâton de maréchal de France et la croix de grand officier de la légion-d'honneur.

Lors de l'invasion de 1814, Sérurier voyant les troupes alliées sur le point d'entrer à Paris, voulut soustraire à une spoliation qu'il prévoyait les nobles trophées confiés à sa garde. Le 30 mars, à 9 heures du soir, il fit brûler devant les vétérans assemblés dans la grande cour de l'hôtel, et auxquels cette exécution arrachait des larmes, plus de 1,400 drapeaux ou étendards conquis dans toutes les parties du monde, en même temps que l'épée et les décorations du grand Frédéric. Quand l'ennemi voulut exiger la remise de ces illustres dépouilles, il apprit avec un vif sentiment de dépit, qu'elles n'existaient plus.

A la restauration, Sérurier fut nommé par le roi commandeur de Saint-Louis et pair de France. Bonaparte lui confirma cette dernière dignité après son retour : mais il la perdit à la seconde restauration, et fut même remplacé dans le gouvernement des Invalides.

Le maréchal Sérurier vécut alors dans une profonde retraite, et il formait le projet de venir terminer ses jours dans son pays natal qu'il avait toujours affectionné, lorsqu'il fut atteint d'une douloureuse maladie à laquelle il succomba le 21 décembre 1819, âgé de 77 ans ; ses concitoyens s'empressèrent d'honorer sa mémoire en faisant célébrer pour lui un service solennel dans l'église cathédrale, et en donnant son nom à la rue dans l'une des maisons de laquelle il était né. De son côté, Mme la maréchale Sérurier a fait don à la ville du portrait en pied de son mari et de son bâton de maréchal de France ; le premier orne l'une des salles de l'hôtel-de-ville, le second est déposé à la bibliothèque communale.

58. HÉDOUVILLE (*Gabriel-Marie-Théodore-Joseph*, comte d') naquit à Laon en 1755 d'une noble et ancienne famille, mais mal partagée du côté de la fortune. Son père, officier d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, avait pris part à toutes les guerres du règne de Louis XV en Flandre et en Hongrie. Après avoir fait ses études à l'école militaire, le jeune d'Hédouville entra comme sous-lieutenant dans les dragons de Languedoc. Quand la révolution française éclata, d'Hédouville s'abstint d'émigrer comme le firent son frère et la plupart de ses camarades. Il fut bientôt après employé comme capitaine à l'état-major de l'armée du nord, parvint ensuite au grade de maréchal-de-camp, puis, fut nommé chef d'état-major de l'armée de la Moselle.

Il se trouvait en cette qualité près de Menin au mois de septembre 1793, quand il fut arrêté, destitué et envoyé à Paris pour y être jugé par le tribunal révolutionnaire, comme accusé *d'avoir compromis les intérêts de la nation* par les ordres qu'il avait donnés. C'était à cette époque un véritable arrêt de mort : il y échappa néanmoins par un acquittement, attendu, dirent ses terribles juges, qu'il *n'avait pas agi criminellement et par trahison.*

Rendu à la liberté, d'Hédouville fut envoyé à l'armée des côtes de Cherbourg avec son ancien grade de chef d'état-major. Là, il eut à combattre les royalistes de la Bretagne et de l'Anjou, et il déploya ce caractère de conciliation et de loyauté qui le fit considérer plus tard comme l'un des principaux pacificateurs des départements de l'ouest. Les services qu'il rendit dans ce poste lui valurent peu après le grade de général de division et enfin celui de commandant en chef de l'armée des côtes de Brest.

La révolte des nègres à Saint-Domingue fit jeter les yeux sur le général d'Hédouvile comme l'homme le plus propre à rétablir l'ordre dans cette colonie et à faire rentrer les insurgés dans l'obéissance. Il y fut donc envoyé en 1798, en qualité de commissaire extraordinaire; mais d'Hédouville n'avait pu emmener avec lui que 250 soldats; d'ailleurs il ne connaissait pas le pays, et ses mesures furent contrariées par l'influence des Anglais et par les chefs des noirs, de sorte qu'après quelques mois d'efforts inutiles, il se vit contraint de se rembarquer et de revenir en France.

Employé après son retour comme inspecteur général, d'Hédouville ne craignit pas de se compromettre en prenant sur lui de suspendre

l'exécution de deux émigrés que le gros temps avait fait échouer à la côte. Ils marchaient au supplice quand le général d'Hédouville intervint, s'opposa à leur exécution, et par de vives instances auprès du Directoire, parvint à obtenir l'annulation du jugement qui les condamnait.

Au mois d'octobre 1799, les royalistes de l'ouest voulurent tenter de nouveaux efforts en faveur de la cause royaliste et coururent aux armes. Le directoire alarmé s'empressa d'envoyer le général d'Hédouville dans ces contrées en qualité de général en chef. Celui-ci, qui avait peu de troupes sous ses ordres, et qui ressentait une vive répugnance pour cette guerre et les cruautés dont elle était accompagnée, dirigea toutes ses vues vers les négociations. Il parvint d'abord à obtenir une suspension d'hostilités sur la rive gauche de la Loire, puis à déterminer les chefs du parti royaliste à se rendre auprès de Napoléon qu'il disait disposé à rétablir l'ancienne monarchie des Bourbons. Ils s'y rendirent en effet : Bonaparte se garda bien de les désabuser, et peu de jours après il les fit arrêter. On ne peut cependant accuser d'Hédouville d'avoir sciemment trempé dans ce guet-apens, après lequel les hostilités recommencèrent. Mais d'Hédouville sut déterminer la rive droite de la Loire à accepter la paix; il parvint ainsi à isoler les autres chefs de l'ouest, et à les contraindre d'accéder à la pacification pour ne pas s'exposer à lutter seuls contre toutes les forces consulaires.

Nommé sénateur après le 18 brumaire, le général d'Hédouville fut envoyé comme ambassadeur à St-Pétersbourg, où il résida trois ans. Il s'y trouvait encore quand y arriva la nouvelle de la mort du duc d'Enghien; s'étant ce jour là même rendu à la cour sans savoir la nouvelle, il fut fort étonné d'y voir tout le monde en deuil et la famille impériale très triste; lui seul paraissait gai et dans son costume ordinaire. Il demanda la cause d'un pareil changement; quand il l'eut apprise, il se hâta de s'éloigner. Rappelé peu de temps après à Paris, l'empereur le créa comte, grand officier de la légion-d'honneur, et son ministre plénipotentiaire près de la Confédération du Rhin. En 1806, il le fit chambellan de son frère Jérôme, et d'Hédouville accompagna ce nouveau roi de Westphalie comme chef d'état-major dans sa courte campagne de Silésie.

Le général d'Hédouville se trouvait à Paris lors du renversement de l'empire, et il fut du nombre des sénateurs qui votèrent la dé-

chéance. Elevé à la pairie par Louis XVIII, il ne prit aucune part aux affaires publiques pendant les cent jours, et fut en conséquence conservé dans son titre de pair après la rentrée du roi. Néanmoins, il ne parut que rarement à la chambre à cause de ses infirmités et il mourut le 31 mars 1825, dans sa terre de Lafontaine, près d'Arpajon, laissant deux héritiers de son nom. Ses compagnons d'armes ont unanimement rendu justice à sa valeur, à l'étendue de ses connaissances militaires, à la noblesse et à la droiture de son caractère, à l'élévation de son âme et à la bonté de son cœur.

59. DE NOVION (*Jean-Victor*) était capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis au moment où éclata la révolution française. Ayant été nommé député de la noblesse du Vermandois aux états-généraux, il émigra pendant les troubles qui suivirent cette assemblée et se retira à Lisbonne. Cette grande ville manquait encore à cette époque d'une police nocturne, et ses rues n'étaient pas même éclairées. Aussi, dès la chûte du jour, les passants se trouvaient exposés à être dévalisés même au milieu des rues les plus populeuses, et il ne se passait pas de nuit que l'on ne relevât les cadavres de victimes sacrifiées à des vengeances particulières ou au besoin d'assurer l'impunité d'un vol. M. de Novion offrit ses services pour organiser une police dans la capitale du Portugal; ils furent acceptés, et on l'investit d'une grande autorité.

Il créa d'abord un corps de cavaliers et de fantassins, composé d'hommes choisis dans les régiments de ligne, et demanda ensuite qu'à l'instar de toutes les villes du monde policé, il fût placé des réverbères dans les rues de Lisbonne; mais ces premières mesures furent impuissantes : les malfaiteurs brisèrent les réverbères, et quand la garde arrivait sur le théâtre d'un crime, le coupable disparaissait dans les ténèbres. M. de Novion, bien décidé à triompher de tous les obstacles, arrêta que la garde ferait feu sur tout individu qui essayerait de fuir à son approche. Les heureux effets de cette mesure ne tardèrent pas à se faire sentir, et l'on ne vit pas sans étonnement que la plupart de ceux qui tombèrent sous le feu des rondes de nuit, étaient des laquais à livrée dorée, des serviteurs de grande maison.

En 1807, après le départ de la cour de Portugal pour le Brésil, M. de Novion continua à maintenir l'ordre et la tranquillité dans la ville de Lisbonne au milieu d'une population de 300,000 âmes, avec

1,200 hommes seulement de gardes de police. Grâce à ses soins, l'ordre n'y fut pas davantage troublé pendant l'occupation des Français ; quand ceux-ci se retirèrent, il les suivit et rentra en France avec le grade de colonel. Le gouvernement de Portugal avait récompensé ses services par le grade de maréchal-de-camp et la décoration de l'ordre du Christ.

Après la restaurarion, M. de Novion exerça les fonctions de grand prévôt. Il est mort à l'âge de 78 ans, le 18 juillet 1825.

60. Comte RANDON DULAULOY (*Charles-François*) naquit à Laon le 9 décembre 1761 et entra comme élève dans le corps d'artillerie à l'âge de 16 ans. Nommé capitaine en 1791, il commandait l'artillerie du camp de Paris lors de l'invasion des Prussiens, et il avait le grade d'adjudant-général chef de bataillon à l'armée de Sambre-et-Meuse, quand, le 3 février 1793, il fut destitué comme noble.

Réintégré peu de temps après, il devint successivement la même année colonel, puis général de brigade. Après avoir fait la campagne de l'an 2, il fit celle de l'an 3 en qualité de chef d'état-major de l'armée des côtes de Cherbourg et fut blessé a l'affaire de Savenay. Mis ensuite en réquisition par le comité de salut public, il assista aux sièges d'Ypres, de Nieuport, de l'Ecluse, de Bois-le-Duc et de Grave, et déploya partout des talents et une bravoure dignes des plus grands éloges.

Pendant les années 1796, 97, 99, 1800 et 1801, il commanda l'artillerie des armées du nord, de Sambre-et-Meuse, d'Angleterre (aile droite) et de l'ouest. Il fut ensuite nommé général de division et commandant de l'artillerie de l'armée d'Italie et de celle de Naples. En 1806, il fut pourvu du commandement de l'artillerie du 4me corps de la grande armée, et en 1808 de celui de l'artillerie du 2me corps de l'armée d'Espagne. En 1809, il fut appelé au commandement de celle du 2me corps de la grande armée, et fit partie de l'expédition de Russie en 1812 Nommé colonel-commandant l'artillerie de la garde en 1813, il rendit les plus grands services à l'affaire de Weissenfelz et à la bataille de Lutzen, où, à la tête de l'artillerie de l'armée, il contint toute la ligne ennemie. Il se signala de nouveau à Bautzen et aux batailles de Dresde et de Leipsig.

Après cette campagne, il fut appelé au conseil d'Etat et nommé

chambellan de l'empereur. Il fit la campagne de France avec une grande distinction. Il rentra au conseil d'Etat pendant les cent jours, fut nommé pair de France et gouverneur de la 19me division militaire. Mis à la retraite après la bataille de Waterloo, le général Dulauloy resta dans cette position jusqu'en 1831, époque où il fut placé dans le cadre de réserve. Admis de nouveau à la retraite au mois de mai 1832, il mourut quelque temps après, à l'âge de 68 ans.

IV. PROFESSEURS, PHILOSOPHES, THÉOLOGIENS ET PRÉDICATEURS.

61. ISAAC de Laon, célèbre canoniste, vivait au 9me siècle. Après avoir été archidiacre de l'église de Laon, il fut élu évêque de Langres en 856. Le recueil de canons qu'il a composé est regardé comme un précieux monument de l'ancienne discipline ecclésiastique. Il a eu trois éditions dans le 17me siècle : la meilleure est celle donnée par Baluze dans sa collection des capitulaires. Isaac est mort en l'année 880.

62. GERVIN était le neveu du saint de ce nom qui figure en tête de cette biographie. Il réussit comme son oncle dans l'éloquence de la chaire et l'enseigna même avec éclat ; mais il ne se recommanda pas comme lui par la régularité de sa conduite et ses vertus. D'abord nommé par le roi abbé de Saint-Riquier, il employa, dit-on, des moyens peu canoniques pour parvenir à l'épiscopat ; son administration souleva tout le monde contre lui : dénoncé au pape par ses moines, il perdit son abbaye, et le clergé d'Amiens lui arracha son abdication. Gervin mourut peu de temps après, en 1102.

63. ARNOUL de Laon est un fameux docteur du commencement du 12me siècle. Il avait été le disciple d'un certain Jean, chef des *nominaux*, secte qui a formé une espèce de schisme dans la philosophie de ce temps.

61. ANSELME ou ANSEL de Laon, naquit dans les premières années du 12me siècle d'une famille de pauvres cultivateurs Les premières années de sa vie sont obscures ; on croit qu'il étudia sous saint Anselme de Cantorbery, le premier et fameux adversaire du nominalisme, dans la célèbre abbaye du Bec. Quoi qu'il en soit, en peu de temps il fut lui-même capable d'enseigner. Vers l'année 1076, il

commença à donner des leçons à Paris. Le pape Eugène III dit de lui qu'il y faisait revivre l'honneur des lettres et l'intelligence des saintes écritures. Son école attira de nombreux élèves et fut à vrai dire le berceau de l'Université.

Toutefois, avant le commencement du 12me siècle, Anselme quitta ce théâtre de sa première gloire pour aller diriger l'école de sa ville natale où il venait d'être nommé écolâtre de la cathédrale. Etabli à Laon, il s'y partagea l'enseignement avec son frère Raoul. Celui-ci donnait des leçons de belles-lettres et de dialectique; Anselme, de théologie, mais d'une théologie simple, retenue dans les liens de la plus étroite orthodoxie, ce qui commençait à devenir une rareté. Avec l'instruction la plus haute du temps, Anselme inculquait à ses élèves par ses exhortations et mieux encore par ses exemples, les plus vertueux principes de conduite. Otton de Frisengen raconte que ceux qui sortaient de son école se faisaient reconnaître à leur extérieur sage et modeste. Un de ses disciples, le moine Vitunge, atteste l'attention et la fermeté qu'il avait à détruire, dans les enfants de grande naissance qui lui étaient confiés, tous les germes d'orgueil et de faste. De toutes parts on accourait entendre les leçons des deux illustres frères associés ainsi pour le salut des esprits et des âmes. L'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre, les contrées les plus reculées du nord avaient leurs représentants dans l'école de Laon; les docteurs les plus célèbres venaient s'y mêler à la jeunesse studieuse. Vincelin, l'apôtre des Vandales et des Bohémiens, après avoir gouverné plusieurs années l'école de Brême, passa en France pour y suivre les cours d'Anselme et de Raoul. Guillaume de Champeaux, déjà vieux et couvert de gloire par ses luttes et son enseignement dans l'école de la cathédrale de Paris, vint lui-même étudier à l'école de Laon. Les plus saints et les plus savants personnages de l'époque avaient puisé leurs lumières et leurs vertus dans cet illustre séminaire. Anselme pourtant resta modeste et refusa plusieurs évêchés importants, entre autres celui de Laon; il ne voulut pas même consentir à l'élévation des membres de sa famille. Le chancelier Etienne de Senlis lui ayant proposé pour ses neveux des lettres de noblesse et d'honorables établissements: « à Dieu ne plaise, répondit Anselme, que mes leçons sur « l'écriture procurent à mes parents des distinctions qui pourraient leur « faire perdre l'humilité qu'elle recommande. » En 1113, Abailard vint l'entendre à son tour: mais choqué des idées du célèbre professeur

parce qu'elles contrariaient les siennes, il eut le tort de méconnaître le génie d'Anselme et d'écrire ces lignes : « Je me suis approché de « cet arbre pour y cueillir des fruits, mais j'ai reconnu que c'était un « arbre stérile, semblable au figuier dont parle l'écriture, qui fut « maudit par le sauveur du monde. » Le témoignage universel dément cet arrêt évidemment prononcé *ab irato*, et que la postérité n'a point ratifié.

Les vertus d'Anselme, sa science et sa modestie le faisaient chérir de ses concitoyens. Quand le 15 juillet 1117 il mourut comblé d'années et de gloire, ce ne fut pas seulement un concert général de regrets, un cri unanime de douleur et d'admiration retentit encore sur sa cendre.

La principale étude d'Anselme avait consisté dans l'interprétation de l'écriture sainte ; il a laissé une glose interlinéaire sur tout l'ancien et le nouveau testament (Bâle, in-folio, 1502 et 1508), des commentaires sur le psautier, sur le cantique des cantiques, sur saint Mathieu, sur les épîtres de saint Paul et l'Apocalypse, etc. Ces écrits sont oubliés aujourd'hui, mais ils ont servi à en composer bien d'autres qui jouissent d'un grand renom dans la science théologique. Le meilleur éloge qu'on puisse en faire, et il est grand à coup sûr, c'est de dire que plusieurs d'entre eux ont longtemps passé pour des ouvrages du maître même d'Anselme, de saint Anselme de Cantorbéry, l'une des plus hautes intelligences que présente l'histoire.

65. RAOUL de Laon, frère du célèbre Anselme dont nous venons de parler, après avoir, comme nous l'avons dit, enseigné concurremment avec lui dans l'école de Laon, occupa sa chaire après lui et la remplit avec beaucoup de distinction ; c'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de Raoul. Il eut une grande part à la composition de l'ouvrage suivant : *Flores sententiarum et questionum Anselmi et Radulphi, fratris ejus*. On lui attribue également un petit traité historique sur le semi-ton, qu'il regardait comme l'âme du chant. Il était intitulé : *Liber Radulphi de semi-tonio*. Raoul parvint à une grande vieillesse et mourut en 1133.

66. GÉRARD de Laon, naquit en cette ville à la fin du 11me siècle. Ses progrès dans la littérature et dans les lettres furent si grands et si brillants que, bien qu'encore jeune, on le choisit pour le placer à la tête des écoles de l'église d'Angers. Il s'exprimait en latin avec tant de facilité et d'élégance, que ses contemporains le comparaient

à Cicéron. L'amour de la retraite le poussa plus tard à se retirer à Bourgueil, où il finit ses jours en 1188.

67. GUY ou GUYARD de Laon était encore un docteur de grand renom qui vivait au 13me siècle. Il fut d'abord chancelier ou écolâtre de l'église de Paris, puis évêque de Cambrai. Il a laissé un ouvrage sur les rites de l'église, un dialogue sur la création du monde et quelques sermons. Il mourut en 1248.

68. MARTIN de Laon vivait dans le même siècle et était prieur de la chartreuse du Val-Saint-Pierre. Martin était tellement rempli de l'écriture sainte, qu'il la savait par cœur. Il a laissé une lettre divisée en 9 chapitres et adressée à un novice de son ordre pour l'exhorter à la persévérance. Elle est écrite avec tant d'art, qu'on l'appelait autrefois *la lettre d'or* (*epistola aurea*). Il en a été fait plusieurs éditions; la dernière est de 1677 et se trouve dans la bibliothèque des Pères. Martin est mort vers 1270.

69. ADELIN de Laon, avait une grande réputation de science et vivait du temps de saint Louis. Lors de l'institution de la Sorbonne, il fut choisi pour en être le premier professeur. Il y enseigna la théologie et y forma un grand nombre d'élèves distingués.

70. PIERRE de Laon, qui vivait à la même époque, ne jouissait pas d'une réputation moins étendue et moins méritée. Aussi fut-il chargé par le roi Philippe-le-Hardi, de l'éducation de ses enfants. Pierre de Laon mourut vers 1272.

71. COLUMELLE (*Gérard*) naquit à Laon sur la fin du 15me siècle. Il succéda dans le collège de La Marche, à Paris, au fameux Celaïa. Après y avoir professé pendant plusieurs années avec une grande distinction, il se retira au collège de Navarre pour y enseigner la théologie. Columelle est auteur d'un commentaire estimé du livre d'Aristote *De interpretatione*. Il a aussi donné au public les œuvres de Paul de Vénise. Il mourut en 1527 et non 1429.

72. LEVOIRIER (*Michel*) d'une ancienne famille de Laon, naquit en cette ville en 1619. Entré de bonne heure dans les ordres monastiques, il devint prieur des Carmes de St-Louis de Bordeaux. Il a donné au public en 1685, un ouvrage de piété traduit par lui de l'espagnol et enrichi de notes savantes Levoirier mourut en 1694.

73. DELARBRE (*Jean*), en latin *Arboreus*, naquit à Laon au commencement du 16me siècle, d'une famille honnête mais pauvre. Il était déjà professeur de l'université de Paris, quand il fut nommé théologal de Laon, et en cette qualité député par le chapitre au concile de Trente. Delarbre était un prédicateur d'un grand mérite, ce qui engagea le cardinal de Bouillon à l'envoyer à Saintes, où son neveu était évêque, afin d'y prêcher contre l'hérésie de Luther qui y faisait de grands progrès. La cour de France le fit ensuite passer à Nantes pour le même objet. Il a écrit plusieurs ouvrages de théologie, dont le plus important est intitulé : *Theosophia, ou Explication des endroits les plus difficiles de l'écriture sainte ;* Paris, 1540, 2 volumes in-folio. « Cet ouvrage, dit un écrivain ecclésiastique, est un travail » immense dans lequel on admire le choix des matières et des passages. »

74. DELAMER (*Pierre*) naquit à Laon dans les dernières années du 15me siècle. Après avoir professé quelque temps à Paris, il fut nommé principal du collège de La Marche, puis recteur de l'université de Paris, en 1559. On ignore l'époque de sa mort.

75. AUBERT (*Jean*), qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme principal du collège de Laon, naquit en cette ville en 1554. Après avoir reçu le bonnet de docteur à Paris, il revint dans sa patrie où il fut fait chanoine et grand archidiacre. Ses talents pour la chaire lui firent obtenir ensuite le titre de prédicateur du roi. Il était abbé commendataire de St-Jean.

76. BOULŒSE (*Jean*) était membre de l'université de Paris dès 1551. Après avoir professé l'hébreu au collège des Lombards, il fut agrégé aux *pauvres maîtres* de celui de Montaigu. Il s'en fit nommer principal en 1571, pendant une absence de Margot, autre professeur qui avait des prétentions a cette place. Trois ans après, celui-ci profita à son tour d'un voyage de Boulœse pour le supplanter. De là grand procès, qui se termina en faveur de ce dernier. Mais en 1580, Boulœse perdit définitivement la principalité, voici comment : en rentrant en place, Boulœse piqué contre les *riches* (on appelait ainsi les régents qui tenaient le parti de Margot), voulut les priver de leur chaire et les renvoyer du collège, sous prétexte que ces chaires avaient été fondées pour les seuls *régents pauvres* qui étaient ses partisans. Les riches en appelèrent au tribunal de l'Université où

Boulœse fut excommunié, ce qui le força de quitter le collège et d'abandonner la carrière de l'instruction. Il a écrit sous plusieurs formes l'histoire de Nicole Obry de Vervins. Il rédigea d'abord le procès-verbal du notaire, sous ce titre : *Magistri Guillelmi Gorreti, notarii regis Laudunensis, processus-verbalis de historiâ victoriæ corporis Christi contrà Beelzebuth*. Il écrivit ensuite trois histoires de la même Nicole : 1º *Abrégé d'histoire du grand miracle par N. S. J.-Christ en la sainte hostie du sacrement de l'autel, fait à Laon en* 1566, Paris 1573 ; 2º *Manuel de l'admirable victoire du corps de Dieu sur l'esprit maling Beelzébuth obtenue à Laon en* 1566, Paris, 1575 ; 3º enfin, *le thrésor et entière histoire de la triomphante victoire du corps de Dieu sur l'esprit maling Beelzébuth obtenue à Laon*, Paris, Nicolas Chesneau, 1578. Cette édition, la plus complète et la plus curieuse, est devenue d'une excessive rareté.

Boulœse a en outre composé un alphabet hébreu, une introduction, au sens mystique de l'écriture et une explication des septante semaines de Daniel.

77. DE FLAVIGNY (*Valérien*), chanoine de Reims, docteur en théologie, professeur de langue hébraïque au collège de France, fut l'un des plus ardents controversistes du 17me siècle. Il écrivit avec chaleur contre la polyglotte de Lejay, ouvrage dans lequel on attaquait le texte hébreu de la bible ; puis en faveur de Louis de Clèves qui, dans une thèse, avait mis en doute si l'épiscopat était un sacrement et si la prêtrise devait nécessairement le précéder ; enfin, pour repousser une attaque dirigée par une célèbre société religieuse contre le système de Copernic. Un auteur du siècle dernier parle ainsi de Flavigny : « Il suivait dans ses écrits, dit-il, son génie plein de feu. » Son style est vif et plus convenable à l'impétuosité d'un jeune » homme qu'à la gravité d'un ancien docteur. Il a fait des recherches » curieuses et pénibles sur les matières qu'il a traitées. Il avait de la » théologie, des belles lettres et de la connaissance des langues » orientales. » En consacrant tout son temps à des discussions philologiques interminables, de Flavigny s'est interdit à lui-même la possibilité de tirer un bon parti de ses connaissances en hébreu ; aussi n'a-t-il laissé aucun corps d'ouvrage, mais seulement des lettres critiques à peu près oubliées aujourd'hui. Il a en outre publié une édition estimée des œuvres de Guillaume de St-Amour, docteur célèbre des 12me et 13me siècles.

78. BOTTÉE (*Claude*), docteur de Sorbonne, chanoine de la cathédrale de Laon, était un orateur distingué du 17me siècle. Ses succès dans la chaire lui valurent le titre de prédicateur du roi Louis XIV. Bottée mourut en 1695.

79. LALOUETTE (*François-Philippe*) naquit à Laon dans les premières années du 17me siècle. C'était un théologien profond, et il a laissé sur cette science plusieurs ouvrages estimés. Le principal est celui intitulé : *hierolexicon, sive dictionarium variorum scripturæ sacræ sensuum*, avec un abrégé de la bible en vers latins sous ce titre : *scriptura sacra ad faciliorem intelligentiam accommodata*, Paris, 1694. Ce dernier ouvrage est une mnémonique pratique pour fixer dans la mémoire l'ordre des chapitres de chacun des livres de la bible et leur contenu. Lalouette mourut en 1697.

80 GÉRAULT DE CAMBRONNE (*Jean-Claude*) naquit à Laon en 1727, d'une ancienne famille de cette ville. Après avoir été d'abord aumônier de vaisseau, puis curé de St-Julien-Royaucourt, il fut enfin nommé chanoine de Soissons. C'était un orateur distingué et qui eut des succès dans la chaire. Il mourut à Soissons en 1805, âgé de 78 ans.

VII. MISSIONNAIRES ET VOYAGEURS.

81. MARQUETTE (*Jacques*) naquit à Laon vers 1637, de l'une des plus anciennes familles de cette ville. Entré de bonne heure chez les jésuites, il prit aussitôt la résolution de se vouer à la prédication de l'évangile. A cet effet, il passa en Amérique et se mit à parcourir le Canada et les autres contrées voisines de cette partie du Nouveau-Monde. C'est dans le cours de ces voyages aventureux qu'il fit, en 1673, la découverte du Mississipi, découverte dont la France se prévalut plus tard pour disputer à l'Angleterre la possession de tout ce territoire. Le père Marquette, en compagnie d'un habitant de Québec, nommé Joliet, descendit ce fleuve depuis le 33e jusqu'au 42e degré de latitude nord, et il aurait eu la gloire d'en découvrir aussi l'embouchure, si le manque de vivres ne l'avait forcé de rétrograder. Le P. Marquette se dirigea alors vers Massilimakinac où avaient été convoqués tous les missionnaires ; mais sa santé, altérée par les fatigues, l'obligea de s'arrêter dans une cabane élevée à la

hâte par ses compagnons de voyage. Le P. Marquette sentit bientôt sa fin approcher, et le 18 mai 1675, il s'éteignit doucement entre les bras de ses compagnons, qui l'ensevelirent sur le lieu-même de sa mort et élevèrent une croix sur sa tombe. L'année suivante, une troupe nombreuse de sauvages conduits par le hasard dans ces lieux déserts, découvrirent son tombeau et résolurent de transporter ses dépouilles mortelles au chef-lieu de la mission ; touchant hommage de reconnaissance envers celui qui les avait éclairés des lumières de l'évangile. Le 8 juin 1676, on vit arriver à Massilimakinac 30 canots qui escortaient religieusement le corps du père Marquette, auquel on donna la sépulture chrétienne dans l'église de cet endroit, sous les yeux d'un grand nombre de Français et d'indigènes accourus pour assister à cette pieuse cérémonie. Le nom du père Marquette a été donné à la rivière près de laquelle il a fini ses jours. La relation de ses voyages a été écrite plusieurs fois ; la plus exacte et la plus précieuse, parce qu'elle est du père Marquette lui-même, est celle insérée dans le recueil des voyages de Thévenot.

82. RESTEAU (*Antoine*) contemporain du père Marquette et son émule dans la pénible carrière des missions, entra aussi de bonne heure dans les jésuites. Tandis que son compatriote partait pour l'Amérique, Resteau se rendait dans les lieux qui furent le berceau du christianisme. Son zèle ne connaissait aucune fatigue, aucun danger, et plusieurs fois il brava la peste pour porter aux malades les secours de la religion. Après avoir parcouru plusieurs fois la Syrie, le Père Resteau revint à Jérusalem où il succomba le 19 décembre 1683, des suites de ses fatigues.

83. DELALAIN (*Nicolas*), gentilhomme ordinaire de la maison du roi Louis XIV, reçut de ce prince la mission de se rendre en Perse et au Mogol pour y négocier l'établissement d'une compagnie des Indes. Il avait réussi auprès de la cour de Perse et il se rendait au Mogol, quand sa santé altérée par les fatigues du voyage, l'obligea de s'arrêter à Bender-Abassi où il succomba peu de temps après, le 10 mai 1667. Sa mère lui a fait élever sur le lieu de sa mort, un monument que les gens du pays nomment le *tombeau de l'ambassadeur*. Tavernier a inséré dans le tome premier de ses voyages la relation de celui de Delalain, et Chardin avait pris l'engagement, qu'il n'a point rempli, de publier les mémoires laissés par ce courageux voyageur.

VIII. HISTORIENS ET CHRONIQUEURS.

84. HERMAN, en latin *Hermannus*, vivait à la fin du 11me et au commencement du 12me siècle ; il était moine de l'abbaye de Saint-Vincent. Il a écrit deux ouvrages : l'un était une histoire de saint Ildephonse, archevêque de Tolède, laquelle n'est pas parvenue jusqu'à nous ; l'autre a pour titre : *De miraculis beatæ Mariæ laudunensis*. Nous avons déjà parlé de ce dernier ouvrage à la préface de cette histoire, page XVIII. On ignore l'époque de la mort de cet écrivain.

85. RICHARD (*Antoine*), contrôleur en l'élection de Laon, a laissé un volumineux journal des évènements qui se sont passés de son temps en cette ville. On ne sait rien autre chose sur cet écrivain, dont nous avons aussi parlé ailleurs (t. Ier, page XVIII).

86. MACQUELIN (*Antoine*), chanoine de Sainte-Geneviève, a écrit des mémoires sur le diocèse entier, lesquels embrassaient une période de plus de 100 années. Nous renvoyons pour plus de détails à la préface du présent ouvrage, page XVIII.

87. DELALAIN (*Etienne*) naquit dans la seconde moitié du 16me siècle à Laon où il exerça avec distinction la profession d'avocat, ce qui lui valut d'être élu député pour le Vermandois aux états-généraux de 1614. Il a composé une histoire de sa ville natale dont nous avons déjà parlé (t. Ier, page VIII), et un commentaire des coutumes générales et particulières de tout l'ancien ressort du Vermandois. Cet ouvrage que nous avons retrouvé dans les mains d'une personne de cette ville et dont nous avons donné un extrait (t. Ier, p. 352) est divisé en 281 articles et forme un gros volume grand in-4o. Etienne Delalain est mort vers 1635.

88. LAURENT (*Jérémie* et non *Jean*) était un autre avocat aussi natif de Laon, qui a également écrit une histoire de cette ville (v. t. Ier, page VIII) et un commentaire resté manuscrit sur la coutume du Vermandois. Jérémie Laurent mourut au mois de décembre 1649.

89. LEFÈVRE (*François*), Bénédictin, naquit à Laon dans les premières années du 17me siècle. Il a laissé une histoire manuscrite de l'hôpital de Corbie, avec une dissertation sur le prieuré de Saint-Laurent-lès-Heilly. Lefèvre est mort en 1680.

90. DELANCY (*Jean*), prieur de l'abbaye de Foigny, a écrit l'histoire de cette maison sous ce titre: *Historia fusniacensis cœnobii, ordinis cirtercienis*, Laon, 1671.

91. LELEU (*Claude*), docteur de Sorbonne, archidiacre et grand chantre de l'église de Laon, sa ville natale, s'exerça longtemps et avec succès dans l'éloquence de la chaire avant d'entreprendre l'histoire de cette ville. Nous avons parlé de cet ouvrage au tome premier, page x. Claude Leleu, persécuté par l'évêque de La Fare à cause de ses opinions en matière religieuse, finit ses jours dans l'exil en 1726.

92. JOVET (*Nicolas*), chanoine de Laon, a publié plusieurs ouvrages, 1° une relation de la délivrance de Nicole de Vervins sous ce titre : *Le Triomphe du Sacrement de l'Autel ou l'Histoire de Nicole Obry*, Laon 1682; 2° *Recueil des blasons généalogiques de la Picardie ;* 3° *L'Histoire de la Maison de Coucy ;* 4° *L'Histoire de toutes les Religions du monde ;* ce dernier ouvrage a eu deux éditions. Jovet est mort en 1710.

93. VILLETTE (*Nicolas-Etienne*), docteur de Sorbonne, grand-archidiacre de Laon, vicaire-général du diocèse, a donné sous le titre de : *Histoire de l'Image miraculeuse de Notre-Dame-de-Liesse*, une histoire de la chapelle de ce bourg dont il était chapelain. Cet ouvrage a eu trois éditions. Villette réussissait aussi dans l'éloquence de la chaire. Cet écrivain né en 1669, est mort en 1728.

94. DE CUISY (*Jean-Pierre*), licencié ès-lois et chanoine de la cathédrale, a composé un ouvrage resté manuscrit, sur la généalogie des plus anciennes familles de Laon. De Cuisy est mort en 1781, à l'âge de 81 ans.

95. VAROQUEAUX. Nous ne possédons aucun détail sur la vie de cet écrivain dont nous avons fait connaître les laborieux travaux dans la préface de cet ouvrage, p. XI. Nous savons seulement qu'il était religieux Bénédictin de Saint-Jean de Laon, et qu'il appartenait à une famille dont les membres habitaient alors cette ville. Dom Varoqueaux paraît être mort vers 1741.

96. FLAMANT (*Jean-François*), chanoine de la cathédrale, a laissé sur l'histoire de Laon, deux volumes manuscrits mentionnés par M. Devisme, mais que nous n'avons pu retrouver nulle part. Flamant est mort à l'âge de 65 ans, en 1789.

97. BUGNIATRE et non *Beugniatre* (*Nicolas-Claude*), naquit à Laon le 5 février 1676. Après avoir fait ses études à Paris, il revint dans sa patrie et se fit recevoir conseiller au bailliage du Vermandois. En 1731, il fut arraché de son siège par des ordres supérieurs, comme accusé de jansénisme, et se retira à Paris où il mourut en 1759, âgé de 84 ans. Ce laborieux et fécond écrivain dont le nom a été oublié jusqu'à présent dans toutes les biographies, a laissé plusieurs gros recueils de recherches et de notes sur les écritures, la philosophie, les belles-lettres, la poésie, etc. Voici le titre de ses principaux ouvrages : 1° *Mémoire sur l'état politique et ecclésiastique de la ville de Laon;* ce travail, bien que portant un autre titre, est celui dont nous avons rendu compte dans notre préface, p. x ; 2° *Codex ecclesiasticus ad usum ecclesiæ gallicanæ*, recueil en deux parties sur la jurisprudence ecclésiastique ; 3° *Questiones in universam scripturam sacram :* dans cet ouvrage, l'auteur se propose les difficultés les plus considérables de l'ancien et du nouveau testament, et les résoud selon la doctrine de l'église, les saints Pères et les théologiens les plus célèbres. Il est écrit en vers héroïques et contient 17 à 18,000 vers. 4° Un poëme latin sur la vie du diacre Paris, divisé en dix chants et contenant 8,000 vers. Nicolas Bugniatre a aussi composé en vers l'éloge funèbre de plusieurs personnages distingués.

98. BUGNIATRE (*Gédéon*), neveu du précédent, après avoir été religieux dans l'abbaye de Saint-Jean de Laon, devint successivement prieur du Mont-Saint-Quentin et des Blancs-Manteaux. Nous n'avons rien à ajouter ici à ce qui a déjà été dit dans notre préface, tome Ier, page XIII, de la vie et de l'ouvrage de cet écrivain. Gédéon Bugniatre mourut en 1779.

99. DAGNÉAU DE RICHECOURT (*Marc-Antoine*), bachelier en théologie et chanoine de l'église de Laon, est connu par un travail étendu sur la généalogie de beaucoup de familles de cette ville.

100. DUVIVIER (*Marie-François-Auguste*) naquit à Laon en 1767. Après avoir été contrôleur des vingtièmes, inspecteur des subsistances militaires, maire de la ville de Mézières, et inspecteur des contributions directes, il fut en 1815, nommé conseiller de préfecture du département des Ardennes.

Pendant un séjour dans les Hautes-Alpes, M. Duvivier dirigea,

sur la demande du Préfet, et avec autant d'habileté que de désintéressement, les fouilles exécutées sur l'emplacement de la ville romaine de *Mons Seleucus*. Dans les Ardennes, il employa ses loisirs à rassembler les matériaux d'un dictionnaire historique de toutes les communes de ce département. Après avoir consacré à ce travail un labeur de 20 années, il se disposait à utiliser et mettre en œuvre les nombreux documents qu'il avait recueillis à grands frais, quand la mort vint, au mois de mars 1840, mettre un terme à ses efforts et empêcher la publication de son travail.

Conservateur du département des Ardennes, M. Duvivier était en outre chevalier de la légion-d'honneur et membre correspondant de plusieurs sociétés savantes. Avec ses manuscrits, il a laissé une collection d'objets antiques et de minéraux recueillis par lui dans ses voyages.

101. DEVISME (*Jacques-François-Laurent*) naquit à Laon en 1749. Il exerçait la profession d'avocat lorsqu'éclata la révolution française. Il en adopta les principes dans de sages limites et fut député aux états généraux par le bailliage du Vermandois. Il s'occupa particulièrement, tant à ces états que dans l'assemblée constituante, de travaux administratifs, et parvint à faire adopter plusieurs mesures d'intérêt général. Appelé de nouveau aux fonctions législatives en 1800, Devisme présida l'assemblée et obtint la croix de la légion-d'honneur. En 1806, il fut d'abord nommé procureur général, puis procureur criminel près de la cour d'assises du département de l'Aisne. Elu en 1815 membre de la chambre des représentants, il entra, lors de la seconde restauration, dans la vie privée.

M. Devismes occupait ses loisirs par des travaux littéraires. Il fit d'abord paraître en 1811 une traduction en vers des odes d'Horace, Paris, 2 vol. in-8°, laquelle eut une seconde édition in-12 en 1816. Il travaillait en même temps à une histoire de Laon, dont nous avons parlé dans notre préface, et la publia en 1822, 2 vol. in-8°. Quatre ans après, il livra au public son *manuel historique* en un vol. in-8°, espèce d'éphémérides du département de l'Aisne, suivies d'un catalogue des hommes distingués nés dans cette contrée. M. Devisme est décédé le 2 février 1830. Ce qu'il regrettait le plus en mourant, c'était, si nous sommes bien informés, de n'avoir pu faire paraître une histoire de Jules César, à laquelle depuis longtemps il consacrait tous ses soins.

IX. SAVANTS, ÉRUDITS ET JOURNALISTES.

102. BOULANGER (*Jules-César*) entra dans les jésuites à l'âge de 30 ans, enseigna avec le père Sirmon, quitta son ordre en 1598 et y rentra 22 ans après. Il mourut à Cahors en 1628. On a de lui quelques ouvrages d'érudition, entre autres un livre latin in-f° contre les exercitations de Casaubon et une réponse à Duplessis Mornai, célèbre calviniste.

103. BELLOTTE (*Antoine*), doyen du chapitre de la cathédrale et vicaire général du diocèse, est connu par de savants commentaires sur les rites et usages de l'église de Laon qu'il a publiés en un fort volume in-f° sous le titre de : *Ritus ecclesiæ Laudunensis redivivi.* Cet ouvrage, fruit de recherches longues et étendues, fut critiqué par le chapitre qui prétendit que l'auteur y donnait trop d'extension aux prérogatives du doyen. Antoine Bellotte est mort en 1665.

104. FROMAGE (*Pierre*) naquit à Laon le 12 mai 1678. Entré jeune chez les jésuites, il fut d'abord employé dans les missions d'Egypte, puis envoyé en Syrie, en qualité de général supérieur des missions du Levant. Il conçut alors le dessein d'établir une imprimerie arabe dans le monastère de St-Jean-Baptiste, près d'Antura, village de l'Antiliban. Il fit à cet effet venir des ouvriers et des caractères de Rome; et, non content de faire marcher cet établissement, il composa les ouvrages et fit les traductions qu'il désirait répandre parmi les Arabes. Cette imprimerie survécut peu à son fondateur, dont la mort arriva au mois de décembre 1740. Les ouvrages composés par le père Fromage ont tous été écrits en Arabe; ce sont les suivants : *Explication de l'évangile* ou *histoire de la doctrine de Notre Seigneur Jésus-Christ*; *histoire du schisme des Grecs et du concile de Florence; réfutation du livre d'un moine grec sur la forme de la consécration; les vies des saints pour toute l'année*, 2 vol. in-f°, et quelques écrits moins importants. Les principaux ouvrages traduits en Arabe par le père Fromage sont : l'histoire de l'ancien et du nouveau testaments; les méditations du père Louis Dupont, 3 vol. in-4°; l'introduction à la vie dévote, par François de Sales; la perfection chrétienne et religieuse, par Alph. Rodriguès, 3 vol. in-4°; un abrégé de théologie, 14 vol. in-12, etc

105. ROUSSET (*Jean*) naquit à Laon de parents protestants, le 26 août 1686. Obligé de s'expatrier à cause de ses croyances religieuses, Rousset se retira en Hollande dès qu'il eut achevé ses études, entra dans la compagnie des Cadets français et servit jusqu'à la bataille de Malplaquet où il fut blessé de deux coups de feu. Rousset embrassa alors la carrière littéraire, et débuta par la publication de plusieurs pamphlets politiques dans lesquels le souvenir de sa mère qu'il avait vue traîner sur la claie après sa mort comme coupable de fidélité à la foi de ses pères, le porta à attaquer avec violence Louis XIV, le persécuteur des calvinistes. Mais après la paix d'Utrecht, il fut obligé de quitter la Hollande et se retira a Bruxelles, où il vécut dans l'obscurité et le silence jusqu'à la mort du grand roi. Il retourna alors en Hollande, s'y maria et ouvrit à la Haye une maison d'éducation qui obtint la confiance des premières familles du pays. En 1723, Rousset abandonna encore la carrière de l'enseignement, pour reprendre de nouveau l'étude de la politique et de l'histoire, et commença la publication du *Mercure politique et historique* qu'il continua pendant 24 ans. Ses travaux littéraires lui valurent d'abord d'être nommé membre de la société royale des sciences de Berlin en 1732, puis 7 ans après, associé de l'académie de St-Pétersbourg. Un parti considérable s'étant formé en Hollande en 1747, pour le rétablissement du Stathoudérat, Rousset consacra sa plume à la défense de cette cause; mais les magistrats irrités le firent arrêter et incarcérer. Le triomphe de la maison d'Orange mit un terme à sa captivité, et le nouveau Stathouder, Guillaume IV, le récompensa de son zèle en le nommant son conseiller extraordinaire et son historiographe. Mais l'année suivante, accusé d'être l'un des chefs du club des *Doëlistes*, il fut dépouillé de ses emplois et obligé de s'enfuir en Russie pour éviter la prison. La reine Elisabeth l'accueillit avec faveur et le fit conseiller de la chambre impériale en 1748, avec le rang de colonel.

Rousset était un écrivain infatigable : ses ouvrages jouirent généralement d'une grande vogue au moment de leur publication, et quelques uns ont eu plusieurs éditions. Parmi ses écrits politiques, on distingue : 1° *Mémoires instructifs sur la vacance du trône impérial, sur les droits des électeurs*, etc. 2° *Intérêts des puissances de l'Europe fondés sur les traités conclus depuis la paix d'Utrecht*, etc. Ses principaux écrits historiques sont : *Histoire du*

cardinal Albéroni, et *mémoires du règne de Pierre-le-Grand*. Rousset a aussi pris part à la publication de plusieurs ouvrages, en s'associant au travail des auteurs par des additions, des corrections ou la composition de leurs préfaces. On lui attribue également un écrit anonyme qui parut en 1719, sous ce titre : *Entretien de Louis XIV et de Madame de Maintenon, sur leur mariage;* mais il n'est pas bien établi qu'il en soit l'auteur.

Rousset mourut en 1762, vraisemblablement à Amsterdam où il s'était retiré.

106. COSSIN (*Pierre-Henri-François*) est connu par un extrait raisonné du cartulaire de l'ancien évêché qu'il a composé. Ce travail resté manuscrit se recommandait par sa méthode et sa clarté, et valut à l'auteur un canonicat dans le chapitre de la cathédrale. Cossin est mort à Paris, dans les premières années de la révolution.

107. LERICHE (*François-Louis-Henri*), directeur de l'enregistrement et des domaines du département de l'Aisne au 18[me] siècle, a publié plusieurs écrits sur les finances. Il mit aussi au jour un mémoire en faveur de la juridiction féodale de l'abbaye de Château-Châlons, et de la liberté du commerce des livres ; plus, différents écrits pour le libraire Fautel, qui obtinrent les suffrages de Voltaire. Leriche est mort en 1797, âgé de 64 ans.

108. DE LATACHE (*Jacques-Reneaume*) naquit à Laon en 1725, et embrassa de bonne heure la carrière des armes que suivait son père. Reçu officier à 16 ans dans le régiment de Fersen, il passa ensuite dans la légion royale, puis dans le régiment de Bouillon où il fut nommé capitaine. Décoré plus tard de la croix de Saint-Louis, il fut mis à la retraite en 1763, et attaché à la maison militaire du duc de Bouillon avec le grade de lieutenant-colonel. Au moment de la révolution, Latache reprit du service malgré son âge, et mourut en septembre 1796, capitaine d'une compagnie de vétérans nationaux.

Latache occupait ses loisirs par la culture des lettres. Il a aussi composé un assez grand nombre de poësies fugitives qui n'ont point été recueillies. Ses principaux ouvrages sont : *Les Ardennes belliqueuses et galantes*, opéra, in-8°, 1757 ; *le Calendrier politique ou Prédictions véritables pour les temps écoulés*, Bouillon, 1767 ; plus une traduction de l'allemand d'un ouvrage intitulé : *L'Instinct des*

Animaux, en deux volumes ; enfin, il a été le seul rédacteur du *Journal politique ou Gazette des Gazettes* qui s'est publié à Bouillon de 1783 à 1790.

109. HENNECART, naquit à Laon en 1762, entra dans les ordres et devint chanoine de St-Jean-au-Bourg. Il émigra en 1790 et se retira à Francfort où il rédigea plus tard le *Journal de Francfort*. Il en était encore le rédacteur au moment de sa mort arrivée en 1831. L'abbé Hennecart avait été décoré de l'ordre de la légion-d'honneur par Louis XVIII.

X. LITTÉRATEURS ET POÈTES.

110. FROMAGE DE LONGUEVILLE (*Louis*) avait d'abord embrassé la carrière du barreau qu'il quitta ensuite pour la littérature. Une satyre dont quelques exemplaires manuscrits se répandirent dans le public en 1765, fixa sur lui les regards. C'était un critique amère des principaux habitants du pays, sur lesquels il versait le ridicule à pleines mains. Mais cet écrit lui attira des ennemis nombreux et puissants, et il fut obligé de se retirer à Paris. De Longueville n'avait pas de fortune personnelle : ses faibles talents dans l'art d'écrire ne purent lui procurer les ressources qui lui manquaient, et il était réduit à l'indigence quand il périt d'accident en 1780. Les deux seuls ouvrages à citer de Longueville, sont : 1° *Mémoire pour les curés contre les gros décimateurs* ; 2° *les Rêveries d'un amateur du Colysée, ou les Femmes sans dot*.

111. BEFFROY DE REIGNY (*Louis-Abel*), neveu du précédent, surnommé le *Cousin Jacques*, naquit à Laon le 6 novembre 1757. Il fit de brillantes études au collège de Louis-le-Grand où ses dispositions pour la poésie lui firent remporter deux fois le grand prix de l'université. On rapporte que Voltaire ayant été visiter ce collège, de Reigny lui fut présenté comme l'un des élèves qui marquaient le plus, et que ce grand homme après avoir lu les vers du jeune écolier, prédit qu'il deviendrait un jour l'un des plus aimables littérateurs de la France.

De Reigny se destina d'abord à l'état ecclésiastique et entra à Saint-Lazare ; mais il en sortit bientôt pour occuper une chaire d'éloquence à Douai et quoique très jeune encore, il la remplit avec

distinction. C'est alors qu'il forma le plan de sa *rhétorique de famille* qu'il exécuta seulement 30 ans après en se livrant à l'éducation de ses enfants. Sur ces entrefaites, de Reigny se maria, et de cette époque datent ses premiers pas dans la carrière des lettres. Il débuta par quelques brochures du nombre desquelles étaient *les Petites Maisons du Parnasse*. Ces essais furent assez heureux pour l'engager à travailler pour le théâtre, et il donna aux Italiens *les Ailes de l'Amour*, petit vaudeville plein de grâce, de naïveté et de galanterie délicate qui eut un grand succès. Il fit ensuite paraître un ouvrage périodique sous le titre de *Lunes du Cousin Jacques*, sobriquet sous lequel, comme nous l'avons dit, il était connu dans le monde littéraire et qui lui avait été donné en Flandres à la suite d'une plaisanterie de société. Les *Lunes* furent accueillies avec beaucoup de faveur. *Les Planètes* qui suivirent de près, ne furent pas moins bien reçues. En même temps, les succès du Cousin Jacques au théâtre se multipliaient rapidement : *Nicodême dans la Lune*, *l'Histoire universelle*, *le Club des bonnes gens*, *la Petite Nanette*, *les Charbonniers* et plusieurs autres pièces firent courir tout Paris, et passèrent des théâtres de la capitale sur ceux de la province.

De Reigny était né avec de si heureuses dispositions que, bien que n'ayant reçu dans sa jeunesse qu'une légère teinture de musique, il apprit la composition avec une promptitude étonnante. Toute la musique de ses pièces est de lui. Ses airs sont en général frais et pleins de sentiment ; aussi, répandus partout, les a-t-on longtemps chantés. On doit d'ailleurs remarquer que cet écrivain avait une facilité toute particulière pour tourner des couplets, et il possédait également une très belle voix qu'il modulait à volonté.

Une autre preuve du talent flexible de Reigny c'est que, sans avoir reçu de leçons de dessin, il dessinait, dit-on, avec une telle perfection, que ses ouvrages excitaient l'admiration des maîtres les plus exercés.

Après la révolution, de nombreux chagrins altérèrent l'humeur jusque là si enjouée du Cousin Jacques, et exercèrent par degré une funeste influence sur sa santé. Il ne se livra plus dès-lors qu'à des idées sérieuses dont se ressentent ses dernières productions : elles offrent à peine de loin en loin les traces de cette aimable gaité qu'il avait répandue avec profusion dans ses ouvrages précédents. Elles sont aussi en grande partie la cause du jugement trop sévère porté

par les critiques modernes sur cet écrivain. Néanmoins, ils s'accordent à reconnaître dans ses écrits et particulièrement dans ses pièces de théâtre un tour d'esprit facile, des tableaux de mœurs vrais, des traits malins et gracieux, des détails agréables, des couplets bien tournés et beaucoup d'entente de la scène. Enfin, ils font observer que toutes ses productions ont un but moral et sont empreintes de sentiments honnêtes qu'il cherche à inspirer à ses lecteurs.

Indépendamment des ouvrages cités plus haut, Beffroy de Reigny a encore publié les suivants : *Malborough*, poëme comique en prose rimée, 1783 ; *le Courrier des Planètes*, feuille périodique qui parut de 1788 à 1792 ; *Histoire de France pendant 3 mois, depuis le 15 mai jusqu'au 15 août 1789 ; le Testament d'un Electeur*, Paris 1795 ; *Nouveau* Te Deum *en vers saphiques avec des notes sur le pape*, Paris 1802 ; *Soirées chantantes ou le chansonnier bourgeois* avec les airs notés, 3 volumes in-8°, Paris 1805 ; enfin un *Dictionnaire néologique des hommes et des choses de la révolution*. Ce dernier ouvrage surtout a suscité d'amères critiques à M. de Reigny qui mourut le 17 décembre 1811.

112. DE BEFFROY (*Marie-Catherine-Abel*), épouse du baron de Cusey, née à Laon en 1751, était sœur du *cousin Jacques*, auquel elle a fourni de charmants articles qui furent insérés dans ses *Lunes*. Plusieurs de ces articles ont été traduits par les Anglais et les Allemands.

Madame la baronne de Cusey qui écrivait avec cet aimable abandon dont les femmes ont seules le secret, a laissé plusieurs romans auxquels elle n'a point attaché son nom, bien qu'ils aient obtenu un certain succès. Marmontel et l'abbé Aubert ont parlé d'elle avec éloge ; d'Alembert l'avait surnommée la Sévigné de son siècle. La baronne de Cusey est morte le 21 juillet 1818.

113. DERBIGNY (*Xavier*), second frère du Derbigny dont nous avons parlé précédemment (page 416) se voua à la carrière de l'enseignement et fut nommé sous la restauration recteur de l'université à l'académie de Grenoble, puis à celle de Rouen. Ayant, quelques années après, été créé secrétaire-général à la préfecture du département du Nord, Derbigny se lança dans la politique et fit paraître en 1825, ses *nouvelles lettres provinciales* ou *lettres écrites par un provincial à l'un de ses amis*. La critique qu'il y fait du gouvernement

de la restauration, l'obligea de s'expatrier et il se retira en Belgique. Il publia alors un autre écrit politique sous ce titre : *Revue politique de l'Europe.* Enfin, l'année suivante, il fit paraître à l'occasion du projet dont on se préoccupait beaucoup alors de faire de Paris un port de mer, une brochure intitulée : *Paris port de mer.* Derbigny est mort au mois de mars 1846, dans son château du Bourdin, près de Lille.

114. MAILLARD (*Antoinette*) naquit à Laon dans la première moitié du 17me siècle, et épousa Louis de Burcourt, de cette même ville. Elle a publié (Paris 1648, in-12) un recueil de 104 pages de poésies sur différents sujets, et le dédia à sa ville natale. Ce livre contenait une préface en vers, les mystères de l'incarnation et de la mort de J.-C., un abrégé des vies de saint Martin, saint Antoine et sainte Marguerite, et deux ou trois exhortations ou prières. Voici le jugement porté par un écrivain du 18me siècle sur ce recueil que nos recherches n'ont pu nous faire découvrir : « Il y a du bon dans cet » ouvrage ; mais il faut convenir qu'on y trouve quantité de termes » et de tours de phrases durs et grotesques qui devaient être bannis » du langage à l'époque où Antoinette Maillard écrivait. »

115. CHAUVEAU (*Charles*) avocat au parlement de Paris, a fait imprimer en un volume in-4° un poëme en vers sur la peste de 1668, dont il avait été le témoin oculaire.

116. GOUGE (*François-Etienne*) naquit à Laon le 8 février 1724, suivit d'abord la carrière des armes, et se rendit à Lisbonne, en qualité de gouverneur du duc de Cadaval, près duquel il resta cinq ans. De retour en France, il quitta l'épée pour la robe et obtint la charge d'avocat du roi au siège présidial de Laon. Son premier ouvrage parut en 1745. C'est *l'art d'aimer*, poëme héroïque en quatre chants, qui eut plusieurs éditions. Deux ans après, il fit paraître un autre poëme intitulé l'*éducation*, et en 1752, celui qui a pour titre : *Les jardins d'ornements ou les géorgiques françaises.* On reproche à cet écrit l'uniformité et la monotonie ; mais on reconnait aussi que l'auteur y a souvent rendu les détails techniques d'une manière heureuse. Gouge avait fondé sur cet ouvrage de grandes espérances qui ne se réalisèrent pas, car il n'obtint aucune récompense du ministère ; aussi se vit-il obligé par quelques revers de fortune de vendre sa jolie terre de Cessières. Cet écrivain termina

sa carrière littéraire par la publication de *poésies philosophiques* et *une épître sur les ressources du génie*, petits ouvrages où l'on remarque de la facilité. Il mourut le 9 mars 1789.

XI. GÉOGRAPHES, MATHÉMATICIENS ET ASTRONOMES.

117. FONDEUR (*François*) naquit à Laon dans la première moitié du 17me siècle. Il enseigna longtemps les belles-lettres dans le collège de cette ville et fut en dernier lieu curé de St-Pierre-le-Viel. On a de lui un élégant discours latin sur la peste dont Laon fut affligée en 1668, et un *dictionnaire* latin et français *des royaumes*, *provinces*, *villes*, *etc.*, in-4o, 1680. Fondeur est mort cette même année âgé de 62 ans.

118. BLANCHART (*Pierre*), maître d'école à Laon dans le 16me siècle, passait de son temps pour un habile mathématicien. Il a composé un *calendrier perpétuel réduit en grande figure*, avec *l'explication*. Cet ouvrage est remarquable pour l'époque où il a été fait.

119. LECARLIER D'ÉPUISART (*Jean-Philbert*) vivait au 18me siècle; il était conseiller en la cour des monnaies de Paris. On lui doit quelques mémoires sur l'astronomie, entre autres des *calculs et projections de la grande éclipse de soleil du* 1er *avril* 1764, in-8o. Paris, avec deux planches enluminées représentant les différentes phases de l'éclipse pour Paris, Londres et Laon. Lecarlier est mort en février 1767.

120. MÉCHAIN (*Pierre-François-André*), fils d'un architecte de Laon, naquit en cette ville le 16 août 1744. Nous ne pouvons mieux faire dans cette notice que de reproduire les principaux détails donnés sur cet astronome par Delambre, son collègue et son ami. Les premiers travaux du jeune Méchain que son père destinait à la même carrière que lui, le firent connaître de plusieurs hommes distingués de la province qui lui donnèrent l'idée d'aller à Paris puiser une instruction plus étendue à l'école des ponts et chaussées. Muni de leurs recommandations, Méchain s'y présenta et fut admis sans difficulté; mais son père était privé des ressources nécessaires pour le faire subsister à Paris sans appointements, ce qui força Méchain à se charger de l'éducation de deux frères dont les parents habitaient une

campagne près de Sens. Là, il consacra ses loisirs à l'étude des mathématiques et trouva dans ses économies les moyens de n'être pas tout à fait inutile à ses parents. Méchain père, obligé sur ces entrefaites de venir à Paris pour un procès qu'il perdit, y restait faute de la modique somme nécessaire pour revenir à Laon; le fils se trouvait aussi sans argent parce qu'il venait de payer un instrument astronomique que l'un de ses amis était près de lui envoyer : il chargea son père de vendre l'instrument. Cette malheureuse nécessité qui semblait devoir arrêter les études du jeune Méchain, le tira au contraire de l'obscurité où il vivait. En effet, le célèbre Lalande acheta l'instrument et s'informa avec sollicitude du jeune homme qui paraissait annoncer un goût si décidé pour l'astronomie. Il lui écrivit ensuite pour l'encourager, lui traça un plan d'études et prit assez de confiance en lui pour lui confier les feuilles de la seconde édition de son astronomie, en ce moment sous presse, le priant de les lire et de lui communiquer ses remarques. Méchain lui transmit des notes dont Lalande ne dédaigna pas de profiter. Enfin, celui-ci attira Méchain près de Paris, en le faisant nommer astronome hydrographe du dépôt des cartes de la marine, dont les bureaux étaient alors à Versailles. Bientôt après, Méchain fit deux campagnes de mer avec M. de la Bretonnière, et traça la description de cent lieues de côtes depuis Nieuport jusqu'à St-Malo. Le marquis de Chabert l'occupa longtemps aussi aux calculs des observations qu'il faisait dans la Méditerranée, et le duc d'Ayen, depuis duc de Noailles, reçut de lui les points fondamentaux d'une carte militaire de l'Allemagne et de la partie septentrionale de l'Italie. Ces travaux obscurs, si longs et si épineux, n'empêchaient pas Méchain de trouver du temps pour les observations astronomiques. Il se livra spécialement à la recherche des comètes et fit en ce genre autant ou plus que personne. Il eut en 1781, la bonne fortune d'en découvrir deux, dont il calcula tout aussitôt les orbites. On espérait revoir en 1789 ou 1790, la comète qui avait paru en 1532 et qu'on croyait la même que celle de 1661; mais Méchain démontra que c'étaient deux comètes différentes et qu'il n'y avait pas d'espoir de les revoir cette année. L'évènement prouva qu'il avait raison et que l'académie n'avait pas eu tort non plus de décerner un prix au mémoire publié par lui à cette occasion. Stimulé par cet encouragement flatteur, Méchain se livra avec une ardeur nouvelle à ses recherches, et découvrit dans l'espace de

18 ans, onze nouvelles comètes dont il calcula les orbites en y joignant celles de treize autres comètes découvertes par ses collègues. Méchain avait exécuté plusieurs autres recherches astronomiques dans lesquelles il avait donné de nouveaux exemples de sa patience et de sa capacité, quand l'assemblée constituante décréta l'établissement d'un nouveau système de mesures fondé sur la grandeur du méridien terrestre. Méchain fut l'un des deux astronomes choisis pour cette opération qui devait déterminer les différences terrestre et céleste entre les parallèles de Dunkerque et de Barcelone; il eut dans son lot la portion qui s'étend de cette dernière ville à Rodez. Méchain trouva dans l'exécution de cette tâche des entraves auxquelles on était loin de s'attendre : ses instruments furent arrêtés à Essonne comme suspects d'être des machines de contre-révolution, et Méchain, après avoir été incarcéré sur cet étrange soupçon, obtint avec peine la liberté de continuer sa course scientifique. Arrivé en Espagne, il fit avec célérité et bonheur tous les travaux dont il était chargé. Bientôt il ne lui resta plus qu'a joindre les triangles d'Espagne aux premières stations françaises; de là jusqu'à Rodez, il ne lui fallait plus que quelques mois et il se flattait de pouvoir tout terminer en moins d'un an; mais il devait rencontrer dans l'exécution de ce qui lui restait à faire des obstacles qu'il était loin de prévoir, et il faillit lui-même succomber à un accident terrible. Un de ses amis de Barcelone voulut lui montrer les effets d'une pompe hydraulique, et en l'absence de chevaux qui devaient la faire mouvoir, s'y employa avec son domestique : Méchain considérait avec surprise d'un lieu élevé le volume d'eau qu'il voyait affluer, quand tout-à-coup des cris vinrent frapper son oreille, et il aperçut son ami entraîné par la machine. Méchain courut à son secours; mais, atteint par le levier, il fut lancé contre un mur et tomba sans connaissance baigné dans son sang. Dans l'intervalle de sa convalescence qui fut longue, la guerre s'était allumée entre la France et l'Espagne; et quand il fut guéri, il ne put ni continuer ses opérations, ni rentrer en France. Il s'établit donc à Barcelone où il se mit à répéter les observations qu'il avait faites l'année précédente. Il s'aperçut alors d'une légère différence dans leur résultat, et cette découverte jointe à l'inquiétude où il était sur le sort de sa femme et de ses enfants, le jeta dans une mélancolie profonde. Ayant enfin obtenu des passeports pour l'Italie, il s'embarqua; mais sa traversée fut inquiétée par des corsaires, et

il eut à craindre pour ses manuscrits; enfin, arrivé à terre, il vit saisir ses caisses et ne parvint à les conserver que par le dévouement d'un ami. Effrayé du sort de plusieurs de ses amis et collègues, Méchain se décida à rentrer en France seulement en 1796, et reprit aussitôt ses travaux. Mais quand ils furent terminés, on le pressa en vain de revenir à Paris : toujours obsédé par la pensée qu'il a commis une erreur dans ses calculs, erreur dont il ne parle à personne, Méchain voulait retourner en Espagne recommencer ses opérations. Il revint enfin à Paris où l'on admira la précision et l'accord de ses angles et de ses calculs. Mais il cachait ses observations de Barcelone; et quand le projet de prolonger la méridienne jusqu'aux îles Baléares fut adopté, il sollicita, à la surprise générale, la faveur d'y être envoyé. Méchain partit. Il avait repris tout son courage et son activité; mais rien n'était prêt en Espagne : le brigantin mis à sa disposition avait été infecté de la fièvre jaune, et après s'être embarqué sur un autre bâtiment longtemps attendu, il fut jeté par le mauvais temps sur une côte éloignée de l'île de Cabrera. Là, dans la crainte de l'infection, on ne voulut pas le laisser aborder et on lui refusa même les secours les plus nécessaires; enfin, à force d'instances, il obtint la permission de descendre seul avec un officier. Obligé de chercher de nouvelles stations, Méchain continua ses courses et tomba un jour dans un torrent où il faillit périr. Il se livra ensuite à ses opérations avec une activité qui devait lui devenir fatale, car il gagna sur les côtes de Valence, le germe d'une maladie contagieuse à laquelle il succomba le 20 septembre 1805. L'inspection de ses manuscrits fit enfin découvrir son secret : ce qui avait empoisonné les dernières années de cet infatigable savant, ce qui l'avait déterminé à retourner en Espagne où il avait trouvé la mort, c'était une différence de trois secondes entre ses observations de Barcelone et celles de Montjouy. Méchain, ajoute Delambre, était un homme estimable à tous égards, un observateur adroit, scrupuleux, assidu, et un calculateur non moins sûr, mais un peu timide. Il n'a rien publié séparément que les volumes de la connaissance des temps de 1786 à 1794, et des mémoires sur les comètes qu'il a découvertes. Tous ses autres travaux se trouvent dans ces mêmes volumes de la *connaissance des temps* ou dans la *base du système métrique décimal* rédigée par Delambre, Paris, 3 vol. in-4°.

XII. ÉCONOMISTES ET AGRONOMES.

121. LAURENT (*Jean*), notaire, est connu par la publication d'un petit ouvrage intitulé : *Abrégé pour les Arbres nains*. Il l'avait dédié au célèbre horticulteur La Quintinie.

122. BOTTÉE DE TOULMONT (*Jean-Joseph-Auguste*) né à Laon le 6 mars 1764, devint régisseur des poudres et salpêtres et chevalier de la légion-d'honneur. Il s'est fait connaitre par un ouvrage intitulé : *Traité de l'art de fabriquer la poudre à canon, précédé d'un exposé historique sur l'établissement du service des poudres et salpêtres en France*, un volume in-4° avec Atlas, Paris 1811. Bottée est mort en 1815.

123. DESCHARTRES (*Jean-Louis-François*), membre de la société agricole de l'Indre et correspondant de celle de Paris, naquit à Laon en 1762. Il a publié en 1811, *le Moniteur rural ou Traité élémentaire de l'Agriculture en France*. Il en a présenté un exemplaire au conseil municipal de sa ville natale, qui a ordonné son dépôt à la bibliothèque communale. On a encore de Deschartres une *réponse à M. Bosc, membre de l'Institut, ou discussion intéressante sur divers sujets d'agriculture pratique.*

124. BEFFROY DE BEAUVOIR (*Louis-Etienne*). Cet article ayant été oublié au paragraphe des fonctionnaires, nous le plaçons dans celui-ci où M. de Beffroy peut également figurer comme auteur de quelques ouvrages sur l'économie agricole. Il naquit à Laon en 1754, de la même famille que le *Cousin Jacques*. Après avoir fait ses études dans les écoles militaires, il passa comme sous-lieutenant dans un régiment de cavalerie et fut nommé à 15 ans capitaine aide-major dans la compagnie appelée les *cinquante cadets gentilshommes* qui furent envoyés au roi de Pologne sous les ordres du baron de Rullecourt. De retour en France, il entra comme officier dans les grenadiers royaux de la Champagne. Il était lieutenant dans ce corps lorsque la révolution commença. Il s'en montra l'un des partisans les plus prononcés, ce qui le fit nommer procureur de la commune de Laon, puis l'un des administrateurs du département de l'Aisne, premier suppléant à l'Assemblée Législative, substitut du procureur-général-syndic du département, et, enfin, en 1792, député à la Convention Nationale où il vota la mort de Louis XVI, mais avec appel

au peuple et sursis à l'exécution. Aussi modéré et aussi sage qu'il était possible de l'être à une telle époque et dans une telle Assemblée, il ne s'y occupa guère que d'objets de finances et d'administration. Il s'opposa à la désastreuse loi du *maximum*, parla pour la conservation des forêts de l'état et pour la libre circulation des grains. Il concourut à la chûte de Robespierre et fut envoyé quelques mois après à l'armée d'Italie. De retour à la Convention, Beffroy entra au conseil des Cinq-Cents, où il vota l'établissement de la loterie, et contre l'emprunt forcé qui signifiait, disait-il, *la bourse ou la vie;* enfin, pour ou contre diverses mesures qui furent adoptées ou rejetées. Sorti du conseil au commencement de l'année 1797, il fut d'abord employé comme capitaine de vétérans, puis dans l'administration de l'hôpital militaire de Saint-Denis, et enfin nommé administrateur de celui de Bruxelles. Obligé de sortir de France en 1815, comme régicide, Beffroy se retira à Liége où il mourut au commencement de 1816. On a de lui : *Etrennes à mes compatriotes*, par un Laonnois, in-8°, Paris 1789 ; *Avantages du dessèchement des marais et manière de profiter des terrains desséchés*, in-8°, Paris 1793 ; enfin, *Rapport sur l'emploi des matières fécales fraîches*, in-8°, 1801.

XIII. NATURALISTES, MÉDECINS ET CHIRURGIENS.

125. DUPONT (*Jean-Pierre-François*), licencié en théologie de la faculté de Paris, principal du collége de Laon, ville où il était né en 1732, puis chanoine de la cathédrale, a composé une théorie de l'univers. Il s'appuie dans ce travail, dit M. Devisme, sur la Génèse et l'opinion de quelques philosophes anciens et modernes, pour reconnaître un état primitif de la matière, lequel sous la direction de l'être suprême fut comme le germe de toutes les merveilles que nous y découvrons aujourd'hui ; et après avoir établi que cet état ne peut avoir été que le plus simple, il en déduit la structure des mondes, les lois de la nature et les principaux phénomènes. Cet écrit, dont le même écrivain loue l'ordonnance des parties, l'enchaînement des preuves et la clarté du style, était imprimé et allait être livré au public, quand Buffon ayant été attaqué par la Sorbonne, Dupont supprima l'édition dans la crainte de voir troubler son repos. Il mourut en 1815.

126. COTTE (*Louis*) naquit à Laon le 23 octobre 1740. La vie

de cet homme laborieux est toute entière dans ses écrits. Il a peu voyagé : Laon, Soissons, Paris et Montmorenci sont les seuls endroits qu'il ait visités. Dans chacun de ces lieux, toujours au milieu de ses livres, les travaux littéraires ou scientifiques les plus longs et les plus épineux ne l'effrayaient pas, et il ne les abandonnait jamais lorsqu'il les avait commencés. C'est ainsi qu'il a répété et noté trois ou quatre fois par jour des observations météorologiques très détaillées, pendant 50 années consécutives ; c'est ainsi qu'il a rédigé plusieurs volumes, les tables des mémoires de l'académie des sciences, de ceux de la société royale d'agriculture et de la bibliothèque astronomique de Delalande ; c'est ainsi qu'il a entrepris une collection d'ouvrages élémentaires à la portée de l'enfance, et qu'il en a publié successivement de ce genre pour l'histoire naturelle, pour l'agriculture, la physique, l'astronomie et la météorologie, pour les mœurs et l'industrie des animaux, etc.

Les résultats de son travail patient et prolongé sont immenses : on trouve de lui un traité in-4° de météorologie ; quatre volumes, même format, de mémoires sur cette science dont deux sont restés inédits ; dans la collection du journal de physique, 53 articles de physique ou de météorologie ; on en trouve en outre 15 dans le journal général de l'abbé de Fontenay, dans tous les volumes du journal des savants, depuis 1769 jusqu'en 1792, dans le recueil des savants étrangers, dans *la Connaissance des temps* et pour chaque année depuis 1775 ; enfin, on trouve de lui des mémoires sur la physique, l'histoire naturelle et l'économie rurale dans les collections des sociétés royales de médecine et d'agriculture, et dans celle de la société d'histoire naturelle de Paris.

Tous ces travaux n'empêchaient point chez Cotte l'exercice des nombreuses fonctions dont il était chargé. Dès 1758, il fut engagé à l'Oratoire où il avait fait ses études ; il fut ensuite curé de Montmorenci pendant plus de 10 ans ; chanoine de Laon pendant 8 autres années ; bibliothécaire suppléant à Ste-Geneviève, enfin membre de la commission administrative à l'hospice civil de Montmorenci.

Ces travaux lui valurent aussi les distinctions les plus flatteuses : il fut nommé membre correspondant de l'académie royale des sciences dès 1769 ; ensuite associé au même titre à la société royale d'agriculture, puis à l'Institut, enfin il devint associé ou correspondant de dix-sept autres sociétés littéraires françaises ou étrangères.

Les ouvrages de Cotte et les résultats qu'il a obtenus feront époque dans l'histoire de météorologie. D'après ses propres observations, sa correspondance étendue et la comparaison raisonnée des annotations faites avant lui par tous les observateurs qui se sont occupés de cet objet, il a indiqué plusieurs périodes des retours de certaines dispositions atmosphériques. Telles sont celles qui occasionnent la variation séculaire et périodique de l'aiguille aimantée, sa variation annuelle, mensuelle et diurne. Il a indiqué la période lunaire de 19 ans, comme ramenant constamment la même température ; il a établi comme très probables de plus petites périodes de quatre, de huit et de neuf années, pour l'existence desquelles il avait réuni beaucoup d'observations positives. Il a confirmé la variation diurne du baromètre déjà indiquée par Van Sweiden, son ami ; enfin, les grandes périodes des vicissitudes de l'atmosphère qui ramènent les mêmes vents, ont été établies par lui sur des probabilités approchant de la certitude.

On comprend assez quels avantages les médecins et les agriculteurs pourraient retirer de la prévoyance certaine des variations dans la pesanteur de l'atmosphère, de celle de sa température, de sa sécheresse et de son humidité. M. Cotte leur a préparé des secours plus immédiats encore en traçant pour les médecins des tableaux de maladies qui, dans un très grand nombre de cas ont concouru avec les variations atmosphériques ; et pour les agriculteurs des registres qui font connaître les rapports de ces variations avec la pousse, la feuillaison, la fleuraison et la fructification des végétaux.

Ce savant, dans les ouvrages qu'il entreprenait, avait toujours en vue une application prochaine ou éloignée aux besoins des habitants de la campagne. Cette disposition d'esprit l'avait porté à s'occuper beaucoup de l'économie rurale. Plusieurs de ses écrits sont directement applicables à cette science : indépendamment de celui qui a pour objet les résultats d'une année moyenne conclue de 40 années d'observations, tant à l'égard de la température de l'atmosphère que par rapport à l'époque des progrès de la végétation des plantes, et de son mémoire sur la période lunaire de 19 ans, qui y est également applicable, il s'est occupé avec succès de l'éducation des abeilles ; il a répété à Montmorenci des expériences sur le chaulage des blés, concurremment avec celles que M. Duhamel faisait en Gatinais et M. Tessier en Beauce ; d'autres expériences sur la végétation du blé dans diverses espèces de terres et mélanges de différentes substances

minérales, comparativement avec celles que M. Tillet faisait aux environs de Paris. Sur l'invitation de l'abbé Rosier, il a suivi pendant plusieurs années la culture comparée de vingt-cinq espèces de vignes; enfin, ses leçons élémentaires d'agriculture prouvent le soin qu'il mit à acquérir une connaissance approfondie de cet art, qu'il voulait enseigner à la jeunesse.

M. Cotte vivait retiré à Montmorenci où il partageait son temps entre ses travaux et le soin qu'il prenait des malheureux. Il était parvenu sans infirmité à un âge avancé, lorsqu'il fut enlevé aux sciences et à l'humanité le 4 octobre 1815.

Les principaux ouvrages de M. Cotte sont : *Mémoires sur la météorologie*, 3 vol. in-4° : les 2 premiers seuls ont paru en 1788; *Traité de météorologie*, un vol. in-4°, 1774; *Manuel d'histoire naturelle ou tableaux systématiques des trois règnes minéral, végétal et animal*, in-8°, 1787 ; *Leçons sur les mœurs et l'industrie des animaux*, 2 vol. in-12, 1799 ; *Recherches relatives à l'influence des constitutions lunaires boréales et australes sur la température et les variations de l'atmosphère*, in-4°, 1801 ; enfin plusieurs ouvrages élémentaires de physique, d'agriculture, etc.

127. CANIVET (*Gilles*) naquit à la fin du 14me siècle; il s'adonna à la médecine, dans l'exercice de laquelle il acquit une grande célébrité. Il fut nommé recteur de l'université de Paris en 1417 et devint dix ans après docteur, puis doyen de la faculté de médecine de cette ville. On ignore l'époque de sa mort.

128. DESJARDINS (*Jean*), en latin *Hortensius* ou *de Hortis*, naquit dans la seconde moitié du 15me siècle et fut le plus célèbre médecin du siècle suivant. On disait de lui qu'il guérissait de toutes les maladies, excepté de la mort. Il devint doyen de la faculté de médecine de Paris et premier médecin du roi François Ier. Desjardins était en outre un savant distingué: il possédait parfaitement la langue grecque, et en recommandait l'étude comme nécessaire à l'instruction du médecin. Il a laissé différents écrits sur les ouvrages de Gallien. Il mourut d'une attaque d'apoplexie, en 1517, pendant un repas qu'il donnait à ses amis.

129 et 130. COTTIN (*Samuel*) est un autre médecin habile natif de Laon, qui vivait vers le milieu du 17me siècle. Il a laissé un

ouvrage où l'on trouve la description des plantes de son pays natal.

Un autre membre de cette famille, Jean Cottin, exerça la médecine avec autant de distinction dans la même ville. Témoin de la peste de 1635, il en fit une étude particulière et réussit à sauver un grand nombre de malades. Il était de la faculté de Montpellier. « Il » aurait pu passer pour habile dans son art, dit un ancien écrivain, » ne fût-ce que pour avoir eu le secret de conserver sa vie jusqu'à » l'âge de 98 ans, celle de sa servante jusqu'à 82, et d'avoir fait vivre » sa mûle jusqu'à 50. » On a de Jean Cottin un *Traité de la peste en faveur de la ville de Laon*, in-12, Paris 1722.

131. LETIEULLIER (*Louis-Jean*), docteur régent de la faculté de médecine de Paris, fut, dit M. Devisme, un des praticiens estimables qui déposent dans d'utiles écrits, les fruits de leur longue expérience. On a de lui plusieurs ouvrages dont les plus connus sont des consultations de médecine, en 4 volumes, et *Observationes medico-praticæ*. Letieullier est mort en 1751.

132. BERTRAND (*Nicolas* et non *Jean*), théologal de l'église de Laon au 17me siècle, étudia la chirurgie sous Julien Leroux et obtint de grands succès dans la pratique de cet art. Il devint premier chirurgien de la reine Anne d'Autriche qui, en récompense de ses services, le fit nommer à l'abbaye de Bellême. Mais Bertrand se fit un scrupule de conserver ce bénéfice, et la reine l'en dédommagea par une pension de 4,000 livres. Bertrand se retira dans le Beauvoisis où il est mort.

133. ALLAN (*Gui-Félix*) naquit à Laon le 9 octobre 1743. Il exerça la chirurgie d'une manière très-distinguée dans la capitale, où il fut nommé membre et conseiller de l'ancienne académie de chirurgie. Non content de prodiguer gratuitement à l'indigence les secours de son art, Allan, bien que sans fortune, lui fournissait encore des remèdes et des aliments. Il mourut le 25 septembre 1802.

XIV. PEINTRES ET MUSICIENS.

134, 35 et 36. LENAIN (*Louis*, *Antoine* et *Mathieu*), trois frères qui cultivèrent la peinture avec distinction, naquirent à Laon, le premier en 1583, le second en 1585 et le troisième peu d'années après. Unis d'une étroite amitié, ils travaillèrent souvent en commun.

Antoine excellait dans la miniature et les petits portraits ; Louis faisait mieux les portraits en buste ; tous trois aimaient à traiter des scènes familières telles que des tabagies, des cabarets, des mendiants, etc. Le musée du Louvre possède un tableau de leur composition, représentant *le maréchal ferrant et sa famille*, tableau qui peut soutenir le parallèle avec ce que l'école flamande a produit de mieux dans le même genre. Le musée possédait encore un autre de leurs tableaux peint sur bois, et représentant un homme tenant une chandelle ; il avait été tiré de la galerie de Mecklembourg-Schwerin ; il nous a été repris en 1815 Plusieurs églises de Paris étaient également autrefois ornées d'un grand nombre de leurs peintures : mais la plupart ont péri, parce qu'elles étaient faites sur des impressions de glaise, et que les couleurs peu empâtées s'enlevaient comme si elles eussent été en détrempe.

Les trois frères Lenain furent reçus le même jour à l'académie royale de peinture et de sculpture, le 1er mars 1648 ; Mathieu fut plus tard nommé peintre de la ville de Paris. Plusieurs de ses tableaux ornaient autrefois à Laon les églises de St-Remi-Place, Ste-Benoîte et des Cordeliers. La mort ne put séparer les deux aînés qui expirèrent à deux jours d'intervalle, au mois de mai 1648 ; le troisième mourut en 1677.

137. RUTZ (*Jean*) est un autre Laonnois qui cultiva aussi la peinture avec succès à la même époque que les frères Lenain, mais sur la vie duquel on ne possède aucun détail. Il peignit une *immaculée conception* pour le maître autel de la cathédrale, dont son fils était chanoine, et une *Annonciation* pour l'église des Cordeliers. Ces deux tableaux, dont on regrette la perte, ont disparu dans la révolution.

138. BERTHÉLEMI (*Jean - Simon*) naquit à Laon le 5 mars 1743. Il étudia la peinture sous la direction de Noël Hallé, remporta le grand prix et fut envoyé à Rome. Nommé plus tard membre de l'académie de peinture et professeur de l'école spéciale de dessin, il fut adjoint à la commission chargée de recueillir en Italie les tableaux et objets d'art qui devaient être transportés à Paris. Barthélemi remplit cette mission avec le plus grand zèle et reçut comme récompense la place d'administrateur du musée. Cet artiste excellait surtout dans les plafonds ; ces travaux en ce genre sont nombreux et

estimés. C'est lui qui a peint *l'origine de la sculpture* qui orne la salle d'entrée du musée des antiques, le *lever de l'aurore* et *Minerve présidant les sciences et les arts*, plafonds du château de Fontainebleau, etc.

Berthélemi a aussi peint plusieurs grands tableaux d'un mérite reconnu. Il avait fait pour sa ville natale une *Décollation de saint Jean-Baptiste*, et pour le gouvernement *la mort de Marcel, prévôt de Paris, la reprise de Paris sous Charles VI, Manlius Torquatus condamnant son fils, la mort d'Eléazar* et *le siège de Calais*.

Après une absence de près de 30 ans, Berthélemi revint en 1809 dans sa ville natale pour revoir sa famille et ses amis d'enfance : on appropriait alors le nouvel Hôtel-Dieu. Il visita cet établissement et conçut l'idée de peindre un tableau pour l'autel de la chapelle. Il voulait, disait-il, faire hommage à son pays de son dernier soupir en peinture. Ce triste pressentiment ne se réalisa que trop. Attaqué pendant son travail d'une maladie de langueur, Berthélemi esquissa son tableau et peignit seulement le malade qui figure au milieu et le lit sur lequel il est assis. Souvent en contemplant la figure et les membres décharnés du moribond, il disait en s'efforçant de sourire, qu'il s'était peint lui-même. Il mourut le 1er mars 1811, laissant imparfait cet ouvrage qui fut terminé par Mansiaux.

Laon possède encore deux autres tableaux de Berthélemi peints en 1766 et 1770, pour les abbayes du Sauvoir et de Vauclerc; nous en avons parlé au tome Ier, p. 165.

139. CARLIER (*Jean*), facteur d'orgues qui vivait au 16me siècle, apporta de grands perfectionnements dans ces instruments de musique, dont l'usage était alors fort répandu dans les maisons et communautés religieuses. Il monta dans l'abbaye de St-Denis un orgue qui surpassait tout ce qui avait été fait jusqu'alors en ce genre. Un autre membre de sa famille, Crespin Carlier, qui vivait au siècle suivant, fut aussi un facteur d'orgues distingué.

140. BÈGUE et nom *Lebègue* (*Nicolas*), né à Laon, avait une vocation décidée pour la musique. Il jouait de plusieurs instruments et excellait sur l'orgue : aussi plusieurs églises s'empressèrent de l'avoir. Il fut enfin nommé de la chapelle du roi, et choisit la paroisse St-Méry. Bègue était d'ailleurs compositeur et passait pour l'un des plus habiles musiciens de son temps. Il mourut le 6 juillet 1707.

XV. INGÉNIEURS ET CALLIGRAPHES.

141. TOURNANT (*Jean-Claude-Gabriel*), ingénieur du roi pour les instruments à l'usage des sciences et opticien honoraire de l'académie de Berlin, a inventé plusieurs instruments de physique, et reçut une récompense nationale en 1792, pour une machine de son invention destinée au polissage des verres d'optique. Il a écrit un traité d'optique pratique dont le manuscrit, qui n'a point été imprimé, se trouve à la bibliothèque communale de Laon. Tournant est mort en 1807, âgé de 84 ans.

142. BOITEL (*Ferdinand*) était un habile calligraphe. On cite comme un ouvrage d'une rare perfection calligraphique, le livre *d'Heures* dont il fit hommage à la reine de France Marie Leczinska. Boitel est mort à l'âge de 70 ans, le 17 juin 1785.

FIN.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

ERRATUM.

Page 49, ligne 19 : afin de donner au royaume, *lisez* afin de donner aux affaires du royaume.

Page 56, ligne 21 : Lanspergé, *lisez* Lansperge.

— 85, — 19 : Brecy, *lisez* Brissy.

— 119, — 22 : *Laudunensis*, lisez *Lauduno*.

— 126, — 11 : envion, *lisez* environ.

— 149, — 25 : il cherchait, *retranchez* il.

— 150, — 3 : Valgaire, *lisez* Rotgaire.

— 160, — 9 : de la déterminer, *lisez* de le déterminer.

— 184, — 6 : et franchises, *lisez* et dans les franchises.

— 187, — 7 : segneur, *lisez* seigneur.

— 192, — 11 : par à le, *lisez* par le.

— 232, — 13 : judiciable, *lisez* justiciable.

— 264, — 20 : une chose, *lisez* une scène.

— 270, — 25 : en tumulte, *lisez* en foule.

— 277, dernière ligne : construisites, *lisez* construites

— 283, ligne 7 : 12 à 1500, *lisez* 120 à 150.

— 292, — 34 : fut, enfine mporté, *lisez* fut enfin emporté.

— 337, — 5 : les femmes redemandaient leurs maris, leurs enfants, leurs mères, *lisez et ponctuez ainsi :* les femmes redemandaient leurs maris; les enfants, leurs mères; etc.

Page 352, ligne 18 : mit fin, *lisez* mirent fin.

— 362, — 21 : Radstat, *lisez* Rastadt.

Même page, — 33 : l'oliver, *lisez* l'olivier.

Page 386, — 3 : rendant, *lisez* restituée.

— 388, — 7 : ces illusions, *lisez* les illusions.

— 401, — 19 : respeté, *lisez* respecté.

— 410, — 27 : plus de 60, *lisez* près de 73.

— 425, — 35 : entouré de, *lisez* entouré par.

— 436, — 17 : *supprimez* la virgule.

— 446, — 15 : un critique, *lisez* une critique.

— 460, — 35 : Barthélemi, *lisez* Berthélemi.

Même page, ligne 38 : ces travaux, *lisez* ses travaux.

Page 461, ligne 33 : et nom, *lisez* et non.

Sur la vignette représentant une façade d'escalier, au lieu de 12me siéle, *lisez* 16me siècle.

Nous devons profiter du présent erratum pour réparer une omission qui s'est glissée dans le tome Ier, livre VI.

A la page 398, après la ligne 18 *ajoutez :* le code d'instruction criminelle de novembre 1808 a étendu cette dernière juridiction, et a prescrit au juge de paix de prononcer en dernier ressort jusqu'à 5 francs sans les dépens, et avec appel jusqu'à 15 francs, et de condamner aussi, sauf appel, à l'emprisonnement jusqu'à 5 jours.

36

LISTE GÉNÉRALE

DES SOUSCRIPTEURS

A l'Histoire de Laon.

MM.

Allard, propriétaire à Chevregny.
Allein, propriétaire à Laon.
Albert, coiffeur à Laon.
Amar, élève de l'école normale, à Laon.
Ancelot, percepteur à Hirson.
Auber, coiffeur à Laon.
Aubert-Brucelle, cultiv. à Monceau-le-W.

Bacquart, Edouard, notaire à Laon.
Balossier-Benjamin, maire à Aulnois.
Ba bier, horloger à Laon
Barbier, tapissier à Laon.
Barrin (de), propriétaire à (Drôme).
Barrois, libraire à La Fère.
Barthélemy, ouvrier bijoutier à Laon.
De Batz, directeur des contributions directes, à Laon (3 exemplaires).
Bauchart, conseiller de préf., à Laon.
Beaurain, propriétaire à Chevregny.
Beaurin, propriétaire à Marle.
De Beauvillé, propriétaire à Laon.
De Beffroy, propriétaire à Chérêt.
De Beffroy de la Grève, à Dolignon.
Bécret, père, propriétaire à Athies.
Bécret, fils, brasseur à Athies.
Bégat, tailleur à Laon.
Béguin, notaire à Mons-en-Laonnois.
Béhenne-Poton, négociant à Festieux.
Béléme-Delvincourt, prop. à Marle.
Belin, cultivateur à Châtillon-du-Temple.
Bénard, juge au tribunal civil de Laon.
Bernard, employé aux hypoth., à Laon.
Berthault, avoué à Laon.
Charles Berthault, inspecteur des enfants trouvés, à Laon.
Beuvelet, agent de police à Laon.
De Bignicourt, propriétaire à Œuilly.
Bijot, menuisier à Laon.
Billon, limonadier à Laon.
Bizancourt, propriétaire à Chauny.
Blaize, docteur en médecine à Laon.
Blanchevoye, avocat à Laon.
Mme Boivin, propriétaire à Laon.

MM.

Bonet, cultivateur au Haut-Chemin, commune de Nizy-le-Comte.
Bordereaux, maire à Barenton-Bugny.
Borel, avoué à Laon.
Boucher, confiseur à Laon.
Boudinot, propriétaire à Laon.
Boulougne, propriétaire à Hannappe.
Bouquet, propriétaire à Laon.
Bour, bottier à Laon.
Bour-Paquot, à Marle.
Bourbier, propriétaire à Laon.
Branche de Flavigny, prop. à Soissons.
Brancourt, fils, conducteur des ponts et chaussées, à Laon.
Brayer, notaire à Anizy.
Brazier, cultivateur à Monceau-le-Waast.
Brissart-Binet, lib. à Reims (6 exempl.)
Brizart, propriétaire à Laon.
Brochart, employé à Laon.
Brodin, employé à la préfecture.
Bruges, instituteur à Paissy.
Mlle Brugnon, mde de nouveautés, à Laon.
Brulez-Cologne, lampiste à Laon.
Buvry, employé des ponts-et-chaussées, à Laon.
De Buzerolles, propriétaire à Laon.

Cadot, père, propriétaire à Laon.
Cadot, avoué et adjoint au maire, à Laon.
Cadot de Villemomble, prop. à Laon.
Cambier, propriétaire à Laon.
Cambray, boulanger à Laval.
De Campeaux, receveur général des finances à Laon.
Carle, maître de pension à Laon.
Mlle Adèle Carlier, à Laon.
Carlier-André, propriétaire à Laon.
Carlier, maire à Coucy-le-Château.
Carlier, percepteur à Rozoy-sur-Serre.
Carlier, propriétaire à Englancourt.
Caron, employé, des cont. ind., à Laon.
Caseille, Firmin, à Laon.
Caunois, fondeur à Laon.

MM.
Mme Caurette, propriétaire à Marle.
Cellier-Croizon, propriétaire à Laon.
Cens, propriétaire à Laon.
Censier, agent-voyer à Vervins.
De Cerny, propriétaire à Laon.
Charbonnet, bijoutier à Laon.
Charlant, maître d'hôtel à Laon.
Charlier, épicier à Laon.
Charon, instituteur à Berry-au-Bac.
Charpentier, professeur à l'école normale.
Charpentier, propriétaire à Vorges.
Charpentier-Mouflet, rentier à Laon.
Chemin-Fossé, aubergiste à Vaux (2 ex.)
Chérier, propriétaire à Anizy.
Chollet-Sellier, marchand de charbon de terre à Semilly.
Choveau, capitaine au 12me de ligne, en garnison à Dieppe.
Chrétien, maître de pension à Marle.
Clacy (comte de), prop. à Laniscourt.
Clerjot-Villequry, propriétaire à Laon.
Clerjot-Coulbeaux, propriétaire à Laon.
Cocû, notaire à Laon.
Colas, huissier à Laon.
Collet, meunier au Broyer (Chérêt).
Mme de Colligis, propriétaire à Laon.
Colombet, employé à la recette, Vervins.
Coran, boulanger à Laon.
Cordier-Bailly, négociant à Laon.
Cordier-Gomien, propriétaire à Laon.
Cornat, serrurier à Laon.
Charles Correaux, principal clerc d'avoué, à Vervins.
Coulbeaux, propriétaire à Marle.
Courtehotte, professeur à l'école normale.
Vte de Courval, propriétaire à Pinon.
Crampon, propriétaire à Laon.
De Crèvecœur, préfet de l'Aisne.
Crinon, instituteur à Bruyères.
Crivelli, juge au tribunal de Laon.
Cury, médecin à Rozoy.

Dabfontaine, boulanger à Laon.
Dagneau, propriétaire à Laon.
Dain, fils, meunier à Bruyères.
Dauboin, concierge au Bois-Roger.
David, négociant à Laon.
David-Joré, sabotier à Bruyères.
Debrigode, fils, à Laon.
Debrotonne, Constantin, à Malaise.
Décret, menuisier à Laon.
Degoix (l'abbé), curé à Vaux.
Dehon, propriétaire à Marle.
Déjambe, Bénoni, à Chauny.
Delahaigue (l'abbé), curé-doyen à Crécy.
Delahaigue, prof. de musique, à Laon.
Delamare, employé à Laon.
Delettre, instituteur à Saint-Thomas.
Delhorbe, propriétaire à Grandlup.

MM.
Mlle Delhorbe, institutrice à Marle.
Delonchamps, imprimeur à Vervins.
Delvincourt, propriétaire à Laon.
Demarle, Ernest, à Vaux.
Demesse, aîné, taillandier à Bruyères.
Demilly, sous-chef de bureau à la préfecture de Laon.
Abbé Demizelle, professeur de dogme au grand séminaire de Soissons.
Déprez-Savar (Eugène), à Laon.
Deproix, propriétaire à Sissonne.
Mme Derbigny, propriét. à Montcornet.
Derbois, huissier à Laon.
Dérondelle, concierge de la Mairie à Laon.
Dersu, juge au tribunal de Laon.
Desains, clerc d'avoué à Laon.
Desfrennes, bijoutier à Laon.
Desmousseaux de Givré, préfet du Pas-de-Calais.
Détalle, confiseur à Laon.
Detz, curé-doyen à La Fère.
Deuil-Turquin, employé à Laon.
Devant (Alphonse), négociant à Laon.
Devant-Peinte, banquier à Laon.
Didier, traiteur à Laon.
Diot, Amédée, à Laon.
Dogny, docteur-médecin à Laon.
Dollé, maire de la ville de Laon.
Dollé, employé à l'Hôtel-Dieu, à Laon.
Dollé (Paul), à Laon.
Doloy, libraire à St-Quentin. (3 exempl.)
Dominé, pharmacien à Laon.
Doriot, employé des postes à Avesnes.
Doriot, surnuméraire-percepteur à la recette générale, à Laon.
Doyen, recev. des contrib. ind. à Marle.
Drapier, serrurier à Laon.
Drouin-Mennesson, charron à Laon.
Drubigny, distributeur de la poste à Origny.
Dubois, notaire à Laon.
Duchange, contrôleur des contributions directes, à Laon.
Duchêne, instituteur à Vaux.
Mme Duflot de Surirey, à Agnicourt.
Dufour, à Laon.
Mme Dufréney, limonadière à Laon.
Dujon, agent-voyer à Marle.
Dulieu, interne à l'Hôtel-Dieu de Laon.
Dumoulin, lib. à Paris. (25 exemplaires)
Dumoutier, inspectr aux octrois, à Laon.
Dupérier, maréchal à Vaux.
Dupont, propriétaire à Laon.
Dupras, principal du collège de Laon.
Duval, architecte de la ville, à Laon.

Ermand, marchand de bois à Chauny.

Ferry, ouvrier relieur à Laon.

MM.
Fischer, bijoutier à Laon.
Flavigny (Louis-François, comte de), propriétaire à Laon.
Fleury-Devant, négociant à Laon.
Fonrobert, adjud. au 5e d'artill., à Paris.
Fontaine, jardinier à Laon.
Forestier, prof. de mathémat. à Laon.
Forquenot, propriétaire à Laon.
Fortin, cordonnier à Laon.
Fossier, cultivateur à Montigny-la-Cour.
Fouquet, percepteur à Prisces.
Fournery, avoué à Laon.
Fournery, percepteur à Sissonne.
Fournival, ouv. typographe à Laon.
François, juge honor. au trib. de Laon.
Francomme, instituteur à Urcel.
Froment, propriétaire à Saint-Thomas.
Fuilhan, docteur-médecin à Laon.

Gaillot, menuisier à Laon.
Gain, instituteur à Crépy.
Ganzère, régisseur du domaine de Roucy.
Garet, géomètre-arpenteur à Bruyères.
Gattelet, Alexandre, propriétaire à Origny-en-Thiérache.
Gauchet, négociant à Laon.
Gaudard, notaire et maire à Bruyères.
Gauzé, ouvrier boulanger à Laon
L'abbé Geoffroy, supérieur du Séminaire de Liesse.
Geoffroy, propriétaire à Anizy.
Geoffroy, receveur municipal, à Laon.
Giraldez, docteur en médecine à Paris.
Givry (de), propriétaire à Laon.
Glavet, limonadier à Laon.
Glinel, propriétaire à Laon.
L'Abbé Gobaille, professeur de morale au grand séminaire de Soissons.
Gobert, boulanger à Laon.
Godart, professeur au collège de Laon.
Godon, avocat à Laon.
Goret, maire à Vieil-Arcis.
Gossart, lieutenant de la garde municipale à Paris.
Gosseaux, charpentier à Laon.
Gourmain, jardinier à Laon.
Gout, garde forestier à Faucoucourt.
Goutant, avoué à Laon.
Gouvenot père, bottier à Laon.
Grégoire, propriétaire à Coucy.
Grimblot, propriétaire à Semilly.
Grizot, greffier du tribunal civil de Laon.
Grizot, couvreur à Laon.
Gronier, employé à Laon.
Guerhé, peintre à Laon.
Guérin, cultivateur au Haut-Chemin, commune de Nizy-le-Comte.
Guibon, propriétaire à Ardon.
Guichon, garde du génie à Laon.

MM.
Guilbert, marchand de bois à La Fère.
Guillaume, Aimé, clerc d'avoué à Laon.
Guyot, Eugène, notaire à Corbeny.

Hamelle, instituteur à Arrancy.
Harinckouck, employé de la maison Alph. Giroux, à Paris (2 exemplaires.)
Havé, empl. des hypothèques, à St-Denis.
Hébert, conseiller de préfecture, secrétaire-général, à Laon.
Hécart (l'abbé), curé à Englancourt.
Hennechart, propriétaire au Boujon, commune de Buironfosse.
Hennezel (de), propriétaire à Laon.
Hidé, propriétaire à Bruyères.
Houssart, arpenteur à Monampteuil.
Housset, pharmacien à Laon.
Hubaille, à Chivy.
Huet, président du trib. civil de Laon.
Huet, relieur à Laon.
Huot, propriétaire à Laon.
Huriez, Auguste, maître de pens. à Laon.
Huliez, libraire à Laon. (268 exempl.)
Husson fils, maître maçon à Laon.
Huteau, maître de poste à Nizy-le-Comte.

Jacquart, instituteur à Laon.
Jean-Marie fils, horloger à Bruyères.
Jeulain, colonel du génie à Sens.
Jouin, entrepreneur à Laon.
Jumaucourt, cultivat. à Barenton-Cel.

Labouret, doct. en médecine à La Fère.
Labouret, notaire à Crécy.
Labouret, peintre à Laon.
Labretesche (de), propriétaire à Laon.
Lacouster, chef d'escadron en retraite, à Laon.
Lainé, maire de Braisne.
Lamant (l'abbé), curé à Bruyères.
Lamant, propriétaire à Barenton-Cel.
Lamant-Mézy, à Barenton-Cel.
Lamarlière (de), propriétaire à Laon.
Lamotte, à Laon.
Lamy, ouvrier bijoutier à Laon.
Lannois (de), propriétaire à Laon.
Lanoue (de), propriétaire à Chevregny.
Larchet, instituteur à Vieil-Arcis.
Lauff, professeur de musique à Laon.
Le comte de Lavaulx, à Villers-Agron.
Lebasteur, propriétaire à Laon.
Lebreton, lampiste à Laon.
Lecamus, chef de bataillon en retraite, à Laon.
Lecat, boulanger à Vaux.
Lecat, maître de poste à Vaux.
Lecat, tuilier à Vaux.
Lecat-Leclerc, épicier à Vaux.

MM.

Lecerf, propriétaire à Laon
Abbé Leclerc, curé de Brienne.
Leclerc, négociant à Laon.
Leclerc, J.-B., propriétaire à Montcornet.
Lecointe père, propriétaire à Laon.
Lecointe, lib. à Laon. (5 exemplaires.)
Lecomte, adjoint à Bruyères.
Lécot, entrepreneur à Laon.
Ledoux, Edouard, maçon à Laon.
Ledoux, François, cordonnier à Laon.
Ledoux, menuisier à Laon.
Lefèvre, commis-greffier à Laon.
Lefèvre, propriétaire à Laon.
Lefèvre-Vaudin, propriétaire à Festieux.
Lefèvre, propriétaire à Voyenne.
Lefèvre-Paringault, pharm. à Marle.
Legranger, instituteur à Audignicourt.
Lehault, membre du conseil d'arrondissement, à Marle.
Lejeune, capitaine du génie, à Sedan.
Lejeune, docteur en médecine à Laon.
Lemaître, avoué à Laon.
Lemor, Ernest, à Laon.
Lempereur, père, jardinier à Laon.
Lempereur, fils, jardinier à Laon.
Leproux, chevalier de la légion-d'honneur, propriétaire à Vervins.
Abbé Lequeux, supérieur du grand séminaire de Soissons.
Mme Leroux-Nicque, propriét. à Laon.
Leroy, négociant à Laon.
Leroy, principal clerc d'huissier à Marle.
Lété, avoué à Laon.
Lévêque, coiffeur à Laon.
Lompont, menuisier à Laon.
Loncle, propriétaire à Hannapes.
Longuet, lib. à Laon. (20 exemplaires.)
Loth (l'abbé), curé à Hannapes.
Loth, percepteur à Laon.
Loth, cultivateur à Courdeau.
Luzin, propriétaire à Origny.
Luzin, propriétaire à Crépy.

Maflart, peintre à Laon.
Magot, employé à Laon.
Magloire, propriétaire à Laon.
Magniant, à Laon,
Magniant, fils, employé à Laon.
Magrah, propriétaire à Vaux.
Mahieux, marchand de grains à Vaux.
Mlle Mahuteaux, à Grandlup.
Mahuteaux, huissier à Marle.
Malloy (Charles), ouv. menuisier à Laon.
Malric, cultivateur à Vivaise.
Abbé Mansion, curé à Grandlup.
Mansion, aîné, menuisier à Laon.
Maqua, avoué à Laon.
Marage, ouvrier typographe à Laon.
Marchal, libraire à Laon (15 exempl.)

MM.

Marchal, ouvrier typographe à Laon.
Marchand-Bailly, propriétaire à Laon.
Marcy, Constant, hôtellier à Laon.
Maréchal (Barnabé), propriétaire à Laon.
Marie, procureur du roi, à Laon.
Marival, propriétaire à Laon.
Marmain, bijoutier à Ardon.
Marquette, propriétaire à Laon.
Martin, libraire à Vervins.
Martin, propriétaire à Laon.
Martin (Hyacinthe), à Bruyères.
Martin-Vignon, membre du conseil général à Rozoy.
Paul Mazure, ancien notaire, à Braisne.
Menu, négociant à La Fère.
Mercier, instituteur à Tréloup.
Meurizet, propriétaire à Soissons.
Mayer, agent d'assurances à Laon.
Meyer, tailleur à Laon.
Michaux, maçon à Vaux.
Michel, cafetier à Laon.
Michel, employé à Laon.
Michel, jardinier à Ardon.
Midoux, employé des ponts et chaussées, à Laon.
Mignaux, marchand tailleur à Marle.
Mignot, négociant à Laon.
Moret, bottier à Laon.
Morhange, agent d'assurances à Laon.
Mosnier, peintre à Mons-en-Laonnois.
Museux, Aristide, à Laon.
Museux, fils, à Laon.

Nicolas, menuisier à Laon.
Mme Nicque, propriétaire à Laon.
Noizet, avocat et conseiller de préfecture, à Laon.
Noizet, ébéniste à Laon.
Nottelet, cultivateur à Athies.
Nozot, profr à l'école normale, à Laon.

Oblet-Morat, cultiv. à Lesquielles-St-G.
Odiot, limonadier à Laon.
D'Olbreuse, propriétaire à Vorges.
Mme Oudart, propriétaire à Laon.
Oudin, propriétaire à Froidmont.
Oudin-Leclerc, avoué à Vervins.
Opin, formier à Laon.
Oyon-Renault, propriétaire à Laon.

Paillard, marchand de grains à Vaux.
Mlle Caroline Parat de Clacy, propriétaire à Lanisccourt.
Paringault, adjoint au maire, à Laon.
L'abbé Parmentier, curé à Faucoucourt.
Pasquier, épicier à Laon.
Pastéris, fils, à Laon.
Paté, employé à Laon.

MM.
Paul, à Laon.
Abbé Pauquet, directeur de l'institution de Saint-Médard, à Soissons.
Pelletier, propriétaire à Marle.
Pelletier, propriétaire à Sissonne.
Pénard, propriétaire à Vaux.
Abbé Péon, économe du séminaire, à Liesse.
Périnne, fils, propriétaire à Laon.
Péromet, huissier à Marle.
Péromet-Pinon, propriétaire à Marle.
Abbé Péronne professeur d'éloquence et d'histoire sacrée au grand séminaire de Soissons.
Pérot, coiffeur à Laon.
Personnes qui ont désiré garder l'anonyme, quatre.
Petit, maréchal à Bruyères.
Philippot, charron à Bruyères.
Pierre, charpentier à Vaux.
Pierret, propriétaire à Samoussy.
Pihan de La Forest, substitut du procureur du roi, à Laon.
Pillet, Louis, voiturier à Bruyères.
Pillois, tailleur à Laon.
Pinon, propriétaire à Barenton.
Pinon-Barbier, aubergiste à Vaux.
Plessier, instituteur à Dhuizel.
Poilvaux, propriétaire à Laon.
Mlle Poilvez, à Laon.
Poilvez, ouvrier typographe à Laon.
Poinsot, propriétaire à Laon.
Portelette, ébéniste à Laon.
Pottier, employé des cont. indir. à Laon.
Poulet, menuisier à Laon.
Poullet, propriétaire à Laon.
Poullet, juge de paix à Flize (Ardennes.)
Poupart, propriétaire à Laon.
Pourrier, juge de paix à Laon.
Pourrier, Alfred, juge au trib. de Laon.
Prévost, maître d'hôtel à Laon.
Prévot-Lefèvre, propriétaire à La Fère.
Prey, huissier à Laon.
Principe, Justiniani, percept. à Bosmont.
Prudhommeaux, père, employé à Laon.

Quignon, propriétaire à Laon.

Ramier, libraire à La Fère.
Raymond, propriétaire à Laon.
Mlle Regnault, marchande à Bruyères.
Richard, docteur-médecin à Noyon.
Richard, tonnelier à Vorges.
Richart, cafetier à Laon.
Robert, employé d'octroi à Laon.
Robert, propriétaire à Vaux.
Robiquet, notaire à Buironfosse.
Rocq, menuisier à Laon.
De Rocquigny, meunier à Polton, commune de Laon.

MM.
Roger, instituteur à Barenton-Cel.
Roger, ouvrier ébéniste à Laon.
De Romance, juge suppléant au tribunal civil de Laon.
Rougier, pharmacien à Laon.
Rousseau, employé à Laon.
Rousset, agent d'assurances contre l'incendie, à Laon.
Roy, conserv. des hypoth. à St-Denis.
Roze, juge au tribunal de Laon.
De Rozeville, prop. à Verneuil-s.-Coucy.
Ruzé, peintre à Laon.
Sabreja, clerc d'avoué à Laon.
Saint-Vallier (le comte de), propriétaire à Coucy-lès-Eppes.
Sandras, Thimotée, à Laon.
Sars (de), père, propriétaire à Laon.
Sars (de), Alfred, propriétaire à Laon.
Sars (de), Alphonse, propriétaire à Laon.
Saulnier, ouvrier bijoutier à Laon.
Ségard, arpenteur à Laon.
Sellier, Jules, cultivateur à Reneux, commune d'Aulnois.
Servoise, employé à Laon.
Signier (de), Charles, propriét. à Laon.
Signière (de), Alphonse), prop. à Laon.
Stocquelet, vicaire à la cathéd. de Laon.
Sueur, aubergiste à Chambry.
Suin, membre du conseil général, avocat à Laon.
Mme la Supérieure de l'Hôtel-Dieu.
Mme la Supérieure de la Providence.

Talon, avocat à la cour royale de Douai.
Tamagne, propriétaire à Laon.
Terreux, propriétaire à Bruyères.
Thévenard, curé-archidiacre de la cathédrale de Laon.
Thierry, Amédée, menuisier à Bruyères.
Thinot, bottier à Laon.
Tonnellier, greffier de la justice de paix, à Laon.
Toupet, orfèvre à Laon.
Tour-du-Pin-Chambly (Réné-Amable, comte de La), prop à Bosmont.
Tourloureaux-Flémin, prop. à Amifontaine.
Trichet, menuisier à Laon.
Trichet, peintre à Laon.
Trogolf (comtesse de), née Parat de Clacy, propriétaire à Clacy.
Tronquoy, libraire à La Fère.
Trottier, poêlier à Laon.
Tugny (de), membre du conseil général, à Beaurieux.
Turquin-Collet, boulanger à Bruyères.
Turquin-Magnier, cultivateur à Besny.

Van-Cléempute, architecte du département, à Laon.

MM.

Van-Ecke, directeur du collège St-Michel, rue des Ursulines, à Bruxelles.

Mme Vantage, lib. à Soissons. (9 exempl.)

Mme Varlet, propriétaire à Laon.

Varnet, boulanger à Laon.

Vasseur d'Oranzeville, propriétaire à Villers-le-Sec.

Verbeust, sellier à Laon.

Verjux, ouvrier ébéniste à Laon.

Viéville-Brazier, cultivateur à Pouilly.

Vignes, propriétaire à Laon.

Vignon, fabricant de bougies à Laon.

Villain, huissier à Laon.

Villelongue (de), percepteur à Anizy.

MM.

Vinson, chapelier à Laon.

Visbecq, libraire à Chauny. (6 exempl.)

Voleck, entrepreneur de bâtim. à Laon.

Abbé Vuardet, économe au grand séminaire de Soissons.

Wagner, avoué à Laon.

Wattier, ouvrier menuisier à Laon.

De Wattigny, propriétaire à Laon.

Wiart, agent-voyer à Laon.

Wimy-Docé, boulanger à Marle.

Wimy-Picart, propriétaire à Marle.

Wuafflart, propriétaire à Marle.

